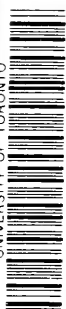


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01330251 8



LIBRARY

UNIVERSITY
TORONTO





MÉMOIRES


POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE


PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

I.

1701 — 1716.



PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE,
Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.



écrit. 72
Gouss.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PAR M. PICOT,

ANCIEN RÉDACTEUR DE *L'AMI DE LA RELIGION*.

TROISIÈME ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR,
ET D'AUTRES NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

TOME PREMIER.

1701 — 1716.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE,

IMPRIMEUR DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE,

Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1835.

4 5776
12/7/99

BK
13-1

15

185

...

185
13-1
BK

AVIS

DE L'ÉDITEUR DE LA TROISIÈME ÉDITION.

LES *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* ont joui et jouissent encore d'une réputation toute spéciale d'exactitude et de modération ; deux qualités qu'on peut regarder comme les plus nécessaires à l'historien qui traite les faits ecclésiastiques.

Aussi, lorsque M. Picot vivait encore, ses nombreux amis, parmi lesquels il comptait d'illustres Prelats, le pressaient souvent de publier une troisième édition dans laquelle il eût déposé tout ce que, à la faveur de ses laborieuses recherches de chaque jour, il aurait pu recueillir de nouveau sur cette importante époque. Longtemps absorbé par la rédaction de l'*Ami de la Religion*, il n'avait pu donner à l'exécution de ce projet toute l'application qu'il reconnaissait lui-même être nécessaire ; mais enfin il se détermina, au commencement d'octobre 1840, à quitter entièrement le journal, pour se livrer exclusivement à la révision de ses *Mémoires* ; il poursuivit presque sans relâche ce travail, et il était déjà très-avancé dans son plan, quand la mort vint inopinément le frapper le 15 novembre 1841.

Quelques difficultés élevées entre les héritiers et le libraire ont empêché jusqu'ici le public de jouir des nombreuses améliorations qu'il avait apportées aux éditions précédentes : enfin elles viennent d'être levées.

En nous chargeant de cette nouvelle édition, nous

avons compris que notre premier devoir était de respecter scrupuleusement le texte de M. Picot ; de ne faire dans les Mémoires de suppressions, que celles qu'il avait lui-même arrêtées, et de ne rien ajouter qui ne fût aisé à distinguer du texte de l'auteur principal. Nous suivrons invariablement cette règle. Ainsi, si nous croyons devoir insérer quelque chose dans le courant du récit, nous l'indiquerons par un double crochet, [[]] qui précédera et qui suivra. Quand nous ajouterons une note au bas de la page nous n'oublierons pas d'indiquer qu'elle appartient à l'éditeur. Si nous nous permettons quelquefois de réunir divers faits qui sont relatifs à un même événement, et qu'il convient de considérer dans leur ensemble, une note indiquera suffisamment au lecteur ces légers changements.

Nous venons de dire que nous ne ferions de suppressions que celles que M. Picot avait arrêtées. Il en est une sur laquelle nous avons longtemps hésité. Le quatrième volume de la seconde édition contient une liste bibliographique plutôt que biographique de tous les écrivains qui ont appartenu au dix-huitième siècle. Ce travail fort remarquable à l'époque où il parut, n'a plus aujourd'hui le même intérêt, parce que tous les articles qu'il contient sont presque tous passés intégralement dans les dictionnaires historiques qui ont été publiés depuis cette époque, et en particulier dans la dernière édition du Dictionnaire de Feller, publié en 1847, qui nous paraît le plus généralement répandu.

D'ailleurs M. Picot avait clairement manifesté l'intention de supprimer lui-même ce quatrième volume. Il nous a paru qu'il était préférable d'abord de placer dans le corps même des Mémoires, celles

de ces notices qui regardent des hommes célèbres, dont la mort peut être présentée comme un événement remarquable dans telle année ; ensuite de donner à la fin de chaque volume une table chronologique et très-abrégée des écrivains ecclésiastiques qui sont morts dans l'espace compris dans le volume lui-même.

Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en insérant en tête de l'ouvrage une Notice sur M. Picot. Nous l'avons tirée presque tout entière des articles qui ont été insérés dans les tomes CXI et CXII de *l'Ami de la Religion* et qui sont dus à la plume de M. le Baron *Henrion*.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. PICOT.

M. Picot (Michel-Pierre-Joseph) naquit le 24 mars 1770, à Neuville-aux-Bois, diocèse d'Orléans. Son père, homme d'un esprit cultivé et d'une instruction peu ordinaire, honoraient par sa religion et sa probité les fonctions de notaire et de procureur.

Les dix premières années de M. Picot s'écoulèrent à Neuville, où les exemples, aussi bien que les leçons de ses parents, le formèrent à la piété et à la vertu. Son éducation fut confiée, en même temps que celle de son frère aîné, à un oncle paternel, M. Michel-Alphonse Picot, chanoine de la collégiale du Saint-Sépulcre, à Caen. Cet ecclésiastique, devenu depuis membre du Chapitre métropolitain de Rouen, voulut donner un précepteur à ses neveux et leur fit suivre les cours de l'Université. M. Picot eut pour maître de grec M. Guérard, du diocèse de Bayeux, qui se dévoua dans la suite à un sublime apostolat, et mourut, en 1823, Evêque de Castorie et Coadjuteur du Vicaire apostolique du Tong-King.

Le jeune Picot apprenait avec difficulté; mais sa mémoire tenace n'abandonnait plus ce qu'elle avait une fois saisi. Voilà le secret de l'exactitude merveilleuse avec laquelle on le voyait répondre avec précision à toutes les questions d'érudition. Les hommes les plus éminents par leur savoir ont admiré celui de M. Picot. Nous ne citerons ici que M. le Cardinal de Beaussset, qui recourait à lui à propos de toutes les questions qui l'embarrassaient, et qui l'appelait *sa providence*.

La ferveur avec laquelle M. Picot s'était approché pour la première fois de la table sainte, et ses actions, qui témoignaient assez de sa piété vive et sincère, firent supposer qu'il était ap-

pelé à l'état ecclésiastique. Il reçut, à treize ans, la tonsure cléricale, et il entra, en 1785, au séminaire d'Orléans, tenu par les Sulpiciens, pour lesquels il prit des sentiments d'affection et d'estime qu'il voulut leur témoigner jusqu'à ses derniers moments, en léguant au séminaire de Saint-Sulpice une partie de sa riche bibliothèque.

Lorsqu'il eut terminé sa théologie, étant trop jeune pour entrer dans les ordres, il devint professeur au petit-séminaire de Meung-sur-Loire, où la révolution le surprit. A l'exemple de son directeur, il refusa le serment, déposa l'habit ecclésiastique et retourna dans sa famille.

Le père de M. Picot qui se rendait souvent au château de Montigny, qui se trouvait à quelque distance de Neuville, et appartenait au comte de Rochechouart, avait eu l'avantage d'y rencontrer, en 1793, le vénérable abbé Edgewort, qui se dérobait sous un nom d'emprunt et sous un extérieur laïque aux recherches des persécuteurs. Il demanda et obtint pour celui de ses fils qui se destinait à l'état ecclésiastique la faveur de lui être présenté. Dans une longue conversation que le jeune Picot eut avec le confesseur de Louis XVI, ce dernier lui parla beaucoup du Roi-Martyr et de Madame Elisabeth, infortunée et angélique princesse, dont l'abbé Edgewort louait la capacité extraordinaire, et qui avait, disait-il, *une tête mathématique*. Cette expression se grava dans l'esprit de son interlocuteur, qui a fait allusion, dans ses écrits (1), à l'entrevue que nous venons de raconter.

La famille de M. Picot, fixée dans une petite ville, et distinguée par ses vertus chrétiennes, ne pouvait rester longtemps à l'abri des persécutions. Son digne chef fut en effet décrété d'arrestation ; le jeune Picot lui-même, atteint par la réquisition, et ne s'étant pas présenté, fut obligé de se cacher : mais sur la fin de 1793, il crut prudent de subir les exigences de la loi, et il alla demander du service dans la marine. Plus tard il aimait à raconter quelques incidents de cette démarche, qui peignent bien la triste époque où il la faisait.

Un soir, vers la fin de novembre 1793, le jeune et timide réquisitionnaire arriva tout mouillé et couvert de boue dans une pauvre auberge. L'hôtesse qui le vit accablé de fatigue et qui croyait deviner en lui un tout autre homme qu'un soldat, s'oc-

(1) *L'Ami de la Religion*, tome 4. page 100.

cupa de lui faire du feu et l'engageait à s'asseoir : mais aussitôt survint un patriote qui se mit à jurer et à dire dans son ignoble langage : « Eh bien ! *on vous les chauffera, ces calotins !* Nous venons de livrer aux gendarmes celui que vous aviez-là, à la place de ce jeune arrivant. »

« Je ne demandai pas mon compte, ajoutait M. Picot, en racontant cette circonstance de son voyage; j'entendis venir une espèce de diligence, j'eus le bonheur d'y trouver place, et après mes remerciements et récompense à la maîtresse de l'auberge, je m'installai dans la voiture. Nous étions six. J'entendis, toute la nuit, le bruit que mes compagnons faisaient en dormant. Pour me rassurer davantage contre le danger auquel je venais d'échapper, au matin, j'achevais ma prière, quand mon vis-à-vis, homme gros et replet, de figure fort peu diplomate, me dit un bonjour avenant et presque familier. Puis, la conversation s'engagea, je sus en quelques instants qu'il était prêtre du diocèse d'Orléans, et que, comme moi, il allait servir en qualité de marin. Mais ils seront bien habiles, disait-il, si jamais ils soupçonnent mon premier et véritable état. Je crus, malgré ma jeunesse, devoir lui recommander de la prudence pour deux, content d'ailleurs d'avoir rencontré ce compagnon de voyage, j'allais dire d'infortune. Mais ce brave homme était jovial et plus que causeur. »

A Brest, M. Picot n'avait quitté ce prêtre que fort peu de temps, et ils étaient inscrits pour s'embarquer sur le même vaisseau. « L'heure venue, disait-il, mon compagnon et moi portions notre petit bagage, nous félicitant de nous trouver ainsi réunis avec même destination. Plus empressé que moi, le prêtre passa le premier. Je le suivais. Il mettait le pied sur le vaisseau, quand un jeune mousse, de douze à treize ans, du milieu de tout l'équipage, se mit à dire très-haut à l'un de ses camarades : « Tiens, regarde donc ce gros monsieur ! c'est l'abbé Turpin, le Curé de mon village, et qui m'a fait faire ma première communion. » « Je vous laisse à penser, ajoutait M. Picot, ce qui se passa dans mon esprit. On s'empara du pauvre Curé, on le mit en prison et il y resta trois ans. Mais fiez-vous donc aux déguisements... »

M. Picot resta dans la marine jusqu'en 1797 ; il occupait dans les bureaux l'emploi de commis extraordinaire ; les devoirs de sa position nouvelle, et le contact des marins à une

époque si difficile, ne l'éloignèrent pas des pensées et des pratiques de la religion. A Brest il logeait dans la maison d'une famille pieuse, où des prêtres venaient dire la messe, et c'était lui qui la servait.

Rendu à sa famille, et à une vie plus conforme à ses goûts, il reprit ses études ordinaires. Une éducation particulière dont il consentit à se charger, en le fixant à Orléans, lui procura des ressources pour le travail. Il fut atteint dans le même temps d'une maladie qui altéra gravement sa santé, et le força de renoncer au dessein qu'il avait longtemps conservé de recevoir la prêtrise ; mais il n'en continua pas moins les pieuses pratiques dont il avait contracté l'habitude. En 1806, il se chargea de l'éducation des enfants du prince de Beauveau, mais les travaux littéraires auxquels il voulait se livrer le déterminèrent à se dégager, au bout de quelques mois, des liens qu'il s'était imposés. Il devint alors le collaborateur de M. de Boulogne, pour les *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, dont celui-ci lui abandonna bientôt la rédaction.

Ce journal, destiné à la défense des saines doctrines sur lesquelles repose la société, ayant été supprimé en 1811, M. Picot offrit sa collaboration à la *Biographie universelle*, pour laquelle il rédigea une série d'articles remarquables par leur exactitude. En 1814, il fit paraître l'*Ami de la Religion et du Roi*, dont il resta le rédacteur principal jusqu'en 1840. Par sa modération, la sagesse de ses vues et de ses principes, il sut donner une grande vogue à ce journal dont il a fait le répertoire le plus précieux des matériaux utiles à l'histoire ecclésiastique de ce siècle. Si l'animadversion des partis combattus par M. Picot le poursuivait, il était amplement dédommagé de ces contradictions par l'approbation de l'Épiscopat français, et d'un nombre considérable d'amis du plus haut rang, et surtout par l'approbation du Saint-Siège. Son attachement pour le Pontife romain tenait de l'affection filiale : aussi plus d'une fois des témoignages de satisfaction lui vinrent du centre de la catholicité. Son zèle, loué par Pie VII comme par Léon XII, ne le fut pas moins par le Pape Grégoire XVI. Indépendamment de plusieurs autres témoignages d'estime et de bienveillance, un Bref du 20 février 1835 créa M. Picot chevalier de la Milice-d'Or, et pour récompenser ses services, Grégoire XVI lui décerna, par un Bref du 27 novembre 1840, le titre de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Appliqué tout à la fois à son journal et aux bonnes œuvres, M. Picot prit une grande part aux succès de l'OEuvre de la Propagation de la Foi, dont il avait appris la naissance avec une consolation profonde. Un conseil central ayant été établi au mois de décembre 1823, il en fit partie à peu près depuis son organisation : il fut même élevé, le 5 juillet 1839, aux fonctions de vice-président, et au mois d'avril 1840, il reçut du Père Gardien de la Terre-Sainte un brevet de chevalier du Saint-Sépulcre, à l'occasion des services rendus par l'association qu'il concourait à diriger. Zèle, assiduité, lumières, telles étaient les ressources que ses collègues trouvaient en lui. Aussi aiment-ils reconnaître sa juste part dans des travaux que Dieu a bénis, et qui ont amené l'état prospère d'une œuvre, moyen si puissant de salut et de civilisation.

Tous les écrits de M. Picot, empreints d'un vif sentiment d'amour pour la religion, ne prouvent pas moins que sa vie tout entière qu'elle était pour lui ce qu'il avait de plus cher. Un coup d'œil rapide sur ses divers ouvrages en fournira la preuve. Indépendamment des OEuvres de M. de Boulogne, auxquelles il ajouta un *Tableau politique et religieux de la France sous le Directoire*, et un *Précis historique sur l'Eglise constitutionnelle*, on a de lui plusieurs ouvrages estimés, tous anonymes. L'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-huitième siècle*, en 2 vol. in-8°, publié en 1824, est un livre excellent, mais moins connu qu'il ne mérite de l'être. On peut le regarder comme un supplément aux Mémoires de d'Avrigny sur la même époque : il a laissé aussi des Notices pleines d'intérêt, notamment sur le savant *Sainte-Croix*, 1809, sur M. *Emery*, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, 1811, et sur l'abbé *Legrès Duval*, 1819, in-8°.

Mais l'ouvrage le plus important de M. Picot, et qui semble devoir faire vivre son nom dans la postérité, c'est celui qu'il a publié sous le titre modeste de : *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*; Paris, chez Adrien Le Clere, 1806 ; 2^e édition ; 1815 et 1816 ; 4 vol. in-8°. Cette seconde édition, continuée jusqu'à l'année 1815, et fort améliorée dans toutes ses parties, est, au jugement d'un critique compétent, moins *polemique et moins théologique* que les *Mémoires* du P. d'Avrigny, dont elle semble faire la continuation et le pendant.

M. Picot ne mit pas son nom à ses Mémoires. « Ce n'est

» point, disait-il avec modestie, dans la Préface de sa première
 » édition, ce n'est point une histoire ecclésiastique que nous
 » offrons ici au public ; ce ne sont que des Mémoires pour
 » servir à l'histoire ecclésiastique ; ce n'est en quelque sorte
 » qu'un cannevas que nous présentons à remplir par des mains
 » plus habiles. »

Cependant, les journaux du temps rendirent un compte favorable des *Mémoires*. Le *Mercury de France* leur consacra un article dans son numéro du 24 mai 1806 : il loua les recherches, le style et les connaissances de l'historien. Le *Journal de l'Empire* en fit l'éloge dans sa feuille du 1^{er} novembre. La *Gazette de France* n'en parla pas moins avantageusement, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des Spectacles* qui loua l'esprit et les principes d'une production si grave (1).

L'année 1815 vit paraître les trois premiers volumes de la seconde édition des *Mémoires*. Sans changer le plan de son ouvrage, l'auteur y avait fait des additions importantes. Ses considérations sur l'état de la religion et de l'Eglise, au commencement du dix-huitième siècle, par où il entrait en matière, se trouvaient développées et divisées en trois parties. Au lieu d'une esquisse, M. Picot présentait un tableau. Dans le corps des Mémoires, il donnait cette fois de curieux détails sur les Eglises étrangères, et à l'histoire de la religion il joignait celle des livres philosophiques dont l'influence avait provoqué d'horribles catastrophes. Libre enfin de dire la vérité, non-seulement M. Picot rectifia les erreurs ou remplit les lacunes qu'il avait été obligé de laisser dans le récit des événements qui se rattachaient aux cinq premières années du siècle actuel, mais il poursuivit son récit jusqu'à la fin de 1815, mettant les hommes et les faits sous leur véritable jour, sans oublier toutefois la juste mesure avec laquelle il convient de parler de personnages récents.

Comme supplément aux trois volumes donnés en 1815, il en publia l'année suivante un quatrième, qui comprenait la liste chronologique des écrivains du dix-huitième siècle, considérés principalement sous le rapport religieux. Ce travail, entièrement neuf, était, à cette époque, d'autant plus nécessaire que, dans la plupart des dictionnaires historiques publiés jusqu'alors, la partie ecclésiastique était traitée avec beaucoup

(1) *L'Ami de la Religion*, tome 2. page 338.

de négligence et d'inexactitude. Aussi cette partie de l'ouvrage a été dans la suite presque reproduite tout entière dans diverses biographies, qui l'ont presque copié textuellement.

On crut néanmoins que ces Mémoires pouvaient devenir un ouvrage plus complet; et l'on persuada à M. Picot qu'il devait consacrer ses derniers jours à préparer une troisième édition de ses *Mémoires*, où il utiliserait les riches matériaux recueillis pendant vingt-cinq années, moins encore dans les livres publiés depuis la Restauration, que dans les intimes confidences des plus illustres personnages de l'Eglise, sur les mobiles secrets des affaires ecclésiastiques. M. Picot sentait que sa fin approchait, et renonçant à toute autre occupation, même en faveur d'une publication à laquelle il avait lié son existence et qui avait été entre ses mains l'instrument d'un grand bien, il s'appliqua tout entier à l'œuvre qui devait être son testament littéraire. « Je m'occupe de mes Mémoires, écrivait-il le 28 juin 1841, à » un ami, et je n'en fais pas un mystère; ce travail m'intéresse » beaucoup. Ce ne sera point proprement une nouvelle édi- » tion, ce sera un nouvel ouvrage. »

M. Picot était âgé de 71 ans, et chaque matin il assistait à l'autel le prêtre qui, deux fois au moins la semaine, lui donnait le pain eucharistique. La fréquente communion avait toujours été, dans toutes ses diverses situations, l'aliment de cette piété aussi profonde que sincère dont toute sa vie avait été empreinte. Le dimanche 14 novembre, son action de grâces à laquelle il avait coutume de consacrer un quart d'heure, dura trois fois plus longtemps. Le prêtre, inquiet de son silence, s'approcha; il vivait; seulement sa conversation était dans les cieux; c'était l'avant-goût des joies auxquelles Dieu allait l'admettre. Le soir, en effet, au moment où, pour la dernière fois, il conversait avec ses amis, une légère indisposition se manifesta. Malgré les secours de l'art, mais sans souffrances, et comme s'il entraînait dans un paisible sommeil, il remit son âme à Dieu, le lundi 15 novembre 1841, à six heures du matin.

Un nombreux cortège entourait son cercueil, et la présence de M. l'Internonce apostolique disait assez que la mort de M. Picot n'était pas seulement une perte pour l'Eglise de France, mais pour toute l'Eglise. Il n'est pas en effet un seul de ses lecteurs, de ses amis, et surtout de ses collaborateurs, qui ne pensât de cet homme vénéré ce qu'écrivait, à ces der-

niers (1), M. le comte de Marcellus : « J'ai eu souvent recours
 » à ses bons offices, à ses conseils, à ses lumières ; jamais ils ne
 » m'ont manqué ; jamais je ne les ai trouvés en défaut ; j'ad-
 » mirais ses douces et humbles vertus ; sa foi m'édifiait, son
 » suffrage m'encourageait ; sa pieuse érudition m'éclairait. La
 » religion à laquelle il consacrait ses études et sa vie, a plus
 » d'une fois, par l'organe du chef visible de l'Eglise, applaudi
 » à ses travaux ; ce pieux et infatigable écrivain est mort
 » comme il a vécu, toujours les armes à la main pour la dé-
 » fense de la vérité. »

L'amitié inspira aussi à M. le comte de Marcellus, cette
 épitaphe de M. Picot :

Hic calamo in terris, vitæque ex pectore toto
 Divinam nuper legem, fidemque probabat
 Nunc Deus in cælo, ostentans quæ credidit, implet
 Pectus amans, simul et vitam calamnuque coronat.

(1) *L'Ami de la Religion*, N^o 3523, jeudi 2 décembre, 1841.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION, PUBLIÉE EN 1843.

IL est peu d'époques qui offrent, pour l'histoire ecclésiastique, une matière plus abondante que le siècle qui vient de finir. Il n'en est point qui présentent des événements plus variés, des attaques plus nombreuses, des secousses plus violentes. La naissance et les progrès de l'incrédulité, les troubles excités dans l'Église par un parti remuant, les orages d'une révolution qui a ébranlé toute l'Europe, fournissent une suite abondante de détails souvent affligeants, mais toujours curieux, et donnent en même temps une division assez naturelle pour nos *Mémoires*. L'histoire ecclésiastique de ce siècle peut en effet se partager en trois grandes divisions, où viennent aboutir la plupart des faits qui ont rempli cette période mémorable. Ces divisions, bien distinctement marquées et fertiles en événements, méritent, à beaucoup de titres, de fixer l'attention de l'écrivain observateur et celle de l'ami de la religion.

Vers le commencement du dix-huitième siècle, l'incrédulité prend naissance, ou du moins se manifeste en Angleterre et en Hollande. Elle y est adoptée par des écrivains renommés, qui tantôt insinuent le déisme avec art, tantôt combattent de front le christianisme, tantôt sèment le doute et l'ironie sur les sujets les plus graves. Leurs ouvrages, répandus dans ces deux pays, y popularisent

l'irréligion. Elle est ensuite introduite chez nous par un homme célèbre, doué de beaucoup d'esprit et de talent, qui avait vécu en Angleterre et en Hollande, et qui, de retour dans sa patrie, parut mettre tous ses soins à y acréditer les opinions qu'il avait trouvées chez nos voisins. Après avoir préludé, dans sa jeunesse, par quelques écrits, où, tout en laissant voir son but, il gardait encore quelques ménagements, ce littérateur s'enhardissant à mesure que son âge et ses succès lui donnaient plus de poids et d'autorité, se consacra dans sa vieillesse avec une ardeur infatigable à combattre et à avilir la religion. Dans l'espace de quinze à vingt ans, on le vit accumuler, dans cette intention, des écrits de toutes les formes, histoires, pamphlets, essais philosophiques, contes, vers, facéties, etc. Autour de lui vinrent se ranger des disciples animés de son esprit, et qui, excités par son zèle, comme il excitait le leur, enfantèrent en peu d'années de nombreuses et véhémentes diatribes contre une croyance qui avait civilisé le monde. La liste de ces productions est encore moins étonnante que le ton qui y règne. La correspondance des principaux chefs a montré quel était leur but et le concert qui régnait entre eux ; mais les effets nous en ont instruits encore mieux. Le torrent de leurs livres inonda toute la France, et leurs principes, accueillis dans des sociétés dominantes, se répandirent dans toutes les classes. Par le moyen des journaux, ils se rendirent maîtres de l'opinion et distributeurs de la renommée ; et un ministère faible les laissa prendre une consistance et un ascendant énormes. A la même époque, la même contagion gagnait l'Allemagne. Dans les États protestants de cette contrée, la réforme arbora ouvertement les

étendards du déisme. D'autres États catholiques furent aussi atteints des ravages de l'incrédulité ; et avant la fin du siècle, une grande partie de l'Europe était en proie à cette doctrine nouvelle, ou plutôt à cette absence de toute doctrine, qui ne fut que trop en même temps une absence de toute morale.

Un autre parti, né dans le siècle précédent, réclame aussi l'attention de l'historien. Moins hardi sans doute et moins funeste, il donna lieu cependant à des troubles et à des divisions dont l'Église se ressentira longtemps. Actif, intrigant, opiniâtre, il enfanta une foule d'écrits qui blessaient la charité et éternisaient les querelles. Condamné par le corps des pasteurs, il se réfugia dans les bras de l'autorité séculière, et trouva un appui dans quelques-unes de ses branches. Sans parler du système de doctrine adopté dans ce parti, la manière dont il se défendit a produit de sinistres effets pour la religion. Les déclamations continuelles qu'on s'y permettait contre le Pape et les évêques, ont avili la puissance ecclésiastique. L'opiniâtreté avec laquelle on y soutint de faux miracles, a servi de prétexte aux déistes pour jeter des nuages sur les miracles mêmes sur lesquels repose le christianisme. Ce parti offre à l'observateur impartial tous les caractères d'une secte véritable ; cabales, émissaires, déguisements, libelles, mépris de l'autorité. L'Église a été troublée partout où il existait ; elle n'a été tranquille qu'où il n'était pas. Il a déchiré pendant cinquante ans l'Église de France, y a fait naître une foule de contestations incidentes, y a fomenté des illusions déplorables, y a entretenu un esprit d'opposition, de mutinerie et de dénigrement contre les premiers pasteurs. De la France, cet esprit passa dans quelques contrées étran-

gères, et dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, l'Allemagne et l'Italie le virent se développer dans leur sein sous la protection de quelques princes trompés, ou de quelques ministres séduits. C'est à la même influence qu'il faut attribuer les changements introduits dans les écoles de ces pays, les écarts de leurs canonistes, les réformes tentées à Vienne, à Florence et à Naples, le congrès d'Ems, le synode de Pistoie, l'enseignement de l'Université de Pavie, tant d'écrits contre le Saint-Siège, et cette conspiration sourde, mais active, pour tout innover dans l'Eglise, et pour la mettre sous le bras séculier.

Ces deux grandes branches de l'histoire ecclésiastique, pendant ce siècle, nous mènent à une troisième qui n'est que le résultat et le complément des deux autres. Bien que circonscrite dans le court espace de quelques années, la révolution française semble renfermer autant de siècles. Ce fut alors que l'on vit les effets, et que l'on recueillit les fruits de cette fermentation et de cette ardeur d'indépendance entretenues par tant d'écrits. Ce fut alors que l'on jouit des résultats de ces doctrines philosophiques si constamment prêchées pendant quarante ans. Ce fut au nom de l'humanité, de la raison et de la liberté que tant d'hommes furent asservis, égarés, immolés; et les clameurs contre les rois et les prêtres amenèrent la chute des trônes et le renversement des autels, la proscription des princes et celle des ministres de la religion. Au milieu de ces scènes de désolation, l'Eglise et l'Etat parurent ensevelis dans une ruine commune jusqu'au moment marqué dans les décrets éternels, où il fut donné à l'humanité, au christianisme et à la société de rentrer dans leurs droits, et de respirer après tant de désastres.

Tel est l'aspect général sous lequel s'offre le dix-huitième siècle; telles sont les trois grandes divisions sous lesquelles on peut présenter son histoire. Nous avons d'abord formé le projet de classer ainsi les faits, sauf à reléguer dans une quatrième section ceux qui n'auraient appartenu à aucune des trois précédentes. Mais en y réfléchissant, cette disposition nous a paru sujette à beaucoup d'inconvénients. Elle nous eût obligé à intervenir trop souvent l'ordre chronologique. Nous avons donc préféré nous en tenir, pour cette édition, comme pour la première, à la division par année. Nous plaçons chaque événement sous une date principale, et nous présentons de suite tout ce qui y a rapport. Plusieurs écrivains nous ont donné l'exemple de cette méthode, qui délasse l'attention du lecteur par la variété des faits, et qui marque d'une manière plus tranchante les dates dont la connaissance est si importante pour classer les événements dans la mémoire. C'est la marche qu'a suivie entre autres d'Avrigny dans ses *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716*. Nos *Mémoires* peuvent être regardés comme la suite des siens, quoiqu'ils ne soient pas tout-à-fait dans le même genre. Cet auteur, justement estimé sous plus d'un rapport, a cependant des défauts dans lesquels nous avons tâché de ne pas tomber. Il avait de l'esprit et de la finesse assaisonnés d'un peu de malignité. Fort attaché à son corps, il ne voit d'important que ce qui s'y rapporte. Il raconte fort longuement toutes les querelles où les Jésuites ont pris part, et omet de parler de faits majeurs et d'événements d'un intérêt plus général. Il n'y a pas, dans son histoire, un seul mot sur les grandes attaques portées de

son temps à la révélation, rien sur Hobbes, rien sur Spinoza, rien sur le socinianisme, qui devait particulièrement exciter son attention par l'éclat qu'il avait eu dans le dix-septième siècle, par les troubles qu'il avait excités en Pologne, et par le nombre et le zèle des écrivains qui l'ont défendu. Nous lui avons reproché aussi que dans le récit qu'il fait des disputes sur les cérémonies chinoises, il s'attachât à soutenir des confrères inexcusables, et qu'il s'écartât de l'obéissance au Saint-Siège qu'il recommandait si fort pour d'autres points, et dont il eût dû donner l'exemple sur celui-ci. Quelques personnes ont essayé de le justifier; mais leurs observations ne nous ont pas fait changer d'avis, parce que nous avons parlé d'après l'examen des pièces. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Un dernier défaut des *Mémoires* du même historien, c'est de ne pas donner assez de détails sur les églises étrangères; c'est aussi ce qu'on avait reproché à notre première édition. Nous ne nous étions pas dissimulé combien il existait, à cet égard, de lacunes dans notre ouvrage, et nous en étions alors convenu franchement dans la préface. Nous n'avons rien négligé, depuis dix ans, pour nous procurer les renseignements dont nous manquions. Les recherches que nous avons faites, les communications que nous avons reçues, nous ont mis en état de suppléer à beaucoup d'omissions. Nous croyons qu'il est peu d'événements importants dans l'histoire des églises étrangères, dont nous n'ayons fait mention. La difficulté des communications, la différence des langues ont pu cependant nous priver encore de quelques détails. Il faut bien s'attendre d'ailleurs que l'histoire de l'église de France dominera toujours dans ces

Mémoires. Au fond, c'est celle qui intéresse le plus la majorité de nos lecteurs, et nous nous flattons que cette partie de notre travail a été rendue, à force de soins, moins indigne des suffrages du public chrétien.

Nous débutons dans cette édition par un *Tableau historique de l'état de la religion et de l'Eglise à l'ouverture du dix-huitième siècle.* Ce *Tableau historique* ne ressemble plus à l'esquisse courte et rapide de notre première édition. C'est aujourd'hui un tableau d'une assez grande étendue, et qui pourrait presque former à lui seul un ouvrage à part. Il est divisé en trois parties, dont la première traite de l'état de la religion en général à la fin du dix-septième siècle; la seconde offre la situation de l'Eglise dans les différentes parties de la chrétienté, et la troisième rappelle quelques faits de l'histoire ecclésiastique du siècle précédent, nécessaires pour bien entendre l'histoire du dix-huitième. Celle-ci est la seule qui ne soit pas changée (1). La seconde partie est entièrement neuve. Nous y parcourons les différents Etats de l'Europe, et nous en montrons la situation religieuse. On remarquera que nous avons insisté surtout sur la France et sur l'Angleterre. Il nous a semblé que ce travail faisait bien connaître le siècle de Louis XIV sous les rapports religieux, et ouvrait d'une manière convenable l'histoire que nous entreprenions d'écrire.

Une autre augmentation importante est celle qui concerne l'origine et les progrès de la philosophie. Nous avons eu pour but de la suivre dans sa naissance et dans ses développements. Nous avons parlé

(1) M. Picot n'avait préparé, dans la nouvelle édition, aucun changement pour cette partie, qui est tout entière relative au Jansénisme; nous avons cru qu'il était utile de la compléter par des additions qui nous ont paru nécessaires. *Editeur.*

successivement des écrivains et des ouvrages de cette école. L'histoire des livres philosophiques se lie avec l'histoire de la religion par des points de contact nombreux et évidents. Elle forme à elle seule une portion notable des annales de l'Eglise dans le dix-huitième siècle. Nous avons pris à tâche de ne rien omettre de ce qui regardait ces livres, le caractère de chacun, les condamnations qu'ils ont essuyées, et toutes les particularités de cette guerre si vive, de *cette guerre à mort*, comme l'appelait un des historiens de Voltaire, lequel a été prophète cette fois. Nous serions étonnés qu'on pût nous reprocher d'avoir laissé passer en ce genre quelque chose d'essentiel.

Mais une addition plus volumineuse encore est une *Liste chronologique des écrivains du dix-huitième siècle, considérés sous le rapport religieux*. Nous en avons formé le projet dès notre première édition. Il nous fut suggéré par la légèreté et la partialité avec laquelle sont jugés en général, dans les dictionnaires historiques, les écrivains qui ont traité de la religion. Il nous semblait que cette liste était en quelque sorte un supplément nécessaire à nos *Mémoires*. Elle devait comprendre les hommes et les faits qui n'auraient pu trouver place dans le corps de notre ouvrage. Nous y passons en effet en revue les écrivains de toutes les classes qui ont travaillé sur des matières de religion, catholiques et protestants, défenseurs et ennemis de la révélation, théologiens, controversistes, moralistes, orateurs, historiens, érudits. Nous nous sommes arrêtés un peu plus, comme cela devait être, sur ceux de ces auteurs qui appelaient davantage l'attention par leur mérite et leur réputation, ou par leur influence et la nature de leurs écrits.

Ainsi nous avons donné plus d'étendue aux articles Bossuet, Fénelon, Malebranche, Leibnitz, Fleury, Newton, Massillon, d'Aguesseau, Helvétius, Voltaire, Rousseau, Turgot, d'Alembert, Diderot, Frédéric, d'Holbach, de Brienne, Condorcet, Gerdil, Grimm, etc. ; nous ne citons ici que les principaux. Nous envisageons le plus souvent ces écrivains sous un jour différent de celui sous lequel ils sont présentés dans les dictionnaires historiques. Là on examine l'ensemble de leurs ouvrages ; dans notre plan, au contraire, nous ne parlons que des écrits qui se rattachent aux matières ecclésiastiques et religieuses. Ainsi Newton est considéré dans nos *Mémoires* sous un rapport entièrement nouveau. Il en est de même des articles Malebranche, Massillon, d'Aguesseau.... Un grand nombre d'autres articles n'avaient point encore paru dans les dictionnaires historiques. Nous indiquons entre autres les articles Saint-Simon, Hoadly, d'Etémare, de Stock, le Clerc (Pierre), Pinel, Rauttenstrauch, Blackburne, Galiani, de Pressy, de Pompidou, Natali, Jabineau, Zaccaria, Mamachi, de Malesherbes, Giorgi, Pereira, Walnesley, Serrao, O'Leary, Geddes, Eybel, le Plat, Proyard, Zola, Naignon, Emery, Lambert... Enfin nous avons travaillé cette biographie religieuse du dix-huitième siècle avec un soin particulier. Peut-être cependant, au milieu d'une foule de détails assez minutieux, nous sera-t-il échappé quelques inexactitudes. Nous espérons que la multiplicité des dates et des titres de livres sera notre excuse. Que l'on veuille bien se rappeler aussi que nous n'avons point prétendu faire un ouvrage de bibliographie. Notre but a été seulement de faire connaître en gros les écrivains et leurs principales productions. Nous avons omis à dessein

quelques auteurs dont les ouvrages étaient peu importants (1).

Tel est le plan de cette nouvelle édition; telles sont les augmentations que nous y avons faites. Nous n'avons épargné ni peines ni recherches pour la perfectionner. Nous avons profité des conseils de l'amitié et des reproches de la critique. Nous avons prié plusieurs personnes éclairées de nous communiquer leurs observations, et nous y avons déféré toutes les fois qu'elles nous ont paru fondées. Nous avons supprimé quelques détails moins importants; mais surtout nous avons tâché de compléter ces *Mémoires*, et de faire bien connaître l'esprit du siècle.

Il y a plus de quinze ans que cet ouvrage nous occupe. Lorsque nous l'entreprîmes, nous étions étonnés qu'il n'existât point encore de corps d'histoire ecclésiastique du dernier siècle. Les faits relatifs à cette partie se trouvent dispersés dans une foule de livres différents, mêlés avec d'autres faits étrangers, et rapportés, le plus souvent, d'une manière incomplète et peu satisfaisante. Ils sont même quelquefois si fort dénaturés par l'écrivain qui les raconte avec indifférence, ou qui les altère avec partialité, qu'on a besoin d'attention et de recherches pour arracher le voile dont on couvre la vérité. Vous n'apprenez là que la moitié des faits; pour trouver l'autre moitié, il faut interroger d'autres monuments, comparer d'autres pièces, et c'est une véritable étude que de réunir ces traits épars et détachés pour en former un tableau qui ait de la suite et de l'ensemble. Nous avons donc parcouru, non-seulement les grandes

(1) Nous avons expliqué, à la fin de l'avis placé en tête de ce volume, la modification grave que nous apportons à cette partie du travail de M. Picot, et les raisons qui nous y ont déterminés. *Éditeur.*

collections qui pouvaient nous éclairer sur notre objet, tels que le *Bullaire des Papes*, les *Procès-verbaux du Clergé*, le *Gallia Christiana*, mais encore une foule de recueils, de mémoires, de pamphlets, de journaux, de brochures et d'écrits de toute espèce, où les faits se trouvaient comme égarés. C'est d'après ces pièces que nous avons travaillé. Nous n'avons appelé à notre secours, ni des traditions souvent fort équivoques, ni des anecdotes, ni des oui-dire; nous nous défions de ces sources suspectes, une des causes les plus fécondes des erreurs où tombe un historien. Quand on ne veut rien avancer que de sûr et d'exact, il faut peu compter sur ces témoignages fugitifs. Ainsi, que l'on ne s'attende pas à trouver ici ces contes, ces anecdotes, ces épigrammes, ces traits d'esprit et de satire dont sont remplis tant de Mémoires, et qui ont fait entre autres la fortune de ceux de Saint-Simon et de Duclos. Nous nous sommes interdit cette ressource, qui eût peut-être rendu notre ouvrage piquant; mais ce n'a pas été là notre ambition. Nous avons rapporté ce que nous croyons, nous l'avons rapporté d'après des pièces authentiques, et après avoir comparé les rapports et confronté les témoignages. Nous nous étions même proposé d'abord de joindre à ces *Mémoires* la liste des écrits que nous avons consultés, en faisant connaître le degré de confiance que chacun d'eux méritait à notre avis. C'eût été comme autant de pièces justificatives qui eussent corroboré notre travail et rendu compte de notre marche. Mais après avoir commencé cette liste, nous nous sommes aperçu qu'elle aurait grossi considérablement nos *Mémoires*, et nous avons été obligés de renoncer à ce projet.

Quant au ton de cet ouvrage, nous espérons qu'on

y trouvera toute la modération désirable. A la vérité, nous ne nous sommes point proposé cette sorte d'impartialité qui raconterait froidement les avantages et les maux de l'Eglise, ne prendrait aucun parti dans les disputes qui la troublent, et se rirait également et de ses défenseurs et de ses ennemis. Une telle disposition ne serait pas d'un ami de la religion, et pourrait être qualifiée de partialité véritable. Nous faisons profession d'être inviolablement attaché à l'Eglise. Dans le récit des combats qu'elle a essuyés, nous avons constamment pris ses décisions pour notre boussole, et nous avons regardé comme répréhensible ce qu'elle nous avertissait de considérer comme tel; mais nous n'avons point cherché à exagérer les torts. Nous ne nous attendons pas cependant à recueillir tous les suffrages. L'immortel auteur de l'*Histoire des variations des églises protestantes* fut traité de fanatique par les ministres qu'il confondait, et cette dénomination, si commune de nos jours qu'elle a été prodiguée à ceux mêmes qui n'avaient d'autre tort que de croire en Dieu, cette dénomination, dis-je, ne flétrira pas apparemment celui à qui elle serait donnée par des hommes auxquels nous ne voulons pas l'appliquer nous-mêmes. Que nous soyons donc accusé de partialité par les partisans de ceux dont nous raconterons les écarts, nous en serons peu surpris. Nos vœux seront satisfaits si ces *Mémoires* ont l'approbation des véritables amis de l'Eglise, de ses enfants dociles, et s'ils peuvent contribuer à ranimer l'intérêt que tous doivent prendre aux biens et aux maux de cette mère commune des fidèles.

RÉPONSE

A QUELQUES CRITIQUES.

LORSQUE ces *Mémoires* parurent pour la première fois, en 1806, les journaux en rendirent un compte généralement assez favorable. Le *Journal des Débats* ou de l'*Empire* en fit l'éloge dans sa feuille du 1^{er} novembre 1806, et n'y mêla même aucune espèce de critique. La *Gazette de France* ne fut pas moins indulgente, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des Spectacles* où nous fûmes surpris de trouver un article à la fois grave, religieux et flatteur. Le *Mercur*e annonça aussi les *Mémoires* dans son numéro du 24 mai 1806. Le rédacteur, après quelques éloges qu'il voulut bien donner au style et aux talents de l'historien, lui reprocha de n'avoir point assez parlé des philosophes, et de s'être trop étendu sur les Jésuites et sur leurs adversaires. Ce reproche est entièrement détruit, pour le premier point, par les additions nombreuses qu'a reçues, dans cette édition, la partie philosophique. Quant au second point, pouvions-nous nous dispenser de parler de questions et de querelles qui ont agité l'Église pendant cinquante ans, qui ont si fort divisé les esprits, et enfanté tant de livres? Ce n'aurait pas été apparemment faire connaître l'histoire du siècle, que d'omettre ce qui y a tenu une si grande place, et ce qui a excité tant de troubles. La tâche d'un historien est de rapporter les faits, et l'on serait en droit de lui adresser des reproches, s'il prétendait ne parler qu'en passant de contestations longues et animées, et qui ont rempli plus de la première moitié du siècle. D'après ces motifs, nous n'avons cru devoir supprimer dans cette édition que quelques particularités moins importantes et quelques discussions qui suspendraient trop le récit des événements. Les autres critiques du *Mercur*e roulaient sur

(1) Quoique nous regrettions que M. Picot n'ait pas abrégé cette réponse, nous croyons devoir la reproduire, en employant un caractère qui permettra de la resserrer dans un petit nombre de pages. *Éditeur*,

des détails assez minutieux. L'auteur répondit, dans le temps, à cet article, par une lettre que le *Mercur*e ne jugea pas à propos d'insérer: On la trouve dans les *Mélanges d'histoire, de philosophie, de morale et de littérature*; chez Le Clere, 1808, tome v, page 504.

Ce fut la seule critique que les *Mémoires* essayèrent pendant quelques années. Car nous ne comptons pas les observations verbales et les lettres particulières adressées à l'auteur. La plupart, dictées par l'intérêt et l'amitié, ne portaient que sur des faits détachés, ou n'étaient même destinées qu'à demander des éclaircissements. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans, quand les *Mémoires* avaient produit leur effet, et que l'édition en était presque épuisée, que l'on vit paraître un gros volume sous ce titre imposant: *La vérité et l'innocence vengées contre les erreurs et les impostures d'un livre anonyme intitulé: Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle; par le P. B. L., ancien professeur de théologie. Paris, Doublet, 1811.* Ce P. B. L. était le P. Lambert, Dominicain, qui était plus d'une fois descendu dans l'arène pour la défense d'une cause dont il était regardé comme le dernier appui. On connaissait déjà la fécondité et la véhémence de sa plume; mais il faut avouer qu'il n'avait encore montré nulle part la chaleur et l'énergie qu'il déploya dans son long et terrible plaidoyer contre les *Mémoires*.

Jadis le docteur Arnould, ayant à combattre les adversaires de sa doctrine, ne leur épargnait pas les épithètes les plus fortes. On sait comment il traita un abbé Mallet, qui avait eu la présomption d'écrire contre lui. Il l'appela un *petit docteur, un docteur sans nom, un esprit mal fait, un cerveau troublé, un étourdi, un impertinent, un ignorant, un fou, un aveugle, un furieux*; et sur ce que ses amis mêmes s'étonnaient de ce style véhément, Arnould publia une *Dissertation selon la méthode des géomètres, pour la justification de ceux qui emploient, en écrivant dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.* Le P. Lambert avait lu sans doute cette *Dissertation*. Il ne pouvait choisir un meilleur modèle que l'infatigable Arnould. Mais, comme tout se perfectionne, il a encore surpassé son maître, et nul n'a plus largement usé de ces *termes que le monde estime durs*. Dès son début, il annonce le ton qui va régner dans son écrit. Il appelle les *Mémoires* une *insipide gazette, un sot livre, une triste rapsodie*. Quant à l'auteur, c'est un

déclamateur sans bonne foi, une espèce d'illuminé, un détracteur obscur, un ennuyeux compilateur, un écrivain lourd, plat, sottement glorieux, emporté, aveugle, impudent, ignorant, niais, imbécille... Ces dernières qualifications sont même répétées très-fréquemment quand le P. Lambert se fâche un peu plus fort ; ce qui n'est pas rare. Tel est le style gracieux, aimable et poli de ce bon religieux ; telle est la douceur et l'aménité de la plume de ce patron du grand précepte de la charité. Les Garasse et les Scioppus, dont on a tant parlé, n'étaient pas plus véhéments et plus irascibles. Chaque page presque de l'écrit du Dominicain est sur le ton de l'arrogance et de l'amertume. Il affecte avec son adversaire les formes les plus hautes, il lui prodigue les expressions les plus méprisantes, il appelle à son secours tout ce que la langue offre d'épithètes âcres ; il les varie même avec une inconcevable fécondité, le tout sans doute par charité, comme Arnould. C'est ainsi que cet humble et modeste théologien sait défendre sa cause. Il nous semble qu'il lui a fait plus de tort par une telle apologie, qu'il n'a nuï aux *Mémoires*. On se défie d'un avocat qui a recours aux injures, et nous nous sommes, plus d'une fois, senti ému de pitié pour un vieillard, un prêtre, un religieux, que ni son âge, ni son caractère, ni son propre intérêt, ni le sentiment des convenances, ne pouvaient préserver de ces emportements.

Nous nous garderons bien de payer le P. Lambert de la même monnaie. C'est une ressource qu'il faut abandonner à ceux qui apparemment n'en ont pas de meilleures. Nous aurions d'ailleurs encore un autre motif de consolation, si c'en était une ; c'est que notre adversaire n'est pas plus modéré et plus poli envers un grand nombre de personnes élevées en dignité. Il s'en va gourmandant et frappant, à droite et à gauche, tous ceux qui ont eu le malheur de ne pas penser comme lui ; et comme il y en a beaucoup dans cette catégorie, et qu'il n'en épargne aucun, il en résulte que son livre est, dans tout son contenu, une suite presque non interrompue de reproches, de gronderies, d'emportements, d'invectives, et que le débonnaire Dominicain a l'air de ne jamais respirer de ses accès de colère. Les Evêques surtout ont grande part aux épanchements de sa bile, et il les nomme rarement sans joindre à leur nom quelque signe de mépris. Ainsi il dit : *Un M. Antelmy, un M. de Valissoles, un M. de Belzunce, un M. de*

la Motte. Ces Evêques étaient, à la vérité, des prélats édifiants, estimables, zélés ; mais ils n'étaient point favorables aux appelants, et dès lors quel mérite pouvaient-ils avoir ? Le Cardinal de Bissy et M. Languet, Archevêque de Sens, ont eu le tort d'écrire sur ces disputes. Le P. Lambert ne leur fait point quartier. *Ce pauvre M. de Bissy, dit-il, ce brave M. Languet...* D'autres n'en sont pas quittes à si bon marché. Il assure que *le nom seul de M. de Tencin est un opprobre*. Il traîne dans la boue M. Lafitau, Evêque de Sisteron. Il flétrit le Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims. Le Cardinal de Fleury était *inepte, infidèle, hypocrite*. Dans une longue tirade contre Fénelon, on tance vertement ce grand Archevêque, et on lui reproche avec feu *son ignorance en théologie, sa coupable profanation dans la composition du Télémaque, sa ridicule méprise à poursuivre le fantôme du jansénisme*. Mais rien n'égale le ton de l'ardent écrivain à l'égard de Clément XI. Il revient fréquemment sur ce Pape, sur ce *perturbateur, ce prevaricateur, ce profanateur, sur son orgueil inflexible et son opiniâtreté scandaleuse*. *S'il y eût eu un Concile général, ou Clément XI aurait fait, aux pieds de ce souverain tribunal, amende honorable des scandales qu'il avait donnés au monde chrétien, ou une irrevocable déposition aurait été la juste peine de son endurcissement*. C'est ainsi que ce respectueux enfant de l'Eglise parle de son chef. Ne doit-on pas plutôt s'honorer que rougir des invectives d'un homme capable de s'oublier à ce point ?

Si de la forme de son livre nous passons au fond, nous n'y trouverons pas plus de solidité. Toute la première partie est destinée à prouver que le jansénisme est un fantôme, et c'est même au fond le but de tout son écrit. Mais il semblerait qu'il a voulu faire voir lui-même le ridicule de cette assertion : *Les deux puissances s'émeuvent, dit-il, et déploient ce qu'elles ont de plus redoutable. Les Papes assemblent des congrégations, prononcent des jugemens avec le plus grand appareil, le roi rend des arrêts dans son conseil ; le clergé de France s'assemble plusieurs fois ; le Sacerdoce et l'Empire tirent le glaive et unissent leurs forces.....* Dira-t-on, en effet, que ces deux autorités fussent tout à coup devenues aveugles, et que la lumière et le sens commun se fassent réfugiés chez ceux qu'elles poursuivaient ? A qui faut-il s'en rapporter, pour connaître la vérité, ou aux premiers pasteurs, chargés de la conserver et de la défendre, ou à un parti qui prétend l'avoir pour soi ? Croira-t-on que ce

parti n'existe pas, par cela seul qu'il l'assure? Est-ce l'usage dans les tribunaux qu'on s'en remette aux accusés pour savoir s'il y a eu ou non un délit; et leur témoignage est-il recevable pour éluder les arrêts portés contre eux? Depuis cent cinquante ans, un parti fort animé écrit et se remue, et quand on veut le réprimer, il se plaint qu'on poursnive un fantôme. Singulier fantôme, qui, depuis tant de temps, trouble toute l'Eglise, fantôme que ceux là seuls ne voient pas, qui ont intérêt à le contester! Quoi! tant d'écrits, de pamphlets, de querelles, de déclamations, sont-ce donc aussi des fantômes? Les soins que ces gens-là prennent pour se dérober au grand jour, attestent seuls leur existence et leur dessein. Le P. Lambert lui-même est la preuve vivante de la réalité de ce fantôme. Il ne loue que ce qui est émané de ce parti, et ne blâme que ce qui lui est contraire. Aurait-il oublié que l'assemblée du Clergé de France de 1700 a condamné cette même proposition qu'il prend tant de peine à établir? Aurait-il oublié que cette censure fut faite à la réquisition et sur les instances de Bossuet, que le P. Lambert n'osera peut-être pas appeler un ignorant et un aveugle? L'autorité d'un si grand nom sera-t-elle aussi sans force, et le confondra t-on avec tant d'autres sur lesquels on s'est plu à jeter l'opprobre et le mépris?

Nous ne suivrons point le P. Lambert dans une foule de discussions et de raisonnements auxquels il se livre. Il y a une réponse générale à lui faire; c'est que les *Memoires* étant un ouvrage historique, c'était par des faits qu'il fallait les réfuter. On ne détruit point des faits par des dissertations, par des arguments, par des commentaires. On n'anéantit point une longue histoire par des subtilités et des dénégations hardies. Prouvez que cette suite d'événements rapportés dans les *Mémoires* est fausse, que ces écrits n'ont pas existé, que ces condamnations sont chimériques, que cette guerre si vive et si opiniâtre est une pure imagination, alors vous aurez cause gagnée. Au lieu de cela, le P. Lambert disserte sans fin. Il oppose à un fait d'interminables raisonnements. Quand on lui dit qu'il a été condamné, il objecte qu'il l'a été à tort. C'est changer l'état de la question; c'est substituer des discussions à des récits. Nous lui avons présenté des faits; qu'il réponde par d'autres faits, s'il le peut. Il nous somme de lui détailler les erreurs des appelants. Mais l'auteur des *Mémoires* n'a pas prétendu faire un ouvrage de théologie. Il ne dogmatise point; il

raconte. Il n'est point controversiste ; il est historien. Il laisse à d'autres le soin de montrer l'équité des jugemens de l'Église ; son objet se borne à rapporter l'occasion, les circonstances et les suites de ces jugemens. Il peut répondre simplement au P. Lambert : *Votre cause a été jugée, mon Père. Ce n'est pas à moi à la remettre de nouveau en question. Vous vous plaignez d'avoir été condamné à tort. Adressez-vous au juge qui a prononcé l'arrêt. Quant à moi, je suis et je dois être hors de cause. Je n'écris que d'après des pièces authentiques ; je raconte des faits, je marche à la suite de l'autorité. C'est le plus sûr pour vous comme pour moi.*

Je ne sais trop ce que le P. Lambert, malgré sa faconde, aurait pu répondre à cette courte défense. Peut-être aurait-il eu recours au moyen qu'il n'a pris que trop souvent. Il se serait emporté, et aurait fait pleuvoir sur son adversaire une grêle de reproches amers, d'épithètes injurienses et de termes de mépris. Mais ces gentillesces, qu'il a semées si libéralement dans son volume, sont une triste ressource. La colère est un mauvais conseiller. Elle égare l'écrivain et ne persuade pas le lecteur. Le P. Lambert, avec ses dénégations tranchantes, mériterait quelquefois les qualifications impolies qu'il prodigue sans retenue. Nous nous bornerons à en donner un exemple. L'auteur des *Mémoires* avait dit, dans son *Introduction*, qu'Arnauld, dans sa fameuse Lettre à un duc et pair, renouvelait la première des cinq propositions condamnées. Là-dessus son débonnaire critique, avec sa modération accoutumée, l'accuse *d'ignorance, d'injustice et d'emportement. C'est une preuve, dit-il, que l'auteur des Mémoires n'entend rien à ces matières ; jamais les censeurs d'Arnauld ne lui ont fait ce reproche.* Le P. Lambert s'est trompé ; car nous ne voulons pas lui rendre ses qualifications malhonnêtes. Il n'avait qu'à consulter le rapport fait par le docteur Chapelas, un des commissaires de la Faculté de théologie pour l'examen de la lettre d'Arnauld. Il y aurait vu que les commissaires, aussi *ignorants* apparemment que l'auteur des *Mémoires*, étaient persuadés également que, relativement à la question qu'on appelle *de droit*, la lettre d'Arnauld contenait l'erreur de la première des cinq propositions. Sur qui doivent retomber alors les reproches *d'ignorance grossière, de méprise ridicule et d'exagération calomnieuse*, intentés par le pétulant Dominicain ? Lui sied-il bien de prendre des airs de

hauteur et de mépris quand c'est lui-même qui se trouve ignorer un fait rapporté dans toutes les histoires du temps ?

Que serait ce, si nous rappelions un autre écrit plus condamnable encore du P. Lambert, écrit qui achèverait de lui ôter tout crédit dans l'esprit des lecteurs sages et religieux ? Il fit paraître, en 1806, *l'Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité ; Paris, chez Cio, 2 vol. in-12*. Dans cet ouvrage, qui serait ridicule s'il n'était pas scandaleux, le P. Lambert, qui s'y est nommé en toutes lettres, perd toute mesure. Il se plaint *du respect superstitieux de quelques catholiques qui reçoivent comme tradition les opinions et les conjectures de quelques Pères*. Après avoir écarté ainsi l'autorité des Pères, l'auteur développe ses systèmes, prêche le millénarisme, annonce un avènement intermédiaire de Jésus-Christ, et se débarrasse de saint Augustin, en disant que ce grand docteur *ne pouvait avoir aucune idée distincte sur l'usage auquel la Providence destinait les Juifs. Les anciens n'avaient, à cet égard, que des préjugés. Ils n'avaient rien examiné, et il était réservé au P. Lambert de nous éclairer sur l'avenir*. Qu'annonce donc ce nouveau prophète ? Qu'*Elie va venir, qu'il sera méconnu de presque toute la gentilité* (l'auteur ne désigne pas autrement l'Eglise) ; qu'*il sera proscrit et condamné par la puissance séculière et par l'autorité ecclésiastique, par la foule des prêtres et des pasteurs, présidés par le premier Pontife de la Religion ; qu'il ne faut ni pénétration ni efforts pour découvrir la première chaire de l'Eglise sous les figures qui annoncent l'antechrist, et que la prostituée de l'Apocalypse n'est autre que Rome chrétienne*, dont, à cette occasion, le P. Lambert retrace les *pernicieuses erreurs, la profane politique, la superbe domination, l'insatiable avarice, les coupables entreprises.....* Voilà le langage édifiant, voilà les religieuses prédictions de ce zélé catholique. Les protestants sont tombés dans de moindres excès. Enfin, dans le même ouvrage, on préconise les convulsions. Un long morceau est consacré à s'extasier sur cette *œuvre divine, sur ce spectacle fécond en merveille ; sur ce signe consolant*. On nous dit que *depuis soixante-dix ans, le Seigneur a élevé son étendard au milieu de nous*, et là-dessus on nous cite les coups de bûches, les épingles avalées, les crucifiements, et les autres farces ridicules ou scènes barbares qui se pratiquent dans les galetas. Tels sont le jugement, la religion et la doc-

trine de ce digne prêtre, de ce sage professeur, de ce pieux enfant de saint Dominique. Nous avons fait, dans le temps, une critique de son livre ; *inde iræ*. Le P. Lambert a voulu user de représailles contre nos *Mémoires*. Nous croyons pouvoir nous consoler de cette vaine attaque, et même nous tenir honoré des procédés brutaux et des expressions injurieuses d'un homme qui a levé si hautement le masque, et qui, doublement coupable, insulte si effrontément à l'Église romaine, en voyant en elle l'antechrist, et au sens commun, en vantant la divinité d'une œuvre de ténèbres et de corruption.

La violence du style du P. Lambert avait justement blessé tous ceux qui avaient eu connaissance de son livre. Il avait même été question de le dénoncer, et nous savons qu'un ecclésiastique, respectable par sa piété, son zèle, ses lumières et son âge, avait voulu faire intervenir l'autorité ecclésiastique contre un ouvrage où elle était si indignement outragée. Mais cette production arrogante et amère était tombée d'elle-même, quand, plus de trois ans après, parut une nouvelle brochure sous ce titre : *La Vérité de l'histoire ecclésiastique rétablie par des monuments authentiques contre le système d'un livre intitulé : Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle, par M. S^m, ancien magistrat. Paris, décembre 1814 (1)*. Ce nouvel antagoniste n'imité pas le ton emporté du Dominicain ; il est en général assez modéré ; c'est déjà quelque chose. Du reste, il paraît partager toutes les préventions du P. Lambert. C'est un homme nourri dans un tendre attachement pour la cause de l'appel, et qui ne sera pas non plus accusé de trop flatter les papes et les évêques. Il feint qu'il a été épouvanté des maux que prépare à l'Église la nouvelle édition de nos *Mémoires*. Son zèle pour la vérité l'a porté à signaler une si dangereuse et si funeste production. Il n'a pas cru apparemment la réfutation du P. Lambert bien concluante, puisqu'il en a entrepris une seconde. On peut douter que ce nouvel effort d'un même parti soit plus heureux que le précédent.

Nous remarquerons d'abord que M. S. prend une méthode qui est plus commode que démonstrative. Il ne prétend pas

(1) L'Auteur désigne ici M. Sylvi, avec lequel il eut de fréquents démêlés ; Voyez *Ami de la Religion*, VI, 177 ; VII, 149 ; XV, 129, 338, 385 ; XVI, 276 ; XIX, 318 ; XX, 365 ; XXX, 70 ; LXVI, 399 ; etc. *Editeur*.

réfuter les *Mémoires* dans leur ensemble. Il se borne à examiner un très-petit nombre de faits qu'il prétend faux et calomnieux, et il se hâte d'en conclure que le reste de l'ouvrage ne mérite aucune créance. Mais, quand il serait vrai que l'auteur des *Mémoires* se serait trompé sur quatre ou cinq faits, cela prouverait-il qu'il eût été également en erreur sur tant d'autres qu'il rapporte ? Une induction aussi générale ne nous paraîtrait pas d'une bonne logique. Venons au détail.

Le premier tort de l'auteur des *Mémoires*, selon M. S., est de n'avoir pas parlé avec assez de respect d'Arnauld et de la *Morale pratique*. Il a fait entendre que le docteur avait bien pu être poussé par sa haine contre les Jésuites jusqu'à rapporter d'eux des faits non prouvés, et que la *Morale pratique* n'était pas une source très-sûre, ni une autorité très-respectable. Le zèle de M. S. se soulève contre de telles assertions. Mépriser la *Morale pratique*, ce livre précieux qui est dans toutes les bibliothèques, et dont tous les honnêtes gens font leurs délices, quel procédé odieux ! Et combien un écrivain se décrédite en cherchant à flétrir un livre si recommandable, si utile, et si généralement lu et estimé ? Ce livre est particulièrement cher à M. S., dont la foi robuste adopte toutes les histoires qui s'y trouvent. Nous l'en félicitons. Quant à nous, quel est notre crime ? De n'avoir pas assez spécifié qu'il n'y a que les deux premiers volumes qui aient été mis à l'Index, censurés par la Sorbonne, et condamnés au feu par le Parlement de Paris ; de n'avoir pas dit que ces condamnations étaient, comme cela est manifeste, l'effet des intrigues des Jésuites et une surprise faite à l'autorité, et qu'ainsi, au fond, elles ne prouvent rien ; et de n'avoir pas ajouté que le silence gardé à Rome, sur les derniers volumes, est une démonstration victorieuse en leur faveur. Car il est bien clair que quand Rome condamne les écrits de ces gens-là, c'est l'effet de la prévention de leurs ennemis, et que quand elle ne les condamne pas, c'est parce qu'elle est assez sage pour les approuver. De cette manière, soit qu'elle parle, soit qu'elle ne parle pas, ces messieurs ont toujours raison. Ce raisonnement est sans réplique, et nous nous proposons de le mieux développer dans une autre édition, et de montrer que la *Morale pratique* est un livre d'or, qu'on ne saurait trop recommander et répandre.

Le second tort de l'auteur des *Mémoires* est encore plus grave que le premier. Il a touché à l'arche ; il a manqué de respect

pour Port-Royal, et a présenté cette maison comme un lieu de rassemblement où l'on répandait des écrits, où l'on concertait des mesures, où l'on soufflait le feu de la division. La gloire de ce saint lieu touche trop M. S. pour qu'il ne réclame pas contre ces accusations. Il nous défie de lui citer un seul livre imprimé et saisi à Port-Royal. D'abord, nous n'avons point dit qu'on y imprimait, mais qu'il *partait de là des écrits* ; ce qui signifie apparemment qu'on y en distribuait, et il nous permettra de le croire. Il nie les rassemblements, parce que, dit-il, les solitaires avaient été précédemment dispersés, et qu'ils étaient presque tous morts. Il en restait à peine, selon lui, trois ou quatre. Nous lui en nommerions bien davantage ; car nous n'avons pas parlé seulement des anciens solitaires de Port-Royal, mais des amis zélés de cette maison, de ceux qui en conservaient l'esprit. Il en existait un assez grand nombre en 1709 (1) ; plusieurs n'étaient pas fort éloignés, et pouvaient aisément s'y réunir. Cette maison inspirait à ses partisans le plus vif intérêt. De là tant de plaintes sur sa destruction. De là ces *Histoires de Port-Royal*, ces *Mémoires sur Port-Royal*, ces *Gémissements sur Port-Royal*. De là ces pèlerinages que l'on faisait sur ses ruines ; pèlerinages qui avaient lieu même à une époque bien postérieure. *D puis Pâque dernier*, écrivait-on en 1733, *les pèlerinages à Port-Royal sont surtout devenus plus fréquents. Il s'y est trouvé à la fois jusqu'à quatre-vingts ou cent personnes de Paris... Un jour il y eut un concours de plus de trois cents personnes. On en a recueilli d. s os, de la terre, de l'herbe même.. (Nouvelles ecclésiastiques du 20 mai 1733)* Nous citons ici à M. S. des autorités dont il fait cas. Si l'on accourait ainsi de toutes parts à Port-Royal, quand la maison était détruite, à plus forte raison apparemment quand elle subsistait. *Les adhérents de Port-Royal*, dit un écrivain moderne, qui a aussi déploré sa ruine, *formèrent constamment une famille dispersée, mais dont les liens invisibles se fortifièrent par la persécution dirigée contre eux... Sous le point de vue politique, on peut les citer comme précurseurs de la révolution... Divers littérateurs attribuent à un adhérent de Port-Royal le livre fameux qui parut anonyme*

(1) Charles la Grange et Nicolas Fontaine ne moururent que cette année ; mais l'avocat Lombert, Duvaucel, Treuvé, Huré, Thierri de Viaixnes, le Brun-Desmarettes, Hecquet, Blondel, Innes, etc. etc. n'étaient pas moins attachés à Port-Royal.

vers la fin du xvii^e siècle: les *Vœux d'un patriote*, ou *Soupirs de la France qui aspire après la liberté*. Le même auteur indique encore le *Catéchisme sur l'Église pour les temps de troubles*, rédigé, dit-il, par un ami de Port-Royal. Il ajoute plus loin : *C'est l'école de Port-Royal qui, dirigeant les efforts concertés de la magistrature et de la portion la plus saine (selon lui) du clergé, opposa une double barrière aux envahissements du despotisme politique et du despotisme ultramontain* (1). Nous n'en avons pas tant dit. Nous sommes fâché que M. S., oubliant ici la modération qu'il semblait s'être prescrite, se soit un peu rapproché du ton du P. Lambert, et ait recueilli quelques-unes des épithètes dont le bon Père était si prodigue. Nous avons encore sur lui cet avantage; c'est que nous ne l'appellerons ni un *déclamateur ridicule*, ni un *calomniateur impertinent*. Nous nous plaindrons seulement qu'on ne puisse défendre Arnauld et Port-Royal sans employer quelques-uns de ces termes que le monde estime durs, et que des gens si charitables ne puissent se posséder davantage.

Un troisième sujet de reproches fait par M. S. aux *Mémoires*, c'est le récit qui s'y trouve des faits qui amenèrent la constitution *Unigenitus*. Il fait l'étonné que l'auteur ne se soit pas servi davantage, et du *Journal de Dorsanne*, source sûre et non suspecte, et des *Mémoires de Saint-Simon*, dont personne ne conteste la rigide impartialité. Les autres autorités qu'il ajoute à de si imposants témoignages, sont les *Mémoires de Duclos* et de *Marmontel*, que l'on sait avoir copié Saint-Simon, et qui ont raconté ces disputes d'une manière si exacte, si mesurée et si sage. Comment un homme un peu judicieux peut-il nous faire un crime de n'avoir pas suivi aveuglément des historiens si légers ou si prévenus? Peut-il ignorer que Saint-Simon débite une foule d'anecdotes qui circulaient à Versailles, et dont la plupart ne prouvent que sa crédulité lorsque ce n'est pas lui qui les invente? Ne raconte-t-il pas comme un fait certain le mariage du Cardinal Dubois, historiette dont la fausseté est reconnue par les modernes les plus impartiaux? Ses éditeurs même n'ont-ils pas avoué son caractère haineux et satirique, qui le portait à dire du mal de tout le monde et à adopter les fables les plus ridicules? Duclos, qui lui a emprunté tant d'anecdotes, n'est-il pas connu par sa causticité, son penchant à

(1) *Les Ruines de Port-Royal*, en 1809, par M. Grégoire.

l'épigramme et son empressement à accueillir les traits les plus mordants? Si ce sont là les autorités de M. S., nous les lui abandonnons volontiers. Il aime les anecdotes; nous nous en défions extrêmement. Il cherche à *divertir son lecteur* (p. 28), nous croyons plus utile de l'instruire. Un écrivain grave n'attache pas tant d'importance à ces propos, à ces ouï dire, à ces épigrammes, qui sont propres peut-être à égayer l'oisiveté maligne, mais qui ne persuadent que la crédulité et l'irréflexion. Nous l'avons dit ailleurs, ce n'est pas sur de telles autorités que s'appuie l'histoire, et que nous avons cherché à asseoir nos récits.

Mais voici qui va nous écraser. M. S. a consulté les archives romaines transportées à Paris il y a quelques années. *L'on dirait, c'est lui qui parle, que ces archives n'ont été amenées à l'hôtel Soubise que pour lui fournir tout ce qu'on peut désirer en fait de preuves.* Admirable attention de la Providence, qui n'a permis ce déplacement que pour procurer à M. S. les moyens de nous confondre! car les preuves qui résultent de ces archives sont péremptoires. *Ce sont des coups de massue dont on ne peut plus se relever.* Nous n'avons pu, il faut l'avouer, nous défendre de quelque épouvante en lisant ces terribles menaces, et nous n'avons commencé la lecture de ces pièces si décisives qu'avec une anxiété pénible. Mai, qu'y avons-nous trouvé? Deux lettres d'un Capucin, le P. Timothée de la Flèche, depuis Evêque de Béryte, et deux autres du P. Le Tellier. Et que nous apprennent ces lettres victorieuses? Que le P. Le Tellier écrivait à Rome pour représenter la nécessité d'une Bulle contre les *Réflexions morales*, et qu'il agissait en France pour qu'elle y fût reçue. Eh bien! qu'y a-t-il donc là de si déshonorant pour la cour de Rome et pour lui? Bossuet ne sollicitait-il pas aussi, et longtemps et avec instance, le Bref contre le livre de Fénelon? M. S. lui en fait-il un crime? Pourquoi trouve-t-il si blâmable dans l'un ce qu'il louerait dans l'autre? L'air triomphant qu'il affecte après cela n'est-il pas un peu ridicule? *Il serait curieux, dit-il, de savoir ce que l'auteur des Mémoires aurait à répliquer à ces preuves.* Nous pouvons satisfaire sa curiosité; c'est que ces preuves ne nous ont rien appris. Nous savions comme lui que le P. Le Tellier avait pu contribuer à instruire le Pape de ce qui se passait en France. Mais de ce qu'il écrivait à Rome pour demander une Bulle, conclure, comme font quelques historiens et M. S. après eux, que

Le Tellier dicta la Bulle, qu'il mit le pied sur la gorge du Pape, suivant l'expression noble de ces messieurs, qu'il exigea impérieusement la condamnation de plus de cent propositions, que Clément XI en fit ses doléances à M. Amelot; ce sont là de ces anecdotes ridicules qui ne peuvent paraître plausibles qu'à ceux dont elles favorisent les préventions. On dirait avec tout autant de fondement, que Bossuet mit le pied sur la gorge d'Innocent XII pour lui faire donner le Bref contre Fénelon; car certainement ce savant Prélat mit plus de zèle à faire condamner l'*Explication des Maximes des Saints*, que Le Tellier à obtenir la Bulle contre les *Reflexions morales*, qui d'ailleurs, comme doit le savoir M. S., avaient été condamnées en 1708, avant que Le Tellier s'en fût mêlé. Cette seule observation détruit l'importance affectée que notre critique attache à ces grandes découvertes et à ses terribles preuves.

M. S. a encore recours aux archives pontificales pour rapporter ce qui se passa à Rome et en France au sujet de la même Bulle; mais ses recherches, loin d'appuyer son système, lui seraient plutôt contraires. Car, d'après les renseignements même qu'il nous transmet, on voit avec quelle lenteur, avec quelle maturité on procédait à Rome à l'examen des propositions extraites du livre de Quesnel. Lui-même nous raconte qu'il y eut d'abord cent cinquante-cinq propositions soumises à l'examen; qu'un premier examen fut commencé le 1^{er} juin 1712, que le Pape établit ensuite de nouvelles Congrégations, que huit consultants commencèrent leur travail au commencement de 1713, que six Cardinaux furent appelés, que Clément XI faisait lui-même un extrait des opinions des consultants, y joignait ses développements et ses remarques, et terminait, sur chaque proposition, par une note, également de sa main, et énonçant son jugement. Un tel travail prouve que ce Pontife n'agit en cette occasion, ni par une impulsion étrangère, ni par aucun des motifs ridicules que lui ont prêtés ses ennemis, et il faut remercier M. S. de nous avoir fait connaître le soin, l'attention et l'assiduité avec lesquels Clément XI traita cette affaire. Il prétend tirer un grand avantage d'un mémoire remis au Pape en avril 1717, et où l'on parle de l'accueil qu'avait reçu la Bulle en France. Ce mémoire s'exprime en effet à peu près comme aurait pu faire Dorsanne ou Villefore. Mais qu'indique-t-il? rien autre chose que l'opinion de celui qui l'avait rédigé, peut-être du P. Laborde ou de l'abbé Chevalier,

qui étaient alors à Rome, qui y avaient été envoyés par les opposants, et qui eurent ordre d'en sortir peu après. Il n'est pas étonnant que ce mémoire soit écrit du même ton que les autres pamphlets des appelants, puisqu'il était émané de ce parti; et de ce qu'on l'a trouvé dans les archives de Rome, cela prouve seulement qu'on y conservait toutes les pièces, dans quelque sens qu'elles fussent rédigées; ce qui en effet est assez l'usage dans les archives.

M. S. s'est donc un peu hâté de chanter victoire. Sa *massue* n'est pas celle d'Hercule, et ses démonstrations ne persuaderont que lui. Nous arrivons à un dernier reproche qu'il nous fait. Pour le coup, il nous a pris en flagrant délit. Nous avons dit que Clément XI *avait offert au Cardinal de Noailles de calmer ses scrupules en lui donnant sur la Bulle les explications qu'il pouvait désirer*. Notre critique se récrie sur cette assertion, comme étant une fausseté palpable et une invention ridicule. Mais ce n'est point nous qui avons inventé ce fait; c'est un écrivain contemporain qui le rapporte, c'est un Evêque employé dans les négociations de ce temps-là. A la vérité, et nous en avons quelque honte pour notre cause, cet écrivain, cet Evêque, est un Jésuite dont le témoignage ne paraîtra peut-être pas recevable à M. S.; car à ses yeux un homme *de cette robe* mérite-t-il quelque confiance? Néanmoins, puisqu'il nous fait tant valoir et son Dorsanne et son Villefore, il faudra bien qu'il nous permette de lui citer une seule fois M. Lafiteau. Il trouvera le fait en question dans la *Réfutation des anecdotes*, par ce Prélat, tome I^{er}, pag. 54 et 55.

Le reste de sa brochure roule sur des reproches plus vagues encore ou tout aussi peu fondés. Elle est terminée par une conclusion dans laquelle cet homme judicieux et zélé, craignant que ce que nous avons dit de la philosophie ne servît à détromper quelques incrédules, a soin de les prémunir contre un résultat si fâcheux, et daigne leur fournir des raisons pour échapper aux faits que nous avons réunis contre eux. On ne peut qu'applaudir à la sagesse, à la discrétion, et aux intentions pures d'un chrétien si charitable.

Nous avons peut-être attaché trop d'importance à cette brochure. Mais si nous n'y avons pas répondu, l'auteur se serait peut-être flatté de nous avoir réduit au silence. Nous avons voulu lui ôter jusqu'à cette ressource. Il verra que nous n'avons point fui le combat. Il avait pris plus de huit ans pour

nous réfuter; nous lui répondons au bout de quatre mois. Ce n'est pas là refuser le défi; seulement nous l'engagerons à se hâter davantage une autre fois. Le premier volume de notre nouvelle édition était déjà imprimé, quand sa brochure a paru. Nous avons ouï-dire que depuis il y a encore donné une suite, et qu'il s'y fatigue à répéter contre les Jésuites tout ce qu'avaient déjà dit ses devanciers. Nous avons envoyé demander cette suite chez son libraire et n'avons pu l'obtenir. Nous ne croyons point avoir à regretter cet écrit, qui n'eût probablement contenu que ce qu'on trouve déjà sur ce sujet dans cent autres ouvrages, et où l'on nous eût cité, comme des autorités irréfragables, et la *Morale pratique*, et les *Nouvelles ecclésiastiques*, et Coudrette, et Platel, et les autres écrivains du même bord, si célèbres par leur sagesse et leur modération. Nous n'envions pas à M. S. ces suffrages et ces garants, et nous nous hâtons de terminer ces discussions, et de venir à notre objet. Nous faisons seulement remarquer, en finissant, que nos *Mémoires* n'ont été attaqués que sur un genre de faits, et que la partie philosophique, et les autres récits qu'ils renferment, n'ont point été contestés; d'où il suit que la portion la plus importante de notre ouvrage est restée sans réponse, et que l'ensemble de cette histoire, et la masse des faits qu'elle présente, doivent paraître assez bien établis pour entraîner l'assentiment du lecteur. Cette seule considération nous consolera des chicanes de quelques gens tenaces, qui ne connaissent rien de plus important que les préjugés dont ils sont remplis, et qui voudraient concentrer l'histoire de l'Eglise dans l'éloge de leur cause, et dans l'apologie de ses défenseurs.

TABLEAU HISTORIQUE
DE
L'ÉTAT DE LA RELIGION ET DE L'ÉGLISE

AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION.

Nous diviserons cette Introduction en trois parties.

Dans la première, nous exposerons l'état de la Religion en général, à l'ouverture du dix-huitième siècle. On verra comment, au milieu des plus beaux succès de l'Église, commençait à se montrer cette philosophie pernicieuse, qui fit dans la suite tant de ravages.

Dans la deuxième, nous donnerons des notions sur des faits qui, pour la plupart, appartiennent à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle, qu'il est nécessaire de connaître pour bien entendre d'autres événements que nous aurons à raconter dans la suite de ces *Mémoires*. Ces faits sont relatifs à la naissance et aux progrès du Jansénisme, qui causa tant de maux à l'Église de France.

Dans la troisième, nous examinerons quelle était, vers 1701, la situation de l'Église, dans chacune des principales parties de la chrétienté (1).

(1) Cette troisième partie était la seconde dans les éditions précédentes, mais il nous a paru plus naturel de placer d'abord ce qui était le plus général, et de rapprocher de ce qui est dit dans la première partie, sur la naissance de l'impiété philosophique, les détails que donne la seconde sur le Jansénisme, cet autre ennemi de l'Église, presque aussi funeste. *Editeur*.

 PREMIÈRE PARTIE.

 DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DE LA RELIGION A
 L'OUVERTURE DU XVIII^e SIÈCLE.

L'OBSERVATEUR qui examine avec un peu d'attention l'histoire du dix-septième siècle, y remarque aisément un caractère religieux et moral, bien différent de celui du siècle suivant. Toutefois des yeux exercés ne peuvent manquer d'apercevoir, vers la fin de la première de ces deux époques, des germes funestes de cette irrégion, qui dans la seconde se montra si audacieuse. Ce tableau va présenter ce double aspect.

 CARACTÈRE RELIGIEUX DU XVII^e SIÈCLE.

Dans le dix-septième siècle en général, on voit la Religion mêlée à toutes les choses humaines. On la regardait alors comme le plus ferme appui de la société, comme le plus fort lien entre le prince et les sujets, comme la meilleure ou plutôt la seule école de morale, comme le motif le plus puissant pour porter à la vertu et éloigner du vice. On la croyait nécessaire au bonheur des Etats et à celui des particuliers, et l'on ne songeait pas à lui contester son influence, encore moins à discuter ses dogmes et à mettre en doute ses préceptes. On se réfugiait au contraire vers elle, on reconnaissait son autorité, et l'on respectait ses maximes. Je ne prétends pas que tout le monde la pratiquât avec fidélité. Il y avait alors, comme il y en a toujours eu, des abus, des passions, des scandales. Mais l'esprit général était éminemment religieux. Les souverains et les sujets, les grands et le peuple, les hommes instruits et ceux qui ne l'étaient pas, tous respectaient et honoraient la religion, lors même que quelques-uns n'en sui-

vaient pas les règles autant qu'on aurait pu le désirer.

Il semblait y avoir entre les princes et les particuliers une louable émulation, à qui seconderait, le plus efficacement, tous les projets qui pouvaient tourner à l'avantage de la religion et au bonheur des peuples. C'est dans ce siècle qu'on a le plus vu naître d'institutions utiles, de fondations pieuses, de monuments de zèle et de charité. Il y avait, on ne saurait trop le remarquer, il y avait dans toutes les classes, non pas seulement de grands exemples de vertu, mais une disposition favorable à toutes les entreprises religieuses, à toutes les idées salutaires, à tous les projets de bienfaisance et d'utilité générale. De là tant d'établissements auxquels l'humanité ne gagnait pas moins que la foi, des hospices pour les malades, des asiles pour l'indigence, des missions, soit nationales, soit lointaines, la réforme de plusieurs ordres monastiques, la création de congrégations vouées à l'enseignement des deux sexes, l'éducation ecclésiastique surtout perfectionnée, et des séminaires s'ouvrant de toutes parts pour former de dignes ministres de l'Évangile. Cette dernière œuvre est particulière au dix-septième siècle, et annonce l'importance qu'on y mettait à la religion.

Une ardeur générale semblait s'être emparée des esprits. On était dans ces temps heureux où le progrès des lumières ne nuit point à la croyance. L'amour des sciences et la culture des lettres n'étouffaient point la foi, et l'on n'avait pas la vanité de se frayer des routes inconnues qui aboutissent souvent à des précipices, et de rechercher des clartés extraordinaires qui éblouissent et aveuglent plus qu'elles n'éclairent. On n'aspirait point le mépris des institutions anciennes, ni l'engouement pour de nouveaux systèmes, ni des idées exagérées d'indépendance et de liberté. L'indifférence pour la religion eût paru aussi insoutenable dans son principe, qu'elle est pernicieuse dans ses effets.

Les plus grands hommes de ce temps s'honoraient de croire à la révélation. Les écrivains les plus célèbres du règne de Louis XIV, soit parmi nos compatriotes, soit

parmi les étrangers, faisaient tous profession d'être chrétiens. Leurs ouvrages portent tous l'empreinte de leur respect pour la religion et pour la morale. Le ton de leurs productions est conforme à l'esprit général de leur siècle. Loin d'y trouver des déclamations contre le christianisme, on n'y aperçoit pas l'intention d'en blâmer l'enseignement d'une manière éloignée et indirecte, d'en contredire, quoique faiblement, les dogmes ou l'histoire, d'en énerver l'autorité, d'en atténuer l'empire sur les consciences. Les auteurs mêmes, dont les écrits étaient le plus étrangers à la religion, manquaient rarement l'occasion de montrer qu'ils la révéraient. Les littérateurs, les poètes, les mathématiciens, les historiens lui rendaient hommage quand il le fallait, et le faisaient sans affectation, comme sans répugnance. Ils en parlaient naturellement et comme ils étaient persuadés. Les génies les plus élevés n'avaient pas, à cet égard, une autre manière de voir que le vulgaire. Les philosophes les plus habiles ne se piquaient pas de se séparer de la foule, en affichant du dédain pour la révélation. Assurément il est peu de noms plus imposants en philosophie, que ceux de Bacon, de Descartes, de Pascal, de Newton et de Leibnitz. Tous ces grands hommes qui appartiennent spécialement au dix-septième siècle, faisaient profession d'être attachés aux grands principes du christianisme.

Bacon, ce savant si supérieur à son siècle, qui avait pénétré dans les profondeurs de la philosophie, et qui avait commencé à éclairer la physique des lumières de l'expérience, Bacon, dont des philosophes modernes ont proclamé les connaissances, et dont ils ont traduit et analysé les ouvrages, n'était pas véritablement tel qu'il leur a plu, quelquefois, de le peindre. Sa doctrine, qu'on avait cherché à obscurcir, était profondément religieuse. Il avait les idées les plus nobles de la divinité. Il croyait que la révélation seule nous a instruits sur l'origine du monde et sur celle de l'homme. Il professait un grand respect pour les livres saints, et l'observation de la nature était pour lui un

nouveau motif d'admirer et de bénir le créateur et le conservateur de tant de merveilles. Ces sentiments paraissent dans tous ses écrits. On peut aussi consulter à cet égard l'ouvrage intitulé : *le Christianisme de Bacon* ; Paris, 1799, 2 vol. in-12, par M. Emery, supérieur du séminaire Saint-Sulpice. Il renferme une vie très-intéressante de Bacon, des extraits de ses livres, et des notes et réflexions qui prouvent à quel point la philosophie de Bacon était conforme à la révélation. Il y a même beaucoup de passages où Bacon, quoique protestant, paraît se rapprocher de la doctrine catholique, et en général il parle sur ce sujet avec l'exactitude d'un homme qui avait fait de la théologie une étude particulière.

Le même écrivain à qui nous devons *le Christianisme de Bacon*, a donné depuis les *Pensées de Descartes*, où il montre que non-seulement Descartes a respecté les principes de la religion, mais qu'il les a crus et défendus. L'auteur, dans un *Discours préliminaire*, rédigé avec beaucoup de critique et de sagacité, venge très-bien Descartes des imputations de ses détracteurs, et dans une *Vie religieuse* de ce philosophe célèbre, il le peint comme un catholique exact à remplir ses devoirs. Les nombreux extraits qu'il rapporte de Descartes, sont d'un homme sincèrement religieux. Il y a des pensées judicieuses, belles et même pieuses sur l'existence et les attributs de Dieu, sur l'immatérialité de l'âme, et sur différents points de religion et de morale; et elles prouvent invinciblement que Descartes était non-seulement très-orthodoxe, mais qu'il avait fort à cœur d'inculquer les principes de la foi, et d'en montrer la conformité avec ceux de la raison. Les encyclopédistes eux-mêmes ont reconnu que Descartes avait des idées fort élevées sur la divinité. On doit remarquer que, comme Bacon, il n'avait pas négligé l'étude de la théologie.

Pascal, qu'on nous a reproché de n'avoir pas associé à ces grands noms dans notre première édition, Pascal était certainement une très-forte tête. Il cultiva avec succès les

sciences abstraites et y fit d'importantes découvertes. La vigueur de son génie le rendait propre à réussir dans tous les genres où il s'appliquait. Il étudia aussi la religion ; profond comme il était, il creusa ce grand sujet, et conçut le plan d'un ouvrage qui aurait pu devenir plus important, si sa santé lui eût permis de l'achever. Ses *Pensées* ne sont proprement que le canevas et les filaments principaux de cet ouvrage. Mais quelque informe que soit cet essai, on y trouve une main de maître, et ces grands traits qui n'appartiennent qu'à un esprit élevé et accoutumé aux plus hautes méditations. Bayle disait qu'un tel suffrage déconcertait plus l'irréligion que cent volumes de controverse, et qu'après l'exemple de Pascal, il n'y avait plus moyen de prétendre que les petits esprits seuls eussent de la foi. Au reste, en louant ici Pascal de ce qui a le plus contribué à illustrer son nom, nous ne prétendons pas approuver indistinctement tous ses écrits. Nous ne le considérons ici, lui et les autres grands hommes que nous passons en revue dans ce moment, que comme les défenseurs des grands principes du christianisme. C'est un titre que Pascal s'est assuré par ses *Pensées*, et l'on peut regretter seulement qu'il n'ait pas eu le temps d'achever ce monument, qui aurait pu être si utile à la religion et si glorieux pour lui-même.

Isaac Newton, né en 1643, mort en 1726, ce prodige de l'Angleterre, ce philosophe si élevé, qui a fait faire tant de pas à la science, et qui joignait au talent de saisir les détails, l'art plus difficile de lier les faits particuliers par des résultats généraux, Newton trouvait, comme Bacon, dans les phénomènes nombreux qui faisaient l'objet de ses recherches, des motifs sans cesse renaissants d'admirer la puissance infiniment féconde du souverain Être. Il saisit toutes les occasions de ramener les esprits au Créateur. Ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* et son *Optique* renferment de beaux témoignages en faveur de la divinité ; et un de ses traducteurs les a regardés comme un rempart contre l'athéisme et l'irréligion.

Newton avait fait une étude particulière de l'Écriture, et il a consigné ses recherches, à cet égard, dans des écrits peu connus, quoiqu'ils fassent partie de l'édition de ses OEuvres (1). Ces écrits sont, en général, précieux, en ce qu'ils attestent les sentiments de Newton sur la religion, son respect pour les livres saints, son attachement aux grands principes de la révélation. Il était anglican zélé; mais cette erreur, qui était le résultat de son éducation, n'infirmait point son autorité, comme philosophe chrétien. Il tenait ce dernier titre à grand honneur. Ses lettres à Bentley prouvent quelle opinion il avait du matérialisme; et la peine qu'il a prise de commenter Daniel et l'Apocalypse, le ton grave et religieux qu'il y garde constamment, le soin qu'il a de ramener la chronologie au texte de l'Écriture, tout décèle un homme pénétré des vérités renfermées dans l'Écriture : *La Bible*, a dit Fontenelle, *était l'objet de ses lectures ordinaires*. Voltaire lui-même n'a pu s'empêcher de remarquer le profond respect de Newton pour Dieu.

On n'a pas toujours été exact dans l'idée qu'on a donnée de Leibnitz. Voltaire, dans l'*Histoire de Charles XII*, prétend que ce philosophe « pensait et parlait librement, et » qu'il avait inspiré ses sentiments libres à plus d'un prince. » Fontenelle dit aussi assez inconsidérément, dans son *Eloge de Leibnitz*, « qu'on l'a accusé de n'avoir été qu'un grand » et rigide observateur du droit naturel, et que ses pasteurs » lui en ont fait des réprimandes publiques et inutiles. » Tout prouve au contraire que Leibnitz eut l'esprit éminemment

(1) Voyez le V^e. et le dernier volume des *OEuvres de Newton*, édition de Horsley; Londres, 1779, 5 volumes in-4°. C'est là que se trouvent la *Chronologie des anciens royaumes corrigée*, et les *Observations sur les Prophéties de Daniel et de saint Jean*. Ces écrits sont en anglais, et avaient déjà été publiés, en 1727 et en 1728. Il y a une traduction française du premier. Dans ces écrits, Newton cherche directement à venger les prophéties. *Les rejeter*, dit-il en parlant de celles de Daniel, *c'est rejeter la religion chrétienne qui s'appuie sur ces prophéties relatives au Messie*. On trouve dans ces *Observations* beaucoup de recherches et d'érudition : il cite souvent et toujours avec respect les pères de l'Église.

religieux. Sa métaphysique est tellement fondue avec sa religion, qu'il est impossible de les séparer. Bien différent de quelques idéologues modernes qui se consomment en de vaines abstractions, et ne veulent voir partout que de la matière, il abonde en réflexions nobles et élevées sur Dieu, sur l'âme, sur la liberté. Il ne laisse passer aucune occasion de rendre hommage au christianisme. Il combattit les incrédules de son temps, et réfuta successivement Hobbes, Bayle, Spinoza, Socin et Wissovats. M. Emery a publié les *Pensées de Leibnitz sur la religion et la morale*. On y voit un caractère remarquable de raison, de sagesse et de gravité; et elles ont cela de particulier, qu'elles ne semblent pas tenir aux principes de la communion dans laquelle l'auteur était né. Il y parle de l'autorité ecclésiastique en homme qui en avait examiné les droits et calculé les avantages. La manière dont il s'exprime sur les Papes, pourrait servir de leçon à plus d'un catholique. Il voulait qu'on rétablît leur puissance dans toute la chrétienté. Il s'explique sur la réunion des deux églises avec une modération qui fait regretter qu'il n'ait pas poussé ces dispositions si sages plus loin encore. Ce qu'il dit sur la beauté du christianisme, sur la hauteur de ses mystères, sur l'éternité des peines, etc., n'est pas moins digne d'éloges. Mais un passage de ces *Pensées* qui mérite notre attention, c'est celui où il manifeste ses craintes sur les suites des mauvaises doctrines qu'il voyait se répandre contre la morale et la religion. Il prévoyait que « leurs sectateurs, déli- » vrés de l'importune crainte d'une Providence surveillante » et d'un avenir menaçant, lâcheraient la bride à leurs pas- » sions brutales, tourneraient leur esprit à séduire et à cor- » rompre les autres, et seraient même capables, pour leur » plaisir ou leur avancement, de mettre le feu aux quatre » coins de la terre. » Il croyait que ces opinions pernicieuses, « se glissant dans les livres à la mode, disposaient toutes » choses à la révolution générale dont l'Europe était mena- » cée, » et il voyait avec douleur les sentiments d'une âme honnête, s'éteindre avec ceux de la religion. Telles étaient

les religieuses alarmes de ce grand philosophe. Que dire après cela de ceux qui ont voulu ravir au christianisme un homme si sage et si modéré dans ses opinions (1)?

Bacon, Descartes, Pascal, Newton et Leibnitz furent donc sincèrement chrétiens. Ils firent profession de croire à la révélation, et s'ils appartenrent à des communions différentes, s'ils se divisèrent sur des dogmes particuliers, ils aimèrent et défendirent la religion en général. Ils ne crurent point la foi humiliante pour leur génie. Ces hommes si élevés au-dessus de leurs contemporains, n'eurent pas honte de penser sur ce point comme le vulgaire. Eux qui avaient frayé tant de routes nouvelles dans la carrière des sciences, s'honorèrent de marcher dans les sentiers de la révélation. Non-seulement ils révérent un Dieu et reconnurent les grandes vérités de la loi naturelle, mais ils crurent à l'Évangile. Quels noms opposer à de tels noms? Quels suffrages balanceront de tels suffrages? Quels esprits-forts lutteront contre ces génies sublimes et dociles? Que sera-ce si à de si grandes autorités on joint tant d'autres écrivains recommandables du même temps? C'est avec ce cortège imposant que le dix-septième siècle se présente à la postérité; c'est par cette masse de témoignages qu'il manifeste son assentiment aux vérités chrétiennes; et il nous semble voir la religion, en traversant ce siècle, marcher entourée de ce groupe vénérable de savants, de littérateurs, de philosophes, qui se réunissent pour lui rendre hommage.

PRÉLUDES DE L'IMPIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Cependant, il faut l'avouer, malgré ce caractère général du dix-septième siècle, malgré les exemples glorieux

(1) Nous aurons ailleurs occasion de signaler ce qu'avaient de défectueux les dispositions de Leibnitz par rapport à l'Église catholique, et de parler de quelques écrits relatifs à la réunion des protestants. *Editeur.*

de ses plus grands hommes, malgré les excellents écrits qu'on y vit naître, malgré la protection des souverains, malgré les habitudes et les dispositions des peuples, la religion y compta quelques détracteurs. On y vit quelques hommes ardents s'égarer dans leurs recherches, et saper les bases du christianisme et même de la morale.

A leur tête on doit mettre les sociniens, qui ont formé secte, qui ont été quelque temps assez répandus, et que des incrédules modernes regardent comme leurs devanciers et leurs modèles. Fauste Socin, patriarche de ces sectaires, mourut en 1604. Il avait emprunté des calvinistes leur principe de ne croire ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la tradition, et il le poussa beaucoup plus loin qu'eux. Nous ne le suivrons pas dans ses erreurs sur l'Eglise, sur la grâce, sur l'éternité des peines, sur les sacrements, sur la morale. La principale, c'est d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ et le mystère de l'Incarnation. Du reste, il croyait à la révélation, et faisait profession de révéler l'Ecriture sainte ; mais il l'expliquait à sa manière, et donnait la torture aux textes les plus clairs et les plus précis contre sa doctrine. Le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Unitaires*, veut faire regarder les sociniens comme de purs déistes, et expose leurs dogmes avec une complaisance et une affectation marquées. Il prétend que ces sectaires n'admettaient les livres saints qu'en apparence et pour ne pas révolter, mais qu'au fond ils ne croyaient pas à leur divinité. Une pareille allégation est démentie par les ouvrages des plus célèbres unitaires, qui, à la vérité, font violence aux textes de la Bible, mais qui s'efforcent cependant de concilier, avec plus ou moins de vraisemblance, leurs dogmes avec ces textes. Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est qu'on voulait s'étayer du suffrage de ce parti, et grossir la liste des incrédules, de la liste des partisans d'une hérésie qui a commencé sans doute à porter des coups hardis au christianisme et à ébranler les vérités révélées, mais qui faisait au moins profession de respecter les oracles divins. Les sociniens se

répandirent en Pologne et en Transylvanie. Ils y obtinrent même le libre exercice de leur culte, et s'y propagèrent jusque vers le milieu du siècle qu'ils en furent successivement chassés. Ils eurent parmi eux, depuis Socin, quelques hommes fameux par leurs écrits et leur zèle, comme Crell, Wissovats et quelques autres. Depuis leur expulsion de Pologne, ils se sont dispersés en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et dans les communions séparées de l'Église romaine, où ils ont continué jusqu'à nos jours d'avoir des partisans. On verra même que leurs erreurs ont fait beaucoup de ravages parmi les théologiens protestants, et que chez la plupart les principes des premiers réformateurs dégénérèrent en un socinianisme plus ou moins déguisé. Il n'est que trop vrai que les unitaires ont été pernicieux au christianisme, et qu'en attaquant des vérités révélées, ils ont prélué par leur hardiesse aux attaques de ceux qui ne voulaient point du tout de révélation.

Les autres écrivains irréligieux du dix-septième siècle, ou au moins les plus fameux, sont Vanini, Hobbes, Spinoza et Bayle. Vanini, aussi connu par ses désordres que par son athéisme, n'était guère fait pour donner du lustre à ce système. On le vit courir de tous côtés pour se faire des prosélytes, dogmatiser en Allemagne, en Hollande, dans les Pays-Bas, en Italie, et recueillir partout le mépris pour sa conduite et l'horreur pour ses prédications. Il fut emprisonné en Angleterre, et périt à Toulouse en 1619, victime d'un zèle outré. L'apôtre et la doctrine étaient dignes l'un de l'autre. On trouve l'athéisme dans ses écrits mêlé avec une licence effrénée. On en peut dire autant de ceux de Théophile, poète français, mort en 1626, et que l'on a accusé d'être l'auteur d'un ouvrage cynique et irréligieux. Ce livre avait été condamné au feu quelques années auparavant à Paris, et n'a pas été inutile à ceux qui, comme l'auteur, ont voulu mêler l'immoralité et l'irréligion, et se sont servi de l'une pour mieux inculquer l'autre.

Hobbes, si justement flétri pour ses paradoxes et leurs affreuses conséquences, vit le jour en Angleterre. Il ne reconnaissait point de différence entre le juste et l'injuste, prétendait qu'il n'y a de vice et de vertu que depuis qu'il y a des lois, regardait l'état de guerre comme l'état naturel de l'homme, et raisonnait ainsi : *Je pense ; donc la matière peut penser*. Son traité de *Cive* et son *Leviathan*, qu'il publia étant en France, soulevèrent contre lui tous les esprits dans ce royaume. Il se retira dans sa patrie, où sa doctrine ne parut pas moins révoltante. *S'il ne fut pas athée*, dit de lui le Dictionnaire encyclopédique, article *Hobbisme*, *il faut avouer que son Dieu diffère peu de celui de Spinoza*, auquel il mérita de servir de précurseur. Rousseau le livre à l'horreur du genre humain, et Diderot l'appelle agresseur de l'humanité. Il mourut, en 1679, à quatre-vingt-douze ans, laissant, à ce qu'il paraît, peu de disciples. Son système est aussi dur et aussi repoussant que son style. Cependant quelques écrivains modernes ont entrepris de réchauffer plusieurs de ses principes.

Spinoza, né à Amsterdam, en 1632, d'un juif portugais, quitta la religion de son père pour la secte arminienne, et celle-ci pour l'athéisme, qu'il embrassa avec ardeur. Son *Traité théologico-politique* et ses Oeuvres posthumes renferment cette dernière doctrine, rédigée en système suivi. Il y soutient que Dieu n'est pas un être intelligent et parfait, que tout est soumis à une aveugle nécessité, qu'il n'existe qu'une seule substance qui a pour attributs l'étendue et la pensée ; il renverse les Écritures ; et il nie les miracles. « C'est principalement à son *Traité de morale*, où, donnant carrière à ses méditations philosophiques, il plonge son lecteur dans le sein de l'athéisme ; c'est principalement à ce monstre de hardiesse qu'il doit le grand nom qu'il s'est fait parmi les incrédules de nos jours. Pour peu qu'on enfonce dans les noires ténèbres où il s'est enveloppé, on y découvre une suite d'abîmes où ce téméraire raisonneur s'est précipité presque dès le pre-

mier pas, des propositions évidemment fausses et les autres contestables, des principes arbitraires substitués aux principes naturels et aux vérités sensibles, un abus des termes, la plupart pris à contre-sens, un amas d'équivoques trompeuses, une nuée de contradictions palpables. » (*Encyclopédie*, article *Spinosisme*). Cuper, dom Lami, Jaquelot, le Vassor, et Bayle ont combattu ce système monstrueux et obscur, qui n'a eu probablement que peu de partisans, dont la plupart n'entendaient sûrement pas bien toute la doctrine de leur maître (1).

Enfin vient ce Bayle même, cet antagoniste de Spinoza, ce critique adroit, ce pyrrhonien infatigable. Il ne suivit pas la même marche que Spinoza. Il ne bâtit point de système irrégulier ; il ne donna point de corps de doctrine. Bornant ses soins à miner et à détruire, il est occupé sans cesse à entasser les objections, les doutes, les difficultés, à rendre problématiques les vérités les plus incontestables, à obscurcir les principes les plus clairs. On dirait qu'il prend plaisir à environner de nuages toutes les questions qu'il traite. Il mêle les sophismes et les preuves, les paradoxes et les raisonnements, le vrai et le faux. Il ne combat point le christianisme de front ; il lui fait, si l'on peut parler ainsi, une guerre de ruses et de chicanes. *Il doutait et se moquait de tout*, a dit d'Alembert. Voltaire l'appelle avec raison *le premier des philosophes sceptiques*. « Ses plus grands ennemis, » ajoute-t-il, « sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans » ses ouvrages qui ne soit un blasphème évident contre la » religion chrétienne ; mais ses plus grands défenseurs

(1) Matthias Kœusen, contemporain de Spinoza, avait cherché vainement à établir l'athéisme en Allemagne. Sa secte des *conscientiaux* paraît, malgré ses forfanteries, n'avoir existé que dans son imagination, et l'auteur fit si peu de sensation, que depuis 1674, qu'il s'annonça comme prédicateur d'athéisme, on ne sait pas ce qu'il devint.

* Quand M. Picot parlait, en 1815, du petit nombre de disciples de Spinoza, on n'avait pas encore eu la douleur de reconnaître les ravages que le paathéisme a fait dans ce siècle. *Editeur*

» avouent que dans ses articles de controverse il n'y a
 » pas une seule page qui ne conduise le lecteur au doute
 » et à l'incrédulité. » Aussi cynique dans ses expres-
 sions que pyrrhonien dans sa croyance, il prodigue les
 obscénités comme les erreurs. Armé d'une érudition
 vaste, mais mal réglée, il sème en passant les argu-
 ments faux, les inductions captieuses, les accusations in-
 fidèles, les traits de hardiesse, les anecdotes hasardées,
 les citations inexactes, les digressions inutiles, les auto-
 rités contradictoires. Il appuie plus sur les raisonne-
 ments qui peuvent accréditer une erreur que sur ceux
 dont on étaié une vérité. Il apprend à penser, dit-on ;
 mais il apprend encore plus à s'égarer. Sous prétexte de
 relever des méprises assez indifférentes en histoire et en
 littérature, il en accumule lui-même de plus importantes
 et de plus dangereuses. Voltaire a encore dit de lui qu'il
 était l'*avocat-général des philosophes*, ce qui est vrai,
 mais qu'il ne donnait point ses conclusions, ce qui n'est pas
 aussi exact. Cet avocat-général est bien souvent juge et
 partie, et ne conclut que trop, et pour la plus mauvaise
 cause. Bayle a eu sur le dix-huitième siècle une influence
 marquée. Il commence la chaîne des détracteurs du chris-
 tianisme. Il a mis à la mode cette critique outrée sur les
 objets de religion. On emprunta de lui ces difficultés re-
 naissantes, ces objections répétées, ces subtilités, ces so-
 phismes qui remplissent ses écrits. Il eut une école qui
 prôna ses écrits, vanta sa dialectique, et représenta son
 pyrrhonisme comme l'effet d'une haute sagesse. La licence
 de ses ouvrages était un attrait de plus pour les lire, et le
 double poison qu'ils contenaient se répandit dans la litté-
 rature.

Tels furent les principaux écrivains qui, dans le cours
 du dix-septième siècle, se déclarèrent les ennemis de cette
 foi qui avait captivé avant eux, dans ce même siècle, tant
 de génies heureux. Tels furent ceux qui commencèrent à
 répandre ces opinions pernicieuses dont Leibnitz avait vu
 les premiers progrès, et qui alarmaient ce grand homme.

Newton et Leibnitz vivaient encore, et déjà, malgré l'ascendant de leurs exemples et l'autorité de leurs noms, se propageait une doctrine si différente de la leur. Déjà des hommes d'un mérite prodigieusement inférieur à celui de ces philosophes si éclairés, s'écartaient de leurs traces, et prétendaient lutter, quoiqu'avec des armes bien inégales, contre ces redoutables athlètes. D'où pouvait venir tant d'imprudence et de témérité? Mais les génies supérieurs, dont nous avons parlé, semblaient avoir en quelque sorte épuisé l'admiration. On désespéra d'approcher d'eux en suivant la route qu'ils avaient tenue; on se jeta dans une autre. Ils avaient mis leur gloire à respecter la religion; on crut s'en procurer une autre en l'attaquant. On ne pouvait les égaler en lumières et en génie; on imagina s'en dédommager en prenant le contre-pied des principes qu'ils avaient professés; et dans l'impuissance d'atteindre à leur grandeur, on se flatta d'y suppléer par un excès d'orgueil. On voulut regarder comme déshonorant un joug sous lequel s'étaient courbés tant de génies élevés, et l'on se rangea du côté qui flattait le plus les passions et l'amour de l'indépendance. Les impiétés sociniennes, les égarements de Hobbes, les blasphèmes de Spinoza avaient ouvert la voie aux systèmes irrégieux. Les objections toujours renaissantes de Bayle surtout avaient jeté des semences de pyrrhonisme et d'incrédulité. Des écrivains élevés à son école entreprirent de développer ces germes funestes, et marquèrent les dernières années du dix-septième siècle par des productions hardies, destinées à ébranler nos dogmes, nos mystères et notre culte.

Ce fut en Angleterre que se donna le premier signal de cette guerre désastreuse. Le dix-septième siècle n'était pas encore terminé, quand ce royaume vit s'élever quelques écrivains peu favorables à la religion. Le déisme y fut professé ouvertement par des hommes fort connus. Herbert, comte de Cherbury, l'avait réduit en système, et s'était flatté d'avoir établi la religion naturelle sur les ruines de la révélation. Blount, disciple d'Herbert, suivit

ses traces et renouvela ses leçons. Il se tua en 1693, laissant, entre autres, l'ouvrage intitulé : *les Oracles de la raison*, qui fut publié par son ami Gildon. Celui-ci y joignit une préface où il comble d'éloges Blount et ses écrits.

Locke fut un écrivain estimable sous plusieurs rapports ; néanmoins plusieurs de ses opinions ont fourni des armes aux ennemis de la religion. Son sentiment sur la nature de l'âme infirme beaucoup les preuves de sa spiritualité et de son immortalité. La manière dont il s'explique sur la révélation, favorise au fond la méthode des sociniens qui soumettent à la raison les objets de la foi. Enfin dans son *Christianisme raisonnable*, qu'on pourrait appeler, à plus juste titre, *Christianisme rationnel*, il se montre latitudinaire au dernier degré. Il n'avait pas plus d'attachement pour l'église anglicane que pour les autres communions protestantes, et il regardait les diverses croyances comme indifférentes. Il est un des précurseurs des *chrétiens rationnels*, qui, dans ces derniers temps, ont porté en Angleterre des coups si hardis à la révélation.

Plusieurs autres écrivains, contemporains de Locke, paraissaient, à la même époque, s'occuper à ébranler les fondements de la religion. Toland tendit certainement à ce but dans son *Christianisme sans mystères*, qui est de 1696. Bury, auteur de *l'Évangile nu*, sapa aussi les principaux mystères de la religion, entre autres la divinité de Jésus-Christ. L'école de Locke insinuait la doctrine de son maître, qui ne s'éloignait pas beaucoup de celle des ariens. Ces deux partis réunissaient leurs efforts au commencement du dix-huitième siècle. L'on comptait parmi ses défenseurs Shaftesbury, Collins, Tindal, Woolston, Coward ; l'autre, Whiston, Whitby, Emlyn, Chubb (1). Nous rendrons compte successivement de leurs attaques,

(1) On peut voir de plus grands développements sur ces écrivains et sur leurs systèmes dans *l'Histoire critique du philosophisme anglais*, par l'abbé Tabarand.

à mesure que l'histoire nous les présentera. Il nous suffira, en ce moment, d'avoir montré l'incrédulité naissant en Angleterre, et y préludant aux combats que la religion allait soutenir dans ce siècle.

DEUXIÈME PARTIE.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU JANSÉNISME
JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE.

Après avoir exposé l'état *général* de la religion dans le dix-septième siècle, il nous a paru nécessaire de présenter un précis de ce qui concerne plus particulièrement une hérésie subtile, qui, après être née et s'être développée dans le même siècle, ne cessa durant toute la durée du siècle suivant d'occuper les premiers pasteurs, et de produire les effets les plus funestes. L'importance et la difficulté même des matières nous obligent à reprendre les faits dès leur origine, et à exposer succinctement ce qu'il est essentiel de connaître, pour suivre la liaison des événements.

[[Nous partagerons cette courte histoire du jansénisme dans sa *première période* en trois époques :

La première comprendra les commencements du jansénisme, depuis l'enseignement de Bañus, qui en fut le prélude, jusqu'à la condamnation du livre de Jansénius, par la bulle *In eminenti*, du Pape Innocent XI, en 1663.

A la deuxième époque se rapporteront les contestations élevées par rapport à la distinction entre le fait et le droit, jusqu'à la condamnation définitive du silence respectueux, par la Bulle *Vineam Domini*, en 1705.

La troisième époque renferme les contestations élevées au sujet du livre du P. Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, depuis le commencement du dix-huitième siècle, jusqu'à la condamnation par la

bulle *Unigenitus*, donnée en 1713, par Clément XI (1).

La deuxième période s'étend depuis 1713 jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.]]

Nous prévenons que nous tirerons une grande partie des choses que nous allons dire sur les commencements du jansénisme, d'un ouvrage qui parut, en 1699, sous ce titre : *Histoire des cinq Propositions* (2). L'auteur, Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne, a su réunir dans cet excellent écrit la modération la plus parfaite et le ton le plus sage aux raisonnements les plus solides et aux faits les plus concluants. Ceux qui ont voulu réfuter son histoire, n'ont fait qu'en relever davantage le prix. Nous la regardons comme de beaucoup supérieure à tous les écrits publiés sur cette matière, et comme une source où l'on peut puiser sans crainte.

PREMIÈRE ÉPOQUE DU JANSÉNISME.

Le concile de Trente venait de condamner, dans sa sixième session, diverses erreurs de Luther et de Calvini sur la grâce et sur le libre arbitre, lorsqu'il s'éleva de nouvelles disputes sur ces matières dans l'université de

(1) On ne sera pas étonné que nous fassions rentrer dans ce tableau préliminaire plusieurs faits qui ne sont arrivés que dans les premières années du dix-huitième siècle, et dont M. Picot n'avait parlé que sous les années auxquelles ces faits se rapportent. Il nous a paru nécessaire de mettre plus d'ensemble dans le récit des faits du jansénisme, parce que nous pensons que sans cela la plupart des lecteurs sont exposés à n'en pas avoir l'intelligence. *Editeur.*

(2) Le lecteur saura peut-être avec plaisir que c'est *l'Histoire des cinq Propositions*, par l'abbé Dumas, qui a été pour M. Picot la première occasion de la composition de ces *Mémoires* : il avait d'abord fait pour son usage particulier un petit précis de cet ouvrage ; puis il avait essayé d'y ajouter une sorte de continuation pour le dix-huitième siècle : cette esquisse ayant paru utile à quelques amis auxquels il l'avait communiquée, M. Picot résolut d'agrandir son cadre ; et peu à peu il fut amené à donner à ces *Mémoires* la forme qu'ils ont reçue de lui. C'est de l'un de ses intimes amis que nous tenons ces détails.

Le recueil des *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille hebdomadaire qui avait été destinée à la défense du jansénisme, et qui avait paru de 1738 à 1793, lui avait fourni l'occasion de rechercher la vérité sur un grand nombre de faits. *Editeur.*

Louvain. Michel de Bay, plus connu sous le nom de Baïus, docteur et professeur en théologie de cette université, commença vers l'an 1552 à y enseigner, comme étant de saint Augustin, plusieurs propositions qui parurent nouvelles à d'autres docteurs. La Faculté de Paris fut consultée sur dix-huit de ces propositions, dont la plupart roulaient sur le libre arbitre, et elle les censura en 1560. Sept ans après, le saint Pape Pie V en condamna soixante-seize, qu'il avait fait recueillir des ouvrages de Baïus. Sa constitution du 1^{er} octobre 1567, fut renouvelée et confirmée par celle de Grégoire XIII, en date du 29 janvier 1579, et Baïus, se soumettant à l'une et à l'autre, fit, le 24 mars 1580, une rétractation publique et par écrit des erreurs qu'il avait avancées.

[[Nous nous contenterons de rapporter ici les trente-huitième et trente-neuvième propositions de Baïus, qu'on regarde ordinairement comme la clef de tout son système.

« 38^e. Tout amour de la créature raisonnable est, ou bien »
 » cette cupidité vicieuse, défendue par saint Jean, par la- »
 » quelle on aime le monde, ou cette charité louable, répan- »
 » due dans nos cœurs par l'Esprit saint, par laquelle on aime »
 » Dieu. » C'est-à-dire selon le sens développé par Baïus, qu'il n'y a pas de milieu entre la cupidité vicieuse, et la charité surnaturelle dominante; ce qui entraîne cette conséquence contenue dans la proposition seizième : « qu'il n'y »
 » a pas de véritable obéissance à la loi sans la charité. »

» 39^e. Tout ce qui se fait volontairement, quoiqu'il se »
 » fasse nécessairement, se fait cependant librement. »]]

Environ quarante ans après, Corneille Jansen ou Jansénius, disciple de Baïus, et son successeur dans la chaire de théologie de Louvain, s'étant persuadé comme lui, que, faute d'entendre saint Augustin, tous les scolastiques avaient abandonné les sentiments de ce père sur la grâce, entreprit de les rétablir dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, comme ne contenant que la pure doctrine de ce saint. Il mourut, le 6 mai 1638, à Ypres, dont il avait été

fait évêque, et protesta en mourant qu'il soumettait son livre et sa doctrine au jugement de l'Église romaine.

Environ deux ans après la mort de Jansénius, son livre fut imprimé et publié. Quelques docteurs de Paris se montrèrent favorables à cet ouvrage, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Mais aussi d'autres théologiens l'attaquèrent; et ce fut alors que l'on commença à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *molinistes*, voulant les faire passer pour les disciples d'un Jésuite qui avait publié, sur la fin du siècle précédent, un livre sur la manière d'accorder le libre arbitre avec la prédestination et la grâce, et dont le système était pourtant loin d'être adopté par tous ceux qui combattaient l'*Augustinus*.

Ce dernier ouvrage, qui depuis a fait tant de bruit, fut d'abord défendu par la bulle *In eminenti* d'Urbain VIII, du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. Le 11 décembre 1643, l'archevêque de Paris ordonna la réception de cette bulle dans son diocèse. La Faculté de théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées, et l'université de Louvain, quoique après bien des délais, reçut la bulle. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres ne se montraient pas disposés à suivre les intentions de ce prélat mourant. Parmi eux se distinguaient en France, Jean du Verger, abbé de Saint-Cyran, et le docteur Arnould, fort jeune encore. Le premier, ami intime de l'évêque, travaillait avec beaucoup d'ardeur à répandre la doctrine de son livre, et l'introduisit en effet à Port-royal de Paris, monastère dont il était le directeur.

On écrivait pour et contre, quand le 1^{er} juillet 1649, Cornet, docteur et syndic de la Faculté de théologie de Paris, représenta à sa compagnie qu'il s'y introduisait des opinions nouvelles, et demanda qu'on examinât quelques propositions qui donnaient lieu au trouble et aux disputes. On nomma des commissaires. Il y avait eu d'abord sept

propositions déferées. Mais on ne s'occupa dans la suite que des cinq premières, que Cornet et autres docteurs avaient extraites de l'*Augustinus*. Les partisans de ce livre se donnant beaucoup de mouvements pour empêcher la censure des propositions, les docteurs sentirent qu'il était nécessaire de recourir à une autorité plus imposante. Plusieurs évêques furent du même avis, et l'on arrêta de porter l'affaire au Pape. C'était alors Innocent X. Quarante-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent par la suite, signèrent une lettre commune pour prier le souverain Pontife de faire cesser les querelles par un jugement solennel. Innocent X établit donc, le 12 avril 1651, une congrégation de six cardinaux et de douze théologiens pour prendre connaissance de l'affaire.

Cependant onze évêques de France, qui n'avaient point signé la lettre précédente, en écrivirent une particulière au Pape pour l'engager à ne pas prononcer. Ils envoyèrent en même temps à Rome quatre docteurs chargés de prendre la défense du livre. Les quatre-vingt-huit évêques crurent alors devoir députer aussi auprès du Pape pour suivre leur demande. On écouta les uns et les autres, on reçut leurs écrits, on tint de fréquentes assemblées, et enfin, après deux ans de discussion, d'examen et de conférences, Innocent X prononça le jugement solennel.

[[Nous croyons devoir insister sur l'explication d'une manœuvre que les partisans de Jansénius employèrent pour détourner le coup qui les menaçait, et sur laquelle ils revinrent après la condamnation avec une obstination dont les jugements les plus formels de l'Eglise eurent peine à triompher. Il s'agit de la distinction de plusieurs sens, dans lesquels on pouvait entendre les propositions déferées; sens dont l'un était selon eux véritablement condamnable, tandis que l'autre devait être à l'abri de toute censure. Tel était l'objet du célèbre *écrit à trois colonnes* qu'ils présentèrent au Pape peu de jours avant la publication de la bulle. Une première colonne contenait les cinq propositions, expliquées dans le sens qu'ils attribuaient à

Calvin, sens qu'ils avouaient avoir été condamné par le saint Concile de Trente. La deuxième colonne contenait le sens de Jansénius, qui selon eux ne faisait que suivre la pure doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. La troisième colonne contenait une proposition qu'ils taxaient de moliniste, et qu'ils rejetaient avec horreur. Ils eussent donc voulu, ou bien qu'on condamnât les cinq propositions en faisant abstraction de l'auteur auquel on pouvait les attribuer, ou du moins qu'on exemptât de toute censure le sens de Jansénius.]]

Sans être ébranlé par leurs objections, Innocent X donna le 31 mai 1663, la bulle *Cum occasione*, par laquelle, après avoir parlé des contestations élevées à l'occasion de l'*Augustinus*, il condamnait les cinq propositions dans leur sens propre et naturel.

Cette constitution fut reçue en France, le 11 juillet suivant, par une assemblée de trente évêques, tenue à Paris. La Faculté de théologie de cette ville l'enregistra. Les universités, les corps ecclésiastiques, les ordres religieux s'y soumirent; et en Flandre même, où la bulle d'Urbain avait trouvé tant d'opposition, celle-ci fut publiée et acceptée sur-le-champ. Quant à ceux qui avaient adopté les sentiments de l'évêque d'Ypres, leur soumission à ce jugement peut paraître un problème. D'un côté, ils protestaient qu'ils souscrivaient à cette décision, et qu'ils ne voulaient plus défendre les propositions condamnées : d'un autre côté, ils ne cessèrent de se plaindre de la bulle, trouvant mauvais que le Pape n'eût pas spécifié le sens dans lequel il condamnait les propositions, comme si ce n'était pas le sens naturel qu'elles présentent; et lui reprochant aussi d'avoir donné à entendre qu'elles étaient tirées de Jansénius, tandis que selon eux elles étaient forgées à plaisir et fort éloignées des sentiments de cet évêque, qui n'avait exprimé que la pure doctrine de saint Augustin. Et voilà l'origine de la question *de fait*, qui depuis est devenue la principale, les opposants prétendant d'abord que la doctrine condamnée

des cinq propositions n'était point celle de Jansénius, et en second lieu que ce n'était là qu'un fait sur lequel l'Église n'étant point infallible, on ne devait à sa décision qu'un *silence respectueux*.

[[Pour bien faire comprendre ce point important que plusieurs ont peine à saisir aujourd'hui, nous allons joindre aux cinq propositions et à la note que la bulle du Pape applique à chacune d'elles, l'explication qu'en donnaient les jansénistes, selon le sens qu'ils attribuaient à Calvin, et selon le sens qu'ils y attachaient eux-mêmes. Quelque subtiles que paraissent ces distinctions, tout lecteur attentif comprendra la nécessité de les suivre, pour avoir l'intelligence des événements sur lesquels elles ont eu tant d'influence.

« 1^o Quelques commandements de Dieu sont impossibles » à des justes qui veulent les accomplir, et qui s'efforcent » de le faire; ils leur sont, dis-je, impossibles, en égard » aux forces qu'ils ont alors; et il leur manque la grâce » par laquelle ils leurs soient rendus possibles. »

Cette proposition est déclarée *téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, et hérétique*.

Le sens calviniste eût été que les commandements de Dieu sont en général impossibles aux justes, tant qu'ils sont sur la terre, quelles que soient les grâces qui leur sont données, parce que la grâce même la plus efficace ne triomphe jamais entièrement de la cupidité, et parce que l'homme est tellement corrompu par le péché, qu'il pèche dans toutes ses actions.

Le sens de Jansénius est qu'il y a des occasions où, malgré tous les efforts d'un homme juste, certains commandements lui sont impossibles, parce qu'il est dénué d'une grâce *relative* à la cupidité qui le presse dans ces mêmes circonstances (*C. Jansenii Augustinus*, l. III, *De gratia*, c. 13).

Cette proposition entendue dans le sens de Jansénius, est la suite de son système des deux délectations *relativement* victorieuses. On obéit toujours nécessairement à la

délectation qui domine : on pourrait *absolument* faire le bien, c'est-à-dire qu'on le pourrait si l'on ne se trouvait pas sous l'empire de la cupidité, mais on ne le peut *relativement*.

« 2^o Dans l'état de la nature tombée on ne résiste ja-
» mais à la grâce intérieure. »

Déclarée *hérétique*.

Le sens calviniste serait que la volonté de l'homme déchu n'est, à l'égard de la grâce intérieure, que comme un instrument passif, qui ne coopère pas à la grâce par une action qui lui soit propre.

Un autre sens que les jansénistes avouaient être condamnable, ce serait de n'admettre que la grâce efficace sous tout rapport, et de rejeter même ces grâces *excitantes*, qui produisent dans l'âme de bons désirs.

Le sens de Jansénius, c'est que la grâce intérieure, résidant dans la volonté, n'est jamais frustrée de son effet : par là même que l'homme n'accomplit pas la loi, on voit qu'il a bien eu la grâce extérieure de Pélagé, la loi, la doctrine, etc., mais qu'il n'a pas eu la grâce intérieure de la volonté, et *relative* aux difficultés présentes (*Augustinus*, lib. II, *De gratia*, c. 23). Il y a bien encore, selon Jansénius, des grâces intérieures, petites et faibles, qui produisent dans l'âme un vouloir imparfait, et qui ont des degrés infinis, quoiqu'elles ne suffisent pas pour que l'homme accomplisse les commandements de Dieu, pour qu'il l'aime sur toutes choses, pour qu'il fasse un acte de foi, etc. Ces grâces, appelées par les jansénistes *excitantes*, n'arrivent pas jusqu'à l'accomplissement du bien vers lequel elles inclinent ; mais elles ne sont pas pour cela frustrées de leur effet, puisqu'elles produisent des vellétés, qui sont l'effet *prochain* auquel se rapporte cette rosée céleste (*Augustinus*, lib. II, *De gratia*, cap. 27) (1).

(1) C'est dans ce même sens que les jansénistes admettaient une grâce *suffisante*, la faisant consister dans les commencements de la bonne volonté que Dieu inspire pour nous porter au bien, mais qui ne sont pas assez

« 3° Pour mériter et démeriter dans l'état de la nature » tombée, il n'est pas besoin d'une liberté exempte de la » nécessité d'agir ; » il suffit d'avoir une « liberté exempte » de contrainte. »

Cette proposition est déclarée *hérétique*.

Le sens calviniste serait qu'aucune sorte de nécessité ne répugne à la liberté nécessaire pour mériter ou pour démeriter, pas même celle qui prévient la délibération de la volonté, telle qu'est la nécessité générale qui nous porte à chercher le bonheur ; telle qu'est encore celle qui est attachée aux mouvements premiers et imprévus de la convoitise.

Le sens de Jansénius c'est que, dans l'état présent de la nature déchue, la liberté essentielle au mérite et au démerite, repose dans la volonté *éclairée par la raison et l'avertance*, pourvu qu'elle soit exempte de coaction. Une grâce qui inspire à la volonté humaine, cette délectation stable par laquelle elle s'attache à Dieu si invariablement *qu'elle ne peut s'en séparer*, n'ôte rien à la plénitude du libre arbitre. Réciproquement, cet amour pervers de soi-même, d'où découlent dans la vie présente tout acte et toute omission d'une âme qui pèche avec délibération, quand il serait aussi nécessaire que l'est dans les cieux l'amour béatifique, n'en est pas moins *libre* (*Augustinus*, lib. IV, *De statu naturæ lapsæ*, c. 24).

« 4° Les Semi-Pélagiens admettaient la nécessité d'une » grâce intérieure et prévenante pour chaque action en » particulier, même pour le commencement de la foi ; et » ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette » grâce était telle que la volonté de l'homme avait le pou- » voir d'y résister ou d'y consentir. »

Cette proposition est déclarée *fausse et hérétique*.

Le sens calviniste de cette quatrième proposition serait celui que nous avons déjà vu en expliquant la seconde,

fortes pour nous le faire faire, si Dieu n'y ajoute une grâce plus forte.
(Voyez *Vie de Nicole*, à la fin des *Essais de Morale*, page 72.)

que sous la grâce de Dieu la volonté serait purement *passive*, ou bien encore qu'on doit traiter en hérétiques ceux qui admettent des grâces intérieures qui ne seraient pas complètement efficaces, même les grâces simplement excitantes.

Le sens de Jansénius, c'est qu'en effet les Semi-Pélagiens, ou Massiliens, tout en croyant que le commencement de la foi, les gémissements et les pieux désirs venaient de notre fonds, reconnaissaient cependant la nécessité d'une grâce actuelle pour ces mêmes actes : leur erreur était que, au lieu d'admettre une grâce *relativement* victorieuse, ils croyaient que l'homme, après sa chute, avait conservé cette liberté propre à Adam, qui pouvait, selon le choix de sa volonté, user de la grâce, ou lui résister (*Augustinus*, lib. VIII, *De hæres. pelagiana*, c. 6).

« 5^o C'est une erreur des Semi-Pélagiens de dire que
» Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang pour
» tous les hommes sans exception. »

Cette proposition est déclarée « fausse, téméraire, scandaleuse ; et si on l'entend dans ce sens que Jésus-Christ
» soit mort pour le salut seulement des prédestinés, impie,
» blasphématoire, injurieuse, dérogeant à la bonté de
» de Dieu, et hérétique. »

Le sens calviniste de cette proposition serait que la mort de Jésus-Christ n'a eu d'effet que de procurer *seulement le salut* des prédestinés, en qui seuls se trouve la vraie justice : elle n'aurait mérité à aucun des réprouvés des grâces qui leur seraient accordées même pour un temps. La particule *seulement* tomberait sur le mot *salut* et non sur le mot des *prédestinés*.

Le sens de Jansénius, c'est que Jésus-Christ est mort pour le salut des seuls prédestinés ; la mort de Jésus-Christ n'a procuré à aucun des réprouvés la grâce *relativement* suffisante au salut. C'est la conséquence naturelle du principe que la grâce intérieure n'est jamais privée de son effet. Quand l'Apôtre dit qu'il est mort *pour tous*, c'est

dans ce sens qu'il y a des élus de toutes les classes, de toutes les nations, etc. Quant aux réprouvés, Jésus-Christ n'a demandé pour eux que des grâces temporelles (*Augustinus*, lib. III, *De gratia*, c. 21).

On ne doit donc pas être étonné que les disciples de Jansénius déclarassent qu'ils rejetaient les cinq propositions; mais on voit pourquoi ils soutenaient en même temps qu'elles ne se trouvaient pas dans Jansénius. Ils affectaient de croire qu'elles n'avaient été condamnées que dans le sens de Calvin : c'est ce qu'ils appelaient la question de *droit*. Mais selon eux, on ne les trouvait pas dans l'*Augustinus*. Quand on leur indiquait les endroits précis où elles se trouvent en termes exprès ou équivalents, ils se plaignaient qu'on prît ces passages séparément de ce qui précédait ou de ce qui suivait : c'est ce qu'ils appelaient la question de *fait*. L'essentiel pour eux, c'était de sauver le fonds du système des deux délectations relativement victorieuses, qu'ils reproduisaient sous toutes les formes (1).]]

DEUXIÈME ÉPOQUE DU JANSÉNISME.

DISTINCTION ENTRE LE FAIT ET LE DROIT.

Comme les subterfuges des jansénistes et leurs contestations sur les différents sens allaient à éluder la bulle, les évêques qui se trouvaient à Paris s'assemblèrent le 9 mars 1654, et s'occupèrent des moyens à prendre pour assurer l'autorité du jugement du Saint-Siège. On nomma une commission, qui tint plusieurs séances, examina les textes de l'*Augustinus* qui avaient rapport à chacune des propositions, et lut différents mémoires qu'on lui présenta.

(1) Ce n'est pas du reste ici le lieu d'examiner les rapports qui existaient entre le système de Jansénius et le véritable système de Calvin, ni à plus forte raison de réfuter l'abus que faisaient les jansénistes des autorités de saint Augustin, de saint Thomas, et de l'école des Thomistes, avec laquelle ils s'identifiaient. *Editcur.*

Elle fit son rapport le 26 mars , et en conséquence l'assemblée déclara que la constitution d'Innocent avait condamné les cinq propositions , comme étant de Jansénius et *au sens de cet auteur*. Elle écrivit au Pape pour l'en informer : et le saint Père , dans sa réponse , la félicita de son zèle , l'assura qu'il avait condamné dans les cinq propositions la doctrine enseignée par Jansénius dans son livre , et lui fit part en même temps de la condamnation qu'il venait de faire de divers ouvrages en faveur de l'évêque d'Ypres.

Un autre écrit donna peu après lieu à une nouvelle dispute. A la tête des admirateurs de l'*Augustinus* , était , comme nous l'avons dit , M. Arnauld , docteur de Sorbonne , d'une famille respectée , d'un caractère ardent , d'une imagination brillante , d'un esprit vif et pénétrant. Nourri dans l'étude de la philosophie et de la théologie , enrichi par la lecture des auteurs sacrés et profanes , il avait un style abondant , facile , éloquent même quelquefois , mais surtout véhément et impétueux. Le 24 février 1655 , il donna une lettre adressée à un ami , et dans laquelle il rendait compte d'une affaire arrivée au duc de Liancourt , à Saint-Sulpice. Le confesseur de ce duc ne voulut point l'admettre au tribunal de la pénitence , qu'il ne donnât des marques d'une soumission parfaite à la dernière bulle , et qu'il ne rompît ses liaisons étroites avec Port-Royal. Arnauld en prit occasion de se justifier lui et ses amis , et d'assurer qu'ils condamnaient les cinq propositions partout où elles se trouvaient. Quelqu'un ayant répondu à cette lettre , et ayant prétendu qu'Arnauld et ses amis devaient de plus déclarer qu'ils renouçaient à la doctrine qu'ils avaient jusque-là soutenue , ce docteur fit paraître une seconde lettre datée de Port-Royal , le 10 juillet 1655. Il y prenait ouvertement le parti de l'*Augustinus*. On en murmura. Le syndic de la Faculté dénonça la lettre à son corps , au *primá mensis* de novembre. Des commissaires furent nommés pour l'examiner ; et malgré l'opposition d'Arnauld et de ses amis , qui présen-

tèrent requête au parlement , le rapport fut fait le 1^{er} décembre 1655.

On avait extrait de la lettre deux chefs, qu'on appela *de fait et de droit*. Le premier concernait ce qu'avait dit Arnauld, « que les cinq propositions avaient été forgées à » plaisir par les ennemis de la doctrine de saint Augustin ; » qu'elles n'avaient été soutenues de personne ; que pour » lui, ayant lu avec soin le livre auquel on les attribuait, il » n'avait pu les y trouver. » La question *de droit* roulait sur cet endroit de la lettre où Arnauld disait, « que la grâce, » sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un juste, dans » la personne de saint Pierre, en une occasion où l'on ne » peut pas dire qu'il n'ait point péché. »

Les docteurs opinèrent sur ces deux propositions. Le 14 janvier 1656, après plus de seize séances, la première fut déclarée *téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape et aux Evêques, et donnant lieu de renouveler la doctrine de Jansénius*. Ce fut l'avis de cent trente docteurs, dont sept étaient évêques. Il y en eut soixante-huit qui convinrent qu'Arnauld avait manqué, mais qui prétendirent qu'il ne méritait pas une censure publique. On opina ensuite sur la seconde proposition, qui, après douze séances de discussion, fut jugée *téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, et hérétique*, à la pluralité de cent trente docteurs contre neuf. Arnauld ayant fait signifier à la Faculté un acte, par lequel il protestait de nullité contre tout ce qui s'y était fait et s'y ferait, il fut arrêté que s'il ne se soumettait dans la quinzaine, il serait retranché de la Faculté et rayé du nombre des docteurs. Cette disposition et la censure furent confirmées dans deux assemblées subséquentes. Le 18 février, la censure fut signée par six évêques et par tous les docteurs, sans en excepter quatre amis d'Arnauld, qui l'avaient servi jusqu'à la fin, et qui ne s'étaient pas retirés, comme d'autres de ses partisans. Cette censure fut aussi reçue et enregistrée par la Sorbonne, et approuvée par l'assemblée du clergé qui se tenait alors : et depuis ce temps nul n'a pris les de-

grés de docteur ou de bachelier dans la Faculté de théologie, qu'il n'ait signé la condamnation des deux articles de la lettre.

L'assemblée du clergé de 1656, dans ses séances des 1^{er} et 2 septembre, revit et approuva ce qui avait été fait par les précédentes, et déclara qu'il y avait des questions de *fait*, sur lesquelles l'Église ne pouvait se tromper, sans perdre l'autorité dont elle a besoin, soit pour la foi, soit pour les mœurs. Elle arrêta quelques articles sur le même sujet, et écrivit au Pape pour lui rendre compte de ce qu'elle avait fait. Alexandre VII, successeur d'Innocent, lui répondit par la bulle *Ad sacram*, datée du 16 octobre 1656. Il y confirmait celle de 1653, et appelait *perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité*, ceux qui soutenaient, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, ou qu'elles n'ont point été condamnées au sens de cet auteur. Il assurait au contraire, comme témoin de tout ce qui s'était passé, que le fait de Jansénius *avait été examiné du temps de son prédécesseur, avec une exactitude telle qu'on n'en pouvait désirer davantage*. Le 17 mars 1657, l'assemblée du clergé reçut cette bulle, en recommanda l'exécution dans tous les diocèses, et arrêta que pour assurer davantage cette exécution, les évêques souscriraient et feraient souscrire dans un mois un formulaire, par lequel on promettrait soumission aux deux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII. Mais cette délibération n'eut pas sitôt son effet, l'exécution en ayant été remise après l'assemblée générale suivante.

Ce fut alors que l'on commença à écrire contre l'obligation de se soumettre à l'Église dans ce qu'on appelait le point de *fait*. On ne pouvait être obligé, disait-on, à reconnaître, contre ses lumières et sa conscience, qu'une doctrine hérétique se trouve dans le livre d'un pieux et savant évêque; et ce n'est là qu'un *fait* sur lequel l'Église n'a point d'autorité pour juger infailliblement. Arnauld fut un des premiers qui établirent cette assertion : elle

fut désapprouvée alors par M. Pavillon, évêque d'Alet, qui était en grande réputation de piété, et dont nous aurons encore occasion de parler. Ce prélat pensait et écrivait que la question de *fait* est tellement jointe à la question de *droit*, qu'il est dangereux de les séparer (1).

Le 7 septembre 1660, treize censeurs, dont quatre évêques, notèrent les *Lettres provinciales*, ensemble les *notes de Wendrock* et les *Disquisitions de Paul Irenée* (2), comme contenant les hérésies de Jansénius, pleines de médisances et d'outrages contre tout ce qui n'était pas du parti de l'auteur, dignes enfin des peines portées contre les livres diffamatoires et hérétiques. Sur quoi un arrêt du conseil d'État condamna l'ouvrage au feu. Tel fut le sort d'un écrit, où l'on trouve, il faut l'avouer, plus d'enjouement et de sel, que de vérité dans les faits et de solidité dans les raisonnements. Ce livre, cher aux littérateurs, qui attachent un grand prix aux charmes du style et à la finesse de la satire, ce livre tombe, malgré ces avantages extérieurs, quand on approfondit ses preuves, et que l'on cherche à démêler le spécieux du concluant. Les amis de l'auteur lui ont même depuis reproché le peu de solidité de ses raisonnements, lorsque, devenu plus ardent que les plus zélés des siens même, Pascal en vint, dit-on, jusqu'à soutenir que l'on ne devait pas se soumettre à l'Église, même pour le point de *droit*, et qu'elle avait erré en condamnant les cinq propositions : opinion qui le brouilla avec plusieurs de ses amis.

Sur la fin de 1660 commença l'assemblée du clergé, composée de quarante-cinq archevêques et évêques et de dix-huit députés du second ordre. Elle nomma douze commissaires pour chercher les moyens les plus propres

(1) On peut voir ce point et quelques autres discutés dans l'ouvrage de l'abbé Dumas.

(2) Chacun sait que Pascal est l'auteur des *Provinciales*. Les *notes de Wendrock*, et les *Disquisitions de Paul Irenée*, sont du célèbre Nicole. Les *Disquisitions* ont pour but de faire croire que le jansénisme n'est qu'une hérésie imaginaire. *Editeur.*

à faire cesser l'opposition. Ils firent leur rapport le 10 janvier, et après quatorze séances employées à examiner et à délibérer, l'assemblée arrêta, le 1^{er} février, que tous les ecclésiastiques souscriraient la formule de foi dressée par l'assemblée précédente, et qu'on ferait le procès aux réfractaires. Le Roi autorisa cette mesure par un arrêt de son conseil du 13 avril 1661, et la Faculté de théologie de Paris, donnant l'exemple de la soumission, ordonna, le 2 mai, la souscription du formulaire pour tous ses membres.

Les vicaires-généraux de l'archevêque de Paris (le cardinal de Retz était alors absent du royaume) rendirent, le 8 juin 1661, une ordonnance pour la signature du formulaire. Ils y disaient que du temps d'Innocent X, il ne s'agissait à Rome que de savoir si les cinq propositions déférées étaient catholiques ou hérétiques, et demandaient la croyance pour le point de foi, et le respect pour la décision du fait. Cette assertion et cette distinction excitèrent le zèle des évêques. L'assemblée du clergé déclara l'ordonnance contraire aux constitutions et conséquemment nulle, et le Roi en ordonna la révocation. Les grands-vicaires trouvèrent des défenseurs dans leurs amis de Port-Royal, et écrivirent au Pape, qui leur répondit par un bref, où il les accusait d'être *perturbateurs de l'Église, et auteurs, autant qu'il était en eux, d'un schisme honteux*. Il déclara qu'il était faux qu'on n'eût examiné les cinq propositions à Rome, que pour savoir si elles étaient catholiques ou hérétiques. Il leur ordonna donc de révoquer leur ordonnance. Après de longs délais, les grands-vicaires se soumirent, et donnèrent, le 31 octobre, un second Mandement pour obliger à la signature pure et simple du formulaire.

M. de Gondrin, archevêque de Sens, signa aussi dans le même temps, en déclarant expressément que les cinq propositions sont condamnées et hérétiques au sens de l'auteur, qui n'est pas celui de saint Augustin. Il est vrai que les amis du prélat prétendirent qu'il n'avait pas pour cela changé de sentiment. Nous devons remarquer, à cette occasion, que le parti se partagea sur le formulaire en trois

avis différents. Les uns disaient qu'on pouvait signer, quoiqu'on ne crût pas intérieurement le *fait*, et Arnould avoue que c'était l'opinion *d'un grand nombre de personnes dans de savantes communautés*. On a lieu d'être étonné cependant que de zélés disciples de saint Augustin, des ennemis de la morale relâchée, des gens qui s'étaient tant moqués des restrictions mentales, aient pu se persuader qu'on pouvait signer que l'on croit une chose, quand on ne la croit réellement pas. Aussi cet avis fut-il réfuté par Arnould et ses amis, qui soutenaient, et c'est la seconde opinion, qu'on ne pouvait signer le formulaire sans restriction, lorsqu'on n'était pas persuadé que les cinq propositions sont de l'évêque d'Ypres. Mais la troisième opinion est la plus étonnante. C'était celle de Pascal et de quelques autres, qui prétendaient que le sens de Jansénius était une vérité de foi, que les papes avaient erré en le condamnant, et qu'on ne pouvait en conscience les suivre sur ce point. Ce sentiment n'était pas le plus généralement adopté. Le temps n'était pas encore venu, où l'on croyait pouvoir heurter de front l'enseignement de l'Église.

Pendant que les opposants disputaient entre eux et avec les évêques sur la signature du formulaire, on eut quelque espérance de voir se terminer les querelles. M. de Choiseul, évêque de Comminges, qui passait pour être lié d'affection et de sentiments avec Port-Royal, et le P. Ferrier, Jésuite, s'étant trouvés ensemble à Toulouse, un ami commun les engagea à chercher de concert quelque moyen de finir les contestations. Ils se réunirent et convinrent d'un projet. Puis ils se rendirent à Paris, et le P. Ferrier entra en conférence avec MM. de Lalane et Girard, nommés à cet effet par le parti. Il y eut cinq conférences tenues entre eux trois et en présence de M. de Choiseul; mais on ne put s'accorder sur rien. Les amis de l'*Augustinus* refusèrent, dit-on, de souscrire au projet arrêté à Toulouse, et après quelques autres tentatives les conférences furent rompues. Peu après, M. de Choiseul persuada aux docteurs de Port-Royal qui avaient

été de la négociation, de s'en rapporter au jugement de trois évêques, savoir, lui, M. de Péréfixe, depuis archevêque de Paris, et M. d'Esrées, évêque de Laon. Ce moyen fut encore inutile. L'évêque de Comminges mettait tout en œuvre pour amener un accommodement. Mais tout ce qu'il put tirer des opposants, ce fut une procuration pour écrire en leur nom au Pape et l'assurer de leur soumission. Dans cet acte, daté du 7 juin, ils disaient que « leur intention n'avait jamais été de blesser le Saint- » Siége, qu'ils étaient prêts à rendre à ses constitutions » tout le respect que la majesté et l'autorité suprême du » Saint-Siége exigeaient d'eux, et que, si le Pape désirait » encore quelque chose d'eux pour lui témoigner leur fidé- » lité, ils étaient disposés à lui obéir. » Ils envoyèrent en même temps à Rome cinq articles de doctrine, qu'ils avaient dressés, et qui correspondaient aux cinq propositions. Le Pape ayant reçu toutes ces pièces, chargea des théologiens de les examiner. Après qu'ils eurent donné leur avis, il tint, le 21 juillet 1661, une congrégation extraordinaire, où il fut résolu de ne rien répondre sur les cinq articles, parce qu'ils étaient conçus d'une manière ambiguë, qu'ils contredisaient dans un endroit ce qu'ils semblaient accorder dans l'autre, et qu'il paraissait que le dessein qu'on avait eu en les composant, avait été d'obtenir quelque réponse dont on pût tirer avantage contre les constitutions. Il fut arrêté que S. S. écrirait aux évêques de France en commun, pour les féliciter de leur zèle à faire observer les constitutions, leur témoigner sa joie de ce que plusieurs prenaient des sentiments orthodoxes en s'y soumettant, et les exhorter à continuer leurs soins pour ramener les autres. Le secrétaire d'Etat eut ordre d'écrire une simple lettre de civilité à M. de Choiseul, dont on n'était pas content à Rome, à cause de la conduite qu'il avait tenue lors de la bulle d'Innocent X. Lorsque le bref fut arrivé en France, le Roi chargea l'évêque de Comminges de porter les signataires de l'acte du 7 juin, à l'exécution de ce qu'ils avaient promis dans

cet écrit. Après y avoir travaillé durant quelques jours, le prélat ne put tirer d'eux qu'une déclaration où ils distinguaient encore le *fait* du *droit*. On vit alors qu'il n'y avait rien à espérer d'eux ; et les négociations furent rompues. Cependant les évêques qui se trouvaient à Paris s'assemblèrent par ordre du Roi pour recevoir le bref du Pape, et examiner la déclaration remise à M. de Comminges. Cette assemblée se tint le 2 octobre. Les évêques, au nombre de quinze, déclarèrent que ce dernier acte était captieux et conçu en termes pleins d'artifice ; qu'il n'y avait pas de meilleur moyen, pour faire observer les constitutions, que le formulaire prescrit par les assemblées précédentes, et que le Roi serait prié d'interposer son autorité pour le faire souscrire. En effet, il donna peu après une déclaration enregistrée au parlement, le 29 avril 1664, par laquelle il était ordonné à tous les ecclésiastiques, sous peine de privation de leurs bénéfices, de signer le formulaire prescrit. Aussitôt *on ne vit que signatures*, dit le P. Gerberon.

Mais comme on espérait qu'une constitution solennelle pourrait peut-être encore réduire les réfractaires, Alexandre VII donna, le 15 février 1665, une bulle qui prescrivait le formulaire suivant, le même pour le sens que celui des évêques : « Je soussigné me sou mets à la constitution apostolique d'Innocent X, du 31 mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le Siège Apostolique que les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure. Ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles. » Le Roi ordonna aussitôt l'exécution de cette bulle par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril. Tous les évêques publièrent leurs Mandements, sans aucune distinction de *fait* et de *droit*. Il n'y en eut que cinq qui énoncèrent cette distinction, et qui bornèrent la soumission pour le *fait* au *silence respectueux*. Encore un

de ces cinq, l'évêque de Noyon, rétracta-t-il son Mandement peu après. Les quatre qui persévérèrent furent MM. Pavillon, Arnould, Caulet et de Buzanval, évêques d'Allet, d'Angers, de Pamiers et de Beauvais. Leur résistance les a rendus fameux dans l'histoire ecclésiastique de ce temps-là. Le premier, surtout, était regardé comme le chef des trois autres, qui le suivirent toujours aveuglément. Il avait cru longtemps qu'on devait se soumettre sans restriction, et l'abbé de Rancé témoigna depuis qu'il savait quelque chose des moyens et des intrigues mis en œuvre pour faire changer ce prélat, dont l'autorité pouvait être d'un grand secours pour le parti. Il donna, le 1^{er} juin, son Mandement, qui fut copié mot à mot par l'évêque de Beauvais, et suivi, quant au sens, par les deux autres. L'évêque d'Angers était le frère d'Antoine Arnould, et l'on ne devait pas être surpris de voir son nom dans la liste des opposants. Leurs Mandements furent flétris à Rome, et déclarés nuls par un arrêt du conseil.

On ne s'en tint pas là, et le Pape fut prié de nommer douze évêques pour juger les quatre récalcitrants. Pendant qu'on négociait sur le nombre et sur le choix des commissaires, Alexandre VII mourut ; et cette affaire resta suspendue jusqu'à l'avènement du cardinal Rospigliosi au pontificat. Clément IX, c'est le nom qu'il prit, confirma la commission donnée par son prédécesseur contre les quatre évêques. En même temps son nonce tâchait de les ébranler. On commençait à s'apercevoir qu'on aurait de la peine à les réduire. Ils avaient eu le temps de former un parti. Une femme d'un rang illustre à la cour, la duchesse de Longueville, les favorisait publiquement, et plusieurs ministres le faisaient aussi en secret. Les quatre évêques avaient des amis dans les communautés, dans le parlement et parmi leurs collègues. Le 1^{er} décembre 1667, dix-neuf prélats, à la tête desquels était M. de Gondrin, archevêque de Sens, écrivirent au Pape en faveur des quatre opposants. Une autre lettre, qu'ils

avaient envoyée au Roi, fut mal reçue de ce Prince. Les quatre évêques, de leur côté, adressèrent à tous leurs collègues une circulaire du 25 avril 1668, et les excitèrent à prendre leur défense. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du conseil; mais ce qui servit mieux ces prélats, ce fut une négociation que M. de Gondrin entama avec le nonce. Il lui fit envisager combien il serait honorable pour lui, et avantageux pour l'Eglise, de terminer cette contestation à l'amiable. Le nonce y donna les mains. M. de Gondrin convint avec M. Vialart, évêque de Châlons, prélat fort attaché aussi aux quatre évêques, que ceux-ci, sans révoquer leurs Mandements ni revenir sur le passé, feraient faire une nouvelle souscription du formulaire dans des procès-verbaux qui demeureraient secrets. On a prétendu que le Pape et le nonce consentirent à ce que la distinction du *fait* et du *droit* fût énoncée dans les procès-verbaux; mais cette assertion est évidemment démentie par les faits. C'était pour cette distinction même que les quatre évêques étaient inquiétés. Comment auraient-ils pu rentrer en grâce en la faisant encore? Tout démontre qu'ils promirent de signer le formulaire purement et simplement, ou du moins qu'on le promit pour eux, et que le Pape ne leur pardonna qu'en supposant qu'ils l'avaient fait. La suite va le faire voir.

M. de Choiseul, évêque de Comminges, ayant déterminé l'évêque d'Alet, et par son moyen les trois autres à accepter la voie qu'on leur offrait, ce qui n'eût pas été un grand sacrifice, si le Pape eût consenti à la distinction du *fait* et du *droit*, la négociation s'avança. Le nonce eut ordre du Pape de ne plus parler de rétractation et de se contenter d'une soumission sincère. Il convint donc, avec les négociateurs, d'un modèle de lettre que les quatre évêques écriraient au Pape. On eut beaucoup de peine à faire signer ce modèle à M. Pavillon, qui aurait voulu que la lettre ne contiât rien d'ambigu ou d'équivoque, tandis que celle qu'on envoyait faisait

entendre tout autre chose que la vérité. Cependant il se rendit enfin aux instances de ses amis, et signa, ainsi que l'évêque de Pamiers, qui le suivait en tout. Le 14 septembre, la lettre arriva à Paris, signée des quatre évêques, et le jour même elle fut remise au nonce, qui eut le 16 une audience du Roi, l'assura que l'affaire était finie et le Pape satisfait, et le pria de laisser tout en suspens jusqu'à la réponse de S. S. Dans leur lettre, les quatre évêques disaient : « Nous avons voulu donner à » toute l'Église, dans l'affaire des souscriptions, une » preuve éclatante de notre disposition à conserver l'u- » nité, et à rendre au Saint-Siège ce qui lui est dû. Car » les évêques de France, qui nous sont très-unis d'ailleurs » pour les sentiments, ayant pris une autre voie pour » signer le formulaire, nous nous sommes résolus de les » imiter. Ayant donc assemblé, comme eux, les synodes » de nos diocèses et ordonné une nouvelle souscription, » nous avons souscrit nous-mêmes. Ce qu'ils ont expliqué » à leurs ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nô- » tres. L'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, pour les » constitutions apostoliques, nous l'avons exigée des nô- » tres ; et, comme nous étions unis de tout temps avec » eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis » pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons pas » que la chose nous a été très-difficile et très-pénible, » sachant assez combien de railleries ce changement » de discipline nous attirerait de la part de nos enne- » mis. Nous nous y sommes déterminés pour rendre la » paix à l'Église. » On demande si tout ce langage, si toutes ces expressions ne devaient pas porter le Pape à croire que les quatre évêques avaient signé purement et simplement. Cependant ils étaient fort éloignés de le faire ; et dans leurs synodes, qu'ils ne tinrent qu'après le départ de la lettre, quoiqu'elle énonçât le contraire, et où ils n'invitèrent que très-peu d'ecclésiastiques, la distinction du *fait* et du *droit* fut clairement énoncée dans les procès-verbaux, dont on fit pour cela

même un grand mystère. Ils s'attachèrent avec grand soin à dérober au public la connaissance de ce qui s'était passé en cette occasion, et le secret était même une des conditions de l'accommodement. Aussi ne fut-ce que quelque temps après que l'on apprit le détail de leur conduite.

Le 22 septembre, l'évêque de Laon, un des négociateurs, écrivit au Pape pour l'instruire que les quatre évêques s'étaient conformés au reste de leurs collègues par une souscription nouvelle et sincère; mais comme il se répandait quelques bruits peu avantageux sur leur sincérité, le Pape voulut avoir une attestation signée d'eux, qui certifiât qu'ils avaient signé sincèrement et conformément aux constitutions d'Innocent et d'Alexandre. Ces certificats furent envoyés au Pape, tous parfaitement semblables, et datés du jour de la tenue des synodes, quoiqu'ils n'eussent pu être demandés qu'un mois après. Enfin, sur de nouveaux soupçons qu'on eut contre les évêques, qui n'avaient donné à personne copie de leurs procès-verbaux, et qui ne les avaient même pas laissé lire aux signataires, le Pape chargea son nonce de prendre des informations, bien décidé, dit le cardinal Rospigliosi dans la relation qu'il donna de cette affaire, à ne point ménager les évêques, s'ils avaient effectivement déclaré ne pas vouloir tenir pour hérétiques les cinq propositions dans le sens de Jansénius, selon qu'elles avaient été condamnées par le Saint-Siège. Le nonce s'adressa à M. Viart, qui lui donna une déclaration pour attester que les évêques avaient agi de la meilleure foi possible; qu'ils avaient condamné les cinq propositions sans restriction dans tous les sens proscrits; et que quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, ils avaient fait rendre au Saint-Siège l'obéissance qui lui est due, suivant tous les théologiens. Cette déclaration, confirmée par d'autres évêques, engagea enfin le Pape à écrire aux quatre prélats. Il leur marquait avoir appris qu'ils avaient souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire. « Car » il n'aurait jamais admis à cet égard, » ajoutait-il, « ni excep-

» tion ni restriction quelconque. » Il écrivit dans le même sens aux médiateurs, parlant toujours *de soumission sincère et d'obéissance vraie et parfaite*. Ces brefs mirent comme le sceau à l'accommodement. Ce fut pour en perpétuer le souvenir qu'il fut frappé une médaille ; mais, sur les plaintes du nonce, le Roi ordonna d'en rompre le coin.

Telle est l'histoire de la *paix de Clément IX*, dont quelques écrivains postérieurs ont parlé comme de l'événement le plus favorable pour l'Église. Ils assurent dans leurs ouvrages que le Pape approuva la distinction adoptée par les quatre évêques, et que ceux-ci remportèrent réellement la victoire. Il est difficile de concilier ces assertions avec la lettre des quatre prélats et les autres faits. Au surplus, si l'on désirait des notions plus étendues sur ce point historique, on pourra consulter la relation qu'en donna le cardinal Rospigliosi, neveu de Clément IX, sur les actes déposés à Rome et sur les autres pièces authentiques. On pourra lire aussi ce qu'en dit l'abbé Dumas dans l'ouvrage cité. Cet article y est traité avec étendue, et la vérité du fait y est portée jusqu'à l'évidence. On y verra que le Pape exigea des évêques une souscription pure et simple, que ceux-ci lui dirent tout ce qu'il fallait pour lui faire croire qu'ils avaient rempli cette condition, et que ce ne fut que dans cette supposition qu'il leur accorda la paix. Au reste, comme dans cet accommodement les quatre évêques et leur partisans n'abandonnèrent pas au fond leurs sentiments, les suites n'en furent pas aussi heureuses que s'ils avaient agi de bonne foi ; et au lieu qu'on eût pu en attendre une paix durable pour l'Église et une soumission parfaite à ses décisions, on n'en vit naître au contraire qu'un attachement plus tenace à des erreurs proscrites. On profita de la trêve qu'on avait obtenue en trompant le Pape par une soumission apparente, pour s'accroître et se fortifier. Port-Royal rentra dans les droits qu'il avait mérité de perdre, et devint encore le lieu du rassemblement des ennemis de l'autorité. En un mot, on forma un parti, et

l'on se mit dans le cas de lutter dans la suite avec plus d'avantage.

Il ne se passa plus, dans cette fin du dix-septième siècle, que quelques faits de peu d'importance relativement aux mêmes contestations. Un des plus dignes d'attention, à cause de l'avantage que les disciples de Jansénius prétendirent en tirer, fut ce qui arriva en Flandre à l'occasion du formulaire. Ce pays était aussi en proie aux nouvelles opinions. Le séjour d'Arnauld, de Nicole, de Quesnel et autres chefs, n'y avait pas été inutile à la cause, et elle y comptait des partisans. Comme plusieurs signaient le formulaire, en prétendant que leur serment tombait uniquement sur les cinq propositions, sans aucune attribution au livre de Jansénius, les évêques des Pays-Bas avaient cru de concert devoir ajouter au formulaire une queue qui coupait court à ces subterfuges. On s'en plaignit, et le pape Innocent XII, pensant qu'en effet cette addition n'était pas nécessaire, répondit aux évêques par un bref du 6 février 1694. Il s'y déclarait fermement attaché aux constitutions de ses prédécesseurs, ordonnait de réprimer ceux qui soutenaient les cinq propositions, et voulait que ceux qui prêtaient le serment le fissent sans distinction ou restriction, condamnant les propositions dans le sens propre et naturel des termes. D'ailleurs il défendait l'addition, aussi bien que l'imputation vague de jansénisme.

On ne saurait croire combien certaines gens triomphèrent, du moins en apparence, de ce bref. Ils abusèrent surtout de ce que le Pape disait qu'il fallait condamner les cinq propositions dans le sens naturel des termes, et par une interprétation fort étrange, ils prétendaient qu'on pouvait signer le formulaire sans condamner le sens de Jansénius; puisque, disaient-ils, le Pape ne condamnait que le sens naturel, et qu'il était certain que ce sens naturel n'était point celui de Jansénius. C'est ainsi que, par une subtilité ridicule, ils éludaient la force des expressions du bref.

Les évêques des Pays-Bas en instruisirent le Pape, qui leur répondit le 24 novembre 1696. Il témoignait combien il avait été étonné d'apprendre qu'on le soupçonnât d'avoir voulu changer ou altérer les constitutions de ses prédécesseurs, tandis qu'il les confirmait, qu'il y était attaché, et qu'il ne souffrait pas qu'on changeât en rien le formulaire. Il recommandait aux évêques de procéder contre ceux qui, en signant, montreraient de vive voix ou par écrit qu'ils ne condamnent les cinq propositions que dans leur sens naturel, sans rapport au sens naturel du formulaire, se formant ce sens naturel à leur fantaisie. Tel est ce second bref, dont ceux qu'il concernait furent un peu moins contents que du premier, mais qui ne les empêcha cependant pas de discuter encore, parce que c'est le propre de l'esprit humain, quand il est livré à des préventions, de n'en pas revenir aisément, et d'interpréter tout d'une manière favorable aux idées qu'il s'est faites.

[[L'assemblée du clergé de France de 1700, d'après un rapport de Bossuet et ses instances réitérées, condamna quatre propositions relatives aux vaines subtilités des jansénistes.

La première de ces propositions avançait *qu'on pouvait présentement reconnaître que le jansénisme n'était qu'un fantôme, qu'on cherchait partout, mais qu'on ne trouvait que dans l'imagination malade de quelques-uns.*

La seconde accusait les constitutions d'Innocent X, Alexandre VII, Innocent XII, de *n'avoir fait qu'exciter les disputes, d'avoir employé des termes équivoques*, en même temps qu'elle accusait les prélats de l'Église gallicane *d'avoir affaibli les libertés de l'Église gallicane* en recevant la constitution d'Innocent X contre Jansénius.

La troisième supposait que le bref d'Innocent XII du 6 janvier 1694 (le premier bref adressé aux évêques des Pays-Bas), avait d'abord paru apporter remède au mal, en *mitigeant la rigueur des constitutions sur le point de fait*; puis on se plaignait que *cette mitigation eût été affaiblie par le bref du 24 novembre 1696.*

La quatrième enfin supposait *qu'il était nécessaire d'avoir, par rapport à la condamnation de l'Augustinus, de nouvelles conférences devant des juges nommés ou par le Pape ou par le Roi.*

Ces quatre propositions étaient déclarées fausses, scandaleuses, téméraires, schismatiques, favorisant les erreurs condamnées, outrageuses envers le clergé de France, les Pontifes romains et l'Église universelle (1).]]

Les contestations se renouvelèrent, en 1702, avec beaucoup de bruit à l'occasion du fameux *Cas de conscience*. C'est ainsi qu'on appelle une décision que signèrent quarante docteurs de Sorbonne.

Voici le sujet et le précis de la consultation, qui donnera une idée des questions agitées à cette époque, et dans laquelle on remarquera facilement qu'on avait mêlé avec artifice plusieurs propositions de nature différente. On suppose qu'un confesseur de province a quelques doutes sur le compte d'un ecclésiastique auquel il a donné longtemps l'absolution sans scrupule, mais qu'on lui a dit avoir des sentiments nouveaux et singuliers. Il a donc examiné cet ecclésiastique, qui lui a répondu : 1° qu'il condamne les cinq propositions dans tous les sens condamnés par l'Église et même dans le sens de Jansénius, comme Innocent XII l'a expliqué dans son bref aux évêques des Pays-Bas, c'est-à-dire, comme l'entendait cet ecclésiastique, dans le sens que présentent les cinq propositions considérées en elles-mêmes et indépendamment du livre de Jansénius; mais que sur la question de *fait*, c'est-à-dire sur l'attribution des cinq propositions au livre de l'évêque

(1) Voyez cette Censure dans les OEuvres de Bossuet, édition de Lebel, tome VII, page 362.

Ces actes si authentiques et si publiés doivent écarter tous les nuages par lesquels on a cherché dans des ouvrages récents et en particulier dans *l'Histoire universelle de l'Église catholique*, par M. Rorbacher, tome XXVI, page 316, et suivantes, à obscurcir l'orthodoxie de Bossuet. Cet historien, en voulant prouver *l'incohérence de Bossuet* en cette matière, par des lettres de Fenelon de l'an 1711, confond évidemment Bossuet avec de Bissy, son successeur. Bossuet était mort en 1704. *Editeur.*

d'Ypres, il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence, et que tant qu'on ne pourra le convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des propositions, on ne doit pas l'inquiéter, ni tenir sa foi pour suspecte. 2^o Il croit la prédestination gratuite et la grâce efficace par elle-même; mais il avoue qu'il y a des grâces intérieures qui donnent une vraie possibilité d'accomplir les commandements de Dieu, et qui n'ont pas tout leur effet par la résistance de la volonté. 3^o Il croit que nous sommes obligés d'aimer Dieu par-dessus tout, et de lui rapporter toutes nos actions; d'où il conclut que les actions qui ne sont pas faites par l'impression de quelque mouvement d'amour de Dieu, sont des péchés, faute d'une fin bonne et droite. 4^o Il pense que l'attrition doit renfermer un commencement d'amour de Dieu par-dessus toutes choses, pour être une disposition suffisante à recevoir la rémission des péchés dans le sacrement de Pénitence. 5^o Son sentiment est que celui qui assiste à la messe avec la volonté et l'affection au péché mortel, commet un nouveau péché. 6^o Il ne croit pas que la dévotion envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, consiste dans tous les vains souhaits et pratiques peu sérieuses, qu'on voit dans certains auteurs. 7^o A la vérité, il ne croit pas à la conception immaculée de la Vierge; mais il se donne bien de garde de rien dire contre l'opinion opposée à la sienne. 8^o Enfin, il lit le livre *de la Fréquente communion* d'Arnauld, les *Lettres* de l'abbé de Saint-Cyran, les *Heures* de Dumont, la *Morale de Grenoble*, les *Conférences de Luçon* et le *Rituel d'Alet*. Il croit tous ces livres bons et approuvés, et pense de même des traductions du Nouveau Testament en langue vulgaire, et même de la traduction dite *de Mons*, qu'on peut lire dans les diocèses où elle n'a pas été défendue. Après cet exposé, le confesseur demande s'il peut absoudre l'ecclésiastique.

Quarante docteurs répondirent que ces sentiments n'étaient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Église, ni tels enfin que le confesseur dût exiger que l'on

y renonçât. Cette décision était du 20 juillet 1701. Elle avait, à ce qu'il paraît, pour auteur le docteur Petitpied; du moins on assure, dans sa *Vie*, qu'il dressa cette résolution. Elle fut tenue secrète assez longtemps, et ce ne fut guère que sur la fin de 1702, ou au commencement de 1703, qu'elle fut publiée avec une préface que Dupin lui-même, l'un des signataires, qualifie d'*impertinente*. Les docteurs signataires assurèrent n'avoir eu aucune part à la *publication* de cet écrit. Quoi qu'il en soit, il excita les réclamations les plus vives. On vit aisément que la décision des docteurs tendait à anéantir tout ce qui avait été fait dans le siècle précédent contre le Jansénisme (1). L'évêque d'Apt la condamna le 4 février. Huit jours après, un bref du Pape proscrivit le *Cas de conscience*.

Les docteurs, effrayés de l'orage, parurent vouloir revenir sur leurs pas. Le P. Alexandre, un des plus célèbres des signataires, assura dans une longue lettre à l'archevêque de Paris, qu'en disant qu'il suffisait d'avoir *sur le fait* une soumission de respect et de silence, il avait entendu une soumission sincère d'esprit et de cœur, une soumission de son propre jugement au jugement de l'Église. Il protesta reconnaître dans l'Église une infailibilité de gouvernement et de discipline dans la décision des faits doctrinaux, et croire qu'on ne peut, sans péché mortel, refuser opiniâtrément de signer le formulaire. Quelques autres docteurs signèrent aussi un acte où ils décidaient qu'on doit à l'Église, non-seulement un silence respectueux, mais encore une créance intérieure et un acquiescement véritable de cœur et d'esprit. Les autres signataires, au nombre de vingt-quatre, écrivirent au cardinal de Noailles pour se soumettre au jugement qu'il porterait

(1) On peut voir dans l'*Histoire de Bossuet* par M. de Bausset, livre XII, n. 2, « comment au premier éclat que fit cette nouvelle attaque du parti janséniste, Bossuet prit feu; » (c'est l'expression dont se sert Ledieu. Dès ce moment il travailla avec prudence, mais avec activité, à amener le cardinal de Noailles à agir de concert avec lui. Ce point était d'autant plus important à obtenir qu'on accusait le Cardinal de n'avoir pas mis assez d'empressement à condamner le *Cas de conscience*. *Editeur*.

sur leur décision. Toutes ces rétractations étaient l'effet des soins du cardinal lui-même, qui n'avait rien épargné pour amener les docteurs à cette démarche. Il donna aussi son Ordonnance, datée du 22 février, mais qui ne parut que le 5 mars. Aussitôt les docteurs révoquèrent leur signature. Il n'y en eut que deux qui le refusèrent, Petit-pied et Delan; encore ce dernier se soumit-il dans la suite. Petit-pied, l'auteur même de la résolution, persévéra à la défendre, fut exilé à Beaune, et se retira depuis auprès de Quesnel en Hollande.

Pendant, un grand nombre d'évêques se déclaraient contre le *Cas de conscience* et donnaient des Mandemens pour le proscrire. Outre le cardinal de Noailles, il y en eut environ dix-huit qui s'expliquèrent à ce sujet. Seulement, comme quatre d'entre eux avaient inséré dans leurs Mandemens le bref du 12 février, qui n'était point revêtu de lettres patentes, il y eut des parlements qui, pour cette raison, en appelèrent comme d'abus.

La faculté de théologie de Paris, qui eût dû se montrer la première, ne prit, que le 4 septembre 1704, une délibération pour censurer le *Cas de conscience* et exclure de son sein ceux qui ne voudraient pas se soumettre. En conséquence, Petit-pied fut rayé du tableau. Enfin le *Cas de conscience* fut aussi pros crit en Flandre par l'archevêque de Malines et l'évêque de Liège, et par les facultés de théologie de Douai et de Louvain. Celle-ci donna même à ce sujet, en 1705, une seconde censure fort détaillée, où elle reprenait, article par article, ce qu'elle avait trouvé de blâmable dans la déclaration de l'ecclésiastique supposé.

Ces différentes condamnations ne ramenèrent pas ceux qui les avaient provoquées; et comme ils se retranchaient toujours derrière *le silence respectueux*, prétendant qu'ils n'étaient tenus qu'à ne pas contredire ouvertement les décisions de l'Église, et ne cessant cependant d'écrire contre elles, Clément XI voulut leur ôter ce dernier subterfuge par une décision plus solennelle.

Le 15 juillet, il donna la constitution *Vineam Domini*. Elle lui avait été demandée par les rois de France et d'Espagne, et par plusieurs évêques qui voyaient les progrès des nouveautés dans leurs diocèses. Le Pape y confirmait de nouveau les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, « qui avaient fini la cause, et auraient dû, dit-il, » finir l'erreur, s'il ne s'était trouvé des hommes qui emploient mille subterfuges pour troubler l'Église. »

Il se plaignait qu'on abusât principalement du bref de Clément IX aux quatre évêques, et de ceux d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas, « comme si, ajoutait-il, Clément, » qui déclarait dans ce même bref qu'il demeurait très-ferriment attaché aux constitutions de ses prédécesseurs, et qu'il avait exigé des quatre évêques une obéissance vraie et entière, et une souscription pure et simple, eût admis effectivement quelque exception ou restriction dans le temps même qu'il protestait qu'il n'en aurait jamais admis aucune ; et comme si Innocent XII, en déclarant avec sagesse et précaution que les propositions extraites du livre de Jansénius, ont été condamnées dans le sens évident que les termes dont elles sont composées présentent d'abord et expriment naturellement, avait voulu parler, non du sens propre et naturel qu'elles forment dans le livre de Jansénius ou que Jansénius a eu en vue, et qui a été condamné par Innocent X et Alexandre VII, mais de quel que autre sens différent ; et comme s'il avait voulu adoucir, restreindre ou changer leurs constitutions par ces mêmes brefs, dans lesquels il assurait qu'elles étaient encore dans toute leur force et qu'il y demeurait fortement attaché. »

Le Pape en venait ensuite à ceux qui prétendaient qu'il n'était pas nécessaire de condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, mais qu'il suffisait de garder sur cela un *silence respectueux*. « Sous le » voile de cette trompeuse doctrine, disait-il, on ne quitte point l'erreur, on ne sait que la cacher, on couvre la plaie au lieu de la guérir, on n'obéit pas à l'Église, mais

» on s'en joue. Bien plus, quelques-uns n'ont pas craint
 » d'assurer que l'on peut licitement souscrire le formu-
 » laire, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le livre
 » de Jansénius contienne une doctrine hérétique : comme
 » s'il était permis de tromper l'Église par un serment, et
 » de dire ce qu'elle dit sans penser ce qu'elle pense. »
 Enfin le Pape déclarait qu'on ne satisfait point, par le
silence respectueux, à l'obéissance due aux constitutions,
 et que l'on doit regarder comme hérétique et rejeter de
 cœur le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné
 dans les cinq propositions, et que leurs propres termes
 présentent d'abord.

Une décision aussi précise forçait l'erreur dans ses der-
 niers retranchements. Sous ce rapport, la bulle *Vineam*
Domini est l'un des monuments les plus importants de
 l'enseignement de l'Église : elle fut acceptée avec soumis-
 sion par les évêques de l'assemblée du clergé de 1705,
 malgré quelques difficultés accessoires dont il sera parlé
 sur l'année 1706 à l'occasion d'un bref du Pape adressé
 aux membres de cette assemblée.

Cependant il se trouva des gens qui, à force de subti-
 lités, prétendirent qu'elle ne décidait rien. C'était une
 triste consolation qu'ils voulaient se procurer dans leur
 disgrâce. Au fond, ils savaient qu'en penser, et la simple
 lecture de la bulle réfutait leur allégation.

TROISIÈME ÉPOQUE, LE QUESNELLISME.

Les contestations sur le *silence respectueux* n'étaient
 pas encore terminées, que l'on allait en voir naître d'au-
 tres non moins funestes. Le siècle précédent avait vu
 l'Église troublée pour l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres,
 par la chaleur et l'opiniâtreté qu'on avait mises à le dé-
 fendre. Le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-*
Testament, du P. Quesnel, excita dès les premières années
 du dix-huitième siècle d'autres troubles non moins funestes.

Cet ouvrage avait pris successivement différentes for-

mes. Ce n'était en 1671, époque où il parut pour la première fois, qu'un seul petit volume, sous le titre d'*Abrégé de la morale de l'Évangile, ou Pensées chrétiennes sur le texte des quatre Évangélistes*. Le livre, dans cet état, ne contenait que de courtes réflexions sur les Évangiles, et ce fut alors que M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, y donna son approbation. Huit ans après, il parut un second volume qui renfermait les Actes des Apôtres et le reste du Nouveau-Testament, avec des réflexions fort courtes. Mais M. Vialart n'eut aucune connaissance de cette suite, et bien moins encore des nouvelles éditions faites depuis, et que cet évêque n'approuva ni ne put approuver, quoiqu'on y ait toujours inséré son approbation et qu'on ait voulu faire croire que l'ouvrage était imprimé par son ordre. Cependant l'auteur y travaillait sans cesse, et à force de le retoucher et de l'augmenter, il le fit paraître en 1693, en quatre gros volumes in-8°, sous le titre de *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. Il était alors retiré en Belgique, auprès du fameux docteur Antoine Arnaud, qui était regardé comme le chef du parti janséniste, et lui-même servait avec ardeur la même cause en publiant pour sa défense de nombreux libelles : nous aurons occasion, dans la suite de ce *Tableau historique*, de raconter plusieurs de ses aventures.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que le livre des *Réflexions morales* était, sous bien des rapports, de nature à faire la plus dangereuse illusion. Les erreurs y sont cachées sous un vernis de dévotion, et exprimées dans un style plein d'onction : on est étonné, en approfondissant une réflexion pieuse en apparence, de voir qu'elle ne fait que servir de voile à un principe faux, quelquefois même à une satire. C'est cette adresse et ce ton qui ont malheureusement séduit des gens qui ne cherchaient d'abord qu'à s'édifier, et qui l'ont rendu si cher au parti. Au lieu que l'*Augustinus* de Jansénius ne pouvait être abordé que par les hommes d'étude ; un ouvrage français, d'une lecture facile, était propre à répandre le poison dans toutes les

classes, et en particulier, à attacher à une doctrine pernicieuse les personnes de piété. En faisant tout à l'heure l'analyse de la bulle *Unigenitus*, nous donnerons une idée du système de l'auteur.

On ne manqua pas d'insérer dans l'édition de 1693, si notablement augmentée, l'approbation donnée autrefois par M. Vialart, qui était mort dès 1680. On y joignit avec plus de fondement celle que donna, en 1695, M. de Noailles, successeur de M. Vialart sur le siège de Châlons. Ce prélat fit, dans un mandement, un éloge accompli de l'ouvrage, et assura qu'on y trouvait tout ce que les Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le Nouveau-Testament ; et c'est cette première erreur du cardinal de Noailles qui a été la source de tant de fausses démarches auxquelles il se laissa entraîner dans la suite.

[[Ce prélat, ayant été transféré en 1696 sur le siège de Paris, fit paraître peu après une Ordonnance contre l'*Exposition de la foi, touchant la grâce et la justification*, ouvrage composé par De Barcos, neveu de Saint-Cyran, l'ami de Jansénius, et tout-à-fait infecté des erreurs de l'*Augustinus*. Il est certain que cette Ordonnance, très-remarquable pour le fond et pour la forme, avait été composée par Bossuet, et c'est avec raison qu'on l'a insérée dans ses œuvres (tome VII, *édit.* de Versailles) : elle combat avec énergie toutes les fausses doctrines des jansénistes, et elle démasque tous leurs artifices. C'est à la suite de cette condamnation que parut un libelle qui piqua vivement la curiosité du public sous le titre suivant : *Problème ecclésiastique, proposé à M. Boileau, de l'archevêché de Paris : A qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696*. On y faisait le parallèle des *Réflexions morales*, approuvées à Châlons, et de l'*Exposition*, condamnée à Paris, et l'on montrait assez clairement que la doctrine des deux ouvrages était parfaitement la même. Le parti janséniste attribua d'abord cet écrit aux Jésuites, et en particulier au père

Daniel; mais, au contraire, il paraît prouvé qu'il était l'ouvrage de l'un des prétendus disciples de S. Augustin, et l'auteur était le bénédictin D. Thierry de Viaixne, fort connu par son attachement aux nouvelles doctrines. Déféré au parlement par Daguesseau, alors avocat général, le *Problème* fut condamné, par arrêt du 10 janvier 1699, à être lacéré et brûlé par la main du bourreau.]]

Les amis du P. Quesnel prièrent M. de Noailles de renouveler, pour le diocèse de Paris, l'approbation qu'il avait d'abord donnée à Châlons; mais le prélat, averti par la rumeur publique, ne voulut s'engager à renouveler l'approbation qu'après avoir soumis l'ouvrage à la révision de quelques théologiens. Il invita Bossuet à diriger ce travail. Le savant prélat, prévoyant les orages que cet ouvrage susciterait à un archevêque dont l'influence pouvait être utile à l'Église, ne se refusa pas d'abord à ses désirs, et il composa même un *Avertissement* qui devait être placé à la tête de la nouvelle édition; mais il exigea, comme condition indispensable, qu'on fit à l'ouvrage un grand nombre de changements qu'il trouvait essentiels. Le P. Quesnel, et ceux qui agissaient en son nom à Paris, ne voulurent jamais se prêter aux vues de Bossuet. Le cardinal de Noailles lui-même eut la faiblesse de croire son honneur intéressé à n'admettre aucun changement à un ouvrage qu'il avait approuvé; et d'un autre côté, par suite de cette indécision de caractère dont nous lui verrons donner tant de preuves, il refusa de renouveler son approbation. [[Bossuet retira dès lors l'*Avertissement* qu'il avait commencé à préparer, et il comprit tout ce que Quesnel et ses partisans avaient d'obstination. On voit, par les preuves les plus authentiques, qu'il trouvait reproduites dans ce livre les erreurs de Jansénius, et qu'il avait enfin déclaré que le livre *ne lui paraissait nullement susceptible de corrections*. Aussi, quand après la mort de Bossuet, le P. Quesnel, s'étant procuré, par un moyen frauduleux, les matériaux de l'écrit de Bossuet, les eut publiés sous le titre de *Justification des Réflexions mo-*

rales, par feu M. Bossuet, le cardinal de Bissy, son successeur dans l'évêché de Meaux, réclama aussitôt par un mandement public, invoquant le témoignage des personnes encore vivantes qui avaient souvent entendu les déclarations de Bossuet, et des jansénistes eux-mêmes qui s'étaient vivement plaints de sa fermeté (1).]]

Fresque aussitôt après que l'édition de 1693 avait été publiée, le livre des *Réflexions morales* était devenu l'objet de sérieuses réclamations. Fromageau, savant docteur de Sorbonne, avait dénoncé, dès l'année suivante, 1694, cent quatre-vingt dix-neuf propositions comme erronées et dignes de censure. Le *Problème ecclésiastique* dont nous venons de parler ne fit qu'exciter l'attention du public. Bientôt les condamnations formelles commencèrent et se multiplièrent rapidement. M. de Colongue, évêque d'Apt, le censura le 15 octobre 1703; il fut également proscrit en 1704 par l'évêque de Gap, par l'évêque de Nevers et l'archevêque de Besançon en 1707. Le pape Clément XI le condamna par un bref solennel, le 13 juillet 1708. L'auteur janséniste de l'*Histoire du livre des Réflexions morales*, dont le premier volume parut en 1719, convient, p. 12, qu'il fut déféré à l'inquisition peu

(1) On peut voir le précis de cette affaire dans l'histoire de Bossuet par M^{sr} de Bausset, livre xi, n^o 14; les observations placées dans l'édition des œuvres de Versailles, tome 1, page LXIII, on y trouvera la partie principale du mandement de M. de Bissy. Voyez aussi les *Prælectiones theologicae de gratia*, publiées par Montaigne sous le nom de Tournely, tome 1, page 372. Cet auteur rapporte le précis d'une lettre très curieuse de M. de S. André, Archidiaque de Meaux, et Grand-Vicaire de Bossuet, dans laquelle il rapporte ce qu'il avait souvent entendu dire à Bossuet sur cette affaire, et en particulier qu'il y avait dans l'ouvrage plus de cent propositions à corriger, etc. Cette même lettre se trouve aussi dans la cinquième instruction de M^{sr} Languet, évêque de Soissons, et depuis archevêque de Sens.

On ne peut comprendre comment, après des documents si connus, M. Borbacher, dans son *Histoire de l'Eglise catholique*, tome xxvi, page 313, a parlé de cette prétendue justification, comme d'un ouvrage authentique, dans lequel Bossuet exalte l'ouvrage du janséniste Quesnet. Les inductions de l'Historien sont encore plus étranges, lequel avance que, par cet écrit et par d'autres, il lui paraît évident que Bossuet n'avait pas une idée bien nette de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel qu'il confondait l'un avec l'autre, etc, etc. *Edit.*

de temps après qu'il eut été achevé, c'est-à-dire apparemment vers 1693 (1). Il se trouva, ajoute-t-il, dans la congrégation, des personnages qui eurent l'équité de demander à l'auteur des éclaircissements ; c'est ce qui fut fait, et Quesnel eut communication des difficultés : mais il n'était pas homme à reculer et à revenir sur ses pas.

Le bref proscrivait le livre « comme conforme à » la version condamnée par Clément IX, le 20 avril » 1668, et comme contenant des notes et des réflexions » qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui » conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent » fréquemment une doctrine et des propositions sédi- » tieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà con- » damnées, et servant manifestement l'hérésie jansé- » nienne. » C'est ainsi que s'exprimait le Pontife (2).

De nouvelles contestations s'élevèrent en 1710, à l'occasion d'une Ordonnance que les évêques de Luçon et de La Rochelle avaient publiée contre le livre des *Réflexions morales*, et dont le cardinal de Noailles se crut offensé. (Nous donnerons, sous la date de 1710, les détails particuliers de cette affaire.) Comme le Cardinal déclarait que, si le Pape jugeait à propos de porter contre cet ouvrage une censure solennelle, il recevrait la constitution avec une parfaite soumission d'esprit et de cœur, Louis XIV

(1) On peut juger par ces actes authentiques avec quel fondement il est dit dans quelques écrits que les *Réflexions morales* avaient été lues pendant quarante ans avec édification, et sans exciter aucune plainte. Il faut d'abord de ces quarante ans retrancher tout l'intervalle depuis 1671 jusqu'à 1693, temps où le livre était loin d'être ce qu'il devint depuis ; on vient de voir s'il est vrai que depuis 1693, il n'avait excité aucune réclamation.

(2) La date de ce premier décret prouve quel fonds il faut faire sur les recueils d'anecdotes, où l'on prétend que ce fut le P. Letellier qui exigea impérieusement du Pape, la bulle *Unigenitus*, qui mit le sceau à la condamnation du livre de Quesnel. Le bref de 1708, rendu à une époque où Letellier ne pouvait avoir aucune influence à Rome, puisqu'il ne fut confesseur du roi que l'année suivante, montre ce qu'on y pensait dès lors des *Réflexions morales*, et si on les y avait jugées aussi innocentes que le prétendent quelques historiens. En général, il faut se défier des anecdotes qu'on trouve sur ce sujet dans le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire ; dans les *Mémoires secrets* de Duclos, dans l'*Histoire de la Régence*, par Mar-

demanda au Pape une constitution solennelle qui tranchât définitivement toutes les questions. Tel fut l'objet de la célèbre bulle *Unigenitus Dei Filius*, qui, après un long et mûr examen, parut le 8 septembre 1713.

« Le Fils unique de Dieu, y disait d'abord le Souverain » Pontife, nous a donné un excellent et salutaire » avertissement, lorsqu'il nous a dit de nous tenir en garde » contre les faux prophètes, qui viennent à nous revêtus de » la peau de brebis, et de nous défier principalement de ces » maîtres de mensonges qui, sous l'apparence d'une piété » solide, insinuent imperceptiblement leurs dogmes per- » nicieux, s'enveloppant des paroles des saintes » Écritures ou de celles du Nouveau-Testament, qu'ils » dénaturent pour leur propre perdition et celle des au- » tres. » Il montrait ensuite que ce caractère hypocrite se trouvait dans le livre des *Réflexions morales*. « A la pre- » mière ouverture du livre, le lecteur se sent attiré par » l'apparence de la piété; les paroles sont douces comme » l'huile, et cependant elles sont comme des traits prêts à » partir de l'arc pour blesser dans l'obscurité ceux qui » ont le cœur droit..... C'est pourquoi, ajoutait-il, plu- » tôt que d'indiquer seulement en général, comme nous » l'avons fait précédemment, cette doctrine artificieuse, » il nous a paru plus opportun d'indiquer clairement et » distinctement cette pernicieuse ivraie, qui est cachée » par le froment auquel elle est mêlée. » Après avoir donc

montel, et dans d'autres écrits, soit plus anciens, soit plus récents. Leurs auteurs se sont copiés les uns les autres. Ils ont consulté les *Mémoires de Saint-Simon*, et d'autres sources suspectes; ils font parler et agir leurs personnages d'après des rapports et des traditions sans aucune autorité. Ils racontent beaucoup de faits satiriques, de propos piquants, de conjectures malignes. Ce n'est point ainsi, à notre avis, qu'on doit écrire l'histoire, et l'on verra que nous nous sommes constamment interdit la ressource facile des anecdotes, des ouï-dire et des conversations. Nous avons composé nos *Mémoires* sur des monuments plus graves et plus authentiques, et nous avons laissé de côté tous ces menus détails, ces traits malins, ces discours et ces plaisanteries qui portent le caractère de l'esprit de parti, et qui, étant dépourvus de tout caractère d'authenticité, ne peuvent entraîner l'assentiment d'un lecteur judicieux. C'est une observation que nous avons déjà faite, et que nous sommes bien aise qu'on ne perde pas de vue.

fait mention des instances qui lui avaient été faites par les évêques de France et par le roi lui-même, et après avoir parlé de l'examen sérieux et approfondi fait par son ordre, le Pape signalait les cent et une propositions extraites du livre du P. Quesnel. « Toutes et chacune de ces propositions, disait-il, nous les condamnons et réprimons respectivement, comme fausses, captieuses, mal sonnantes, offensives des oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses envers l'Église et ses usages, outrageantes, non-seulement pour l'Église, mais pour les puissances séculières, séditeuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésies et sentant l'hérésie, favorables à l'hérésie et au schisme, erronées, voisines de l'hérésie et souvent condamnées, bien plus comme étant hérétiques et renouvelant diverses hérésies, en particulier celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, selon le même sens selon lequel elles ont été condamnées. »

[[Ce n'est pas ici le lieu de rapporter en détail les cent et une propositions ; mais il sera si souvent parlé des conséquences de cette condamnation, la secte s'est tellement attachée à défendre ce livre, qu'il nous paraît essentiel de présenter une courte analyse du système de Quesnel : nous espérons la rendre facile à suivre et à retenir, tout en y suivant l'ordre selon lequel sont placées les propositions dans la bulle *Unigenitus*. Cette analyse est nécessaire pour se faire une idée nette du Jansénisme. On comprendra mieux ensuite comment une doctrine, qui ne se présentait que sous les formes de la dévotion, a non-seulement ruiné la piété dans une infinité d'âmes, mais contribué au progrès de l'incrédulité, en obscurcissant toutes les notions, et en ruinant tout respect pour l'autorité de l'Église.

Dans un si grand nombre d'erreurs, on peut signaler trois chefs principaux :

I. Le premier se rapporte aux conséquences de ce funeste principe, base commune du baïanisme et du jansénisme,

que, dans l'état de la nature tombée, le libre arbitre de l'homme pêche nécessairement, si une grâce dominante lui manque; parce que sa volonté obéit nécessairement ou à la cupidité, ou à la grâce, selon qu'elles l'emportent relativement dans son cœur. Les 33 premières propositions se rapportent presque toutes aux conséquences d'un si funeste principe. « Que reste-t-il, dit Quesnel, à » une âme qui a perdu Dieu et la grâce, sinon le péché et » ses suites, une orgueilleuse pauvreté et une indigence » paresseuse, c'est-à-dire une impuissance générale au » travail, à la prière et à toute bonne œuvre. » (*Prop. 1.*)

Les propositions suivantes déterminent bien le sens de l'auteur.

On y voit d'abord que, conformément à la première proposition de Jansénius, il y a des commandements impossibles aux hommes, parce qu'ils sont dépourvus d'une grâce relative à leurs besoins: « Quelle différence, ô mon Dieu, » entre l'alliance judaïque et l'alliance chrétienne. L'une » et l'autre a pour condition le renoncement au péché et » l'accomplissement de votre loi; mais là, vous l'exigez » du pécheur, en le laissant dans son impuissance; ici » vous lui donnez ce que vous lui commandez, en le purifiant par votre grâce. » (*Prop. 6 et 7.*)

« Nous n'appartenons à la nouvelle alliance qu'autant » que nous avons part à cette nouvelle grâce qui opère » en nous ce que Dieu nous commande. » (*Prop. 8.*)

Cette autre proposition de Jansénius, « qu'on ne résiste » jamais à la grâce intérieure, » est exprimée en bien des manières dans la proposition 10 et les 15 suivantes: « La » grâce est une opération de la main toute-puissante de » Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder. » (*Prop. 10.*)

Selon Quesnel, « l'accord de l'opération toute-puissante de Dieu avec le libre consentement de sa volonté » nous est montré d'abord dans l'incarnation, comme dans » la source et le modèle de toutes les autres opérations » de la grâce, toujours aussi gratuites et aussi dépendan-

» tes de Dieu que cette opération originale. » Puis « dans la création, dans la résurrection, dans les miracles, etc., » (*Prop. 22, et suiv.*) » ce qui renferme évidemment la troisième proposition de Jansénius, que « pour que le libre » arbitre puisse mériter dans l'état présent, il n'est pas » nécessaire qu'il soit affranchi de la nécessité. »

La cinquième proposition de Jansénius n'est pas moins nettement adoptée par Quesnel : « Jésus-Christ s'est livré » à la mort, afin de délivrer par son sang les aînés, » c'est-à-dire les élus, de la main de l'ange extermina- » teur. » (*Prop. 32. Voyez également Prop. 31, 33, etc.*)

II. Le second chef comprend les propositions qui renouvel-
 lent plus spécialement les erreurs propres à Baïus.

Comme ce novateur, il disait, par rapport à l'état de la nature *innocente*, que « la grâce d'Adam ne produisait » que des mérites humains; qu'elle était une suite de la » création, et qu'elle était due à la nature saine et en- » tière. » (*Prop. 34 et 35. Voyez encore 35, 36 et 37.*)

Par rapport à la nature *tombée*, il disait, ainsi que Baïus, « que le pécheur n'était libre que pour le mal, sans » la grâce du libérateur. » (*Prop. 38 et suiv.*)

En effet pour Quesnel, comme pour l'ancien profes-
 seur de Louvain, « il n'y a que deux amours d'où nais- » sent toutes nos volontés et toutes nos actions, l'amour » de Dieu, qui fait tout pour Dieu et que Dieu récom- » pense; l'amour de nous-mêmes et du monde, qui ne » rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, et » qui, pour cette raison même, devient mauvais. » (*Prop. 44.*)

« Quand l'amour de Dieu ne règne plus dans le cœur, » il est nécessaire que la cupidité charnelle y règne et » corrompe toutes les actions. » (*Prop. 45. Voyez aussi les suivantes, 46, 47, 48, 49, 50, 51.*)

Quant à l'état de la nature *réparée*, pour Quesnel, comme pour Baïus, « la seule charité fait les actions chré- » tiennes chrétiennement. » (*Prop. 53 et suiv.*)

« Celui qui ne s'abstient du mal que par la crainte du

» châtement, le commet dans son cœur, et est déjà coupable devant Dieu. » (*Prop. 62 et suiv.*)

C'est encore à l'imitation de Baïus qu'il est dit que « Dieu n'afflige jamais des innocents, et que les afflictions » servent toujours ou à punir, ou à purifier le pécheur. » (*Prop. 70.*)

III. Le troisième chef comprend les erreurs relatives à l'Église, à ses droits, à ses lois les plus générales; et ce qu'avaient dit soit Luther et Calvin, soit P. d'Osma, soit Richer, se trouvait renouvelé.

Ainsi, de même que Luther et Calvin avaient voulu ne considérer l'Église que comme la société des élus, Quesnel dit : « Marques de l'Église chrétienne : elle est catholique, comprenant et tous les anges du ciel et tous les » élus, et les justes de la terre et de tous les siècles. » (*Prop. 72.*)

Les six propositions suivantes inculquent plus formellement encore la même erreur.

C'est d'une manière conforme à l'esprit du protestantisme que la lecture de l'Écriture est présentée comme nécessaire dans les propositions 79 et les six qui suivent : « Il est utile et nécessaire en tout temps et en tous lieux, » et à toutes sortes de personnes, d'étudier et de connaître » l'esprit, la piété et les mystères de l'Écriture sainte : » la lecture de l'Écriture sainte est pour tout le monde. » (*Prop. 79 et 80.*)

On reconnaît encore le même esprit dans la proposition suivante, qui insinue ou la célébration de l'Office en langue vulgaire, ou du moins la récitation du Canon de la Messe à haute voix, pratique très-chère aux jansénistes : « C'est un usage contraire à la pratique apostolique et au dessein de Dieu que celui de ravir au simple peuple la consolation d'unir sa voix à celle de toute » l'Église. » (*Prop. 86.*)

Le jansénisme a renouvelé, en les exagérant même, les anciennes erreurs condamnées dans Pierre d'Osma, qui voulait que la satisfaction précédât l'absolution. « C'est,

» dit Quesnel, une conduite pleine de sagesse, de lumière et de charité, de donner aux âmes le temps de porter avec humilité et de sentir l'état du péché ; de demander l'esprit de pénitence et de contrition, et de commencer au moins à satisfaire à la justice de Dieu, avant de les réconcilier. » (*Prop. 87. Voyez aussi la suivante.*)

L'erreur capitale d'Edmond Richer se retrouve dans la 90^{me} proposition : « C'est l'Église qui a l'autorité de l'excommunication, pour l'exercer par les premiers pasteurs, du consentement au moins présumé de tout le corps. »

Les conséquences que tire Quesnel de ce principe, qui a rapport à l'excommunication, méritent d'autant plus l'attention, que manifestement il les appliquait, ainsi que son parti, aux censures ecclésiastiques relatives à ses propres erreurs. « La crainte d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir. On ne sort jamais de l'Église, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Église même par la charité. » (*Prop. 91 et suiv.*)

Les dernières propositions reprochent à l'Église de laisser la domination s'exercer sur la foi de ses enfants, de supporter une manière de prêcher qui est une marque sensible de la vieillesse ; de laisser changer en odeur de mort ce qui avait été mis en elle comme une odeur de vie ; de favoriser la persécution contre les prédicateurs de la vérité, etc.

Du reste, « l'état d'être persécuté comme un hérétique, un méchant, un impie, est ordinairement la dernière épreuve et la plus méritoire, comme celle qui donne plus de conformité à Jésus-Christ. » (*Prop. 98.*)

Enfin, le dépit qu'inspirait aux sectaires les divers formulaires, est sensible dans la 101^{me} proposition : « Rien n'est plus contraire à l'esprit de Dieu et à la doctrine de Jésus-Christ, que de rendre communs les serments

» dans l'Église, etc. » Il est assez aisé de voir ce que de semblables maximes avaient de séduisant pour des gens qui, se rendant eux-mêmes juges de l'équité des condamnations portées contre eux, faisaient consister leur droit à soutenir des opinions proscrites, et à résister aux décisions de l'Église.

La bulle *Unigenitus* ne se contentait pas de condamner les cent et une propositions : le Pontife ajoutait qu'il n'entendait pas approuver les autres propositions non condamnées ; qu'il s'était aperçu qu'il y en avait beaucoup d'autres qui contenaient les mêmes erreurs ; que le texte du Nouveau-Testament y était altéré, éloigné de la Vulgate, conforme à la version condamnée de *Mons*, et détourné à des sens nuisibles. Il défendait enfin de lire ou de retenir l'ouvrage.

Telle est la substance de cette constitution, que nous verrons attaquée avec tant d'opiniâtreté. Doit-on s'en étonner ? elle a eu le sort de plusieurs autres jugements de l'Église, qui ont révolté ceux contre qui ils étaient rendus. La manière seule dont elle été combattue est un préjugé en sa faveur. Le simple amour de la vérité n'eût pas produit sans doute ce déchaînement violent, cette opinion tumultueuse, ces clameurs et ces mouvements par lesquels les partisans de Quesnel se signalèrent, et que nous verrons si souvent se renouveler dans le cours du XVIII^e siècle (1).

Après la Bulle *Unigenitus*, commença une autre période du jansénisme, celle de l'*Appel*.]]

(1) On peut consulter sur les faits que nous avons exposés, le traité *De Gratia*, publié sous le nom de Tournely, par Montaigne ; dans la partie historique. Voyez aussi l'Avertissement développé, que M. l'abbé Gosselin a mis en tête du tome x des œuvres de Fénelon, édition de Versailles. *Editour*

TROISIÈME PARTIE.

SITUATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS CHACUNE DES PRINCIPALES PARTIES DU MONDE, AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE.

ITALIE.

IL convient de commencer ce tableau par l'Italie, pour parler d'abord de Rome, cette mère de toutes les Églises. [[Nous croyons devoir, avant tout, donner une idée des révolutions politiques qui agitèrent l'Italie dans les premières années du dix-huitième siècle, afin que l'on puisse mieux saisir certains faits dans lesquels les puissances séculières se trouvent en conflit avec le Saint-Siège.

L'état de l'Église avait acquis, à la fin du dix-septième siècle, tout le territoire qu'il a conservé depuis, et qui est, à peu de choses près, le même qu'il possède présentement en Italie. Il ne connut point, par conséquent, les changements que subirent alors les autres provinces de la Péninsule. Un événement capital avait eu lieu en l'année 1700 : Charles II, roi d'Espagne, mourut le 1^{er} novembre, sans laisser d'héritier direct. Un mois auparavant, il avait dicté le testament célèbre par lequel il laissait les vastes états de la monarchie, et par conséquent le Milanais, la Sicile et la Sardaigne, à Philippe, duc d'Ajon, appelé depuis Philippe V, le second des enfants du Dauphin, fils de Louis XIV. La riche succession fut vivement disputée à ce prince par l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de l'empereur Léopold. Une guerre sanglante mit en feu la plus grande

partie de l'Italie. Après bien des phases diverses, le traité d'Utrecht, en 1713, complété bientôt après par le traité de Rastadt, termina le différent. Philippe V, reconnu roi d'Espagne, abandonna l'Italie. Charles d'Autriche, parvenu à l'empire, après la mort de Joseph I^{er}, son frère aîné, obtint, en dédommagement de ses prétentions au trône d'Espagne, le Milanais, le royaume de Naples et la Sardaigne. La Sicile, le Monferrat et d'autres accroissemens de territoire furent donnés au duc de Savoie, qui d'abord avait suivi le parti de Philippe V, et lui avait même donné sa fille en mariage, et qui l'avait ensuite abandonné, pour s'attacher à l'archiduc.

Vers la même époque s'éteignirent deux grandes familles souveraines. Charles de Gonzague, dernier duc de Mantoue, mourut sans postérité en 1708. Ses Etats, déjà occupés par les Autrichiens dans la guerre de la Succession, furent réunis au Milanais, moins quelques démembrements. La maison des Médicis de Florence, éprouvait le même sort. Ferdinand IV mourut sans enfans en 1713, et l'Autriche, déjà maîtresse de la Toscane, y assurait sa domination, quoiqu'elle consentît à y établir, sous diverses conditions, les ducs de Lorraine.

Parmi les autres Etats de l'Italie, il suffit de nommer la République de Venise, encore puissante à cette époque, celles de Gènes et de Lucques, et l'Ordre de Malte.]]

Au commencement du siècle, une heureuse harmonie régnait entre le Saint-Siège et les autres puissances. Un accommodement, conclu il y a peu d'années, avait rétabli la bonne intelligence et le concert entre la cour de Rome et la France. Les anciens sujets de plaintes étaient oubliés. On ne songeait plus à reprocher à cette cour une ambition qu'elle ne manifestait pas, ni à faire un crime au Pape actuel des torts de quelques-uns de ses prédécesseurs dans des temps reculés. On avait la bonne foi de sentir qu'il eût été injuste de montrer de la défiance et de l'aigreur contre un gouvernement qui ne témoignait que le désir de la paix. Depuis un long temps, le Saint-Siège était rem-

pli par des pontifes modérés, incapables de mesures violentes, et bien éloignés de vouloir troubler les États. Le soin du spirituel les occupait principalement. Loin d'élever des prétentions ambitieuses, ils faisaient souvent des sacrifices au désir de la concorde. Leurs rapports avec les autres cours n'avaient pour but que le bien de l'Église, que les progrès de la religion, que l'intérêt de ses ministres. Ils se faisaient estimer, dans Rome, par l'exemple de leurs vertus, et au dehors, par un zèle plein de sagesse et par une sollicitude active, mais prudente, pour le troupeau confié à leurs soins.

Clément XI venait d'être élevé sur le trône pontifical. Né à Urbin, en 1649, d'une famille ancienne de ce duché, Jean-François Albani avait montré de bonne heure des dispositions pour la piété. Il entra, en 1677, dans la prélature, c'est-à-dire, dans ce corps d'ecclésiastiques particulièrement attachés au Saint-Siège, et parmi lesquels on a coutume de choisir ceux qui doivent remplir les différentes places de la cour de Rome. Le nouveau prélat fut chargé de plusieurs gouvernements, où il se conduisit avec équité et sagesse. Il devint ensuite secrétaire des brefs, place qui le conduisit au cardinalat. Alexandre VIII lui donna le chapeau en 1690. Innocent XII suivit plus d'une fois ses conseils dans les affaires. Le cardinal Albani était instruit et appliqué. On louait sa charité pour les pauvres, et son zèle pour la conversion des personnes engagées dans l'erreur. Cependant il n'était pas encore prêtre. Son humilité l'avait tenu jusque-là éloigné du sacerdoce. Il le reçut enfin en 1700. Innocent XII étant mort peu après, le conclave s'ouvrit suivant l'usage. Il était composé de cinquante-huit cardinaux, et dura quarante-cinq jours. Le cardinal Albani fut élu le 23 novembre 1700. On eut peine à vaincre sa résistance. Il sentait tout le poids des fonctions qu'on lui imposait. Il résista pendant trois jours, et ne se rendit que sur l'avis de graves théologiens qu'il avait consultés. Il fut sacré évêque, le 30 novembre, par le cardinal de Bonillon, et couronné le 8 du mois suivant.

Clément XI, c'est le nom qu'avait pris le nouveau pape, s'appliqua sur-le-champ au gouvernement de l'Église, et ses premières paroles furent des paroles de paix. Il écrivit à tous les princes pour les détourner de la guerre dont on était alors menacé au sujet de la succession d'Espagne ; et il exhorta particulièrement à la modération l'empereur Léopold. D'un autre côté, lui-même s'était empressé de reconnaître Philippe V. Attaché à la France par inclination, il avait été sensible à un procédé généreux de Louis XIV, à l'occasion d'une émeute qui s'était élevée pendant le dernier conclave, et dans laquelle l'ambassadeur de France, le prince de Monaco, avait été insulté. Ce ministre avait sur-le-champ quitté Rome. Il s'était rappelé qu'autrefois, dans une circonstance à peu près semblable, son maître avait exigé la réparation la plus éclatante. Mais Louis XIV n'était plus ce prince altier qui soutenait ses droits avec hauteur. Mûri par l'âge et par l'expérience, il reçut favorablement les excuses du sacré collège, et ordonna au prince de Monaco de retourner à Rome. Le Pape, de son côté, promit de rechercher les coupables, et il ne fut plus question de cette affaire, qui, vingt ans plus tôt, aurait été un nouveau sujet de discussion entre les deux cours.

Le sacré collège était composé, au 1^{er} janvier 1701, de soixante-cinq cardinaux, dont cinq de l'ordre des évêques, quarante-huit de l'ordre des prêtres, et douze de celui des diacres.

Le doyen était le cardinal de la Tour-d'Auvergne de Bouillon, Français, qui, dans ce temps même, tomba dans la disgrâce de Louis XIV. [[Il avait été envoyé à Rome, en 1698, pour suivre l'affaire du quiétisme. Rappelé en 1700, il ne voulut pas revenir, sous le prétexte que ses fonctions de doyen du sacré Collège exigeaient sa présence à Rome; mais voyant ses revenus saisis, il s'humilia et obtint de rentrer en jouissance de ses biens, à la condition de vivre exilé de la cour. S'ennuyant dans cette situation, il se fit enlever, en 1710, par un parti de troupes étrangères; le

parlement le décréta de prise de corps, et mit le séquestre sur ses bénéfices. Enfin , après avoir erré et languï longtemps , ce prélat obtint la restitution de ses revenus, et la permission de finir ses jours à Rome , où il mourut dans l'obscurité en 1715.]]

Parmi les autres cardinaux , on en distinguait plusieurs par leurs qualités personnelles, leur mérite, leurs connaissances et leurs vertus. Nous ne les nommerons pas tous ; mais nous ne passerons pas sous silence le cardinal Orsini, depuis pape, qui joignait l'humilité d'un religieux au zèle d'un évêque. Le cardinal Nerli, Florentin, était savant et lié avec les savants de ce temps-là. Le cardinal Marescotti distribuait ses revenus dans le sein des pauvres. Le cardinal Barbadigo, évêque de Montefiascone, était le digne parent du saint évêque de Padoue, dont il sera parlé tout à l'heure. Il était pieux et zélé, et remplissait ses devoirs avec ardeur. Le cardinal Petrucci était un prélat édifiant et même austère. Il avait été accusé de quiétisme, et ses ouvrages avaient été proscrits, ainsi qu'on peut le voir dans l'*Index*. Il passa le reste de ses jours dans la pénitence et dans la retraite. Le cardinal Colloredo, grand-pénitencier, était en relation de lettres avec Mabillon. Le cardinal Negroni s'était retiré des affaires, et venait même d'abandonner les fonctions de l'épiscopat pour se livrer à l'étude et aux exercices de piété. Nous parlerons plus bas du cardinal Cantelmi. Le cardinal del Verme, évêque de Ferrare, se rendait recommandable par son zèle et sa charité. Le cardinal Ferrari, dominicain, avait conservé les habitudes pieuses et modestes du plus fervent religieux. Le cardinal Sacrispante était le père des pauvres. Le cardinal Noris passait pour la lumière du sacré Collège. Né à Vérone, et religieux de l'ordre des Augustins, il avait enseigné longtemps la théologie, et s'était fait un nom par son savoir dans cette partie. Il n'était pas moins versé dans les antiquités ecclésiastiques et profanes. Son *Histoire du Pélagianisme* fut déferée plusieurs fois au Saint-Siège, et ne fut point condamnée. Le cardinal Noris fut un des

hommes les plus érudits et les plus laborieux de son temps.

Rome avait pris, sous une suite de Pontifes réguliers, l'habitude de mœurs dignes de la capitale du monde chrétien. Le pontificat d'Innocent XI surtout, Pape pieux et même austère, avait contribué à y mettre en honneur une bonne discipline. La pratique des vertus cléricales de la capitale avait passé dans les différentes provinces d'Italie. Des séminaires avaient été institués pour perfectionner l'éducation et les études ecclésiastiques. Des évêques édifiants avaient mis leurs diocèses sur un pied respectable.

Le cardinal Orsini, que nous nommons tout à l'heure, avait porté successivement son zèle à Manfredonia et à Cèsène. Devenu archevêque de Bénévent, sa vertu parut encore plus sur un plus grand théâtre. Les monuments dont il enrichit cette ville, sont les moindres des bienfaits qu'il y répandit. Des prédications fréquentes, des instructions paternelles, de nombreux règlements, des synodes annuels, et l'exemple d'une piété profonde, opérèrent les plus grands biens dans le diocèse.

Ce même cardinal Orsini, attaché à son troupeau, avait refusé l'archevêché de Naples, où Innocent XII voulait l'avoir pour successeur. Ce fut le cardinal Cantelmi qui fut nommé à ce siège. Il fit en sorte que son diocèse n'eût point à regretter le choix qu'on avait fait de lui. Il visitait son troupeau avec soin, instruisait les peuples, réformait les abus, et paraissait s'être proposé pour modèle l'illustre saint Charles Borromée.

Le cardinal Barbadigo ne venait que de mourir à Padoue, en 1697. Sa haute piété, son application aux bonnes œuvres, sa vie toute sainte et toute épiscopale l'avaient rendu l'admiration de son diocèse, et lui méritèrent depuis les honneurs de la béatification.

En dehors du sacré Collège, la prélature italienne comptait des hommes éminents :

Denis Delfini, patriarche d'Aquilée, réprimait les abus et soulageait les pauvres.

Marcel Cavalieri, évêque de Gravina, réunissait la piété, le zèle et la charité.

Simon Vegliini, évêque de Trebico, puis de Trivarico, est cité comme un excellent pasteur.

François Verde, ancien évêque de Vico di Sorrento, qui s'était démis de son siège pour ne s'occuper que de son salut, était un canoniste estimé.

Daniel Scoppa, évêque de Nole, religieux édifiant et prélat vertueux, était le père des pauvres. Sa vie et sa mort furent également saintes.

Marc Battaglini, évêque de Nocera, puis de Césène, travaillait sur l'histoire ecclésiastique, instruisait ses curés dans des ouvrages composés pour eux, et donnait des livres de piété utiles pour tous les fidèles.

Pompée Sarnelli, évêque de Biseglia, est auteur d'un grand nombre de livres de piété, estimés en Italie.

Le prélat François Bianchini était un savant également versé dans les antiquités ecclésiastiques et profanes.

Michel d'Amato, docteur en théologie à Naples, membre de la congrégation des missions apostoliques, est connu par de bonnes dissertations sur des matières ecclésiastiques.

B. Bacchini, Bénédictin du Mont-Cassin, prédicateur célèbre, savant d'un mérite rare, écrivit sur l'histoire ecclésiastique; le marquis Maffei faisait gloire d'être son disciple.

Juste Fontanini, depuis archevêque d'Ancyre, critique habile, écrivain laborieux, lié avec tous les savants nationaux et étrangers, jetait les fondements de la haute réputation qu'il s'acquît depuis, et qu'il soutint par une foule de mémoires, de dissertations, de lettres sur divers points d'érudition. On estime surtout l'édition qu'il a donnée des vies des Papes, par Anastase le bibliothécaire.

Andrencci, professeur de théologie au diocèse de Pavie, a laissé beaucoup d'ouvrages sur la théologie, l'histoire, la morale et la piété.

Les Jésuites Agnelli et Bonucci ont été féconds dans ce dernier genre de productions.

Paul Segneri, Jésuite, neveu du célèbre Paul Segneri, mort en 1694, l'imitait dans la sainteté de sa vie et dans son zèle pour les missions. Il mourut, en réputation de sainteté, à Sinigaglia, le 25 juin 1713.

Un autre Jésuite, le père Alemanni, se distinguait par une piété éminente. On a publié sa vie, où on lui attribue des miracles.

A Florence, une réunion de savants et de littérateurs cultivait avec succès les différentes branches des connaissances ecclésiastiques et pratiques.

Le Père Benoît, Maronite, député de son église à Rome, habita longtemps Florence et Pise, où il se fit connaître par son érudition.

Antoine Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc, avait une correspondance très-étendue avec les savants de l'Europe, et favorisait de ses conseils et de ses recherches les progrès de la bonne littérature.

Mariconda, Bénédictin ; Capassi, Servite ; Grandi, Camaldule, le sénateur Bonarotti, le professeur Averani, l'abbé Salbini, étaient distingués par leur savoir, leurs recherches et leur goût.

A leur école se formait en silence un jeune religieux qui devait jeter un jour un grand éclat par ses ouvrages et par ses brillantes qualités. Ange-Marie Quirini, d'une famille illustre de Venise, avait fait profession dans un monastère de Bénédictins, à Florence. Doué d'un esprit vif et d'un grand amour pour l'étude, d'une mémoire qui n'oubliait rien, dirigé par des hommes aussi habiles que le Père Benoît et Magliabecchi, il se familiarisa avec les productions les plus célèbres des temps anciens et modernes, et avec tous les secrets de la république des lettres de son temps. Un voyage de Montfaucon à Florence, et les entretiens de ce docte bénédictin, augmentèrent encore l'attrait du jeune Quirini pour ce genre de travaux. Il était en relation avec d'autres savants d'Italie, et bien-

tôt il voulut connaître par lui-même ceux de plusieurs autres contrées de l'Europe. Nous le verrons voyager en Hollande, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en France, et partout étonner par son savoir précoce.

Cette prospérité de l'Italie n'était pas sans nuages.

La Sicile fut quelque temps troublée par des disputes sur le quietisme. Le bruit que cette erreur avait fait sur la fin du siècle précédent, rendait les pasteurs plus attentifs aux rejets qu'elle poussait encore. Une Sicilienne, nommée la sœur Thérèse, fut accusée d'une sorte d'illumination. Elle se disait la quatrième personne de la Trinité, et la co-rédemptrice des hommes. Elle courait toute l'île en débitant ces folies, et elle trouvait des gens assez simples pour y ajouter foi. On l'arrêta lorsqu'elle se disposait à aller prêcher plus au loin.

Des mesures prises sur la fin du dix-septième siècle par Victor-Amédée, duc de Savoie, donnèrent lieu à des discussions entre lui et la cour de Rome, discussions qui se prolongèrent bien avant dans le dix-huitième siècle, et qui furent funestes au repos des églises dans les Etats du duc. En 1686, ce prince avait, à l'imitation de Louis XIV, rendu deux édits contre les protestants des vallées du Piémont. Ces protestants étaient en très-petit nombre, mais ils s'étaient perpétués dans les vallées, et avaient résisté à tous les efforts faits pour les ramener dans le sein de l'Église. Victor-Amédée se flatta que des mesures sévères feraient impression sur eux; mais ils imploraient l'appui des puissances protestantes, et le duc, qui venait de se lier avec les Anglais et les Hollandais, fut obligé, par un article secret convenu à La Haie, en 1690, de révoquer ses édits, et même tous ceux qui avaient été faits précédemment contre les protestants. Le Saint-Siège fit des représentations, mais n'obtint qu'un délai de quatre ans. Et en 1694, sur les pressantes instances de Guillaume III, présentées par lord Galloway, un édit publié par le duc, ordonna de rendre aux protestants leurs enfants, adultes ou non, qui s'étaient faits catholiques. Le prince déclarait

que les protestants avaient abjuré l'hérésie par force, et leur permettait à tous de retourner à leur secte et d'habiter leurs vallées. La congrégation du Saint-Office, à Rome, s'éleva contre cet édit, et le duc, mécontent, sapa peu à peu le tribunal de l'inquisition établi en Piémont, et finit par l'abolir presque entièrement.

Son ressentiment ne se borna point là, et il laissa les magistrats empiéter ouvertement sur les droits et la liberté de l'Eglise. Une ordonnance rendue le 18 septembre 1691, par le délégué au tarif des contrats, défendit d'admettre aux ordres sans une longue et minutieuse enquête, et rendait juge de l'admission un administrateur laïque, appelé le Patrimonial général. L'archevêque de Turin fut chargé par le Pape de solliciter des modifications à cette ordonnance, et n'obtint rien. Le 17 décembre 1699, l'ordonnance fut renouvelée avec une déclaration portant qu'il avait fallu remédier au trop grand nombre d'ecclésiastiques et le restreindre aux besoins des églises, comme si on n'eût pu laisser ce soin aux évêques. L'archevêque de Turin et d'autres prélats firent des représentations qui ne furent point écoutées.

Une autre ordonnance, du 12 juillet 1699, assujettit les ecclésiastiques, les corps religieux, et même les confréries, à une taxe. Les évêques réclamèrent les privilèges de l'immunité ecclésiastique ; mais on annula leurs mandements, et on les menaça de la saisie de leur temporel.

Les cours de justice secondaient ces entreprises du fisc. Le sénat de Turin procédait contre l'archevêque. Le sénat de Nice prenait la défense d'un curé du diocèse du Glandève, excommunié par le tribunal de la nonciature, et défendait de le troubler dans l'exercice de ses fonctions ; il défendait en même temps de percevoir des revenus appartenant à la chambre apostolique, à Rome. Dans une autre occasion, il entrava la juridiction de l'évêque de Vintimille, et ordonna d'admettre des excommuniés à la participation des sacrements, menaçant de graves peines en cas de refus. Ce dernier abus de pouvoir fut blâmé par le duc

de Savoie ; mais les autres arrêts du sénat subsistèrent. Il défendit aux ecclésiastiques et aux séculiers de comparaître pour quelque cause que ce fût devant le tribunal de l'évêque de Vintimille, dont le diocèse s'étendait en Piémont, et voulut forcer l'évêque à nommer un grand-vicaire pour cette partie de son diocèse, en le menaçant en cas de refus de saisir ses biens situés en Piémont. L'évêque n'ayant pas cru devoir déférer à cet ordre, on saisit en effet ses biens. C'est ainsi que dans les Etats du duc, les magistrats montraient pour le Clergé cet esprit d'hostilité qui, dans un pays voisin, a produit tant d'actes dont nous aurons à gémir.

Dans le même temps, le comte Gubernati, résident du duc de Savoie à Rome, réveillait une querelle sur l'interprétation d'un indult de Nicolas V, le 11 janvier 1451. Par cet indult, Nicolas, pour récompenser Louis, duc de Savoie, d'avoir décidé Amédée, son père, à renoncer au titre de pape qu'il avait accepté du Concile de Bâle, sous le nom de Félix V, s'était engagé à ne nommer aux bénéfices consistoriaux dans les Etats du duc, qu'après s'être assuré de l'intention et du consentement du prince. La cour de Savoie prétendait que cet indult lui donnait un droit implicite de nommer aux bénéfices, et qu'il s'étendait aux pays acquis postérieurement par les ducs. De plus, elle ne voulait pas que le Pape accordât de pensions sur les bénéfices. Sous Alexandre VII, la portée de l'indult avait déjà fait le sujet d'une discussion à Rome, dans une congrégation où se trouvaient trois habiles canonistes, Fagnani, Rossi et Ronconi, et ils avaient été d'avis que l'indult ne comprenait pas le Piémont. Innocent XII nomma une congrégation nouvelle pour examiner la chose. Elle donna son avis en 1699 ; cet avis portait que l'indult comprenait les pays situés en deçà les monts et possédés par le duc de Savoie à l'époque de l'indult, mais que le Pape devait toujours avoir le droit d'accorder des pensions sur les bénéfices, que l'ancienne forme des bulles ne serait pas changée, et que le prince devait lever les obstacles et les

sequestres mis sur les bénéfices. Nous verrons ces discussions se renouveler et même devenir plus fâcheuses sous les pontificats suivants.

FRANCE.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'état de la religion et du clergé, en France, était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Un nombreux clergé, des établissements religieux multipliés et florissants, des fondations importantes existant de tous côtés, des asiles de piété et de charité ouverts pour tous les besoins, tout cela donnait à l'Eglise de France un éclat dont la situation actuelle ne peut offrir l'idée. En voyant aujourd'hui le petit nombre des temples qu'elle a conservés, la simplicité de leur décoration, le personnel du clergé si restreint, ses ressources si précaires, les établissements religieux si rares, on ne peut s'imaginer que l'état des choses fut tout autre dans les siècles précédents. C'est une raison de plus pour nous de faire remarquer combien, au commencement du siècle qui va nous occuper, la religion avait à se féliciter du nombre de ses églises et de ses ministres, de la splendeur du culte divin, de la multitude d'établissements et d'institutions formés de toutes parts pour la gloire de Dieu, pour la sanctification du prochain, pour le soulagement de l'humanité. Un court aperçu va montrer tout ce que l'Eglise de France avait alors d'important et de prospère.

Plus de cent trente sièges épiscopaux, autant de cathédrales, plus de cinq cents collégiales, six cent vingt-cinq abbayes d'hommes en commende, quinze abbayes chefs d'ordre ou de congrégation, cent quinze abbayes d'hommes régies par des abbés réguliers, deux cent soixante-trois abbayes régulières de femmes, non compris les abbayes et les chapitres nobles; de plus, une foule d'autres monastères qui n'avaient pas le titre d'abbayes; les Chartreux, qui avaient en France soixante-treize maisons; les Carmes de l'ancienne Observance, qui avaient dans le

royaume cent trente et une maisons ; les Grands-Augustins, qui en avaient quatre-vingt-treize ; deux autres congrégations du même ordre : les Dominicains, qui formaient trois congrégations différentes ; les Franciscains, qui se partageaient en plusieurs branches, savoir : les Cordeliers dits Conventuels ; ceux de l'Observance, qui avaient dans le royaume huit provinces et deux cent cinquante-quatre maisons ; les Capucins, quinze provinces et quatre cent vingt-trois maisons ; les Récollets, qui avaient en France onze provinces, et dans la province seule de Paris, vingt-deux maisons et quatre hospices ; les Minimes, qui comptaient cent cinquante maisons, etc ; voilà ce que la piété et la prévoyance de plusieurs siècles avaient légué à l'Église de France.

Mais au tableau des anciens établissements religieux que nous venons de présenter sommairement, il faudrait encore ajouter tout ce que le dix-septième siècle avait produit de réformes salutaires, de congrégations nouvelles, d'institutions charitables. On compta pendant ce siècle jusqu'à vingt-cinq réformes des anciens ordres ; les plus connues sont la congrégation de Saint-Maur, celles de Saint-Vannes, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, ceux de Chancellade, ceux de la réforme du père Fourci, les Prémontrés de la réforme de Laimels, la Trappe, Sept-Fonts, etc. Ces réformes étaient toutes pour des monastères d'hommes ; il y en eut aussi pour les couvents de femmes, entre autres pour les Bénédictines et les Bernardines. On les a fait connaître dans *l'Essai sur l'influence de la religion au dix-septième siècle*.

Dans ce même siècle, une heureuse impulsion enfanta dix-neuf congrégations nouvelles d'hommes, et trente-trois de femmes. Les plus célèbres, parmi les premières, sont l'Oratoire, les Lazaristes, Saint-Sulpice, les Doctrinaires, les Eudistes, le séminaire des Missions-Etrangères, etc. Pour les femmes, c'est alors que prirent naissance les Ursulines, la Visitation, le Calvaire, les Filles de Notre-Dame à Bordeaux, différentes communautés

d'Hospitalières, et surtout les Filles de la Charité, cette merveilleuse création de saint Vincent de Paul, qui, répandue successivement par toute la France, s'y distingue depuis plus de deux siècles par un si généreux dévouement pour les besoins de l'humanité souffrante.

Paris seul dans le dix-septième siècle offre des exemples d'un zèle qu'on pourrait appeler prodigieux pour toutes les œuvres de piété et de charité. Huit églises paroissiales furent construites ou restaurées; dix hôpitaux s'élevèrent successivement; dans ce nombre, la Salpêtrière, Saint-Louis, la Charité, la Pitié, les Incurables, existent encore; six maisons de Refuge furent établies. Dix séminaires furent formés; quelques-uns ont survécu aux derniers orages. Dans le cours de ce siècle, on vit se former à Paris seulement vingt-neuf nouvelles communautés d'hommes et quarante-huit de femmes. On en trouvera de même le détail dans l'*Essai* déjà cité.

En total, il y avait à Paris au commencement du dix-huitième siècle quarante-six paroisses, onze collégiales, trois abbayes d'hommes, quarante-deux communautés d'hommes, huit abbayes et quarante-quatre autres couvents de femmes. En outre, quinze communautés non cloîtrées, enfin vingt-six hôpitaux.

Si nous parcourions les provinces, nous y trouverions de semblables exemples du zèle et de la charité. Ainsi dans la seule généralité d'Aix, en Provence, on comptait dans le siècle dernier treize archevêchés et évêchés, autant de cathédrales, vingt-deux chapitres de collégiales, quinze abbayes d'hommes ou de femmes, quatorze séminaires et deux cent cinquante-cinq communautés différentes, tant d'hommes que de femmes, quatre-vingt-six prieurés, seize hôpitaux et vingt-deux maladreries. Dans la généralité d'Auch, on comptait deux cent deux couvents des deux sexes, et deux mille trois cent cinquante religieux ou religieuses; dans la généralité de Bourgogne, six églises cathédrales, trente-trois collégiales, deux mille sept cent trois paroisses, cinq mille huit cent quatre-vingt

seize ecclésiastiques attachés aux chapitres ou aux paroisses, quarante et une abbayes, cent dix-sept prieurés, quatre-vingt-six couvents d'hommes, soixante-sept de femmes, mille quatre cent soixante religieux et mille six cent vingt-quatre religieuses. Nous ne poursuivrons point cette énumération, qui nous offrirait à peu près les mêmes résultats pour les différentes provinces. Nous ne citerons plus qu'une seule ville, Douai, qui n'était point une ville épiscopale, et dont la population n'atteignait pas alors vingt mille habitants. Les établissements religieux de cette ville étaient proportionnellement fort nombreux. Elle renfermait, outre la collégiale de Saint-Amé, seize couvents d'hommes, dix séminaires, deux abbayes de femmes et quatorze autres communautés du même sexe, six hôpitaux, et douze autres établissements de charité, et sept collèges. La ville ayant une université, on y avait établi des séminaires et des collèges pour suivre les cours. Les Anglais, les Irlandais et les Écossais avaient un collège catholique pour chacune de ces nations.

Parmi les corps religieux, tant anciens que nouveaux, qui existaient en France au commencement du siècle, il en est quelques-uns sur lesquels nous devons peut-être nous arrêter un peu, à raison de leurs travaux et des services qu'ils rendaient à l'Église et à la société. Nous placerons à leur tête les Jésuites, qui tenaient alors un rang si distingué par le nombre et l'importance de leurs établissements, par le zèle, le savoir et les vertus de plusieurs d'entre eux, ainsi que par leurs talents et leurs succès, soit dans la chaire, soit dans la direction des consciences, soit dans l'éducation de la jeunesse, soit dans cette diversité des bonnes œuvres auxquelles ils s'appliquaient. Outre les missionnaires qu'ils envoyaient dans les diverses parties du monde, ils donnaient des missions et des retraites dans l'intérieur du royaume, dirigeaient des séminaires et de nombreux collèges, publiaient des livres de théologie et de piété, ou bien s'exerçaient sur des matières de critique et d'érudition. A côté de Bourdaloue, dont la réputation

avait jeté un si grand éclat, et qui avait annoncé la parole évangélique avec tant de dignité, de logique et de sagesse, on peut citer des Jésuites qui, à cette époque, se firent connaître par différents genres de travaux : La Rue, dans la chaire, Bouhours, Neveu, Gonnellieu, Judde, Croiset, par la composition de livres de piété ; Dez et Scheffmacher dans la controverse ; D'Avrigny, Jouvency, Daniel, par des ouvrages historiques ; Hardouin, Tournemine, Baltus, par des recherches d'érudition, qui ont été louées des contemporains. *Les Mémoires de Trévoux*, commencés en 1701, et le recueil des *Lettres édifiantes*, sont des monuments, tantôt de la sage critique des auteurs du siècle, tantôt du zèle des missionnaires de la Société. Si le crédit dont quelques Jésuites jouirent alors a excité des jalousies parmi leurs contemporains, la postérité doit se montrer supérieure à ces petites passions. Il était difficile que les confesseurs de Louis XIV n'eussent pas froissé des intérêts particuliers ; chargés de la feuille des bénéfices, ils devaient faire des mécontents, quand ils fermaient l'accès des dignités ecclésiastiques à l'ambition, à la médiocrité ou à l'intrigue. C'est ce qui explique, à notre avis, les reproches et les plaintes consignés dans tant d'écrits contre les pères La Chaise et Le Tellier.

L'Oratoire rivalisait avec les Jésuites en différents genres de travaux et de services. Massillon, entré récemment dans la carrière de la prédication, semblait destiné à consoler la capitale de ne plus entendre Bossuet et Bourdaloue. Parmi ses confrères, les uns, comme Mauduit, Lami, Carrières, Duguet, étudiaient l'Écriture-Sainte et en expliquaient les difficultés ; d'autres prêchaient aussi la parole sainte, s'exerçaient sur la théologie ou sur la liturgie, se livraient à l'exercice du ministère ou composaient des livres de piété. L'Oratoire dirigeait plusieurs collèges, desservait des cures, et s'étendit encore dans le commencement du siècle. Heureuse cette congrégation, si elle eût pu se soustraire entièrement par la suite aux orages qui agitèrent l'Église de France. Le père de La Tour lui-

même, élu général en 1696, homme de beaucoup de mérite et de vertu, et investi d'une grande considération, fut entraîné par l'exagération d'un parti turbulent, et chercha depuis à calmer les esprits et à ramener la paix dans sa congrégation, à laquelle ces divisions et ces troubles causèrent un mal irréparable.

La congrégation de Saint-Maur soutenait la réputation qu'elle s'était acquise par ses travaux d'érudition ecclésiastiques. Mabillon se livra jusqu'à la fin à ces savantes recherches qu'il a consignées dans d'importantes collections. Des disciples formés à son école, continuèrent après lui à recueillir et à éclaircir les monuments de l'antiquité. De nouvelles éditions des Pères, des discussions critiques sur des points d'histoire ecclésiastique, des travaux littéraires de divers genres, occupaient les doctes cénobites. L'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris, était un foyer de savoir, de recherches, de découvertes sur l'antiquité religieuse et profane. Ruinart, Montfaucon, Massuet, Martianay, Nourry, Félibien, Toutté, Coustant, Martène, se sont fait tous un nom par des publications plus ou moins importantes. Le père Quirini, depuis Cardinal, qui vécut trois ans dans cette savante Société, au commencement de ce siècle, témoigne assez dans ses mémoires combien il se félicitait d'avoir pu profiter des doctes entretiens de ces laborieux écrivains (1). On venait alors de terminer la nou-

(1) On serait peut-être étonné, en lisant les Mémoires du père Quirini, de voir combien en 1711, époque où il vint en France, il y avait d'hommes distingués par des travaux plus ou moins importants. Il nomme, outre les Bénédictins que nous venons de citer, Malebranche, Lelong, Lebrun, de l'Oratoire; parmi les Dominicains, Noël Alexandre, Michel le Quien, Jacques Echard; chez les Jésuites, Hardouin, Tournemine, Chamillart, Daniel, De la Rue, Gaillard, Buffier, etc; Eusèbe, Renaudot, savant orientaliste, l'abbé de Longuerne, les abbés Le Tellier, Bignon, Alary, de Caumartin; Huet, ancien évêque d'Avranches; Boivin, Dacier, Ludolphe Kuster, protestant converti, etc. Le père Quirini apprécie très-bien et en peu de mots le mérite de chacun d'eux; son jugement sur l'abbé Fleury et sur l'abbé de Choisy a été celui de la postérité: l'un, dit-il, approfondit ce que l'autre ne fait qu'effleurer. Ce qu'il dit d'Ellies Dupin n'est pas moins remarquable; ce Docteur lui parut, en fait d'érudition, armé fort à la légère: *Levis prorsus*

velle édition de saint Augustin, et on commençait la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, double service rendu à la religion et aux lettres.

La congrégation de Saint-Lazare, le séminaire Saint-Sulpice, celui de Saint-Nicolas, celui des Missions-Etrangères, continuaient chacun leur œuvre sous des Supé-

armatus est, et il donne des exemples de la négligence avec laquelle la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* est rédigée. Il cite encore les docteurs Jacques Boileau, Tournely, Habert, Witasse, Grancelas, Duguet, Lambert, Court, Vittement, Vissart, et La Chétardie ; car il voulait voir tous les hommes de quelque réputation. Il se lia avec l'abbé de Polignac, qui fut fait cardinal vers ce temps.

Quirini parcourut aussi les provinces, visitant les monastères et les bibliothèques et recherchant les entretiens de tous les hommes instruits. On remarque que partout il logeait dans les abbayes et les couvents, même dans les villes où les évêques lui offraient l'hospitalité. Ainsi, à Cambrai, il descendit chez les Bénédictins du Saint-Sépulchre ; mais il voyait souvent Fénelon, et il regretta de ne pouvoir prolonger son séjour auprès de lui. Il s'établit entre eux une correspondance dont on voit que le père Quirini sentait tout le prix. Il rapporte avec candeur des extraits des lettres que lui écrivait Fénelon qui sont dignes de la sagesse et du tact de l'illustre prélat. Quittez, lui disait-il, *tout ce qui n'est que curiosité, qu'amusement d'esprit ; depuis que la Providence m'a imposé des devoirs sacrés, j'ai renoncé à toutes ces délices de ma jeunesse*. Et dans une autre occasion : *Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son esprit de simplicité et de force, afin que vous ne suiviez ni votre goût naturel, ni votre curiosité pour les sciences, ni les plaisirs de l'esprit, ni celui de la société avec les personnes savantes, mais l'enfance de la crèche et la folie de la croix*. Il est impossible de ne pas reconnaître l'à-propos de ce conseil adressé à un jeune religieux qu'emportait un goût très vif pour la littérature. En recevant cette lettre, Quirini dit qu'il se promit de prendre les conseils du prélat pour lui servir de règle toute sa vie dans ses études littéraires.

Dans sa tournée dans les différentes provinces, le docte Italien ne manquait pas de visiter les savants et les hommes de lettres. A Saint-Denis, il vit Denis de Sainte-Marthe qui commençait alors la deuxième édition du *Gallia Christiana* ; à Rouen, les Bénédictins Bissin et Bernard Lamy ; à la Trappe, Pierre le Nain, frère de l'historien Tillemont et qui lui raconta toute l'histoire de la réforme ; à Rennes, dom Saint-Vincent qui habitait l'abbaye de Saint-Morlaix ; à Buzai, près Mantes, l'abbé de Caumartin, qui en était abbé commendataire et qui devint depuis évêque ; à Orléans, Etienne Baluze ; à Auxerre, l'abbé Lebœuf ; à Dijon, le président Bouhier ; à Lyon, le Père Colonia. Il voulut aller à Genève et y visita Turretin et Pictet. Rentré en France, il parcourut les monastères du Dauphiné, du Languedoc et de la Provence, s'informant de tout ce qu'il y avait de curieux.

Sa dernière station en France fut à Fréjus, chez l'évêque, depuis cardinal de Fleury, avec lequel il se lia étroitement, et dont il rapporte plusieurs lettres dans ses mémoires. Il quitta la France en avril 1714.

rieurs animés de l'esprit de sagesse et de piété. La première, fondée dans le siècle précédent par saint Vincent-de-Paul, était chargée de la direction d'un grand nombre de séminaires, et desservait de plus les cures des résidences royales; l'illustre fondateur avait voulu aussi que ses prêtres fussent chargés à perpétuité de la direction des Sœurs de la Charité, qui s'étendaient de plus en plus, à mesure que leur dévouement et leur charité intelligente et active étaient mieux appréciés.

Le séminaire Saint-Sulpice venait de perdre un de ses plus dignes supérieurs, M. Tronson, auquel son mérite, sa prudence et sa piété avaient concilié une haute considération. Son successeur, M. Leschassier, d'une famille honorable de la magistrature, suivit ses traces, et eut, comme lui, l'estime du clergé et la confiance des évêques. Cette modeste compagnie, car elle ne veut point porter le nom de congrégation, dirigeait trois séminaires à Paris, et dix en province. Elle ne chercha jamais à s'étendre et se renferma constamment dans son objet, qui était de former les jeunes ecclésiastiques aux vertus sacerdotales.

Le séminaire Saint-Nicolas avait pour supérieur Firmin Polet, théologien instruit, qui présida pendant vingt-cinq ans aux conférences ecclésiastiques que l'on tenait dans ce séminaire, et où l'on proposait des questions de morale; ses décisions servirent à Le Semélier pour la rédaction des conférences sur le mariage et sur l'usure. Sous l'abbé Polet, le séminaire de Laon fut confié aux prêtres de Saint-Nicolas.

Le séminaire des Missions-Etrangères, formé comme les précédents dans le dix-septième siècle, et d'où partaient de temps en temps des missionnaires pour la Chine et les pays adjacents, eut pour supérieurs alternatifs pendant près de cinquante ans deux ecclésiastiques fort considérés, Louis Tiberge et Jacques-Charles de Brisacin, qui tous deux refusèrent l'épiscopat.

Sans revenir sur les réformes monastiques établies dans le siècle précédent, nous devons mentionner leurs prin-

cupaux fruits. On voyait à la Trappe se maintenir toute la rigueur de la règle dont l'abbé de Rancé avait rétabli l'observance. Cet illustre pénitent venait de mourir en 1700; mais après lui comme sous lui, cette abbaye offrit de grands exemples de pénitence et de ferveur. On a publié un recueil sur la vie et la mort de plusieurs Trappistes; il en était parmi eux qui avaient joué un rôle dans le monde, et dont la conversion eut plus d'éclat. Tels furent, sur la fin du dix-septième siècle, Jacques Minguet, abbé de Châtillon, en Lorraine, le comte de Santenac, seigneur piémontais, sur lequel on trouve une lettre dans le *Mercur*e d'août 1691; de Montbel, capitaine au régiment du roi, de Berville, de Saint-Mesmin, de la Barberie, qui finirent leurs jours à la Trappe, après avoir passé plus ou moins de temps dans les austérités de la réforme; le chevalier d'Albergotti, qui renonça au service étant déjà colonel, se retira à la Trappe et y mourut, en 1699, dans l'exercice des plus rudes pénitences; René Maubert, d'Orléans, avocat à Paris, qui vivait dans l'oubli de Dieu, quand, touché de la grâce, il se rendit à la Trappe, y fit ses vœux, et y fut un exemple de ferveur et de courage. Au commencement du dix-huitième siècle, le même monastère vit d'autres généreux pénitents, le comte de Talhouet, le baron de La Mothe, le chevalier de Surville, de Tolemont, capitaine au régiment du roi, qui avaient quitté le monde en différents temps, et qui persévérèrent dans la pratique d'une règle austère. Jean-Baptiste de Sainte-Colombe d'Oupia, d'une famille honorable du diocèse de Saint-Pons, s'arracha jeune encore aux espérances de fortune pour embrasser les rigueurs de la réforme. Pierre Monchin, autre jeune ecclésiastique de Paris, passa dix-neuf ans à la Trappe, sans rien relâcher de ses plus rudes observances. Pierre Le Nain, frère du savant abbé de Tillemont, l'un des premiers disciples de l'abbé de Rancé, fut pendant quarante-cinq ans un modèle de ferveur. Celui dont la pénitence fut la plus étonnante, fut Jean Picault de Figré, prévôt de Touraine, qui s'était livré à la passion du jeu, et qui s'était rendu

redoutable par ses emportemens et ses violences. La mort de sa mère, qui avait longtems gémi de ses excès, fit impression sur lui. Il eut honte de ses égarements, et, à l'âge de quarante et un ans, il alla s'ensevelir à la Trappe, où ce caractère, naguère intraitable, étonna par sa douceur, son humilité et sa patience. Il fit profession sous le nom de Moÿse, et mourut au bout de deux ans, en 1707.

La réputation de la Trappe fit désirer, dans d'autres contrées, d'avoir un établissement formé sur le même modèle. Cosme III, grand-duc de Toscane, prince religieux, souhaita présenter à ses États une colonie de Trappistes et leur destina l'abbaye de Buon-Solazzo. On lui envoya de la Trappe quelques religieux, parmi lesquels étaient François-Toussaint de Forbin de Janson, neveu du cardinal de ce nom, et frère de l'archevêque d'Arles. Il avait servi dans les armées sous le nom de comte de Rosemberg, mais ayant tué un homme en duel, il fut obligé de sortir de France, fit la guerre contre les Turcs, revint ensuite, fut laissé parmi les morts à la bataille de la Marseille, en 1693, fit vœu de se faire Trappiste s'il recouvrait la santé. Il exécuta son vœu à l'âge de quarante-sept ans, et prit le nom d'Arsène. Lui et les autres religieux, partis de la Trappe, traversèrent la France et furent accueillis en Italie. L'établissement de Buon-Solazzo prospéra; Arsène y mourut en 1710, sa pénitence n'ayant fini qu'avec sa vie. Quelques années après, le Pape voulant réformer une abbaye de Bénédictins, invita l'abbé de la Trappe à se rendre en Italie avec quelques-uns de ses religieux; l'abbé Jacques de la Cour résista longtems, et ne se rendit qu'aux ordres du Pape et du Roi. Il passa par Turin en 1709 avec sa colonie, fut accueilli sur sa route avec des marques singulières d'estime, et fut surtout reçu avec intérêt par Clément XI, qui introduisit ces religieux dans son abbaye de Casa-Mario, où il voulait mettre la réforme.

Un autre asile contre la corruption du siècle avait été ouvert à Sept-Fonts, dans le Bourbonnais, par Eustache de Beaufort, digne émule de l'abbé de Rancé. La réforme

qu'il établit était assez semblable à celle de la Trappe et ne prospérait pas moins. Sept-Fonts n'avait que quatre religieux quand il y entra ; à sa mort, en 1709, il en laissa cent vingt. Joseph-Madeleine de Forbin d'Oppède, qui était déjà prieur de la maison, fut élu abbé ; il refusa cette dignité, et on choisit en sa place Joseph Largenvilliers, qui maintint dans l'abbaye la pratique austère qu'Eustache avait fait revivre.

D'autres réformes, qui avaient eu moins d'éclat, servirent aussi d'asile et de moyen de sanctification à des hommes dégoûtés du monde. Nicolas Druel d'Angoille, d'une famille honorable de Normandie, étant devenu abbé commendataire de Notre-Dame du Val, au diocèse de Bayeux, fut touché des exemples et des conseils de l'abbé de Rancé, qui avait eu aussi cette abbaye en commende, et qui s'en était démis lors de sa conversion ; il s'engagea en 1676 par des vœux de religion, et introduisit dans son monastère l'étroite observance. Cet abbé était un homme de mérite, qui jouissait de beaucoup de considération et qui refusa, dit-on, l'épiscopat. Il réussit même à faire adopter la réforme dans d'autres abbayes de l'ordre de Saint-Augustin. Il mourut le 7 septembre 1720. Nous ignorons si la réforme se soutint après lui, mais nous voyons que son abbaye retomba ensuite en commende. Une autre réforme fut établie sur la fin du dix-septième siècle, dans le prieuré de Perrecy, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Autun, par Louis Berryer, fils d'un conseiller d'état et pourvu dès sa jeunesse de plusieurs bénéfices ; voulant quitter le monde, et par l'influence de l'abbé de Rancé, avec lequel il était lié, il se démit de la charge de conseiller au Parlement de Paris, d'un canonicat de Notre-Dame, et d'une abbaye qu'il possédait et ne retint que le prieuré de Perrecy, dans le Charolais. Il s'y retira pour y vivre dans la pratique de la pénitence et y institua une réforme à peu près semblable à celle de la Trappe et de Sept-Fonts. Cette communauté devint assez nombreuse, et Berryer, qui n'avait pas pris d'abord l'habit religieux, quoi-

qu'il suivit toutes les observances régulières et qu'il fût l'âme de la réforme, se revêtit enfin de l'habit en 1698 et prononça ses vœux l'année suivante. On croit qu'il vivait encore en 1734, mais nous manquons de renseignements sur le sort de la réforme après lui; le prieuré était en commende avant la révolution (1).

Après avoir ainsi parcouru les institutions les plus remarquables, il convient de jeter un coup d'œil sur l'état du clergé et sur ce qu'il offrait de consolant et d'honorable. Peut-être même jugera-t-on que nous aurions dû commencer par là, mais il nous a paru que, dans l'ordre que nous avons adopté, la liaison des faits serait mieux aperçue.

L'épiscopat comptait alors plusieurs hommes distingués sous le rapport du mérite, de la piété et du zèle.

A Grenoble, le cardinal Le Camus continuait, dans un âge avancé, une vie austère et laborieuse; il fallut que Clément XI lui écrivît pour l'engager à relâcher quelque chose de ses habitudes de mortification. Le cardinal veillait sur son diocèse, prêchait dans ses visites pastorales, envoyait des missionnaires là où il ne pouvait aller, et suivait pour lui-même la pratique des maximes sévères qu'il professait. Il favorisait les établissements ecclésiastiques et donna 30,000 livres pour des bourses dans son séminaire, 24,000 livres pour fonder des places pour des ecclésiastiques dans l'église Saint-Louis que le roi avait fait bâtir à Rome, 22,000 livres pour un petit séminaire, 25,000 livres pour apprendre des métiers à des jeunes gens et établir de jeunes personnes, enfin deux rentes

(1) Une autre réforme avait été entreprise dans l'abbaye d'Orval, diocèse de Trèves, sur la frontière de France, par Charles-Henri de Bentzeradt, qui en était Abbé régulier. Cette réforme commença l'an 1674 et en apparence sous d'heureux auspices, mais le malheur qu'eut l'Abbé d'accueillir Nicole, Pontchâteau, et d'autres jansénistes fugitifs de France, fut pour la maison une source de troubles et de division. Pontchâteau entre autres y resta quatre ans sous un nom emprunté, et eut le temps d'endoctriner plusieurs religieux. Il est difficile de croire que Bentzeradt ne fût pas complice de ces menées dont les résultats éclatèrent après sa mort, arrivée le 12 juin 1707, sous son successeur Etienne Henriou.

annuelles pour être distribuées en aumônes, l'une par les missionnaires de Saint-Joseph, l'autre par des prêtres qui visiteraient les pauvres honteux. Son diocèse le perdit en 1707.

Les dernières années de Bossuet nous le présentent toujours occupé de travaux pour le bien de la religion et de l'Église. Il entretint avec deux luthériens d'Allemagne, le docteur Modanus et le savant Leibnitz, une correspondance dont le cardinal de Bausset a raconté les détails dans son *Histoire de Bossuet*. On y voit avec quel mélange de modération et de fermeté ce grand évêque conduisait une si importante négociation.

Membre de l'assemblée du clergé de 1700, il contribua plus que tout autre à y faire condamner un grand nombre de propositions sur la morale et quatre autres qui tendaient à favoriser et à renouveler le Jansénisme. Il avait précédemment écrit aux religieuses de Port-Royal pour les exhorter à la signature du formulaire, et avait montré, dit un appelant, beaucoup de zèle pour empêcher qu'on ne donnât la moindre atteinte à cette signature. On l'avait vu un des premiers à s'élever contre le cas de conscience. Il combattit avec force les erreurs de Richard Simon et de Grotius.

Une maladie longue et douloureuse fit voir combien la foi de l'illustre prélat était vive et profonde; toutes les pratiques de la religion lui étaient chères, et il aimait à s'entretenir des pensées de l'éternité. La relation de ses derniers moments est un des plus touchants épisodes de sa vie publiée par le cardinal de Bausset. Cette grande lumière de l'Église s'éteignit le 12 avril 1704. Des discours en son honneur furent prononcés dans les chaires et dans les académies, et, ce qui est assez remarquable, à Rome, devant la congrégation de la Propagande.

Fénelon, qui survécut de quelques années à Bossuet, réalisait à Cambrai ces maximes de sagesse, de douceur et d'équité qu'il avait tracées autrefois pour des princes. Honorant sa disgrâce par une conduite soutenue, il faisait des ins-

tructions dans son séminaire, confessait dans sa cathédrale, visitait exactement son diocèse, prêchait régulièrement et remplissait tous les devoirs d'un pasteur vigilant. En même temps, étendant son zèle au dehors, il entretenait une correspondance étendue avec ses amis à la cour et dans la capitale, et tel était l'ascendant de son caractère et de sa vertu que, du fond de son exil, il dicta peut-être plus d'une fois, à l'insu d'un monarque prévenu, les avis de ses ministres et les résolutions de son conseil. Sa vie présente des traits de grandeur et de générosité dignes d'une âme si élevée. En 1708, il se chargea d'acquitter seul une contribution imposée aux curés de son diocèse, ruinés par la guerre, et apaisa la révolte de la garnison de Saint-Omer, en faisant payer, de ses propres deniers, aux soldats ce qui leur était dû de leur solde. En 1709, il reçut dans son palais les officiers et les soldats blessés à l'armée. En 1710, ayant appris que Tuerodin, chirurgien-major des troupes, était malade, il l'envoya chercher, le logea à l'archevêché, lui donna tous ses soins, et poussa l'attention jusqu'à faire venir pour lui un médecin de Paris. Dans un moment de disette, ses terres et ses greniers ayant été épargnés par les généraux alliés, il livra du blé pour la subsistance de l'armée française. Le P. Quirini, qui le visita en 1711, trouva encore l'archevêché rempli de généraux et d'officiers français, envers lesquels le prélat exerçait la plus noble hospitalité.

Les calamités qui pesèrent sur la France dans les dernières années du règne de Louis XIV affligèrent vivement l'âme sensible de Fénelon ; il eut de plus la douleur de voir périr avant lui, non-seulement le prince qu'il avait pris tant de soin de former, et dont les belles qualités semblaient promettre au royaume un si heureux avenir, mais encore de ses amis les plus chers, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et l'abbé de Laugeron. Ces pertes successives le comblèrent d'amertume et hâtèrent peut-être sa fin. Il n'avait que soixante-quatre ans quand il fut enlevé à son diocèse. Ses derniers moments firent éclater cette piété

douce et vraie qui avait animé toutes ses actions ; il envisagea la mort avec calme et adressa au confesseur de Louis XIV une lettre touchante dans sa simplicité, et dans laquelle, sans rien demander pour lui ni pour sa famille, il ne s'occupait que des intérêts de son diocèse, du choix de son successeur et de l'établissement de son séminaire.

Après ces illustres prélats, il y en avait d'autres qui, avec une réputation moins brillante, méritaient bien de la religion et servaient utilement l'Église. De Baudry de Riencourt, évêque de Mende, était à la fois vigilant et généreux. Il fonda à Mende une maison de filles de l'Union chrétienne, pour travailler à la conversion des protestants, fit rebâtir le chœur de sa cathédrale, le séminaire et le collège, et enrichit son église d'ornements. La ville lui dut des travaux d'embellissement et d'utilité générale. Le convent des Ursulines ayant été détruit par un incendie, le prélat le fit reconstruire à grands frais. La ville de Marvejols était toute protestante ; l'évêque y fonda une mission tous les trois ans, y transféra un convent de religieuses, fit achever l'église collégiale, et enrichit l'hôpital. Tous les habitants revenaient successivement à l'unité. Ce prélat fit plusieurs fois la visite générale de son diocèse, laissa dans plusieurs villes des monuments de sa générosité, et mourut en 1707, laissant à l'hôpital de Mende tout ce qu'il possédait.

Paul Godet Desmarais, évêque de Chartres, avait été d'abord supérieur du séminaire des XXXIII ; il occupait cette place quand M^{me} de Maintenon le prit pour son directeur. Elle avait reconnu en lui, outre les vertus de son état, un désintéressement et une prudence rares. Nommé à l'évêché de Chartres en 1690, le prélat abandonna, en 1693, tous les revenus de son évêché aux pauvres qui souffraient de la disette. Quoique fort appliqué à ses devoirs, ou plutôt parce qu'il en connaissait toute l'étendue, il consentit à ce que son diocèse fût diminué par l'érection de l'évêché de Blois, ce qui eut lieu en 1697. On assure qu'il refusa une place de conseiller d'état et le chapeau de

cardinal que Louis XIV voulait demander pour lui. Tout dans sa maison était d'une simplicité extrême. Son diocèse lui dut l'établissement de quatre séminaires et celui des Frères des écoles chrétiennes, qu'il fut un des premiers à favoriser. On ne doute point qu'il n'ait eu beaucoup de part à la fondation de Saint-Cyr. Clément XI lui adressa un bref le 9 juin 1705, pour le féliciter de ce qu'il avait fait en faveur des catholiques irlandais réfugiés en France. Il mourut en 1709, après s'être choisi un successeur digne de lui dans la personne de l'abbé de Mérinville, son neveu.

Bien d'autres évêques, pleins de l'esprit de leur état, donnaient à leur clergé l'exemple d'une vie vraiment sacerdotale et veillaient sur leurs troupeaux. Nous nous bornerons à en nommer quelques-uns. Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes, qui avait été seize ans grand-vicaire de Paris, remplit exactement les devoirs de l'épiscopat, visita les églises, tint des synodes, fonda un hôpital, travailla à la conversion des protestants et en ramena plusieurs ; il mourut le 2 mai 1702.

Armand de Béthune, ayant été nommé évêque du Puy en 1665, se démit de l'abbaye de la Vernouse, qu'il possédait ; il rebâtit à grands frais l'église de Saint-Maurice et éleva à côté une maison de refuge. D'autres églises ressentirent les effets de sa générosité. Ce fut en grande partie à ses soins qu'on dut l'érection d'un hôpital général au Puy, en 1687. Assidu dans son diocèse, le prélat le visitait exactement, favorisait les réformes des monastères et se montrait pasteur vigilant et charitable ; il mourut le 10 décembre 1703.

Son frère, Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, mort en 1720, agrandit son séminaire, établit à Verdun un hôpital pour les pauvres, le confia aux Filles de la Charité, et fit les hôpitaux ses héritiers.

Michel Le Peletier, évêque d'Angers, était fils du ministre de ce nom qui sera mentionné plus bas ; avant d'être évêque, il s'occupait à Paris de bonnes œuvres et donnait

des retraites. A Angers, il menait dans son évêché la vie de communauté, visitait avec soin toutes les paroisses, s'informant des besoins et corrigeant les abus. Des synodes, tenus avec exactitude, des retraites et des conférences ecclésiastiques établies, le choix des pasteurs, la décoration des églises, le soin de l'instruction de la jeunesse, furent les principaux objets de sa sollicitude. Son diocèse le perdit le 14 août 1706, au moment où il venait d'être transféré à Orléans (1).

Louis-Alphonse de Valbelle, évêque d'Aleth, puis de Saint-Omer en 1684, donna 20,000 francs pour fonder un hôpital à Saint-Omer, et laissa en mourant 80,000 francs à cet établissement. Il accrut les bâtimens et les revenus de la maison des filles pauvres, dite le Jardin Notre-Dame, où on élevait de jeunes filles loin de la corruption du monde. Ses dons à son séminaire mirent en état d'y élever

(1) Cet évêque avait deux frères qui se distinguaient aussi par leur piété. L'un, Charles Maurice, après quelque incertitude sur sa vocation, entra au séminaire Saint-Sulpice en 1688, fut fait abbé de Saint-Aubin, fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, et suivit son frère à Angers, où était son abbaye. Il fut placé à la tête du Séminaire, et comme cette maison avait besoin de réparations, il logea les séminaristes dans son abbaye. En 1702, le Roi le nomma à l'évêché de Poitiers. Son père, son frère, le cardinal de Noailles, et madame de Maintenon, le pressèrent vainement d'accepter; il résista obstinément à toutes leurs instances. Ayant perdu l'évêché d'Angers, il exécuta un projet qu'il avait formé depuis longtemps et auquel sa famille s'était opposée. Il entra dans la compagnie de MM. de Saint-Sulpice, en devint même Supérieur général en 1725, et mourut le 7 septembre 1731, âgé de 64 ans, ayant consacré ses soins et sa fortune à former de bons ecclésiastiques.

Claude Le Peletier, dernier des enfans du Ministre, fut connu sous le nom de Souzi, qui était une terre de sa famille. Ce fut un enfant de bénédiction. Sa piété et sa ferveur précoce étaient un sujet d'admiration. Il mourut à l'âge de 17 ans, se félicitant d'échapper aux dangers du monde et de se réunir à Dieu. On a sa vie sous le titre de *Modèle des Jeunes Gens*; elle a été écrite par l'abbé Proyard d'après des manuscrits qui existaient au séminaire Saint-Sulpice. Cette vie est fort édifiante, mais l'auteur a affecté de n'y pas mettre une seule date; de plus il défigure le nom du directeur de Souzi, qu'il appelle *Potot*. C'était Firmin Polet, supérieur du séminaire Saint-Nicolas. Il y a lieu de croire que Souzi mourut vers 1685. A la suite du *Modèle des Jeunes Gens*, Proyard a mis un récit de la vie de Charles-Maurice, qui est de même sans dates, et qui s'arrête au moment où l'abbé de Saint-Aubin s'attacha à MM. de Saint-Sulpice.

gratuitement soixante jeunes gens ; le prélat fit présent à la maison d'une belle bibliothèque, fonda dans la ville un établissement pour les Filles de la charité, et renonça en leur faveur à une portion du produit de l'évêché. Il mourut le 29 octobre 1708 (1).

Le diocèse de Lisieux dut à son évêque, François Goyon de Matignon, qui occupa ce siège depuis 1677 jusqu'en 1714, deux séminaires et deux hôpitaux. Le prélat légua en mourant 50,000 livres aux pauvres.

Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, montra autant de dévouement que de talent d'administration dans les disettes qui affligèrent son diocèse et tout le royaume en 1691 et 1709. Il unit des bénéfices à son séminaire, érigea aussi un petit séminaire et augmenta de ses fonds les bâtiments et les revenus de ces deux établissements. Il établit dans le diocèse des écoles gratuites pour les filles pauvres, et bâtit ou enrichit des hôpitaux. Ce prélat était littérateur, savant helléniste, et même hébraïsant ; il mourut le 19 novembre 1714.

François de Nemon, évêque de Bayeux, se démit, quand il fut nommé à ce siège, d'une abbaye et de deux prieurés qu'il possédait. Son diocèse lui dut trois séminaires, dont deux furent établis à ses dépens, un hôpital, des maisons de refuge, une maison des Filles de la Croix, à Reuilly. Il mourut le 16 mai 1715, étant doyen des évêques.

Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, mort en novembre 1728, acrut et embellit sa cathédrale, érigea une chapelle dans l'hôpital de Saint-Sauveur, réta-

(1) Nous ne dissimulerons pas que cet évêque n'est pas présenté sous des couleurs favorables dans l'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset. Certainement M. de Valbelle eut tort de se montrer aussi sévère pour Fénelon dans les assemblées provinciales de 1699 ; mais ce tort ne doit pas faire oublier les fondations généreuses dont nous venons de faire mention d'après le *Gallia Christiana*. M. de Beausset, racontant ensuite le trait de Fénelon, qui apaisa une révolte de la garnison, en lui faisant payer la somme qui lui était due, ajouta que l'archevêque de Cambrai fit ce que l'évêque de Saint-Omer aurait dû faire et ne fit pas. Mais n'est-il pas possible que ce dernier fût alors absent de son diocèse, et qu'il ignorât la révolte ?

blit des églises paroissiales détruites pendant les troubles, forma des associations de charité et poussa la générosité jusqu'à faire réparer les chemins dans son diocèse.

Enfin, car nous devons nous borner dans cette liste, MM. de Lescure, de Saulx, de Chalucet, évêques de Luçon, d'Alais et de Toulon, qui, avant leur épiscopat, avaient travaillé à la conversion des protestants par des missions et des conférences, soutenaient dans leurs diocèses leur réputation de zèle et de vertu.

D'autres prélats s'étaient fait connaître par leurs écrits ou par leurs succès dans la chaire. Huet, évêque d'Avanches, était fort savant; ses ouvrages, et en particulier sa *Démonstration évangélique*, ont joui longtemps d'une grande réputation. De la Broue, évêque de Mirepoix, honoré de l'amitié de Bossuet, adresse des lettres pastorales sur l'Eucharistie aux membres réunis de son diocèse. (Malheureusement cet évêque fut un des premiers qui en appela de la bulle *Unigenitus*.) Fléchier et Mascaron s'étaient distingués dans la chaire, et durent à leur seul mérite leur élévation sur les sièges de Nîmes et d'Agen : ils se firent estimer des protestants eux-mêmes par un zèle plein de modération et de prudence.

Le clergé du second ordre se montrait digne de ses chefs. A Paris, l'abbé de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, gouvernait sa paroisse avec autant de sagesse que de charité. Dès le moment qu'il fut curé, il mit tous ses revenus dans la masse des aumônes pour être employés, avec les sommes qu'on lui confiait, pour le soulagement des pauvres, l'entretien des écoles et celui des communautés pauvres. Il ne se réservait que ce qui était absolument nécessaire pour son entretien, pour sa pension à la communauté des prêtres de la paroisse, et pour les gages et la pension de son domestique. Il veillait sur toutes les parties de son ministère, et refusa, en 1702, par attachement pour sa paroisse, l'évêché de Poitiers qui lui était offert. Les malheurs de l'année 1709 lui donnèrent occasion de

déployer sa charité; il recueillit d'abondantes aumônes et y joignit ses propres sacrifices. La princesse de Condé et la princesse de Conti, qui demeuraient sur sa paroisse, l'avaient choisi pour leur directeur; et M^{me} de Maintenon lui accorda aussi sa confiance après la mort de l'évêque de Chartres. Le pieux curé mourut le 29 juin 1714. Son testament, que l'on trouve dans les *Remarques historiques sur Saint-Sulpice*, atteste son humilité; il défendait toute pompe à ses obsèques et déclarait que tout ce que l'on trouverait chez lui à sa mort appartenait aux pauvres et aux bonnes œuvres de la paroisse. Il avait encore trouvé le temps de composer des homélies et d'autres ouvrages qui lui valurent un bref de Clément XI. Son explication de l'Apocalypse a eu particulièrement de la réputation.

La communauté des prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, qui était alors distincte du séminaire de ce nom, était aussi une excellente école où beaucoup de jeunes ecclésiastiques venaient se former aux fonctions du ministère. C'était le vertueux Olier qui avait établi cette communauté où l'on ne faisait point de vœux, mais où l'on vivait en commun, sous l'autorité d'un supérieur qui assignait à chacun son emploi. Cette communauté produisit beaucoup de laborieux et fervents ouvriers évangéliques. L'abbé Cassé, vicaire de Sorbonne et vicaire de Saint-Sulpice, prêcha pendant vingt ans dans cette église la controverse sur les dogmes niés par les protestants. Zacharie Chardon de Lugny, qui demeurait aussi à la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, fit pendant trente ans des conférences de controverse sur les mêmes matières, et reçut des encouragements et des marques d'estime du clergé et du roi. On dit que depuis 1690 jusqu'en 1733, il avait ramené dans le sein de l'Église deux cent soixante-dix-huit protestants. Il mourut le 23 juin 1733, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, ayant publié quelques ouvrages de controverse.

Des communautés de prêtres existaient également dans plusieurs grandes paroisses de la capitale, et les noms de

quelques rues l'attestent encore. Dans ces communautés, des prêtres vertueux s'appliquaient sans bruit aux fonctions modestes d'un ministère d'autant plus respectable qu'il ne tend qu'à instruire, à consoler, à ramener à la vertu. Tel était, sur la paroisse Saint-Sébastien, Jean-Baptiste de la Varis, dont on nous a conservé le nom et qui mourut en 1704, après une vie consacrée aux bonnes œuvres. Tels étaient deux autres simples habitués de paroisses, Louis Raveau et Étienne-François Bernage, l'un à Saint-Jean en Grève, l'autre à Saint-Nicolas-des-Champs, qui, sans autre secours que ceux de la charité, commencèrent en 1699 l'établissement d'une communauté de filles repenties dans le quartier du Temple. Ils dirigèrent cette communauté, qui portait le nom de Filles du Sauveur et où l'on ne faisait point de vœux. Le travail des mains et le don de pieuses dames soutenaient la maison, qui a subsisté jusqu'au moment de la révolution. L'abbé Raveau mourut en 1710, et son confrère en 1723.

En dehors du ministère pastoral, de simples prêtres, de bons religieux, honoraient ou servaient l'église de différentes manières. Nicolas Lefèvre avait donné dans sa jeunesse des leçons au grand Dauphin et aux princes de Conti, et s'était retiré ensuite à l'hôpital général pour y assister les pauvres. Louis XIV l'appela à Versailles et l'adjoignit comme sous-précepteur à l'éducation des princes ses petits-fils. Renfermé dans ses fonctions, l'abbé Lefèvre s'était fait à la cour une solitude profonde, et après être resté huit ans auprès du prince, il se retira sans rien demander, et de retour à Paris, se chargea de diriger les Filles de Sainte-Anne, communauté établie sur la fin du siècle précédent, mais qui avait éprouvé quelques troubles. Le prieur-directeur y ramena la paix. La communauté se fixa par ses soins rue Neuve-Sainte-Genève; la chapelle fut bénite en 1700 et le cardinal de Noailles donna, en 1705, des constitutions à ces filles. L'abbé Lefèvre fut leur soutien au temporel comme au spirituel. En 1707, on commença la construction d'une église, et la maison obtint des lettres

patentes en 1723. Elle perdit son directeur le 24 août 1708.

Claude Anselme, prêtre de l'Oratoire, archidiacre de Paris, était en réputation de sagesse et de vertu, et joignait la pratique de la mortification à l'exercice des bonnes œuvres.

Simon Gourdan, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor, observa constamment la règle primitive dans un monastère où le relâchement s'était introduit. Il avait voulu se retirer à la Trappe, mais on lui conseilla de rester à Saint-Victor pour y servir d'exemple par sa vie pénitente et par son courage. L'habitude du recueillement, de l'oraison et de la présence de Dieu lui avait concilié l'estime et le respect général; on venait le consulter sur des matière de direction et de piété, et on trouvait en lui autant de discernement que de zèle et de ferveur.

Si de la capitale nous passons dans les provinces, nous y trouverons de grands exemples de vertu dans le clergé; et nous ne pourrons même les indiquer que rapidement. Des ecclésiastiques qui, par le rang de leurs familles, pouvaient aspirer aux honneurs, se retiraient du monde pour vivre dans les pratiques de l'humilité et de la pénitence. A Provins, François d'Aligre, fils du chancelier de ce nom, retraçait les austérités des premiers anachorètes. Il avait fait profession dans sa jeunesse parmi les chanoines-réguliers de la congrégation de France. Devenu abbé de Saint-Jacques de Provins en 1643, il posséda cette abbaye en règle, refusa l'évêché d'Avranches auquel il fut nommé en 1668, ne quitta son abbaye que pour venir soulager son père, créé chancelier de France en 1672, et retourna dans son monastère après la mort de ce magistrat. Là il menait une vie pauvre et austère, couchait sur la dure, et n'avait presque constamment d'autre nourriture que du pain, de l'eau et des fruits. En même temps il réparait son abbaye, enrichissait l'église, formait une nombreuse bibliothèque, établissait des maîtres pour commencer les études des enfants pauvres, et des catéchistes pour enseigner les éléments de la doctrine chrétienne, assignait des

fonds pour trente orphelins qui devaient vivre en communauté, et distribuait aux pauvres tous les revenus de l'abbatiale : c'était allier noblement la générosité à la pénitence. L'abbé d'Aligre termina, le 21 janvier 1712, par une mort édifiante, une vie toute de bonnes œuvres ; il était dans sa 92^e année.

Claude Fyot de La Marche, abbé de Saint-Étienne de Dijon, peut être cité à côté de l'abbé d'Aligre. Né à Dijon en 1630, il fit ses études au collège des Jésuites, et y soutint des thèses de théologie, auxquelles assista Louis XIV, qui se trouvait alors à Dijon. Ce prince le nomma son aumônier, et en 1762 abbé de Saint-Étienne, qui était en même temps collégiale. L'abbé Fyot était de plus prieur de Notre-Dame de Pontarlier-sur-Saône ; il en fit réparer l'église qui avait été ruinée en 1636, et fit construire un bâtiment en forme de monastère. Il appela en 1679 les chanoines-réguliers de la Congrégation de France, et se démit de ses bénéfices en 1705, en faveur de Claude Roulier, son petit-neveu. L'abbé Fyot avait quitté la cour de bonne heure, et s'était retiré dans son abbaye peu de temps après l'avoir obtenue. Il visitait les églises de Dijon et de la campagne qui dépendaient de son abbaye, y tenait les règlements nécessaires pour la réformation des abus et l'entretien des églises ; il dressa des statuts pour son chapitre et entreprit, en 1669, de rebâtir ou au moins de réparer presque entièrement son église de Saint-Étienne. Les paroissiens de Saint-Médard contribuèrent à la dépense. L'abbé fit, en 1676, la bénédiction de l'église : elle fut consacrée, en 1685, par Étienne Le Camus, évêque de Grenoble et peu après cardinal. En 1686, le tonnerre étant tombé sur le clocher et y ayant fait de grands dégâts, le généreux abbé le rétablit, de concert avec les paroissiens de Saint-Médard, et y remit des cloches. Son église lui dut des fondations pour la splendeur du service divin. Il fit rebâtir le cloître de l'abbaye, et ayant fait élever un bâtiment sur l'une des ailes, il y reçut des jeunes clercs que l'abbé Benigne Joly, chanoine de Saint-Étienne,

avait recueillis et qu'on formait aux vertus et aux fonctions sacerdotales. Ce séminaire rendit des services dans un temps où l'évêché de Dijon n'était pas encore érigé. L'abbé Fyot encourageait la vocation des jeunes gens pour l'état ecclésiastique, et procurait aux églises de sa juridiction des vases sacrés, des ornements et des missions. Il mourut dans son abbaye le 27 avril 1720, étant dans sa 91^e année. Il publia l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne*, et des livres de piété.

Joseph de Sainte-Colombe, d'une famille noble du Dauphiné, quitta sur la fin du dix-huitième siècle la capitale, où ses vertus lui avaient concilié une considération qui affligeait sa modestie. Après avoir distribué aux pauvres tout ce qu'il possédait, il se retira en province, et se fixa à Lyon; mais craignant d'y être bientôt reconnu, il se rendit à Bourg en 1700, sous le nom de Jourdan, et demanda comme une grâce de pouvoir visiter et consoler les malades. Sa douceur, sa modestie, sa piété, lui gagnèrent l'estime et la confiance : on lui offrit un logement à l'hospice, ce qu'il accepta; mais il y vivait très-pauvrement, ne couchant point dans un lit, ne faisant point de feu, se mortifiant sur la nourriture comme sur le reste. On ne le voyait sortir de l'hôpital que pour visiter des malades ou pour d'autres œuvres de charité. Un orage s'éleva contre lui; il fut dénoncé à l'archevêque de Lyon, dont Bourg dépendait alors. Le pieux prêtre refusa de faire aucune démarche pour sa justification, et attendit patiemment que les bruits qui avaient couru sur son compte tombassent. En effet, ils se dissipèrent bientôt, et chacun lui rendit justice. L'abbé Jourdan partageait son temps entre la prière et les œuvres de charité. Il semblait ne plus appartenir à la terre, et ne s'occupait guère de son corps. Cette vie mortifiée hâta peut-être sa fin. Il devint languissant, vit approcher la mort avec joie et reçut le Sacrement avec des transports de foi qui étonnèrent les assistants. Il mourut le 30 décembre 1706. Le clergé, les magistrats, les pauvres assistèrent à ses obsèques, et son oraison funèbre

fut prononcée. Ainsi, celui qui avait pris tant de soin de se cacher, devint après sa mort l'objet de la bénédiction publique (1).

François d'Urfé, frère du pieux évêque de Limoges du même nom, qui mourut en 1695, passa vingt-trois ans dans le Canada comme missionnaire, revint en France déjà infirme, fut pourvu de l'abbaye d'Uzerche, s'efforça d'y mettre la réforme, et mourut en réputation de vertu dans son château de Baugé, le 30 juin 1701.

Henri-Marie Boudon, grand archidiacre d'Évreux, fut un des plus saints prêtres dont s'honora l'Église de France dans le dix-septième siècle. Formé de bonne heure aux bonnes œuvres dans les congrégations de jeunes gens établis à cette époque, il se prépara au sacerdoce par une vie toute de détachement et de sacrifices. Ses visites comme archidiacre, la prédication, les missions, les retraites, la direction des consciences, la composition d'ouvrages d'une haute spiritualité, l'occupait alternativement. Sa vie, toute consacrée à Dieu et au prochain, offre une suite de travaux, de voyages, d'exercices, tous dirigés par les plus purs motifs et fertiles en heureux résultats. Il mourut plein de mérites le 31 août 1702. On a sa vie par Collet ; mais il en a paru, en 1837, une autre plus soignée et plus intéressante, pour laquelle on s'est servi de lettres et de manuscrits que Collet n'avait point connus.

Pierre Crutey, curé de Barenton, au diocèse d'Avranches, pourrait être cité comme le modèle des pasteurs ; il fut successivement curé de Mesnil-Imbert et de Barenton. Il y établit des collèges pour l'éducation des jeunes gens, appela auprès de lui de jeunes prêtres qu'il formait à l'exercice du ministère, donna des missions et changea la face de ces paroisses. Un hôpital fut fondé par lui à Vermoutiers, près Mesnil-Imbert, et une autre à Barenton ; ces hôpitaux étaient dirigés par des religieuses auxquelles

(1) Tiré du manuscrit de Visé de 1708 et de *l'Histoire Hagiologique du Diocèse de Belley*, par M. Dupuy, tome II.

le pieux Crutey donna des règles, et pour lesquelles il obtint des lettres-patentes en 1676. Ces religieuses visitaient les malades et s'appliquaient à toutes les bonnes œuvres ; leurs règles furent approuvées, en 1701, par M. de Coëntenjau, évêque d'Avranches. Crutey concourut à la fondation de l'hôpital de Bernay, du séminaire de Domfront et de la communauté des filles et de maîtresses d'école de Saint-Front. Ce curé, homme de mérite en même temps que prêtre plein de foi et de zèle, mourut à l'âge de 80 ans, le 23 février 1703. Sa vie, par Grandet, nomme plusieurs ecclésiastiques très-recommandables de la même province.

Louis de Fougasse de la Bastis d'Entrechaux, chanoine de Notre-Dame-des-Dons, à Avignon, était un très-vertueux ecclésiastique dont la vie a été publiée par Roque, à Avignon, en 1710 ; ce chanoine mourut le 15 février 1706.

François Mathon, chapelain des Carmélites d'Amiens, a mérité aussi que sa vie fût imprimée ; il visitait les pauvres dans les hôpitaux, et joignait à la charité pour les malheureux une humilité, un esprit de recueillement, un amour de la pénitence qui le faisait respecter de toutes les classes ; il mourut le 16 octobre 1708.

Joseph Sain, chanoine de Tours, renonça à son bénéfice pour se livrer à une vie plus active ; après avoir travaillé quelque temps dans les missions, il commença l'établissement du séminaire de Tours, qu'il dirigea pendant 20 ans. On lui dut aussi un petit séminaire et une maison de filles de l'Union chrétienne, dont il fut le premier supérieur ; il mourut le 18 octobre 1708.

Gilles Marie, curé de Saint-Saturnin, à Chartres, avait été placé tour à tour à la tête du séminaire de Saint-Agnan et de plusieurs paroisses ; il se distingua surtout par son activité et sa générosité dans une épidémie qui atteignit la ville de Chartres en 1694, à la suite de la disette. Il épuisa ses ressources pour soulager les malheureux et passait la journée à visiter les malades et à porter partout des paroles de consolation, qu'il accompagnait de secours effi-

caces. Cette continuité de soins lui fit contracter la maladie, dont il ne fut cependant point victime; il ne mourut que le 10 juin 1720. *Voy. sa vie*, 1736, in-12.

Guillaume Delaunay, d'Angers, fut d'abord militaire, puis marié. Dans l'une et l'autre situation, sa conduite fut loin d'être régulière; son caractère était violent et ses passions impérieuses. Mais la mort de sa femme le toucha. Étant tombé malade lui-même, il fit vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Florent, et fut guéri. Dès lors il changea de conduite, fit une retraite au séminaire d'Angers, reprit ses études. Son zèle à réparer les scandales qu'il avait donnés et sa vie dure et pénitente décidèrent, après cinq ou six ans d'épreuves, à l'élever au sacerdoce, ce qu'il souhaitait ardemment. Devenu prêtre, il refusa les cures qu'on lui offrit et voulut rester dans les places inférieures. Il fut vicaire en différentes paroisses, puis employé dans les missions; ensuite il exerça son ministère dans l'Hôpital général et dans la maison des Pénitentes d'Angers. Sa vie fut une pénitence continuelle jusqu'à sa mort, arrivée le 14 septembre 1712.

Le diocèse d'Angers comptait vers la même époque des ecclésiastiques distingués par leur piété et leur zèle. Grandet, dans ses mémoires manuscrits, nomme l'abbé de la Butte-Sara et l'abbé de Chevreuse, tous deux de familles riches et accréditées, et qui n'en étaient que plus propres à exercer de l'influence; le premier avait d'abord vécu dans le monde et y avait donné dans quelques écarts, mais son retour vers Dieu fut marqué par un changement total de conduite. Sa pénitence fut durable. Ces deux ecclésiastiques occupèrent quelque temps des cures et les quittèrent pour se préparer dans la retraite à leur dernier passage. Dans le même pays, René-François Fontaines de la Crochinière avait d'abord été employé dans l'administration des armées, puis avait été receveur des tailles à La Flèche. Dégouté du monde, il alla faire une retraite à l'Oratoire de Paris et ne s'occupa plus que de son salut et de bonnes œuvres. Il reprit l'habit ecclésiastique qu'il

avait porté dans sa jeunesse, mais l'humilité lui fit redouter le sacerdoce. Il resta simple clerc, et consacra sa fortune à d'utiles établissements. Il fonda au Lude un hôpital pour des orphelins, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Miséricorde et obtint, en 1705, des lettres-patentes pour cette maison, où il appela des hospitalières formées dans la communauté de Saint-Charles à Lyon. Il rassembla aussi au Lude quelques orphelins, et donna des fonds pour achever un hospice à Sablé. Après une vie non-seulement frugale mais austère, l'abbé de la Crochinière mourut le 14 septembre 1713, laissant tous ses biens à l'hôpital qu'il avait fondé.

Il serait temps de nous borner dans cette nomenclature. Cependant nous ne pouvons nous refuser à faire connaître encore deux prêtres dignes de mémoire. Jean Leuduger, d'abord curé, puis chanoine de Saint-Brieuc et missionnaire, fut un laborieux ouvrier dans le champ du Père de famille. Il était né, en 1649, à Plérin, diocèse de Saint-Brieuc, et se forma de bonne heure à l'esprit et aux connaissances propres de l'état ecclésiastique. Son goût le portait aux travaux des missions, et il seconda d'abord l'abbé de la Pinsonnière et le père Maunoir dans ce genre de ministère. Son évêque l'ayant nommé curé de Plonguenac, puis de Moncontour, il remplit dans ces deux paroisses tous les devoirs d'un pasteur vigilant et charitable. Il gagna les esprits par sa douceur, réforma peu à peu les abus, prit soin des pauvres, et engagea de pieuses filles à se réunir en communauté pour instruire les enfants et visiter les malades. Il établit l'usage des retraites et donna des missions, non-seulement dans le diocèse de Saint-Brieuc, mais dans ceux de Saint-Malo, de Dol et de Rennes. Il voulait se consacrer aux Missions étrangères, mais son évêque ne voulut pas se priver d'un prêtre si zélé, qui produisait de grands biens dans les missions par ses instructions solides, par son dévouement et son courage. C'est à M. Leuduger qu'on doit l'établissement des Filles du Saint-Esprit, dites Sœurs Blanches ou Sœurs de Plérin.

Il engagea une veuve de Plérin, nommée Marie Balavoine, à se consacrer au service des pauvres. D'autres filles pieuses se joignirent à elle. En 1706, le curé de Plérin leur donna des règles qui furent depuis approuvées par l'évêque de Saint-Brieuc, Vivet de Montclus. Ces sœurs tiennent les écoles, visitent les malades et sont encore répandues dans toute la Bretagne. Cette institution seule doit rendre la mémoire de M. Lenduger précieuse à la province. Le vertueux prêtre mourut le 16 janvier 1722. Sa vie existe en manuscrit; M. l'abbé Tresvaux en a donné un extrait dans ses *Vies des saints de Bretagne*, tome V.

Antoine Paté, curé de Cherbourg, doyen de La Hogue, né dans le diocèse de Coutances en 1655, ordonné prêtre en 1682, travailla d'abord dans les missions et fut ensuite vicaire en 1687. Il fut nommé à la cure de Cherbourg. Cette ville n'avait qu'une paroisse, et était dès lors importante par les grands travaux qu'on y faisait pour la marine. L'abbé Paté donna d'abord ses soins à l'instruction des enfants; en 1690, il procura une mission à sa paroisse, et en 1692, des retraites. Des exhortations régulières, des lectures publiques de piété, des conférences instituées, une assemblée de dames de la charité, sur le modèle de celles de Saint-Vincent de Paul, une grande vigilance sur les écoles, le soin de former des jeunes gens dans le sacerdoce, ne suffisaient pas encore au zèle du pieux curé. Il tenait assidument les conférences ecclésiastiques, et ramena plusieurs protestants dans le sein de l'Église. Son presbytère était comme une communauté des mieux réglées, dont il était l'âme par sa prudence et sa douceur. Sa charité paraissait surtout au tribunal de la pénitence, dans la visite des malades, dans les soins qu'il donnait aux hôpitaux. Il bravait les épidémies et faillit deux fois en être victime. Lors du combat de La Hogue, dont l'issue fut si funeste à notre marine, il assista avec courage les blessés. Il reçut deux fois Jacques II, roi d'Angleterre, la première fois quand ce prince fut obligé de sortir de son royaume,

et la deuxième fois quand il revint d'Irlande. Louis XIV le fit remercier des services qu'il avait cherché à rendre au roi malheureux. M. Paté mourut dans de vifs sentiments de piété le 21 mars 1728. On a sa vie par Taigan, curé de Dégoville; la deuxième partie est toute consacrée à des notices sur des pieux personnages du même temps et du même pays, qui avaient été liés avec le curé de Cherbourg, entre autres sur Guillaume Picot et François Frigoult, prêtre et coopérateur de M. Paté dans sa paroisse; sur Paul Levée, prêtre de Saint-Jean à Caen, correspondant du curé pour différentes bonnes œuvres, mort le 18 janvier 1727; sur Julien de Lallier, docteur de Sorbonne, curé et official de Valognes, grand-vicaire de Coutances, qui prit beaucoup de part à l'établissement de l'hôpital de Valognes en 1682, et qui mourut, le 30 avril 1728, dans le séminaire de Valognes, dont il était supérieur, et où il s'était retiré, après avoir donné la démission de sa cure.

A l'autorité de ces exemples le clergé joignait le goût de l'instruction et des études convenables à son ministère. A aucune époque peut-être les sciences ecclésiastiques n'avaient été cultivées avec autant d'ardeur, de talent et de succès. Chaque branche de ces sciences comptait plusieurs hommes laborieux qui travaillaient à en faire disparaître les épines ou à en recueillir les fruits. La critique et la piété s'exerçaient à la fois sur l'Écriture sainte, tantôt pour en éclaircir les difficultés, tantôt pour en développer les leçons et les exemples, afin d'édifier et d'instruire les fidèles; on publia des versions de l'Écriture, des analyses, des explications et des recherches savantes, soit sur le texte, soit sur l'histoire, soit sur d'autres points relatifs à la littérature biblique. Les différentes parties de la théologie occupaient des hommes habiles, dont les uns donnaient des cours entiers de cette science, et les autres s'attachaient à des traités particuliers; ceux-ci s'appliquaient au dogme, ceux-là à la morale, les autres au droit-canon. Les décisions des cas de conscience de Pontas et celles de Fromageau offrent, sur

beaucoup de points, un guide commode dans l'exercice du ministère. Les Conférences publiées dans quelques diocèses ont été fort utiles par l'étendue des matières qu'elles embrassaient. Les Conférences d'Angers ont conservé jusqu'à nos jours une juste réputation parmi les ecclésiastiques. Celles de Paris, par Le Semelier, sont le résultat des réunions qui avaient lieu au séminaire Saint-Nicolas, et où l'on discutait des questions de morale; Le Semelier n'a publié que ce qui regarde le mariage et l'usure. Les Conférences de Luçon, commencées par Louis, furent continuées par l'abbé Dubos.

De savants liturgistes expliquaient les rits et les cérémonies de l'Église, et se livraient à des recherches, où tantôt l'érudition, et tantôt la piété trouvaient à se satisfaire. On publiait des Bréviaires qui offraient un emploi plus heureux et plus fréquent de l'Écriture, où les légendes étaient revues avec plus de soin, et où les hymnes et les proses étaient rédigés avec plus de goût.

Le champ de l'histoire était cultivé par un grand nombre de mains laborieuses; les uns traçaient l'histoire générale de l'Église, ou rassemblaient des matériaux qui pouvaient servir aux historiens futurs; les autres s'attachaient à des époques particulières, ou racontaient la vie de quelques personnages remarquables par leur sainteté et leurs services. Hélyot rassemblait l'histoire des divers corps religieux, de leurs réformes et des congrégations modernes. Dans le genre de l'érudition sacrée, on pouvait compter des prêtres et des religieux livrés à des découvertes critiques et à des discussions sur des points d'histoire et de discipline. Paul Pezron, religieux Bernardin, se distingua par ses recherches sur l'Écriture sainte et la chronologie. Etienne Baluze, simple tonsuré, était un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance des chartes et des manuscrits; il travailla beaucoup sur l'histoire ecclésiastique, et publia des lettres des papes, des opuscules des Pères et des dissertations sur des points de critique. Michel Le Quien, orien-

taliste et antiquaire, est surtout connu par une édition des *OEuvres* de saint Jean de Damas et par son *Oriens christianus*. Des laïques même s'appliquaient avec succès aux matières d'érudition ecclésiastique, et publiaient des traductions d'écrits des Pères ou des dissertations sur des points d'histoire.

La partie de la morale surtout était traitée par un grand nombre d'écrivains, qui travaillaient à nourrir la piété des fidèles par des ouvrages de différents genres. Dans le clergé séculier et régulier, des hommes instruits et zélés publiaient des livres propres à éclairer l'ignorance des uns, à ranimer la foi des autres, à faire aimer la religion et la vertu. Plusieurs de ces ouvrages ont joui d'une juste estime, et il en est qui l'ont encore conservée. Des prédicateurs distingués occupaient la chaire avec succès; dans quelques corps et congrégations, on cultivait constamment ce genre de ministère, et des hommes estimables ont laissé des productions que la piété et le goût aiment encore à consulter. Les missions, les conférences, les retraites, tous les pieux exercices que le siècle précédent avait vus naître, ou du moins qui s'étaient alors multipliés, continuaient à entretenir l'esprit de religion parmi les peuples, et le zèle sacerdotal dans le clergé; et l'Église se félicitait de voir l'alliance du savoir et de la vertu contribuer dans ses ministres à honorer leur caractère et à rendre leur ministère utile.

Nous avons peut-être été trop loin dans l'énumération des ecclésiastiques qui à cette époque honorèrent leur caractère par d'éclatantes vertus. Il est juste aussi de parler des simples laïques. Partout la piété était en honneur, et ceux mêmes qui ne la pratiquaient pas la vénéraient. La cour, devenue plus régulière à la fin du siècle, comptait une foule de personnages d'un rang éminent tout dévoués aux bonnes œuvres. Louis XIV avait renoncé depuis longtemps à ces attachements coupables dans lesquels sa jeunesse s'était égarée, et dont les objets s'étaient condamnés aux larmes du repentir et aux expiations de la péni-

tence. M^{me} de la Vallière et M^{me} de Montespan vivaient dans la retraite et dans les pratiques de la piété. La première avait embrassé les austérités du Carmel, et les soutenait avec courage. La seconde n'avait pas fait de vœux, mais demeurait dans une communauté où elle s'était donnée tout entière à Dieu et aux pauvres. L'une et l'autre étaient un grand exemple pour le monde qui avait été témoin de leurs scandales, et qui apprenait par là le moyen de les expier. Louis XIV ne se contentait pas de s'être détaché des liens de ses passions; il faisait respecter la vertu. Il n'eût souffert ni les éclats du vice ni les railleries contre la religion. Il avait toujours révééré celle-ci dans le temps de ses plus grands écarts, à plus forte raison quand elle avait repris sur lui tout son empire. Il voulait qu'elle fût honorée, et il se faisait gloire d'y contribuer. L'attention la plus scrupuleuse présidait à ses choix pour les bénéfices. Ce choix était à ses yeux un acte de religion. Il le réservait pour les plus grandes fêtes de l'année, pour les jours qu'il consacrait aux exercices de piété et à la participation des mystères saints. Dans les places, il préférait ceux qui paraissaient plus religieux. On lui a reproché d'avoir par là favorisé l'hypocrisie, et d'avoir fait de mauvais choix. Sans doute Louis a pu se tromper; il n'était point infallible. Mais des choix plus heureux devraient lui obtenir grâce pour quelques autres qu'on lui a bien durement reprochés. Quant à l'hypocrisie qu'on l'accuse d'avoir encouragée, cette imputation ne nous paraît nullement fondée. Si, sous un prince vertueux, ceux qui ne le sont pas feignent de l'être pour lui faire la cour, est-ce à lui ou à eux qu'il faut adresser des reproches? L'abus que les courtisans font des qualités du prince, doit-il faire condamner ces qualités; et, parce qu'on le trompe, faut-il absolument qu'il ait tort?

Louis XIV était sincèrement religieux; il l'était par conviction et par sentiment. Il honorait les ministres de l'Église. On a plusieurs de ses lettres aux Papes de son temps. Elles sont remplies d'expressions et de marques

de dévouement qui étonneraient peut-être de la part d'un monarque jeune et fier. Ainsi il écrivait à un des prédécesseurs de Clément XI : « Votre Sainteté peut s'assurer » que désormais une de mes plus sérieuses et plus douces » applications sera de lui complaire en toutes les choses » où j'en aurai le pouvoir, et de ne rien oublier de ce » qui dépendra de moi pour témoigner ma dévotion en- » vers le Saint-Siège, mais aussi pour contribuer à la » gloire de son nom ; je le dis de cœur, et les effets lui » feront voir la vérité de mes sentiments. » On trouve dans ses OŒuvres, en six volumes, imprimées en 1806, d'autres lettres adressées au même Pontife, et qui ne sont pas moins affectueuses. On en trouve qui sont adressées à Bossuet, à M^{me} de Lamoignon, et qui n'ont pas d'autre objet que de se recommander à leurs prières. Il écrit à l'archevêque de Paris uniquement pour l'engager à voir le duc de Rohan, alors mourant, et à le disposer à une fin chrétienne. Il était alors à l'armée, et il trouvait le temps de s'y occuper d'un objet de cette nature. Il presse le roi de Danemark de protéger les catholiques de ses États. Il écrit, pour le même motif, aux magistrats de Hambourg. Il avait sollicité plus d'une fois, dans le même but, le roi d'Angleterre, Charles II, et il avait travaillé à fortifier le penchant de ce prince pour la religion catholique. Il avait envoyé en Portugal l'abbé de Bourzeis, uniquement pour engager M. de Schomberg, qui commandait pour les Français en ce pays, à renoncer au calvinisme.

Tel était le zèle de ce prince dans le temps même où la religion avait à reprendre en lui de grandes fautes. Ce zèle parut s'accroître quand Louis fut revenu à des mœurs plus chrétiennes. Il remplissait exactement les pratiques de la religion. Il entendait la messe tous les jours, et n'y a manqué qu'une seule fois, se trouvant à l'armée. Il se tenait à l'église dans la posture la plus respectueuse, et voulait qu'on fit de même. Il observait, autant qu'il le pouvait, les règles sur l'abstinence, et il les faisait observer. Il rendit un grand nombre de lois favorables à la

religion. Il s'efforça de réprimer la fureur des duels, et d'arrêter, par des édits rigoureux, la licence des blasphèmes. Il désira vivement réunir tous ses sujets dans une seule croyance, et pour y parvenir, il favorisa le zèle des missionnaires qui se répandirent en plusieurs provinces pour y prêcher la controverse. Il encouragea des écrivains à se servir de leurs talents pour démontrer le vice de la prétendue réforme. Il crut devoir révoquer une loi fameuse qui accordait de grands avantages aux protestants, et il restreignit graduellement leurs privilèges. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'équité ou l'à-propos de cette mesure. Nous pouvons dire seulement que s'il y eut dans l'exécution des injustices locales, des rigueurs partielles, ou des violences particulières que nous n'approuvons pas, on doit s'en prendre, ce semble, non au prince qui ne peut tout voir, mais à des subalternes qui abusaient de son autorité, et qui se croyaient tout permis loin de ses yeux.

On doit à Louis XIV bien des établissements utiles; je ne parle pas ici de cette fondation magnifique, où les défenseurs de l'État trouvaient, après leurs travaux guerriers, un asile honorable et une retraite pieuse, où ils pouvaient finir leur carrière dans les soins du salut, après l'avoir commencée dans les exercices des camps; je ne parle pas de cette autre fondation, non moins respectable, destinée à élever des filles pauvres, et à leur inspirer des sentiments de piété qui ne les rendaient ensuite que plus propres à devenir de bonnes mères de famille; Louis favorisa d'autres établissements dirigés plus spécialement encore vers le bien de l'Église. Il concourut à la fondation du séminaire des Missions étrangères, d'où partaient des hommes apostoliques qui allaient porter le flambeau de la foi dans les contrées les plus reculées de l'Orient. Il obtint l'érection d'un évêché à Québec. Il pourvut aux besoins spirituels des habitants des colonies.

Son zèle s'étendait jusque sur les pays occupés par les Musulmans. Il était auprès du Grand-Seigneur le protecteur des chrétiens opprimés, et il les délivra plusieurs fois

des avanies des infidèles. Il envoyait à ces églises malheureuses des prêtres, des livres, des objets nécessaires au culte. Son ambassadeur à la Porte était chargé de veiller à leurs intérêts, et un de ces ambassadeurs, le marquis de Ferriol, mérita les éloges du souverain Pontife pour le soin qu'il prenait de défendre les catholiques et d'adoucir leur sort. Peut-être se trouverait-il des gens dédaigneux qui riraient de voir un grand prince descendre à ces sortes de soins. Mais je ne sais si la politique ne serait pas ici d'accord avec la religion et l'humanité, et si ce beau rôle de protecteur des chrétiens opprimés en Grèce et en Asie, ce rôle si honorable pour la France, ne pouvait pas aussi lui être utile sous un autre rapport, en procurant de nouvelles branches à son commerce, et en lui donnant dans ce pays des amis dévoués à ses intérêts.

Ceux à qui Louis accorda sa confiance en furent généralement dignes. Le père de La Chaise, son confesseur, était un bon religieux, dont Saint-Simon lui-même a loué la modération, quoique ce seigneur fit profession de ne pas aimer les Jésuites. M^{me} de Maintenon, qu'il n'aimait pas davantage, et que quelques écrivains, qui l'ont copié, ont jugée très-sévèrement, M^{me} de Maintenon était une femme estimable, modeste, désintéressée, éloignée de tout esprit d'ambition. Parmi les femmes qui eurent de l'influence sous ce règne, aucune n'abusa moins de son crédit. Pourquoi se montrerait-on si indulgent envers les autres, et si sévère envers celle-ci ? Pourquoi la rendrait-on responsable de tout ce qui arriva de mal de son temps ? M^{me} de Maintenon put se tromper sur quelques hommes ; mais en général elle avait de la finesse et du tact ; elle voulait le bien, elle était indulgente et modérée. D'ailleurs, eut-elle autant de part qu'on le croit communément à la direction des affaires ? Elle n'aimait point à se mettre en avant ; et on voit par ses lettres combien elle craignait de se rendre responsable des suites qu'auraient pu avoir ses conseils. Quant à sa piété, elle n'a jamais été révoquée en doute.

Dans la famille royale, le duc de Bourgogne surtout montrait déjà, quoique fort jeune encore, ces qualités heureuses qui lui méritèrent l'admiration de ses contemporains, et qui excitèrent tant de regrets, comme nous le dirons, sur 1712, en parlant de sa mort prématurée.

Le prince de Conti, François-Louis de Bourbon était le second fils du prince Armand de Conti, dont on avait admiré dans le siècle précédent la conversion généreuse et le soin à réparer les erreurs de sa jeunesse par les pratiques assidues de la piété, et par des largesses faites aux églises et aux pauvres. François-Louis avait perdu de bonne heure ses parents, et avait oublié leurs leçons au milieu des séductions du monde et des grandeurs. Cependant, même à travers l'entraînement des passions, ses heureuses qualités l'avaient rendu, dit Saint-Simon, les délices du monde, de la cour et des armées ; plein d'esprit et de connaissances, doux, aimable, le prince de Conti était lié avec le duc de Bourgogne. Il respectait la religion, quoiqu'il n'en goûtât pas encore les douceurs. C'est ce qui fut sur le point d'être élu roi de Pologne ; ses talents le rendaient dignes du trône, mais d'autres intrigues firent échouer son élection, et il vit avec calme s'évanouir cette brillante perspective. Les infirmités le ramenerent enfin à la religion, qu'il était digne de mieux connaître. Le prince donna sa confiance au Père de La Tour, général de l'Oratoire, qui lui apprit à tirer parti de ses souffrances pour l'éternité. Dans ses douleurs, comme dans les moments où sa longue maladie semblait présenter des alternatives d'espérance, le prince montra les sentiments les plus chrétiens (1). Sa piété, sa résignation et son courage redoublèrent l'intérêt que l'on prenait à lui, et la capitale s'alarmait de ses souffrances et de sa langueur comme s'il eût été l'héritier du trône. Le Père de La Tour et le célèbre abbé Fleury exhortèrent tour à tour le prince, qui mourut dans la force de l'âge, le 22 février

1) Voy. une relation de sa mort dans le *Mercur* de Visé, mars 1709.

1709, après avoir donné à sa famille et à ses amis des exemples et des conseils également touchants. Massillon prononça son oraison funèbre, et peignit avec intérêt les heureuses qualités du prince de Conti pendant sa vie et ses sentiments religieux à la fin de sa carrière.

Il n'était pas rare alors de voir des hommes qui avaient longtems brillé à la cour ou dans les emplois, renoncer à la faveur ou au tumulte des affaires, et sanctifier leurs dernières années par une pieuse retraite et par les pratiques de la charité et de la pénitence. Louis d'Oger, marquis de Cavoye, qui avait été honoré de l'amitié de Louis XIV, obtint du roi de passer les vingt dernières années de sa vie loin du monde et dans l'exercice des vertus les plus cachées ; ce seigneur ne survécut que quelques mois au roi. Il mourut le 3 février 1716, à 75 ans. Claude Le Pelletier, contrôleur-général des finances, s'était aussi retiré de la cour, en 1697, et s'était mis sous la direction du pieux abbé d'Aligre ; il prit un logement chez les Chartreux à Paris, et y passait la moitié de l'année, prenant part aux exercices des religieux ; le reste du temps il habitait sa terre de Villeneuve-le-Roi, où il s'occupait encore de soulager les malheureux. Il y mourut le 10 août 1711. Sa famille avait hérité de ses sentiments chrétiens ; trois de ses fils méritèrent d'être cités pour leur piété, l'évêque d'Angers, l'abbé de Saint-Aubin et Claude de Souzi. Un frère du contrôleur-général, Michel le Pelletier de Souzi, qui fut conseiller d'État et intendant des finances, quitta aussi ses emplois, et choisit pour retraite l'abbaye Saint-Victor à Paris, où il passa six ans, vaquant à la prière, et souffrant avec patience des infirmités douloureuses. Il mourut le 10 décembre 1725.

Un autre ministre, Louis Phéliepeaux, comte de Pontchartrain, qui avait été successivement premier président au parlement de Bretagne, contrôleur-général des finances et chancelier, donna sa démission de ses charges sur la fin du règne de Louis XIV, et se retira dans la maison de l'institution des Pères de l'Oratoire, où il partageait son

temps entre les pratiques de la piété et les bonnes œuvres. Il mourut le 22 décembre 1727, dans sa 85^e année.

Un homme d'un rang moins élevé, mais qui avait occupé une place à la cour, se signalait surtout par son zèle et ses austérités; Sébastien Chauveau, officier au service du duc de Bourgogne, était né en Anjou en 1635, et avait montré dans différents emplois autant de capacité que d'intégrité. Touché d'un sermon qu'il entendit, il renonça tout à coup à la place qu'il occupait dans la maison du prince, et se fixa aussi à l'institution de l'Oratoire. Là, tandis qu'il se traitait sévèrement lui-même, et qu'il expiait ses premières années par les jeûnes, les veilles, les mortifications et l'esprit de pauvreté, il se rendait en même temps utile au prochain, donnant de sages conseils aux personnes qui le visitaient, fondant des écoles à la campagne, distribuant de bons livres, et faisant apprendre des métiers à de pauvres enfants. Ennemi des abus et des désordres, il les dénonçait aux autorités, et disait librement la vérité aux grands. Il persévéra pendant vingt-huit ans dans les pratiques de la pénitence et il mourut le 5 février 1725.

D'autres, à la cour même et au milieu des emplois, étaient des modèles de fermeté dans les principes, de loyauté et de sagesse dans leur conduite, de fidélité à toutes les pratiques de religion. Tels étaient les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ces illustres amis dont toutes les pensées, les sentiments et les actions semblaient avoir le même but. C'était par eux que le duc de Bourgogne correspondait avec son ancien précepteur; c'étaient eux qui soutenaient ce prince dans les sentiers de la vertu. La piété et la prudence du duc de Beauvilliers, l'esprit, la douceur et les manières aimables du duc de Chevreuse, leur donnaient dans leurs familles et dans le monde une influence qui tournait à l'honneur de la religion. Au surplus, cette influence n'était autre que celle de Fénelon, dont ils suivaient les conseils. Du fond de son diocèse, il était l'âme d'une société d'hommes vertueux, qu'il diri-

geait chacun dans les divers rangs où la Providence les avait placés. Cette influence se retrouve à cette époque dans les rangs les plus divers : elle s'exerçait sur les princes et les guerriers, comme sur les évêques et les gens de lettres, sur les étrangers comme sur les Français, sur les solitaires comme sur les personnes engagées dans le monde : sa correspondance en offre les preuves les plus touchantes; et son illustre historien en a parfaitement fait voir les heureux fruits.

Différentes conditions offraient encore dans le monde des exemples de cette piété qui sait triompher des contradictions et des périls. A Paris, Pelletier Destouches fit pendant soixante ans l'usage le plus généreux d'une grande fortune (1); toutes les bonnes œuvres trouvaient en lui un magnifique protecteur; il fut surtout un des coopérateurs les plus actifs de la société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers, et il distribua quelquefois jusqu'à 15 et 20,000 livres pour rendre la liberté à de malheureux débiteurs. Non moins zélé pour le bien de l'Église que pour celui de l'humanité, il donna 50,000 écus au séminaire de Saint-Magloire pour y fonder des bourses pour de jeunes ecclésiastiques. Il se retira lui-même dans cette maison, et se félicita d'y mourir pauvre en 1703, après avoir consumé toute sa fortune en de pieuses largesses.

A Besançon, Jean-Ferdinand Jobelot, premier président au parlement, joignait aussi à une piété exemplaire le plus noble penchant à secourir les pauvres. Outre ses libéralités pour des familles malheureuses, il fit bâtir l'Hôtel-Dieu de Besançon avec magnificence, et voulut être enterré sans pompe dans le cimetière des pauvres. Il mourut au commencement de 1703.

A Beauvais, Adrien de Monceaux d'Auxi, marquis de Hanvoille, sanctifiait sa retraite par la prière et par la pratique des bonnes œuvres; son crédit et sa fortune n'étaient employés que pour le soulagement des malheureux. Sa mort, qui arriva le 20 mars 1704, fut véritablement un

(1) *Mercur*e de Vézé, juillet 1703.

deuil dans la ville : le chapitre, le clergé, le présidial et la noblesse assistèrent en corps à ses obsèques (1).

Guillaume Thiersaut, doyen du grand conseil, relevait les inclinations les plus généreuses par une piété tendre et une modestie profonde (2) ; attentif à cacher ses libéralités, il était le consolateur et l'appui des pauvres et des affligés. Dans des années de disette, il soutint presque seul des établissements menacés d'une ruine prochaine, et une seule fois il fit don à l'Hôpital-Général d'une ferme considérable ; il mourut le 12 mai 1705.

Bachelier de Clotomont avait été longtemps plus occupé des soins de la fortune et de l'ambition que de son salut ; chargé de commissions importantes, il avait voyagé en divers pays (3). A l'âge de soixante ans, la grâce le toucha ; il s'adressa à Dom Maurin, prieur des Chartreux à Paris, et lui témoigna le désir d'entrer dans le cloître. Mais on craignit qu'à son âge il ne pût se plier aux habitudes de la vie religieuse. Dom Maurin engagea M. de Clotomont à se mettre sous la conduite du Père de La Tour de l'Oratoire, qui, cédant aux instances de ce pénitent, lui permit de se retirer chez les Camaldules de Gros-Bois. De Clotomont y fit bâtir une cellule, et y passa quatorze ans dans les exercices de la piété. Éprouvé par de douloureuses infirmités, il les souffrit avec patience, et finit ses jours dans cette retraite en juillet 1707.

François-Arnaud de Courville fut une illustre preuve que la piété n'est pas incompatible avec les talents militaires ; cet officier, tour à tour colonel du régiment du Maine, et brigadier des armées du roi (4), faisait, au milieu des camps, ses délices de la prière, assistait les pauvres et les prisonniers, et remplissait fidèlement les pratiques de la piété. L'armée offrait à cette époque plusieurs exemples de militaires exacts à tous leurs devoirs de chrétien. Dans une campagne, M. de Courville trouva dans le

(1) *Mercur* de Vizé, avril 1704. — (2) *Id.* juin 1705. — (3) *Id.* juillet 1707. — (4) *Voyez sa Vie*, par La Rivière ; Paris 1719.

régiment de Provence quarante soldats qui avaient formé, sous le nom de Frères, une pieuse association pour s'exercer à bien servir Dieu. Le généreux officier se fit un honneur de se joindre à eux et de partager leurs exercices. Il fut constamment admiré pour son application à tous ses devoirs autant que par ses sentiments religieux, jusqu'à ce que, faisant la guerre en Espagne, il fut blessé dans un combat, le 24 avril 1707, et transporté au château d'Almanza, où il mourut, le 9 mai, des suites de ses blessures, n'étant encore que dans sa quarante-sixième année.

Nous finirons cette liste de notices édifiantes en citant les noms de quelques femmes dont la piété jeta plus d'éclat. Marie de Guiche, mariée à Charles de Lévis, duc de Ventadour, s'était retirée en son château de Sainte-Marie du Mont, en Normandie, pour y mener, loin du monde, une vie consacrée aux bonnes œuvres. Elle y avait établi une communauté où on élevait un assez grand nombre de filles pauvres, et elle veillait avec soin à faire respecter la religion et à assister les pauvres dans ses terres. Elle mourut le 23 juillet 1701.

Élisabeth de Wassenaar, comtesse d'Auvergne par son mariage avec Frédéric-Maurice de La Tour (1), était une protestante convertie; atteinte d'une maladie de langueur: elle fut un modèle de résignation et de patience. Sans cesse elle se félicitait d'avoir ouvert les yeux à la vérité, et elle recommanda que l'on écrivît à ses parents en Hollande, pour leur représenter que la foi catholique offrait les plus douces consolations. Elle mourut le 16 septembre 1704.

Suzanne-Henriette de Foix de Candale, qui vécut dans le célibat, consacra ses soins et sa fortune à soulager les pauvres; elle les accueillait dans son château de Montpont, et joignait la piété la plus tendre à la charité la plus active. Elle continua ses bonnes œuvres jusqu'à un âge avancé, et mourut le 1^{er} juin 1706 (2).

(1) *Mercur*, octobre 1704. — (2) *Voyez sa Vie*, par de Belzunce; Agen, 1707.

Marthe Le Fèvre de La Faluère, sœur d'un premier président au parlement de Bretagne, et mariée à Guillaume Lasnier de l'Effreterie, resta veuve à trente-quatre ans, et s'appliqua entièrement aux bonnes œuvres (1) : retirée chez les Ursulines d'Angers, que son mari avait fondées, elle y était occupée des besoins des pauvres, et favorisait les établissements et les communautés qui se formaient de son temps, ou qui étaient privés de secours. Elle soutint entre autres l'établissement dit de la petite Providence de Saint-Joseph, où un vertueux jeune homme de Château-Gontier, nommé Julien Samon, était parvenu à rassembler plus de cinquante pauvres vagabonds, auxquels il inculquait l'amour de la religion et l'habitude du travail. M^{me} de l'Effreterie redoubla surtout ses largesses pendant l'hiver de 1709 et les calamités qui suivirent. Elle mourut en odeur de sainteté le 26 juillet 1716; l'évêque d'Angers voulut officier à ses obsèques.

Anne de Lorraine, fille du duc de Lorraine et femme du comte de Lillebonne, n'était pas moins illustre par sa piété que par sa naissance; cette princesse se retirait souvent au couvent des religieuses du Saint-Sacrement fondé à Charenton; les pauvres et sa famille la perdirent en 1720, le 19 février.

Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers qui, par leurs vertus et leur piété, s'étaient montrées dignes de leurs époux, leur survécurent toutes deux, et honorèrent leur vieillesse par la pratique assidue des œuvres de religion et de charité.

Enfin il n'y avait pas de rang, de condition, d'âge ou de sexe, qui ne présentât de beaux modèles; et la religion pouvait s'honorer d'une foule de noms qui se sanctifiaient par la pratique des plus hautes vertus, et qui ne travaillaient pas avec moins de zèle à la sanctification des autres.

Nous ne prétendons cependant pas que la religion, quel que fût alors son ascendant sur les hommes, ne comptât

(3) *Dictionnaire de Moréri.* — Manuscrit de Grandet.

aucun détracteur. Au milieu de ce concert général et de cette disposition unanime des esprits, il en était quelques-uns qui regardaient la religion avec indifférence, ou qui, peut-être même, allaient jusqu'à affecter de la mépriser. On prétend que, dans la société du duc de Vendôme et du grand-prieur, son frère (1), on affichait une licence à laquelle s'alliait une sorte d'incrédulité. Cette société, dite *du Temple*, passait pour porter assez loin la liberté des opinions; mais c'était surtout une société de plaisir. La religion y était plutôt regardée comme un joug incommode que comme un système odieux. On ne connaissait point encore l'incrédulité sous les formes qu'elle a prises depuis. Saint-Evremond, Chaulieu et autres, n'étaient que des épicuriens qui voulaient sur toutes choses mener une vie agréable, mais qui ne songeaient nullement à rendre l'irrégion populaire. On remarquait ceux qui passaient pour s'écarter des routes communes. Boindin est peut-être le seul qui eût la réputation d'être athée; encore ne savons-nous pas bien précisément sur quoi cette réputation est fondée. On a dit que le comte de Boulainvilliers portait assez loin la liberté de penser, et ses écrits prouvent en effet qu'il avait des opinions hardies pour l'époque où il vivait; aujourd'hui il passerait pour un écrivain fort modéré. Fontenelle a été quelquefois rangé parmi les philosophes, mais c'est assez gratuitement. Ses écrits n'annoncent pas en général une critique frondeuse, quoiqu'on ne puisse dissimuler qu'ils contiennent des passages très-répréhensibles. Il est donc difficile de citer deux ou trois personnages connus de cette époque qui professassent l'incrédulité. Cependant il faut convenir que les écrits de Bayle, qui circulaient depuis plusieurs années, avaient pu répandre l'esprit de doute qui en fait le fond et l'âme. Ils étaient d'ailleurs recherchés par plus d'un

(1) On appelait *Grand-Prieur de France* le supérieur de l'Ordre de Malte, dont dépendaient les Commanderies de la Langue de France. L'Ordre de Malte avait dans le royaume trois provinces ou *langues*, de France, d'Auvergne et de Provence. Le Grand-Prieur de France résidait au Temple.
Editeur.

motif. Il était donc possible qu'ils eussent déjà produit quelque impression sur des lecteurs faciles ou mal disposés. Mais ces effets se bornaient à une certaine classe, et il devait se passer encore du temps avant que l'incrédulité affichée méritât de fixer l'attention par le nombre, la qualité ou les efforts de ses partisans déclarés.

Il est une classe d'écrivains français dont nous n'avons pas parlé plus haut, et que nous ne pouvons cependant omettre tout-à-fait. C'est celle des protestants qui sortirent de leur pays lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il en est plusieurs qui se distinguèrent par leurs travaux. Les deux Basnage, Beausobre, Jaquelot, Lenfant, Martin, Naudé, La Placette, Poiret, Saurin, qui se retirèrent en Hollande ou en Allemagne, s'y firent connaître, les uns par des recherches historiques, les autres par des ouvrages de controverse; ceux-ci par des sermons, ceux-là par des traités en faveur de la religion en général. Jurieu, qui se fixa en Hollande, est fameux par la fécondité de sa plume, par les emportements de son style et par ses rêveries prophétiques. Abbadie eut le bon esprit de se consacrer à des ouvrages d'une utilité générale. Alix, Dubourdieu, Gros-tête et quelques autres qui se retirèrent comme lui en Angleterre, y donnèrent des livres de controverse. Bayle, dont il sera question plus d'une fois, alla porter en Hollande l'intempérance de son érudition et le poids de ses doutes. Le Duchat, son ami, qui lui fournissait des remarques, ne fait pas honneur à sa communion par le choix des sujets qu'il traitait. Barbeyrac, qui travailla sur le droit public, ne paraît pas avoir été fort religieux. Il parle du moins, dans ses écrits, avec très-peu de respect, et des saints Pères, et même de la Bible; et il a donné lieu de croire qu'il appartenait à une secte dont nous parlerons à l'article de la Hollande, et qui avait déjà fait des ravages dans les communions protestantes. Les églises réformées de France avaient vu naître depuis quelque temps dans leur sein un parti d'indifférents et de sociniens dont Jurieu n'a pas dissimulé les écarts. Ce parti était fort nombreux, selon

lui-même. Les uns en étaient hautement, *mille autres d'inclination*. Leur nombre s'augmenta encore après la révocation de l'édit de Nantes, et le mal éclata en Angleterre et en Hollande. Jurieu cite d'Huisseau, Pajou, auxquels Bossuet en ajoute beaucoup d'autres qui tendaient là par leurs principes. (Voyez son sixième avertissement.)

ESPAGNE.

Nous avons peu de faits sur l'Espagne. Dans l'histoire civile, les temps où une nation n'a point de guerre à soutenir, et où elle vit en paix au dedans et au dehors, offrent moins de matière à l'écrivain qui veut tracer ses annales. Le calme des Etats rend les histoires moins variées, et pour qu'elles deviennent piquantes, il faut de l'agitation et du mouvement. Il en est de même pour l'histoire ecclésiastique. Quand la religion se maintient dans un pays, quand l'erreur n'ose y paraître, quand l'harmonie y règne entre toutes les autorités, quand chacun suit avec simplicité le chemin qui lui est tracé, et que l'Eglise est respectée et obéie, alors tout se passe dans un ordre et un concert qui ne peuvent fixer longtemps les regards de l'historien. Il faut des volumes pour raconter des troubles; quelques pages suffisent pour rendre compte d'un état de tranquillité. Nous aurons donc bientôt terminé ce que nous avons à dire de l'Espagne.

Cette grande portion de la catholicité, cette patrie de tant de personnages éminents en sainteté, n'avait point été troublée, comme les autres États de l'Europe, par les réformateurs du seizième siècle. Elle avait entendu gronder autour d'elle les orages sans en être atteinte. Ni les nouvelles doctrines, ni les discordes et les guerres qu'elles produisirent, n'avaient pénétré dans son sein. Des mesures sévères avaient écarté loin d'elle tout esprit de discorde. On a souvent, et surtout de nos jours, blâmé avec beaucoup de force le tribunal de l'inquisition et la rigueur de ses procédés. Mais sans prétendre légitimer en tout les

opérations de ce tribunal redouté, ne devrait-on pas souger aussi que l'Espagne lui est redevable de n'avoir point été déchirée par les guerres civiles, et d'avoir été tranquille pendant que le reste de l'Europe était en feu? Un si grand avantage a pu être acheté par des sacrifices; mais il doit être de quelque prix aux yeux des amis de l'humanité.

Nous n'avons à faire ici ni l'apologie ni la critique de l'inquisition espagnole. Nous serions même embarrassés pour écrire son histoire. Il y a tant d'exagération, d'amertume et de passion dans tout ce qui a été publié à cet égard, qu'on doit se défier beaucoup de ce qui y est raconté des procédés de ce tribunal. Il a paru en 1818 une *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*. L'auteur, Jean-Antoine Llorento, avait été attaché à l'inquisition; mais philosophe, quoique ecclésiastique, révolutionnaire, ennemi des papes, auteur d'écrits pleins d'une doctrine anti-catholique, Llorento n'était pas doué de l'esprit d'impartialité qui commande la confiance des lecteurs. On a de lui un *Projet de constitution religieuse* qu'on pourrait regarder comme un acte d'apostasie. Il n'est pas tout-à-fait aussi hardi dans son *Histoire de l'inquisition*, mais il laisse percer ses sentiments secrets d'antipathie pour les papes, pour les moines, pour les pratiques de piété. Il crie souvent contre les superstitions, et il admire le progrès des lumières dans le dernier siècle. Il exagère manifestement le nombre des victimes de l'inquisition. Ainsi, on trouve au tome II, page 422, une liste des savants qui ont été victimes de ce tribunal. Cette liste offre, pour le dix-huitième siècle, les noms de cent dix-neuf personnages; mais sur ce nombre il y en a cinquante-huit qui ne sont là que pour grossir la liste, et contre lesquels il ne paraît pas qu'il ait été exercé aucune poursuite. D'autres furent mandés à l'inquisition, et on leur recommanda d'être plus réservés dans leur conduite ou leurs écrits, et Llorento les appelle des *victimes*. N'est-ce pas là vouloir en imposer au lecteur? Après cette liste, en vient une autre des *attentats*

commis par les inquisiteurs contre les magistrats. Or, ces prétendus attentats se bornent souvent, pour le dix-huitième siècle, à des avertissements secrets et à des invitations plutôt bienveillantes qu'autrement. D'ailleurs, dans cette liste des magistrats persécutés, il y en a, pour le siècle dernier, cinquante-trois qui étaient déjà dans la liste précédente. C'est un double emploi dont l'intention n'est pas douteuse, mais ce petit artifice n'annonce pas de bonne foi. La liste des évêques persécutés par l'inquisition est de trente pour le siècle dont nous nous occupons, mais il n'y a pour ce siècle aucun fait qui ait la moindre apparence de persécution; dix de ces prélats n'éprouvèrent aucune poursuite. N'est-il pas ridicule de mettre dans l'article des persécutions de l'inquisition l'Aragon, la Castille, la Sardaigne, Barcelone, Madrid, Tolède, Séville, etc.? Est-ce que l'inquisition aurait persécuté l'Aragon, la Castille, les grandes villes d'Espagne? Point du tout. A l'article de Madrid, vous trouvez qu'il ne s'agit que d'un alcade qui fut en butte à l'inquisition de 1634. Llorento n'a donc cherché qu'à jeter de la poudre aux yeux.

Du reste, cet auteur convient que l'inquisition s'était beaucoup adoucie dans le dernier siècle. Le règne de Philippe V, dit-il, vit s'éteindre presque entièrement le culte judaïque en Espagne, où il s'était propagé en secret pour la deuxième fois depuis la réunion du Portugal. Peu à peu les *auto-da-fé* devinrent plus rares, il n'y en eut point de généraux sous Ferdinand VI. Sous le règne de Charles III, dit Llorento lui-même, les inquisiteurs Bonifaz, Bertran et Cevallos, furent des hommes bienveillants; presque tous les procès étaient suspendus, tout se passait sans bruit, les pénitences étaient secrètes, et les dénoncés ne perdaient point leurs places et leur considération. On mandait sous quelque prétexte le dénoncé au tribunal, on lui faisait connaître l'accusation, on lui donnait quelques avis et on le renvoyait. Tout cela ne donne pas une idée bien redoutable du tribunal de l'inquisition dans ces derniers temps.

On a répété souvent que l'inquisition a empêché, en Espagne, les progrès des sciences et des lettres. Mais dans le seizième siècle, ce tribunal conservait encore toute sa prépondérance et son autorité; il ne dépendait pas encore des ressorts secrets du gouvernement; et cependant, c'est dans ce même siècle que l'Espagne compte un plus grand nombre d'hommes célèbres par leurs ouvrages. C'est ce qu'on peut appeler le siècle d'or de ce pays. C'est alors qu'on y vit non-seulement des théologiens, mais des savants estimables dans tous les genres, des poètes, des littérateurs, des écrivains, dont les productions sont encore aujourd'hui recherchées et goûtées. Nous pourrions donner ici, si notre plan nous le permettait, une liste d'auteurs connus ou dignes de l'être. Si l'Espagne en a tant produit dans un temps où l'inquisition avait toute sa puissance, c'est apparemment que ce tribunal n'a point nui à ce développement des talents; et si depuis l'état des lettres est moins satisfaisant dans cette contrée, il est remarquable que l'inquisition elle-même a aussi perdu son influence. La décadence de ce tribunal concourt avec celle des sciences et des lettres. S'il s'agissait d'assigner les causes de cette dernière décadence, il paraît qu'on l'attribuerait avec plus de fondement à la fausse politique d'un gouvernement insouciant et peu éclairé.

Le clergé espagnol réclame contre les fausses idées qu'on se fait, dans les pays étrangers, de l'esprit qui l'anime. Il est zélé pour la foi; mais il déteste tout ce qui sent la violence et la cruauté. Les évêques sont, en général des modèles pour les troupeaux. Ils sont pris parmi les ecclésiastiques les plus vertueux et les plus instruits. Ce sont ces qualités qui conduisent ordinairement à l'épiscopat, sans distinction de naissance. On croit communément que le clergé régulier et séculier, en Espagne, est le plus riche de la chrétienté. Il est vrai que les ordres religieux sont multipliés en Espagne. Il y a des villes où les couvents sont très-nombreux. Mais il faut remarquer qu'il n'y a presque pas de couvents dans les campagnes. D'après un

dénombrement, fait en 1808, et qui peut s'appliquer, à très-peu de choses près, au commencement du dix-huitième siècle, il y avait en Espagne 1,925 couvents d'hommes, et 1,081 de filles. Ils renfermaient en tout 71,000 individus. Les prêtres séculiers étaient au nombre de 60,000, gouvernés par 52 archevêques ou évêques. La France en avait eu bien davantage par proportion. Le clergé d'Espagne était riche, c'est-à-dire que la plupart des évêques et plusieurs couvents avaient de grands revenus. Car d'ailleurs il y avait des pays où le clergé était plus opulent. Les individus étaient plus riches en Espagne, parce qu'ils étaient moins nombreux; mais ailleurs le corps l'était davantage.

L'Église d'Espagne continuait à jouir d'un calme parfait. Une succession de bons évêques y maintenait l'ordre et la régularité. Le pieux et savant cardinal d'Aguirre ne venait que de mourir. Le cardinal de Salazar, ancien général de l'ordre de la Merci, évêque de Salamanque, puis de Cordoue, était un prélat plein de piété, appliqué aux bonnes œuvres, et jouissant d'une considération générale. Il n'y avait, en 1701, que deux autres cardinaux espagnols, le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède, et le cardinal Borgia, archevêque de Burgos. Des prélats et de simples ecclésiastiques rivalisaient de zèle et de piété. Nous n'en citerons qu'un petit nombre, dom Martin de Ascargorta, archevêque de Grenade, mort en 1719, en réputation de sainteté; Manuel Perez de Araciel Arada, évêque de Léon, puis archevêque de Saragosse, mort en 1726, et regardé, pour ses connaissances et sa charité, comme un des prélats les plus recommandables de son pays; dom Thomas Reluz, Dominicain, évêque d'Oviédo, dont on a publié la vie, qui donne lieu d'admirer ses connaissances et ses vertus; don Juan de Montalvan, évêque de Cadix, puis de Placentia, qui fut un modèle des vertus épiscopales, et dont on a aussi publié la vie; dom Pedro d'Ayala, depuis évêque d'Avila; le père Antonio Arbiol Diez, Franciscain, théologien, casuiste, auteur de livres de théologie

et de piété, qui refusa l'évêché de Ciudad-Rodrigo; Jean de Ayala, de l'ordre de la Rédemption des captifs, écrivain modeste et pieux, prédicateur estimé, qui a laissé des ouvrages d'histoire, de critique et de théologie; don Juan de Ferreras, curé à Madrid, qui fut considéré pour ses connaissances, ses talents et ses qualités, et qui refusa l'évêché de Zamora; Joseph Casani, Jésuite, auteur de quelques vies de saints, etc.

Dans le nombre des hommes doctes et pieux, qui faisaient honneur au clergé d'Espagne, nous devons surtout remarquer deux personnages d'un mérite éminent, Louis-Antoine de Belluga de Moncade, et François de Posadas. Le premier, issu d'une famille ancienne, fonda la congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri en Espagne, fut fait évêque de Carthagène, se montra très-zélé pour les intérêts de Philippe V, mais le fut encore plus pour ceux des pauvres. Ses travaux, ses vertus, son zèle à défendre les droits de l'Église, les établissements de piété et de charité, qu'il fonda dans son diocèse, ses nombreux écrits sur la théologie et sur les matières ecclésiastiques, le firent connaître et respecter en Espagne et à Rome. Clément XI l'éleva au cardinalat, sans autre recommandation que celle de son mérite. Le père Posadas, s'il fut illustre par ses dignités, ne le fut pas moins par la haute sainteté de sa vie. Ayant fait profession chez les Dominicains, il se consacra tout entier à la piété et à l'étude, et acquit de la réputation comme prédicateur. Il opéra dans ce ministère des fruits abondants. Il mourut à Cordoue, en 1713, après une vie passée dans les exercices de la pénitence, du zèle et de la charité. Nous le verrons plus tard mis au nombre des bienheureux.

Lorsque le dix-huitième siècle s'ouvrit, un grand événement venait d'avoir lieu en Espagne. La branche de la maison d'Autriche, qui régnait en ce pays, venait de s'éteindre. Le dernier roi, Charles II, mort sans postérité, avait, par son testament, déclaré pour son successeur Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche,

infante d'Espagne. On dit que le Pape Innocent XII fut consulté sur ce testament, et confirma Charles dans les dispositions qu'il méditait. Le cardinal Porto-Carrero paraît aussi avoir contribué à cet acte important. Le duc d'Anjou avait été élevé par Fénelon ; et s'il ne montra pas les qualités éclatantes du duc de Bourgogne, son aîné, il fit voir constamment l'amour de la vertu, un jugement droit, une piété sincère, et des mœurs pures et chrétiennes. Il partit de Versailles à la fin de 1700 pour aller recueillir le brillant héritage qui venait de lui être légué. Son aïeul, en se séparant de lui, lui adressa, dans un mémoire en trente-trois articles, des conseils dignes de son expérience et de sa sagesse. Nous en citerons plusieurs, qui, dans leur simplicité, sont pleins de sens et de raison : « Mon fils, disait » le roi, ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout en- » vers Dieu ; conservez-vous dans la pureté de votre édu- » cation ; faites honorer Dieu partout où vous aurez du » pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez-en l'exemple : » c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire. » Déclarez-vous en toute occasion contre le vice... Aimez » les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes » et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flat- » teront le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, hasarde- » ront de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis. » Faites le bonheur de vos sujets, et dans cette vue, n'ayez » de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous » en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans » votre conseil..... Ne quittez jamais vos affaires pour votre » plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle qui vous » donne des temps de liberté et de divertissement..... » Donnez une grande attention aux affaires quand on vous » en parle ; écoutez beaucoup dans le commencement, » sans rien décider ; quand vous aurez plus de connais- » sance, souvenez-vous que c'est à vous à décider ; mais » quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous » les avis et tous les raisonnements de votre conseil avant » que de faire cette décision. Faites tout ce qui vous sera

» possible pour bien connaître les gens les plus impor-
» tants, afin de vous en servir à propos.... Traitez bien
» tout le monde, ne dites jamais rien de fâcheux à per-
» sonne, mais distinguez les gens de qualité et de mérite...
» Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que
» vous trouverez ; ne vous en moquez point ; chaque pays
» a ses manières particulières, et vous serez bientôt accou-
» tumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.
» Évitez autant que vous pourrez de faire des grâces à
» ceux qui promettent de l'argent pour les obtenir. Don-
» nez à propos et libéralement, et ne recevez guère de pré-
» sents, à moins que ce ne soient des bagatelles ; si quel-
» fois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de
» plus considérables à ceux qui vous en auront donné,
» après avoir laissé passer quelques jours... Je finis par un
» des plus importants avis que je puisse vous donner : ne
» vous laissez pas gouverner, n'ayez jamais de favori ni
» de premier ministre ; écoutez, consultez votre conseil,
» mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les
» lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez
» de bonnes intentions. » Telles étaient les instructions
solides que Louis XIV donnait à son petit-fils. Celui-ci fut
d'abord reconnu en Espagne, et par presque toutes les
cours. Toutefois, un puissant compétiteur se disposait à
lui disputer le trône. La maison d'Autriche voyait avec
peine un royaume, qu'elle regardait comme son patri-
moine, passer à une maison étrangère et rivale. L'empereur
Léopold revendiquait l'Espagne pour l'archiduc
Charles, son second fils, et plusieurs états embrassèrent
sa cause. De là une guerre vive, dont l'Espagne fut le
théâtre pendant plusieurs années. La plus grande partie
de la nation avait reçu Philippe V avec joie ; mais l'archi-
duc avait des partisans en quelques provinces, et surtout
en Catalogne. Les deux contendants eurent tour à tour
l'avantage, et le parti de Philippe V ne prévalut qu'après
de longs efforts. L'élévation de l'archiduc Charles à l'em-
pire d'Allemagne, en 1707, hâta cette solution.

PORTUGAL.

L'état de l'Église, en Portugal, n'offre, vers 1700, rien de très-remarquable. Ce royaume était gouverné par don Pedro II, le même qui avait opéré la révolution de 1667. C'était un prince capable, sobre et politique. Il y eut sous lui quelques contestations avec le Saint-Siège au sujet du quindennia, ou pensions dues au souverain Pontife sur les revenus de tous les bénéfices. Ces pensions se payaient tous les quinze ans et avaient été établies sous Paul II. Cet usage se maintint jusqu'en 1685; mais alors les Jésuites refusèrent de payer pour les bénéfices unis à leurs maisons, alléguant qu'ils étaient de fondation ou de patronage royal, quoiqu'il n'y eût aucune exemption pour ces sortes de bénéfices. Le roi Pierre les favorisait, et ils résistèrent à tous les ordres du nonce apostolique, Conti. Le Pape, pour les réduire, leur défendit de recevoir des novices. Le nonce ayant signifié cet ordre aux chefs de la société en Portugal, fut obligé de quitter Lisbonne et la cour. On craignait une rupture déclarée, lorsque le roi ayant été attaqué d'une maladie grave, témoigna quelques regrets du passé, rappela le nonce et l'accueillit avec les égards qui lui étaient dus. Les Jésuites continuèrent cependant à refuser d'obéir, et plusieurs cardinaux voulaient qu'on fit un exemple sur les coupables. Mais Clément XI préféra les voies de douceur, et il obtint enfin par patience et modération une soumission qu'il ne voulait pas devoir à la sévérité.

Don Pedro II mourut en 1706, laissant la couronne à son fils, don Juan V. Catherine de Portugal, sœur de don Pedro et veuve de Charles II d'Angleterre, qui avait été fort utile aux catholiques pendant le règne de son époux, s'était retirée dans sa patrie en 1692, et y mourut en 1705.

Il n'y avait, en Portugal, qu'un seul cardinal, Louis de Souza, qui était aussi archevêque de Lisbonne, et qui mourut en 1702. La situation de la religion dans ce pays était à peu près la même qu'en Espagne. Les formes du gouvernement ecclésiastique se ressemblent beaucoup dans les

deux royaumes. Dernièrement un homme éminent en sainteté avait eu la plus grande réputation en Portugal. C'était Barthelemi du Quental, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, et mort en 1698. Il a reçu le titre de Vénérable, et le procès pour sa canonisation est pendant à Rome. Un Jésuite, Pierre d'Amaral, mort en 1711, se rendit célèbre dans l'Université de Coïmbre par ses talents. Un autre Jésuite du même nom, mort en 1715, est connu par quelques écrits.

ALLEMAGNE.

L'Allemagne, depuis les grands changements et les divisions intestines qui la déchirèrent au XVI^e siècle, présentait un singulier mélange de religions différentes : les catholiques, les luthériens, les calvinistes, plus ou moins nombreux suivant les pays, se partageaient entre eux les souverainetés et les églises de ce vaste territoire.

[[Pour faciliter l'intelligence de ce qui va suivre, nous rappellerons brièvement quelle était au commencement du dix-huitième siècle la division territoriale de l'Allemagne, et quelle était son organisation.

L'empire proprement dit était divisé en neuf cercles, espèces de généralités ou districts comprenant une multitude des principautés ou villes libres dans une même région, dont chacune s'attribuait la souveraineté, et ne dépendait du chef de l'empire que dans certaines limites (1). A ces neuf cercles se rattachaient naturellement plusieurs parties très-importantes, qui n'étaient pas censées appartenir à l'empire proprement dit, mais qui faisaient partie de l'Allemagne, comme la Prusse, la Bohême, etc.

Nous indiquerons les principales souverainetés ecclésiastiques qui étaient encore reconnues dans chacun

(1) On avait autrefois compté un dixième Cercle, celui de Bourgogne, parce que les empereurs de la Maison d'Autriche, ayant recueilli l'héritage des Ducs de Bourgogne, et en particulier les Pays-Bas avaient cherché à l'annexer à l'Empire, afin d'intéresser les autres Etats à sa défense. Mais dans la réalité ces provinces n'appartenaient pas à l'Empire.

des neuf cercles, et l'on verra que, quoique l'Eglise eût fait de grandes pertes par suite du traité de Westphalie, en 1658, elle possédait encore de nombreuses et importantes principautés au commencement du dix-huitième siècle.

Les trois cercles du Nord, étaient la Westphalie, la Basse-Saxe, et la Haute-Saxe.

Dans les États de la Westphalie, le protestantisme dominait plus généralement; et cependant on y comptait encore un grand nombre de souverainetés ecclésiastiques très-importantes. Les principales étaient les évêchés de Liège, de Munster et de Paderborn; puis les anciennes abbayes de Cirrey, Essen et Stavelon. L'évêché d'Osnabruck, dont le titulaire comptait aussi parmi les princes de l'Empire, était, en vertu du traité de Westphalie, successivement occupé par un catholique et par un protestant, à condition que, dans le dernier cas, l'administration temporelle serait exercée par l'archevêque de Cologne.

Dans la plus grande partie des États de la Basse-Saxe, comme dans le Holstein, le Mecklembourg, le Hanovre, le Brunswick, etc., etc., le protestantisme était dominant. L'Eglise avait perdu le riche archevêché de Magdebourg et l'évêché de Halberstadt, cédé aux électeurs de Brandebourg; l'archevêché de Brême, cédé alors à la Suède; l'évêché de Lubeck, également occupé par un prince luthérien, qui était obligé d'avoir un grand-vicaire catholique, et d'autres possessions importantes. Elle conservait encore à titre de principauté souveraine les possessions de l'évêque d'Hildesheim.

Les catholiques ne laissaient pas d'être nombreux dans ces contrées. Lorsqu'en 1692, Léopold donna le bonnet électoral au duc Ernest-Auguste de Brunswick, en qualité de duc de Hanovre, il exigea que le nouvel électeur accordât une église aux catholiques du Hanovre, et qu'il permît à un vicaire apostolique d'y résider (1). Un frère

(1) Le pape Clément XI, ayant eu connaissance de la création du nouvel électorat, d'abord restée secrète, réclama avec force, soit en vertu des droits du Saint-Siège dans la constitution de l'empire romain, soit à raison des in-

d'Ernest, Jean-Frédéric, duc de Calenberg, mort sur la fin du seizième siècle, était catholique, ainsi que la princesse son épouse et ses filles. Nous verrons dans la suite un autre prince de Brunswick-Volfenbuttel se déclarer pour cette religion avec beaucoup d'éclat.

Dans le cercle de la Haute-Saxe, les évêques de Mersbourg, de Meissen et de Naunbourg, étaient encore comptés parmi les princes de l'Empire. Mais les princes protestants s'étaient fait attribuer l'administration de ces riches propriétés. Le protestantisme dominait dans les États de l'électeur de Saxe et les autres principautés saxonnes, ainsi que dans les possessions de l'électeur de Brandebourg, qui avaient déjà agrandi sa puissance aux dépens de l'Église, ce que devaient continuer ses successeurs, jusqu'à l'entier anéantissement des principautés ecclésiastiques.

Les États de cet électeur s'étendaient bien au delà des limites de l'Empire, tout le long de la mer Baltique, et formaient ce qu'on appelait la Prusse proprement dite. Frédéric I^{er} venait, vers la fin de l'année 1700, d'obtenir le titre de roi de Prusse. L'empereur Léopold, qui, pour le récompenser d'avoir abandonné le parti de la France dans les guerres précédentes, lui avait fait cette grande concession, n'en prévoyait vraisemblablement pas toutes les conséquences. Dès lors les protestants purent opposer à l'Autriche une puissance rivale qui s'éleva rapidement à toute la hauteur d'un État de premier ordre, et dont les agrandissements au nord et au centre de l'Allemagne compromirent souvent la situation de l'Autriche elle-même. Le pape Clément XI semblait avoir le pressentiment de ce qui devait arriver, lorsqu'il réclamait avec énergie contre cette mesure, soit auprès de Léopold lui-même, soit auprès des princes catholiques. Le Pape s'appliquait surtout à faire comprendre combien il

intérêts de la Religion qui était sacrifiée à la politique. Voyez Polidori, *De vitâ et gestis Clementis XI*, livre IV, p. 40.

était inconvenant et périlleux de sanctionner par ce titre l'usurpation odieuse que les marquis de Brandebourg avaient faite autrefois de la Prusse, qui appartenait à l'ordre Teutonique. Léopold, dans les explications qu'il donna au Pape, prétendit que ce titre ne donnait aucun accroissement réel de puissance à la maison de Brandebourg, et qu'il lui serait même plus onéreux qu'utile. La suite des événements n'a pas tardé à prouver le contraire(1).]]

L'électeur de Brandebourg professait le calvinisme ainsi que sa famille, quoique le pays fût luthérien. Cependant, au commencement du dix-huitième siècle, les catholiques étaient assez nombreux à Berlin, et y obtinrent bientôt une église pour l'exercice public de leur culte.

L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, avait renoncé au protestantisme en 1697, au moment de son élection au trône de Pologne. Quels qu'aient été dans l'origine les motifs de cette démarche, la Providence les destinait à en tirer un grand avantage. Nous parlerons ailleurs de la profession que fit également du catholicisme son fils et son successeur. Il était consolant pour l'Église de voir cette même maison, qui, dans les commencements de la prétendue réforme, avait si puissamment protégé l'hérésie, l'abandonner tout à coup. Dès lors Dresde, qui comptait très-peu de catholiques, les a vus se multiplier. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués par une piété éminente. Un prince de Saxe-Zeitz avait non-seulement renoncé au luthérianisme, mais il avait embrassé l'état ecclésiastique. Il devint depuis cardinal, et travailla efficacement à la conversion de plusieurs de ses parents.

[[Les trois cercles du centre étaient ceux du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et de Franconie.

Le cercle du Bas-Rhin était appelé le cercle Électoral,

(1) Polidori, *De vitâ et gestis Clementis XI*, livre XI, pp. 13 et 14.

parce que c'était là que se trouvait le siège des archevêques-électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence. Le catholicisme s'était maintenu dans leurs États, et il dominait en général dans tout le cercle.

Dans le cercle du Haut-Rhin, dans les Hesses, le Palatinat, etc., les catholiques pouvaient être aussi nombreux que les protestants. Le landgrave de Hesse-Rheinfeld et d'autres souverains professaient le catholicisme. Les évêques de Worms, de Spire, et de Bâle, (celui-ci résidait à Porentrui); et l'abbé de Fulde étaient princes souverains.

Dans le cercle de Franconie, dont une grande partie appartient aujourd'hui à la Bavière, les évêques de Wurtzbourg, Bamberg et d'Eichstet avaient le même rang, et les catholiques étaient nombreux.

Les trois cercles du sud étaient la Souabe, la Bavière et l'Autriche.

Dans la Souabe, on comptait comme principautés souveraines les évêchés de Constance (dont la capitale était Mersbourg, parce que Constance même appartenait à l'Autriche), l'évêché d'Augsbourg et les abbayes de Kempten, Reichnau, etc. Mais dans le margraviat de Bade, le duché de Wurtemberg, etc., il y avait beaucoup de protestants.

Dans le cercle de Bavière, l'archevêque de Salzbourg possédait un vaste territoire, ainsi que ceux de Ratisbonne, Passaw et Freisingen, etc. Les ducs électeurs de Bavière avaient toujours montré un attachement sincère à la religion catholique.

Dans le cercle d'Autriche, l'Église ne possédait aucune souveraineté. Les empereurs qui appartenaient depuis plusieurs siècles à la maison d'Autriche étaient parvenus à faire rayer de la matricule des princes de l'Empire plusieurs évêques qui y avaient été autrefois inscrits. L'Autriche avait fidèlement conservé la religion catholique, et elle était également dominante dans les vastes régions des royaumes de Hongrie et de Bohême, rangés

depuis longtemps parmi les possessions de la maison d'Autriche.]]

On voit par le tableau que nous venons de présenter combien, malgré les spoliations du protestantisme et tant de revers, l'Église catholique était encore puissante dans ces contrées. Indépendamment de ces souverainetés, on comptait encore dans les provinces où dominaient le catholicisme un grand nombre d'évêchés florissants, de grandes abbayes et d'églises richement dotées. Enfin, dans les pays même où le protestantisme dominait le plus, et où l'exercice public du culte catholique était en conséquence interdit, les fidèles, attachés à l'ancienne croyance, avaient des chapelles privées pour le service divin. Quelquefois ils partageaient les églises avec les protestants, ou faisaient leurs offices à différentes heures. Le traité de Westphalie avait établi, à cet égard, et sur plusieurs autres points, des dispositions trop favorables aux protestants. Non-seulement il avait sécularisé des évêchés, et fort accru les domaines et les prérogatives des princes séparés de l'Église romaine, mais les catholiques avaient perdu en beaucoup d'endroits les privilèges les plus essentiellement liés à la religion.

Les cardinaux allemands étaient Léopold de Kollonitsch, archevêque de Colocza ; Jean-Philippe de Lamberg, évêque de Passaw ; Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, et Vincent Grimani : encore ces deux derniers pouvaient-ils être rangés parmi les cardinaux des autres nations. Le cardinal Grimani était Vénitien, mais il devait son chapeau à la protection de l'Empereur. Quant au cardinal de Furstemberg, attaché depuis longtemps à la France, il tenait encore à ce royaume par de nouveaux liens depuis qu'il était devenu évêque de Strasbourg, nouvellement conquis par Louis XIV. Le cardinal de Kollonitsch était hongrois et avait soutenu avec chaleur les intérêts de l'Empereur pendant les dissensions de ce pays. Par son crédit et par

ses libéralités, il racheta un grand nombre de chrétiens captifs chez les Musulmans. Le cardinal de Lamberg et lui avaient part à la confiance de Léopold.

Les trois électeurs ecclésiastiques étaient pour Mayence, Lothaire-François de Shoenborn ; pour Cologne, Joseph-Clément de Bavière ; et pour Trèves, Jean-Hugues d'Orsbeck. Ces prélats, suivant un abus qui avait prévalu en Allemagne, possédaient encore d'autres évêchés. L'archevêque de Cologne entre autres était de plus, par une triple infraction des lois canoniques, évêque de Liège, d'Hildesheim et de Ratisbonne, réunissant ainsi sur sa tête l'administration de quatre vastes diocèses. Il y avait même dans cette accumulation de dignités des abus de plus d'une sorte. Car ce prélat, évêque de quatre grands sièges, n'était pas encore prêtre ; il n'était même pas dans les ordres. Il n'avait encore que onze ans, lorsqu'un bref d'Innocent XI l'avait déclaré éligible pour les sièges de Cologne, de Liège et d'Hildesheim, à condition que ceux de Ratisbonne et de Frisingue, qu'il possédait déjà, seraient dès lors censés vacants ; condition qui ne fut pas remplie en entier, puisque le jeune prince retint encore Ratisbonne. Une concession de cette nature, faite par un Pape aussi régulier et même aussi sévère qu'Innocent XI, ne peut s'expliquer que par les instances importunes de grandes puissances qui se croyaient en droit d'obtenir tout ce qu'elles désiraient. La maison de Bavière, la famille catholique d'Allemagne, la plus puissante après la maison d'Autriche, avait sollicité avec chaleur des dispenses qui n'étaient malheureusement pas sans exemple. Les avoir arrachées une fois, paraissait un titre pour les extorquer encore. La maison d'Autriche, liée alors avec l'électeur de Bavière, avait appuyé ses demandes, et on n'avait pas cru apparemment qu'il fût possible de résister à de si puissantes intercessions. Les mêmes circonstances expliquent de semblables infractions des règles de l'Église, infractions que l'ambition avait presque consacrées, et qui n'étaient cependant pas sans de graves inconvénients

dans un pays où les diocèses sont très-étendus, et où le mélange des protestants et des catholiques exige plus de soins, de zèle et de vigilance. Il est vrai que les évêques allemands avaient tous des grands-vicaires, revêtus du caractère épiscopal, et chargés d'en exercer les fonctions à leur place. Mais ces prélats subalternes, si on peut parler ainsi, n'avaient pas, à beaucoup près, la même autorité que les princes-évêques qui les employaient, et leur zèle, quand il eût été fort actif, n'aurait pas produit d'aussi bons effets. Il faut le dire, le mélange d'autorité spirituelle et temporelle n'avait pas été, en Allemagne, aussi favorable à la religion qu'on pourrait le penser. Le sage Fleury l'a observé avant nous, et nous pouvons bien nous permettre les mêmes observations que cet homme si judicieux, sans paraître approuver un bouleversement qui n'a fait qu'accroître le mal au lieu d'y remédier. Ces évêques souverains oubliaient trop souvent qu'ils étaient évêques pour ne songer qu'à leur qualité de princes. Ce n'était point de l'administration temporelle qu'ils se déchargeaient la plupart. Ils auraient trouvé trop d'inconvénients à la confier à un ministre, qui aurait pu se croire le véritable souverain. Ils aimaient mieux retenir les rênes du gouvernement civil, et charger des détails ecclésiastiques un grand-vicaire dont ils n'avaient pas à redouter l'ambition, et qui se croyait rarement obligé d'y apporter plus d'attention et d'exactitude que le prince lui-même. De là l'éducation ecclésiastique négligée, moins d'instruction et de régularité, et les liens de la discipline rompus. On peut penser, avec beaucoup de fondement, que les protestants auraient eu plus de peine à propager leurs doctrines en Allemagne, si les sièges épiscopaux de cette grande contrée avaient été remplis par des prélats bornés à un seul évêché, et non distraits par les soins du gouvernement temporel; si ces sièges n'avaient pas donné tant de richesses et de puissance qui excitaient l'ambition et la cupidité des princes temporels, et qui servaient de prétexte aux plaintes des

ennemis de l'Église. Le temporel, au lieu de protéger le spirituel, contribua à le perdre (1).

Léopold I^{er} régnait en Allemagne depuis plus de quarante ans. Destiné, dans son enfance, à l'état ecclésiastique, il avait reçu une éducation conforme à cette vocation prématurée; mais la mort de son frère aîné fit changer les vues de sa famille. Il était instruit, faisait profession de piété, et protégeait la religion en toute circonstance. Léopold devint empereur à dix-huit ans. On a loué ses connaissances, son habileté dans la politique, et son discernement dans le choix de ceux à qui il accordait sa confiance; mais on lui a en même temps reproché une ambition qui l'a porté à susciter le fléau des guerres. Ce fut lui qui joua le principal rôle dans la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV; il contribua au détronement de Jacques II, roi d'Angleterre. Il voulait par là ôter à la France un allié, mais en même temps il ôtait à la religion catholique un appui; conduite assez peu conséquente de la part d'un prince qui aimait la religion, et qui paraissait en remplir les devoirs avec zèle. Léopold était même ici doublement en opposition avec lui-même; car, tandis qu'il encourageait la révolte en Angleterre, il la réprimait d'une manière terrible en Hongrie. Sa sévérité avait produit dans ce royaume un esprit de mécontentement qu'il ne put réprimer que par de plus grandes rigueurs. Un échafaud, dressé dans la ville d'Eperies, répandit la terreur parmi les Hongrois, et étouffa leurs cris. Les Tékéli, les Ragotzi et les autres chefs des mécontents furent successivement abattus. Nous n'avons pas à nous occuper de ces événements, qui appartiennent à l'histoire présente. Léopold mourut à Vienne en 1705, à l'âge de soixante-cinq ans, et dans la qua-

(1) Quelque fondées que puissent être ces observations de l'auteur, il semble qu'on pourrait leur en opposer d'autres qui n'auraient peut-être pas moins de force. On ne doit pas juger d'une institution par les seuls inconvénients qu'elle a pu entraîner, surtout quand ce sont les ennemis mêmes de l'Église, qui, par leurs injustices perpétuelles, et par une suite de luttes acharnées, en ont ravi presque tous les avantages. *Editeur.*‡

rante-cinquième année de son règne. Eléonore de Bavière-Neubourg, sa troisième épouse, fut célèbre par sa piété et sa vertu. On a publié sa vie.

Sur la fin du siècle précédent, plusieurs projets avaient été conçus pour la réunion des églises protestantes avec l'église catholique. Le plus fameux de ces projets, par l'importance des questions qui y furent agitées, et par le mérite des théologiens qui les discutèrent, fut, sans contredit, celui qui fut formé vers 1690 par Royas de Spinola, d'abord évêque de Tina en Hongrie, et depuis de Neustadt, en Autriche. Ce prélat avait été autorisé, par délibération des diètes de l'Empire, à faire quelques démarches auprès des princes protestants, et l'empereur Léopold lui donna encore de plus amples pouvoirs. L'évêque était d'autant plus propre à cette négociation, qu'outre sa qualité de théologien et de controversiste, il était doué de beaucoup de douceur et de modération. Il trouva principalement accès auprès des princes de la maison de Brunswick, [[qui avait des motifs particuliers de ménager l'Empereur : il avait créé en leur faveur un neuvième électorat ; et, malgré une vive opposition, il avait confié la dignité d'électeur à Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Hanovre, chef de la nouvelle maison de Hanovre. Les catholiques voyaient avec peine un prince protestant revêtu de cette qualité, et le pape en particulier faisait entendre d'énergiques réclamations.]] Le duc Ernest-Auguste avait nommé, pour traiter avec l'évêque de Neustadt, un théologien de leurs États, le docteur Molan ou Molanus, abbé luthérien de Lökkum, et directeur des consistoires du duché de Hanovre. C'était un homme instruit, d'un caractère conciliant, et fort considéré dans sa communion. Après quelques conférences avec lui, l'évêque de Neustadt crut devoir s'appuyer du secours de l'illustre Bossuet, dont la réputation s'était étendue en Allemagne, et qui, par son *Exposition de la doctrine catholique*, et par ses autres ouvrages de controverse, avait montré un talent supérieur dans cette partie. Une princesse, née dans le

calvinisme, et qui l'avait quitté pour embrasser la religion catholique, et même la vie religieuse, contribua encore à faire entrer l'évêque de Meaux dans cette négociation. C'était la princesse Palatine, abbesse de Maubuisson. Elle souhaitait ouvrir les yeux à sa sœur, la princesse Sophie, épouse d'Ernest-Auguste, duchesse de Hanovre (1), et elle avait soin de faire passer dans cette cour les meilleurs ouvrages de controverse qui paraissaient en France. Elle fit prier Bossuet d'examiner un écrit de l'abbé Molanus, et d'en dire son avis. Bientôt un autre homme célèbre entra dans cette négociation. Ce fut le philosophe Leibnitz, qui était fort estimé des princes de Brunswick, et dont les vastes connaissances, le profond jugement et l'esprit de tolérance étaient assez connus. [[Ce philosophe avait depuis longtemps manifesté, par rapport aux questions qui divisaient les catholiques d'avec les protestants, une grande indépendance des préjugés de ceux de sa communion ; il avait même manifesté des tendances toutes catholiques (2).

(1) Pour bien comprendre les principaux points de cette négociation, il faut faire attention aux détails généalogiques suivants. Frédéric V prince palatin du Rhin, qui fut pendant quelque temps roi de Bohême, mais qui fut dépouillé de tous ses Etats et même de son Electorat, en 1621 avait épousé Elisabeth, fille de Jacques 1^{er}, roi d'Angleterre, et sœur de Charles 1^{er}. Treize enfants naquirent de ce mariage. Ceux qu'il importe de remarquer sont Edouard, prince palatin, qui embrassa la Religion catholique, et qui épousa Anne de Gonzague, cette même princesse dont Bossuet fit l'Oraison funèbre, et qui, à cause de son époux, était appelée princesse palatine ; et Louise, appelée aussi princesse palatine, qui s'étant également convertie, devint Abbesse de Montbuisson ; et Sophie, la treizième des enfants de Frédéric qui épousa le duc Ernest-Auguste de Brunswick-Hanovre.

Ce fut cette princesse Sophie que le Parlement d'Angleterre déclara, le 23 mars 1701, avoir les premiers droits à la succession du trône d'Angleterre, après le décès de la reine Anne, qui avait perdu son fils. Il était évident que cette décision qui frustrait les droits de tant de princes, beaucoup plus rapprochés du trône, n'était fondé que sur la haine de la Religion catholique, et sur la profession que la maison de Hanovre faisait du protestantisme.

C'est en vertu de cet acte du Parlement que Georges 1^{er}, fils d'Ernest-Auguste et de Sophie, monta sur le trône d'Angleterre, et devint la souche des princes qui depuis cette époque ont gouverné le royaume britannique.

Editeur.

(2) On peut remarquer les autres dissertations publiées en 1671, sous le titre de *Demonstratio possibilitatis mysteriorum Eucharistiæ*. Nous parlerons tout à l'heure du *Systema theologicum*. *Editeur.*

On possède une curieuse correspondance qui eut lieu vers 1683 et 1684, entre Leibnitz et Ernest-Auguste, landgrave de Hesse-Rinfeld, qui, après être rentré lui-même dans le sein de l'Église, avait conçu l'espoir d'amener la conversion du philosophe, et qui l'avait pressé avec ardeur, mais inutilement. Depuis cette époque, Leibnitz avait visité Rome en 1686, et il s'y était fait estimer par sa modération autant que par son savoir. C'est vers 1691 que, conjointement avec Molanus, il commença à se mettre en rapport avec Bossuet, au sujet du projet de réunion.]] Les négociateurs s'envoyèrent mutuellement des écrits pour parvenir au but qu'on se proposait, chacun indiquant la voie qu'il jugeait la plus propre pour réussir. On trouve ces écrits dans le recueil des OEuvres de Bossuet, et l'on y admirera le talent de ce grand homme, soit pour discuter les plans des deux Allemands, soit pour tracer la véritable route à suivre pour arriver à une conciliation sûre. Il paraît que Molanus se retira de cette discussion, et on a cru que Leibnitz n'avait pas été lâché de l'attirer à lui tout entière. On l'a même accusé de n'avoir pas apporté dans cette controverse le même esprit de modération que l'abbé de Lökkum, et d'avoir contribué, par des difficultés et des incidents multipliés au peu de succès de cette tentative (1). Les années 1692, 1693 et 1694 se passèrent en lettres de Bossuet et de Leibnitz, qui n'avançaient pas beaucoup les choses. La correspondance fut ensuite interrompue. Elle recommença en 1699, par les soins du duc Antoine-Ulric de Brunswick, de celui-là même qui re-

(1) Ce jugement, déjà porté par M. de Beausset dans son *Histoire de Bossuet*, nous paraît confirmé par beaucoup de preuves, et notamment par le genre de difficultés que Leibnitz opposait aux arguments de Bossuet. Le philosophe prétendait être catholique quant à la substance des vérités qu'on devait croire, mais il ne reconnaissait pas la nécessité d'entrer dans la Communion extérieure de l'Église; il attaqua l'autorité du Concile de Trente, etc. On s'aperçoit aisément que les intérêts temporels de la maison de Hanovre, et aussi ceux qui lui étaient personnels, le préoccupaient d'une manière bien étrange dans une affaire qui intéressait son salut éternel, et celui de tant d'âmes. (Voyez une lettre curieuse écrite sur cette affaire dans le *Correspondant*, tome xxx, page 742 et suivantes.) *Editeur.*

nonça depuis au luthéranisme. Il connaissait tout le mérite de Bossuet, et souhaita avoir son avis sur quelques points. Leibnitz en écrivit à l'illustre évêque, qui répondit, en 1700, par deux grandes lettres, dans lesquelles il satisfaisait à plusieurs difficultés. Le duc de Brunswick l'en fit remercier, et c'est peut-être à ces lettres qu'il faut attribuer le premier germe de la conversion de ce prince. Leibnitz répliqua, et il y eut encore entre le prélat et le philosophe quelques lettres qui n'aboutirent à rien. La dernière lettre est de Bossuet, et elle est datée du 17 août 1701. Elle roule sur le décret du concile de Trente, touchant la canonicité des Écritures. Ce fut la dernière pièce de ce procès (1).

Il y eut pareillement, dans le cours du dix-huitième siècle, divers autres projets pour la réunion des branches du protestantisme entre elles et avec l'Église romaine. En 1722, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, entreprit de réunir les calvinistes et les luthériens. Il ne demandait, dit-on, que la conformité de culte, sans exiger la conformité de croyance, on ne songe pas apparemment qu'une réunion opérée sur une telle base ne pouvait être que passagère et simulée. Le culte n'est que l'extérieur et l'écorce de la religion. C'est la croyance qui en est l'âme et le fond.

(1) On a quelquefois pensé que c'était à ces controverses qu'il fallait attribuer l'écrit de Leibnitz *Systema theologicum*. Une première édition de cet important ouvrage avait été donnée en 1816 par les soins de MM. de Saint-Sulpice, qui avaient obtenu la communication du manuscrit original. M. l'abbé Lacroix l'edita de nouveau en 1848, après une révision plus sévère. On est frappé de la manière claire et méthodique avec laquelle Leibnitz y traite les principaux objets de controverse, et montre partout la sagesse des principes catholiques. Toutefois cet ouvrage n'est pas complet, et l'on a peine à se rendre compte de l'intention de l'auteur. Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que Leibnitz, pour assurer la réunion par des moyens qui lui convenaient, s'était proposé de faire, dans le genre de la célèbre *Exposition de la foi catholique* de Bossuet, un ouvrage dont les Evêques catholiques auraient pu déclarer la doctrine orthodoxe, sans pourtant soupçonner à quelle communion appartenait l'auteur. Par là il aurait espéré être reconnu catholique *in foro interno* sans entrer dans la communion extérieure.

Il paraît que cet ouvrage remonte à l'époque de sa correspondance avec le Duc de Hesse-Rhinfeld, vers 1648. Voyez le *Correspondant*, tome xxx, page

Malheureusement les politiques ne s'arrêtent guère qu'à l'écorce, et ils négligent le fond. Le roi de Prusse écrivit aux cantons de Zurich et de Berne pour les engager à seconder ses vues. Il blâmait dans sa lettre la formule du *Consensus*, prescrite en Suisse. Il chercha d'ailleurs vainement à faire réussir son projet. Le consistoire luthérien de Saxe, attaché aux principes rigoureux de la confession d'Augsbourg, rejeta ce plan comme contraire aux principes de sa communion.

Nous ne sommes pas assez instruits de l'état de la littérature en Allemagne, au commencement du dix-huitième siècle, pour présenter un état bien complet des écrivains ecclésiastiques de cette époque. Nous savons, en général, que les études étaient assez florissantes dans les universités catholiques, à Vienne, à Prague, à Munich, à Wurtzbourg, à Tyrnaw. Nous connaissons les noms de quelques écrivains. Augustin Erath, abbé de Saint-André, était un religieux édifiant et un écrivain de mérite. Il mourut en 1719, après avoir rempli des fonctions importantes, réparé son abbaye, formé une bibliothèque choisie, et publié des Dissertations historiques et théologiques. L'abbé Shannat, mort en 1739, n'est pas moins connu par ses écrits sur l'histoire et sur les antiquités ecclésiastiques.

757 et suivantes. Malheureusement, les motifs politiques semblent toujours l'avoir retenu jusqu'à sa mort arrivée en 1716.

Ce résultat est d'autant plus regrettable que la philosophie de Leibnitz, quoique susceptible de reproches graves sur quelques points, est généralement élevée et digne d'estime. Il avait l'athéisme et le matérialisme en horreur : il écrivit contre Bayle, Toland et Shaftesbury, sur les attributs de Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur le bien et le mal, et sur plusieurs autres points. Son principal ouvrage est *la Théodicée*, où il rend un continuel hommage à la Religion, et où il ne cherche presque qu'à en développer et à en concilier les dogmes. On a sa correspondance avec le père Desbrones, Jésuite, dans laquelle il se déclare le défenseur du dogme de la Transsubstantiation. Il était très-favorable à l'autorité des Papes et aurait même voulu qu'ils eussent du pouvoir sur le temporel des Rois, idée assez remarquable de la part d'un protestant. Enfin dans tous ses écrits et même dans ses lettres familières, il n'y a pas un mot qui puisse autoriser le plus léger soupçon contre le christianisme de ce grand homme, dont le langage sur le clergé, sur les Papes, sur les Ordres religieux, ferait honte à plus d'un catholique.

Il était lié avec le cardinal Passionei. Nous ne nommons pas plusieurs autres écrivains catholiques, parce qu'ils ne parurent que plus tard sur la scène, et que nous avons voulu nous borner dans ce Tableau à l'époque que nous avons assignée.

Nous sommes un peu plus riches en renseignements sur l'état des sciences ecclésiastiques chez les protestants, qui ont été, en général, plus curieux de faire valoir les services que ceux de leur communion ont rendus aux différentes branches de la littérature. Nous trouvons chez eux, à l'ouverture du dix-huitième siècle, des savants très-distingués dans différents genres, relatifs néanmoins à la religion. Jean-Albert Fabricius, de Leipsick, héritier d'un non cher aux lettres, le soutint par son caractère, par ses connaissances, par sa vie laborieuse et appliquée, par ses recherches sur l'Écriture sainte et sur les écrivains ecclésiastiques. Il composa un grand nombre d'ouvrages, donna des leçons publiques, et entretenait en outre une correspondance très-étendue. Jean-Frédéric Mayer, luthérien comme le précédent, surintendant des églises de la Poméranie, avait de l'érudition, et travailla sur l'Écriture sainte, sur laquelle il a laissé de nombreux écrits. Meelfuhrer s'appliqua principalement à la théologie. Jean Olearius, de Hall en Saxe, fut un des théologiens les plus instruits et les plus féconds de sa communion. Ses ouvrages sur la théologie sont multipliés et estimés parmi les siens. Son fils, Godefroi Olearius, qui mourut en 1715, deux ans après son père, a écrit contre les sociniens. Jean-Georges Pritz, de Leipsick, jouit de beaucoup de réputation comme prédicant, comme moraliste et comme philologue. Il réfuta l'Anglais Asgill, montra la honte et les dangers de l'athéisme, fit une édition du Nouveau-Testament grec, et publia divers autres ouvrages, dont quelques-uns ne sont pas sans mérite. Adam Rechenberg, professeur de théologie à Leipsick, est auteur de traités de controverse et d'éditions de divers livres.

On cite de Goëtze, pasteur à Lubeck, plus de cent cin-

quante écrits différents sur des matières de religion, de théologie, de philosophie, de littérature et de critique. Jaeger, de Stuttgart, est connu par une histoire ecclésiastique, par des traités de théologie, par un examen de la doctrine de Spinoza, et par des observations sur Puffendorf et Grotius. Enfin, il est plusieurs autres théologiens de la même communion, dont les connaissances et les productions sont prisées en Allemagne, et qui étaient même utiles à la cause commune du Christianisme, par leur zèle à défendre les grands principes de la révélation ou de la morale.

Il ne paraît pas que l'incrédulité eût alors des partisans bien décidés en Allemagne. Mais le socinianisme y avait déjà fait des ravages, et cette hérésie est bien voisine de l'irrégion. D'autres sectes se formaient, de temps en temps, à l'abri du principe constitutif de la réforme.

[[Une de celles qui mérite le plus d'être signalée, parce qu'elle montre avec plus de clarté comment, hors de la véritable Église, les meilleures intentions dégénèrent aisément, c'est le Piétisme. On appelle ainsi un parti, qui devint assez puissant en Allemagne au commencement du siècle, et qui, professant une tolérance fort étendue sur ce qui tient aux dogmes, s'applique à tourner toute l'attention vers le soin du cœur et la pratique morale des vertus. Philippe-Jacques Spener est regardé généralement comme le fondateur du piétisme (1). Né, en 1635, à Ribeauvilliers, en Alsace, il exerça longtemps, avec beaucoup de succès, les fonctions de pasteur luthérien, à Strasbourg d'abord et ensuite à Francfort, à Dresde, et ensuite à Berlin ; c'est surtout dans ces deux dernières villes qu'il

(1) M. Picot, dans le quatrième volume des *Mémoires*, page 26, seconde édition, dit que c'est à tort que Spener a été présenté comme l'auteur du piétisme que Schwenefeld et Wengel avaient déjà développé, et dont le Cordonnier silésien, Boehm, mort en 1624, avait été autrefois un ardent promoteur. Nous croyons que cette assertion ne peut être admise qu'en ce sens que ces hommes avaient déjà enseigné quelque chose d'analogue. Les sectateurs de Boehm étaient une secte de mystiques illuminés, qui débitaient mille extravagances. *Editeur.*

donna plus de développement à son système. Il régna alors une plus vive animosité entre les luthériens et les *réformés*, nom sous lequel on comprenait alors les dissidents qui s'écartaient des confessions et des livres dits *symboliques*, ou formules de la doctrine enseignée officiellement. C'était contre ces derniers que les plus chauds luthériens tournaient tous leurs efforts. Spener chercha au contraire à détourner les esprits de cette ardente polémique, pour les diriger vers une étude de l'Écriture et un genre de prédication qui tendraient à l'édification de l'âme; il prétendait qu'en vertu des principes de la réforme, on ne pouvait condamner les opinions qui s'écartaient des livres symboliques, ou des opinions plus généralement reçues. Une dispute curieuse s'éleva à Berlin, vers 1690, au sujet de la confession auriculaire, que les réformateurs du seizième siècle avaient conservée comme une préparation à la communion, et comme un moyen d'entretenir des rapports confidentiels entre les pasteurs et les ouailles. Spener fit décider que les fidèles étaient libres de se passer de cette formalité, et la décision obtint promptement le succès le plus complet. Un fond bien marqué de mysticisme se joignait à ses principes : la théologie ne pouvait, selon lui, être traitée que par des hommes imbus de l'esprit de Dieu, et éclairés d'une lumière surnaturelle.

Spener et ses disciples furent attaqués avec vivacité par les autres protestants. Comme pour appliquer sa méthode, Spener avait formé des réunions pieuses connues sous le nom de *Collegia pietatis*, on appela *piétistes* ceux qui suivaient ses principes. L'électeur de Brandebourg, depuis roi de Prusse, sous le nom de Frédéric I^{er}, ayant fondé, en 1692, l'Université de Hall, la réforme proposée par Spener y fut complètement introduite, et des hommes d'un mérite éclatant la propagèrent rapidement. Au contraire, les universités saxonnes de Wittemberg et de Leipzig attaquèrent les nouvelles doctrines, et dénoncèrent même comme hérétiques jusqu'à 264 thèses, ex-

traites des ouvrages de Spener (1). Celui-ci se justifia avec une grande supériorité de talent, dans un ouvrage où il cherchait à concilier ses principes avec la confession d'Augsbourg ; et cette justification était complète au jugement de Leibnitz. C'est qu'en effet, en se plaçant au point de vue des protestants, qui ont rejeté l'autorité de l'Église, il est impossible de soutenir la nécessité d'adhérer à tel ou tel livre *symbolique* rédigé pour l'Église d'une région par des hommes sans autorité, et contraire aux livres *symboliques* des autres régions.

Mais on peut facilement s'apercevoir que la tolérance introduite par Spener a nécessairement commencé à préparer les voies à ce rationalisme, qui allait bientôt tout envahir en Allemagne. C'est en vain que, peu après la mort de Spener, il se fit une sorte de conciliation entre les luthériens qui s'appelaient *orthodoxes*, et les piétistes, afin de combattre de concert les principes philosophiques de Wolf, qui leur paraissaient attaquer les bases de la religion révélée. Le coup était porté : on vit les plus pieux et les plus charitables des protestants professer une sorte d'indifférence pour le dogme. D'ailleurs les piétistes gâtaient ce qu'il y avait d'édifiant dans leur conduite par plusieurs bizarreries, et en particulier par une certaine affectation de sévérité dans le costume et dans l'extérieur. Leur mysticisme n'a pas été sans influence sur la propagation de l'illumination. Le célèbre Frédéric II les appelait plus tard les *Jansénistes du protestantisme*, en disant qu'il ne leur manquait qu'un cimetière de Saint-Médard pour imiter

(1) Un de ceux qui furent des premiers à dénoncer le piétisme fut Meyer, théologien de Hambourg. La définition qu'il donne du piétisme est curieuse. « Qu'est-ce que les *Piétistes* ? ce sont des fanatiques qui, sous les apparences » de la piété, persécutent la pure et vraie religion luthérienne, qui en ren- » versent la sainte base (la confession d'Augsbourg) ainsi que les doc- » trines qui en découlent, qui ouvrent la porte de l'Église à tous les hérétiques, » qui les reçoivent et les défendent, accordant à chacun la liberté de croire » ce qu'il veut qui avec hypocrisie ensorcellent les pauvres âmes, etc. *Voyez Histoire du Rationalisme*, par Armand Saintes, p. 77. *Éditeur.*

les gambades des convulsionnistes (1). Il paraît d'ailleurs que Spener et ses amis étaient favorables aux rêveries du *Millénarisme*, sur une seconde venue du Christ, etc... (2).

Il faut pourtant reconnaître que les efforts des piétistes pour exciter aux bonnes œuvres et à l'amour de la vertu n'ont pas été entièrement stériles, quant aux effets prochains. Le plus célèbre des disciples de Spener a été Auguste-Hermann Franck. Né à Lubeck, en 1663, il avait d'abord enseigné avec distinction dans l'université de Leipsick, et il y avait établi les conférences sur l'Écriture sainte, connues sous le nom de *Collegium philobiblicum*, qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Ayant été depuis chassé de Leipsick avec d'autres professeurs, il contribua puissamment avec eux à la fondation et aux brillants succès de l'université de Hall. Cette ville dut à ses soins et à son zèle le magnifique établissement de la *Maison des orphelins*, où six cents pauvres étaient nourris chaque jour, et où l'on comptait au moment de sa mort plus de deux mille jeunes gens élevés par plus de cent trente précepteurs. On comprend facilement que des œuvres de ce genre devaient concilier beaucoup de faveur aux piétistes, et elles ont par là même servi à étendre les funestes conséquences de leur système.]]

Le protestantisme, ainsi déchiré par les sectes qui naissaient dans son sein, allait être bientôt ruiné par une erreur capitale, qui devait engloutir les branches sorties du tronc de la véritable Église. Nous aurons souvent occasion d'en signaler les progrès dans le cours du dix-huitième siècle.

(1) Voyez l'article Spener dans la biographie de Michaud.

(2) Un des apôtres les plus singuliers du Millénarisme était Pétersen, pasteur à Lubeck, puis à Luneburg. Il annonçait un prochain avènement de Jésus-Christ, une résurrection des morts, et la transmutation glorieuse des fidèles encore vivants, un règne de mille ans sur la terre, etc. Il avait, disait-il, des révélations.

SUISSE.

Les réformateurs du seizième siècle avaient eu une grande influence dans les cantons suisses ; l'amour de la liberté fut étendu jusqu'à la licence la plus extrême en ce qui concerne la religion. Un peuple bon, mais peu instruit, jaloux de ses droits, facile à s'enflammer, était disposé à recevoir des impressions funestes et à regarder l'autorité de l'Église comme un joug qu'il lui était permis de secouer aussi.

Les novateurs avaient habilement profité de cette disposition des esprits ; et il était ainsi arrivé que la Suisse était partagée entre l'ancienne religion et celle qu'on venait d'établir.

[[Parmi les treize cantons proprement dits qu'on comptait alors en Suisse, sept étaient restés constamment attachés à la foi romaine ; c'étaient ceux de Fribourg, Soleure, Lucerne, Uri, Underwal, Schwitz et Zug ; dans les trois premiers dominait un gouvernement aristocratique, et la démocratie dans les quatre autres. Les cantons de Bâle, Berne, Zurich et Schaffouse, étaient protestants, et généralement plus puissants. Les cantons de Glaris et d'Appenzell étaient de religion mêlée.

A ces cantons se joignaient d'abord les pays qu'on appelait les *sujets* des Suisses : savoir la Turgovie, au nord, et au sud, les bailliages italiens, qui forment aujourd'hui le canton du Tessin ; ces pays étaient gouvernés en commun par les huit cantons primitifs de la confédération ; puis les *alliés* des Suisses ; le Valais et le domaine de l'abbaye de Saint-Gall, la république de Genève et les trois ligues des Grisons. Le protestantisme dominait dans ces dernières régions.]]

On ne pouvait donc voyager en Suisse sans trouver à chaque pas le passage d'un culte à un autre. Cette circonstance devait rendre les Suisses tolérants : mais, au contraire, les pays protestants, par cela même qu'ils

étaient enrichis des dépouilles de l'Église, étaient toujours ardents pour exclure l'exercice de la religion catholique. Le résident de Venise à Genève, ayant reçu dans sa chapelle quelques habitants catholiques, le peuple s'anima tellement que le résident fut obligé de renvoyer son chapelain. Ces rigueurs s'étendaient même souvent aux cultes dissidents. En 1711, le gouvernement de Berne ordonna aux Anabaptistes de sortir du canton, et leur interdit d'y rentrer, sous peine de prison perpétuelle : cinq cents de ces sectaires partirent pour la Hollande.

Les cantons catholiques regardaient comme une loi fondamentale l'*alliance d'or* ou *alliance Borromée*, préparée par les soins de saint Charles Borromée, et conclue en 1586, dans le but d'assurer la conservation de leur foi. Le nonce du Pape résidait à Lucerne ; sa juridiction s'étendait sur les trois diocèses de la Suisse et sur les monastères immédiatement soumis au Saint-Siège. Tous les appels des causes ecclésiastiques et matrimoniales étaient portées à son tribunal.

La Suisse était partagée en cinq diocèses, Constance, Coire, Sion, Bâle et Lausanne. La ville de Constance est en Allemagne, près des frontières de la Suisse ; mais l'évêché embrassait la Suisse orientale jusqu'à l'Aoste. Coire comprenait presque tout le pays des Grisons, alliés des Suisses, et une partie des cantons d'Uri et de Glaris. L'évêque de Coire était prince de l'empire. Il résidait à Coire ainsi que son chapitre ; il était, ainsi que Constance, suffragant de Mayence. L'évêque de Sion, aussi prince de l'empire romain, préfet et comte du Valais, était, à quelques égards, chef de cette république, qui formait la partie catholique de son diocèse. Il présidait l'assemblée des députés et choisissait le grand bailli, le premier magistrat de la république. Il avait le droit de battre monnaie. En 1748, l'évêque de Sion établit un séminaire diocésain dans une ancienne chartreuse, près sa ville épiscopale. L'évêque titulaire de Bâle, prince et membre de l'empire, résidait à Porentrui, qui était du diocèse de Besançon.

Il avait, depuis la réforme, assez peu de catholiques dans son diocèse. Il était souverain de Porentrui et d'un petit État dont la milice pouvait être portée à 11,000 hommes. La plus grande partie de ses sujets étaient catholiques, mais ils n'étaient pas tous ses diocésains. Bienne, le val Saint-Imiot, la Neuveville, la montagne de Diesse, le Munstershall, appartenaient à l'évêque, mais jouissaient de grands privilèges. Ces petits pays étaient censés compris dans l'article du traité de Westphalie, par lequel l'indépendance de la nation suisse fut reconnue. L'évêque de Bâle jouissait de forts revenus. En 1712, il renouvela l'alliance avec les cantons catholiques; en 1715, il fut compris dans l'alliance conclue avec la France par les mêmes cantons. En 1739, les sujets du prince-évêque se révoltèrent; il ne fut pas secouru par les cantons ses alliés, qui craignirent de se mettre à dos les Bernois. Ainsi le prélat conclut, le 11 septembre 1739, une alliance défensive avec la France, dont les troupes comprimèrent, en 1741, le mouvement de Porentrui. L'évêque titulaire de Lausanne résidait à Fribourg, depuis que les Bernois s'étaient emparés du pays de Vaud dans le seizième siècle, et y avaient proscrit tout exercice de la religion catholique. Ils s'étaient emparés des biens de l'évêque qui est pauvre, et n'a de fait ni cathédrale ni chapitre. Il est nommé par le Pape et continue à s'intituler évêque et comte de Lausanne, prince du saint Empire romain. Il était suffragant de Besançon. Son diocèse s'étend sur une partie de la Suisse occidentale, et comprenait autrefois des paroisses de Franche-Comté. C'est pour cela que les évêques de Lausanne avaient un grand-vicaire à Besançon. Comme ils n'avaient pas de séminaire dans leur diocèse, les étudiants en théologie avaient coutume d'aller dans les séminaires de Paris, d'Avignon, ou même à Rome.

L'évêque de Genève, comme celui de Lausanne, avait été expulsé de son siège par les protestants et s'était retiré à Annecy, en Savoie: La partie de son diocèse située en Suisse n'était plus habitée que par des protestants.

L'archevêque de Besançon, qui était métropolitain de Bâle et de Lausanne, avait juridiction sur quelques paroisses de la principauté de Bâle. Le diocèse de Côme s'étendait sur la Valteline et d'autres dépendances des Grisons.

Les couvents étaient nombreux dans la Suisse catholique, et plusieurs étaient riches. Les abbayes les plus célèbres étaient celles de Saint-Gall, Engelberg, Einsilden, Muri, Dissentis chez les Grisons, etc. Saint-Gall était l'abbaye la plus puissante de la chrétienté. L'abbé était prince de l'empire, allié des cantons et souverain d'un petit État situé entre la Turgovie, le lac de Constance et le canton d'Appenzell. Il battait monnaie et pouvait lever 12,000 hommes de troupes. Einsilden, ou Notre-Dame-des-Ermites, est encore un pèlerinage très-fréquenté.

Plusieurs Suisses se sont fait un nom par leur mérite et leurs ouvrages. Parmi les catholiques, Placide de Zurlauben, abbé de Muri, mort en 1723, est moins célèbre encore par sa naissance que par son zèle, par ses livres de piété, et par les services qu'il rendit à son abbaye, dont il peut être regardé comme le second fondateur. Il était estimé de l'empereur Léopold. Parmi les protestants, Jean-Pierre de Crouzas, de Lausanne, qui était lié avec tous les gens de lettres français, est auteur d'un grand nombre d'écrits de métaphysique, de critique et de morale. Il était zélé défenseur des principes généraux du christianisme. Hottinger, de Zurich, a laissé plus de cinquante ouvrages de théologie et de controverse. Iselin, de Bâle, était théologien, prédicateur et savant estimé par les siens. Benoît Pictet, pasteur à Genève, sa patrie, a aussi écrit sur la théologie, la controverse et la morale. Jean-Alphonse Turretin, mort en 1737, professeur d'histoire ecclésiastique à Genève, jouissait d'une grande réputation. Il contribua, en 1706, à faire abolir à Genève la signature du *Consensus*.

BELGIQUE.

La partie des Pays-Bas, que nous appelons aujourd'hui la Belgique, et qui, à l'époque où nous sommes, était appelée Pays-Bas espagnols, parce qu'ils appartenaient à l'Espagne, comme ils furent appelés depuis Pays-Bas autrichiens, parce qu'ils passèrent peu après sous la domination de l'Autriche (1), ont conservé fidèlement la religion catholique, et se sont toujours distingués par leur attachement à la foi de leurs pères. Il semble même que cet attachement ait été accru en eux par les progrès du protestantisme dans une contrée voisine. Tandis que les Hollandais se couaient à la fois le joug de l'Église et celui de l'Espagne, cette partie des Pays-Bas resta soumise à l'une et à l'autre. Un grand nombre d'établissements religieux et de fondations pieuses attestent les dispositions des habitants.

Il n'y a, dans ce pays, qu'une métropole qui est Malines. En 1701, l'archevêque était Humbert-Guillaume de Précipiano de Soye, né en Franche-Comté, et d'abord évêque de Bruges. On loue sa piété, sa vigilance sur son troupeau, sa charité pour les pauvres, son zèle pour les intérêts de l'Église. Il eut la douleur de voir son diocèse ravagé par une guerre opiniâtre, et troublé en même temps par de fâcheuses disputes, qu'il essaya de réprimer. Reginald Gools, évêque d'Anvers, est aussi cité avec éloge comme un prélat édifiant. Cette ville d'Anvers voyait alors s'exécuter une entreprise qui fait honneur à la religion et aux lettres. Le P. Papebroch, Jésuite, continuait la collection des *Acta sanctorum*, commencée par Bollandus, de la même société. Papebroch, devenu chef de l'entreprise, mourut en 1714, après avoir publié les volumes des mois de mars, avril, mai et juin. Il était se-

(1) Les Pays-Bas appartirent à l'Espagne jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Par la paix d'Utrecht, ils furent cédés à l'Autriche.

condé dans son travail par le P. Baërt, bon critique; après lui, le P. de Sollier eut la direction de ce recueil avec le P. Van der Bosch. [[Cette collection, longtemps interrompue, a été reprise de nos jours, comme chacun le sait, et ç'a été une grande consolation pour tous les amis de la religion et des lettres en particulier, de voir paraître, il y a quelques années, le volume où la vie de sainte Thérèse a été discutée avec tout le soin désirable.]]

C'est dans les Pays-Bas que se formèrent, dans l'origine, des troubles qui ont tenu une grande place dans l'histoire de l'Église, nous parlons du Jansénisme, dont nous avons plus haut présenté l'histoire. La Belgique avait, en 1701, plusieurs controversistes, qui écrivaient sur ces matières. D'un côté, Martin Steyaërt, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, et le P. Mayer, Jésuite, attaquaient les nouvelles doctrines par de nombreux traités. De l'autre côté, le P. Honoré de Sainte-Marie, Jean Opstraët et plusieurs autres, défendaient avec chaleur les sentiments de leurs maîtres, ou bien poursuivaient ceux de leurs adversaires. Depuis quelque temps les Pays-Bas étaient devenus l'asile de ceux de ce parti qui ne trouvaient pas en France assez de liberté. Arnauld et Nicole y avaient fait un long séjour. Quesnel y résidait depuis plus de vingt ans, et l'ascendant de son esprit, la fécondité de sa plume et l'impétuosité de son zèle empêchaient qu'on ne s'aperçût du vide qu'avaient laissé en mourant les premiers patrons de la même cause. Du fond de sa retraite, l'ex-oratorien publiait des écrits, entretenait des correspondances, dirigeait les affaires, et remplissait avec persévérance toutes les fonctions d'un chef de parti. M. de Précipiano souffrait de voir son diocèse devenu un théâtre d'intrigues et de disputes. Il obtint des ordres pour se saisir de Quesnel, qui était caché dans le refuge de Forêt, à Bruxelles. On s'y transporta, et on l'arrêta, lui et deux compagnons de sa retraite, le P. Gerberon et Brigode, qui travaillaient sous ses ordres. Gerberon était aussi connu par de nombreux écrits dirigés vers le même but, et Brigode par son zèle

à les répandre. On les enferma tous trois. Mais Quesnel fut délivré bientôt après. Ses amis ont donné à entendre depuis, qu'il avait été tiré de prison par une espèce de miracle. Ce prodige s'explique fort naturellement. Un gentilhomme flamand, nommé d'Aremberg, et un autre individu, furent les anges qui brisèrent les chaînes de cet autre Pierre. Ils percèrent le mur de l'archevêché, et le 12 septembre 1703, Quesnel était libre. Il alla se fixer à Amsterdam, et s'y signala par de nouveaux écrits où ne brillait pas la modération. Son *Motif de droit* fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau. Il s'en vengea par d'autres brochures, et ne répondit que de cette manière aux sommations que lui fit l'archevêque de venir le satisfaire sur les griefs dont il était chargé. On n'en instruisit pas moins son procès sur les papiers qu'on avait trouvés chez lui, et qui fournirent des preuves que l'on jugea concluantes. Il fut déclaré convaincu d'opiniâtreté, de cabale, d'invectives contre les puissances, d'esprit de schisme et d'erreur. L'archevêque de Malines prononça contre lui, le 10 novembre 1704, une sentence d'excommunication, et le condamna à se retirer dans un monastère pour y faire pénitence. Ce jugement n'étonna pas beaucoup un homme aguerri de longue main contre la crainte des censures. Mais son procès est imprimé et déposé contre lui.

Gerberon et Brigode n'avaient point été délivrés comme Quesnel. Le second parut si contrit, au bout de six mois de prison, qu'on se flatta que l'affliction l'avait changé. Il présenta une requête, dans laquelle, après avoir avoué que son principal emploi, depuis plusieurs années, avait été de veiller à l'impression et à la distribution des livres du parti, il en demandait pardon à Dieu et à l'archevêque. M. de Précipiano lui rendit donc la liberté, en ne lui imposant qu'une pénitence légère. Le personnage promit tout, n'exécuta rien, et se hâta de rejoindre Quesnel à Amsterdam, où il se fit libraire. Pour Gerberon, ce Bénédictin devenu bourgeois de Rotterdam, où il s'était fait

naturaliser sous le nom d'Augustin Kergré, ce fabricant fécond de satires et d'apologies, fut juridiquement examiné. Le 7 décembre 1704, on lui prononça sa sentence qui le déclarait convaincu d'avoir enseigné hautement l'hérésie, d'avoir quitté l'habit de son ordre, et d'avoir déchiré les papes et les évêques. Il fut condamné à signer le formulaire, et à se retirer dans son couvent. Il refusa de remplir la première condition jusqu'en 1710, qu'il témoigna, dit-on, beaucoup de regrets sur sa conduite passée. On lui rendit la liberté, et il ratifia sa rétractation à Saint-Germain-des-Prés. Cependant ses anciens amis ne veulent point en convenir, et prétendent qu'il persista dans ses premiers sentiments. Peut-être croient-ils que l'honneur de leur cause souffrirait d'un pareil changement. Quesnel ne leur a pas donné la peine de faire son apologie sur ce point. Sa constance ne se démentit jamais, et sa retraite à Amsterdam ne fut point oisive. C'est là qu'avec Petitpied et Fouilloux, fugitifs comme lui, il sut faire face à tant d'affaires, composer tant d'écrits, et se former sous ses yeux un parti dévoué à ses intérêts. Il y mourut dans un âge avancé. Nous n'avons déjà eu que trop occasion de parler de ses *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, et des querelles que produisit ce livre fameux.

Nous ne pouvons quitter les Pays-Bas sans parler de l'université de Louvain, et des services qu'elle rendit à la religion. Elle maintint dans ce pays le goût des études et l'attachement au saint Siége. Malheureusement quelques esprits inquiets et amateurs de ces nouvelles doctrines qui avaient autrefois pris naissance au milieu d'elle, y excitèrent souvent des troubles; mais elle eut toujours à leur opposer des hommes estimables et savants. Un de ceux qui furent les plus recommandables, fut Martin Steyaërt, dont il a déjà été parlé. Ce docteur était né le 16 avril 1647, à Semergham, dans le diocèse de Gand; il étudia à Louvain, où il fut le premier en philosophie. L'évêque d'Ypres lui donna un canonicat dans sa cathédrale, mais

Steyaërt s'en démit en 1687. En 1675, il fut créé docteur à Louvain, et 2 ans après, député à Rome pour y solliciter la condamnation de quelques propositions de morale relâchée; ce qui amena le décret d'Innocent XI, du 5 mars 1679, contre soixante-cinq propositions. La ville d'Ypres avait été prise par les Français, en 1678, et leur resta jusqu'en 1713. Steyaërt s'y trouvait encore lorsqu'on publiâ la déclaration du 19 mars 1682. Il empêcha le chapitre de la cathédrale d'insérer cette déclaration dans ses registres; et peu après, appelé à Douai par un concours à une chaire à l'université, il refusa de promettre d'enseigner les quatre articles, et aima mieux se retirer. En 1684, il retourna à Louvain, et y devint successivement professeur de théologie, doyen de la faculté et recteur de l'université. Il prit part à toutes les discussions qui eurent lieu de son temps dans l'université de Louvain et au dehors, soit sur le jansénisme, soit sur d'autres sujets. Les écrits de Steyaërt sur ces matières sont nombreux: on les trouve indiqués dans l'ouvrage du docteur Van de Velde sur l'Église des Pays-Bas (1). En 1692, Innocent XII nomma Steyaërt vicaire apostolique de Bois-le-Duc, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu doyen de la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain, et recteur de l'université pour la seconde fois. Il paraît qu'on lui destinait le siège de Ruremonde, lorsqu'il mourut à Louvain, le 17 avril 1701, au moment où il venait d'achever sa cinquante-quatrième année. Son mérite, son zèle, son savoir, le nombre de ses ouvrages, lui avaient procuré une grande réputation dans l'université de Louvain. Il réfuta tour à tour Huygens, Hennebel, Arnauld, et d'autres écrivains moins connus. Ses ouvrages furent imprimés en 1703, à Louvain, en 6 vol. in-8°, et réimprimés en 1743.

Parmi ceux qui suivirent une voie différente, nous ne pouvons omettre le docteur Van-Espen, le plus savant ca-

(1) Voyez le *Synopsis monumentorum* de Van de Velde, tome III, p. 853.

nomiste de son temps. Né à Louvain, en 1646, il y remplit avec beaucoup de succès une chaire de droit, et donna sur cette matière des ouvrages, dont le plus célèbre est son *Jus ecclesiasticum universum*, où les points les plus importants de la discipline ecclésiastique sont traités avec autant d'étendue que de sagacité. La collection de ses œuvres forme un dépôt curieux et estimé sous plusieurs rapports ; mais sa gloire serait plus pure, si, sur la fin de sa vie, il ne s'était livré à ce même parti dont nous venons de parler. On fut alors étonné de le voir revenir sur des décisions qu'il avait portées dans des temps plus calmes, comme le prouvent les notes ajoutées par lui-même à ses premières éditions du *Jus universum*. En général cet écrivain est peu favorable au saint Siège, et porté à exagérer le pouvoir des princes dans l'Eglise. Ces dispositions s'accrurent avec son dévouement pour la cause qu'il avait embrassée. Il se montra toujours à la tête des réfractaires flamands ; et sa vieillesse se consuma à écrire en leur faveur. Le 7 février 1728, une sentence du recteur de l'académie de Louvain le suspendit de ses fonctions ecclésiastiques et académiques. L'empereur et l'archevêque de Malines ordonnèrent de sévir contre lui. Il se retira en Hollande, à Amersfort, auprès de ces fougueux appelants qui fondèrent une église schismatique, et il eut le malheur de mourir dans leurs bras. Le prétendu archevêque d'Utrecht Barchman fit ses obsèques et prononça son éloge (1).

La Hollande, dont il vient d'être plusieurs fois question, n'avait pas, comme les Pays-Bas, conservé l'ancienne

(1) Le cardinal Quirini rapporte que pendant le séjour qu'il fit à Louvain, il voulut connaître en détail les disputes agitées dans cette université. Hennebel, Opstraët, Van Espen, Delbecque lui racontèrent les différens dans le sens du parti qu'ils avaient embrassé ; ils rejetaient la faute des troubles sur le père Duciant, augustin, et sur le docteur Parmentier, tous deux leurs adversaires, que Quirini n'eut point occasion de voir, et qui lui auraient présenté les faits sous un tout autre jour, mais il put conférer avec le père sévère Meyer, jésuite, qui avait été en opposition avec les docteurs précédents sur plusieurs points, entre autres sur les Congrégations *De auxiliis*. Peu après le docte voyageur entra en France. Voyez son *Commentaire*, livre I, chap. III, IV et V.

croissance. Elle avait renoncé à la fois à l'autorité de l'Église et à celle de l'Espagne, et peut-être même n'avait-elle quitté la première qu'en haine de la seconde. Toutefois, au milieu de la défection générale, un assez grand nombre d'habitants étaient restés attachés à la religion catholique. Amsterdam surtout avait témoigné plus de répugnance à recevoir les nouveautés. Elle ne s'était rendue au prince d'Orange, en 1587, qu'à condition que les catholiques ne seraient point inquiétés. On le promit; mais peu de temps après on chassa les ecclésiastiques et les religieux, et l'on fit cesser tout exercice public de la religion catholique. Malgré ces mesures et tous les efforts du parti dominant, on dit qu'il y a encore plus de vingt mille catholiques à Amsterdam. Ils y ont quatorze églises. On assure également que les Provinces-Unies renferment en tout à peu près un demi-million de catholiques, gouvernés par environ quatre cents pasteurs. Il n'y avait anciennement, dans ces contrées, qu'un siège épiscopal, celui d'Utrecht, qui fut érigé en métropole en 1559, et auquel on donna cinq suffragants, Haarlem, Leuwaerde, Deventer, Groningue et Middelbourg. Mais la révolution arrivée peu après dispersa les évêques qu'on venait d'établir, et anéantit même les sièges. Celui d'Utrecht fut éteint comme les autres, et ce pays fut désormais gouverné par des vicaires apostoliques, ainsi qu'il est d'usage dans les lieux où le catholicisme est proscrit. Ces vicaires apostoliques recevaient le caractère épiscopal et un titre d'évêché *in partibus infidelium*. Ainsi M. de Neercassel, vicaire apostolique, mort en 1686, avait eu le titre d'évêque de Castorie, et n'en avait jamais pris d'autre. Ce prélat était instruit et régulier. Malheureusement il s'était lié avec quelques hommes de parti qui l'entraînèrent dans de fausses démarches, et il prépara, peut-être malgré lui, la division qui se manifesta par la suite dans cette église. Ayant donné accès à beaucoup de jansénistes, il les laissa exercer de l'influence sur son clergé, où ils parvinrent à se faire des partisans.

Le mal parut s'accroître encore sous M. Codde, son successeur dans le vicariat, et titré archevêque de Sébaste. Sur la fin du dix-septième siècle, on déféra au saint Siège le vicaire apostolique, comme fauteur des nouvelles opinions. Innocent XII, alors souverain Pontife, établit une congrégation de cardinaux pour vaquer à l'examen de cette affaire. On y résolut d'ordonner à M. Codde de venir à Rome pour se justifier. Il fit d'abord quelque difficulté d'obéir ; mais comme il pouvait craindre qu'en cas de refus on ne nommât un autre vicaire à sa place, il se rendit et partit pour Rome.

Clément XI venait de succéder à Innocent XII. Il fit instruire cette affaire avec beaucoup de soin et de lenteur, et d'après l'avis unanime de la congrégation, il déclara le vicaire apostolique suspens, et nomma vicaire, par *interim*, M. Cock, pasteur à Leyde. Ces deux mesures déplurent également aux partisans de l'archevêque de Sébaste. Il avait des parents parmi les bourguemestres d'Amsterdam. On agit auprès d'eux, et l'on obtint un ordre des Etats, qui défendait à M. Cock de faire aucune fonction de vicaire jusqu'à ce que l'archevêque eût été rétabli. On n'imaginerait guère à quel point les amis de ce dernier triomphèrent d'un pareil ordre, et de l'humiliation qu'ils en attendaient pour le Pape. Ils s'applaudissaient de pouvoir opposer la faveur d'un souverain protestant aux censures du vicaire de Jésus-Christ. Van Hussen, que l'archevêque de Sébaste avait nommé pro-vicaire en partant pour Rome, et que le Pape venait d'interdire, hésitait s'il obéirait. Quesnel, consulté à ce sujet, répondit, dit-on, qu'on ne devait pas prendre garde à l'interdit, et que la connaissance de cette affaire appartenait aux Etats généraux. Le Pape, instruit de ces démarches téméraires, écrivit aux catholiques des Provinces-Unies, pour les exhorter à l'obéissance, et les prémunir contre la séduction. Il leur marquait en même temps qu'il renvoyait M. Codde en Hollande, mais qu'on ne devait pas espérer de le voir rétabli dans le vicariat. En effet, l'archevêque était à peine

de retour dans ce pays, qu'on apprit qu'il avait été déposé par un décret du 3 avril 1704. L'année précédente, un nouvel ordre des États avait banni M. Cock à perpétuité. Quant au vicaire déposé, il continua de rester dans le pays, et d'écrire pour sa justification. Il s'abstint pourtant de faire aucune fonction, réserve dont il fut blâmé par quelques-uns de son parti. L'abbé Racine, dans son Histoire, trouve que c'était dans M. Codde *une condescendance excessive de déférer à une prétendue sentence évidemment nulle et injuste*. Ce prélat mourut le 18 décembre 1710.

Les amis de la subordination et de la paix ayant empêché M. Cock de faire ses fonctions de vicaire par *interim*, Clément XI chargea son nonce à Cologne, le prélat Bussi, depuis cardinal, de veiller à la mission de Hollande. Le nonce nomma donc, en 1707, pour vicaire apostolique, M. Damen, auquel il donna le titre d'évêque d'Hadrianople. Mais les opposants refusèrent de le reconnaître, et les États lui interdirent l'entrée de leur pays. M. Damen crut devoir, pour le bien de la paix, renoncer à sa juridiction. Un nouvel effort du nonce, quelques années après, ne fut pas plus heureux. M. Bylevelt, qu'il avait nommé vicaire, fut banni et condamné à une amende. Nous verrons dans la suite les prêtres de ce parti consommer leur désobéissance. Au surplus, ce n'était que la moindre portion du clergé catholique de Hollande qui se laissait entraîner à cet esprit d'opposition. Les autres n'y prenaient aucune part (1).

(1) Le cardinal Quirini raconte que, dans son voyage en Hollande, il eut la curiosité de visiter Quesnel à Amsterdam; il trouva chez lui Petit-Pied et Brigode. Il fut accueilli poliment; mais il ressentit, dit-il, une profonde pitié de voir combien ils s'étaient rendus malheureux par leur entêtement à résister aux décrets de l'Eglise romaine contre le jansénisme. Il apprit cependant avec plaisir que Quesnel avait écrit à Michel Levasor, autrefois son confrère à l'Oratoire, et alors retiré en Angleterre et apostat, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise. Quesnel pria même le cardinal Quirini, qui devait peu après passer en Angleterre, de rappeler à Levasor les conseils d'un ancien condisciple; et le savant Italien s'acquitta de cette commission. Il vit aussi à Leyde Van-Hussen, nommé pro-vicaire de l'évêque de Sébaste, et frappé d'interdit par le Pape: il l'entendit se plaindre des troubles de la mission de Hollande, troubles dont cet homme

Si l'église catholique de Hollande était agitée par ces querelles, le protestantisme y était encore livré à des troubles plus graves et à des controverses plus importantes. Il sortait fréquemment de son sein des sectes nouvelles qui se combattaient avec chaleur. Les disputes de Bayle et de Jurieu avaient divisé les esprits. Celles des Arminiens, qui avaient été si vives, subsistaient encore. Spinoza, mort depuis une vingtaine d'années, avait tenu en Hollande une école d'athéisme, et avait énoncé hardiment dans ses livres son système absurde et pernicieux. Le socinianisme avait pénétré dans ce pays, et y comptait déjà des partisans renommés (1). De ce nombre était Jean Le Clerc, érudit fameux et écrivain fécond, qui professa longtemps les belles-lettres et la philosophie à Amsterdam. Il passa pour être l'auteur du livre intitulé : *Sentiments de quelques théologiens de Hollande, touchant l'Histoire critique de l'Ancien Testament, par M. Simon*, où l'on s'efforce de montrer que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque, et où l'on insinue, touchant différents livres de l'Écriture, des systèmes qui tendraient à en détruire l'inspiration. Dans d'autres ouvrages Le Clerc adopte et soutient les interprétations sociniennes, explique les miracles d'une manière naturelle, détourne à d'autres sens les prophéties qui regardent le Messie, et altère les passages qui prouvent la Trinité, et la divinité de Jésus-Christ. Il

de parti était une des causes. A Delft, Quirini trouva Du Vaucel qu'il avait connu à Florence, et qui avait passé plusieurs années en Italie, se cachant sous le nom de Valloni, et se remuant en faveur du jansénisme. Du Vaucel se plaignit aussi amèrement de Rome, et de ses procédés pour la mission de Hollande; mais Quirini lui répondit qu'on ne pouvait imputer les malheurs de cette mission qu'à l'opiniâtre résistance de quelques hommes. A la fin, le docte italien pria Du Vaucel de ne plus revenir sur ces discussions, mais plutôt de lui raconter la part qu'il avait eue à différentes affaires, comme aux disputes sur la Régale, sur la doctrine de Molinos, sur les cérémonies chinoises, sur le livre de Sfondrate, intitulé *Nodus Prædestinationis*, et en effet il en apprit beaucoup de particularités sur ces questions qui peu d'années auparavant avaient agité les esprits.

(1) On peut voir avec quelle force Bossuet, s'appuyant sur les aveux mêmes de Jurieu, signale les progrès d'un si grand mal, dans son *Sixième avertissement sur les Lettres de M. Jurieu*, n. 4 et 5.

n'a pas plus respecté les saints Pères et la tradition (1).

Philippe de Limborch, ami de Le Clerc, paraît avoir partagé ses sentiments. S'il n'avait eu que le tort de remplir ses écrits du fiel le plus amer contre les catholiques, on pourrait à toute force rejeter ce défaut sur les préjugés de sa communion ; mais il n'avait pas sur les grands principes du christianisme cette fermeté d'opinion qui prévient l'erreur, et il fut, sur plusieurs points, vacillant, indécis, ou même tout-à-fait erroné. Il était professeur de théologie, et cette chaire lui donna la facilité, ainsi qu'à Le Clerc, de semer et de propager ses idées de tolérance. Les journaux étaient encore dans leurs mains un autre moyen de les répandre. Van Dale, médecin, n'était peut-être pas étranger au même système. On dit qu'il portait assez loin la liberté de penser. Enfin, un autre écrivain, plus fameux que tous ceux que nous venons de nommer, était Bayle, Français d'origine, mais résidant en Hollande depuis environ vingt ans, et qui y mourut peu après le commencement du dix-huitième siècle. S'il appartient au siècle précédent par ses écrits, il appartient au suivant par l'influence qu'ils ont eue. Né de parents calvinistes, il s'était fait catholique dans sa jeunesse, retourna ensuite au protestantisme, et fut soupçonné d'a-

(1) Le cardinal Quirini, dans le voyage qu'il fit en Hollande en 1710, avant de venir en France, eut à Amsterdam de fréquents entretiens sur des matières d'érudition avec Le Clerc. Il lui parla de ses ouvrages et de ses controverses avec plusieurs savants. Il lui demanda entre autres choses duquel des anciens Pères de l'Eglise il faisait plus de cas. Et comme Le Clerc lui dit qu'il était saint Augustin, c'est donc un faux bruit qui court en Italie, reprit Quirini, que sous le nom de Philippon qui a mis des notes à une édition de saint Augustin, Le Clerc lui-même s'est caché, car saint Augustin est très-maltraité dans ces notes. Le Clerc lui avoua qu'il avait écrit ces notes, non par mépris pour le saint Evêque et pour sa doctrine, mais parce qu'il lui paraissait injuste que les magistrats hollandais se prévalussent de l'autorité de l'illustre docteur pour obliger à se soumettre aux décrets du Synode de Dordrecht, comme si ceux qui avaient secoué le joug de Rome pouvaient être forcés d'en subir un autre. Le religieux italien ne dissimula pas à Le Clerc qu'il ne pouvait approuver ses commentaires sur le Pentateuque, et qu'il les avait souvent combattus dans les leçons qu'il donnait sur l'Ecriture-Sainte.

voir fini par n'être pas plus attaché aux dogmes de sa communion qu'à ceux de l'église romaine. Il fut lié avec les plus célèbres déistes anglais de ce temps-là, et ses écrits, répandus dans leur île, contribuèrent à y fortifier cette pente à l'irréligion qui s'y manifestait déjà. Shaftesbury puisa dans ses leçons l'indifférence totale en fait de religion qui faisait son système. Nos philosophes français l'ont regardé comme un de leurs plus dignes devanciers, et l'ont vanté comme le premier des critiques. Bayle avait en effet beaucoup d'esprit et d'érudition, une imagination heureuse, une mémoire immense; mais il a déparé ses talents par l'usage qu'il en a fait; et à tout prendre, ses écrits verbeux, indigestes et diffus, plairaient beaucoup moins sans la licence et le ton satirique dont il les assaisonne. On est fatigué de ces digressions interminables qui détournent l'attention de l'objet principal. On est rebuté d'un étalage d'érudition qui vient souvent mal à propos. Ces ouvrages eurent néanmoins de la vogue dans l'origine. Le scepticisme de l'auteur séduisit des gens qui cherchaient des motifs pour douter, et ses sophismes en imposèrent à ceux qui ne demandaient qu'à s'étourdir. Ses productions devinrent l'arsenal de l'incrédulité. Si elles ne sont guère lues aujourd'hui, elles ont du moins la gloire d'avoir beaucoup servi aux premiers écrivains qui se sont élevés contre la religion. Bayle peut se vanter d'avoir donné, sur ce point, le ton à son siècle, et d'avoir servi de guide à ceux qui se sont constitués, dans la suite, en guerre ouverte contre le christianisme. Son influence s'est surtout fait sentir en Hollande, où le mélange de toutes les sectes donnait aux partisans du socinianisme et à ceux de l'incrédulité, de nouvelles facilités pour propager leurs principes.

POLOGNE.

La Pologne suit la religion catholique, sans proscrire les sectes qui ont abandonné l'église romaine. Les dissi-

dents jouissent dans ce pays d'une tolérance presque entière. On ne s'en était écarté, dans le siècle précédent, qu'envers les sociniens, qui, à force de répandre leur système anti-chrétien, avaient provoqué l'attention et la sévérité du législateur. On avait aussi sévi contre un Polonais qui avait prêché hautement l'athéisme. Du reste, les catholiques, quoique dominants en nombre, laissaient les protestants fort tranquilles.

La Pologne se divise, quant au gouvernement ecclésiastique, en deux métropoles, celle de Gnesne et celle de Léopol. L'archevêque de Gnesne est investi des plus belles prérogatives. Il est primat du royaume, le premier des sénateurs, légat né du saint Siège, et régent de la république pendant les interrègnes. Il convoque les diètes et proclame les rois. Il y a rarement en Pologne un autre cardinal que lui, parce que la pourpre romaine ne donne aucune préséance dans le sénat, et qu'un évêque cardinal serait obligé de renoncer à son rang de sénateur pour soutenir celui de membre du sacré collège. L'archevêque de Gnesne, en 1701, était Michel Radziejowski, cardinal depuis 1686. Dans la dernière élection, il avait été favorable au prince de Conti, qui avait disputé la couronne à Auguste. L'archevêque de Gnesne a sous lui neuf suffragants, savoir : Cracovie, Wladislaw, Wilna, Posen, Plosko, Warmie, Lucko, Culm et Samogitie. L'évêque de Warmie était André Zaluski, prélat célèbre par son savoir et par ses libéralités, et qui a laissé quelques ouvrages. Léopol a quatre suffragants, Premislaw, Chelm, Kiow et Kaminieck. Tous ces évêchés ont de grands revenus, et donnent aux titulaires le droit de siéger dans le sénat. Mais le clergé inférieur est peu nombreux. Il y a plusieurs villes où il y a deux évêques, l'un du rit latin, l'autre du rit grec. La plupart des Polonais, qui suivent ce dernier rit, sont unis au saint Siège. Seulement ils conservent les cérémonies et les usages particuliers de leur Eglise. Il y a moins de couvents en Pologne que dans les autres parties de la chrétienté. Les religieux du rit grec

sont de l'ordre de saint Basile, qui est fort accrédité dans ce pays, et qui fournit ceux qu'on élève à l'épiscopat. Le roi doit être de la religion catholique.

Auguste, qui régnait en 1701, n'avait pu être élu qu'en renonçant au luthéranisme. Il avait même eu peine, malgré ce changement, à l'emporter sur son compétiteur, le prince de Conti, à qui sa réputation et les insinuations de l'abbé de Polignac, ambassadeur de France à Varsovie, avait formé un parti puissant. Auguste avait eu recours à d'excessives libéralités, et même aux armes, pour faire prévaloir ses intérêts dans la diète. Il s'était appuyé du nonce du Pape, qui avait certifié la vérité de sa conversion. Il finit par gagner le primat et ceux qui lui avaient d'abord été le plus contraires. Mais il ne resta pas longtemps paisible possesseur de ce qui lui avait coûté tant de travaux et de sacrifices. La guerre qu'il eut à soutenir contre Charles XII, roi de Suède, lui prépara de nouveaux embarras. Il fut forcé de descendre du trône, et de se retirer dans son électorat, où il acheta la paix par un traité humiliant. Un autre roi fut élu en sa place, et Stanislas Leczinski régna quelque temps sous la protection de Charles XII.

Pendant ces guerres, la Pologne fut un théâtre de dissensions et de ravages. Les deux partis se traitaient sans ménagement. L'impérial Charles XII, qui conduisait tout militairement, et qui ne souffrait aucune résistance à ses volontés, faisait la loi en Pologne. Il s'emparait des églises et installait des évêques à main armée. Le clergé polonais lui-même était partagé. Le cardinal Radziejowski, l'évêque de Posen, Swociński, et quelques autres, s'étaient déclarés contre Auguste. Le Pape leur écrivit avec force pour les engager à rester fidèles au prince élu par la nation. Il les manda tous deux à Rome pour y rendre compte de leur conduite. L'évêque y fut conduit en effet et mis au château Saint-Ange. Le primat se retira à Dantzick, où il mourut en 1705, laissant son pays en proie à la guerre civile. L'élection de son successeur fut

même une nouvelle cause de querelle. Le Pape et Auguste avaient fait archevêque de Gnesne, M. Szembeck, évêque de Wladislaw, qui prit possession de son nouveau siège. Les Suédois le chassèrent, et firent nommer, de force, administrateur du diocèse, un certain Dzulenski. Clément XI cassa son élection illégale. Le même Pontife protégea de tout son pouvoir Auguste contre son compétiteur, et ne reconnut pas Stanislas comme roi de Pologne. Ce dernier ne resta pas longtemps tranquille dans sa nouvelle élévation. La défaite de son protecteur à Pultawa, en 1709, lui ôta tout appui, et l'électeur de Saxe recouvra la couronne avec plus de facilité qu'il ne l'avait perdue.

Au milieu de ces révolutions, l'Église et l'État eurent beaucoup à souffrir. Dans les brefs de Clément XI, on en trouve un grand nombre relatifs aux affaires de la Pologne. Il écrivait fréquemment au primate, aux évêques, au roi Auguste, pour adoucir leur chagrin, pour exciter leur courage, pour ranimer leur zèle. Il s'intéressa particulièrement en faveur des princes Sobieski, fils du grand Sobieski, roi de Pologne, mort en 1696. Auguste avait fait arrêter deux de ces princes dont il redoutait les prétentions au trône. Clément XI réclama instamment leur liberté. Le nom de Sobieski était cher à la religion, depuis que le dernier roi avait sauvé Vienne, assiégée par les Turcs; et l'aîné des fils aurait été probablement élevé au trône, si sa mère eût ménagé avec plus d'adresse les esprits des Polonais. C'était une Française, fille du comte de la Grange d'Arquien. Elle se retira à Rome, puis à Blois, où elle mourut en 1716. Son père, Henri de la Grange d'Arquien, obtint un chapeau de cardinal, en 1695, sur la présentation du roi son gendre. Il alla aussi se fixer à Rome, et y mourut, en 1707, dans un âge très-avancé. Quant aux princes Sobieski, l'aîné, Jacques, donna une de ses filles en mariage au fils de Jacques II, roi d'Angleterre. Un autre, Alexandre, mourut à Rome, en 1714, ayant, un peu avant sa mort, fait profession de la règle des Capucins.

Nous avons peu de chose à dire sur l'état des sciences et des lettres ecclésiastiques en Pologne au commencement du dix-huitième siècle. Nous avons nommé M. Zaluski, évêque de Warmie, célèbre par la belle bibliothèque qu'il avait formée avec autant de grandeur que de goût. On y joindra, si l'on veut, parmi les protestants, Daniel-Ernest Jablonski, théologien calviniste, né à Danzick, en 1660, du dernier évêque des Bohêmes, et depuis ministre de la cour à Berlin. Il fit paraître beaucoup de zèle contre l'athéisme et le déisme, et pour la réunion des deux grandes branches du protestantisme. On a de lui des sermons, des traités de théologie, et des ouvrages sur l'Écriture sainte.

ROYAUMES DU NORD,

DANÈMARK, SUÈDE ET RUSSIE.

[[Nous n'avons aucun détail intéressant à donner sur les royaumes du nord.

Dans le Danèmark, la religion catholique continuait à gémir sous l'oppression. Le pouvoir royal avait été fortifié par la constitution de 1660, qui avait substitué une monarchie héréditaire et presque absolue à une monarchie élective et fort tempérée par les privilèges des nobles. Comme c'était en grande partie l'action du clergé protestant qui avait amené ce changement, on comprend facilement qu'en retour il avait la puissance la plus étendue. Frédéric IV, qui succéda en 1699 à son père Christian V, se trouva, dès son avènement au trône, engagé avec Charles XII, roi de Suède, dans une lutte difficile qui absorba longtemps toute son attention. Plus tard, vers 1721, il seconda les efforts que fit Jean de Leyde, ministre protestant à Vogen, dans l'évêché de Drontheim en Norwège, pour amener les Groënlandais au christianisme, et il fonda également des missions protestantes en Laponie et à Tranquebar.

La Suède, gouvernée despotiquement par le belliqueux Charles XII, de 1697 à 1718, n'était occupée que des opérations militaires de ce prince. On a vu plus haut, à l'article de la Pologne, que partout où les Suédois obtenaient des succès, la religion catholique recevait les plus rudes atteintes ; il n'y avait presque pas de convention ou traité fait entre cette puissance et l'Empereur ou les autres princes du nord, qui ne contiât quelque article contraire aux droits et aux intérêts de l'Église. On sait comment ce torrent dévastateur fut enfin arrêté, et quelles vicissitudes succédèrent aux victoires de Charles XII.]]

En Russie, Pierre I^{er} (dit *le Grand*), qui jouissait seul du pouvoir souverain depuis 1696, ne paraissait pas d'abord trop contraire à la religion catholique. Touché du zèle que le pape Clément XI avait montré pour Auguste, son allié, il envoya en 1707 le prince Kourakin à Rome pour saluer de sa part le Souverain-Pontife, et lui faire savoir qu'il permettait dans tout son empire le libre et public exercice de la religion catholique. Il avait même autorisé à Moskow la fondation d'un couvent de Capucins et l'établissement d'un collège avec une église pour les Jésuites. Il annonça qu'il donnerait passage par ses États aux missionnaires qui voudraient se rendre en Chine et en Orient. On croit que la mission du prince Kourakin, qui étonna dans le temps les politiques, avait rapport encore à d'autres objets qui sont restés cachés à la postérité.

ANGLETERRE, ÉCOSSE ET IRLANDE.

La religion catholique avait cessé depuis longtemps d'être dominante en Angleterre, mais elle avait encore conservé dans ce pays des partisans zélés. Au milieu du feu des persécutions et des troubles des guerres civiles, l'ancienne foi s'était maintenue parmi quelques familles privilégiées. Elisabeth s'était efforcée vainement de la détruire. Elle avait été secondée, à cet égard, par les

préjugés et l'antipathie de la majorité de la nation. C'est sans doute un phénomène assez étrange que cette aversion si prononcée du peuple anglais pour une religion qui fut la sienne. Cette aversion a jeté dans les esprits de si profondes racines, qu'elle forma longtemps comme un des traits les plus marqués du caractère anglais. On la retrouvait, non pas seulement dans la multitude toujours prête à se soulever au mot de *papisme*, mais dans les conditions supérieures et chez les gens les plus instruits. Anglicans et non conformistes, tous haïssaient cordialement ce qu'ils appellent le *papisme*. Il n'était pas un prédicateur qui ne se crût obligé en conscience de s'élever en chaire contre l'Église romaine. Il n'est pas un théologien qui n'ait donné quelque traité exprès contre elle. Il semble qu'ils ne se croiraient pas bons Anglais, s'ils n'avaient lancé quelques traits contre l'Église qui les a rendus chrétiens. Cette antipathie, devenue nationale, a donné lieu, pendant près de deux siècles, à des scènes tantôt violentes et tantôt ridicules. S'il arrivait, par exemple, que dans le coin de quelque comté un protestant se fit catholique, un prédicant zélé ne manquait pas de dénoncer ce scandale et de crier contre les progrès du *papisme*. A ce seul mot les têtes s'enflammaient. Les papiers publics, les clubs, les chaires, les deux chambres du Parlement retentissaient de plaintes sur les progrès du *papisme*. Au bruit que l'on faisait de toutes parts, un observateur de sang froid aurait pu croire que la religion catholique avait gagné de nombreux prosélytes; mais il eût été étonné, en remontant à la source, de voir que ces clameurs portaient le plus souvent sur un fait unique, quelquefois sur un fait douteux. Depuis le temps qu'on parle des progrès du *papisme*, le *papisme*, si ces progrès eussent été vrais, aurait fini par anéantir la religion dominante. Le nombre des catholiques était cependant loin d'augmenter, au moins dans les premières classes. L'ambition, le désir d'occuper des places et de siéger au Parlement faisaient de temps en

temps prêter les serments. Les documents varient beaucoup sur le nombre des catholiques. Berington, dans ses écrits, ne les portait, en 1767, qu'à soixante et quelques mille ; mais peut-être était-il resté au-dessous de la vérité, pour ne pas effaroucher la susceptibilité des protestants. Dans ces derniers temps, le nombre des catholiques était certainement beaucoup plus considérable.

Les plaintes contre le *papisme* furent surtout vives et répétées sous le règne de Charles II. Ce prince était fils d'une princesse catholique, et il avait passé sa jeunesse sur le continent, dans des États catholiques. Il avait épousé Catherine de Portugal, princesse fort attachée à sa religion. C'était autant de motifs pour tenir les protestants en alarme. Leurs craintes redoublèrent encore, quand ils virent Jacques, duc d'Yorck, frère du roi et héritier présomptif de la couronne, embrasser la foi catholique. Ce prince, après la mort de sa première femme, qui s'était aussi déclarée pour cette religion, épousa une princesse de Modène, et l'on soupçonna dès lors son changement de religion. Le parti protestant n'omit rien pour échauffer les esprits. Les docteurs anglicans dans les chaires, les écrivains dans leurs pamphlets, les membres du Parlement dans leurs motions, s'élevaient également contre les catholiques, et il est peu d'années du règne de Charles II qui n'aient vu prendre de nouvelles mesures contre eux. Ce prince était, par inclination, porté en leur faveur, et il paraît que dans un traité secret, conclu avec Louis XIV, il s'était engagé à se faire catholique. Mais il ne savait point résister aux sollicitations du Parlement et à l'esprit général de sa nation, et les catholiques furent vivement persécutés sous son règne. Ils le furent surtout lors de l'imposture de Titus Oatès, imaginée par les protestants, et soutenue par Shaftesbury. Beaucoup de prêtres furent arrêtés, et d'autres furent obligés de fuir. Titus Oatès, né en 1619, avait d'abord paru embrasser le catholicisme, et avait passé quelques années dans les séminaires anglais, éta-

blis à Valladolid et à Saint-Omer. Retourné en Angleterre, il leva le masque en 1678 ; il accusa les catholiques anglais d'avoir conspiré avec le Pape et les Jésuites pour le renversement du protestantisme , et même contre la vie de Charles II. En vain les fourberies d'Oatès se trahissaient par mille endroits. Les préventions nationales étaient montées au comble. On ne voulut voir que les progrès du *papisme* là où éclataient les artifices d'un misérable et d'un traître. Le sang des catholiques coula sur les échafauds. Dix-sept d'entre eux perdirent la vie par suite des accusations d'un homme décrié. De ce nombre furent Guillaume Howard, comte Stafford, quelques laïques zélés, un prêtre séculier et six Jésuites. C'était contre ceux-ci que le peuple était le plus acharné. Huit autres prêtres souffrirent la mort par cela seul qu'ils étaient prêtres, et qu'ils en avaient fait les fonctions. Olivier Plunkett, archevêque catholique d'Armagh, en Irlande, fut amené à Londres, et mis à mort en 1681. L'innocence de ce prélat fut encore relevée par la résignation et la piété qu'il montra dans les cachots.

Le 16 février 1685, mourut Charles II. On croit qu'il mourut sincèrement catholique. Jean Huddleston, bénédictin anglais, qui avait contribué à sauver ce prince après la bataille de Worcester, lui fut encore utile dans ce dernier moment : appelé dans la chambre du roi, la veille de sa mort, il reçut la déclaration de Charles, qui témoigna vouloir mourir dans la religion catholique, et montra du regret de ses fautes et de ses désordres. Huddleston le confessa, lui administra les sacrements, et l'exhorta à la mort. Dans la relation qu'il en publia depuis, il donne un détail consolant des dispositions de ce prince.

Jacques II monta sur le trône à l'âge de cinquante-et un ans, et sans aucune contestation. Deux jours après, il alla publiquement à la messe. Oatès fut mis en jugement. Accusé déjà deux fois de parjure, sous le règne

précédent, il fut condamné, le 19 mai 1685, à une prison perpétuelle (1). Jacques II fit président de son conseil privé le comte de Sunderland, qui venait de se déclarer catholique, affectait beaucoup de zèle, allait, disait-on, souvent à confesse au P. Pétre, et poussait son maître aux démarches les plus imprudentes. On assure que dans la suite, ce ministre hypocrite se vantait d'avoir ruiné par là les affaires de Jacques. Quoi qu'il en soit, ce prince mit dans plusieurs de ses démarches une précipitation et un éclat qui révoltèrent des esprits ombrageux. Il fit entrer quatre lords catholiques dans son conseil privé. Il en admit d'autres dans les places civiles et militaires. Le 4 avril 1687, il donna une déclaration pour la liberté de conscience. Les dissidents des différentes sectes l'en félicitèrent par des adresses, tandis que les partisans de l'Église établie s'en montraient fort mécontents. Les catholiques profitèrent aussi de cette loi. Ils ouvrirent des chapelles à Londres et dans les autres grandes villes. Il se fit quelques conversions éclatantes dans toutes les classes, et la plupart furent durables et continuèrent après la révolution. Le roi nomma pour le service de sa chapelle des prêtres recommandables, les docteurs Godden, Giffard, Betham et Thomas Witham, Hall, Codrington, Ellis, Marshe, Jenks et Sabran.

Plusieurs des ecclésiastiques que nous venons de nommer publièrent de bons écrits de controverse. Il y eut des conférences entre les docteurs catholiques et les docteurs anglicans. Pierre Godden en eut quelques-unes avec Stillingleet, Claggett et autres. Personne n'était plus propre que lui à ce genre de controverse, par sa présence d'esprit et sa facilité à s'énoncer. Il mourut en 1695. Il ne faut pas le confondre avec Thomas Godden ou Tilden, mort en 1688, qui eut aussi des disputes de

(1) Plus tard la révolution de 1688 rendit la liberté à Oatès: il se lia alors avec les Anabaptistes, et il termina sa vie dans leur société, regardé de tous comme un homme vil et méprisable.

vive voix et par écrit avec Stillingsfleet et d'autres anglicans. Goter et Sergeant sont encore connus en Angleterre par d'excellents ouvrages en ce genre. Le P. Pulton, Jésuite, eut une conférence avec le docteur Tenison, depuis archevêque de Cantorbéry. Il y en eut une autre, en présence du roi, le 30 novembre 1688, entre Giffard et Godden, pour les catholiques, et les anglicans Patrick et Jane. Echard dit qu'elle fut toute à l'avantage des protestants. Mais Giffard en donna, en 1722, une relation, où il montre qu'Echard n'a pas connu les faits, et n'a pas su même ce qui avait fait la matière de la discussion. Des laïques aussi entrèrent dans la lice. Walker, Mederith, Deane, Ward, publièrent de bons écrits en faveur de la cause catholique.

En 1687, le roi avait envoyé un ambassadeur à Rome. Le 6 juillet 1687, le nonce Ferdinand d'Adda, archevêque d'Amasie, qui résidait secrètement auprès du monarque, fit son entrée publique à Windsor, en habits pontificaux, précédé de la croix, et accompagné de religieux en habits de leur ordre, spectacle qui blessa les yeux des protestants. Une autre démarche de Jacques ne parut pas moins choquante. Il fit entrer dans son conseil privé Edouard Petre, Jésuite, son aumônier, en qui il paraît avoir eu beaucoup de confiance. Cette distinction, dit Dodd, accordée à un religieux qui par état est étranger aux matières du gouvernement, était contraire à l'usage même des cours catholiques, et fut blâmée, à plus forte raison, chez un peuple qui avait en aversion les religieux, et surtout les Jésuites. Le roi cependant voulait faire nommer Petre évêque ou cardinal. Il écrivit plusieurs fois à ce sujet au pape Innocent XI, qui refusa, pour divers motifs, d'accéder à sa demande. Quelques coups d'autorité achevèrent d'aigrir les esprits, et servirent de prétexte aux chefs du parti protestant. Jacques ordonna à l'Université de Cambridge de faire maître ès arts Alban Francis, religieux Bénédictin. On venait, dit-on, d'accorder ce grade à l'ambassadeur du roi de Ma-

roc ; mais on fut plus difficile pour un catholique. L'Université refusa et fut applaudie. Jacques punit quelques-uns de ses membres, et fut blâmé. Quelque temps après, il nomma président du collège de la Magdeleine, à Oxford, le docteur catholique Giffard : nouveau grief qui précéda de peu la révolution. On regarda comme un scandale que Walker, président du collège de l'Université, eût érigé dans ce collège une chapelle catholique, et eût persuadé à quelques membres de l'Université de se déclarer catholiques comme lui. On en voit plusieurs qui avaient pris ce parti et qui y persévérèrent. Walker était disciple du pieux et savant Abraham Woodhead, catholique, mort le 4 mai 1678, et célèbre par d'excellents écrits de controverse, dont Walker publia quelques-uns.

Au reste, en convenant franchement des imprudences du malheureux Jacques, nous devons dire aussi ce que nous pensons après un examen attentif des faits ; c'est que, quelle qu'eût été sa conduite, il aurait infailliblement succombé aux embarras de sa position. Il eût été plus réservé, qu'il n'aurait pu se soutenir sur un trône environné de tant d'écueils. La nation, dans l'excès de ses préventions contre les catholiques, avait vu avec chagrin un prince de cette communion hériter de la couronne. De là un éloignement très-prononcé et une défiance toujours croissante. On ne pardonnait rien au roi, on blâmait toutes ses mesures, on envenimait toutes ses actions. Les whigs et les torys étaient unis contre lui. Les premiers, partisans de la liberté, lui reprochaient d'étendre trop les droits du souverain. Les seconds, amis zélés de l'Église établie, craignaient que son existence ne fût compromise sous un roi d'une communion différente. De là des plaintes générales. Les évêques, les docteurs, les prédicateurs, les universités, tous les rangs du clergé anglican rivalisaient d'ardeur contre la cour, et le peuple les encourageait par ses cris. Le refrain, *point de papisme*, se faisait entendre de tous côtés. La liberté même de conscience,

accordée par Jacques, était prise en mauvaise part. L'esprit d'opposition contre la cour était donc si général et si vif, qu'une révolution était inévitable. Elle eut lieu ; mais avant d'en raconter les suites, nous devons parler d'un établissement important pour la religion, qui se fit sous Jacques, et qui fut presque le seul qui survécut à ce prince.

Les changements opérés en Angleterre par Henri VIII et par ses successeurs, y ayant aboli la succession des évêques, le gouvernement spirituel des catholiques se trouva confié à de simples prêtres ou à des religieux qui prenaient leurs pouvoirs du saint Siège. Comme leur autorité était nécessairement restreinte, on crut que la présence d'un évêque serait plus utile dans ce pays. Les Papes y envoyèrent donc successivement deux vicaires apostoliques avec le titre d'évêques *in partibus infidelium*. Ces prélats furent Guillaume Bishop et Richard Smith, tous deux évêques de Calcédoine. Leur administration ne fut pas tranquille. Le dernier fut obligé de quitter l'Angleterre, où sa présence choquait les protestants, et où il ne rentra plus depuis. M. Bishop avait établi un chapitre qui devait exercer les pouvoirs en son nom, et suppléer à son absence. Lui et M. Smith nommèrent successivement des chanoines, des doyens, des grands-vicaires pour les besoins de la mission. Mais l'autorité de ces délégués ne fut jamais universellement reconnue. Les réguliers ne se croyaient point obligés d'y déférer. Ils prétendaient même n'être point soumis à la juridiction du vicaire apostolique, et faisaient valoir des privilèges qu'ils avaient obtenus des Papes. De là des contestations assez vives, dans lesquelles les Bénédictins et les Jésuites d'une part, et de l'autre le clergé séculier, soutenaient chacun un parti différent. Ces divisions furent même portées assez loin, et ce fut pour les éteindre que le saint Siège songea à établir, sous Jacques II, un gouvernement plus uniforme et plus régulier. Le prince joignit, à cet égard, ses instances à celles du clergé. L'abbé Racine

prétend, dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* (1), que l'on sollicita la création d'évêchés en titre en Angleterre, mais que la cour de Rome s'obstina à ne nommer que des vicaires apostoliques. Cet historien infidèle et partial était mal informé sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ou plutôt ses préventions l'ont guidé ici. Il n'y a point de traces du fait qu'il avance, et Dodd (2), si bien instruit de l'histoire de son pays, et si attentif à en recueillir les particularités, ne parle point de celle-là. Cette mesure aurait été même assez imprudente, et aurait probablement plus blessé encore les protestants.

Quoi qu'il en soit, le Pape institua des vicaires apostoliques pour gouverner cette mission. Le premier fut Jean Leyburn, ancien président du collège de Douai, puis auditeur du cardinal Howard de Norfolk. Il fut sacré à Rome, le 9 septembre 1685, sous le titre d'évêque d'Adramite, partit immédiatement pour l'Angleterre, où il fut logé au palais de Saint-James, et fit sa visite pastorale par tout le royaume. Il donna la confirmation à un grand nombre de catholiques. Peu après on lui nomma des collèges. L'Angleterre fut partagée en quatre districts, celui du nord, celui du sud, celui de l'ouest et celui du milieu. On attacha à chacun un évêque en qualité de vicaire apostolique. L'évêque d'Adramite eut dans ce partage le district du midi. En 1687, Bonaventure Giffard, docteur en théologie de Paris, fut sacré évêque de Madaure, et devint vicaire apostolique du district du milieu. Ceux de l'ouest et du nord furent confiés l'année suivante à Philippe-Michel Ellis, Bénédictin, et à Jacques Smith, président du collège anglais de Donai. Ils furent sacrés évêques d'Auréliopolis et de Gallipolis, et on leur assigna à chacun 1,000 livres sterling de pension annuelle. Dès

(1) Tome XIII; page 656.

(2) *The chur History of England, from the year 1500 the year 1688, chiefly with regard to catholicks; Brussels, 1737, 1739, et 1742; 3 vol. in-folio.* Cet ouvrage est plein de recherches et fort curieux. L'auteur est Charles Dodd, prêtre anglais.

lors la juridiction du chapitre et de ses vicaires cessa. Les prêtres séculiers se soumirent sans difficulté aux vicaires apostoliques. Les religieux cédèrent moins aisément. Le 6 octobre 1695, un décret de la congrégation *de propaganda fide*, décida que tous les prêtres séculiers et réguliers, les chapitres, les Bénédictins et les Jésuites, devaient prendre les pouvoirs des évêques pour toutes les fonctions du ministère, et que toute juridiction avait cessé par la nomination des vicaires apostoliques.

Mais à peine les vicaires apostoliques étaient entrés en fonction, qu'éclata la révolution de 1688. Guillaume, prince d'Orange et Stathouder de Hollande, accueillait depuis longtemps les Anglais mécontents. Neveu et gendre de Jacques II, il oublia ce double lien pour faire la guerre à ce malheureux prince. En vain celui-ci revint sur ses premières démarches, et accorda aux anglicans le redressement des griefs dont on se plaignait. Guillaume débarqua en Angleterre, le 4 novembre, et attira à lui plusieurs seigneurs. L'évêque anglican de Londres fut un des premiers à se déclarer pour lui. Jacques, abandonné de ceux qu'il croyait les plus fidèles, quitte son palais le 11 décembre. A la nouvelle de son départ, la populace de Londres se hâte de piller toutes les chapelles catholiques. Quatre jours après, ce même peuple rappelle son roi, et le reçoit avec de nombreuses acclamations. Ces marques d'attachement d'une multitude volage n'eurent que la durée d'un éclair. Le 18 décembre, Jacques II quitta Londres pour la seconde fois, et cinq jours après il s'embarqua pour la France, où la reine et son fils étaient déjà passés.

Le mois suivant, une convention nationale déclara que Jacques avait abdicqué; allégation évidemment fautive. Mais on ne voulait qu'un prétexte, spécieux ou non. Guillaume fut appelé au trône. Cependant Jacques conservait encore des partisans. Six évêques anglicans, et à leur tête l'archevêque de Cantorbéry, refusèrent de violer le serment de fidélité qu'ils lui avaient fait. Ils furent déposés, ainsi que les ecclésiastiques qui suivirent leur

exemple. De là un schisme dans l'église anglicane, les uns adhérant aux évêques expulsés de leurs sièges, les autres reconnaissant leurs successeurs. Les premiers furent appelés *jacobites* et *non-jureurs*. Parmi eux étaient des hommes d'un mérite distingué, Dodwell, Hickes, Collier, Lesley et autres. Des protestants même suivirent Jacques dans son exil, et plusieurs seigneurs restèrent attachés à sa fortune. Retiré à Saint-Germain, où Louis XIV lui accorda un asile honorable, il entretenit quelque temps l'espérance de remonter sur son trône. Il fit pour cela une tentative en Irlande, dont les habitants lui étaient restés généralement fidèles. Mais ses troupes furent défaites, et il revint en France pour n'en plus sortir.

On devait s'attendre que cette révolution aurait des suites fâcheuses pour les catholiques. Au fond, c'était contre eux qu'elle se faisait. C'était le catholicisme que l'on poursuivait dans la personne de Jacques. On fit expier à cette religion la protection momentanée qu'elle avait obtenue. Il fut statué qu'aucun catholique ou époux de catholique ne pourrait hériter du trône. Les catholiques ou ceux réputés tels eurent ordre de s'éloigner à dix milles de Londres. On les désarma, on leur prit leurs chevaux. On ferma quelques écoles qu'ils avaient formées. On les excepta seuls de l'acte de tolérance. Leur droit de patronage fut conféré aux universités. On accorda, en 1700, des récompenses à qui ferait prendre un prêtre ou un jésuite. Il fut défendu, sous peine de 100 livres sterling d'amende, d'envoyer ses enfants hors du royaume pour les faire élever dans la religion catholique. Les catholiques étaient inhabiles à hériter. Les évêques nouvellement envoyés en Angleterre étaient particulièrement l'objet de la jalousie nationale. M. Ellis avait quitté l'Angleterre, et n'y reparut plus. Il se retira à Rome, et fut fait depuis évêque de Segni, en Italie. Les évêques d'Adramite et de Madaure furent arrêtés. Le premier fut mis à la tour de Londres, et le second à Newgate. Ils y restèrent quelque temps, furent ensuite relâchés, puis

fréquemment menacés. A la moindre alarme ils étaient obligés de se tenir cachés. Les prêtres furent soigneusement recherchés, et plusieurs accompagnèrent Jacques dans sa fuite. D'autres restèrent en prison. Des laïques eurent le même sort. Jacques Drummond, duc de Perth, qui ne s'était fait catholique que récemment, persévéra dans cette religion, et fut emprisonné, à deux reprises différentes, pendant plus de trois ans, au bout desquels il se retira à Rome, puis à Saint-Germain-en-Laye, où il mourut en 1716, sans que ses ennemis aient jamais pu lui reprocher autre chose que sa religion. Obadiah Walker, président du collège de l'université à Oxford, qui s'était déclaré catholique, et avait attiré plusieurs personnes à cette religion, fut mis à la tour, interrogé en plein parlement, et excepté nommément de l'acte d'amnistic. Cependant il faut savoir gré à Guillaume III de n'avoir pas versé le sang, et de n'avoir pas renouvelé les scènes atroces de 1679 et des années suivantes.

Au milieu de ces traverses, la religion catholique se soutint par elle-même, et son état, dans ce pays, était, en 1701, aussi satisfaisant que possible. Les vicaires apostoliques y gouvernaient leurs districts avec un zèle mêlé de prudence. M. Leyburn, fort âgé, restait à Londres tandis que M. Giffard gouvernait le district du milieu. Il faisait de fréquentes visites, établissant des missionnaires, donnant la confirmation, et encourageant les catholiques dans la foi. Il secondait M. Leyburn dans l'administration du district du sud, et visitait aussi celui de l'ouest, privé d'évêque. Le clergé comptait dans son sein des hommes distingués par leurs talents. Sergeant et Goter étaient les plus connus. Jenks, que ses collègues avaient mis sur la liste pour l'épiscopat, refusa constamment cette dignité. André Giffard, frère de l'évêque de Madaure, et son grand-vicaire, montra la même modestie. Plusieurs chapelains de Jacques II laissèrent des sermons imprimés. Le jésuite Pulton publia la relation de sa conférence avec Tenison. Son confrère Dorrel est auteur de livres de controverse et

de piété. Plusieurs missionnaires trouvaient, au milieu de leurs travaux, le temps de composer de bons écrits, dont quelques-uns sont encore estimés des catholiques anglais. Quelques laïques donnaient l'exemple d'une haute piété.

Les lois sévères qui interdisaient aux catholiques la faculté de tenir des écoles, les obligeaient à envoyer leurs enfants sur le continent. Il s'était formé, à cet effet, différents établissements à Rome, à Paris, à Douai, à Valladolid. Le plus célèbre de ces collèges était celui de Douai, qui était comme la pépinière du clergé séculier en Angleterre. Il avait été créé vers le commencement du dix-septième siècle, et les Papes l'avaient protégé, et lui avaient accordé une pension annuelle. Les présidents des collèges étaient choisis par le cardinal protecteur des églises d'Angleterre à Rome. Celui qui remplissait ce poste, en 1701, était le docteur Paston. Le collège des Anglais à Lisbonne était le plus considérable après celui de Douai. Il avait été fondé par un seigneur portugais. A Paris, plusieurs prêtres anglais avaient, au commencement du siècle, formé une communauté dans l'ancien collège d'Arras; ce fut un refuge pour leurs confrères persécutés. Les évêques Bishop et Smith y résidèrent quelque temps, et il en sortit de bons ouvrages de controverse. Un laïque anglais, Thomas Seckvil, fut le principal bienfaiteur de l'établissement. Mais le collège d'Arras ayant été saisi, par suite de la guerre avec l'Espagne, la communauté fut dispersée. Peu après le rétablissement de Charles II, le projet fut repris par un ecclésiastique anglais, Thomas Carr, directeur d'un couvent d'Augustines anglaises à Paris. Il acheta, rue des Boulangers, une maison où se forma une petite communauté dont il fut nommé supérieur. Plusieurs jeunes Anglais y venaient suivre leurs études, et Carr, à sa mort, en 1674, laissa des fonds pour soutenir l'établissement. Ses intentions furent remplies après lui par un autre prêtre anglais, Jean Betham, son disciple et son ami, qui acheta une maison et un jardin rue des Postes. On y fonda des bourses pour six étudiants. La maison prit le nom de sé-

minaire Saint-Grégoire, et fut autorisée par lettres patentes en 1701. Betham, qui était chapelain de Jacques II et précepteur du jeune prince son fils, soutint l'établissement de tout son zèle et s'y retira peu avant sa mort arrivée en 1709. Le même lieu servit d'asile à d'autres Anglais persécutés. Le séminaire Saint-Grégoire subsistait encore au moment de la révolution de 1789. (Voyez l'*Histoire de l'Église d'Angleterre*, par Dodd, t. III, p. 485.)

Parmi les ordres religieux qui fournissaient des sujets aux missions d'Angleterre, les Bénédictins et les Jésuites étaient les plus nombreux. Les premiers, qui formaient une congrégation à part, sous le nom de *Bénédictins anglais*, avaient des maisons à Paris, à Douai, à Saint-Malo, en Lorraine, etc. Ils fournirent plusieurs évêques à la mission, et tenaient tous les quatre ans des chapitres pour nommer leurs supérieurs.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici de l'Écosse. Cette partie de la Grande-Bretagne comptait un assez grand nombre de catholiques, et elle en aurait eu davantage sans le manque de prêtres et la privation d'écoles catholiques. Ces deux circonstances favorisèrent beaucoup le succès des réformateurs du seizième siècle. Le saint Siège y faisait passer de temps en temps des Franciscains irlandais, mais la plupart étaient rebutés de la rigueur du climat, au moins dans la partie septentrionale de l'Écosse, où le froid rend la vie pénible, et ils restaient peu dans cette mission. Un pieux et zélé missionnaire, nommé Withe, fut plus constant. Aidé de la protection de lord Mac'donald, il fit revivre la foi dans les montagnes d'Écosse, et ramena, presque sans difficulté, les familles que le malheur des temps avaient éloignées de la religion. Ses travaux, vraiment apostoliques, datent de la fin de Cromwell et du commencement du règne de Charles II. On essaya, vers le même temps, d'établir quelques écoles pour former des prêtres, et en même temps pour préserver les enfants des catholiques de la séduction des écoles protestantes. Mais ces établissements avaient peine à se soutenir au

milieu des traverses qu'on suscitait aux catholiques.

La révolution de 1688 n'eut pas des résultats moins fâcheux pour ce pays que pour l'Angleterre, et l'attachement d'un grand nombre d'Écossais aux Stuarts, leurs anciens maîtres, servit de prétexte à de longues vexations. Les protestants s'y montrèrent presque aussi jacobites que les catholiques, et les premiers, comme les seconds, parurent vouloir profiter de toutes les occasions pour soutenir les droits de leur souverain légitime. On les comprima donc avec soin. Le gouvernement anglais cessa de protéger les épiscopaux, et les presbytériens devinrent dominants en Écosse. Ils ne se montrèrent pas plus tolérants pour les catholiques que les épiscopaux ne l'avaient été. Les préjugés politiques se mêlant aux préjugés religieux, on poursuivait à la fois en eux les partisans des Stuarts et les adhérents à une foi proscrite. On tint des prêtres catholiques en prison pendant plusieurs années, ensuite on les bannit. On envoya des troupes dans les montagnes, on ravagea les terres des catholiques, et un capitaine nommé Porringer se rendit fameux dans l'ouest par ses dévastations et ses cruautés. En même temps, le parlement d'Écosse statua que les enfants qui ne se feraient pas protestants seraient privés de la succession de leur père et mère; mesure bien calculée pour éveiller la cupidité, et étouffer l'attachement à l'ancienne croyance.

Cependant la foi se soutint au milieu des efforts faits pour la comprimer. Il paraît que Jacques, dans sa retraite, entretenait des relations étroites avec l'Écosse. Il y fit passer quelques fonds avec lesquels on établit, dans les montagnes, une école dirigée par George Panton, élève du collège de Paris. Ce prince s'unit avec les missionnaires écossais pour demander l'envoi d'un évêque dans ce pays. Le saint Siège accéda à leurs désirs. Thomas Nicolson fut fait, en 1694, évêque de Peristachium et vicaire apostolique en Écosse, où il se rendit secrètement en 1697. Il n'y trouva que vingt-cinq missionnaires dont il augmenta successivement le nombre. Il commença, dès cette année,

à faire quelques visites dans le nord, où les catholiques sont plus nombreux. Il en fit également les quatre années suivantes dans les différentes parties de son vicariat. Son activité et son zèle produisirent beaucoup de fruit dans un pays qui n'avait pas vu d'évêque depuis près de cent ans. Il dressa des avis aux pasteurs, qui furent acceptés dans une réunion de missionnaires écossais, et confirmés depuis à Rome. Nous avons particulièrement sous les yeux la relation d'une visite qu'il fit, en 1700, dans les montagnes et dans les îles de l'ouest. Dans un voyage de plus de quatre cents milles, par des montagnes fort rudes et des mers dangereuses, il confirma un grand nombre de personnes, s'instruisit du besoin des peuples, réprima les abus, annonça à ses fidèles catholiques la parole de Dieu, et les exhorta à la constance dans la foi. On voit par la relation qu'ils étaient assez nombreux dans ces quartiers. Plusieurs îles étaient exclusivement peuplées de catholiques, et dans une seule station le vicaire apostolique confirma plus de sept cents personnes. Il trouva ces bons montagnards réglés dans leurs mœurs, respectueux pour les prêtres, et observant avec exactitude les lois de l'Église. Quelques-uns d'entre eux avaient été mis à mort peu auparavant par le cruel Porringer, sur le refus qu'ils avaient fait de renoncer à leur religion. M. Nicolson encouragea ses prêtres, et nomma deux pro-vicaires, M. Monro et M. Mungan, anciens missionnaires, que leur expérience et leurs services rendaient dignes de cette confiance. Il leur donna le droit de visite et recommanda de l'instruire de l'état des choses. Il inspecta aussi l'école d'Arasaick, sur laquelle il fondait ses espérances, et qui servait comme de préparation aux sujets que l'on envoyait ensuite au collège écossais à Paris; maison qui était la principale ressource pour l'éducation des prêtres, et la principale pépinière de missionnaires pour l'Écosse. Outre ce collège, il y en avait encore un à Rome et un à Ratisbonne, chez des Bénédictins écossais, qui avaient trois maisons en Allemagne.

L'Irlande mérite encore plus de fixer notre attention par le grand nombre de catholiques qu'elle renferme, et nous croyons devoir reprendre son histoire avec plus de suite encore que celle de l'Angleterre. Les temps modernes ne présentent pas de pays où la masse de la nation soit restée aussi ferme dans sa foi au milieu de toutes les séductions, de toutes les épreuves et même des persécutions les plus violentes. Ainsi le catholicisme avait jeté de profondes racines chez ce peuple, grâce aux travaux de ses apôtres, au zèle de ses évêques et aux exemples de vertus de plusieurs monastères célèbres. Avant Henri VIII, on comptait en Irlande cinq cent quarante abbayes, prieurés et communautés d'hommes et de femmes. Les innovations de ce prince furent mal accueillies en Irlande, et l'on rejeta le serment de suprématie. Aussi, en 1539, beaucoup de religieux furent obligés de sortir du pays, et deux ans après, les abbayes et les monastères furent mis par le parlement d'Irlande à la disposition du roi, qui les garda pour lui, ou en gratifia ses courtisans et la noblesse.

Mais ce fut sous Élisabeth que la persécution éclata avec plus de force. Cette princesse porta contre les catholiques, en Angleterre, les lois les plus rigoureuses; ces lois ne furent pas appliquées immédiatement à l'Irlande, mais on y traita aussi les catholiques avec une extrême dureté. Le clergé, les religieux, la noblesse, les simples particuliers, y furent en butte à un système continu de vexations qui allaient souvent jusqu'à l'atrocité. Les hommes les plus respectables, des évêques, des prêtres, des religieux de différents ordres, des laïques de toutes les classes, périrent dans la torture ou sur l'échafaud, uniquement parce qu'ils refusaient de changer de religion au gré de la reine et de son parlement. Harléy, archevêque de Cashell, fut mis à mort en 1583, après avoir souffert des tourments qui rappellent ceux des premiers chrétiens sous les empereurs romains. Richard Creggh, archevêque d'Armagh, fut condamné à une prison perpétuelle, et l'on assure qu'il fut empoisonné dans la tour de Londres, en 1585. Son suc-

cesseur, Edmond Magartan, fut tué en 1598, lorsqu'il était occupé à instruire un protestant qui voulait se convertir. On compte onze autres évêques irlandais qui souffrirent le dernier supplice, ou du moins la prison et des tourments sous Elisabeth. Tels furent les évêques de Wicklow, de Kildare, de Meath, de Ross, de Limerick, d'Emly, de Cork et Cloyne, de Fernes, de Kilmore, d'Ossery et de Clonfert. On raconte un fait horrible et digne des temps les plus affreux de notre révolution. En 1602, Elisabeth ayant donné de nouveaux ordres pour l'expulsion de tous les religieux d'Irlande, plusieurs d'entre eux demandèrent un sauf-conduit pour sortir du royaume. On les fit rassembler dans une île appelée Scatory, à quatorze lieues de Limerick. Ils se rendirent là au nombre de quarante-quatre de divers ordres et sept jeunes Dominicains. On les fit embarquer sur un bâtiment de guerre ; mais en mer, à une certaine hauteur, on les jeta tous à la mer. Quand le bâtiment rentra dans le port, la reine fit mettre le capitaine en prison et cassa les officiers ; mais c'était pour la forme, et elle les récompensa en leur donnant une partie des biens des couvents supprimés. L'historien qui rapporte ce fait, dit formellement que c'était Elisabeth qui avait donné l'ordre de jeter les religieux à la mer. Toute la conduite de cette princesse envers les catholiques est un terrible démenti donné aux éloges que lui ont décerné à l'envi la plupart des historiens.

La couronne d'Angleterre passa, en 1603, à Jacques, roi d'Écosse, fils de cette Marie à laquelle Elisabeth avait ôté la vie avec une si criante injustice. Le fils d'une reine, qui avait toujours professé la religion catholique, ne pouvait être hostile à la religion de sa mère ; aussi les catholiques d'Irlande avaient espéré apercevoir des jours plus serrens. Déjà les prêtres et les religieux expulsés d'Irlande revenaient en grand nombre. On rouvrit des églises, on rétablit des couvents, l'exercice public de la religion recommença. Mais les protestants qui entouraient Jacques s'irritèrent de ce moment de liberté. Une proclamation

du 4 juillet 1605 annonça qu'il ne devait être rien changé aux lois portées sous Elisabeth, et que les Jésuites, prêtres et religieux devaient sortir du royaume. La persécution recommença donc en Irlande, on prescrivit un nouveau serment. En plusieurs lieux des fanatiques magistrats sévirent contre le clergé et la noblesse catholiques. Un évêque protestant, André Knox, fut un des plus ardents à provoquer des mesures contre les prêtres et les laïques fidèles à leur croyance. On envoyait des émissaires partout pour les découvrir et les vexer. On voulait les forcer à assister aux offices protestants, on les dépouillait de leurs biens, on les envoyait en exil. En 1610, en 1614, en 1623, de nouveaux ordres arrivaient successivement pour tourmenter les catholiques. Sous ce règne périt, en 1604, Raymond O'Gallaghys, évêque de Londonderry, des suites des blessures qu'il avait reçues des émissaires protestants qui l'avaient arrêté. En 1608, Donat O'Luin, religieux dominicain, fut pendu sur la place publique de Londonderry avec plusieurs prêtres séculiers ; leurs corps furent coupés en morceaux, suivant les atroces statuts d'Elisabeth. Quelque temps auparavant, Guillaume O'Luin, frère du précédent, avait subi le même supplice.

Jacques, mort en 1625, eut pour successeur son fils, Charles I^{er}, qui épousa, cette même année, Henriette-Marie, fille de Henri IV. Cette circonstance pouvait faire espérer que ce prince ne serait pas hostile aux catholiques ; et, en effet, personnellement il n'était pas mal disposé pour eux ; mais il ne put triompher des préventions qui régnaient contre eux en Angleterre. En 1629, on publia à Dublin des ordres sévères contre tous les prêtres et les religieux. Les choses restèrent dans le même état jusqu'en 1637. Il y eut cependant dans cet intervalle des actes de violence et de cruauté. En 1633, un Dominicain Irlandais, Arthur Mac'Groginham, ayant été pris, en retournant en Irlande, par les Anglais, fut mis en prison à Londres, pendu, coupé en morceaux, et ses entrailles jetées au vent, conformément à l'horrible législation d'Elisa-

beth. En 1637 mourut un autre religieux du même ordre, Jean O'Mannin, qui avait confessé la foi au milieu des tortures.

Cette année-là, éclata en Angleterre et en Ecosse la révolte suscitée par le fanatisme des puritains. Ils prirent les armes contre Charles I^{er}. En 1640 commença le long parlement qui fit tant de mal aux trois royaumes. Nous ne devons point entrer dans les détails d'une guerre qui fut fatale au malheureux prince. Mais nous dirons que les catholiques Irlandais restèrent jusqu'à la fin fidèles à la cause de Charles. Ils prirent les armes contre les puritains, et établirent un conseil à Kilkenny, pour la direction des affaires. Le roi, reconnaissant de leur zèle, voulait leur accorder des conditions favorables pour la cause catholique ; mais sa bonne volonté fut souvent contrariée par l'exagération et l'intolérance des protestants. L'Irlande, théâtre des dissensions, des guerres et des violences, vit des protestants et des religieux condamnés à mort ou même exécutés sans jugement. L'*Hibernia dominicana* cite plusieurs religieux qui périrent ainsi, victimes de l'animosité des partis : Pierre O'Higghin, en 1641, Raymond Keoghy, Etienne Pettit et Cozmac Egan, en 1642 ; Richard Burry, pris en 1647 avec d'autres prisonniers qui furent massacrés, et qui réservé lui-même pour de plus grands supplices, fut attaché à une colonne où on lui brûla les jambes à petit feu, et fut ensuite percé d'une épée ; en 1648, Gérald et David Fox, Pierre Costelle, Gérald Dillon et Donald O'Meagton, qui périrent de diverses manières.

Charles I^{er} périt sur l'échafaud en 1649, et Cromwell usurpa l'autorité ; presque aussitôt après, il passa en Irlande, et soumit successivement toute l'île par lui-même ou par ses lieutenants. Alors la persécution recommença plus violente que jamais. On fit revivre les statuts d'Élisabeth. Les recherches, les proscriptions, les confiscations, les exécutions sanglantes, furent de nouveaux prescrites. On ne poursuivait pas seulement le clergé, mais les laïques, les nobles et tous ceux qui montraient de l'atta-

chement pour l'antique foi de l'Irlande. On imagina de reléguer les principaux d'entre eux dans la province de Connaught qui avait été ravagée par les guerres précédentes, et qui, devenue comme une espèce de désert, ne leur offrait presque ni habitations ni vivres; plusieurs y moururent de misère et de faim. Cependant une loi fut rendue pour condamner à mort, comme criminel de lèse-majesté, quiconque serait trouvé hors du Connaught, après y avoir été confiné; et il était libre à chacun de les tuer sans forme de procès. En 1657, une loi du parlement anglais ordonna de transporter en Angleterre les enfants des catholiques irlandais pour y être élevés dans le protestantisme. Tout exercice même privé de la religion catholique, fut réputé crime capital. Tout fauteur ou bienfaiteur des prêtres fut déclaré digne de mort. Quiconque rencontrant un prêtre ne le dénoncerait pas, serait mis en prison, fouetté publiquement, et on lui couperait les oreilles. Quiconque s'absentait de l'office protestant, devait payer pour chaque fois une amende de 30 deniers. On accordait la même récompense à qui tuait un religieux ou un loup. En même temps on envoyait en Irlande de nouveaux colons. C'est ainsi que le fanatisme de Cromwell et de ses agents travaillait à extirper entièrement la religion catholique dans le royaume.

Le clergé séculier et régulier fut surtout en butte à d'extrêmes rigueurs. Les prêtres, les religieux étaient obligés de fuir ou de se cacher. Ceux qui restèrent dans le pays, y vivaient dans des angoisses continuelles. Plusieurs furent relégués dans une petite île nommée Bofin, sur la côte du territoire de Galleway. Un grand nombre périrent du dernier supplice, ou moururent dans les prisons, ou furent fusillés par les soldats. Il n'est point de corps religieux qui n'ait fourni à cette époque d'honorables victimes. L'*Hibernia dominicana* donne les noms de trente-trois Dominicains qui périrent de mort violente de 1649 à 1660. On ne doute pas que le clergé séculier et les autres ordres religieux n'aient perdu de leurs membres

dans une proportion à peu près semblable. Quelques prêtres furent surpris au milieu de leurs fonctions, et assassinés sur-le-champ par les soldats.

En 1660, Charles II, fils de Charles I^{er}, fut rappelé en Angleterre. Il était fils d'une princesse catholique, et avait épousé, en 1661, Catherine, fille de Jean IV, roi de Portugal. De plus, son frère, le duc d'York, faisait profession de la foi catholique. Les dispositions de Charles en faveur des catholiques n'étaient pas douteuses; les protestants n'en mirent que plus d'ardeur à accuser et à poursuivre les catholiques, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Edmond O'Reilly, archevêque d'Armagh, fut pris en 1661, et conduit à Londres, où il resta en prison jusqu'à sa mort, arrivée en 1669. Toutefois il n'y eut point de persécution générale jusqu'en 1678. Alors on imagina le complot dit d'Oatès, dont nous avons parlé plus haut (p. 168). C'était une fable inventée pour réchauffer la haine contre les catholiques : elle donna lieu à un renouvellement de persécution. Le 16 octobre 1678, on publia à Dublin un ordre qui obligeait tous les évêques, Jésuites et religieux, à sortir d'Irlande avant le 20 novembre. Le 8 septembre, Pierre Talbot, archevêque de Dublin, d'une famille honorable du pays, fut enfermé au château de Dublin, où il mourut en 1680. Une proclamation promit 200 livres sterling à quiconque arrêterait Dominique Burke, évêque d'Elphin. Le 6 novembre 1679, Olivier Plumket, archevêque d'Armagh, fut arrêté et mis au château de Dublin, où on le garda un an; de là on l'envoya à Londres, où, malgré la fausseté et l'in vraisemblance des accusations portées contre lui, il fut condamné à mort, et exécuté le 1^{er} juillet 1681.

Charles II mourut, comme nous l'avons vu, en 1685, et eut le duc d'York, Jacques II, pour successeur. Nous avons parlé plus haut des efforts de ce prince en faveur de la religion catholique et de leurs tristes résultats.

La capitulation de Limerick, du 3 octobre 1691, entre les généraux de Jacques et de Guillaume, assurait la

tranquillité des catholiques d'Irlande. Le 1^{er} article portait que les catholiques du royaume jouiraient, dans l'exercice de leur religion, des privilèges qui ne sont point contraires aux lois de l'Irlande, ou dont ils jouissaient sous Charles II; et que le roi Guillaume et la reine, dès qu'ils pourraient convoquer le parlement, s'efforceraient de leur procurer des garanties ultérieures qui les missent à l'abri de toute vexation à cause de leur religion. L'article 2 garantissait à tous les habitants d'Irlande la jouissance de leurs propriétés et l'exercice de leur profession et de leur vocation. Ce même article renfermait la teneur du serment à prêter; ce serment consistait seulement à promettre fidélité et soumission à Guillaume et Marie; et l'article 3 déclarait qu'il ne pourrait en être exigé d'autre. Cette capitulation fut ratifiée et confirmée par Guillaume et Marie, le 24 février 1692.

Toutefois, malgré la capitulation, plusieurs lois furent successivement portées au parlement contre les catholiques d'Irlande. En 1692 et 1693, un serment différent de celui qui avait été stipulé à Limerick, fut prescrit. En 1696, une autre loi confisquait tous les biens mobiliers et immobiliers de celui qui allait en pays étranger pour être instruit du *papisme*, ou qui y envoyait ses enfants dans le même but, ou qui y envoyait de l'argent pour les soutenir, ou bien par forme d'aumône, pour les maisons religieuses. Sur la fin de 1697, un acte bien plus sévère encore passa au parlement. Il ordonnait aux archevêques et évêques *papistes*, aux vicaires-généraux, doyens, Jésuites, religieux de tous les ordres, et à tous les papistes qui avaient une juridiction ecclésiastique (1), de sortir d'Irlande avant le 1^{er} mai 1698. Si quelqu'un d'eux était trouvé en Irlande après cette époque, il serait mis en prison, puis déporté hors de l'île. Si quelqu'un de ces déportés rentrait dans le royaume, il serait réputé criminel

(1) Les curés et prêtres de paroisses ne sont pas censés en Irlande avoir de juridiction propre.

de lèse-majesté, et puni comme tel. Aucun des nommés ci-dessus ne devait venir des pays au delà de la mer en Irlande, après le 29 décembre 1697, sous peine d'être mis en prison pendant un an, puis déporté; s'il revenait, il serait coupable de lèse-majesté, et puni comme tel. Qui-conque après le 1^{er} mai 1698, aura reçu sciemment, soutenu, caché quelqu'un des *papistes* ci-dessus désignés, payera 20 livres sterling d'amende pour la première fois, 40 pour la deuxième, et pour la troisième sera privé de tous ses biens sa vie durant; la moitié de ses biens sera donnée au délateur, et le reste sera attribué au fisc. Les juges de paix seront tenus au besoin de prêter main-forte pour arrêter et mettre en prison les *papistes* ci-dessus mentionnés, qui seraient demeurés dans le royaume contre la teneur de l'acte du parlement; ils seront tenus aussi de supprimer les couvents d'hommes et de femmes, les conférences et sociétés *papistes*. Ils rendront compte de l'exécution de ce statut dans les sessions de leur comté. Que si quelque juge de paix, gouverneur ou officier civil y met de la négligence, il sera puni pour cette négligence d'une amende de 1,000 livres sterling, qui sera partagée, comme ci-dessus, entre le roi et le délateur; de plus, il sera à perpétuité déclaré inhabile à son emploi.

On voit par là avec combien peu de fondement il est dit dans le *Dictionnaire de Moréry*, édition de 1759, article *Irlande*, tome VI, que Guillaume III se refusa toujours à adopter les actes du parlement d'Irlande contre les catholiques. On ne sait où l'auteur de l'article, l'abbé Henegan, qui cependant était Irlandais, a pu prendre une telle assertion qui est démentie par les monuments du temps. Nous voyons au contraire que la persécution redoubla en Irlande dans les dix dernières années du dix-septième siècle. Plusieurs évêques furent obligés de s'expatrier, entre autres Dominique Magnin, archevêque d'Armagh et Dominique Burke, évêque d'Elphin. L'archevêque de Dublin et l'archevêque de Tuam passèrent aussi en France, et il ne resta en Irlande que quelques

prélats âgés ou infirmes, ou qui étaient obligés de rester cachés avec de grandes précautions. Plusieurs sièges devinrent successivement *vacants*, et il n'était guère possible de songer à les remplir, au milieu des recherches rigoureuses que faisaient de tous côtés les agents protestants. Les religieux durent aussi céder à cet orage. Ils n'auraient pu rester sans compromettre ceux qui leur auraient donné asile. Aussi le plus grand nombre partit. Le Dominicain O'Leyne, un des historiens de son ordre en Irlande, nous apprend qu'il s'embarqua le 17 juin 1698, à Gallway, avec cent vingt-six religieux de divers ordres qui passaient sur le continent. L'auteur de l'*Hibernia dominicana* parle aussi de la déportation générale de cette époque, et il remarque que très-peu de religieux purent s'y soustraire. Aucune maison religieuse n'échappa aux poursuites.

Il fut heureux, dans de telles circonstances, que le clergé d'Irlande eût sur le continent des établissements où ses membres proscrits pussent trouver un asile. Le clergé séculier avait des collèges à Rome, à Paris, à Bordeaux, à Douai, à Lille, à Louvain, à Anvers, à Lisbonne, à Compostelle, à Salamanque, à Séville, à Alcalá. A la vérité quelques-uns de ces établissements étaient peu considérables, mais celui de Paris était fort important. Il fut dû principalement à la charité d'un pieux ecclésiastique, l'abbé Guillaume Bailly, né à Paris d'une ancienne famille de magistrature, qui devint conseiller-clerc au grand conseil et fut pourvu de l'abbaye de Saint-Thierry, près Reims. Touché de la situation des prêtres irlandais bannis pour la foi, et surtout des besoins des jeunes gens qui venaient faire leurs études en France pour se consacrer ensuite aux missions, il se concerta avec deux prêtres de ce pays, Malachie Kelly et Patrice M'Guin. On obtint le collège des Lombards, où il ne venait presque plus personne de Lombardie et dont les bâtiments tombaient en ruines. On s'occupa de les réparer et de les accroître. L'abbé Bailly pourvut en grande partie à la dépense, et fut reconnu supérieur de l'établissement, qui fut autorisé

par lettres patentes, en 1681. Sa fortune et ses soins étaient consacrés à cette maison. Il ne se contenta même pas d'avoir ouvert cet asile aux Irlandais, et le nombre des exilés augmentant par la persécution, il forma pour eux trois petites communautés qui se réunirent ensuite à l'hôtel Saint-Michel, rue Traversière. En même temps, il entretenait à Reims deux réunions de pauvres étudiants de la même nation. Sous Jacques II, il érigea un collège à Kilkernny, en Irlande. Cette île désolée dut à son zèle un grand nombre de missionnaires qui y soutinrent la religion; le collège des Ecosais recevait aussi de lui des secours. Ce généreux bienfaiteur des missions d'Irlande mourut le 17 mars 1691, suivant les manuscrits de l'abbé Grandet, ou le 7 mars 1694, d'après le *Gallia christiana*. Par son testament, il laissait 12,000 livres pour son œuvre. Un autre abbé Bailly, son frère, qui demeurait aux Missions-Etrangères, hérita de son affection pour l'Eglise d'Irlande, et soutint jusqu'à sa mort le collège des Lombards et les autres établissements dont on vient de parler. Il paraît qu'un autre séminaire avait été établi en 1672, dans le faubourg Saint-Marceau, pour les Irlandais, et la chapelle en fut bénite en 1684. Il est aussi parlé d'Irlandais réfugiés pour lesquels le président Lescalopier avait loué une maison dans le faubourg Saint-Germain. Nous ne croyons pas que ces établissements aient subsisté.

Les religieux irlandais chassés de leur patrie avaient un asile naturel dans les couvents de leur ordre, situés sur le continent. Cependant quelques ordres avaient des maisons particulièrement affectées aux Irlandais. Tels étaient les Augustins, les Franciscains et les Dominicains. Ils avaient à Rome, à Douai, à Louvain, à Prague, des maisons destinées spécialement pour les Irlandais bannis. Les Dominicains seuls avaient trois couvents pour leurs confrères irlandais, le couvent de Saint-Sixte et de Saint-Clément à Rome, le couvent du Rosaire à Lisbonne, et celui de Sainte-Croix à Louvain. Ces maisons servaient de noviciat et de maison d'études pour les jeunes Dominicains. Tho-

mas Burke donne fort longuement, dans son *Hibernia dominicana*, l'histoire de l'origine et des progrès de ces établissements.

On nous a conservé un tableau de l'épiscopat irlandais au milieu du dix-septième siècle. Les archevêques d'Armagh et de Dublin, et les évêques d'Ossery, de Meath, Killaloo, de Kilmore, d'Elphin, d'Ardfert et de Cloumacuris, résidaient dans leurs églises, en 1649, et y moururent. Trois furent mis à mort en haine de la foi; Emer Malthew, évêque de Clogher, prélat très-estimé, pendu en 1652 par ordre du parlement, et dont la tête fut exposée; Térance O'Bryen, dominicain, évêque d'Emly, pendu à Limerick, la veille de la Toussaint 1651, par l'ordre d'Ireton, gendre de Cromwell; et Boëce Egan, franciscain, évêque de Ross, rencontré par des soldats, et pendu par eux à un arbre avec la bride de son cheval. Dix évêques moururent en exil loin de leur patrie, savoir : l'archevêque Cashell et l'évêque de Leighle, en Gallicie, royaume d'Espagne; les évêques de Saphos (1) et de Limerick, à Bruxelles; l'évêque de Killaloo, à Rennes; l'évêque de Clonfert, à Savarin, en Hongrie; les évêques de Corck et Cloyne, et de Waterford et Lismore étaient tous les deux à Nantes. L'évêque de Kilmaednagh était caché en Angleterre, et l'évêque de Connor mourut en mer. Tous ces évêques moururent avant 1667. Quatre autres survécurent à cette époque; Jean Burke, archevêque de Tuam, qui avait été en prison, puis banni, puis était retourné en Irlande, mais alors infirme et alité; Nicolas French, évêque de Fernes, qui avait résidé successivement en Espagne, à Paris et à Gand, où il suppléait les évêques pour les fonctions épiscopales; il mourut à Gand, le 23 août 1678; André Lynch, évêque de Killfenoz, qui demeura longtemps à Rouen, où il était suffragant de l'archevêque François de Harlay; il paraît être retourné en Irlande vers 1679; enfin Patrice Plumkett, Bernardin, évêque d'Ardagh,

(1) L'Evêque de Saphos était Jean O'Cullenen.

longtemps exilé, mais retourné ensuite en Irlande, et y vivant caché.

Ce tableau est tiré d'une requête présentée en 1667 à Clément IX par l'évêque de Fernes, pour lui faire connaître la triste situation de l'Église d'Irlande. Le *Catholique* de Dublin pour 1837, qui donne une liste chronologique des évêques d'Irlande, dit que cet évêque fut tué à Glencul-lonkill. Il était auparavant retourné en Irlande (1).

Nous ne mettrions pas le lecteur entièrement au fait de l'état de la religion en Angleterre, si nous ne donnions aussi quelques détails sur l'Église anglicane, ou, comme disent les Anglais, sur l'*Église établie*. Elle comptait, au commencement du dix-huitième siècle, beaucoup d'hommes d'un mérite non équivoque. L'archevêque de Cantorbéry, Tenison, se distinguait plus, à la vérité, par sa modération que par l'éclat de ses talents; cependant il n'était pas entièrement indigne du rang que sa place lui donnait dans l'Église et dans l'État. Sharp, archevêque d'York, après avoir eu de la réputation comme prédicateur, s'en faisait une par son habileté dans les affaires. Compton, évêque de Londres qui avait montré tant d'ar-

(1) *Epilogus chronologicus ordinis prædicatorum in Hiberniâ*, Louvain, 1706, in-4°. L'auteur est un Dominicain, Jean O'heyne, mort à Louvain en 1717.

Analecta sacra, de rebus catholicorum in Hiberniâ, Cologne, 1717, par David Roth, évêque d'Ossery sous le titre de Philadelphie. Il y a à la fin un appendice sous ce titre : *De processu martyriali quorundam pugilium*. L'auteur mourut en 1635.

Relatio persecutionis Hiberniæ. Lisbonne, 1755, in-12, par Daniel O'Dali, Dominicain, depuis élu évêque de Coimbre, mort à Lisbonne en 1662.

Hibernia dominicana, Cologne 1762, in-4°, par Thomas Burke, depuis évêque d'Ossery. Cet ouvrage est très-curieux non-seulement pour l'histoire des Dominicains en Irlande, mais encore pour le tableau de la législation et de la persécution en Irlande dans les xvii^e et xviii^e siècles. C'est là que nous avons pris presque tout ce que nous avons dit sur l'Irlande, jusqu'à la moitié du xviii^e siècle. L'auteur avait fait beaucoup de recherches et paraît très-exact. Il mourut en 1776.

Historia catholica, par Philippe O' Sullivan.

Compendium annalium Ecclesiæ Hiberniæ, par Potter.

Hibernicarum verum annales, par Wald.

Hibernia resurgens, Rouen 1721, par Donat Coirk, ou selon d'autres, par David Roth, évêque d'Ossery.

deur pour la révolution, était un protestant zélé. Burnet, évêque de Salisbury, partisan non moins vif de la révolution de 1688, et de la succession dans la ligne protestante, est connu par des écrits fort estimés dans le temps en Angleterre, mais dont le mérite n'est pas fait pour être également senti par delà la mer. Son *Histoire de la réformation* a été réfutée par Bossuet, et l'honneur d'avoir eu un tel adversaire pourra contribuer à sauver de l'oubli le nom du prélat anglican. Smolett dit de lui qu'il était généralement haï et méprisé ; et il est vrai que Burnet donna beaucoup de prise sur lui par quelques actions et quelques écrits. Il est auteur d'un mémoire dans lequel, pour assurer la succession au trône chez les protestants, il proposait ou de faire déclarer nul le mariage de Charles II, ou de lui donner deux femmes à la fois. Le 31 décembre 1706, il prêcha un sermon d'appareil, où il entreprit de prouver, par l'Écriture sainte, que ce serait un crime digne des plus sévères châtimens de faire la paix avec la France. L'historien Smolett lui reproche d'avoir, dans ce sermon, accumulé contre Louis XIV, les injures les plus atroces, les invectives les plus sanglantes, et les attributions les plus odieuses et les plus infamantes. Patrick, évêque d'Ely, était savant et habile. Cumberland, évêque de Peterborough, Fowler de Gloucester, et Kidder de Bath, étaient estimés pour leur caractère et leurs connaissances. D'autres ecclésiastiques, qui n'arrivèrent que par la suite à l'épiscopat, avaient encore peut-être plus de mérite. Atterbury, ambitieux et ardent, mais écrivain habile et littérateur plein de goût, servait le parti de la haute Église avec plus de chaleur que de mesure. Bull défendait la doctrine catholique sur la Trinité par de savants ouvrages qui lui méritèrent les éloges et les remerciemens de Bossuet. Beveridge, Nicolson et Hooper étaient versés, les deux premiers, dans les antiquités ecclésiastiques, et le troisième dans la controverse. Hoadly et Sherlock entraient dans la carrière.

Des docteurs, qui restèrent dans les rangs inférieurs du clergé, servaient aussi l'Église anglicane par leurs talents. Bennett réfutait les *dissidents* dans de nombreux écrits. Bentley, critique habile et littérateur exercé, servait la religion, soit par ses sermons de Boyle, soit par ses écrits contre Collins. Bingham travaillait dans la retraite à son savant traité des *Origines ecclésiastiques*. Un des plus célèbres docteurs de ce temps-là, Clarke, se signalait dans la prédication, dans la controverse, dans la métaphysique. Il défendit les grands principes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, heureux s'il n'avait pas méconnu un des fondements du christianisme. (V. année 1704.) Collier s'élevait contre l'immoralité du théâtre, et avait l'honneur d'introduire une réforme dans cette partie. Dodwell ne mériterait que des éloges pour sa vaste doctrine et la prodigieuse fécondité de sa plume, s'il n'avait souvent fait servir son érudition à soutenir des paradoxes injurieux au christianisme, et même aux principes de la loi naturelle. Mill publiait sa belle édition du Nouveau-Testament. Prideaux, South, Whitby, Wollaston se distinguaient dans différents genres d'écrits. Toutes les parties de la science ecclésiastique étaient alors cultivées en Angleterre avec un zèle qui ne le cédait guère à celui que nous avons vu régner en France, à la même époque. La littérature biblique, les langues savantes, les antiquités, l'histoire, la controverse, la morale, occupaient des hommes de talent. Les grandes preuves de la loi naturelle et de la religion exerçaient les méditations de plusieurs philosophes dignes de ce nom. L'érudition et la littérature, la critique et le goût se prêtaient un mutuel support dans des ouvrages dont la réputation subsiste encore, et où les vérités capitales du christianisme étaient exposées avec clarté.

Cependant, quoiqu'un grand nombre de membres du clergé anglican honorassent leur communion par leurs talents et par l'usage qu'ils en faisaient, plusieurs aussi donnaient dans des erreurs très-graves ; et il importe de

le remarquer, pour faire voir jusqu'où des hommes, d'ailleurs judicieux et recommandables, peuvent être entraînés par le défaut d'autorité et par la voie de jugement privé, ce principe constitutif de la réforme et cette source féconde d'erreurs. Thomas Burnet donnait le roman de l'univers dans sa *Théorie sacrée de la terre*, ouvrage plein d'imagination, et qui, pour avoir été loué par Bayle, n'en est pas moins établi sur des principes faux. Cet auteur est encore moins orthodoxe dans son livre *De l'état des morts et des ressuscités*, où il combat hardiment l'éternité des peines, et prétend qu'à la fin tout le genre humain sera sauvé. Clarke et Whiston écrivaient en faveur de l'arianisme. On pourrait excuser en partie Dodwell, s'il n'avait eu que les préjugés qui lui sont communs avec les théologiens de sa communion contre les catholiques. Mais il tomba dans des aberrations que rien ne saurait pallier. Dans ses Dissertations sur saint Cyprien, il attaque nettement la croyance générale des chrétiens sur le nombre des martyrs. Il se persuada que les Pères de l'Eglise étaient des hommes pieux, mais simples, qui avaient trop aisément ajouté foi à des faits douteux. Il s'efforça de prouver que l'âme était mortelle de sa nature, et il imagina que l'immortalité était une sorte de baptême conféré à l'âme par un don de Dieu et par le ministère des évêques. Il prétendit que les Évangiles n'avaient été recueillis que sous Trajan. Enfin, à mesure qu'il avançait en âge, il semblait prendre plaisir à inventer et à soutenir des paradoxes dont les incrédules ont abusé depuis. Sherlock, le père de l'évêque, s'écarta de la croyance orthodoxe dans sa Défense de la Trinité. Il voulut donner une explication nouvelle de la Trinité, explication qui parut tendre au trithéisme, et qui fut censurée par l'Université d'Oxford en 1695. Whitby devenu arien dans ses dernières années, rétracta tout ce que ses premiers ouvrages contenaient de conforme à la foi touchant la divinité de Jésus-Christ. Dans son interprétation de l'Écriture, il sembla n'avoir cherché qu'à tourner les Pères

en ridicule. En général, l'hérésie arienne devint, vers le commencement de ce siècle, la grande plaie de l'Église anglicane. Introduite en Angleterre par les sociniens, elle s'y modifia diversement. Les uns croyaient la préexistence du Christ; les autres ne lui accordaient pas même cet avantage, et ne le regardaient que comme une créature douée seulement d'un peu plus de privilège que les autres. Nous aurons bien des occasions de faire remarquer les progrès de ce système en Angleterre, et même dans le clergé protestant de ce pays.

Depuis plus de trente ans, il s'était formé au sein de l'Église anglicane un parti qui tendait manifestement vers l'indifférence religieuse. Addison en plaçait l'origine au règne de Charles II. L'arminianisme, qui dominait dans l'Université de Cambridge, avait favorisé cette disposition. Whichcot, Cudworth, Wilkins, Moore, Worthington avaient été les premiers chefs de ce parti. Leurs disciples Tillotson, Stillingfleet, Patrick, Burnet avaient achevé de rendre les mêmes idées populaires. On leur donnait le nom de *latitudinaires*, nom qu'ils repoussaient, mais qui les désigne bien. Quoique membres de l'Église anglicane, ils favorisaient la liberté de penser, et ne voulaient voir, dans la différence des branches de la réforme, qu'une divergence d'opinions qui n'intéressait point le salut. Tel était le sentiment de Fowler, évêque de Gloucester, que nous avons déjà nommé. Opposé à la doctrine rigide des premiers réformateurs, à la justice imputative et à la prédestination absolue, il était partisan de la liberté religieuse. On l'appelait *le prédicateur rationnel*, parce qu'il insistait sur l'usage de la raison en matière de religion. Il a mérité d'être le précurseur d'un parti qui devint très-nombreux en Angleterre sur la fin du dix-huitième siècle, et qui, sous le nom de *chrétiens rationnels*, de *discuteurs*, de *rechercheurs* (*inquirers*), remettait en effet tout en discussion, et à force de recherches, abrégait de plus en plus le symbole, et se rapprochait du déisme.

A l'époque que nous parcourons en ce moment, la liberté de penser faisait, dans ce pays, de très-grands progrès. Un historien du temps, le continuateur de Rapi-Thoyras, le reconnaît formellement. « Sociniens, ariens, latitudinaires, déistes, se montraient hardiment, dit-il, et on ne craignit point, dans des livres imprimés, de combattre et de tourner en ridicule les principaux mystères du christianisme. Les sociniens éclatèrent plus que les autres. Thomas Firmyn composa et répandit beaucoup d'ouvrages contre la Trinité. Il appelait les prêtres des tyrans et des fourbes, quoiqu'il fût lié avec Tillotson et d'autres évêques. Les disputes entre les théologiens étaient une occasion de scandale pour les simples, et fournissaient aux incrédules une ample matière de risée. » Le même historien avait dit un peu plus haut : « On a accusé Guillaume d'avoir contribué à la licence, en fait de théologie et de morale, qui éclata de son temps, et à la vérité il y donna peut-être quelque occasion. Un grand nombre d'ecclésiastiques ne lui avaient prêté le serment exigé qu'avec des restrictions mentales, dont ils ne se cachaient point, et qui montraient qu'ils avaient moins de zèle que d'ambition. Une prévarication si criminelle, dans des gens qui doivent l'exemple, nuit beaucoup à la religion et à la vertu. Beaucoup de personnes se crurent fondées à penser mal de la religion, puisque des ecclésiastiques, même habiles, paraissaient l'estimer si peu. »

Nous ne voulons cependant point insinuer que l'indifférence sur ce point important fût déjà générale en Angleterre. Si elle avait fait de grands progrès, de bons esprits avaient su s'en préserver. Newton, qui tenait le sceptre de la plus haute philosophie, et à qui ses découvertes et son génie assuraient une gloire durable, Newton se faisait honneur de parler de Dieu et de la Providence jusque dans les ouvrages où il pouvait se dispenser, ce semble, d'en faire mention. Il est vrai qu'on a cru que ce grand homme penchait aussi vers les opinions ariennes. Mais s'il les adopta, ce fut en secret. Il n'eut

point la manie de les afficher et de les répandre. Il sut même très-mauvais gré à Whiston de s'être appuyé de son suffrage, et il ne voulut jamais souffrir que l'on admît cet arien fameux dans la Société royale dont il était président. L'honorable Robert Boyle, moins célèbre encore par sa naissance que par ses travaux en physique et en philosophie, a montré son attachement au christianisme en fondant des discours annuels contre l'athéisme ; fondation qui a excité une noble émulation dans le clergé anglican, et qui a donné naissance à d'excellents traités. C'est par là que Bentley, Kidder, Clarke et plusieurs savants docteurs commencèrent à se faire connaître. Addison doit être compté parmi les laïques les plus attachés à la religion. Le bienfaisant Nelson, dont la femme était catholique, et qui était en relation avec Bossuet, prenait un vif intérêt à tout ce qui pouvait intéresser la révélation. Il était de toutes les sociétés établies en Angleterre pour la propagation de l'Évangile, pour la réformation des mœurs, pour la construction d'églises, pour la fondation d'écoles ; et il donna en mourant tout son bien pour cette dernière bonne œuvre. Il est auteur de quelques écrits sur des sujets de religion. Edouard Colston, de Bristol, ne fut pas moins distingué dans le même genre. Il fit un noble emploi de sa fortune, éleva des écoles, enrichit des hôpitaux, fonda des cours de sermons. Il y a en Angleterre bien des exemples de ces sortes de fondations. Lady Moyer en fit une pour un cours de sermons où l'on prouvait la divinité de Jésus-Christ, et ce fut par là que Waterland commença à se faire connaître. Ce genre des sermons est fort cultivé en Angleterre. Il est vrai que les sermons n'y sont pas ce qu'ils sont ailleurs. On y songe moins à être orateur qu'exact et méthodique. On y trouve des discussions métaphysiques, des traités sérieux et même des réflexions politiques. Les sermons de la fondation de Boyle, ceux de la société de Lincoln's Inn, ceux de Gray's Inn, ceux d'Old-Jewry étaient fort suivis, et plusieurs ont été imprimés.

Outre les anglicans, c'est-à-dire ceux qui tiennent à l'Église telle qu'elle a été établie par les actes du Parlement, il y a encore un très-grand nombre de *dissenters* ou de non-conformistes, qui se divisent en plusieurs sectes, les presbytériens, les indépendants, les anabaptistes, les quakers, les unitaires, etc. Les premiers surtout sont très-nombreux. Ils forment, en Écosse, l'Église dominante, depuis que Guillaume y abrogea l'épiscopat. Aussi les évêques d'Écosse restèrent-ils constamment attachés au parti de Jacques, d'où on les a nommés *jacobites*. Les presbytériens anglais se sont beaucoup multipliés dans ce siècle, et ont eu des ministres d'un talent distingué. Les quakers ne faisaient pas de moindres progrès au commencement de ce siècle. Leur chef était Guillaume Penn, homme estimable sous plusieurs rapports, mais qui croyait avoir des visions et qui les rapportait sérieusement. Enfin les unitaires commençaient à tenir des assemblées publiques à Londres. D'autres sectes s'accrurent successivement aux dépens de l'Église établie. On se sépara d'elle comme elle s'était séparée de l'Église romaine, et l'on invoqua contre elle les mêmes raisons qu'elle avait fait valoir autrefois pour motiver sa rupture avec les catholiques.

MISSIONS.

De tous les caractères qui distinguent le christianisme, un des plus éclatants est cette propagation rapide qui illustra son berceau, et qui, résistant à tous les moyens humains, répandit en peu de temps la connaissance du vrai Dieu dans toutes les parties du monde alors connu. Les trois premiers siècles surtout virent un grand nombre d'hommes apostoliques travailler avec une généreuse ardeur à étendre la religion, et porter successivement la lumière de l'Évangile chez des peuples livrés jusque-là aux plus tristes superstitions. Les siècles suivants ont hérité de ce zèle pour les progrès de la vérité ; et il n'en est aucun qui n'ait fait de nouvelles conquêtes à la foi, et

qui n'ait reculé les bornes de l'empire chrétien. Les ministres de la religion, tantôt convertirent ces hordes barbares qui s'étaient assises sur les ruines de la domination romaine, et en avaient occupé les plus belles provinces, tantôt pénétrèrent jusque dans les pays inconnus, d'où ces hordes étaient sorties. A des époques plus récentes, ce noble empressement à propager le christianisme ne s'est point démenti. Les progrès de l'art de la navigation ont ouvert un nouveau champ au zèle des missionnaires, et ils ont volé, avec les auteurs des nouvelles découvertes, pour les faire tourner à la gloire de la religion et au bonheur des peuples. C'est ainsi que l'Inde et l'Amérique, les régions les plus peuplées de l'Asie et les déserts de l'Afrique, les continents et les îles ont vu successivement des ouvriers évangéliques traverser les mers pour leur apporter le bienfait d'une morale plus juste et d'un culte plus pur. On a ouï raconter les travaux d'un saint François-Xavier dans l'Inde, d'un Père Claver en Amérique, et de tant d'autres héritiers de leur courage et de leur dévouement. Ce zèle pour répandre la foi semblait s'être accru au dix-septième siècle. On voit à cette époque un grand nombre d'âmes généreuses occupées du soin de faire connaître Dieu jusque dans les pays les plus reculés. Pendant que des prêtres pleins de piété et d'ardeur brûlaient du désir d'aller annoncer la parole divine aux extrémités de la terre, des particuliers opulents songeaient à leur aplanir les obstacles, fondaient des missions, et consacraient des sommes considérables pour soutenir une église naissante. Ainsi la duchesse d'Aiguillon, pour nous borner à un seul exemple, prenait part à l'envoi de missionnaires en Chine, contribuait à faire bâtir des églises à Québec, et établissait des prêtres à Alger. Ce même siècle vit se former ou s'accroître des missions importantes. Nous allons les passer en revue, en nous occupant surtout, suivant notre plan, de faire connaître l'état où elles se trouvaient à l'ouverture du dix-huitième siècle.

MISSIONS DU LEVANT.

Nous commencerons par le Levant, mission qui doit, en quelque sorte, le plus intéresser les Français, parce que c'est celle où les religieux de notre nation se portaient en plus grand nombre, et parce que le gouvernement avait pris un soin particulier de les protéger. Non-seulement Louis XIV favorisait l'envoi des missionnaires; il leur prodiguait encore les secours dont ils avaient besoin. Il leur faisait donner de l'argent pour le soulagement des pauvres, pour la construction et l'ornement des églises. Il leur conférait le titre de consul pour augmenter leur crédit. Ses ambassadeurs à Constantinople avaient ordre de soutenir les missionnaires. S'il survenait quelque persécution, si quelque gouverneur vexait les chrétiens, l'ambassadeur réclamait au nom du roi très-chrétien. Tout parle encore en ce pays des bienfaits de Louis XIV. Ce fut à sa sollicitation que le Grand-Seigneur accorda aux Français établis à Salonique l'usage d'une chapelle publique qui fut dédiée sous le nom de Saint-Louis. Ce fut l'entremise de son ambassadeur qui empêcha les Latins d'être chassés de l'île de Scio, et qui leur procura la liberté de conserver un missionnaire. Ce fut encore la recommandation du même prince qui obtint pour les missionnaires un firman, en vertu duquel ils s'établirent solidement à Alep; et ce furent les faveurs dont il les combla, qui rendirent cette mission si florissante, et qui préparèrent la réunion d'un grand nombre de chrétiens séparés de l'Église romaine. Louis XIV fit aussi rendre aux chrétiens l'église de Bethléhem, profanée par les Turcs, et il la répara et l'embellit.

En 1701, le nombre des catholiques, à Constantinople, s'élevait à plus de douze mille. Les Jésuites y avaient une maison. Un d'eux, le père Cachod, Suisse d'origine, s'y appliquait avec fruit à la conversion des schismatiques. Il avait ramené entre autres beaucoup d'Arméniens, et il visitait souvent les esclaves chrétiens dans les bagnes. Le

saint-siège entretient à Constantinople un vicaire apostolique pour les besoins des Latins. Il y a dix mille chrétiens à Salonique; il y en a à Smyrne; il y en a plus encore à Alep, qui est la mission la plus ancienne, et où il y a des religieux de différents ordres. Une relation y supposait plus de cent mille chrétiens, mais on croit que ce compte est trop enflé. Damas, Seyde, Antoura, Tripoli, Saint-Jean-d'Acre offrent plus ou moins de catholiques. On sait que les Maronites se sont réunis à l'Église romaine, et lui sont constamment attachés. Ils forment dans ce pays une chrétienté florissante. Jérusalem n'est plus riche que de souvenirs. Les catholiques y sont peut-être les moins nombreux de toutes les communions chrétiennes. Ils n'y ont qu'une maison de religieux, et vers la fin du dix-septième siècle l'affluence des pèlerins diminuait. Les avanies et les vexations exercées journellement par les Turcs y contribuaient sans doute beaucoup.

Le catholicisme était répandu en Arménie. Il y avait en ce pays un archevêque, celui de Naschivan, qui relevait immédiatement du Saint-Siège. Une mission avait été récemment fondée à Erzerum par les Jésuites, puis partagée en deux à cause de son étendue. Elle occupait deux missionnaires, et renfermait un assez grand nombre de catholiques. En 1711, un évêque, vingt-deux prêtres et plus de huit cents personnes du rit arménien, se réconcilièrent à l'Église.

En Perse, il y avait trois missions principales, celle d'Ispahan, celle de Sirvan, et celle d'Erivan. La première était gouvernée par un évêque en titre, que le Saint-Siège y envoyait. Ces missions étaient souvent traversées, soit par les chrétiens non unis à l'Église romaine, soit par les mahométans; mais au milieu de ces traverses, les catholiques faisaient paraître une résignation et une constance qui triomphaient ordinairement de leurs ennemis. Depuis une soixantaine d'années, un nouveau siège épiscopal avait été érigé dans ces contrées. C'était à une dame française qu'on devait cet avantage. Madame du Gué de Ba-

gnols, veuve de M. Ricouart, donna, pour la fondation de l'évêché de Babylone, une somme de 66,000 livres, et demanda seulement que le premier évêque fût le P. Bernard de Sainte-Thérèse, religieux, en qui elle avait beaucoup de confiance. Ce religieux fut en effet nommé, et se rendit en Perse, où il commença ses fonctions, qui eurent d'abord d'heureux effets. Mais ayant été ensuite dénoncé, il pensa perdre la vie. Il revint à Paris où il mourut en 1669. Un de ses successeurs fut M. Picquet, prélat bien connu par ses talents et par son zèle. Il avait été longtemps consul de France à Alep, et y avait rendu des services signalés à ses compatriotes et aux chrétiens. Sa piété le fit juger digne d'occuper un rang dans l'Eglise. Il fut sacré, en 1677, comme évêque de Césarople et coadjuteur de Babylone. Il se rendit en Perse en cette qualité, et obtint plusieurs avantages pour les chrétiens. Il mourut plusieurs années après, universellement regretté pour ses travaux et ses qualités. Le pape lui donna pour successeur Laurent d'Arvieux, consul à Alep, moins estimable encore par ses connaissances que par son zèle pour les missions, et qui s'était plus d'une fois servi de son crédit pour les protéger. Mais ce vertueux laïque refusa l'épiscopat, et indiqua pour le siège de Babylone, suivant l'autorisation du pape, le P. Pidon de S. Olon. D'Arvieux mourut à Marseille en 1702, laissant des Mémoires curieux sur ces pays. Il a eu des successeurs dans l'évêché de Babylone jusqu'à ces derniers temps.

Il y a en, à différentes époques, plusieurs réunions d'Arméniens, de Nestoriens, et de Jacobites ou Eutychiens à l'Eglise romaine. Il y a aussi quelques catholiques en Géorgie et en Mingrélie.

MISSIONS DE L'INDE.

On croit que l'apôtre saint Thomas prêcha la foi dans l'Inde, et il était resté dans ce pays quelques faibles traces de christianisme, lorsque les Européens y arrivèrent après

avoir découvert le passage du cap de Bonne-Espérance. Les Portugais, qui y abordèrent les premiers, y firent plusieurs établissemens dans lesquels la religion ne fut pas oubliée. On érigea plusieurs sièges épiscopaux. L'archevêque de Goa a le titre de primat des Indes. Cette ville est toute catholique. On y conserve le corps de saint François-Xavier, regardé comme l'apôtre et le protecteur de ce pays. Le diocèse de Goa renferme environ quatre cent mille âmes. Celui de Cochin n'en a guère que cinquante mille. L'évêché de Saint-Thomas, sur la côte de Coromandel, embrasse un territoire immense, et renferme plus de catholiques que tout le reste de l'Inde. Pondichéry est de ce diocèse. Cette ville, qui appartient aux Français, était administrée, quant au spirituel, par les Jésuites, les Capucins et les prêtres de la mission, dits de Saint-Lazare. L'archevêché de Cranganor, sur la même côte que Goa, s'étend beaucoup dans l'intérieur des terres. Les missionnaires s'étaient bornés longtemps à prêcher l'Évangile sur les côtes, et à diriger les chrétiens qui vivaient dans les établissemens européens. Il paraît que ce furent les Jésuites qui pénétrèrent les premiers dans l'intérieur de la presqu'île. Ils formèrent trois missions dans le Maduré, dans le Mayssour et dans le Carnate. Ces missions étaient assez florissantes au commencement du dix-huitième siècle, mais il serait difficile d'apprécier le nombre des chrétiens qui s'y trouvaient. Il est certain que ce nombre augmentait journellement par les soins des ouvriers évangéliques qui parcouraient ce pays.

Dans la presqu'île de Malacca était l'évêché de Malacca, qui n'était plus que titulaire depuis que les Hollandais s'étaient emparés de ce pays.

MISSIONS DE SIAM, DE LA CHINE ET DU TONG-KING.

La mission de Siam avait été fondée, dans le dix-septième siècle, par les Français, ainsi que d'autres missions de l'Orient, et l'origine en fait assez d'honneur à leur zèle

pour que nous la rapportions ici brièvement. Le père Alexandre de Rhodes, jésuite d'Avignon, longtemps employé dans les missions de l'Inde et au Tong-King, comprit que le meilleur moyen d'affermir le christianisme dans ces contrées était d'y envoyer des évêques qui gouverneraient avec plus d'autorité, et formeraient un clergé indigène. Il revint en Europe pour proposer son dessein au pape. Arrivé à Rome en 1649, il exposa son plan à Innocent X, qui l'approuva. On voulait même le faire évêque, mais il refusa cette dignité. Il chercha des sujets propres à remplir ses vues. Etant venu à Paris, il communiqua son idée au père Bagot, Jésuite, qui dirigeait une congrégation de pieux jeunes gens et d'ecclésiastiques. Ceux-ci accueillirent ce projet avec ardeur, et deux d'entre eux allèrent à Rome, vers 1650, pour suivre cette affaire (1). La protection de la duchesse d'Aiguillon leur procura celle du cardinal Bagni, qui avait été nonce en France. Alexandre VII accueillit les vertueux prêtres qui se consacraient à l'œuvre des missions, et choisit parmi eux deux évêques, M. Pallu, qu'il fit évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tong-King, et M. de la Mothe-Lambert, qu'il fit évêque de Bérée et vicaire apostolique de la Cochinchine. Peu après, M. Cotolendy fut créé évêque de Métellopolis et vicaire apostolique de Nankin. Ces trois prélats partirent successivement accompagnés de plusieurs missionnaires; mais ils ne purent, par différentes circonstances, arriver au lieu de leur destination. M. Cotolendy mourut. Les deux autres se trouvèrent réunis à Siam, et jugèrent, de concert avec les autres missionnaires, que cette ville était commode pour être le centre de leurs missions et le point de communication avec l'Europe. Ils écrivirent donc à Rome pour obtenir l'administration spirituelle dans ces parages, et le Pape ordonna, en effet, que le successeur de l'évêque de

(1) Voyez plus de détails sur ce commencement de Missions dans *l'Essai historique sur l'influence de la Religion de France dans le dix-neuvième siècle*, tome I, page 486 et suiv.

Métellopolis résiderait à Siam , et prendrait soin des pays adjacents. Le séjour des évêques à Siam ne fut pas oisif. Le roi, ayant conçu de l'estime pour eux, leur accorda, près de la ville, un terrain assez vaste, où ils bâtirent une église et un séminaire. On y reçut plusieurs catéchistes de la Cochinchine et du Tong-King, parmi lesquels on choisit les plus âgés et les plus vertueux pour les préparer à l'état ecclésiastique. On érigea aussi un collège pour y élever les enfants des chrétiens. Enfin on construisit, non loin du séminaire, un hôpital pour les pauvres malades. On y en recevait autant qu'il était possible, et l'on distribuait gratuitement des médicaments à ceux que la maison ne pouvait contenir. De si heureux commencements avaient été traversés par quelques orages; cependant le séminaire de Siam a toujours continué, et a fourni des missionnaires zélés, qui, de là, se sont répandus dans les diverses contrées de l'Orient. Siam a eu constamment des vicaires apostoliques qui y ont consolidé l'établissement de la religion. M. de la Mothe-Lambert, dont nous avons déjà parlé, fut très-utile à cette mission par son zèle et par la bienveillance que le roi du pays lui témoignait. M. Lanneau, qui lui succéda sous le titre d'évêque de Métellopolis, établit cinq nouvelles églises dans le royaume, eut les honneurs de la prison, et n'en sortit que pour travailler avec plus de courage à la conversion des infidèles. M. de Cicé, qui fut nommé à sa place, en 1700, avait d'abord été missionnaire dans le Canada, puis dans l'Orient. Il fut sacré évêque de Sabula, en 1701, et suivit les traces de ses prédécesseurs. La protection de Louis XIV n'avait pas peu contribué aux avantages que ces évêques avaient obtenus. Il leur conférait le titre de ses chargés d'affaires, titre qui servit plusieurs fois à les soustraire à de grands dangers.

La mission de la Chine était une des plus considérables et des plus florissantes qu'il y eût au commencement du dix-huitième siècle. Elle devait cet avantage à une réunion de circonstances heureuses. Plusieurs religieux

avaient successivement pénétré en Chine dans le cours du dix-septième siècle. Les Dominicains en furent chassés à plusieurs reprises. Les Jésuites, plus heureux, s'y maintinrent constamment. Un d'eux, le père Ricci, établit cette mission, et des religieux du même corps la continuèrent. Depuis 1680 surtout, on y envoya d'Europe un assez grand nombre de Jésuites. Ils n'avaient eu jusqu'alors que deux maisons, l'une à Pékin et l'autre à Canton. Ils élevèrent, à cette époque, d'autres établissements en différentes provinces et bâtirent des églises. Ces progrès occasionnèrent d'abord quelques plaintes; mais la protection de l'Empereur fit surmonter ces obstacles. Ce prince était Kang-Hi, qui se montra toujours favorable aux missionnaires. Son goût pour les sciences lui faisait accueillir des hommes en qui il trouvait des connaissances supérieures à celles de ses sujets. Les Jésuites français à Pékin s'appliquaient aux mathématiques, à l'astronomie, à la géographie, et servaient à diriger, à cet égard, les Chinois. Kang-Hi les reçut dans son palais, les admit dans ses tribunaux, et leur donna sa confiance. Les pères Bouvet, Gerbillon, Parennin et plusieurs autres, étaient des hommes instruits, qui, en s'occupant des sciences, ne négligeaient pas non plus les intérêts de la religion. Les Jésuites portugais avaient déjà plusieurs églises. On en comptait plus de cent dans la seule province de Nankin, et au moins cent mille chrétiens. La faveur des Jésuites français auprès de l'Empereur multiplia les missions. Ils se répandirent dans les provinces, et étendirent la prédication de l'Évangile en des lieux où elle n'avait pas encore pénétré. Dans le même temps, d'autres missionnaires français arrivaient en Chine. Le séminaire des Missions étrangères venait d'être formé, et commençait à fournir des sujets pour l'Orient. Un des vicaires apostoliques, que nous avons nommé, M. Pallu, évêque d'Héliopolis, aborda, en 1684, dans la province de Fo-Kien avec quelques missionnaires. Pour régler les travaux de tous ces ouvriers évangéliques, le Pape partagea entre eux les différentes pro-

vinces de l'empire. Les Jésuites, les Dominicains, les Franciscains, les prêtres du séminaire des Missions étrangères, eurent chacun leur territoire assigné. En 1698 et l'année suivante, le Pape nomma des évêques et des vicaires apostoliques pour chacune des provinces où le christianisme avait été introduit. L'évêque *in partibus* d'Argoli, qui était un religieux franciscain, fut fait évêque de Pékin, le Pape ayant jugé à propos d'ériger la capitale de l'empire en évêché en titre. Des évêchés furent aussi créés à Nankin et à Macao.

M. de Lionne, ecclésiastique français, qui avait renoncé aux espérances de sa famille pour se dévouer aux travaux des missions, et qui avait le titre d'évêque de Rosalie, fut fait vicaire apostolique de la province du Sut-Chuen ; mais il se rendit à Rome, et fit passer à sa place quatre missionnaires. Le père Basile, Franciscain, fut vicaire apostolique du Chen-Si ; le père Alcalá, Dominicain, du Tche-Kiang. Le père Turcotti, Jésuite, évêque d'Andreville, gouvernait le Koue-Tcheou ; le père Ponsatery, aussi Jésuite, était chargé du Cham-Si. M. Maigrot, évêque de Conon, était vicaire apostolique du Fo-Kien ; M. Leblanc, du séminaire des Missions étrangères de Paris, fut nommé vicaire apostolique du Yun-Nan, et le père Benavente, Augustin, évêque d'Ascalon, avait sous sa juridiction le Kiang-Si. Cet arrangement, en assignant à chacun sa place, avait pour but de prévenir tout conflit d'autorité, et de favoriser la propagation de la foi. Aussi se forma-t-il, à cette époque, plusieurs missions nouvelles.

Cependant les mandarins voyaient avec chagrin ces progrès, mais ils étaient contenus par la bienveillance constante du prince pour les Jésuites. Les Portugais eux-mêmes avaient cherché à traverser l'entrée de tant de missionnaires qui n'étaient pas de leur nation. Ils avaient craint que leurs intérêts politiques ne souffrissent de l'introduction de ces étrangers. Accoutumés à pénétrer seuls en Chine, ils virent avec jalousie l'arrivée des vicaires apostoliques français, et il y eut un ordre du roi de Por-

tugal pour arrêter ceux qui n'arriveraient pas sur des bâtiments portugais. On arrêta, en effet, plusieurs missionnaires à Macao. Cette jalousie nationale nuisit plus d'une fois aux ouvriers évangéliques. Mais le plus grand sujet de trouble pour ces missions vint du côté où on devait moins le craindre. Nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'entrer, à cet égard, dans quelques détails, qu'il sera question, par la suite, de ces disputes fâcheuses, et que nous verrons plusieurs papes occupés successivement à les terminer.

Lorsque le père Ricci, Jésuite, était arrivé en Chine, il y avait d'abord pris les manières simples et pauvres des Bonzes. Mais peu après, par les conseils des mandarins eux-mêmes, il prit les vêtements de soie, se fit porter en chaise, et adopta les autres usages des lettrés du pays. Les autres Jésuites firent de même, et il paraît que tous les missionnaires suivirent, quoique plus tard, cet exemple. On ne les soupçonnera pas, sans doute, d'avoir été mus en cela par un sentiment de vanité ridicule. Des hommes qui se condamnaient par piété à une vie austère, ne doivent pas être accusés légèrement d'agir par un motif petit et méprisable. Mais ils jugèrent apparemment que leur ministère souffrirait d'une apparence d'abjection, et qu'il fallait ménager les préjugés de ceux dont ils voulaient gagner la confiance. Ce fut par la même considération que plusieurs missionnaires permirent aux nouveaux chrétiens de conserver quelques pratiques auxquelles ceux-ci étaient fort attachés. Ricci se persuada que la doctrine de Confucius, sur la nature de Dieu, ne différait pas beaucoup de celle du christianisme, que ce n'était point le ciel matériel et visible dont il prescrivait le culte à ses disciples, mais le Seigneur du ciel, le vrai Dieu, et que les honneurs rendus aux ancêtres, les prosternements et même les sacrifices en leur mémoire, n'étaient, dans la doctrine du même Confucius, que des cérémonies civiles et des témoignages de piété filiale, qui n'avaient rien d'idolâtrique et de superstitieux. La plupart des Jésuites adoptèrent

l'opinion et la pratique de Ricci. On lui a reproché que sa condescendance pour les préjugés des Chinois était allée jusqu'à leur dissimuler le mystère de la croix, et jusqu'à leur en cacher le signe auguste. Ces concessions furent l'objet d'une consultation portée à Rome et d'une décision du Saint-Office.

Quoi qu'il en soit, le sentiment de Ricci avait prévalu parmi ses confrères, lorsque les religieux Dominicains ayant pénétré en Chine se déclarèrent d'un avis contraire. Ils ne regardèrent point la doctrine de Confucius comme aussi innocente qu'on voulait le persuader. Ils prétendirent que lui et ses disciples ne s'éloignaient pas beaucoup de l'athéisme, que les Chinois ne reconnaissaient au fond que le ciel matériel, et que les honneurs rendus aux ancêtres portaient un caractère marqué de superstition et d'idolâtrie. Ils déférèrent donc les Jésuites à Rome, et, sur leur exposé, un décret de la propagande, en 1645, défendit les cérémonies chinoises jusqu'à ce que le Saint-Siège eût prononcé. Les Jésuites se plaignirent de ce décret, et présentèrent un autre exposé, d'après lequel un second décret de 1656, permit l'observation des pratiques en question, parce qu'il parut qu'elles ne renfermaient qu'un culte purement civil et politique. Ces dispositions qui semblaient contradictoires ne firent qu'augmenter les disputes au lieu de les calmer, et la controverse fut de nouveau agitée à Rome, en 1669 et en 1674. Ce fut surtout après cette époque que les contestations prirent un caractère plus grave. Les prêtres du séminaire des Missions étrangères, fondé récemment à Paris, pénétrèrent en Chine, et se déclarèrent aussi contre la pratique des Jésuites. Un des plus vifs pour ce sentiment, fut M. Maigrot, depuis vicaire apostolique du Fo-Kien et évêque de Conon. Le 26 mars 1693, il donna un Mandement dans lequel 1^o il ordonnait de se servir, pour signifier Dieu, du mot *Tien-chu*, *Seigneur du ciel*, et défendait les mots *Tien* et *Xamti*, *ciel* et *empereur*; 2^o il défendait d'exposer dans les églises le tableau avec ces mots *King-tien*, *adorez*

le ciel; 3° il déclarait que l'exposé fait à Alexandre VII s'écartait de la vérité en plusieurs points; 4° il interdisait l'assistance aux sacrifices ou oblations usitées deux fois l'an envers Confucius et les morts; 5° il louait les missionnaires qui avaient proscrit les tablettes; 6° il condamnait quelques propositions avancées par des écrivains Jésuites; 7° il recommandait de se défier des superstitions des auteurs chinois. Enfin il déclarait que, pour le passé, il était éloigné de condamner ceux qui avaient toléré quelques cérémonies, et il reconnaissait qu'il n'était pas étonnant que sur des matières aussi délicates tous n'eussent pas été d'abord du même avis. Malgré la modération et la sagesse de cette conclusion, ce Mandement fit beaucoup de bruit et occasionna beaucoup de plaintes. Les Jésuites se plaignaient que M. Maigrot eût prétendu décider seul une si importante question.

Les missionnaires qui se trouvaient en Chine furent partagés. D'un côté étaient les Dominicains, les Franciscains, les prêtres français des Missions étrangères, et les évêques pris parmi eux, M. Quemener, évêque de Sura; M. de Ciccé, évêque de Sabula; M. de Lionne, évêque de Rosalie; M. Labbé, évêque de Tilopolis, etc.; de l'autre côté étaient les Jésuites auxquels se joignaient deux évêques, celui d'Ascalon et celui de Basilée. La controverse devint plus animée que jamais, et les deux partis défendirent leur opinion avec une chaleur dont la charité ne s'accommodait pas toujours. L'affaire fut de nouveau portée à Rome. Innocent XII nomma une congrégation pour s'en occuper. Des deux côtés, on envoya des députés pour soutenir son sentiment. Les Jésuites alléguaient leur ancienneté dans la mission, leur connaissance des livres et de l'esprit de la nation chinoise, la difficulté de la faire renoncer à des usages qui lui sont chers, l'inconvénient qui résulterait pour la propagation de la foi, d'une proscription absolue de ces mêmes usages, enfin la pratique des plus célèbres missionnaires de la société. Leurs adversaires disaient qu'aucune raison ne pouvait faire tolérer

des pratiques superstitieuses. Ceux-ci étaient secondés en Europe par un grand nombre de docteurs de la Faculté de théologie de Paris; et cette Faculté condamna, le 18 octobre 1700, plusieurs propositions extraites d'un livre qu'un Jésuite avait publié en faveur des cérémonies chinoises. On verra dans le cours des Mémoires, année 1704, et ailleurs, la suite de cette affaire.

Il se mêlait à ces discussions une aigreur et une animosité très-fâcheuse. Des ennemis ardents des Jésuites peignaient leur conduite sous les plus noires couleurs, exagéraient leurs torts, et les accusaient d'idolâtrie, tandis qu'on pouvait au plus les taxer de ménagements excessifs, de prudence humaine ou de relâchement. Ceux-ci, de leur côté, s'imaginèrent qu'ils avaient raison dans le fond, parce que leurs adversaires avaient tort dans la forme; et ils s'attachèrent d'autant plus à leur sentiment, qu'ils virent que bien des gens le combattaient sans l'entendre et par passion. C'est ce qui explique apparemment la longue résistance des Jésuites. Sans doute nous ne cherchons point à trouver coupable un corps que nous estimons, et dont nous proclamerons plus d'une fois les services. Mais les faits déposent ici contre plusieurs de ses membres. Déjà, dans notre première édition, nous avons rapporté à cet égard ce que nous avaient appris nos recherches. Nous avons reçu plusieurs réclamations, et on nous a renvoyé aux apologies publiées par différents écrivains de la société. Ces apologies ne nous ont point paru pallier entièrement les torts des missionnaires dont nous parlons. Les *Mémoires* du père d'Avrigny, et le recueil des *Lettres édifiantes* fourniraient plutôt des témoignages contre eux.

Le Tong-King, pays situé au midi de la Chine, sur les bords de la mer, vit se former, au commencement du dix-septième siècle, une mission qui fit d'assez grands progrès. Deux Jésuites y entrèrent les premiers en 1627, et commencèrent à y prêcher la foi. Leur zèle rencontra bien

des obstacles. Cependant, au milieu d'alternatives fréquentes d'orages et de calme, la religion se soutint et même s'étendit. En 1662, les Jésuites furent chassés du Tong-King en haine du christianisme, et n'y rentrèrent qu'en 1669. En 1666, M. Deydier, missionnaire français, parti en 1660 avec l'évêque de Bérythe, arriva au Tong-King. M. Pallu, évêque d'Héliopolis, avait été nommé vicaire apostolique de ce pays, mais de nombreuses traverses l'empêchèrent d'y arriver, et il cessa, en 1679, d'être vicaire apostolique du Tong-King. M. de Lamothe-Lambert, évêque de Bérythe, fut le premier évêque qui parut dans ce royaume. Il y aborda en 1669, y fit quelque séjour, y tint un synode, et retourna ensuite à Siam. Nous allons aussi le voir en Cochinchine.

En 1679, le Saint-Siège partagea le Tong-King en deux vicariats, l'un à l'Orient, l'autre à l'Occident. Le premier vicaire apostolique du Tong-King oriental fut M. François Deydier, qui fut fait évêque d'Ascalon. Il était déjà depuis plusieurs années dans le pays, et y avait travaillé avec autant de succès que de zèle. Il fut sacré en 1682 et mourut le 1^{er} juillet 1693. Comme des religieux de divers ordres, et principalement des Dominicains, étaient venus dans ces derniers temps se joindre aux Jésuites pour prêcher la foi dans le Tong-King, le Saint-Siège leur confia la mission du Tong-King oriental après la mort de l'évêque d'Ascalon, et tous les successeurs du prélat dans ce vicariat apostolique ont été des religieux italiens ou espagnols. Quant au Tong-King occidental, le premier vicaire apostolique fut M. Jacques de Bourges, Français, qui était aussi parti pour l'Orient avec l'évêque de Bérythe, et qui l'accompagna dans son voyage au Tong-King en 1669. Il resta dans le pays et y travailla, avec M. Deydier, à la propagation de l'Évangile et à la formation d'un clergé indigène. Ayant été nommé évêque d'Auren et vicaire apostolique du Tong-King occidental, il alla, en 1682, se faire sacrer à Siam, et était de retour la même année dans son vicariat. A la fin du dix-septième siècle, ce prélat gou-

vernait encore le Tong-King occidental. Les Jésuites continuèrent à travailler dans les deux parties du royaume sous la direction des évêques. Nous aurons à parler des traverses que cette mission éprouva dans le cours du dix-huitième siècle.

La Cochinchine, autre royaume au midi du Tong-King, avait aussi reçu, vers 1625, la prédication de l'Évangile. Des Jésuites et des Franciscains y étaient entrés en différents temps, et la religion s'y était longtemps soutenue, malgré différentes persécutions. M. de Lamothe-Lambert en fut fait vicaire apostolique en 1660, sous le titre d'évêque de Bérythe; il y passa plusieurs mois en deux différentes fois. Il obtint du roi du pays la permission d'y exercer ses fonctions. Il fonda à Siam un séminaire et un collège pour y élever des jeunes gens qui pussent être ensuite élevés au sacerdoce, ou devenir catéchistes. Il mourut le 15 juin 1679. Son successeur fut M. Guillaume Mahot, qu'il avait fait pro-vicaire. M. Mahot était parti de France en 1666 et était entré en Cochinchine en 1671. Le Saint-Siège le nomma évêque de Bida et vicaire apostolique. Mais comme on craignait qu'il ne refusât, M. Lancau, évêque de Métellopolis et vicaire apostolique de Siam, alla en Cochinchine exprès pour le décider, et n'y réussit qu'après la prière de tous les missionnaires. Il sacra M. Mahot le premier dimanche de l'Avent 1682, et tint à cette occasion un synode à Fayfo. L'évêque de Bida était un prélat plein de zèle et de piété, qui fut enlevé trop tôt à sa mission. Il mourut le 15 juin 1684, n'ayant que 54 ans. Après lui, M. François Paris fut vicaire apostolique avec le titre d'évêque de Bugis. Il était né à Tencérim, dans le royaume de Siam, d'un Manillois et d'une Siamoise, et avait été élevé dans le collège de Siam. Il fut sacré dans cette dernière ville, en 1691, par M. Lancau, et se rendit la même année en Cochinchine. On lui donna dans la suite pour coadjuteur M. Marin Labbé, missionnaire parti de France en 1679, qui fut, vers 1700, sacré évêque de Tilopolis.

A la fin du dix-septième siècle, une violente persécution éclata contre les chrétiens en Cochinchine. Elle commença, en 1698, sur de faux prétextes d'accusation portés contre eux. Il y eut ordre d'abattre leurs églises. Elles furent pillées. Un missionnaire français, M. Langlois, fut pris, garrotté, maltraité. On dévasta sa maison. L'évêque de Bugis n'échappa qu'avec peine ; son église et sa maison furent livrées au pillage : ces violences se reproduisirent dans les différentes provinces. Elles furent suivies d'une effroyable tempête et d'un débordement des eaux. Les chrétiens se flattaient que ces désastres auraient fait oublier de les poursuivre. Ils recommencèrent à élever de nouvelles églises et à pratiquer la religion ouvertement, quand la persécution se renouvela au commencement de 1700. On arrêta dans la ville royale quatre missionnaires, deux Français, M. Langlois, pro-vicaire, et M. Capponi, et trois Jésuites, les pères Candone, Belmonte et Arnedo. Celui-ci fut élargi quelques jours après, mais les trois autres furent mis en prison, les fers aux pieds et la cangue au cou. Le roi fit publier alors un édit contre la religion ; il voulait qu'on forçât les chrétiens à abjurer. Plusieurs prirent la fuite, d'autres se cachèrent. Il y en eut qui échappèrent aux vexations à prix d'argent. D'autres succombèrent aux mauvais traitements ; d'autres, en assez grand nombre, souffrirent courageusement les tourments. Les missionnaires furent mis à la question ; on voulait leur faire donner la liste des chrétiens. Arrêtés au mois de mars, ils furent amenés devant le roi le 22 avril. Outre les quatre missionnaires, il y avait trente-sept chrétiens ; tous avaient la cangue et les fers. On somma les chrétiens d'abjurer, sans quoi ils subiraient la mort ; sept qui refusèrent généreusement, furent condamnés à mourir de faim. Il y avait parmi eux trois femmes auxquelles on donna la bastonnade et on coupa le bout des doigts et des oreilles ; on les renvoya ensuite. Les quatre autres chrétiens supportèrent courageusement un horrible supplice, et moururent successivement d'inanition au bout d'un

temps plus ou moins long. Quant aux missionnaires, on leur mit au cou des cangues plus pesantes et de plus gros fers aux pieds. Deux autres missionnaires furent pris, M. Senneurand, Français, et Fonséca, prêtre chinois: ils furent mis en prison avec les cangues comme les autres. Un jeune officier et deux soldats chrétiens souffrirent la mort pour la foi. Un colonel, qui, vaincu par les prières de sa famille, avait craché sur l'image du Sauveur, ayant été condamné à mort, protesta qu'il mourait chrétien, et demanda pardon de sa faiblesse. Un médecin, Jean Tuan, fut massacré par les païens en haine de la religion qu'il professait. D'autres chrétiens moururent en prison. Des six missionnaires, trois moururent en prison; le père Balmonger, âgé de cinquante ans, et dans la mission depuis huit ans, mourut le 28 mai 1700; le père Candone, Sicilien, âgé de soixante-quatre ans, mourut le 28 mai 1701, et M. Langlois, le 30 juillet 1700; il prêchait dans la Cochinchine depuis vingt et un ans. Tous donnèrent de grands exemples de patience. MM. Senneurand, Capponi et Fonséca restèrent en prison jusqu'en 1704. Trois autres missionnaires français, MM. Ferret, Gouges et Destréchy furent arrêtés dans le Ciampa, vers Pâques 1700, sur un vaisseau chinois sur lequel ils s'étaient embarqués pour passer à Siam. M. Ferret, parti du séminaire des Missions étrangères, travaillait depuis dix-huit ans dans le Ciampa, et était malade lorsqu'il fut arrêté; il mourut le 12 juin 1700, à l'âge de cinquante-sept ans. MM. Gouges et Destréchy avaient été d'abord renfermés avec des chrétiens condamnés à mourir de faim; mais comme le roi ne condamnait que ses sujets à ce supplice, on les mit en prison avec la cangue et les fers, et ils n'en sortirent qu'en 1701. Un missionnaire jésuite fut également arrêté. La persécution ne cessa entièrement qu'en 1704. De tous les missionnaires qui étaient en Cochinchine, il n'y en eut que quatre qui échappèrent aux recherches, l'évêque de Bugis, MM. Forget et Audier, missionnaires français, et un Jésuite de Macao, Chrys-

tophe Coldcho. M. Forget mourut de maladie le 22 octobre 1700, à l'âge de soixante ans, après trente années de travaux, dont il avait passé dix-huit en Cochinchine. Les missionnaires qui avaient été arrêtés ne purent recommencer leurs travaux qu'en 1704 (1).

Les îles Philippines ne doivent point passer pour un pays de mission, puisque la religion catholique y est dominante. Les Espagnols, qui sont maîtres de ces îles, y ont fait des établissements ecclésiastiques. Manille, la capitale, a été érigée en métropole, qui a sous elle trois sièges épiscopaux, Cacères, Nom-de-Jésus et Nouvelle-Ségovie. Manille a des convents, des collèges; et le clergé y est sur le même pied qu'en Europe.

MISSIONS D'AFRIQUE.

Les missions d'Afrique, vers 1700, n'étaient pas considérables.

Alger n'avait guère alors qu'une maison de prêtres de Saint-Lazare, fondée par la duchesse d'Aiguillon. Les Espagnols avaient un évêque à Ceuta. Les Portugais avaient aussi établi des sièges épiscopaux en différents endroits des côtes, à Saint-Salvador, capitale du Congo, et à Saint-Paul de Loanda. Il y a beaucoup de chrétiens dans ces deux villes. Le roi de Congo était catholique, et plusieurs des petits princes environnants protégeaient les missionnaires. On a des brefs de Clément XI qui louent leur zèle et leur bienveillance. L'île de Madère, les îles Canaries, les îles du Cap-Verd, sont habitées par des catholiques, et ont plusieurs sièges épiscopaux.

Louis XIV avait envoyé des missionnaires dans le Sénégal. Le père Lachère, Cordelier, en était un : il avait rédigé l'histoire de ses voyages, qui n'a pas vu le jour.

Le rachat des esclaves continuait toujours. Cette

(1) Tout ce paragraphe est extrait d'une relation de la persécution de la Cochinchine, qui se trouve à la fin du tome VIII, des *Nouvelles Lettres édifiantes*, Paris 1823.

œuvre si belle, et si honorable pour la religion, occupait des hommes charitables et zélés. En 1700, des religieux de la Rédemption des captifs avaient fait le voyage de la Barbarie, et avaient ramené de Tripoli, de Tunis et d'Alger un assez grand nombre d'esclaves. On a donné la relation de leur voyage. Elle montre l'état misérable des pauvres catholiques de ces pays.

MISSIONS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Tandis que l'Afrique, où la religion était autrefois dans un état si brillant, a perdu ce don précieux, l'Amérique, qui ne l'avait pas connu dans les temps anciens, l'a reçu à des époques récentes. La foi y avait été successivement introduite par de vertueux missionnaires qui s'étaient efforcés de faire oublier, par leurs bienfaits, les cruautés et les ravages de leurs compatriotes. Au lieu de faire la guerre aux Indiens, ils s'étaient présentés chez eux avec un langage de paix, et avaient cherché à adoucir leurs mœurs et à régler leur conduite.

En commençant par le nord, nous trouvons d'abord le Canada, qui avait été peuplé plus récemment, mais qui a droit de nous intéresser doublement, comme chrétiens et comme français. Ce ne fut guère que sous Louis XIII que ce pays commença à exciter l'attention, et il est remarquable que ce fut la piété plutôt que la politique qui dirigea le premier projet de cette colonie. Ce fut, pendant plusieurs années, une noble émulation à qui concourrait plus puissamment aux progrès du christianisme dans cette partie du Nouveau-Monde. Tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour, des princesses, la reine même, entrèrent dans ces vues religieuses.

Plusieurs missionnaires partirent pour aller prêcher les sauvages. Le commandeur de Sillery, dont le nom se trouve, dans ce temps-là, à la tête de toutes les bonnes œuvres, fit bâtir à ses frais, à peu de distance de Québec, un village qu'il destinait aux Indiens convertis, et qui

porte encore son nom. La duchesse d'Aiguillon voulut être la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, et elle y envoya des religieuses hospitalières de Dieppe. Une jeune veuve d'Alençon, madame de la Peltrie, se chargea de fonder une maison d'Ursulines, qui devait avoir soin de l'instruction des filles. Elle y consacra sa fortune. Une association de plusieurs personnes pieuses de la capitale entreprit de faire en grand à Mont-Réal ce qu'on avait fait en petit à Sillery, d'y rassembler les sauvages qui voudraient se faire chrétiens, et de les civiliser. On y envoya des colons, dont la douceur et la piété attirèrent les sauvages, et l'île se peupla. La conversion d'un chef algonquin contribua beaucoup au succès de cet établissement. On y fonda un séminaire et un hôpital; et les Sulpiciens n'ont cessé d'y exercer leur zèle.

Cependant les Jésuites se répandaient chez les sauvages. Ils prêchèrent tour à tour chez les Hurons, chez les Iroquois, chez les Algonquins et chez d'autres tribus indiennes. Ils s'étendirent même au loin, et fondèrent des missions au détroit, à Michillimakinak, et dans d'autres lieux sur les bords des grands lacs. Ils cimentèrent quelquefois de leur sang leurs travaux apostoliques. Les pères Jogues, de Brébeuf, Lallemant, perdirent la vie par les mains de ceux auxquels ils apportaient le salut et la paix.

Ce zèle se communiqua à d'autres ecclésiastiques français. Des hommes d'un nom distingué renoncèrent aux espérances que leur naissance pouvait leur donner, pour se consacrer aux missions. Tels furent les abbés de Laval, d'Urfé, de Quaylus, de Lionne, de Fénelon, de Cicé, etc. Le premier fut fait vicaire apostolique du Canada, sous le titre d'évêque de Pétrée. Les autres furent établis dans les villes naissantes du pays. On érigea des cures, et on obtint du Saint-Siège l'érection d'un siège épiscopal à Québec. Le premier évêque fut ce même abbé de Laval, qui, depuis plusieurs années, gouvernait cette mission, et qui, par ses travaux et par ses vertus, était digne d'un poste où le zèle, et non l'ambi-

tion, avait de quoi se satisfaire. On bâtit l'église cathédrale, l'évêché, le séminaire, l'Hôtel-Dieu, le collège des Jésuites, le couvent des Récollets et celui des Ursulines. On faisait de semblables établissements à Mont-Réal. En 1690, on construisit, dans la ville basse à Québec, une nouvelle église en mémoire de la délivrance de cette ville, menacée par les Anglais. Des paroisses furent formées aux Trois-Rivières, à l'île d'Orléans et dans plusieurs autres endroits, et le clergé fut mis sur un pied stable et régulier.

Les ecclésiastiques séculiers se chargèrent spécialement des colons français, tandis que les Jésuites allaient prêcher chez les sauvages. L'évêque de Québec donnait à tous l'exemple d'une vie laborieuse. Il visitait son diocèse, marchant à pied comme un simple missionnaire, instruisant son troupeau, établissant des pasteurs, et pourvoyant à tous les besoins de la colonie. On croyait voir en lui un évêque des premiers temps, ramenant les païens par l'ardeur de son zèle et par l'excellence de ses vertus. Accablé de bonne heure d'infirmités, suite de ses travaux, M. de Laval donna sa démission en 1685, et se retira en France, où il mourut, en 1708, dans un âge très-avancé. Son successeur se montra digne d'occuper la place d'un prélat si respectable. Ce fut M. Jean-Baptiste la Croix-Chévrières de Saint-Vallier, dont le Canada ne doit jamais oublier les bienfaits. Il fonda, en 1693, l'hôpital général de Québec, dont il acheta le terrain, et fit élever les bâtiments. Il dépensa cent mille écus pour cet établissement, et il y faisait sa résidence, ayant loué au profit des pauvres le palais épiscopal qu'il avait aussi bâti. Il ne dédaignait pas de servir d'aumônier à l'hôpital et aux religieuses. Il fonda également un hôpital aux Trois-Rivières, et il y établit quarante Ursulines, qui étaient aussi chargées de l'instruction des filles. Ce charitable pasteur fut longtemps séparé de son troupeau, ayant été pris par les Anglais dans la guerre de la succession, lorsqu'il retournait de France à Québec avec plusieurs ecclésiastiques

qu'il avait engagés à le suivre. Il resta huit ans prisonnier en Angleterre, et ne fut relâché qu'en 1713. Il retourna dans son diocèse, et mourut à Québec en 1727.

Dans les premiers temps de l'établissement du christianisme dans cette contrée, on y vit des exemples éclatants de piété et de ferveur, des apôtres infatigables, des martyrs de la foi, des néophytes généreux, des vierges fidèles. Il a été publié, à cet égard, des relations intéressantes. On a donné la vie de quelques confesseurs et de quelques femmes chrétiennes qui se distinguèrent par une plus éminente sainteté; une dame Martin, de Tours, qui se fit Ursuline, et mourut à Québec en odeur de sainteté; une autre religieuse, née en Normandie; une fille iroquoise, nommée Catherine Tegahkouita, que les *Lettres édifiantes* peignent comme un ange sur la terre. Ces mêmes lettres entrent dans des détails circonstanciés sur les missions des Jésuites chez les sauvages, et on y admire plus d'une fois des prodiges de la grâce.

Les Français avaient aussi établi la religion catholique dans l'Acadie, dans l'île Royale et dans l'île Saint-Jean. Mais ces établissements ne furent jamais très-florissants. Il y avait cependant un assez bon nombre de catholiques en Acadie, et ce pays, qui fut cédé aux Anglais en 1713, a continué d'être dirigé au spirituel par des ecclésiastiques qu'y envoyait l'évêque de Québec. Les deux îles qui sont tombées successivement au pouvoir des Anglais, ont aussi continué d'avoir quelques prêtres catholiques pour les habitants d'origine française, qui sont restés attachés à leur religion.

Il y avait peu de catholiques dans les possessions anglaises; cependant le Maryland en renfermait un certain nombre qui étaient venus dans ce pays avec lord Baltimore, et qui étaient soignés par des Jésuites anglais. Nous les verrons se multiplier beaucoup à la fin du siècle. André White, Jésuite, fut, en 1607, le premier missionnaire envoyé dans ce pays, où il resta dix ans; puis il fut inquiété par les protestants, et envoyé prisonnier en Angle-

terre, avec deux autres missionnaires du même ordre qui souffrirent beaucoup pendant leur captivité à Londres. A la fin il fut banni. Il demanda à retourner dans le Maryland, et ne put l'obtenir de ses supérieurs. Il rentra en Angleterre, et y mourut au bout de dix ans, le 27 septembre 1655, à près de quatre-vingts ans. Il avait converti un prince indien, et composé un catéchisme et quelques autres écrits dans cette langue. C'était un parfait missionnaire, humble, patient et zélé.

La Louisiane, qui avait été découverte récemment, n'avait pas encore d'établissement bien considérable, les fondements de la Nouvelle-Orléans n'ayant été jetés que vers 1717. Mais déjà il y avait des missionnaires qui avaient porté l'Évangile dans les tribus indiennes, et qui avaient réussi à convertir plusieurs sauvages. Par la suite la Nouvelle-Orléans eut des établissements ecclésiastiques stables. Les Capucins et les Jésuites y avaient une maison. Plus tard les Espagnols, devenus maîtres de cette ville, y établirent un siège épiscopal. Les Jésuites avaient une mission assez florissante chez les Natchez; elle fut depuis détruite dans une révolte de ce peuple, qui massacra tous les Français.

Les possessions espagnoles du continent jouissaient depuis longtemps de l'exercice plein et entier de la religion, et tout y était, à cet égard, sur le même pied qu'en Europe. On y avait érigé des évêchés. Dans le Mexique, l'archevêché de Mexico avait neuf sièges suffragants. L'archevêché de Lima, au Pérou, en avait huit. Celui de Santa-Fé, dans le nouveau royaume de Grenade, en avait trois, et celui de la Plata cinq. Le clergé de ces pays est fort riche, les églises y sont très-ornées et les couvents bien dotés. Le Pérou a donné à l'Église plusieurs grands exemples de sainteté. Un archevêque de Lima, des missionnaires et des religieuses du même pays ont obtenu les honneurs de la canonisation. Outre les pays occupés par les Espagnols, il y a des missions établies chez les peuples indigènes qui subsistent encore. Il y en a en Californie,

où les Jésuites ont réussi à convertir des peuplades entières, où ils les ont civilisées, et où ils les ont réunies dans des villages dont ils sont les pasteurs et les chefs. Les côtes de la Californie sont couvertes de ces établissements assez semblables aux *Réductions* du Paraguay.

MISSIONS DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

Le nom du Paraguay nous rappelle les merveilles opérées dans ce pays par les missionnaires de la société ; et quand elle n'aurait opéré que ce seul bien depuis sa création, c'en serait assez pour lui mériter les remerciements de l'humanité et de la religion. C'est par un prodige de patience, d'adresse et de vertu qu'elle parvint à porter dans le Nouveau-Monde, avec les bienfaits de la civilisation, la connaissance et la pratique du christianisme.

La fondation des missions du Paraguay date de 1610. Deux Jésuites, les PP. Cataldino et Maceta formèrent cette année-là la première des *Réductions* chez les Guaranis, peuplades de l'Amérique méridionale. Cette *Réduction*, car c'est ainsi qu'on appela ces sortes d'établissements, fut bientôt suivie de trois autres. Les rois d'Espagne favorisèrent une entreprise qui n'était pas moins à leur avantage qu'à celui de la religion. Les Indiens des *Réductions* se soumirent à eux, leur payèrent un tribut d'un écu par tête pour chaque homme en état de porter les armes, et devinrent du côté du Brésil la plus sûre barrière des possessions espagnoles. Chaque *Réduction* a deux Jésuites, l'un plus âgé, qui est le pasteur principal, l'autre plus jeune, qui se forme sous le premier aux mêmes fonctions. Tous deux sont chargés de presque tout le détail des affaires ; ce qu'ils doivent autant à l'ascendant de leurs vertus qu'à celui de leurs connaissances. Ce n'est pas une preuve médiocre de leur habileté et de leur zèle, d'avoir réuni des peuples épars, d'avoir civilisé des sauvages, de les avoir fait consentir à se soumettre à l'autorité, d'avoir adouci leurs mœurs, corrigé leurs vices, et

d'avoir ouvert leurs yeux à la lumière de l'Évangile. Quand on voit l'ordre établi dans ces *Réductions*, la paix et l'union qui y règnent, la vie douce et tranquille qu'y mènent les Indiens, les travaux utiles auxquels on les applique, toutes les précautions qu'on prend pour y entretenir l'aisance, le calme et la gaieté, et quand l'on compare cet état heureux avec celui où vivaient ces peuples autrefois errants et toujours en guerre, on ne peut qu'admirer un changement si étonnant. Mais lorsqu'à ces avantages se joignent ceux de la religion, et que l'on voit ces peuples plongés naguère dans les ténèbres de l'idolâtrie s'élever à la pratique des plus belles vertus du christianisme, on ne peut que bénir les auteurs d'une œuvre qui est le triomphe de la charité. Nous savons que l'envie a jeté son venin sur cette institution respectable. On a accusé les Jésuites de ne l'avoir établie que par ambition et par cupidité, et d'avoir cherché à se rendre indépendants dans ces contrées lointaines. Les premiers auteurs de cette imputation furent des Espagnols avides, qui, gênés par les Jésuites dans leur projet de tyranniser et de dépouiller les Indiens, et se montrant insensibles au spectacle touchant de ces *Réductions* paisibles, cherchèrent à faire croire que ces religieux ne s'occupaient que d'intérêts temporels. Ils auraient voulu qu'on leur abandonnât les Indiens comme des esclaves, et ne trouvant point apparemment dans leurs cœurs le germe des vertus qui animaient les membres de la société, ils prétendirent que l'avarice ou l'amour de l'indépendance étaient leurs seuls motifs. Mais des avares ou des ambitieux n'eussent point réussi dans cette œuvre étonnante. Ils eussent bientôt trahi leur but et soulevé les Indiens par leurs vexations. C'est par une conduite mêlée de douceur et de fermeté, mais toujours dictée par l'esprit de désintéressement et de religion, c'est par là seul qu'ils pouvaient se concilier ces peuples. Quelle cupidité mal entendue les aurait portés à gouverner des hommes simples, pauvres, qui ne vivaient que de leur travail, et qui ne recueillaient que ce qui

leur était nécessaire ! Il est impossible que des effets si admirables proviennent d'un motif vicieux, et la religion seule a pu dicter ce projet sublime, comme seule elle a pu l'exécuter. Muratori a donc eu raison de donner le titre de *Christianisme heureux* à la description qu'il a faite de ces établissements, et Montesquieu, et Buffon et Haller, n'ont fait que rendre hommage à la vérité lorsqu'ils ont comblé d'éloges les hommes étonnants qui, par les seules armes de la persuasion, ont su opérer de si grandes choses.

La religion catholique est la seule qu'on professe dans le Brésil comme dans les possessions espagnoles, et les établissements ecclésiastiques y sont sur le même pied. Il y a un siège métropolitain à San-Salvador et trois évêchés suffragants. Leur nombre a même été augmenté depuis.

Il y avait dans l'intérieur des terres plusieurs missions plus ou moins importantes. Les Jésuites avaient pénétré sur les rives du fleuve des Amazones, et dans les contrées les plus reculées et les moins accessibles. Ils arrosèrent de leurs sueurs et teignirent quelquefois de leur sang des pays dont nous savons à peine les noms. En 1684, dom Fedro Ortiz, missionnaire zélé, d'une famille noble de Biscaye, fut mis à mort dans le pays appelé *Chaco*, avec le père Antoine Solinas, Jésuite. Nous aurons occasion, par la suite, de nommer d'autres généreux missionnaires qui perdirent la vie à différentes époques en remplissant les fonctions de leur laborieux ministère. Tantôt accueillis chez un peuple, tantôt rebutés chez un autre, ils allaient, comme les apôtres, de pays en pays, sans autre appui que la Providence, sans autre force que la charité qui les animait. Le vaste continent de l'Amérique méridionale fut traversé dans tous les sens par ces hommes intrépides, et le flambeau de la foi fut promené ainsi dans ces régions, où des superstitions absurdes avaient établi leur empire. Il est impossible de tracer un aperçu exact de ces courses apostoliques et de ces travaux généreux. La plupart de ces

ministres de la religion n'ont point laissé de relation de ce qu'ils avaient fait. Ils n'agissaient que pour le ciel ; ce n'est que du ciel aussi qu'ils en ont obtenu la récompense.

SITUATION RELIGIEUSE DES ANTILLES.

La religion n'avait pas non plus été négligée dans les Antilles.

Les îles espagnoles possédaient, à cet égard, les mêmes établissements que le continent. Un siège métropolitain avait été érigé à San-Domingo, dans l'île de ce nom. Il y avait un évêché dans l'île de Cuba et un à Porto-Rico.

Les colonies françaises n'étaient conduites que par des préfets apostoliques qu'on y avait successivement envoyés, et qui étaient ordinairement des religieux pris dans différents corps. C'est ainsi que la partie française de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et les autres îles possédées par la même puissance, étaient administrées. Encore cette forme ne s'établit-elle que lentement. Les Jésuites, les Dominicains, les Capucins et les Carmes faisaient les fonctions de curés dans les différents territoires qui leur avaient été assignés. A Saint-Domingue, les Jésuites avaient soin des paroisses du nord, et les Dominicains des paroisses du sud. Les religieux de la Charité desservaient un hôpital au Cap et un autre à Léogane. En 1684, il y avait seize paroisses à la Martinique ; ce nombre a augmenté depuis. Il n'y en avait que trois à la Guadeloupe ; on croit qu'elles furent multipliées dans la suite.

CONCLUSION.

Ces détails suffisent pour faire voir combien la religion catholique était répandue au commencement du dix-huitième siècle. Dominante dans quelques pays, mêlée dans d'autres avec les sectes sorties de son sein, proscrite en

plusieurs contrées, elle avait néanmoins partout des partisans fidèles. Elle s'était conservée même au milieu des peuples livrés à l'erreur, et elle avait pénétré jusque dans les régions encore couvertes des ténèbres de l'idolâtrie et du mahométisme. Elle avait conquis plus de la moitié de l'Amérique : elle comptait des milliers de chrétiens en Chine, et elle s'étendait chaque jour dans ce vaste empire. Ainsi l'Eglise avait toujours pour signe distinctif cette fécondité que son auteur lui a promise, et qu'elle conservera jusqu'à l'époque marquée dans ses décrets pour la consommation des temps.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1701.

LE 30 MARS, ORDONNANCE DE M. DE NESMOND, ÉVÈQUE DE BAYEUX, CONTRE UN LIVRE QUI VENAIT DE PARAÎTRE DANS SON DIOCÈSE. Ce livre était de Cailly, curé à Caen, à qui son attachement au cartésianisme avait déjà causé quelques traverses. Il s'occupait beaucoup de la conversion des protestants, faisait pour eux des conférences, et cherchait à dissiper leurs préventions. Il crut y réussir en renouvelant avec quelques modifications le système du célèbre Durand, qui avait dit, avant le concile de Trente, que, si jamais l'Église décidait qu'il y a transsubstantiation dans le mystère de l'Eucharistie, il fallait qu'il restât quelque chose de ce qui était auparavant le pain, pour distinguer la transsubstantiation d'avec la création ou la production d'une chose qui n'était pas, et l'annihilation ou la destruction d'une chose. Il se préoccupa de cette idée, et fit là-dessus un livre qu'il intitula : *Durand commenté, ou Accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation*. Il l'envoya au protestant Basnage, alors retiré en Hollande, et chargea un imprimeur de Caen d'en imprimer soixante exemplaires, qu'il se proposait d'envoyer à plusieurs hommes capables et éclairés, afin qu'ils jugeassent si l'ouvrage méritait d'être répandu. L'impri-

meur le fit tirer à huit cents exemplaires, en promettant à l'auteur l'approbation de quelques docteurs en théologie, et en attendant il publia le livre, qui excita des réclamations. On blâma cette métaphysique subtile, qui soumettait à ses règles les mystères eux-mêmes, et qui niait, dans un dogme, ce que l'Eglise avait défini, sous prétexte que cette distinction ne s'accordait pas avec des distinctions sophistiques ou avec les arguties de l'école. On remarqua que l'espérance de gagner par là les protestants, était vaine et illusoire, et qu'il était bien plus à craindre qu'ils ne triomphassent d'une doctrine où on se rapprochait d'eux bien plus qu'on ne les rapprochait de nous. M. de Nesmond, évêque de Bayeux, prélat zélé pour ses devoirs, donna donc, le 30 mars 1701, une Instruction pastorale par laquelle il condamnait dix-sept propositions extraites du *Durand commenté*. Cailly, qui paraît n'avoir eu que de bonnes intentions, adhéra à ce jugement, et rétracta son livre le 21 avril suivant. Il voulut même lire l'Instruction à son prône, quoique l'évêque l'en eût dispensé, et il eut soin de dire à ses paroissiens qu'il était l'auteur du livre et qu'il le rétractait. Cette simplicité et cette humilité font honneur à son caractère et à sa religion. On ajoute qu'il supprima, autant qu'il le put, les exemplaires de son ouvrage ; et il ne fut plus question de cette affaire, qui avait fait d'abord quelque bruit, et qui, avec un auteur plus entêté, eût pu avoir des suites désagréables pour lui, ou même fâcheuses pour la paix de l'Eglise.

— Le 10 avril, SENTENCE DE L'OFFICIAL DE DIJON AU SUJET D'UN PRÊTRE ACCUSÉ DE QUIÉTISME. On avait beaucoup parlé de quiétisme, en France, les années précédentes. La condamnation du livre de Fénelon était récente. Les ouvrages de Molinos, de M^{me} Guyon, de Malaval, avaient essuyé successivement des censures. Dernièrement la Bourgogne avait été témoin des égarements d'un prêtre, nommé Robert, qui professait ouvertement la doctrine de Molinos, séduisait par de feintes visions l'esprit de quelques femmes, et s'en servait pour corrompre ensuite leur cœur.

Les deux puissances s'étaient réunies pour le frapper, et il prit la fuite. On impliqua dans cette affaire un autre prêtre, qui paraît y avoir été fort étranger. C'est celui qui fait le sujet de cet article. Il s'appelait Quillot, était attaché à une des paroisses de Dijon, et jouissait de la confiance d'un grand nombre de personnes. Il avait de la piété, mais on savait qu'il avait été attaché à M^{me} Guyon. Il avait reçu chez lui, en 1686, cette dame et le père Lacombe, et il avait répandu des ouvrages de la première. Ce furent apparemment ces motifs qui engagèrent à le comprendre dans une sentence de l'official de Dijon, en 1700, contre les adhérents et les sectateurs du prêtre Robert. Cette sentence condamnait l'abbé Quillot à rester trois ans dans un monastère, à ne plus confesser, et à faire des prières et des aumônes. Il réclama contre ce jugement, publia des mémoires, et alléguait que s'il avait été trompé dans l'origine par les apparences de piété de plusieurs faux mystiques, il n'en avait jamais adopté les erreurs pernicieuses, et n'en avait pas enseigné les maximes même les moins criminelles, depuis la condamnation qui en avait été portée par le Saint-Siège et par l'église gallicane. Il sollicita donc la révision du procès, et en effet l'official rendit une nouvelle sentence qui le renvoyait à *pur et à plein* de l'accusation formée contre lui. Il reprit ses fonctions. Mais peu après il parut dans Dijon un écrit anonyme, qui, sous le titre d'*Histoire du Quillotisme*, donnait une relation infidèle de cette affaire, et tendait à faire passer Quillot comme un chef de secte. M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres (il n'y avait pas encore d'évêque à Dijon), condamna cet écrit comme blessant également la vérité des faits par les calomnies qu'on y débitait, et la pureté des mœurs par la nature des détails où l'on y entrait. Il paraît en effet qu'il régnait dans ce libelle beaucoup de partialité et de licence. Le parlement de Dijon le condamna au feu, et après cet orage passager, l'abbé Quillot recouvra l'estime et la confiance qu'on avait voulu lui faire perdre.

— Le 16 septembre, MORT DE JACQUES II, ROI D'ANGLETERRE. Nous avons dit, dans l'Introduction, que ce prince, chassé du trône par l'invasion du prince d'Orange et par la trahison de ses sujets, s'était retiré en France, où Louis XIV lui avait donné un asile. Il faisait sa résidence au château de Saint-Germain-en-Laye avec plusieurs Anglais et Irlandais qui lui étaient demeurés fidèles. Depuis le dernier effort qu'il avait tenté en 1690 pour le maintien de ses droits, il avait renoncé à toutes les idées de grandeur humaine, et ne s'était plus occupé que des vérités éternelles. La retraite, la prière, des lectures pieuses remplissaient tous ses moments. Il ne parlait qu'avec douleur des désordres de sa jeunesse, et qu'avec calme et résignation de sa disgrâce et des menées de ses ennemis. Il visitait une fois par an le monastère de la Trappe pour s'y renouveler dans la ferveur. Son corps fut enterré dans l'église des Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques, à Paris. Louis XIV fit trois visites au prince mourant, et lui promit de reconnaître le prince de Galles, son fils, pour héritier de ses droits. En effet, dès que Jacques fut mort, Louis salua le prince de Galles comme roi. Il écrivit en même temps à Guillaume, que ce titre ne changeait rien au dernier traité, et que son intention avait été seulement d'assurer au fils de Jacques un état digne de son rang. Quelque plausible que fût cette explication, Guillaume, qui méditait depuis quelque temps la guerre, se servit de cet incident pour animer le peuple anglais, et il fut bien secondé par l'antipathie décidée de la nation pour les catholiques.

Le dix-huitième siècle s'ouvrit par une grande injustice. Le 23 mars 1701, le parlement d'Angleterre rendit un acte fameux qui exclut à jamais le fils de Jacques II de la succession au trône. Mais comme les deux filles de Jacques n'avaient point d'enfant, il fallut chercher dans les descendants des Stuarts par les femmes, une branche qui eût des droits, quoique éloignés, à la succession. Plusieurs familles avaient, à cet égard, des prétentions, la maison

d'Orléans, celle de Savoie, etc. Mais elles étaient catholiques, et cette seule qualité suffit pour les exclure. En remontant jusqu'à Jacques I^{er}, on trouva que sa fille Elisabeth, qui avait épousé l'électeur Palatin, en avait eu entre autres une princesse nommée Sophie, qui vivait encore, et qui avait été mariée à un duc de Brunswick-Hanover. Ce fut cette dernière et ses héritiers qui furent appelés à la succession après Guillaume et Anne. On calcula qu'il y avait en Europe quarante-cinq personnes qui avaient plus de droits qu'elle au trône de la grande-Bretagne. Mais elle était protestante, et quoiqu'elle ne fût pas de la communion anglicane, on s'assura apparemment que son fils et elle ne feraient aucune difficulté de s'unir à l'église établie; et en effet, le prince luthérien se trouva anglican sans difficulté. Il n'était pas assez attaché à sa foi pour faire les mêmes sacrifices que Jacques.

Guillaume survécut peu à cette mesure. Il mourut six mois après Jacques II : il laissa le trône à Anne, sa belle-sœur, seconde fille de Jacques, et épouse d'un prince de Danemark. Habile politique, il ne s'était point fait scrupule de détrôner son beau-père et son oncle. Il fut peu aimé des Anglais, et le peuple à sa mort montra une joie immodérée.

Les historiens anglais les plus impartiaux ont rendu justice à Jacques, et ont loué ses succès à la guerre, lorsqu'il n'était que duc d'York. Il est vrai qu'ils lui ont reproché les fautes de son règne. Son plus grand tort, dit un autre historien, fut peut-être de n'avoir pas été prophète, et de n'avoir pas vu où le conduisaient des conseillers perfides, en le poussant à des démarches imprudentes et précipitées. Ils lui exagéraient son pouvoir, et le détournaient des ménagements qu'eût avoués la sagesse. Jacques reconnut depuis l'effet de leurs suggestions, et sa piété ne l'empêcha pas de sentir qu'il aurait mieux servi la cause des catholiques, en y mettant un peu plus de réserve. Il rendit, le 17 avril 1693, à Saint-Germain, une déclaration où il manifestait son intention de maintenir l'église anglicane, et l'on nous a conservé une conversa-

tion qu'il eut sur ce sujet avec un seigneur anglais, et dans laquelle le prince lui exposa ses raisons, et dit qu'il avait consulté des évêques de France et des docteurs de Sorbonne, qui l'avaient confirmé dans son sentiment (1). Jacques avoua dans cette conversation qu'il avait été entraîné trop loin par de mauvais catholiques. Au surplus, s'il eut des torts, il les répara bien par la vie pieuse qu'il mena dans ses dix dernières années. Il supporta l'adversité avec courage, et allait jusqu'à regarder sa disgrâce comme un trait de la miséricorde de Dieu à son égard. Il déclara en mourant qu'il pardonnait à son gendre, et il recommanda au prince de Galles de ne jamais mettre une couronne en parallèle avec la religion. Il ne se montrait touché que du malheur de ceux qui avaient tout sacrifié pour lui rester fidèles. Quelque jugement que les politiques portent d'un tel prince, la religion louera son caractère et son courage, et elle honorera la mémoire de celui qui estima plus sa foi que son trône, et qui ne dut sa chute qu'à la trahison de ses ennemis et à la déloyauté de ses sujets.

— Le 5 décembre, CLÉMENT XI NOMME EN CONSISTOIRE UN LÉGAT POUR LA CHINE ET LES PAYS CIRCONVOISINS. On a vu plus haut que la paix des missions était troublée en Orient par une différence d'opinion entre les missionnaires sur des pratiques ou cérémonies, que les uns toléraient, tandis que d'autres les proscrivaient sévèrement. La question fut portée de nouveau à Rome, et agitée sous le pontificat d'Innocent XII. La mort de ce Pape retarda la décision. Clément XI ordonna de reprendre l'examen de cette affaire. Il fit assembler une nouvelle congrégation, reçut de nouveaux mémoires, et consulta des personnes qui avaient vécu sur les lieux. Il crut même devoir prendre un autre moyen, et résolut d'envoyer dans ces contrées un visiteur apostolique avec les pouvoirs les plus amples. Il choisit pour cette mission importante Maillard de Tournon,

(1) *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, par Dodd, tome III, page 421.

ecclésiastique piémontais, auquel il donna le titre de patriarche d'Antioche, et qu'il fit son légat à *latere*, en le chargeant de voir par lui-même les objets des contestations, de réformer les abus, et de prononcer ce qu'il croirait le plus sage. Il lui remit ses pouvoirs dans un bref du 2 juillet 1702, qui lui conférait la plus grande autorité. On verra sous 1704 et sous 1707 les mesures que prit le légat, et les suites qu'elles eurent.

1702.

— Le 24 juillet, MASSACRE ET SOULÈVEMENT DANS LES CÉVENNES. Un écrivain qui a fait l'histoire de cette révolte (1), l'attribue aux prophéties et aux suggestions du ministre Jurieu, qui du fond de la Hollande excitait par ses écrits fougueux le zèle des protestants, envoyait des émissaires, ne parlait que de vengeance, et qui, refaisant toujours des prédictions toujours démenties par l'événement, avait calculé sans doute que le plus sûr moyen de les réaliser, était d'armer ses partisans et de leur inspirer son fanatisme. De là tant de provocations violentes, dont les plus sages protestants étaient choqués, mais contre lesquelles ils n'osaient réclamer, dans la crainte d'irriter un homme toujours puissant dans son parti. Il ne se trouva dans les Cévennes que trop de gens disposés à seconder ses projets turbulents.

[[Pour bien saisir un événement qui dégénéra presque en une guerre civile des plus funestes, nous croyons qu'il faut apprécier la situation dans laquelle se trouvait le Languedoc, par suite de la révocation faite, en 1685, de l'édit de Nantes. Chacun sait que, par suite de cet acte important, tout exercice public du culte protestant avait été interdit, et que les protestants avaient été assujettis à plusieurs prescriptions gênantes. C'est pour y échapper qu'une assez grande multitude avait paru embrasser la

(1) Brueys, *Histoire du fanatisme de notre Temps*.

religion catholique. Mais on n'ignorait pas que presque aucun de *ces nouveaux convertis* n'était rentré sincèrement dans le sein de l'Eglise, et que les haines profondes qui les divisaient d'avec les anciens catholiques, n'étaient rien moins qu'amorties.

On peut aisément juger de la grandeur du mal par une discussion très-curieuse qui eut lieu vers 1692, sur la conduite que devait tenir le magistrat envers les *nouveaux convertis*, par rapport à plusieurs exercices de la religion catholique. L'intendant du Languedoc, M. de Lamoignon de Bâville, magistrat d'une grande capacité et jouissant pleinement de la confiance de la cour, s'était persuadé que, si on ne les obligeait pas à *assister à la messe*, ils ne seraient jamais instruits, et ne s'accoutumeraient pas aux exercices du culte catholique; et de plus, qu'ils formeraient une espèce de corps dans l'état, corps séparé des autres sujets du roi, et qui demanderait dans tous les temps de grandes précautions. Cet avis paraissait partagé par les évêques de Mirepoix, de Rieux, de Nîmes (Fléchier), de Montauban, dont on peut voir les mémoires dans le tome xxxviii des œuvres de Bossuet. Du reste, ils reconnaissaient eux-mêmes qu'il ne pouvait être question ni de la confession sacramentelle, ni à plus forte raison de la communion.

Bossuet, que M. de Bâville crut devoir consulter dans une question si grave, se prononça dans un sens contraire, non qu'il ne reconnût dans une certaine mesure le droit du magistrat d'employer quelques moyens extérieurs pour amener l'accomplissement des devoirs auxquels s'étaient soumis eux-mêmes les *nouveaux convertis*, mais parce qu'il craignait que toute apparence de contrainte à l'égard de la messe, n'avilit dans leur esprit l'auguste sacrifice, et ne les induisît dans cette erreur grave que toute la religion catholique consiste dans quelques actes du culte extérieur, accomplis même avec les signes d'une incrédulité manifeste. Il paraît que cet avis prévalut : du moins on attribue à l'influence de Bossuet les instructions que la cour

envoya aux intendants vers 1695, et dans lesquelles les mesures les plus douces et les plus prudentes sont prescrites à l'égard des *nouveaux convertis*.]]

Ces moyens ne produisirent pas les effets qu'on avait droit d'en espérer. Indépendamment des sourdes menées des puissances de l'Europe, alors armée tout entière contre Louis XIV, et qui ne négligeaient rien pour exciter le fanatisme des protestants, il y avait à Genève une académie de ministres réfugiés qui envoyaient de temps en temps des prédicants dans l'intérieur du royaume. On pense aisément ce que pouvaient être les exhortations de ces hommes nourris dans la haine du gouvernement et exaltés par le zèle impétueux de Jurieu et consorts. Cette même académie avait, dit-on, chargé un nommé Du Serre, calviniste ardent, d'établir dans le Dauphiné une école de prophètes. Du Serre choisit donc quinze garçons et autant de jeunes filles de la campagne, qu'il jugea sans doute propres à son dessein. Il les endoctrina, il leur échauffa la tête, et après les avoir formés à leur métier et leur avoir fait subir quelques épreuves, il prétendit leur donner le Saint-Esprit, leur souffla dans la bouche avec des cérémonies ridicules, et les renvoya tout fiers de l'honneur qu'ils venaient de recevoir. Ils se dispersèrent.

On comptait parmi les élèves de Du Serre cette bergère du Cret que Jurieu prôna longtemps comme une prophétesse, même après qu'elle eut avoué ses impostures, et qu'elle se fut réunie sincèrement à l'Église. D'autres se répandirent dans le Vivarais et les Cévennes, et y trouvèrent des partisans. Ils tenaient des assemblées où le prophète prêchait, prédisait, et mêlait à ses discours des convulsions, des extases, et tout ce qui pouvait séduire des gens grossiers et crédules. L'illusion et le fanatisme se propagèrent rapidement. Le don de prophétie fut communiqué à d'autres : chacun voulut être inspiré, des enfants aspirèrent à cet honneur. Il se forma des attroupe-ments nombreux, où des imposteurs séduisaient la multitude par leurs déclamations, en même temps qu'ils l'a-

veuglaient par leurs prestiges. Ils prétendaient savoir les choses les plus secrètes, ils faisaient force contorsions et gambades. Enfin, ils échauffaient les esprits et soufflaient le feu de la révolte par leurs prédications. Il fallut recourir à la force pour dissiper ces attroupements.

Mais en 1701, le mal prit un nouvel accroissement dans les Cévennes, pays âpre et montueux, qui avait été apparemment jugé plus propre pour y établir le foyer de la sédition. Le nombre des inspirés augmenta d'une manière prodigieuse, et on ne voyait qu'assemblées fanatiques où ils ne parlaient que de vengeances, et où ils exaspéraient des paysans simples et déjà mécontents. Leurs provocations firent bientôt leur effet. Persuadés que c'était au clergé catholique qu'ils devaient imputer tous les maux qui résultaient pour eux des mesures prises par le gouvernement, les protestants avaient voué une haine profonde aux curés et aux missionnaires. Ils le prouvèrent bientôt. Le 24 juillet 1702, une troupe de forcenés fondit sur la maison qu'occupait à Pont-de-Montverd l'abbé du Chayla, archiprêtre de Mende et inspecteur des Missions. Il fut massacré avec les circonstances les plus barbares : les assassins prirent plaisir à lui faire cinquante-deux blessures, dont vingt-quatre étaient mortelles. Un prêtre et deux autres personnes de sa maison furent tués avec lui. La même troupe alla ensuite tuer deux prêtres des paroisses voisines. On dit, car nous ne voulons rien dissimuler, que l'abbé du Chayla, outre ses qualités de missionnaire qui le rendait odieux aux protestants, s'était encore attiré leur haine par sa sévérité à leur égard ; et cette accusation, que l'on trouve dans les historiens de leur parti, n'a pas été entièrement démentie par les écrivains catholiques. Cet assassinat fut le signal de la guerre. Les meurtriers, égarés par ce glorieux succès, eurent à de nouveaux exploits. Ils s'emparèrent d'un château voisin, massacrèrent tous ceux qui l'habitaient, et y ayant trouvé des armes, grossirent leur troupe, en formèrent même plusieurs, reconquirent des chefs, et commencèrent leurs excursions. Le

13 août, un gentilhomme protestant converti fut égorgé par eux. Bientôt les églises furent brûlées. Plusieurs curés et missionnaires reçoivent la mort des mains de ces brigands. Des catholiques auxquels on n'avait à reprocher que leur zèle, des femmes même sont impitoyablement massacrés, et en un instant cette malheureuse contrée devient un théâtre de fureurs, d'incendies et de carnage. Un écrivain qui n'est pas suspect (1) compte, dans le mois de janvier 1703 seulement, que les révoltés brûlèrent quarante paroisses, châteaux ou maisons (2), et tuèrent plus de quatre-vingts personnes.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre. Elle fut horrible de part et d'autre : car les cruautés des uns attirèrent les représailles des autres. On eut recours aux supplices pour effrayer les rebelles, et les Cévennes devinrent un théâtre d'atrocités sanglantes et d'exécutions rigoureuses. Toute assemblée clandestine était dissoute par la force, les ministres étaient pendus comme rebelles et leurs auditeurs condamnés aux galères. Malgré toute la rigueur de ces mesures, on ne voyait pas moins accourir les vieillards, les femmes et les enfants, qui tous rivalisaient de zèle pour entendre les instructions de ceux qu'ils appelaient leurs prophètes. Ils y venaient, non plus désarmés et disposés seulement à écouter le prêche et à prier, mais munis de bâtons ferrés et de faux ; et quand des détachements de soldats se présentaient devant eux, ils se voyaient réduits à lutter contre des hommes préparés à une défense militaire au milieu des précipices et des rochers.

(1) Court de Gébelin, père de l'auteur du *Monde primitif*, dans l'ouvrage intitulé : *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la Guerre des Camisards*, par l'auteur du *Patriote français impartial*, Villefranche 1760, 3 vol. Cet auteur était protestant. Son impartialité prétendue ne se trouve d'ailleurs que dans le titre de son livre. Il a toujours des raisons pour excuser les siens, et il se moque agréablement, en plusieurs endroits, de la frayeur des prêtres que la nouvelle des massacres de leurs confrères engageait à se retirer dans les villes.

(2) Cette habitude barbare de brûler les églises fit donner le nom de Camisards aux Huguenots, de ces deux mots de la langue d'Oc (camos-ard) maison brûlée. Editeur.

[[Le premier chef des Camisards avait été Esprit Séguier, qui ne tarda pas à être arrêté et pendu. Le second fut La Porte, simple cultivateur des Cévennes, homme d'une hardiesse et d'une violence qui le rendaient capable des derniers excès. Un autre chef, le neveu de La Porte, et beaucoup plus jeune que lui, vint bientôt se placer à la tête des factieux. Il portait le nom de Roland, et savait, par sa parole, exercer sur ses co-religionnaires une influence plus grande encore que celle de son oncle (1). Mais le véritable organisateur de cette guerre, ce fut Jean Cavalier, simple paysan, à peine alors âgé de vingt-un ans; eût-il été gardeur de troupeaux, qu'une rare énergie le signalait au choix des Camisards sur lesquels il conserva la plus grande puissance jusqu'à la fin de ces luttes déplorables. Ces hommes n'avaient pour retraite que des forêts de châtaigniers qu'ils appelaient le camp de l'Éternel, et pour toute nourriture des châtaignes cuites dans

(1) Voici des lettres curieuses de ce chef de la Jacquerie huguenote :
 « MM. les officiers des troupes du roi, et vous MM. de Saint-Germain, pré-
 » parez vous à recevoir sept cents hommes qui doivent venir mettre le feu à
 » la Babylone, au séminaire et à plusieurs autres maisons. Celle de M. de la
 » Fabrègue, de M. Sarazin, de M. de Moley, de M. de la Rouvière, de M. de
 » Manes, de M. Solier seront brûlées. Dieu nous a inspiré, par son souffle
 » sacré, mon frère et moi, de vous rendre visite dans peu de jours. Fortifiez-
 » vous tant qu'il vous plaira dans vos barricades; vous n'aurez pas la victoire
 » sans les enfants de Dieu. Si vous croyez de le pouvoir vainere, vous
 » n'avez qu'à venir au champ Domergues, vous, vos soldats, ceux de Saint-
 » Étienne de Barre et même de Florac. Je vous y appelle, nous y serons sans
 » manquer. Rendez-vous-y, hypocrites, si vous avez du cœur.

Signé : le comte ROLAND.

» Nous, comte Roland, général des troupes protestantes de France assemblées
 » dans les Cévennes en Languedoc, ordonnons aux habitants du bourg
 » Saint-André de Valborgne, d'avertir comme il faut les prêtres et les
 » missionnaires, que nous leur défendons de dire la messe et de prêcher
 » dans le saint lieu, et qu'ils aient à se retirer immédiatement ailleurs, sous
 » peine d'être brûlés vifs avec leurs Églises et leurs maisons, aussi bien que
 » leurs adhérents, ne leur donnant que trois jours pour exécuter le pré-
 » sent ordre.

Signé : le comte ROLAND.

Roland aimait, comme on le voit, à se parer de titres. M. Capefigue, *Louis XVI*, etc., assure avoir les autographes. *Editeur.*

l'eau de leurs rochers inaccessibles, d'où ils se précipitaient, avec ceux qui les avaient choisis pour chefs, pour porter dans la plaine et surtout dans les presbytères, la désolation et la mort.

Louis XIV et son conseil comprirent de quelle importance il était de mettre un terme à cette guerre, et d'ôter à la révolte les moyens de se propager davantage. M. de Bâville eût peut-être pu en finir avec les révoltés en envoyant dans les montagnes les bataillons de garde bourgeoise qu'il avait organisés, et qui s'étaient spontanément levés à Nîmes, à Toulouse et à Montpellier : mais il craignait de donner trop de pouvoir à la milice bourgeoise. D'un autre côté, M. de Bâville ne trouvait pas dans le maréchal de Montrevel, que la cour avait chargé du commandement militaire de la province, un auxiliaire à la hauteur des circonstances. Militaire de grands mouvements, il était incapable de suivre une guerre d'escarmouches et d'improviser une résistance. Il ne se sentait pas le courage d'exécuter les ordres implacables qu'il avait reçus de brûler tous les villages des Camisards au centre de la rébellion, et d'anéantir la sédition en en anéantisant ainsi le foyer. Il espérait réussir par des moyens moins violents. Il eût voulu, par exemple, attirer les Camisards sur un champ de bataille; et ce fut assez pour que les populations catholiques dénonçassent de toutes parts son indulgence comme une trahison. Bientôt le maréchal de Montrevel se vit forcé de réprimer les compagnies qui, sous la dénomination d'*Enfants de la Croix*, s'étaient formées pour marcher, par leur seule impulsion religieuse, contre les Camisards, et qui commettaient contre eux toutes sortes d'excès. Il perdit bientôt toute la confiance des catholiques.

Cependant la révolte faisait chaque jour de nouveaux progrès : ce n'était plus simplement une sédition, mais une guerre civile engagée sur la plus vaste échelle; vingt-cinq mille hommes n'avaient pu suffire à dompter les montagnards. La cour de Versailles prit alors le parti de rem-

placer Montrevel par le marquis de Villars, dont le nom inspirait toute confiance aux populations méridionales. Déjà de Villars avait fait dans le Piémont une guerre de montagnes; les huguenots lui connaissaient un caractère aussi conciliant que hardi, une incontestable capacité; et lui-même avait suivi toutes les phases de la rébellion des Camisards et en avait apprécié les causes. Voici comment il parle, dans ses Mémoires, de la nouvelle mission qu'il avait à remplir : « J'eus lieu de vérifier par moi-même » qu'en général nous avons affaire à des têtes bien extraor- » dinaires, à un peuple qui ne ressemble en rien à tout ce » que j'ai connu, vif, turbulent, emporté, susceptible » d'impressions légères comme profondes, tenace dans ses » opinions. Joignez à cela le zèle de la religion, aussi » ardent chez le catholique que chez l'hérétique, et vous » ne serez pas surpris que nous soyons souvent très-em- » barrassés. Il y a trois sortes de Camisards : les premiers, » avec lesquels on pourrait entrer en accommodement, » pour être las des misères de la guerre, et connaissant » qu'elle causera tôt ou tard leur perte. Les seconds, d'une » folie outrée sur le fait de la religion, absolument intrai- » tables sur cet article : le premier petit garçon ou petite » fille qui se met à trembler, et assure que le Saint-Esprit » lui parle, tout le peuple le croit, et si Dieu, avec tous ses » anges, venait leur parler, il ne les croirait pas mieux. » Gens d'ailleurs sur lesquels la peine de mort ne fait pas la » moindre impression : ils remercient dans le combat ceux » qui la leur donnent; ils marchent au supplice en chan- » tant les louanges de Dieu et exhortant les assistants, de » manière qu'on a été souvent obligé d'entourer les cri- » minels de tambours, pour empêcher le pernicieux effet » de leurs discours. Les troisièmes enfin, gens sans reli- » gion, accoutumés au libertinage, au meurtre, à se faire » nourrir par les paysans, et à ne plus faire que voler, et » même beaucoup de débauches; canaille furieuse, fana- » tique et remplie de prophétesses.

» Beaucoup de catholiques n'étaient guère plus raison-

» nables et pouvaient aussi se partager en plusieurs classes.
 » Entre les anciens, les uns, aveuglés par leur zèle, trou-
 » vaient du danger pour la religion dans tous les adoucis-
 » sements qu'on croyait devoir accorder aux hérétiques,
 » par l'espérance de les ramener : d'autres, entraînés par
 » leur cupidité, se voyant les plus nombreux et les plus
 » forts, regardaient le bien des hérétiques et même des
 » nouveaux convertis comme une proie qui leur était due.
 » Il n'y avait pas en eux la moindre ombre de charité
 » chrétienne : à les entendre, il n'y avait d'autre parti
 » à prendre que de tuer tous ces gens-là, du moins de les
 » chasser du pays sans distinction : ils tenaient à cet égard
 » des propos mêlés de menaces qui revenaient aux révoltés
 » et les aigrissaient. Enfin, le plus petit nombre était de
 » ceux qui plaignaient l'aveuglement des hérétiques, sans
 » leur faire de mal, ni désirer qu'on leur en fit.

« Quant aux nouveaux convertis, j'ai su de gens sensés,
 » ecclésiastiques, grands-vicaires et autres que sur mille,
 » il n'y en avait peut-être pas deux qui le fussent vérita-
 » blement. Ceux des villes, qui avaient quelque chose à
 » perdre, n'osaient rien dire, mais ils gémissaient en secret
 » d'être obligés de se faire violence et aidaient d'argent et
 » de conseils ceux de leurs frères qui exposaient leur vie
 » pour la cause commune..... Il me fallut beaucoup d'a-
 » dresse et de circonspection pour manier ces esprits mal
 » disposés (1). »

Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, de Vil-
 lars prit la résolution de joindre persévéramment la dou-
 ceur et la fermeté, de poursuivre les rebelles à outrance,
 de ne leur point donner de relâche, et de ne faire aucune
 grâce à ceux qui seraient pris les armes à la main, mais
 d'accorder à ceux qui se rendraient tout ce que les cir-
 constances pourraient permettre, toutefois en ne leur
 donnant, dans aucun cas, l'espérance d'exercer publique-
 ment leur religion.

(1) Correspondance du maréchal de Villars avec les ministres.

Cette conduite, suivie avec persévérance, obtint du succès. Bientôt les chefs virent la défection parmi leurs troupes, et ils furent forcés de reconnaître que le seul parti qui leur restât à prendre, c'était celui de se soumettre. De Villars, de son côté, ne négligeait rien pour en venir à un accommodement avec les rebelles. « J'ai voulu aller, » écrivait-il à Chamillard, « j'ai voulu aller dans les retraites » les plus secrètes de ces gens, où on n'avait pas encore » pénétré. En même temps que cinq détachements, dont » je commandais un, fouillaient les fermes, les hameaux, » les villages, les garnisons des petites villes s'étendaient » comme un filet le long des rivières, gardaient les ponts » et les défilés, battaient l'estrade, et se donnaient la main » par des vedettes de correspondance. Les rebelles, ainsi » pressés, se sont séparés par petites troupes dont les unes » se cachent dans les cavernes ; d'autres rôdent dans les » forêts, favorisés par les gens du pays qui les soutiennent. » Une recherche si exacte les désole et les met sur les » dents ; les provisions leur manquent. J'ai su que Cavalier, » leur principal chef, a envoyé à minuit demander du » pain dans un village voisin où j'étais. *Vous allez vous » perdre*, a-t-on répondu à ces pourvoyeurs ; *M. le maré- » chal est ici près avec toute sa troupe. — N'importe où il » soit, ont-ils dit ; il vaut autant être tué que de mourir de » faim. Il y a deux jours que nous n'avons mangé. »*

On ne s'étonnera pas après cela que les bons traitements de Villars fissent d'heureuses impressions sur les rebelles, et la troupe de Cavalier, qui était d'environ quatre cents hommes, s'était émue au point que ce chef, qui avait grande autorité sur eux, avait éclaté en reproches. « *Ceux » de vous autres, leur avait-il dit, qui veulent abandon- » ner Dieu, je les abandonne au démon. Partez, mais au » moins laissez-moi vos armes. J'en trouverai d'autres qui » défendront avec moi la cause de Dieu, ou je mourrai à » leur tête* (1). » Malgré ces discours, ils se séparaient par

(1) Mémoires du maréchal de Villars, dans la collection des Mémoires de MM. Michaud et Poujoulat.

petits pelotons de quinze ou vingt, et venaient se rendre successivement. Cavalier se voyait ainsi à la veille d'être réduit aux dernières extrémités. Il demanda une entrevue au maréchal, qui la lui accorda ; et voici le portrait que Villars fit de cet homme au ministre : « C'est un paysan » du plus bas étage, qui n'a pas vingt-deux ans et n'en » paraît pas avoir dix-huit ; petit, et aucune mine qui » impose, qualités nécessaires pour les peuples. Il est cer- » tain que, pour contenir ses gens, il en faisait souvent » mourir, et je lui demandais hier : *Est-il possible qu'à » votre âge et n'ayant pas un long usage du commande- » ment, vous n'eussiez aucune peine à ordonner souvent la » mort de vos gens ?* — *Non, monsieur, me dit-il, quand » elle me paraissait juste. — De qui vous serviez-vous » pour la donner ?* — *Du premier à qui je l'ordonnais, sans » qu'aucun ait jamais hésité à suivre mes ordres.* »

De Villars sentait l'importance d'ôter un pareil homme aux factieux ; et du moment où Cavalier eut commencé à traiter jusqu'à la fin, il se montra toujours de bonne foi. Sur la promesse que, plus il ramènerait de monde, plus il serait récompensé ; que, si l'on formait un régiment, il en serait le colonel, mais qu'en attendant, il en aurait toujours le titre avec une pension, il se mit en route pour aller chercher ses lieutenants et leur faire entendre raison, s'il pouvait. Cavalier réunit avec peine les deux troupes de Ravel et de Roland. Enfin, il signa le traité de pacification, et obtint une pension de deux mille francs. Il n'en jouit pas longtemps, parce qu'il passa en Hollande, où on lui donna le grade de colonel, et où il servit avec honneur. Les autres chefs vinrent se rendre successivement avec leurs prophètes, et la paix fut rendue au Languedoc.]]

On craignit, en 1705, de voir renaître les troubles dans ce malheureux pays. Une révolte devait éclater le 25 avril. Elle avait été concertée entre quelques chefs des Camisards rentrés secrètement en France. On ne se proposait rien moins que de faire révolter tout le Languedoc, et un grand nombre de protestants étaient en-

trés dans le complot. Le duc de Berwick, qui commandait dans le pays, en fut instruit. On arrêta plusieurs des coupables, et l'on fut effrayé quand leurs révélations eurent appris la grandeur des dangers que l'on avait courus. Des rigueurs furent exercées envers les conjurés. Mais devait-on tolérer des brigands qui avaient déjà commis tant de crimes, et qui, si on ne les eût prévenus, allaient encore mettre le trouble dans une grande province, et recommencer une guerre sanglante? Il y eut encore en 1706 et 1709 quelques désordres. Il s'éleva des révoltes partielles où périrent plusieurs prêtres : car ils étaient toujours le principal objet de la haine des séditeux; et lorsqu'ils tombaient entre leurs mains, ils y étaient incontinent mis à mort, ou bien on ne leur laissait un instant la vie que pour jouir de leurs tourments, et les faire périr dans des supplices recherchés et barbares. Toute l'histoire de ces temps-là atteste ces cruautés sur lesquelles eurent également à gémir la religion et l'humanité. On peut voir surtout des détails curieux sur l'état affligeant de ces contrées dans les lettres de Fléchier, évêque de Nîmes. [[La première, en date du 25 mars 1703, est adressée aux fidèles de son diocèse, et la seconde, adressée à son clergé, est du 6 septembre suivant. Il en écrivit une troisième pour les religieuses, mais elle n'a pas été publiée, et elle a été trouvée après la mort de l'illustre prélat parmi ses autres écrits. On ne peut lire sans admiration et sans attendrissement ces productions de la piété comme de la charité de Fléchier. « Déjà, disait l'éloquent prélat, déjà » dans les diocèses voisins cette secte meurtrière faisait » couler le sang des prêtres, perçant les uns de mille » coups, brûlant les autres à petit feu, égorgeant quelques-uns à la vue presque des autels où ils venaient » d'offrir le saint sacrifice, et, pour comble d'impiété, » écorchant ces têtes qui portaient la couronne royale » du sacerdoce, coupant ces doigts consacrés par les onctions et par l'attouchement des saints mystères, et dé-

» chirant ces lèvres encore teintes du sang de l'Agneau
 » sans tache, pour avoir le plaisir de les dégrader in-
 » humainement et de leur ôter, avec la vie, tout ce qui
 » pouvaît avoir servi à exercer les fonctions de leur prê-
 » trise (1). » Chacune de ces lettres pastorales renferme
 pour ceux à qui elles étaient adressées des instructions
 conformes à leur situation respective, dans les circonstances
 désolantes où se trouvait alors le diocèse de Nîmes, et
 a pour but de ramener à de meilleurs sentiments ceux qui
 s'étaient abandonnés aux excès contre lesquels l'élo-
 quent prélat s'élevait avec une sainte indignation, en
 jetant néanmoins un regard de douleur et de tendresse
 sur les coupables auteurs des maux qui faisaient couler
 ses larmes.]] Les paroles de Fléchier ont ici d'autant plus
 de poids, que l'on connaît assez sa modération et son in-
 dulgence pour les personnes, et que l'on sait qu'il dés-
 approuva quelquefois certaines mesures de rigueur qu'il
 jugeait aussi peu conformes au bien de l'État qu'à l'inté-
 rêt et à l'esprit de la religion.

— Le 29 septembre, ORDONNANCE DE BOSSUET, ÉVÊ-
 QUE DE MEAUX, CONTRE LA TRADUCTION DU NOUVEAU TESTA-
 MENT, DITE DE TRÉVOUX, qui venait de paraître. L'auteur
 était Richard Simon, prêtre, connu par la singularité et
 la hardiesse de ses opinions. Il était fort instruit, et avait
 beaucoup travaillé sur l'Écriture sainte. Mais il paraît
 qu'il l'avait plus étudiée dans les écrits des protestants
 que dans les commentaires des Pères, dont on prétend
 même qu'il faisait assez peu de cas. Avec cette manière
 de voir, sa traduction devait avoir bien des défauts, et la
 réputation de l'auteur ne pouvait que la rendre plus
 dangereuse encore. Le cardinal de Noailles, archevê-
 que de Paris, fut le premier à l'attaquer par une Or-
 donnance du 15 septembre. Quelques jours après, Bos-
 suet donna la sienne. Il y défendait de lire ou de re-
 tenir le livre, tant la préface et la traduction que les

(1) OEuvres de Fléchier, volume VIII.

remarques, « comme étant respectivement, la traduction, » infidèle, téméraire et scandaleuse ; et les remarques, » pleines d'explications pareillement téméraires, scandaleuses, contraires à la tradition, périlleuses dans la » foi et induisant à erreur et hérésie. » Tel était le jugement de l'illustre prélat, où l'on remarque, pour le dire en passant, un exemple des condamnations *in globo*, par lesquelles on n'applique les qualifications qu'en général. Ce savant évêque ne crut pas sans doute cette forme de censure aussi déraisonnable et aussi injuste qu'on a voulu le faire croire depuis, et l'on est bien aise de voir Bossuet se déclarer par la pratique pour une sorte de jugement usitée depuis longtemps dans l'Église. Il joignit à son Ordonnance des Instructions, où l'on retrouve la même solidité que dans ses autres ouvrages. Il reprochait à Simon de s'être laissé aller à une critique hardie, de mépriser les explications des Pères, de s'attacher avec une affectation marquée à celles des protestants et des sociniens, de favoriser leurs erreurs, et d'altérer en bien des endroits les passages les plus clairs et les sens consacrés par la tradition. Quelques-unes de ses notes étaient en effet singulières et fort déplacées. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, sur ces mots, *Joseph était juste*, voici la glose de Simon : *Juste se prend ici pour bon, commode, équitable, doux, en sorte que l'Évangéliste a voulu marquer par là que Joseph était un bon mari. Peut-on altérer d'une manière plus dérisoire l'éloge que fait de saint Joseph le texte sacré ?* Au reste, Simon ne se rendit pas, et soutint sa traduction par quelques écrits, que l'on trouve refutés dans les Instructions de Bossuet.

1703.

Le 14 janvier, CONCILE DE LA PROVINCE D'ALBANIE. Ce pays, situé entre la Macédoine et le golfe de Venise, est, comme on sait, sous la domination des Turcs, qui y ont

un pacha. Les chrétiens y sont en assez grand nombre, et pour cela même plus en butte à la tyrannie des Musulmans. Ils sont accablés d'impôts et réduits à une extrême pauvreté. On exerce contre eux toute sorte de vexations, afin de les engager à embrasser le mahométisme. On enlève leurs femmes, on entrave l'exercice de leur religion, on les empêche de réparer leurs églises, on leur fait souffrir des avanies, on les rançonne, on les emprisonne sous les moindres prétextes. Dans cet état de servitude et de persécution, la religion se maintient pourtant encore, et tous les efforts des infidèles n'ont pu déraciner entièrement la foi parmi ces peuples malheureux. Mais il s'était glissé parmi eux des abus, et ce fut pour y apporter remède que M. Zmajevich, archevêque d'Antivari et visiteur apostolique de l'Albanie, résolut de convoquer le concile de cette province.

Ce prélat zélé ne put voir sans douleur la situation déplorable de ce troupeau, et crut que de nouveaux réglemens pourraient réparer quelques-uns des maux qui affligeaient cette portion de la catholicité. Il indiqua l'ouverture du concile par une lettre datée de Corbino, le 2 décembre 1702, et exhorta les évêques à se réunir pour le second dimanche après l'Épiphanie. Le concile s'ouvrit en effet au jour indiqué, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Merchigne, au diocèse d'Alessio. Il était composé de l'archevêque d'Antivari, président, des archevêques de Durazzo et de Scopia, des évêques de Sappa et d'Alessio, des évêques élus de Scutari et de Pullati, et des préfets des missions de Macédoine et d'Albanie. Les décrets sont au nom de l'archevêque, du conseil et du consentement de ses collègues. Ils commencent par la profession de foi accoutumée. M. Zmajevich s'élève contre les chrétiens pusillanimes que la crainte des Turcs portait à des actions contraires à la religion, contre quelques abus qui avaient lieu par rapport à l'administration du baptême, contre des désordres qui s'étaient introduits relativement au mariage. Il se plaint du peu de zèle

qu'ont les ecclésiastiques pour instruire les peuples et pour s'instruire eux-mêmes, et il leur donne des conseils salutaires. Il règle définitivement les limites de quelques diocèses, et fixe les rapports de dépendance entre les missionnaires et les évêques des lieux. Il recommande de soigner l'instruction des élèves que l'on formait dans les écoles de Corbino et d'Alessio, qui étaient comme les séminaires du pays. Les décrets contiennent en outre plusieurs règlements sur la prédication, les fêtes, les devoirs des pasteurs, les sacrements, l'entretien des églises, etc. Ces règlements nous ont paru fort sages, et sont rédigés d'une manière également solide et touchante. L'archevêque y tient un langage tout-à-fait apostolique, et y entre dans des détails qui honorent son zèle. On arrêta d'implorer le secours des ambassadeurs chrétiens à Constantinople, contre les violences et la tyrannie des Turcs. Les décrets sont signés des sept évêques et de trois missionnaires. Il paraît qu'ils étaient destinés aussi pour les églises de Servie. L'archevêque président prend le titre de primate de cette province. Le 10 juillet 1703, il écrivit à Clément XI, en lui envoyant les actes pour les soumettre à son examen. Il faisait dans la lettre une triste peinture de la situation du pays qu'il venait de parcourir, et réclama l'assistance du Saint-Siège pour les chrétiens d'Albanie.

12 février. **CONDAMNATION DU CAS DE CONSCIENCE.** [[Nous avons cru devoir, pour mieux lier les faits entre eux, placer celui-ci dans le Tableau historique, page 441.]]

Le 23 mai, **ENLÈVEMENT ET DÉPORTATION DE L'ARCHEVÊQUE DE SORRENTO, DANS LE ROYAUME DE NAPLES.** Philippe Anastasi, archevêque de Sorrento, prélat instruit, avait, dans une visite de son diocèse, demandé selon l'usage, aux administrateurs laïques d'une paroisse, de rendre leurs comptes conformément aux décrets du concile de Trente. Les administrateurs demandèrent des délais et l'archevêque leur accorda un mois. Ils en profitèrent, non pour préparer leurs comptes, mais pour écrire à Naples et solliciter

l'appui de l'autorité civile. Ils obtinrent en effet, le 27 novembre 1700, une lettre du délégué de la juridiction royale, qui déclarait que la paroisse en question était de fondation royale et exempte de la juridiction de l'ordinaire. Le chancelier de la juridiction royale se rendit à Sorrento pour engager l'archevêque à ne pas insister sur sa demande; et le vice-roi de Naples et les régents du conseil royal, appelé Collatéral, écrivirent au prélat, le 31 janvier 1701, pour lui signifier de renoncer à ce qu'ils appelaient des prétentions et des nouveautés. Cette lettre renfermait quelques menaces. L'archevêque répondit qu'il n'avait fait qu'exécuter les décrets du concile de Trente et suivre l'ancienne coutume de ses prédécesseurs. Il ajoutait que les administrateurs laïques ne donnaient pas et ne pouvaient donner de preuves de la fondation royale et de l'exemption de la paroisse; enfin il adressa aux ministres du roi, par l'intermédiaire du nonce pontifical à Naples, des représentations sur son droit dans cette affaire. Il attendit longtemps l'issue de ces démarches; mais au bout de plus d'un an, voyant que les administrateurs laïques persistaient dans leur refus, il leur envoya une dernière citation en février 1702, et depuis il les excommunia. Le délégué de la juridiction royale lui en fit de vifs reproches et le vice-roi lui réitéra, le 18 mars, l'injonction de révoquer la citation et les censures, en lui annonçant qu'autrement on prendrait contre lui des mesures sévères.

Le prélat insistait toujours sur son droit et sur l'obligation où il était de remplir un devoir. Alors on lui demanda d'envoyer les pièces qui établissaient ses droits, afin que le conseil Collatéral pût prononcer. Il ne croyait pas que cette affaire fût de la compétence de ce tribunal, mais il consentait à envoyer les pièces au nonce qui en userait comme il le jugerait convenable. Le vice-roi, marquis de Viglimas, qui gouvernait le royaume de Naples pour Philippe V, fut extrêmement mécontent de cette réponse. On exigeait que l'archevêque révoquât les censures; sur quoi il représenta que, par la sentence même qu'il avait

portée au mois de février précédent, il était dit que la congrégation du concile de Trente, à Rome, pouvait seule absoudre des censures. Le 9 mai, le prélat fut mandé à Naples et on lui défendit d'en sortir. En même temps, on voulut le vexer dans la personne de ses proches, et on mit en prison son frère et ses oncles. Lui-même passa six mois à Naples sans que l'on parût s'occuper de son affaire, et il était clair qu'on ne l'avait appelé que pour l'éloigner de son diocèse.

Le 4 novembre 1702, le pape lui fit dire, par la secrétairerie d'état, de retourner sur-le-champ dans son diocèse, sans en prévenir personne, et de n'en point sortir sans son ordre. Le nonce était chargé en même temps d'en faire part au vice-roi. M. Anastasi obéit et retourna à Sorrento. Il y restait depuis quelque temps tranquille, quand, le 20 mai 1703, un Espagnol, juge de la cour criminelle, arriva à Sorrento avec des soldats, et signifia au prélat de sortir de la ville dans six heures, et ensuite de tout le royaume. L'archevêque le frappa d'excommunication, et mit la ville et le diocèse en interdit. Les six heures étant écoulées, le même juge fit afficher trois ordonnances qui déclaraient le prélat désobéissant et perturbateur du repos public, défendaient de traiter avec lui pour quelque sujet que ce fût, séquestraient ses revenus et prescrivaient de ne lui rien payer. Le 23 mai, de grand matin, le juge, nommé Emmanuel de Esperal, revint à Sorrento avec une troupe de soldats et estafiers, cerna l'archevêché, pénétra dans les appartements du prélat et lui signifia l'ordre de partir immédiatement, sans quoi on se porterait aux dernières extrémités. L'archevêque sortit donc en litière, escorté de soldats : on le conduisit au rivage de la mer, où se trouva une barque préparée à cet effet. Il y monta avec les personnes de sa maison et quelques effets. Un caporal et des soldats montèrent dans une autre qui suivit toujours la première. On arriva ainsi à Terracine où on fit descendre l'archevêque, qui se vit séparé de son troupeau et exilé de son pays.

Cette manière de procéder n'était pas nouvelle à Naples. En 1700, l'évêque d'Aquila, Ignace de la Cerda, religieux augustin espagnol, avait été traité de même. Le prélat avait réclamé un homme traduit en justice pour crime, et qui déclarait appartenir à la cléricature. Il l'avait réclamé en vertu du privilège de l'immunité ecclésiastique, privilège reconnu alors dans le royaume de Naples et constamment observé. Toutefois, les juges laïques se hâtèrent de faire pendre l'individu. L'évêque excommunia quatre d'entre eux et fut mandé à Naples. On sévit contre les parents des officiers de la cour (*curia*) épiscopale et contre les témoins qui avaient été appelés pour déposer sur la cléricature du prisonnier condamné; on arrêta jusqu'à des femmes et des enfants. Arrivé à Naples, l'évêque y resta longtemps sans pouvoir même être admis à l'audience du vice-roi. Enfin, sur l'ordre d'Innocent XII, il retourna dans son évêché et déclara excommuniés les autres juges qu'il avait épargnés quelques mois auparavant; trois se soumirent et reçurent l'absolution. Le 20 juillet 1700, on afficha une proclamation qui déclarait l'évêque perturbateur et lui ordonnait de partir sur-le-champ. Il se retira à Rieti, où il mourut le 27 septembre 1702. Son siège était encore vacant en 1717.

Pour revenir à l'archevêque de Sorrento, son affaire s'arrangea peu après, et il put retourner dans son diocèse. Toutefois, Clément XI crut devoir ordonner des procédures contre ceux qui avaient porté atteinte à l'autorité et à la liberté de l'Église dans la personne des deux prélats. (V. les Monitoires des 21 mai et 30 juillet 1707, à la suite du Bullaire de ce pape, tome 1^{er} de ses OŒuvres, pag. 817 et 833.)

1704.

— Le 17 mars. JUGEMENT RENDU EN ANGLÈTERRE CONTRE DEUX ÉCRITS EN FAVEUR DU MATÉRIALISME. Il ne s'agissait, dans ce jugement, que de deux livres de Guillaume Coward.

Mais nous croyons à cette occasion devoir rappeler divers jugements rendus en Angleterre contre l'impicité. Nous avons vu ailleurs que cette île renfermait plusieurs ennemis déclarés de la religion. Les uns, déistes et matérialistes, sapaient les fondements de toute révélation : les autres, ariens et sociniens, niaient le dogme de la Trinité.

Le parti déiste ne comptait encore que peu de défenseurs au commencement du siècle.

Asgill, avocat, membre de la chambre des communes, avait publié un livre bizarre intitulé : *Argument prouvant que, conformément au contrat de vie éternelle révélé dans les écritures, un homme peut être transféré d'ici-bas à la vie éternelle sans passer par la mort*. La singularité du sujet et celle de la forme donnèrent un instant de vogue à cet ouvrage, fruit d'une imagination déréglée. Il fut condamné au feu en 1703, et l'auteur chassé de la chambre des communes. Réélu en 1705, il fut de nouveau expulsé quelques années après, les anciennes accusations d'impicité ayant été renouvelées contre lui. Il finit par mourir en prison en 1738.

Guillaume Coward, docteur en médecine, avait publié, sous le nom d'*Estibius Pyscalèthes*, de *nouvelles réflexions sur l'âme humaine*. Il y soutenait que le sentiment de la spiritualité et de l'immortalité de notre âme, ce sentiment si universel, si noble, si digne de l'homme et de son auteur, était une invention païenne, une source d'absurdités, et une insulte faite à la philosophie, à la raison et à la religion. Il confirma ces assertions dans son *Essai* publié en 1704. Ces deux ouvrages furent déférés à la chambre des communes, qui crut sage de réprimer ces écarts naissants d'un parti qui annonçait aussi hautement son opposition aux vérités révélées. On nomma un comité pour examiner les livres de Coward. Henri Saint-Jean, depuis lord Bolingbroke, en était membre. Il fit son rapport, le 17 mars, et cita une douzaine de passages les plus hardis. L'auteur fut appelé, et se montra disposé à se rétracter. On le laissa tranquille, mais on condamna ses écrits au feu. La sen-

tence fut exécutée le jour suivant. Coward continua à dogmatiser dans le même sens, et la liste des détracteurs du christianisme s'augmenta sensiblement en Angleterre.

Dans le parti arien, les plus célèbres sectaires furent Whiston, Clarke et Emlyn.

[[Guillaume Whiston, ministre anglais, connu par divers travaux en mathématiques et par ses liaisons avec le célèbre Newton, attaqua avec violence le dogme de la Trinité. Son entêtement et la fureur qu'il avait de faire des prosélytes le firent exclure du parlement, chasser de l'université, et poursuivre devant la cour ecclésiastique du haut et bas clergé, qui condamna ses livres.

Samuel Clarke, connu surtout par ses solides *Discours sur l'existence et les attributs de Dieu*, parut enseigner également l'arianisme dans l'ouvrage intitulé : *Doctrine de l'Écriture sur la Trinité*. Ses ouvrages ayant été déférés à la Cour ecclésiastique, la chambre basse présenta l'ouvrage comme attaquant la doctrine reçue sur le dogme fondamental : mais la chambre des évêques, désirant éviter tout ce qui pouvait apporter quelque trouble, se contenta des explications de l'auteur et de la promesse qu'il fit de ne plus écrire sur la Trinité.

Emlyn, autre théologien protestant, mais non conformiste, s'étant également déclaré contre le dogme de la Trinité, fut privé de ces fonctions, condamné à une forte amende et à la prison, où il resta deux ans, sans que cette disgrâce le fit renoncer à ses erreurs.]]

Nous n'aurons que trop d'occasions de signaler les effets et les progrès de ces sectes pernicieuses.

— 12 avril. « MORT DE BOSSUET. La vie et les ouvrages de Bossuet sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans des détails qu'on retrouve partout.

Chaque année de son épiscopat avait été marquée par de grands travaux et des services éminents rendus à l'Église. On sait avec quelle exactitude il vaquait aux soins de son diocèse. Son attachement à son troupeau, dont il ne s'éloignait qu'à regret et par nécessité, ses prédications, ses

règlements, ses ordonnances, les catéchismes et les livres de prières et de piété qu'il a composés pour ses diocésains, ses fréquentes visites pastorales, les synodes qu'il tenait chaque année, témoignent assez que Bossuet n'était pas seulement le plus grand génie de son siècle, mais encore un pasteur pieux et plein de zèle, à qui les intérêts généraux de l'Église ne faisaient pas oublier son propre diocèse.

Tant de travaux affaiblirent sa santé. Il était atteint de la pierre, et une maladie grave vint s'y joindre sur la fin de 1703. Le danger diminua au bout de quelques jours, mais depuis ce temps, Bossuet ne fit plus que mener une vie languissante. Il souffrit avec patience ses infirmités, et il les adoucissait par la lecture et l'étude des saintes Écritures, qu'il avait toujours pris plaisir à méditer. Il mit même à profit les intervalles que lui laissaient ses douleurs pour publier trois lettres sur la prophétie d'Isaïe, et une paraphrase du psalme XXI, que le père La Rue appelle le *dernier soupir de son éloquence mourante*. Comme l'abbé Le Dieu, son secrétaire, au moment où allait s'éteindre cette grande lumière, lui parlait de la gloire qui devait lui survivre : *Cessez vos discours*, répondit Bossuet, *et priez Dieu qu'il me pardonne mes péchés*. Parole bien digne de l'immortel orateur qui avait si souvent foudroyé les vanités du monde. Une dernière crise l'enleva à Paris, où il s'était fait transporter pour être à portée de recevoir les secours des médecins. Il mourut dans les sentiments de résignation et de piété auxquels il s'était si bien préparé par une vie consacrée au service de l'Église (1).

On sentit vivement en France le vide que laissait un si grand homme, et on rendit partout à sa mémoire des honneurs particuliers. Plusieurs évêques, une foule d'ecclésiastiques et de religieux distingués vinrent assister au

(1) Il y a une ressemblance très frappante entre le récit de la dernière maladie de Bossuet, et celui de la dernière maladie de Fenelon : même piété, même abandon, même soumission à la volonté de Dieu : *fiat voluntas tua* était l'oraison favorite de Bossuet. Voyez ce qui concerne la fin de ce grand homme dans *l'Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, tome IV.

service solennel qui eut lieu à Meaux, le 23 juillet, et où le père de La Rue prononça son oraison funèbre; éloge qui, comme le dit l'illustre historien de Bossuet, sans répondre à la grandeur de celui qui en est le sujet, le représente cependant sous les traits les plus propres à le faire admirer et aimer.

Rome même crut devoir donner des regrets publics à ce grand évêque. Son oraison funèbre fut prononcée en janvier 1705, au collège de la Propagande, en présence des cardinaux membres de cette congrégation, et d'un concours prodigieux de tout ce que le clergé séculier et régulier avait de plus illustre.

— 13 mai. MORT DE BOURDALOUE. Touché d'un saint désir de la retraite et voulant se préparer à la mort, Bourdaloue résolut de quitter Paris et de finir ses jours en quelque maison de la province, où il pût se recueillir davantage et vaquer uniquement à sa perfection. Il écrivit, à cette fin, au Père Général, une lettre admirable dont on n'eut connaissance qu'après sa mort. Elle n'obtint pas ce qu'il en espérait; et le Père Bourdaloue crut obéir à l'ordre du ciel en se soumettant à celui de ses supérieurs, qui voulaient qu'il se sanctifiât lui-même en continuant de travailler à la sanctification du prochain. Il se consacra avec une nouvelle ardeur aux assemblées de charité et aux prisons; il assistait les malades; il consolait les pauvres; et il réussissait dans ces soins pénibles et touchants, comme dans les fonctions les plus relevées de sa carrière évangélique. Cependant il approchait de son terme, et son travail désormais ne fut pas long; Dieu le retira au moment qu'on s'y attendait le moins. Il tomba malade le 11 mai, et dès le premier jour de sa maladie, il se sentit frappé à mort. Il ne perdit rien, dans un péril aussi pressant, de sa présence d'esprit. Son mal fut une fièvre intense, occasionnée par un gros rhume qui le tenait depuis plusieurs semaines, pendant lesquelles son zèle l'empêcha de se ménager assez. Le dimanche, fête de la Pentecôte, après avoir dit la messe avec beaucoup de peine, il fut obligé de

se mettre au lit. Quoiqu'il connût assez son état, il voulut néanmoins encore s'en faire instruire, et il pria qu'on ne lui déguisât rien. On lui parla comme il le souhaitait, et, sans attendre que la personne qui lui parlait eût achevé : *C'est assez*, répondit-il, *je vous entends, il faut maintenant que je fasse ce que j'ai tant de fois prêché et conseillé aux autres.* Dès le lendemain, il se prépara par une confession de toute sa vie à recevoir les derniers sacrements, et unit sa mort à celle de Jésus-Christ, prenant les mêmes intentions que ce divin Sauveur mourant sur la croix. Après avoir reçu les sacrements, il mit ordre à divers papiers dont il était dépositaire, avec le même calme que s'il eût été en parfaite santé. Mais sur le soir, il lui prit un redoublement auquel il n'eut pas la force de résister, et le mardi 13 mai de l'année 1704, il expira vers cinq heures du matin. Ainsi mourut, dans la soixante-douzième année de son âge, un des plus grands hommes qu'ait eus la compagnie de Jésus.

Nous avons extrait en grande partie cette relation de la préface que le Père Bretonneau a mise en tête des Sermons de Bourdaloue, dont il a donné, après sa mort, une excellente édition. »

— Le 23 juin. M. DE TOURNON DONNE A PONDICHÉRY UN MANDEMENT CONTRE LES RITS MALABARES. Ce légat était parti de Cadix le 9 février 1703, et était arrivé à Pondichéry le 6 novembre suivant. Il trouva les missionnaires de cette contrée divisés d'opinion sur des pratiques et des usages du pays. La mission de la presqu'île de l'Inde, partagée en trois, celle du Maduré, du Mayssour et du Carnate, florissait depuis longtemps. Saint François-Xavier en avait été le fondateur, et les membres de sa Société avaient travaillé avec zèle, après sa mort, à continuer son ouvrage. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les préjugés du pays apportaient quelquefois obstacle à la conversion des habitants. L'horreur de ces derniers pour les Européens, qu'ils appellent *Pranguis*, était un des principaux points qui empêchaient le succès de la prédi-

cation. Ce fut pour parer à cet inconvénient que, vers le commencement du dix-septième siècle, un jésuite, nommé le P. Robert des Nobles, imagina de se faire passer parmi ces peuples pour un brame du Nord, c'est-à-dire, pour un membre de la caste la plus révérée en ce pays, et de se faire appeler *sanias* ou pénitent, nom qu'on donne dans l'Inde à ceux qui mènent une vie austère et retirée. Il prit donc l'habit, les usages et la manière de vivre du pays, cachant avec grand soin le nom d'Européen, et imitant en tout les austérités des *sanias* indiens. Les autres jésuites suivirent son exemple, et ce ne fut pas la seule condescendance qu'on les accusa d'avoir pour les préjugés de ces peuples. On prétendit qu'ils s'asservissaient aux idées des Indiens, qu'ils toléraient des usages idolâtriques ou superstitieux, et qu'ils altéraient la pureté du christianisme par des tempéraments pernicious. De là des disputes entre les jésuites, d'une part, et de l'autre, les capucins et les autres missionnaires établis sur la côte de Coromandel.

M. de Tournon, arrivé à Pondichéry, prit connaissance des démêlés, et après avoir consulté plusieurs jésuites mêmes, et examiné, pendant six mois, l'objet des contestations, il donna, le 23 juin, son Mandement, par lequel il défendait d'omettre aucune des cérémonies du baptême, de le différer, de donner aux néophytes des noms d'idoles, de marier les enfants à six ou sept ans, de porter le *Taly* avec la figure du *Pulléar* et le cordon mystérieux, de pratiquer dans les cérémonies nuptiales des usages superstitieux ou deshonnêtes, de refuser d'entrer chez les *Parias* pour leur porter les sacrements, de laisser aller les chrétiens dans les temples d'idoles pour y jouer des instruments, de prendre des bains autrement que par propreté, de se servir des cendres de vache, et de lire des ouvrages indécents ou superstitieux. Tel fut le Mandement que le légat publia, le 11 juillet, au moment même de son départ de Pondichéry pour la Chine.

Les missionnaires jésuites ne se montrèrent pas satisfaits de cette Ordonnance. Ils prétendaient que, parmi les

pratiques condamnées par le visiteur apostolique, les unes étaient indifférentes, et ils assuraient avoir retranché des autres tout ce qu'elles pouvaient avoir de contraire à la foi ou aux mœurs. Ils députèrent donc à Rome pour faire valoir leurs raisons, et demander qu'il leur fût permis de conserver les pratiques du pays, telles qu'ils les avaient modifiées. Leur principale raison était l'attachement de ces peuples à leurs usages. On ne voit pas néanmoins qu'ils aient réussi auprès du Saint-Siège. Au contraire, un décret de l'Inquisition, du 7 janvier 1706, ordonna d'observer provisoirement le Mandement, ordre que Clément XI renouvela plusieurs fois. Cependant les partisans des rites malabares ne discontinuèrent point encore, à ce qu'il paraît, de les pratiquer. Ils se persuadèrent apparemment que la connaissance qu'ils avaient des localités, les mettait plus en état de juger sur ces matières. Ils prétendirent que le légat avait passé ses pouvoirs, et assurèrent que l'exécution du Mandement ruinerait le christianisme dans ces contrées. Ils se virent appuyés par deux évêques portugais, et la division devint plus vive que jamais. Mais le Saint-Siège maintint avec fermeté l'ordonnance du visiteur. M. de Visdelou, jésuite, qui ne pensait pas sur ce sujet comme plusieurs de ses confrères, et que M. de Tournon avait nommé évêque de Claudiopolis, fut chargé par lui et par le Pape de veiller à l'observation du Mandement. Benoît XIII et Clément XII furent encore obligés de prendre de nouvelles mesures que nous verrons confirmées par Benoît XIV.

— Le 10 juillet et jours suivants. LES PRÊTRES CATHOLIQUES IRLANDAIS SONT OBLIGÉS DE SE FAIRE ENREGISTRER DANS LA SESSION DE LEURS COMTÉS RESPECTIFS. L'état de désolation où était l'église d'Irlande, le bannissement de ses évêques, la destruction des communautés, la dispersion des religieux, tant d'entraves et de vexations imposées aux catholiques, ne suffisaient pas encore pour satisfaire la haine de leurs ennemis. Aux lois rendues peu d'années auparavant, sous Guillaume, il fallut ajouter de nouvelles rigueurs. Au commencement

de 1703, la deuxième année du règne d'Anne, une loi adoptée par le parlement irlandais, portait que les juges de paix étaient autorisés à convoquer les parents et à exiger d'eux de faire comparaître, dans l'espace de deux mois, leur fils absent du royaume; s'ils ne le faisaient pas, et qu'ils ne prouvassent pas que leur fils était en Angleterre ou en Écosse, il serait censé par là même établi en pays étranger, contre la loi rendue dans la septième année de Guillaume. Il n'est point permis à une mère *papiste* d'élever ses enfants après la mort de son mari, ou d'en avoir la tutelle, mais le chancelier du royaume pourra les mettre sous la garde des protestants. Si un fils *papiste* se fait protestant, le père n'a plus par là même le pouvoir de disposer de ses biens, et le chancelier du royaume peut assigner au fils une pension convenable selon l'état et la condition du père. On ôte aux *papistes* la faculté d'acheter ou de louer des biens, à moins qu'ils n'aient atteint trente-un ans. Si quelqu'un séduit un protestant pour le faire *papiste*, l'un et l'autre sont soumis à la peine dite *prosummaire*, c'est-à-dire qu'ils sont hors de la protection de l'État, qu'ils perdent tous leurs biens, sont sujets à la prison perpétuelle, ne peuvent témoigner ni suivre une action en justice.

Ce n'est pas tout, la même année 1703, on renouvela le statut porté sous Guillaume contre les évêques, les dignitaires et les réguliers, et on y ajouta que, dans la session des quartiers de chaque comté, qui se tiendrait en 1704, après la Saint Jean-Baptiste, tout prêtre papiste demeurant dans le royaume serait obligé de venir déclarer son nom, son domicile, son âge, la paroisse qu'il dessert, le lieu et le temps où il a reçu la prêtrise, et le nom de l'évêque qui l'a ordonné. S'il ne le fait point, il sera traité comme les religieux, et tenu de sortir du royaume avant le 20 juillet 1704; autrement il sera mis en prison pour être déporté; s'il revient, il sera criminel de lèse-majesté. Aucun prêtre, quoique ainsi enregistré, ne peut avoir de vicaire, d'assistant ou de coadjuteur, sous peine de perdre

le bénéfice de son enregistrement et d'encourir toutes les peines portées contre les réguliers. Tout prêtre *papiste* qui exercera ses fonctions après le 24 juin 1705, sans être enregistré, sera soumis aux mêmes peines que les évêques et les réguliers atteints par le statut de Guillaume en 1697. Quiconque le cachera ou lui donnera l'hospitalité, le juge de paix, le magistrat et l'officier civil qui auraient mis de la négligence dans l'exécution de ce statut, seront frappés d'amende conformément à ce même statut.

Cette obligation de se faire enregistrer ne fut point une vaine menace. Quoiqu'il fût permis de craindre que la liste des prêtres et les détails que l'on exigeait d'eux, ne fussent dans la suite des moyens pour les inquiéter de nouveau, ils se résignèrent cependant à se faire inscrire, plutôt que d'abandonner leurs troupeaux déjà privés des soins des religieux. Les prêtres des paroisses comparurent donc devant les magistrats des comtés pour faire les déclarations prescrites. La liste des prêtres inscrits fut publiée à Dublin en 1705 par le gouvernement, et elle a été reproduite récemment dans le *Catholic register*, Dublin, 1838, in-8°. Elle présenta les noms de 1101 prêtres pour les trente-deux comtés. Sur ce nombre, 249 avaient été ordonnés dans les pays étrangers, en France, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Allemagne, et même en Hongrie. Chaque prêtre devait aussi, suivant l'acte du parlement, présenter deux notables qui se rendaient garants de sa bonne conduite et déposaient pour cela 50 livres sterlings. La liste présente aussi leurs noms.

L'acte de 1703 n'était que pour cinq ans et ne devait durer que jusqu'à la fin du parlement suivant ; mais un statut de 1709 le rendit perpétuel. Ce statut obligeait en outre les prêtres enregistrés à prêter serment, avant le 25 mars 1710, devant les tribunaux de Dublin ou dans les sessions des comtés où ils avaient été enregistrés. S'ils ne le faisaient pas, et s'ils exerçaient leurs fonctions après le 25 mars 1710, ils étaient sujets aux mêmes peines que les religieux. Ce statut était directement contraire au neu-

vième article de la capitulation de Limerick, où il était dit qu'on ne demanderait d'autre serment que le serment ordinaire de fidélité. Le serment de 1709 allait bien plus loin ; il obligeait à reconnaître que le fils de Jacques II n'avait aucun droit au trône, et à soutenir l'acte du parlement qui appelait à la succession des princes protestants. Aussi les prêtres qui s'étaient fait inscrire refusèrent de prêter ce serment, et sur les 1101, il n'y en eut que 33 qui se soumirent à cette nouvelle exigence.

Le même statut de 1709 portait encore d'autres clauses dictées par le même esprit de persécution. Les prêtres enregistrés ne pouvaient exercer leurs fonctions que dans la paroisse pour laquelle ils étaient enregistrés ; un curé mort ou quittant sa paroisse ne pouvait avoir un successeur *papiste*. Quiconque découvrirait et ferait prendre un évêque, un grand-vicaire, un jésuite, un religieux de quelque ordre que ce fût, ou un prêtre séculier non-enregistré, recevrait 50 livres sterlings pour chaque évêque ou grand-vicaire, et vingt pour chaque régulier ou séculier non enregistré : et cet argent serait payé par les *papistes* du comté où l'évêque, prêtre ou religieux, aurait été trouvé. Une pension de 30 livres st. sera donnée au prêtre papiste qui embrassera la religion protestante : cet article de la loi doit durer sept ans. Les maîtres d'école papistes, les précepteurs et sous-précepteurs de la même communion, soit dans les écoles publiques, soit dans les maisons particulières, sont soumis aux mêmes peines que les religieux.

Conçoit-on bien cette haine opiniâtre, cette perpétuelle aggravation de peines, et cette habileté funeste à imaginer sans cesse de nouvelles sévérités ? Mais les protestants s'irritaient de plus en plus de l'inutilité de leurs efforts précédents, et se flattaient de réussir en redoublant de rigueurs. Ainsi ils crurent avoir fait merveille en insérant dans le dernier statut que la récompense promise au délateur d'un évêque ou d'un prêtre serait payée par les *papistes* du comté. Ils espéraient par-

venir par là à détacher les troupeaux de leurs pasteurs ; mais la masse du peuple irlandais repoussa ces tentatives immorales de séduction. Il rappelait par ses vœux les évêques et les religieux expulsés, et plusieurs commençaient en effet à retourner en Irlande en 1708 (1). En 1707 et les années suivantes, le Pape remplit la plupart des évêchés vacants. Clément XI invita en même temps quelques souverains catholiques à intervenir auprès de la reine Anne, pour l'engager à ne pas presser l'exécution rigoureuse des nouvelles lois. Il y a des brefs de ce pontife à ce sujet aux empereurs Léopold et Joseph et aux rois de Portugal, Pierre et Jean. On a lieu de croire que ces représentations ne furent pas sans fruit. Anne ne devait pas personnellement être hostile aux catholiques. Fille de Jacques II, sœur du prétendant, elle souffrait de voir sa famille dépouillée de ses droits en faveur d'une famille étrangère. Mais l'esprit général de sa nation et celui de son ministère l'empêchèrent souvent de montrer ses véritables sentiments.

Il y eut en Irlande, sur la fin de son règne, quelques persécutions locales par suite de dénonciations particulières. Il se trouva des misérables qui, par l'appât d'une récompense honteuse, dénoncèrent et firent prendre des prêtres séculiers ou réguliers, qui furent ensuite déportés au delà des mers. Thomas Burke dit avoir connu plusieurs de ces derniers qui trouvèrent moyen de rentrer en Irlande après une absence plus ou moins longue, et qui vivaient encore de son temps. Il ajoute que les dénonciations contre les prêtres auraient été plus fréquentes sans l'infamie attachée à ce rôle honteux. Les délateurs étaient

(1) Nous voyons que la congrégation de la Propagande écrivit en 1711 aux évêques irlandais alors absents du royaume, pour les engager à y retourner. Richard Piers, évêque de Waterford, s'en excusa dans une lettre datée de Fontainebleau le 28 juillet 1711. Il alléguait les difficultés du voyage ; il se rendait d'ailleurs utile en France ou il suppléait des évêques pour les fonctions de leur ministère. En effet on lui donna l'abbaye de Saint-Pierre au diocèse de Chalons. Il mourut à Sens en mars 1739, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, il était suffragant de l'archevêque.

regardés dans le peuple comme des gens infâmes; on les montrait au doigt dans les rues, on les flétrissait du nom odieux de *priest-catcher*, ou qui fait prendre les prêtres. En 1718, un fourbe, qui était juif portugais et nommé Garcia, se fit passer pour prêtre et parvint ainsi à connaître les prêtres véritables. Il en fit prendre à la fois sept, trois prêtres séculiers, deux jésuites, un franciscain et le provincial des Dominicains. On les mit en prison, puis on les déporta; ils revinrent ensuite en changeant de noms, et échappèrent à la peine de mort dont ils étaient menacés par les lois antérieures.

Pour réunir ici tout ce qui regarde l'Église catholique d'Irlande au commencement de ce siècle, nous parlerons en peu de mots de ce qui se passa à cet égard sous Georges I^{er}, arrivé au trône en 1714. Ce prince refusa, dit-on, de sanctionner plusieurs mesures proposées par le parlement d'Irlande contre les catholiques. Cependant il prescrivit de nouveau le serment dit d'abjuration, parce qu'on y abjurait l'autorité des Stuarts. Ce serment pouvait être déféré par les juges de paix aux *papistes* et aux personnes suspectes. En 1717, lors de l'invasion du prétendant en Écosse, plusieurs prêtres catholiques furent emprisonnés en Irlande, et l'on déclara que tous les catholiques seraient responsables de ce que les protestants auraient à souffrir en cas d'invasion. En 1719, le cardinal Albéroni, premier ministre d'Espagne, voulut faire une tentative en faveur du prétendant. Une escadre espagnole partit de Cadix le 10 mars pour l'Angleterre; elle portait six mille hommes de troupes, la plupart Irlandais; mais elle fut dispersée par une tempête, et l'entreprise échoua complètement. Toutefois la nouvelle de cet armement avait fait prendre des mesures en Irlande contre les catholiques; on les désarma, on rechercha avec soin les prêtres et les religieux. Heureusement ce retour de sévérité cessa avec l'apparence du danger. Le 1^{er} octobre 1725, lord Carteret, vice-roi d'Irlande, ouvrit le parlement dans ce pays par un discours où il recommandait

la stricte exécution des lois contre le papisme ; mais presque en même temps. par une sorte de compensation, l'archevêque protestant d'Armagh tenait l'assemblée de son clergé, et l'exhortait à la douceur et à la modération. En 1726, une loi statua qu'un prêtre catholique ne pourrait, sous peine de mort, marier deux protestants ou un protestant avec un catholique. Il y eut, dit Thomas Burke, des prêtres catholiques punis de mort pour avoir enfreint cette loi.

— Le 26 octobre. LAURENT BUTI, ÉVÊQUE DE CARPENTRAS, ÉRIGE LA COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE SAINTE-GARDE (dans le Comtat). Cette société de missionnaires reconnaît pour fondateur Laurent-Dominique Bertet, prêtre d'Avignon, né le 5 août 1671. Jeune encore, Bertet s'était mis sous la conduite de l'abbé de Vacci, qui jouissait dans Avignon d'une réputation méritée de zèle et de sagesse. Ils s'associèrent quelques ecclésiastiques avec lesquels ils faisaient des instructions familières au peuple. L'abbé de Vacci dirigeait cette petite communauté où régnaient l'union, la ferveur et l'esprit de pauvreté. Telle fut l'origine du séminaire Saint-Charles d'Avignon qui fut depuis uni au séminaire Saint-Sulpice. L'abbé Bertet quitta pourtant depuis cette maison par le conseil d'un religieux Minime fort éclairé, le Père d'Étienne, dont la vie a été publiée. Il se lia étroitement avec un autre vertueux ecclésiastique du Comtat, Alexandre Martin, curé de Saint-Didier, qui avait bâti près Carpentras une chapelle sous le titre de Notre-Dame-de-Sainte-Garde, et qui avait formé le projet d'établir une société de missionnaires pour le pays. Deux ecclésiastiques d'Avignon, MM. de Benoît et Mazelli, se joignirent à eux. Mais le curé de Saint-Didier ne put les assister longtemps de son expérience et de son zèle. Il mourut le 13 juillet 1703, à l'âge de soixante-douze ans, ayant occupé sa cure plus de quarante ans et ayant toujours été pour ses paroissiens un modèle et un père. La perte du pieux pasteur fut compensée par l'adjonction d'un jeune ecclésiastique, Joseph-

François de Salvador, d'une famille honorable d'Avignon, qui devint un des plus zélés coopérateurs de l'abbé Bertet. De Salvador, né en 1668, avait d'abord servi dans les armées, et était devenu capitaine dans un régiment d'infanterie. Des raisons de santé le rappelèrent dans sa famille. Un sermon qu'il entendit le toucha. Il résolut de se donner à Dieu, et s'occupa de bonnes œuvres. On le vit mener une conduite toute différente, fuyant le monde, et édifiant la ville par la pratique des vertus chrétiennes. Son directeur l'éprouva pendant cinq ans, et lui conseilla enfin d'embrasser l'état ecclésiastique. L'abbé Bertet, avec lequel il se lia, le confirma dans cette vocation. De Salvador s'arracha à sa famille, se rendit au séminaire de Viviers, et fut ordonné prêtre en 1701. Il se réunit à la société naissante formée par l'abbé Bertet et commença à se livrer avec lui aux travaux des missions dans le Comtat et la Provence. Des missionnaires dits de la Croix, qui occupaient une maison à Sisteron sous la conduite d'un sage ecclésiastique, l'abbé Tyranni, se joignirent à eux. Cette communauté fut surtout favorisée dans les commencements par les conseils et l'influence du père d'Étienne, dont nous avons parlé. En 1705, l'évêque de Carpentras, prélat fort recommandable, comprenant les services que pouvaient rendre ces missionnaires, les reconnut et les autorisa pour son diocèse. L'archevêque d'Embrun confia en 1702 à l'abbé Bertet la maison de Notre-Dame-du-Lans, pèlerinage très-fréquenté en Dauphiné. La nouvelle société se distingua surtout par son attachement au Saint-Siège et par son éloignement pour les nouveautés qui troublaient alors l'Église. Elle forma un séminaire à Avignon et l'abbé de Salvador en fut établi supérieur. L'archevêque d'Avignon, de Gonteri, l'encouragea, et depuis, le prélat voyant le bien que cette maison faisait dans son diocèse, en approuva les règles le 6 janvier 1719. L'abbé de Salvador ne négligeait cependant pas l'œuvre des missions. Bertet et lui, tantôt unis, tantôt séparés, se rendaient là où les évêques

les appelaient, ranimaient la foi par leur zèle et donnaient aussi des retraites ecclésiastiques. L'abbé de Salvador fut fait grand-vicaire d'Avignon et montra son courage et son dévouement lors de la peste qui désola la Provence. Appelé aux conciles d'Avignon et d'Embrun, il y fut un des soutiens de la bonne doctrine. On lui offrit d'être grand-vicaire de Senez à la place de l'abbé de La Motte, qui venait d'être nommé à l'évêché d'Amiens; mais l'abbé de Salvador refusa une place qui l'eût conduit à l'épiscopat.

En 1739, l'abbé Bertet, supérieur des missionnaires de Sainte-Garde, fut enlevé à ses confrères. Il donnait alors une mission dans le diocèse de Glandèves, un de ceux où il avait le plus exercé son laborieux ministère. Ce diocèse s'étendait hors de France, et le pays est très-montueux. L'abbé Bertet donnait depuis quelques semaines une mission au Puget, lorsqu'il tomba malade le 17 mars. Le mal fit de grands progrès, et au bout de peu de jours il mourut dans des sentiments de foi et de piété dignes d'une vie toute apostolique. On transporta son corps en France. Partout sur la route, le clergé lui rendit de grands honneurs; on l'inhuma à Sisteron. Il n'était presque point de paroisse qui n'eût été visitée et évangélisée par lui dans ce diocèse. On peut voir l'*Abrégé de sa Vie* par un prêtre de sa congrégation, Avignon, 1758, in-12, où se trouve sa *Conduite spirituelle*, c'est-à-dire l'idée qu'il s'était formée de la perfection, ses conseils pour y arriver, et sa manière de sanctifier les missions. Le volume est terminé par ses *Lettres spirituelles*.

L'abbé de Salvador succéda à M. Bertet dans la charge de supérieur de la congrégation. Il lui donna des règles, et tint une assemblée générale où elles furent acceptées. Il bâtit le séminaire d'Avignon. Son vif désir était que sa société de missionnaires fût approuvée à Rome. Joseph de Guyon de Crochau, transféré récemment de Cavailon à l'archevêché d'Avignon, adressa en sa faveur un Mémoire à Rome. Il y envoya aussi les règles du nouvel

institué ; elles furent examinées avec soin. La *Vie de M. de Salvador* dit que Benoît XIV fit expédier la bulle de confirmation qui commence par ces mots : *Universi dominici gregis*, et qui est dans la forme la plus solennelle, sous la date du 16 *des ides* de mars 1743. Cependant cette bulle ne se trouve point dans le Bullaire ; de plus, la date est fautive : il n'y a pas de 16 des ides de mars. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Salvador reçut la bulle qui lui fut transmise par le vice-légat d'Avignon, Pascal Aquaviva. Elle fut publiée le 21 juin 1744 avec un bref d'indulgences plénières pour ceux qui visiteraient ces jours-là l'église des missionnaires. L'archevêque, beaucoup de membres du clergé, et un grand concours de fidèles assistèrent à la cérémonie.

L'abbé de Salvador survécut peu à un événement si consolant pour lui. Il partit au commencement de septembre 1745 pour donner une mission à Mallemort, diocèse de Carpentras : c'était la quatrième fois qu'il évangélisait cette paroisse. Il y tomba malade, et l'on fut obligé de le transporter à Avignon où il languit pendant deux mois. Avant de mourir, il adressa à ses prêtres rassemblés autour de son lit des paroles pleines de piété, et expira le 26 novembre 1745. L'archevêque d'Avignon assista au service, et plusieurs évêques voisins témoignèrent de l'estime qu'ils faisaient du respectable défunt. Il avait fait commencer avant sa mort la construction d'une nouvelle chapelle à Notre-Dame-de-Sainte-Garde-des-Champs, l'ancienne tombant en ruine. Cette chapelle ne fut achevée que sous son successeur, Paul Gaspard Deponte, et la consécration en fut faite par l'évêque de Carpentras, M. d'Inguibert, qui saisit cette occasion de faire l'éloge du précédent supérieur dont le cœur fut déposé dans cette chapelle. Voyez la *Vie de Salvador*, Avignon, 1761, in-12. A la fin on trouve des *Lettres spirituelles* de lui et une *Notice* sur Alexandre Martin, dont il a été parlé plus haut.

Les missionnaires de Sainte-Garde ont subsisté jusqu'à

la Révolution. Ils avaient alors six maisons, Sainte-Garde-des-Champs, qui était le berceau de la congrégation, Sainte-Garde d'Avignon, où était le séminaire pour les missions, et les maisons de Carpentras, d'Arles, de Sisteron et du Lans. La Révolution les dispersa; et depuis ils n'ont pu se rétablir.

1705.

— Le 6 mai. MORT DE L'EMPEREUR LÉOPOLD I^{er}. [[Nous avons fait connaître ailleurs le caractère et les qualités de ce prince. Voyez *Tableau historique*, p. 135. Il eut pour successeur Joseph I^{er}, son fils aîné, déjà reconnu depuis 1690 comme roi des Romains, et frère de l'archiduc Charles, qui disputait la couronne d'Espagne à Philippe V.]]

— Le 15 juillet. BULLE VINEAM DOMINI. Nous avons donné dans le *Tableau historique*, p. 48, tous les détails concernant cette importante décision.

1706.

— Le 15 janvier, BREF DU PAPE AUX MEMBRES DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. Lorsque la constitution *Vineam Domini* était arrivée en France, le roi l'avait adressée, le 2 août, à l'assemblée du clergé qui se tenait à Paris. Le lendemain, le cardinal de Noailles, président, en parla à ses collègues dans un discours, où il s'expliqua, dit-on, avec assez de vivacité contre les Mandements donnés par quelques prélats dans l'affaire du Cas de conscience. Il assura que l'Eglise ne prétendait pas être infallible dans la décision des faits même dogmatiques, qui ne sont pas révélés. Son discours ne fut point inséré dans le procès-verbal. On y lit seulement qu'il exposa les grands biens que l'Eglise pouvait espérer de la bulle, et qu'il témoigna ne pas douter que l'assemblée ne la reçût non-seulement avec respect, mais même avec joie. Il nomma sur-le-champ des commissaires chargés de faire un rap-

port sur cet objet. A leur tête était M. Colbert, archevêque de Rouen, qui fit son rapport le 21 août. On ne le trouve pas non plus dans le procès-verbal. On y lit seulement qu'il le fit en établissant quelques maximes que l'assemblée adopta : 1° Les évêques ont droit par institution divine de juger des matières de doctrine ; 2° les constitutions des papes obligent toute l'Eglise, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs ; 3° cette acceptation de la part des évêques se fait toujours par voie de jugement. Après avoir établi ces maximes, qui n'étaient peut-être pas infiniment nécessaires, puisqu'il n'y avait pas de contestation à cet égard, l'assemblée arrêta qu'elle recevait la constitution avec respect, soumission et unanimité. Le 1^{er} septembre, la faculté de théologie de Paris suivit cet exemple : quatre jours après, la bulle fut portée au parlement avec des lettres patentes du roi, et y fut enregistrée le même jour. Elle fut aussi envoyée aux évêques, qui donnèrent successivement leurs Mandements pour la faire publier. Les évêques de Senz et de Montpellier le firent comme les autres, démarche d'autant plus remarquable de leur part, que ces prélats suivirent bientôt une route différente. Il n'y eut que l'évêque de Saint-Pons, qui se distingua de ses collègues, et qui donna un Mandement pour la justification du silence respectueux. Cependant le Pape se montrait peu satisfait de l'assemblée du clergé. Il avait appris la manière dont les archevêques de Paris et de Rouen y avaient parlé. Ceux qui étaient mécontents de la bulle se vantaient que ces prélats leur avaient été favorables. Parmi les autres évêques de l'assemblée, on en comptait quelques-uns qui depuis se déclarèrent ouvertement pour eux. Clément XI était d'ailleurs choqué de l'affectation avec laquelle on avait répété partout dans les lettres circulaires et dans les Mandements, que les évêques n'étaient pas de simples exécuteurs des décrets apostoliques, et que les constitutions obligeaient après l'acceptation solennelle des pasteurs. Il craignit peut-être que l'on n'eût voulu insinuer que les évêques

avaient le droit de juger les décisions du Saint-Siège, ou bien qu'on ne prétendit qu'il fût besoin d'une acceptation solennelle des constitutions, pour être tenu d'y déférer. Il est certain que si telle eût été l'intention de l'assemblée de 1705, elle eût pensé différemment de celles qui avaient précédé. Les évêques, en examinant une constitution apostolique, ne la jugent pas eux-mêmes; ils jugent plutôt avec le Pape, et leur jugement, pour être valide, n'a pas besoin des formes solennelles. On sent d'ailleurs qu'une acceptation tacite suffit le plus souvent. [[On peut voir en particulier les explications que Fénelon, si connu par son parfait dévouement au Saint-Siège, donna au sujet de cette affaire, dans une lettre adressée au cardinal Gabrielli (1). Après avoir reconnu qu'il y aurait eu quelque chose d'inconvenant et de contraire à l'ordre canonique, si quelques évêques, qui n'étaient pas même assemblés en concile provincial, avaient cru pouvoir examiner une sentence portée solennellement par le Saint-Siège, l'illustre prélat fait voir qu'on ne peut pas leur adresser les mêmes reproches si, après que le jugement a été porté par le Pontife romain, les évêques veulent aussi prononcer la même sentence avec leur chef. « Quel inconvénient peut-on trouver, de- » mande-t-il, en ce que tous les pasteurs qui ont été éta- » blis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise, et à qui » a été confiée la garde du dépôt de la foi, déclarent, en » union avec le Prince des pasteurs, que telle vérité est » une partie de ce dépôt qu'ils gardent en communauté? » L'exemple de la définition d'un concile œcuménique présidé par le Pape, lui sert à expliquer sa pensée. Après même que le souverain Pontife et la grande majorité des évêques ont porté le décret, néanmoins, selon l'antique usage, ceux qui parlent ou s'inscrivent les derniers, ne

(1) OEuvres de Fénelon, édit. de Versailles, tome III, page 455. Voyez aussi dans la correspondance de Fénelon, tome III, les lettres relatives à cette affaire, et entre autres, celles du P. D'Aubenton, jésuite, page 140 de ce volume. Consultez aussi l'*Histoire de Fénelon*, édition dernière, par M. Gosselin, tome III, page 447 et suivantes. *Editeur.*

laissent pas de le faire dans cette forme : *Definiens subscripsi*; « preuve certaine, conclut-il, que, quoiqu'une » autorité supérieure et irrévocable ait prévenu leurs suffrages, ils conservent cependant le droit de juger. Ce » droit n'affaiblit pas l'obligation de se soumettre, et l'obligation de se soumettre ne détruit pas le droit de juger. » On voit aussi par une lettre de Fénelon, précédemment adressée au cardinal Fabroni, quelles raisons avaient porté, soit les évêques de l'assemblée, soit plusieurs de leurs collègues, à insister sur l'unanimité *du corps des pasteurs* : c'était afin de couper court à ces artifices des jansénistes qui cherchaient toujours à faire croire qu'on ne voulait autre chose que d'établir l'infaillibilité absolue des Papes, et qui par-là essayaient d'éveiller la susceptibilité de la magistrature. Ces explications de Fénelon parurent satisfaire le Pontife, qui fit témoigner à l'archevêque de Cambrai qu'il le félicitait de ses vues pacifiques et conciliantes (1).]]

D'un autre côté, douze archevêques et évêques, prélats parmi lesquels se trouvaient plusieurs de ceux qui avaient fait partie de l'assemblée de 1705, adressèrent au Pape, le 10 mai 1710, une explication des endroits du procès-verbal qui avaient donné lieu aux plaintes. Le cardinal de Noailles, qui devait d'abord signer aussi cette pièce, mais qui le refusa ensuite, consentit enfin, après beaucoup de délais, à écrire au Pape, d'après un modèle convenu. Ce ne fut que le 29 juin 1711 qu'il envoya son explication. On remarqua déjà en lui, dans cette affaire, des préventions qui ne firent que s'accroître, et trop de facilité à suivre des conseils dont il eût dû se défier.

1707.

— Le 5 janvier. JUGEMENT RENDU A LONDRES, CONTRE

(1) Correspondance de Fénelon, tome 1, page 336. Une lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, du 10 janvier 1710.

LES FANATIQUES DES CÉVENNES. Nous avons parlé, sous 1702, des prophètes et des inspirés qui furent la cause du soulèvement de ce pays et des crimes qui le souillèrent. La valeur des troupes et l'habileté des généraux apaisèrent la révolte, mais ne firent point cesser l'esprit d'erreur et de vertige qui l'avait produite. Les enthousiastes, qui avaient plus d'une fois annoncé à leurs sectateurs une victoire certaine, continuèrent à prédire, même après que l'événement eut si mal justifié leur science prophétique. Seulement ils se cachèrent avec plus de soin, et lorsque la tranquillité fut rétablie, plusieurs d'entre eux se retirèrent à Londres pour y être moins gênés dans leur métier, et pour y suivre, plus à l'aise, les inspirations de l'*esprit*. Ils s'y firent bientôt un parti parmi les protestants réfugiés, et ils trouvèrent des dupes dans cette grande ville, comme ils en avaient trouvé dans les montagnes du Languedoc. Trois d'entre eux, Marion, Fage et Cavalier, se distinguèrent dans la foule par un plus grand talent. Ils avaient reçu *le don* au plus haut degré, et ils le prouvaient par des tours de force prodigieux. Ils éprouvaient, pendant l'inspiration, des agitations extraordinaires, jetaient de grands cris, remuaient la tête et les bras, et se secouaient si fort, qu'on ne pouvait les retenir. Ils passaient plusieurs jours sans manger, connaissaient l'intérieur des consciences, et débitaient de fort beaux discours, toujours au nom de l'*esprit*. Nous avons lu plusieurs de ces discours, qui sont à peu près les mêmes que ceux de convulsionnaires d'une autre espèce dont nous parlerons dans la suite. Ces deux sortes d'imposteurs se ressemblent parfaitement. *Le don* des uns a beaucoup d'analogie avec *l'œuvre* des autres. Leurs contorsions et leurs prophéties sont également ridicules. Seulement il faut reconnaître que la gloire de l'invention appartient incontestablement aux échappés des Cévennes, et qu'il ne reste aux saltimbanques, qui brillèrent, avec tant d'éclat, à Paris quelques années après, que l'avantage d'avoir étendu et perfectionné ce que leurs prédécesseurs

avaient commencé. Les uns et les autres ont été d'ailleurs également reconnus et tournés en ridicule.

Tandis qu'à Londres la populace s'engouait des trois fanatiques dont nous avons parlé, et que la crédulité les transformait en prophètes véritables, les gens sages se moquaient de leurs jongleries. Le 5 janvier 1707, plusieurs ministres protestants publièrent un écrit où ils montraient ce qu'il fallait penser des trois Cévenols. Ceux-ci réclamèrent contre cette condamnation, et en appelèrent à Dieu. Il se trouva même des écrivains pour prendre leur parti. MM. Daudé et Portalès attestèrent que *l'esprit* parlait par la bouche de Marion. Fatio Duilier, littérateur et mathématicien connu, se fit secrétaire des prétendus prophètes, et il persévéra dans son illusion jusqu'à sa mort, en 1753. Misson, protestant zélé, ancien conseiller au parlement de Paris, connu par un *Voyage en Italie*, plein d'aigreur et d'emportement contre l'Église romaine, se déclara hautement pour les trois accusés, et publia, sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes*, un livre où il prouve sans réplique qu'eux et les autres inspirés sont réellement animés de l'esprit de Dieu. Les détails où il entre à ce sujet sont curieux, et l'on ne sait qui on doit le plus admirer, ou des fourbes qui ont su en imposer avec tant d'extravagances, ou d'un écrivain qui raconte sérieusement ces scènes bouffonnes, et qui voit le doigt de Dieu dans ces mensonges hypocrites. Son livre ne convertit pas les ennemis de nos inspirés. Le 4 juillet de la même année, un tribunal de Londres condamna un recueil de prophéties d'un de ces enthousiastes. Le 15 octobre suivant, les trois consistoires des églises protestantes françaises s'étant réunis à Londres dans un de leurs temples, condamnèrent solennellement un ministre, Lions, qui s'était laissé séduire par les nouveaux prophètes, et qui aima mieux être déclaré suspens de ses fonctions que d'abandonner cette secte ridicule. La contagion gagna même parmi les Anglais. Sir Richard Bulkeley, un gentilhomme nommé Lacy, un autre Anglais

appelé Emms, eurent le malheur de devenir aussi prophètes. Lacy, entre autres, fit des miracles, distribua la cène à sa manière, eut des partisans, et signala sa mission par des tours de corde très-surprenants. Il devait redresser des boiteux et même ressusciter un mort. Quelques accidents empêchèrent le succès de sa prédiction. Ces disputes faisaient du bruit. Il parut plusieurs écrits pour et contre. Le gouvernement commençait, dit-on, à s'alarmer des troubles qu'occasionnaient les folies des réfugiés français et de Lacy, lorsque le lord Shaftesbury publia sa *Lettre sur l'Enthousiasme*. Il y étendit sa critique sur les objets les plus respectables, et ce n'est pas ce que nous voulons approuver. Mais il se moqua aussi, du ton le plus gai et le plus spirituel, des fanatiques, qui ne purent se relever de ce coup; et il observait, entre autres, que parmi les réfugiés venus en Angleterre, il y avait beaucoup de canaille et de gens sans mœurs, que la France n'avait pas eu trop de tort de punir et de chasser. Le livre même de Misson prouve la vérité de cette remarque, et on y voit un des inspirés avouer le dérèglement de ses mœurs. De tels prophètes n'étaient pas faits pour inspirer beaucoup de confiance. Aussi il paraît qu'ils perdirent peu à peu leur vogue, et qu'ils tombèrent dans le mépris qu'ils méritaient si bien.

— Le 25 janvier. MANDEMENT DONNÉ A NANKIN, PAR M. DE TOURNON, CONTRE LES CÉRÉMONIES CHINOISES. NOUS AVONS LAISSÉ, EN 1704, le légat partant de Pondichéry. Il ne prit terre à la Chine que le 8 avril 1705, partit de Canton pour Pékin, le 9 septembre, et arriva dans cette dernière ville après deux mois de voyage. Le 31 du même mois, il eut une première audience de l'empereur Kang-hi, qui régnait alors en Chine, et eut tout lieu de se louer de l'accueil qu'il en reçut. D'Avrigny, dans le récit qu'il fait de cette ambassade, ne donne pas une haute idée de la modération et des lumières de M. de Tournon, ainsi que de M. Maigrot, évêque de Conon, et vicaire apostolique. Mais cet écrivain ne paraît occupé qu'à justifier ceux de

ses confrères qui favorisaient les cérémonies chinoises. On dirait qu'il compte pour rien le sentiment des autres missionnaires, l'autorité du légat et les décisions du Saint-Siège. Cette dernière raison seule aurait dû retenir un religieux, qui, dans toute autre occasion, fait profession d'un respect légitime et d'un zèle louable pour les jugements apostoliques. Quoi qu'il en soit, le légat, dans une autre audience, ayant parlé à l'empereur d'une manière peu favorable aux cérémonies tolérées par les Jésuites, et M. Maigrot, que le prince avait cité devant lui, ayant montré les mêmes dispositions, l'empereur, mécontent, fit signifier à M. de Tournon un ordre de retourner en Europe. Peu après il bannit de ses États l'évêque de Conon et deux autres missionnaires. On a deux lettres écrites dans ce temps par le légat, l'une à M. Maigrot, l'autre aux Jésuites résidant à Pékin. Il y inculpe fortement ces religieux, et leur reproche d'avoir abusé de leur faveur auprès du prince pour traverser sa légation. Il paraît, en effet, que ces missionnaires ne cherchèrent pas à favoriser la mission du patriarche d'Antioche.

M. de Tournon ne croyant plus avoir rien à ménager après le traitement qu'on lui avait fait éprouver, donna à Nankin son Mandement pour défendre les sacrifices que les Chinois ont accoutumé de faire à Confucius et à leurs ancêtres, et pour interdire l'usage des tablettes et celui des mots *Xanti* et *Tien* pour signifier *Dieu*. Il annonçait en même temps un décret rendu à Rome, le 20 novembre 1704, par lequel le Pape approuvait en grande partie le Mandement donné par M. Maigrot, en 1693, et ordonnait de se conformer aux décisions annexées à son décret. Cette autorité eût dû finir la dispute. Mais le légat n'ayant pas joint le décret du Pape à son Mandement, les partisans des cérémonies proscrites trouvèrent encore ce prétexte pour ne pas se soumettre. Cependant l'empereur de la Chine, irrité de la démarche que venait de faire M. de Tournon, ordonna de le conduire à Macao, où il resterait sous la garde des Portugais. C'était le livrer à ses enne-

mis. Les Portugais l'accusaient d'avoir présenté contre eux des mémoires à la cour. Il fut donc conduit à Macao, étroitement gardé et traité avec rigueur. Le Pape l'avait, dans le même temps, déclaré cardinal. Cette dignité n'adoucit point sa situation. Les évêques d'Ascalon et de Macao et les Jésuites appelèrent au Saint-Siège du Mandement du 25 janvier 1707, dont ils prétendaient l'exécution impossible.

La position des missionnaires en Chine devenait de plus en plus fâcheuse. L'empereur, antérieurement au Mandement, avait rendu un édit qui leur défendait de rester en Chine, à moins qu'ils n'obtinssent une permission par écrit, qui ne devait leur être accordée qu'après qu'ils auraient approuvé les honneurs usités envers Confucius, et promis de ne plus retourner en Europe. Quelques missionnaires se virent donc bannis. Mais la plupart parvinrent à se dérober aux recherches, et restèrent dans le pays en observant le Mandement du légat. Les Jésuites furent presque les seuls qui prirent des lettres-patentes impériales. Ils déduisirent leurs raisons dans leur appel du 28 mai 1707, qui fut signé de vingt-deux d'entre eux. La principale était la ruine du christianisme, qu'ils annonçaient comme la suite inévitable de la démarche du légat. Ce malheureux prélat, toujours retenu à Macao, y essayait toute sorte de mauvais traitements. Kang-hi avait ordonné qu'on le privât de toute communication, même avec les missionnaires. Le vice-roi de Goa, l'archevêque de cette ville et l'évêque de Macao, lui avaient fait signifier une défense d'exercer aucune juridiction. Ce dernier se laissa surtout aller contre le cardinal à des excès inexcusables. En vain Clément XI, qui voyait avec douleur que des chrétiens secondassent des infidèles, en tourmentant un légat du Saint-Siège, écrivit en sa faveur à l'empereur de la Chine et au roi de Portugal. Il fit publier le décret du 20 novembre 1704, d'après lequel M. de Tournon avait agi. Il cassa les appels des évêques d'Ascalon et de Macao et des Jésuites, et ordonna l'exé-

cution du Mandement. Il voulut même que les généraux des différents corps religieux fissent passer ses ordres à leurs missionnaires, et à cette occasion le P. Tamburini, général des Jésuites, promit de s'y conformer, de les exécuter, et de faire tout ce qui était en lui pour qu'ils fussent exécutés par les sujets de sa Compagnie. A cette promesse, il joignit une déclaration plus précise encore. Le 20 novembre 1710, étant à la tête de ses assistants et des députés de toutes les provinces de sa Compagnie alors rassemblés à Rome, il protesta du dévouement le plus invariable, de la soumission la plus respectueuse, et d'une entière obéissance au Pape et au Saint-Siège pour les décrets rendus contre les cérémonies chinoises, déclarant que, s'il se trouvait un seul Jésuite qui ne les observât pas, il ne le reconnaissait plus comme un enfant de la Société, et le réprimerait de toutes ses forces.

Il est étonnant qu'après des témoignages si formels, des écrivains jésuites aient cru de leur honneur de soutenir encore des pratiques auxquelles la Société en corps semblait avoir renoncé d'une manière si solennelle. Les Jésuites de Pékin eux-mêmes, écrivant au Pape, lui promettaient de suivre, dans la manière d'annoncer l'Évangile, les règles qu'il lui plairait de leur prescrire. Comment se refusèrent-ils donc à une soumission si souvent promise ? C'est ce que nous n'entreprendrons pas d'expliquer. Il faut convenir pourtant que tous leurs missionnaires ne se firent pas un point d'honneur de ne point renoncer aux cérémonies condamnées. Les pères Visdelou et Fouquet, devenus ensuite évêques de Claudiopolis et d'Éleuthéropolis, et plusieurs autres encore, se soumièrent des premiers au Mandement de M. de Tournon. Voyez, à ce sujet, une lettre de M. Fouquet, où il montre quels sont les Jésuites qui connaissent et suivent mieux l'esprit de la Société. D'Avrigny aurait dû professer les mêmes sentiments dans ses Mémoires, et ne pas employer les mêmes défaites qu'il reprochait avec raison aux partisans de Jansénius et de Quesnel. Il n'aurait pas dit que le car-

dinal de Tournon agit avec beaucoup de précipitation et de préjugés, et que le Pape proscrit les cérémonies pour soutenir ce qu'avait fait son légat. Tous ces traits, et d'autres encore, ressemblent trop aux moyens des gens de parti, et n'annoncent pas la soumission franche que d'Avrigny exigeait des autres pour un autre objet, et dont il eût dû donner l'exemple. Quant à l'infortuné légat, il mourut dans sa prison, le 8 juin 1710, dans les sentiments de piété qu'il avait toujours fait paraître. Clément XI prononça son éloge en consistoire. Au reste, l'affaire des cérémonies chinoises occupa encore longtemps ce Pape et ses successeurs.

— Le 28 avril. DÉCISION DES DOCTEURS LUTHÉRIENS D'HELMSTADT EN FAVEUR DE LA RELIGION CATHOLIQUE. Il était question du mariage d'Élisabeth - Christine de Brunswick - Wolfenbuttel avec l'archiduc d'Autriche, compétiteur de Philippe V pour la couronne d'Espagne, et depuis empereur sous le nom de Charles VI. Cette princesse était luthérienne. Le duc Louis - Rodolphe, son père, crut devoir consulter sur son mariage les théologiens du duché de Brunswick. Les docteurs de l'université d'Helmstadt furent donc rassemblés à ce sujet, et après avoir examiné cette affaire suivant les principes de leur communion, ils signèrent la consultation suivante, que nous donnerons telle que la rapportent les écrits du temps (1).

« Sur la demande qui nous est faite, si une princesse protestante peut en conscience se faire catholique à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique, on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions : 1^o si les catholiques sont dans l'erreur dans le fond ou principe de la foi ; 2^o si la doctrine catholique est telle qu'en faisant profession de cette religion, on n'a point la vraie foi, et qu'on ne peut faire son salut.

On répond que les catholiques ne sont pas dans l'erreur

(1) *Histoire de l'Empire*, par Heiss ; nouvelle édition. Paris, 1731 ; 3 vol. in-4°. V. le 1^{er} volume.

sur le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans cette religion, 1^o parce que les catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chrétienne, consiste en ce que nous croyons au Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu, messie et sauveur qui nous avait été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandements de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous apprend comment nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir du baptême et de la sainte cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donne aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitents le pardon de leurs péchés, et aux impénitents la colère de Dieu et son châtiment, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci et de les remettre aux autres; et c'est pour cela que voulant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessionnal pour déclarer et confesser nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre Catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne, tirée des saints pères et des apôtres. Ce Catéchisme, qui est commun aux catholiques et aux protestants, renferme tous les principes du décalogue, le *Pater noster*, les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, touchant le baptême et la cène. Dans la préface de la Confession d'Augsbourg, nous lisons que les catholiques et les protestants combattent tous sous un même Jésus-Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Église romaine. Nous savons même que parmi les catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent pas exactement les additions humaines, et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent.

Nous répondrons, 2^o que l'Église catholique est la vé-

ritable église, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, et qui reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement, il faudrait dire que tous ceux qui ont été et qui sont encore dans l'Église catholique, seraient damnés; ce que nous n'avons jamais dit ou écrit. Au contraire, Philippe Mélanchton, dans son abrégé de l'Examen, veut montrer que l'Église catholique a toujours été la vraie Église, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur Catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les Commandemens de Dieu, le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, le Baptême, les Évangiles et les Épîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi. L'Église catholique enseigne, aussi bien que nous, dans les écrits et dans les sermons de ses docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, et que Dieu n'a pas donné un autre nom-aux hommes par lequel ils puissent être sauvés que le nom de Jésus-Christ; que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandemens, mais aussi par la miséricorde de Dieu et par la passion de notre Seigneur Jésus Christ. Car l'Église catholique croit comme nous, et a toujours enseigné que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg enseignent également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et par les souffrances de Jésus-Christ. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestants et les catholiques conviennent de toutes ces choses, et toute la différence qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans la manière de parler.

Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que dans l'Église catholique romaine il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement; que par conséquent la sérénissime princesse de Wolfenbuttel peut l'embrasser et se

marier avec l'archiduc , principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage directement ni indirectement ; mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine Providence ; et en second lieu , parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché , et peut-être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il faut pourtant considérer qu'on ne doit pas la contraindre d'abjurer la religion protestante , qu'on ne lui fasse point de controverse , qu'on ne lui propose point d'articles de foi contraires à la sienne. Mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut , par exemple , de l'anéantissement de soi-même , de la pénitence continuelle , de l'humilité devant Dieu , des misères de la vie humaine , de la charité envers les pauvres , de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont de bonnes œuvres qu'enseignent aussi les catholiques. »

Telle est cette décision fameuse que nous avons cru devoir citer en entier , parce qu'elle est curieuse et peu connue. Elle a donné lieu à bien des réflexions. « Pour-
» quoi donc , dit ici le continuateur de l'*Histoire d'An-*
» *gleterre de Rapiu Thoyras* , pourquoi donc tant de fracas
» et de sang répandu pour réformer cette religion dans
» laquelle on peut se sauver , et dont la doctrine est bonne ?
» Que deviennent les accusations de Luther contre cette
» Église , accusations qui ont été , à ce qu'il a prétendu ,
» l'unique fondement de sa séparation (1) ? » Ce raisonnement de l'historien vint à la pensée de tout le monde. Les journalistes de Trévoux s'en servirent avec avantage pour faire ressortir l'autorité de l'Église romaine , et la vérité de son enseignement reconnue par ses ennemis mêmes.

Aussi les luthériens surent-ils mauvais gré aux théologiens d'Helmstadt de leur franchise. Il n'y eut qu'un cri contre eux. Leibnitz lui-même , quelque modéré qu'il fût , ne montra pas moins de vivacité que les autres. Il

(1) *Histoire d'Angleterre*, tom. XII, page 206.

écrivit à Fabricius qu'il fallait désavouer la consultation. Il reconnaît pourtant dans cette lettre qu'un catholique « peut arriver au salut, puisque le fondement est sauvé » dans cette Église; *mais il ajoute naïvement, qu'il ne* » faut pas traiter cette même Église avec tant de ménagement, parce que le droit de son prince (*l'électeur* » *d'Hanovre*) sur la couronne d'Angleterre n'est fondé » que sur la haine et la proscription de la religion romaine » dans ce royaume (1) ». Quelle pauvre raison pour un si grand esprit, dans une question de cette importance!

Quoi qu'il en soit, les réclamations furent si vives, et le parti protestant se plaignit si hautement, que les théologiens d'Helmstadt furent obligés de revenir sur leurs pas. Il n'y a pas de doute que l'intérêt de l'électeur d'Hanovre n'ait influé aussi sur leur rétractation. Les Anglais s'étaient surtout élevés avec vigueur contre la décision, et les liens du sang engageaient la maison de Brunswick-Wolfenbützel à favoriser les prétentions de la branche de Brunswick-Lunebourg. L'université d'Helmstadt donna donc, le 7 septembre 1708, un acte par lequel elle désavouait et condamnait la déclaration précédente, comme contraire aux dogmes de sa communion. Mais le coup était porté, et ce désaveu tardif ne parut point infirmer la force de la première décision. La princesse, qui y avait donné occasion, embrassa cette communion qu'on lui assurait être bonne. Elle fit son abjuration solennelle, le 1^{er} mai 1707, dans la cathédrale de Bamberg, entre les mains de Lothaire-François de Schoenborn, archevêque de Mayence, et se rendit ensuite en Espagne auprès de l'archiduc. Elle eut la satisfaction de voir plusieurs membres de sa famille prendre le même parti qu'elle.

Son grand-père, Antoine-Ulric, duc régnant de Brunswick-Wolfenbützel, fit aussi abjuration entre les mains du même archevêque de Mayence. Il en instruisit le Pape

(1) Tom. V de ses Œuvres, *Ep. à Fabricius*, page 284 et suivantes.

par une lettre du 11 janvier 1710, à laquelle le pontife répondit par le bref le plus affectueux, en date du 1^{er} février. Il témoignait sa joie de la démarche du prince, mais comme cette démarche était encore secrète, il l'exhortait à la rendre publique, et lui exposait les raisons qui devaient l'y porter. Il le pressait encore à ce sujet dans un bref du 19 avril. Le duc se rendit à de si sages conseils, et fit une abjuration publique à Bamberg, entre les mains de l'archevêque, qui était aussi comte de cette ville. Clément XI les en félicita l'un et l'autre le 19 mai. Le même jour il annonça la conversion du duc au consistoire, et se réjouit d'un si grand exemple donné au monde. Le duc se montra toujours depuis zélé pour la religion. On a dix brefs qui lui sont adressés, et où le Pape le loue de ce qu'il avait fait pour les catholiques, ou bien réclame de lui de nouveaux services. Il lui fit présent de deux tableaux de Carle Maratta. Il ne crut point pouvoir lui accorder un nouveau vicaire apostolique, parce qu'il y en avait déjà deux pour les missions du nord, savoir : l'évêque de Colubra, suffragant d'Osnabruck, pour le Danemark, la Suède et la Norwége, et Auguste-Étienne, évêque de Spiga, pour les églises de Brunswick, de Brandebourg et d'Hanovre (1). Il refusa également, en 1712, la demande assez singulière que fit le duc de lui permettre la communion sous les deux espèces. Antoine-Ulric fit bâtir à Brunswick une église pour les catholiques, et rendit une ordonnance pour assurer le libre exercice de la religion dans son État. Il mourut le 27 mars 1714. On a publié sous son nom un écrit intitulé : *Cinquante raisons qui ont engagé le duc Antoine-Ulric à embrasser la religion catholique* ; écrit qui a eu beaucoup de vogue en Allemagne et en Angleterre.

(1) L'évêque de Colubra mourut en 1713, et eut pour successeur dans la mission du nord Hugues de Goertz, aussi suffragant d'Osnabruck. L'évêque de Spiga, Stéfani, visita, dit-on, avec assiduité les églises soumises à sa juridiction. Il paraît qu'il mourut à Francfort. Clément XII lui donna pour successeur Henri-Léopold Schosset, évêque d'Héliopolé, qui fut privé du vicariat en 1745 et remplacé par Jean-Guillaume Fwickel, évêque d'Aréthuse. (*Archives de la propagande.*)

L'exemple d'Antoine-Ulric eut des imitateurs dans sa famille. Henriette-Christine, fille du duc, abbesse luthérienne de Gandersheim, fit abjuration en 1712 entre les mains de Florentin, abbé de Cochia; quatre ans après, une autre fille du duc, Augusta-Dorothee-Éléonore, mariée au comte de Schwartzbourg-Arnstadt, fit aussi abjuration entre les mains de l'archevêque de Mayence. Le Pape adressa à ces deux princesses des brefs affectueux. En peu d'années, quatre personnes de cette famille rentrèrent dans le sein de l'Église. On eut même l'espérance que la sœur de l'impératrice Élisabeth, Charlotte-Louise-Christine-Sophie, qui épousa en 1711 le prince Alexis, fils du czar Pierre, suivrait cet exemple. Le Pape excita à ce sujet le zèle du duc Antoine-Ulric et de l'impératrice, mais ses espérances ne paraissent pas s'être réalisées.

Dans le même temps à peu près, en 1712, Charles-Alexandre, depuis duc régnant de Wurtemberg, rentra dans le sein de l'Église romaine, et y persévéra jusqu'à sa mort, en 1737. Le second de ses fils, Louis-Eugène, suivit son exemple. C'est le même qui demeura longtemps en France, où il était lieutenant-général des armées du roi, et qu'on a vu à Paris livré aux exercices de la plus haute piété. Christian-Ulric, duc de Wurtemberg, et cadet de sa branche, né le 27 janvier 1691, abjura le luthéranisme à Rome, le 26 janvier 1723.

Son fils, Frédéric-Auguste II, fit aussi abjuration. Les landgraves de Hesse-Rhinfels s'étaient également retirés du sein de l'erreur. Le duc Guillaume était mort catholique en 1725, et ses successeurs paraissent avoir continué à professer cette religion.

Puisque nous avons commencé cette liste des conquêtes de l'Église, nous citerons de suite quelques autres princes et personnages célèbres qui se réunirent à elle dans ce siècle. Une princesse de Wurtemberg-Montbéliard fit abjuration à Maubuisson, en 1702. Dans ce même lieu mourut, en 1709, la princesse Louise-Hollandine, fille de

Frédéric V, roi de Bohême et comte palatin du Rhin. Elle avait quitté ses parents pour être en liberté de renoncer au calvinisme qu'ils professaient (V. p. 137). Elle se retira en France où elle vécut dans la pratique des vertus du cloître. Elle était sœur de cette princesse Sophie qui fut appelée, elle ou sa postérité, à succéder au trône d'Angleterre au préjudice du fils de Jacques II. Marie-Élisabeth de Bavière, de la branche de Deux-Ponts, chanoinesse d'Herwoorde, se fit catholique à Paris, le 4 mai 1700, et se retira aussi à Maubuisson. Clément XI lui écrivit un bref de félicitations. A deux époques différentes, deux ducs régnants de Deux-Ponts, Gustave-Samuel-Léopold et Chrétien II, se firent catholiques. Le premier alla exprès à Rome pour se réconcilier avec le Saint-Siège. Le second se déclara catholique en 1758. Son frère, le prince Frédéric, avait fait la même démarche en 1746, et la religion catholique s'est conservée dans cette branche, qui a hérité successivement de l'électorat Palatin et de celui de Bavière. Deux ducs de Holstein-Beck, Frédéric-Guillaume et Charles-Louis, renoncèrent à la communion de l'église luthérienne.

Maurice-Adolphe-Charles, duc de Saxe-Zeitz, donna un exemple plus signalé encore. Il abandonna la confession d'Augsbourg, et quoiqu'il fût l'héritier de sa branche, il entra dans l'état ecclésiastique, à l'imitation de son oncle, qui était devenu cardinal et évêque de Javarin, et qui mourut en 1725. Le jeune duc devint aussi par la suite évêque de Konigsgratz, et mourut dans un âge peu avancé, après avoir perdu par son changement de religion presque tous les avantages temporels auxquels sa naissance lui donnait droit.

On cite encore parmi ceux à qui leur conversion coûta des sacrifices, Ferdinand, duc de Courlande. Il était issu de ce Gothard Kettler, maître des chevaliers teutoniques de Livonie, qui avait embrassé le luthéranisme au seizième siècle, et avait fait ériger la Courlande en duché. Ferdinand, devenu héritier naturel de cet État, ne put

s'en mettre en possession, ayant eu à combattre à la fois et l'ambition de la Russie et les préventions des Courlandais, qui ne voulaient point d'un souverain catholique. Il fut obligé de se retirer à Dantzick, où il mourut en 1737, dans les pratiques de la piété.

Trois princes de Hesse-Darmstadt se firent aussi catholiques dans ce siècle. Nous ne parlons point de plusieurs autres Allemands, qui n'étaient point de maisons souveraines, mais qui appartenaient à la plus haute noblesse, et qui s'unirent en différents temps à l'Eglise romaine. Le comte Nicolas Bielk, Suédois de la plus haute noblesse, embrassa le catholicisme, fut banni de son pays et se retira à Rome, où Clément XII le fit sénateur de la ville, en 1731. Dans une classe inférieure, nous ne citerons que deux ou trois savants, dont la conversion fit du bruit. Le premier est Ludolphe Kuster, luthérien, critique habile et helléniste distingué, connu surtout par une édition du Nouveau-Testament grec de Mill. Il fit son abjuration à Anvers, dans l'église des Jésuites, le 25 juillet 1713, et mourut quelques années après. Il paraît qu'il était venu se fixer en France. L'autre savant est Jean-Georges Eckhart ou d'Eccard, ami de Leibnitz, et professeur à Helmstadt, puis à Hanôvre, versé dans la connaissance des antiquités ecclésiastiques et civiles d'Allemagne, et auteur d'écrits estimés sur ces matières. Il embrassa la religion catholique à Cologne, en 1724, et rendit compte de ses motifs dans une lettre au prélat Passionei, depuis cardinal, qui paraît avoir eu part à ce changement. M. Jean Otter, Suédois, et savant orientaliste, se fit catholique en 1727, passa en France, et y fut accueilli comme il le méritait. Il y obtint des places avantageuses, et mourut à Paris en 1748.

Nous avons réuni ici ces exemples que la première moitié du dix-huitième siècle nous a présentés du retour à la foi catholique, afin de faire voir qu'à une époque où la religion fit tant de pertes sous un rapport, Dieu la consola par des conquêtes glorieuses. Il voulait sans doute prouver aux hommes que son bras n'était point raccourci,

et que son Eglise pouvait encore se susciter de nouveaux enfants.

— Le 17 mai. **BULLE DE CLÉMENT XI SUR DES ENTREPRISES CONTRE LA LIBERTÉ ET LA JURIDICTION DE L'ÉGLISE DANS LES ÉTATS DU DUC DE SAVOIE.** Ces entreprises avaient commencé sous le pontificat précédent, comme on l'a vu dans l'introduction ; mais elles prirent dans ce siècle un caractère plus fâcheux encore. Clément XI avait pourtant essayé, dès son avènement au pontificat, de pacifier ces différends. Il avait fait faire des propositions d'accommodement au marquis Graneri, résident du duc à Rome ; mais celui-ci n'y répondit que par d'autres propositions qui, loin d'être un projet d'accommodement, tendaient à consacrer d'excessives prétentions, et durent être rejetées. Le Pape chargea le cardinal Speralli de conférer avec le résident ; mais celui-ci partit de Rome avant qu'il y eût rien de conclu. Il voulait que son souverain, dans ses rapports avec le Saint-Siège, fût traité comme roi ; on lui répondit que ce n'était pas un bon moyen d'essayer d'obtenir, par des voies de fait et des violences, ce que le duc n'avait pu obtenir des autres puissances, malgré ses sollicitations. Dans le même temps, en l'absence du duc, l'auditeur de la nonciature à Turin, Alexandre Codabo, qui était chargé des affaires depuis la mort du nonce Sforza, reçut inopinément l'ordre de sortir dans deux jours de cette ville, et dans quatre jours des états du prince ; et on ne lui permit pas d'en instruire le Pape, comme il le demandait. Son crime était d'avoir jugé dans une cause portée à son tribunal par le couvent de Veirès. Par-là, disait-on, il avait empiété sur la juridiction du sénat. De plus, on lui reprochait d'avoir pris le titre d'internonce dans une publication d'indulgence.

Le 15 mai 1702, Clément XI adressa au duc un bref tout paternel. Il se plaignait des entreprises réitérées des magistrats contre l'autorité ecclésiastique, et l'exhortait à y porter remède. Il employait les motifs les plus pressants pour le déterminer à faire cesser ces empiètements.

Il avait chargé récemment le cardinal Barberini de faire des représentations au prince. Mais Victor-Amédée, soit qu'il fût trompé par ses ministres, soit qu'il fût absorbé par les intérêts de sa politique, n'eut point égard aux plaintes du Pontife. Quand il reçut le bref, il venait de frapper un nouveau coup. Un édit fut publié le 3 mai 1702, pour exécuter, interpréter et étendre un édit d'un duc de Savoie en 1563, édit qui depuis longtemps n'était point observé. Cet édit déclarait tous les religieux morts civilement et incapables de tester et de recevoir des successions. Il étendait cette disposition à tous les corps ecclésiastiques séculiers et réguliers, aux chapitres des cathédrales et des collégiales, aux chevaliers de Malte. Les hôpitaux et l'ordre militaire des SS. Maurice et Lazare étaient seuls exceptés. On ajoutait dans le nouvel édit que les religieux et religieuses qui auraient porté l'habit d'un ordre pendant six ans, quand même ils n'auraient fait aucun vœu ou seulement des vœux simples, seraient censés morts civilement et privés de tous droits civils pour le passé et pour l'avenir. Ils étaient privés de la faculté de posséder leurs propres biens, quand même ils quitteraient leur habit. Il était interdit aux couvents de rien recevoir des religieux lors de leur admission, si ce n'est 1,000 florins : pour les religieuses, une somme était fixée dans l'édit suivant les localités. Enfin, ce qui ajoute aux rigueurs de cet édit, c'est qu'il devait avoir un effet rétroactif. Il fut enregistré au sénat de Savoie, le 17 avril 1703, et modifié pourtant, quant à la cause rétroactive et quant aux biens possédés paisiblement par les communautés. On dit que les dispositions diverses de cet édit excitèrent tant de réclamations, que l'exécution en fut ensuite suspendue.

Les sénats de Turin et de Nice continuaient leur système d'envahissement sur la juridiction ecclésiastique. Le premier prit sous sa protection un prêtre du diocèse d'Acqui, déclaré suspens par son évêque, et l'encouragea à continuer ses fonctions, malgré la suspense. Il soutint de même un Franciscain qui avait suscité des troubles

dans son ordre. Le sénat de Nice condamna l'évêque de cette ville dans une affaire de sa juridiction, et le menaça de la saisie de son temporel.

Un autre sujet de discussion s'éleva à l'occasion de quelques fiefs situés dans le territoire d'Asti, et relevant du Saint-Siège, qui depuis plusieurs siècles y exerçait les droits de souveraineté. Les officiers du duc vexèrent les habitants de ces fiefs; on y envoyait des soldats en quartier d'hiver; on forçait la population de contribuer aux frais de passage des troupes. La cour de Rome réclama, et le cardinal Camerlingue fit signifier aux syndics et vassaux des trois communautés de ne reconnaître pour souverain que le Saint-Siège. On fut mécontent à Turin d'un acte si naturel, qui ne faisait que constater un droit ancien et universellement admis; et la chambre des comptes fit paraître en septembre 1702 une ordonnance pour obliger les syndics et habitants des communes à ne reconnaître pour souverain que le duc de Savoie. Tous s'y refusèrent, malgré les menaces qu'on employa : on en arrêta plusieurs qui furent envoyés en prison; et un d'eux, qui avait tenté de fuir, fut tué à coups de fusil.

Le Pape, dans la bulle du 17 mai 1707, récapitule tous ces griefs; il se plaint de la persévérance des magistrats à entraver ou annuler l'autorité ecclésiastique, malgré les avis paternels qui leur ont été donnés à plusieurs reprises. Il se plaint également des abus de pouvoir des officiers du duc, et condamne les ordonnances et arrêts dont nous avons parlé, défendant de les observer, et déclarant que ceux qui les exécuteraient encourraient les peines canoniques.

Si cette bulle n'eut pas tout l'effet que le Pape pouvait en attendre, elle était du moins une protestation contre des actes qu'il ne fallait pas laisser prescrire. La situation des affaires ecclésiastiques en Piémont devenait de plus en plus fâcheuse. On dépouillait de jour en jour les évêques de leur juridiction, et les laïques s'accoutumaient à statuer sur ce qui était le moins de leur ressort. Plusieurs sièges étaient vacants, et l'on ne songeait pas à les

remplir. Il n'y avait plus depuis longtemps de nonce à Turin. Les peuples s'alarmaient de ces discussions et de leur suite : on leur faisait espérer de temps en temps un prochain accommodement ; mais rien ne se réalisait.

En 1710, le comte Gubernatin, qui avait déjà négocié à Rome, y fut renvoyé pour traiter d'un projet d'arrangement. Le choix n'était pas d'un bon augure pour le succès de la négociation. Le comte dans une première mission s'était montré exigeant et difficile. Son zèle à soutenir les doctrines les plus fausses des ennemis les plus déclarés du Saint-Siège, ses écrits remplis de préventions, avaient été seuls des obstacles à une heureuse issue des soins de cet envoyé. De plus, il ne voulait point avoir affaire aux congrégations qu'il est d'usage à Rome d'établir en ces rencontres, parce qu'il prétendait qu'elles étaient défavorables aux intérêts de sa cour. Il consentit avec peine à traiter avec l'auditeur du Pape, et eut avec lui des conférences chez le marquis de Prié, ambassadeur de l'empereur à Rome. Mais elles se passèrent de sa part, plutôt en déclamations contre les droits du Saint-Siège, qu'en propositions bienveillantes et raisonnables d'accommodement. Le Pape fit vainement toutes les concessions que lui suggéra le désir d'arriver à une conclusion. Gubernatin partit de Rome en mars 1711, sans avoir rien terminé ; à son départ, il publia un compte-rendu de ses négociations, rédigé dans l'esprit qui y avait présidé ; on y répondit la même année par un exposé des faits.

Clément XI témoigna au duc de Savoie, dans un bref du 5 mars 1711, ses regrets de cette triste issue de la nouvelle négociation. Il engageait ce prince à examiner les choses sérieusement, à se défier de ceux qui montraient tant de zèle à étendre son pouvoir aux dépens de l'Église, et à se bien persuader que c'est plutôt le respect pour l'autorité spirituelle qui affermit les états.

Mais de nouvelles atteintes venaient d'être portées aux droits du Saint-Siège. L'abbaye de Saint-Bénigne de Fruttuaria, au diocèse d'Yvrée, étant devenue vacante en 1710,

la chambre des comptes de Turin voulut profiter de l'occasion pour étendre ses attributions; et, sur l'insistance de l'auditeur patrimonial général, affectant un grand zèle pour les droits du prince, elle fit afficher ses armes sur l'abbaye, et nomma un juge pour y exercer la juridiction et un économiste pour y percevoir les revenus. Or, cette abbaye, depuis sa fondation au onzième siècle, avait toujours relevé du Saint-Siège pour le spirituel et pour le temporel, comme le prouve une suite d'actes, de rescrits et de documents réunis dans un recueil publié en 1732. Les droits du Saint-Siège étaient tellement bien établis, que sous le duc Charles-Emmanuel, dans le siècle précédent, quelques voies de fait et quelques violences ayant été exercées par les officiers du prince sur les terres de l'abbaye, il s'empressa, sur les plaintes du Pape Clément X, de réparer les dommages et d'indemniser les particuliers. Malgré ces précédents, une ordonnance du 15 septembre 1710 attribua au duc l'économie de l'abbaye. Un bref du 27 octobre 1710 revendiqua les droits anciens et incontestés du Saint-Siège. Il y eut plusieurs actes de part et d'autre; mais les officiers du duc appelèrent la force à leur secours. Des soldats envoyés sur les terres de l'abbaye maltraitèrent les habitants, saisirent les revenus et commirent beaucoup d'exactions qui sont détaillées, au tome 1^{er} du *Ragione della sede apostolica nella controversia con la corte de Torino*, 1732. On trouve aussi dans les œuvres de Clément XI, tome 1^{er}, plusieurs rescrits et monitoires relatifs aux violences commises pour s'emparer de cette abbaye.

Le même Pape eut encore à s'élever dans la suite de son pontificat contre des atteintes portées à l'autorité ecclésiastique en Piémont. Une ordonnance rendue à Casal, le 7 juillet 1715, défendit d'avoir égard à l'excommunication portée par l'évêque de Casal, contre le comte Jacques Nemoun, qui avait troublé de la manière la plus scandaleuse la procession du Saint-Sacrement, malgré les remontrances du prélat. L'ordonnance accusait l'évêque

d'avoir rendu une sentence injuste et précipitée, le menaçait de la saisie de son temporel s'il molestait le coupable, et allait jusqu'à défendre, sous peine de mort, d'observer l'excommunication. Une déclaration pontificale du 28 juillet condamna et annula cette ordonnance. Une autre déclaration du 18 août 1719, était dirigée contre un arrêt du sénat de Turin qui défendait de mettre à exécution les bulles, brefs et rescrits de Rome, quand ils ne lui auraient pas été présentés et qu'il n'y aurait pas apposé son *visa*. Enfin le Pontife réclama encore plusieurs fois contre les voies de fait qui avaient toujours lieu, soit sur les terres de l'abbaye de Saint-Bénigne, soit sur les terres des environs d'Asti, dont il a été parlé plus haut.

A la fin de ce pontificat, une dernière tentative fut faite pour opérer un arrangement entre les deux cours. Le Pape ayant, dans une conférence avec un chanoine de Verceil, témoigné son regret de la longue vacance des églises du Piémont, le sieur Cordero fut expédié de Turin et chargé de s'aboucher avec le prélat Alexandre Alboni, depuis cardinal. Cette négociation, commencée par Cordero et continuée par le marquis de Broglio, n'aboutit à aucun résultat, et ne servit qu'à montrer de plus en plus combien il serait difficile de satisfaire des prétentions qui se faisaient des entreprises précédentes un droit à des entreprises nouvelles.

— Le 27 juillet. CLÉMENT XI CONFIRME LA CONGRÉGATION DES BÉTHLÉÉMISTES. Ces religieux hospitaliers avaient été institués vers 1660, à Guatimala, dans la Nouvelle-Espagne, par Pierre de Bethancourt. Ils se consacrent aux malades et tiennent aussi des écoles. Ils sont répandus dans le Mexique et le Pérou, et ont aussi des maisons de Filles. Innocent XI leur avait permis, par une bulle du 26 mars 1687, de faire des vœux solennels sous la règle de Saint-Augustin. Leur fondateur était mort en odeur de sainteté le 25 avril 1667. On a sa vie.

— Le 5 novembre. A CONSTANTINOPLE, MARTYRE DE DER-GOUMIDAS, PRÊTRE ARMÉNIEN, UNI A L'ÉGLISE ROMAINE. ON

sait que les Arméniens se séparèrent de l'Église vers le milieu du cinquième siècle. De vaines subtilités et des raisonnements métaphysiques sur l'incarnation les jetèrent dans l'erreur. Ils ne reçoivent point le concile de Chalcédoine, mettent au nombre des saints Dioscore d'Alexandrie, l'ennemi de ce Concile, et Barsumas; maudissent dans des occasions solennelles le Pape saint Léon, l'empereur Marcien et sainte Pulchérie; et ne mettent point d'eau avec le vin dans le calice avant la consécration. Plusieurs tentatives ont été faites en différents temps pour les réunir à l'Église. Un de ceux qui y travaillèrent avec le plus de zèle, fut Der-Goumidas ou dom Côme, prêtre arménien, qui ayant étudié avec soin les sujets de contestation, parvint à s'éclairer et renonça à l'erreur. Il ramena plusieurs de ses collègues, et gagna même le patriarche de sa nation, résidant à Constantinople, dont il obtint l'addition de l'eau dans le calice, la suppression des malédictions, et celle des prétendus saints insérés dans le canon de la liturgie. Un Vertabier hérétique déféra la chose au visir, qui transféra la dignité patriarcale au délateur, et fit conduire au baigne l'ancien patriarche, Der-Goumidas et deux négociants arméniens devenus catholiques par ses instructions. On leur donna le choix du turban ou de la mort. La crainte s'empara du patriarche et des deux négociants, qui rachetèrent la vie par leur faiblesse. Pour Goumidas, il fut inébranlable et eut la tête tranchée. Les fidèles ornèrent son tombeau d'une pierre de marbre avec une inscription honorable. Clément XI célébra son courage par deux brefs du 11 et du 18 février 1708, au marquis de Ferréol. Son petit-fils, don Goumidas de Carbognano, drogman d'Espagne en 1786, obtint de Rome l'autorisation de commencer des enquêtes auprès de l'évêque diocésain à Constantinople, pour procéder à la béatification de son aïeul. Ces enquêtes ont produit des pièces en forme sur des faits miraculeux, sur lesquels le Saint-Siège doit prononcer. On trouve dans les mémoires du Levant une relation du martyre de Goumi-

das, et c'est depuis cette époque que le nombre des Arméniens catholiques s'est multiplié d'une manière visible. Le patriarche, qui avait apostasié, reconnut sa faute, fit pénitence, et vint à Rome, où il mourut (1).

La persécution qui coûta la vie à Goumidas, s'étendit à d'autres parties de l'empire turc. Les Arméniens du Tokat et d'Angora en ressentirent les effets. A Perknick, près Sébaste, dans l'Asie mineure, un catholique arménien, nommé Michel, qui était venu s'y établir au commencement de ce siècle, gagna l'estime et la confiance des habitants par sa vie régulière et ses bonnes œuvres. Il était instruit et inculquait à la jeunesse les principes de l'orthodoxie. Le desservant du lieu étant mort, on jeta unanimement les yeux sur Michel pour le remplacer. Celui-ci y consentit, et finit par conquérir à l'Église tout le troupeau. Perknick était ouvertement catholique, et un mouvement de retour se manifestait parmi les Arméniens. Les chefs du clergé non-uni de Sébaste s'en alarmèrent, et dénoncèrent Michel au muphti et au pacha. On l'accusait d'infidélité envers le Grand-Seigneur et de complot avec la France. Ces imputations absurdes ne furent que trop écoutées, et Michel fut cité en jugement, puis exécuté à la porte de l'église de Sébaste. Ses dernières exhortations à son troupeau attirèrent de nouvelles bénédictions sur Perknick. M. Boré passant par ce village un siècle après, le trouva ferme dans la foi et dirigé par trois jeunes prêtres, venus du Mont-Liban et bien instruits. On s'y occupait de construire une église, et les habitants se distinguaient par un caractère de probité qui les faisait remarquer jusqu'à Constantinople (2).

(1) Cet article est extrait d'un mémoire sur l'état de la religion chez les Arméniens, qui avait été communiqué à l'auteur par l'abbé Vignier, lazariste, qui avait résidé plusieurs années à Constantinople. Voir *l'Ami de la Religion*, tome XXXII, n° 818.

(2) *Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient*, tome 1, p. 391.

1708.

— Le 13 mars. BREF DE CLÉMENT XI CONDAMNANT LE LIVRE DES RÉFLEXIONS MORALES SUR LE NOUVEAU-TESTAMENT, PAR LE PÈRE QUESNEL. Nous avons donné dans le *Tableau historique* tous les détails qui se rapportent à ce décret que nous ne rappelons ici que pour marquer la série des événements.

1709.

— Le 12 février. M. DE TRESSAN, ÉVÊQUE DU MANS, APPROUVE LA CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA CHARITÉ, DE LA CHAPELLE-AU-RIBOUL. Cette congrégation, aujourd'hui fort répandue dans le Maine, est due au zèle généreux d'une pieuse veuve, Perrine Bernet, femme Tulard, née en 1654 à la Chapelle-au-Riboul, qui, ayant perdu de bonne heure son mari, et se voyant sans enfants et avec quelque fortune, tourna toutes ses pensées du côté de Dieu, et se voua aux œuvres de miséricorde. Touchée de compassion à la vue de l'ignorance qui régnait dans les campagnes, et sensible aux besoins des pauvres et des malades, elle s'associa des personnes vertueuses pour l'instruction gratuite des jeunes filles et pour le soulagement des malheureux. Elle avait jeté dès 1679 les fondements de cette œuvre, mais les commencements en furent lents et difficiles. La veuve Tulard n'avait avec elle que quelques jeunes filles, et n'était soutenue que par de bons curés du voisinage. Mais en 1709, l'évêque diocésain, Louis de La Bergue de Tressan, après avoir examiné les statuts de la congrégation naissante, et avoir constaté les services qu'elle avait déjà rendus, la reconnut comme association religieuse. Cette institution prospéra, malgré les épreuves qu'elle eut à subir. Les billets de banque sous la régence ruinèrent la dame Tulard, et la maison chef-lieu fut consumée par un incendie. La fondatrice ne se laissa point abattre par ce double désastre; des âmes

charitables la secondèrent, la maison fut reconstruite, de nouveaux établissements se formèrent. La princesse douairière de Conti, Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV, connaissait la congrégation et la protégeait. Ce fut par elle qu'on obtint en 1721 des lettres-patentes du roi qui furent enregistrées au parlement de Paris le 22 mai 1722. M^{me} Tulard gouverna sa congrégation pendant plus de cinquante ans avec autant de prudence que de zèle, et mourut en odeur de sainteté le 9 novembre 1735, également regrettée et de ses sœurs et des pauvres.

Sa mort ne fit pas tomber l'œuvre qu'elle avait établie. Les sœurs qu'elle avait formées se montrèrent animées du même esprit. Les établissements se multiplièrent ; chaque paroisse eût désiré en avoir ; on en comptait quatre-vingt-neuf quand la Révolution éclata. Les religieuses furent alors expulsées, plusieurs furent emprisonnées, deux périrent sur l'échafaud. On les rappela après la Terreur ; sous le consulat, le gouvernement leur donna l'abbaye d'Ebron, local plus vaste et plus commode que celui de la Chapelle-au-Riboul. Les sœurs s'y transportèrent en 1803 ; elles étaient alors au nombre de cent quarante. D'anciens établissements se reformèrent, de nouveaux furent fondés. En 1820, il y avait cent vingt et un établissements, sans compter la maison d'Ebron ; la plupart sont dans le diocèse du Mans. La congrégation dessert vingt et un hôpitaux ; le nombre des sœurs est de cinq cents, y compris les novices et les postulantes (1).

— Le 28 août. L'ARCHIDUC CHARLES D'AUTRICHE RÉVOQUE DES DÉCRETS RENDUS EN SON NOM A NAPLES ET A MILAN. On sait que ce prince, frère de l'empereur Joseph II, disputait la couronne d'Espagne à Philippe V. Il s'était emparé du duché de Milan, et en 1708 il avait envoyé des troupes qui occupèrent le royaume de Naples, où Philippe V avait

(1) Extrait d'une notice qui a paru dans *l'Ami de la Religion*, du 6 septembre 1820, tome XXV, page 113 et suivantes.

régné jusque-là. Peu après parurent à Milan et à Naples des édits qui défendaient sous de grièves peines de faire passer de ces villes et des États qui en dépendent, de l'argent à Rome et dans l'État de l'Église, et qui de plus mettaient en séquestre les revenus des bénéfices dont les titulaires ne demeuraient point dans le royaume de Naples ou dans le duché de Milan. A Rome on s'étonna de ces actes d'hostilité que le gouvernement pontifical ne semblait pas avoir provoqués : Clément XI s'en plaignit fortement à l'empereur Joseph et aux impératrices sa femme et sa mère. Le cardinal Grimani, ministre de l'empereur auprès du Saint-Siège, fit entendre qu'on était mécontent à Vienne que le Pape n'eût pas envoyé de cardinal pour saluer l'archiduchesse Élisabeth, femme de l'archiduc Charles, lorsqu'elle passa par l'Italie pour aller rejoindre le prince à Barcelonne où il tenait sa cour. C'était assurément une grande susceptibilité de la part des princes autrichiens de se venger ainsi d'une omission si peu grave. Un Mémoire envoyé à Vienne et à Barcelonne disculpa la cour de Rome sur ce point. Mais bientôt on eut de nouvelles preuves des dispositions fâcheuses de la cour de Vienne. Des troupes autrichiennes s'emparèrent à l'improviste de Comachio dans l'État pontifical, y mirent garnison, y arborèrent le drapeau autrichien et demandèrent aux habitants le serment de fidélité. D'autres endroits du territoire de Ferrare étaient menacés. Le Pape se vit forcé de lever quelques troupes pour défendre ses États contre une agression inattendue.

Vers le même temps, le cardinal Grimani fut nommé vice-roi à Naples. On devait espérer que le choix d'un cardinal pour cette place était d'un bon augure pour le rapprochement des deux cours; mais le cardinal, qui s'était déjà fait connaître à Rome par ses hauteurs, parut plus empressé d'envenimer les choses que de les concilier. Il ajouta à la rigueur des derniers édits. Il adressa aux évêques, en son nom et au nom du conseil

collatéral, des lettres pour restreindre l'exercice de leur juridiction. Le Pape, dans un bref du 1^{er} septembre 1708, lui reprocha une conduite si peu en harmonie avec sa dignité. Mais le cardinal ne paraît pas avoir senti ses torts, et il continua à suivre la même ligne jusqu'à sa mort arrivée le 24 septembre 1710. Un bref que le Pape lui écrivit alors ne lui parvint pas.

Cependant plusieurs princes travaillaient à un rapprochement entre la cour de Rome et la maison d'Autriche. L'électeur Palatin et le grand-duc de Toscane intervinrent spécialement. Il fut convenu que l'empereur et son frère révoqueraient les édits publiés à Milan et à Naples ; qu'ils retireraient leurs troupes de l'État de l'Église, et que le nonce serait rappelé à Venise. Les autres sujets de plaintes devaient être discutés par des arbitres. D'un autre côté Clément XI donnait à l'archiduc Charles le titre de roi d'Espagne. Il annonça cette résolution dans un consistoire le 14 octobre 1709. L'archiduc, disait-il, lui avait témoigné son dévouement au Saint-Siège, et son désir de le satisfaire ainsi que l'Église. En lui donnant le titre de roi d'Espagne et en ne lui refusant point les droits qui y sont attachés pour les pays dont il était le maître ou dont il voulait le devenir, le Pontife ne faisait que suivre la règle tracée par Clément V dans sa constitution publiée dans le concile de Vienne. Il y est dit que quand le Pape donne à un prince un titre, il ne prétend pas par là en approuver l'exercice, ni lui conférer un nouveau droit. Pie II, Jean XVII et Sixte IV ont approuvé et renouvelé cette constitution. Clément XI y adhérerait donc aussi, et il ne prétendait point discuter les droits des contendants à la succession d'Espagne.

Dès avant cette allocution, l'archiduc Charles avait révoqué, le 28 août 1709, les édits de Milan et de Naples, et avait ordonné la restitution exacte des revenus saisis et la réparation des dommages causés. Le Pape crut devoir, en outre, déclarer ces édits nuls, pour affermir les droits de l'immunité ecclésiastique, et il chargea les archevê-

ques de Milan et de Naples d'absoudre des censures ceux qui les auraient encourues. Il condamna par un bref du 18 février 1710 quelques livres et écrits publiés en faveur des édits. Cette conclusion fut encore l'objet d'une allocution prononcée en consistoire le 19 février 1710.

Mais il semblait être dans la destinée du Pontife de ne pouvoir obtenir la paix d'un côté qu'en la compromettant de l'autre. Philippe V se montra très-irrité de la déclaration du Pape à l'égard de l'archiduc, et, quoiqu'il eût dû comprendre la position de Clément XI, au milieu des troupes autrichiennes qui environnaient de tous côtés l'État de l'Église, qui même y avaient fait irruption et s'étaient emparés de Comachio, quoique surtout le Pape ne pût exposer son autorité spirituelle pour les intérêts temporels d'un prince quel qu'il fût, toutefois le roi d'Espagne ordonna au nonce pontifical de sortir du royaume. Ce procédé peu généreux affligea le Pape qui prit tous les moyens de calmer le ressentiment du prince. Il écrivit aux évêques d'Espagne, il s'adressa au clergé séculier et régulier de ce royaume, il fit le 22 février 1710 des représentations très-pressantes à Philippe V ; il les renouvela le 1^{er} avril 1712 ; il écrivit pour le même sujet à Louis XIV, au cardinal del Giudice, au père Robinet, Jésuite, confesseur de Philippe. Il envoya en Espagne, en 1713, Pompée Aldobrandi pour essayer de ramener ce prince à des sentiments plus favorables. Il faut convenir que cette rancune du monarque était à cette époque bien longue et bien peu motivée, puisque l'archiduc Charles, devenu empereur, ne pouvait plus lui porter ombrage.

Cependant Clément XI ne recueillit pas tous les fruits qu'il avait espérés de sa condescendance à reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne. On ne lui rendit point Comachio malgré ses réclamations réitérées. Dans le royaume de Naples, de nouvelles violences furent exercées contre un évêque. Fabrice Pignatelli, évêque de Laccé, fut expulsé non-seulement de cette ville et de son diocèse, mais de tout le royaume. Cet évê-

que, en partant, avait jeté un interdit sur le diocèse; mais comme plusieurs prêtres séculiers et réguliers ne se croyaient pas obligés d'observer l'interdit, soit parce qu'ils se disaient exempts de la juridiction de l'ordinaire, soit parce qu'ils alléguaient d'autres privilèges, le Pape confirma l'interdit par une bulle du 24 décembre 1711. Il se plaignit vivement au comte Borromée, vice-roi de Naples, de ses procédés dans cette affaire. Non-seulement on avait chassé l'évêque de Laccé, mais on avait envoyé dans cette ville des prêtres étrangers pour exercer le ministère, au mépris de l'interdit. Le grand-vicaire de l'évêque avait été mis en prison, puis enlevé comme lui et exilé. Clément XI adressa encore sur ce sujet, le 9 janvier 1712, un bref de représentation à l'empereur Charles VI, qui alors était en même temps roi de Naples.

On voit par l'*Histoire civile du royaume de Naples*, de Giannone, qu'il y avait alors à Naples une société de jurisconsultes très-peu favorables aux prérogatives du Saint-Siège et du clergé, et toujours prêts à les attaquer et à les enfreindre. Cet historien remarque que les avocats avaient acquis une grande influence à Naples, sur la fin du siècle précédent. Un entre autres, Gaëtan Argento, qui avait été le maître et le guide de Giannone au barreau, était devenu président du conseil collatéral, et son disciple le présente comme le principal promoteur des mesures hostiles prises à Naples sur les affaires ecclésiastiques. Élevé à son école, Giannone applaudit à tout ce qui s'était fait contre le clergé. Non-seulement il approuve que l'on réprime ce qu'il appelle les entreprises des ecclésiastiques et les *échappées* des évêques, mais il trouve très-bon que l'on saisisse les revenus de ceux-ci et qu'on les chasse du royaume. Il n'a pas assez d'éloges à donner à tout ce qui se faisait de son temps à Naples contre les Papes. Il appelle Argento un homme *incomparable et le premier qui se conduisit suivant les vrais principes tirés des saints canons, des conciles et des Pères*. Car à Naples comme ailleurs, c'est en

affectant un grand respect pour les canons qu'on les enfreignait et qu'on les sapait. On accueillait les délations contre les ecclésiastiques, et, sur les moindres prétextes, on les emprisonnait et on les déportait. Il est probable que ce fut à l'instigation d'Argento que Charles VI ordonna, le 6 août 1713, que les étrangers fussent absolument exclus des prélatures et bénéfices, et qu'il ne leur fût assigné aucune pension sur ces mêmes bénéfices : mesure évidemment dirigée contre les prélats romains et qui ne fut que la moindre des hostilités de l'administration alors dominante à Naples contre le Saint-Siège.

Giannone montre encore sa partialité dans les plaintes qu'il fait de la multiplicité des convents, des richesses des religieux et des legs faits aux églises. Il revient à plusieurs reprises sur ce sujet qui lui tenait tant au cœur, et il mêle à ses plaintes une exagération et une amertume qui trahissent l'esprit dont il était animé : *Étrange égarement de l'esprit humain*, dit-il, *qui croit avoir satisfait à Dieu et aux devoirs de la religion en établissant des chapelles somptueuses, en multipliant les sacrifices, et faisant dire des messes à tous les autels.* Ainsi, au jugement de l'historien, c'est un *égarement de l'esprit humain* de bâtir des églises où Dieu soit honoré, et de faire dire des messes pour les fidèles morts. Giannone cite en marge la *Politique sacrée* de Bossuet ; mais l'illustre évêque ne blâmait pas ces actes de piété : il croyait seulement qu'ils ne devaient pas dispenser d'autres devoirs.

Il y aurait beaucoup d'autres remarques à faire sur cette histoire de Giannone qui se montre d'ailleurs très-peu favorable à la France et fait assez basement sa cour au gouvernement autrichien.

— Le 9 octobre, L'ABBÉ SIDOTTI DÉBARQUE AU JAPON. Jean-Baptiste Sidotti, missionnaire sicilien, s'était appliqué, dès sa jeunesse, à apprendre la langue du Japon. Un penchant irrésistible le portait à tenter de pénétrer dans ce pays pour y travailler à la conversion des idolâtres. Ayant obtenu des pouvoirs du Pape, il était parti de Rome,

en 1702, pour se rendre par l'Arabie aux Indes-Orientales. Il arriva avec beaucoup de peine à Manille, où il s'occupa de bonnes œuvres, et surtout de la fondation d'un séminaire ; puis il obtint une chaloupe qui le mena sur les côtes du Japon. Il débarqua à Jacoussa, fut pris immédiatement après et conduit à Nangasaqui, où il fut interrogé. On lui demanda s'il avait prêché la religion chrétienne aux Japonais. Il répondit que oui, puisque c'était le but de son voyage. On le transféra de Nangasaqui à Iédo, où il resta quelques années en prison, s'occupant constamment de la propagation de la foi. Il baptisa plusieurs Japonais qui étaient venus le trouver. Mais le gouvernement en ayant été instruit, fit mettre à mort les nouveaux convertis, et le missionnaire fut muré dans un trou de quatre à cinq pieds de profondeur, où on lui donnait à manger par une petite ouverture, jusqu'à ce qu'il périt du plus affreux supplice dans ce séjour infect. On ne sait pas bien l'état postérieur de la religion chrétienne au Japon.

— Le 29 octobre. ON FERME LE MONASTÈRE DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS. Cette maison passait toujours pour être fort attachée aux principes de Jansénius et de Quesnel. Les filles qui l'habitaient, plus dociles aux leçons de quelques esprits prévenus qu'aux décisions de l'Église, donnaient depuis cinquante ans l'exemple d'une opposition persévérante au jugement du Pape et des évêques. La constitution *Vineam Domini* ne les avait pas trouvées plus soumises. Elles refusèrent de l'accepter. Elles se fortifiaient mutuellement dans leur opiniâtre résistance. Quelques étrangers les encourageaient par d'insidieux éloges. Leur maison était comme le chef-lieu, le centre, le point de ralliement des mécontents. C'est de là qu'étaient partis longtemps des écrits destinés à propager la désobéissance. Le roi avait déjà commencé, en 1706, par défendre aux religieuses de recevoir des novices, « attendu, disait l'arrêt, qu'on est informé qu'il s'est répandu dans ce monastère une doctrine mauvaise et contraire

aux décisions de l'Église sur le fait du Jansénisme, doctrine qui, bien loin d'être dissipée par les soins pris jusqu'à présent à cet effet, s'est, au contraire, tellement fortifiée par le temps, que ces filles ont été depuis peu jusqu'à refuser de se soumettre à la constitution du Pape acceptée par le clergé de France, et y ont voulu apporter des restrictions condamnées par le jugement de toute l'Église, et capables d'en troubler la paix. »

Cette mesure ne les abattit point. Elles ne reconnurent pas l'abbesse de la maison de Paris pour leur supérieure, quoiqu'une bulle revêtue de lettres patentes eût opéré cette réunion. On pensa qu'il n'y avait d'autre moyen de les réduire que de les séparer. On les distribua donc en différents monastères, où elles se soumirent successivement (1). Quatre ans après, il n'y en avait plus qu'une qui n'eût pas pris ce parti. On avait cru devoir leur ôter

(1) La communauté de Port-Royal-des-Champs était composée de vingt-deux religieuses seulement lorsqu'eut lieu leur séparation. Seize d'entre elles dont nous donnons ici les noms, se soumirent à l'Église.

Sœur Marie de Sainte-Euphrasie Robert. Envoyée aux Ursulines de Mantes. Elle fut ramenée par M. Courbon, docteur en théologie, ancien curé de Saint-Cyr, et supérieur de la maison des Ursulines où elle était. Sa soumission eut lieu le 24 novembre 1709.

Sœur Anne de Sainte-Cécile Boycervoie. Envoyée à Amiens au monastère de Saint-Julien qui était occupé par les religieuses du tiers-ordre de Saint-François, elle se soumit par acte du 7 novembre 1709, à la bulle de Clément XI sur le silence respectueux, et mourut le lendemain dans les sentiments de la foi la plus vive.

Sœur Jeanne de Sainte-Apolline Le Begue. Envoyée à la Visitation de Compiègne, elle se soumit le 17 décembre 1709. On a sur son retour une lettre détaillée écrite par la supérieure du monastère à l'Évêque de Soissons qui comptait, à cette époque, la ville de Compiègne parmi celles de son diocèse.

Sœur Françoise Madeleine-de-Sainte Ide Levasseur. Envoyée à la Visitation de Moulins, elle fit sa soumission le 17 juillet 1710. La lettre qui la fait connaître, est de l'abbé Longnet, vicaire-général d'Autun. M. l'abbé de Maulevrier, à qui elle est adressée, était évêque nommé.

Sœur Marie de Sainte-Anne-le-Couturier. Envoyée aux Ursulines de Nevers, elle se soumit le 4 janvier 1710.

Sœur Marguerite de Sainte-Lucie Pepin. Envoyée à la Visitation à Autun, elle se soumit le 1^{er} juin 1710.

Sœur Marie Madeleine de Sainte-Cécile Bertrand. Envoyée à la Visitation à Amiens, elle se soumit le 27 mars 1710.

Sœur Françoise de Sainte-Agathe-le-Juge. Envoyée à la Visitation à Chartres, elle se soumit le 23 avril 1710.

toute espérance de retour. La maison fut entièrement détruite. La ruine d'un établissement si précieux fut une source de plaintes amères ; et en effet, la rigueur qu'on y mit, et quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent cette destruction, excitèrent la compassion publique pour ces filles ignorantes. Ne pouvait-on, dirent les personnes modérées, ne pouvait-on empêcher leurs intrigues sans tant de violences ? Ne pouvait-on mettre ordre aux rassemblements par une conduite mêlée de douceur et de fermeté ? Fallait-il surtout abattre de fond en comble des édifices qu'on pouvait consacrer à d'autres usages ? On ne sait jusqu'à quel point les Jésuites prirent part à ces mesures sévères. Mais le public les en rendit responsables. On les accusa d'abuser de leur crédit, et le nombre de leurs ennemis s'en accrut. Le père le Tellier, devenu cette année même confesseur du roi, et qui passa pour l'instigateur de cette vengeance, fut peint comme

Sœur Marie Catherine de Sainte-Célinie Benoize. Envoyée à la Visitation de Meaux, elle se soumit le 13 août 1710.

Sœur Anne de Sainte-Marie Laymé. Envoyée à Amiens dans le monastère de Saint-Julien, elle se soumit le 2 décembre 1709.

Sœur Marie de Sainte-Opportune Mouchat. Envoyée aux Hospitalières de la Providence à Chartres, elle se soumit le 7 mars 1710.

Sœur Denise de Sainte-Basiline Noisoux. Envoyée à l'abbaye de saint Paul à Beauvais, elle se soumit le 15 avril 1710.

Sœur Agnès de Sainte-Blandine Forget converse. Envoyée aux Ursulines à Rouen, elle se soumit le 18 avril 1710.

Sœur Marie Louise de Sainte-Justine Barat. Envoyée au monastère des Bénédictines de Joigny, diocèse de Chartres, elle se soumit le 6 mars 1710.

Sœur Magdeleine de Sainte-Amélie Noyeux. Envoyée au monastère des Ursulines à Nevers, cette religieuse avait toujours été soumise. Aussi, en voyant ses sœurs adhérer enfin à ce qu'avaient longtemps attendu en vain le souverain Pontife et le cardinal de Noailles, elle disait avec une profonde amertume que ses sœurs eussent bien dû conserver leur communauté, en faisant plus tôt ce à quoi elles se voyaient enfin dans l'obligation d'adhérer.

Ces détails qui ne seront pas sans intérêt pour le lecteur, se trouvent dans un livre sorti en 1710 de l'imprimerie royale, et qui contient en outre les procès-verbaux constatant les soumissions susdites, et des lettres écrites à l'occasion de chacun de ces événements, soit par des évêques et des grands vicaires, soit par les supérieurs des différentes maisons où avaient eu lieu les adhésions. Ce petit ouvrage in-4°, est intitulé : *Recueil des pièces concernant les religieuses de Port-Royal-des-champs, qui se sont soumises à l'Église.*

un homme odieux. Nous sommes fort éloigné de souscrire à toutes les noirceurs qu'on a débitées sur son compte, dans les livres d'un parti qui ne l'aimait pas. Toutefois il est possible, qu'avec de bonnes vues dans le fond, le père le Tellier ait été entraîné au delà des bornes par un zèle trop ardent. Mais nous ne voyons pas que ce tort doive retomber sur tout le corps dont il était membre, et il faut convenir que dans le mal qu'on a dit de lui, on aperçoit presque toujours le cachet de la passion et de la haine. C'est de cette époque surtout que les Jésuites devinrent l'objet de l'animosité d'un parti contre lequel ils s'étaient déclarés, et qui, par ses clameurs, a enfin provoqué contre eux une mesure plus injuste encore que la destruction de Port-Royal. Pour en revenir à ce dernier événement, il excita, comme nous l'avons dit, de vives plaintes. On vit paraître des écrits où l'on s'exhalait en reproches contre les deux puissances qui avaient concouru à cette destruction. On publia des *Mémoires sur Port-Royal*, des *Histoires de Port-Royal*, des *Gémissements sur Port-Royal*, qui attestaient l'intérêt qu'un certain monde prenait à cette maison : et, près d'un siècle après l'événement, nous avons vu un écrivain pousser encore à ce sujet des cris, qui, à la vérité, n'ont pas été fort entendus, et se lamenter sur les ruines d'une école si chère à ses amis.

1710.

— Le 29 janvier. ANNE, REINE D'ANGLETERRE, CHARGE LE CLERGÉ ANGLICAN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'ÉTAT DE LA RELIGION. On se plaignait depuis plusieurs années, en Angleterre, de la licence des écrits et des efforts d'un parti qui paraissait appliqué à ruiner les fondements de la révélation. Il avait paru plusieurs ouvrages qui favorisaient le déisme ; à la tête, il faut mettre ceux de lord Shaftesbury, qui avait pris des leçons de Locke et de Bayle, et qui hérita de leur manière de penser. Ses écrits

ont été réunis en trois volumes sous le titre de *Caractéristiques*. Ils ont joui d'une grande réputation en Angleterre. Plusieurs des pièces qui entrent dans ce recueil parurent cependant hardies et répréhensibles. Shaftesbury admet l'indifférence entière en fait de religion. Il parle fort librement de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il prétend que l'Évangile a été altéré par le clergé, que les miracles ne prouvent rien, que c'est aux magistrats à régler le dogme. Ainsi il ne veut qu'une religion qui soit aux ordres de l'État, et une révélation entendue à sa manière. Il isole entièrement la vertu de la religion, et ne la regarde que comme un sentiment et un instinct. Il était révolté surtout du dogme de l'éternité des peines, et il épuise, pour s'en débarrasser, les raisonnements, les détours et l'ironie. Leland, qui n'a pas fait entrer dans la liste des écrivains déistes de son pays tous ceux qui avaient droit d'y être inscrits, n'a pu se dispenser néanmoins d'y donner une place à Shaftesbury, et il a montré en lui un ennemi adroit et modéré, si l'on veut, mais ennemi manifeste des dogmes généraux du christianisme.

Dans le même temps, d'autres écrivains attaquaient le mystère de la Trinité. Nous avons déjà parlé, sous l'année 1704, de Whiston, ministre anglican, qui embrassa l'arianisme et qui mit un zèle très-ardent à propager cette doctrine. Il semblait vouloir en être le restaurateur ou le martyr. Il cherchait de toutes parts à se faire des prosélytes, et il fatigua le public de ses écrits tendant au même but. C'était contre lui principalement qu'était dirigé l'ordre de la reine Anne, dont nous avons parlé. Le clergé anglican condamna, en 1711, ses ouvrages, et particulièrement y censura treize propositions contre la Trinité.

L'Angleterre était alors fort émue par des disputes religieuses très-vives, entre deux partis également ardents. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ces querelles, qui sont étrangères à notre plan. Nous ne donnons point l'histoire des communions protestantes, mais seulement celle de l'Église et de la Religion en général. Nous nous

bornons à tirer de l'histoire des églises protestantes, les faits qui ont un rapport direct avec les intérêts communs du christianisme, et nous avons regardé comme étant spécialement de notre domaine les attaques dirigées contre la révélation. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager le présent article, et les autres qui sembleraient d'abord étrangers à notre plan, et qui s'y rattachent au contraire d'une manière très-immédiate. Nous aurons soin ainsi, dans tout le cours de cet ouvrage, de noter les événements qui, soit dans l'Église catholique, soit hors de son sein, intéressent les fondements du christianisme.

Les troubles qui eurent lieu en Angleterre, en 1710, à l'occasion du procès de Sacheverell, pourraient être censés liés à notre objet par plus d'un endroit. Ils donnèrent occasion à Collins de publier un pamphlet ; ils servirent de prétexte à des rigueurs contre les catholiques, qui eurent ordre de sortir de Londres ; enfin ils prouvent la fausseté de l'allégation de Voltaire, qui, après s'être moqué de nos disputes, veut faire croire qu'on est beaucoup plus sage en Angleterre, et qu'on n'y voit jamais, surtout pour des objets de religion, de vives controverses. Le procès de Sacheverell donna lieu, au contraire, aux scènes les plus bruyantes, et les trois royaumes parurent en feu pour un sermon aujourd'hui oublié et qui méritait de l'être (1).

Le clergé anglican dressa, dans le même temps, un tableau de l'état de la Religion. Il y représentait avec beaucoup de force les progrès du déisme, et même, de l'athéisme. D'autres disputes succédèrent de très-près à celles-là. Nous signalerons les principales.

(1) Sacheverell, ministre anglican et docteur d'Oxford, prêchait avec une certaine réputation à Saint-Sauveur dans Soutwark. Il fut accusé d'outrager dans ses sermons le clergé du second ordre, de tourner en ridicule le parti Whig alors dominant, et d'avoir en particulier attaqué lord Godolphin, grand trésorier. Deux de ses sermons surtout donnèrent lieu aux plaintes de la chambre des Communes ; et ils furent en effet condamnés au feu. Sacheverell, interdit lui-même de toute prédication, recouvra ensuite ses fonctions, et obtint des succès qu'il méritait peu.

— Le 15 juillet. ORDONNANCE DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE, PORTANT CONDAMNATION DES RÉFLEXIONS MORALES. MM. de Lescure et de Champflour avaient concerté entre eux cette Ordonnance. Elle était divisée en deux parties, dont la première était destinée à faire voir que les cinq propositions se trouvaient clairement dans Jansénius, et étaient toutes renouvelées par Quesnel. Dès que cette Ordonnance eut paru à la Rochelle, l'imprimeur, pour s'en procurer le débit, la fit annoncer dans les principales villes du royaume; il en envoya des exemplaires à Paris, où son correspondant l'afficha dans tous les lieux où se mettent ordinairement ces sortes d'annonces, et notamment à la porte de l'Archevêché. On assure que cela se fit sans dessein, et que ceux que l'on charge ordinairement de placer ces affiches, en mirent tout naturellement partout où ils avaient coutume d'en mettre. Sans doute on consulta plus en cette occasion l'usage que les convenances; car il était peu honnête de placarder à la porte du cardinal de Noailles la condamnation d'un livre qu'il avait approuvé; aussi s'en montra-t-il très-offensé. Cette aventure lui parut une insulte qu'il ne devait pas tolérer, et il est probable que ceux qui l'entouraient ne cherchèrent pas à calmer son ressentiment. Plusieurs amis de Quesnel étaient accueillis chez l'Archevêque; quelques-uns jouissaient même de sa confiance et formaient son conseil. Dans cette occasion, il fit renvoyer du séminaire de Saint-Sulpice deux neveux des deux évêques; il accusait ces jeunes gens d'avoir présidé au placement des affiches. MM. de Lescure et de Champflour écrivirent au Roi pour s'en plaindre, et le firent avec vivacité. Ils disaient dans leur lettre que, dans presque tous les temps, les évêques des villes impériales avaient protégé l'erreur. Un pareil reproche blessa au vif le cardinal; il en demanda justice. Le Roi crut qu'en effet il était en droit d'obtenir quelque satisfaction, et les deux évêques s'y montraient, dit-on, disposés, lorsque M. de Noailles fit un éclat qui éloigna tout accommodement.

Le 28 avril 1711, l'Archevêque de Paris publia une Ordonnance contre l'Instruction pastorale des deux prélats. Il y disait que plusieurs ecclésiastiques de son diocèse s'étaient plaints à lui de cette Instruction, et lui avaient fait observer qu'elle favorisait une des propositions de Jansénius et deux de Baïus; que, de plus, elle autorisait le relâchement de la morale, etc. Il défendait donc de la lire ou de la garder. Il s'élevait aussi contre M. de Malissoles, évêque de Gap, qui venait de condamner le livre de Quesnel.

D'un autre côté, M. Hébert, évêque d'Agen, et M. Thomassin, évêque de Sisteron, paraissaient penser comme le cardinal. Ainsi, dit un historien, les juges même de la foi semblaient divisés, et leur désunion n'annonçait rien que de funeste à l'Église. La démarche du cardinal était une déclaration de guerre. Le Roi lui fit dire que, puisqu'il s'était fait justice lui-même, il pouvait se dispenser de paraître à la cour jusqu'à nouvel ordre. Cependant on négocia bientôt un accommodement qui ne réussit point. Le cardinal de Noailles ne put se résoudre à abandonner un livre qu'il avait couvert d'éloges. Il paraît pourtant qu'il hésitait quelquefois. On a de lui une lettre adressée à l'évêque d'Agen, lettre que lui-même envoya à Rome, vers ce temps, et dans laquelle il disait : « Non, je n'ai pas balancé de dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, qu'on ne me verrait jamais ni mettre ni souffrir la division dans l'Église pour un livre dont la religion peut se passer. Si notre saint père le Pape jugeait à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrais sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et je serais le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur. » Une promesse si précise fit penser que, dès que le Pape aurait parlé, on verrait tous les sentiments se réunir au sien. Le cardinal de la Trémoille, chargé des affaires du Roi auprès du Saint-Siège, eut donc ordre de demander une constitution sur le livre de Quesnel, et de

la demander telle qu'on ne pût prétexter la forme pour ne pas recevoir le fond.

En même temps le Roi, par un arrêt de son conseil du 11 novembre 1711, défendit le débit et la réimpression des *Réflexions morales*. On aurait désiré que le cardinal de Noailles profitât de cette ouverture pour révoquer son approbation. Il ne put s'y résoudre; il ne voulut voir, dans tout ce qui se faisait contre le livre, qu'un complot contre lui-même. Le Journal de l'abbé Dorsanne, son grand-vicaire, montre jusqu'où il poussait les soupçons. Il découvrait partout des intrigues formées contre lui, et y faisait entrer tout ce qu'il y avait à la cour de plus pieux et de plus respectable, le Dauphin, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et même Fénelon, dont on connaît heureusement l'éloignement pour toute sorte de cabales. Les Jésuites étaient aussi l'objet de la méfiance de l'ombrageux prélat; il les voyait partout et les accusait de tout. Une lettre surprise dans le même temps, et qui lui fut portée, lui parut une preuve évidente d'un complot formé pour le perdre. Il écrivit au Roi pour lui dénoncer les Jésuites, et particulièrement le P. le Tellier, confesseur du prince. Il les dénonça également au Pape, et retira ses pouvoirs à la plupart d'entre eux.

— Le 13 septembre. RÉTRACTATION DE BACCARELLI. Joseph Baccarelli, prêtre du diocèse de Brescia, avait renouvelé l'hérésie des quiétistes et tenait des conventicules où il enseignait des maximes qui favorisaient la licence et les plus grands désordres. Le cardinal Badoceo, évêque de Brescia, ayant découvert ses menées, songea à arrêter le mal dans son principe. Baccarelli fut arrêté et convaincu. On lui fit faire une rétractation publique et on le condamna aux galères pour sept ans. Le conseil des Dix de Venise ordonna, l'année suivante, qu'il subirait la prison à perpétuité. V. l'*Hist. eccl. de Berti*, ch. III, dix-huitième siècle.

— Le 1^{er} décembre. ALLOCUTION DE CLÉMENT XI EN

CONSISTOIRE SUR LES ORDONNANCES DU DUC DE LORRAINE. Il avait paru à Nancy, en juillet 1701, une ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, qui formait une espèce de code sur les matières civiles et ecclésiastiques; on y statuait sur beaucoup de points qui n'étaient pas du ressort de l'autorité séculière. Le Pape condamna cette ordonnance par un bref du 22 septembre 1703. Il écrivit en même temps au duc pour lui faire des représentations. Il loue sa religion et suppose que le prince a été trompé. Le Pape écrivit aussi aux évêques, dont la juridiction s'étendait en Lorraine, et les engagea à faire tous leurs efforts auprès du duc pour qu'il révoquât son ordonnance. M. de Bissy, alors évêque de Toul, n'exécuta point, en effet, l'ordonnance, et agit auprès de Léopold pour lui en montrer l'incompétence et l'irrégularité. Mais les magistrats qui représentaient le duc étaient peu favorables à l'autorité ecclésiastique, et ils s'élevèrent contre le bref du 22 septembre. Le procureur-général de Lorraine en appela devant la cour supérieure de Nancy; son réquisitoire contenait beaucoup de propositions hardies. Toutefois, un arrêt fut rendu, portant qu'on en appelait au pape mieux informé. Clément XI condamna cet imprimé par un décret du 11 février 1704. Léopold, qui était bien intentionné, voulut donner satisfaction au Pape, et fit rédiger une ordonnance ampliative pour expliquer la précédente; mais ceux qu'il avait chargés de ce soin n'avaient pas des intentions aussi droites que lui, et la nouvelle ordonnance, au jugement du Pape, semblait plutôt continuer que corriger la première. Le Pontife fit donc de nouvelles représentations au duc dans un bref du 29 juillet 1704, en réponse à une de ses lettres. Il l'engageait à ne point écouter les conseils de ceux qui croient se servir l'Etat en affaiblissant l'autorité de l'Église. Il renouvela ses instances le 19 mai 1705, en répondant à une lettre du duc du 20 mars, qui montrait son respect pour le Saint-Siège. Ce prince ordonna de faire une nouvelle édition de son code, où l'on supprimerait tout ce qui a rapport à l'Église, et où l'on se bornerait à ce qui

regarde le civil. Le Pape approuva le projet, mais demanda en même temps que l'on révoquât expressément le premier code et l'ordonnance additionnelle, sans quoi les gens de justice prétendraient qu'ils étaient toujours en vigueur. C'est l'objet d'un bref au duc, du 16 juin 1706. Un autre bref du 18 janvier 1708, était une réponse au duc, qui s'était plaint d'un décret du Saint-Office rendu sur la fin de l'année précédente, et où son ordonnance ampliative de 1705 était condamnée avec plusieurs autres écrits. Le Pape lui représente qu'il n'a encore rien fait pour révoquer les ordonnances, comme il l'avait fait espérer. Enfin, en 1708, Léopold fit faire une nouvelle édition de son code, où il abrogeait l'ancien. Il l'adressa au Pape avec une lettre du 23 mai de cette année, où il lui marquait qu'il n'avait été mû que par le désir de suivre son avis et de montrer sa déférence pour le Saint-Siège. Il voulait, disait-il, révoquer tout ce qui avait été fait en son duché dans les derniers temps contre les droits et la liberté de l'Église. Clément XI chargea son neveu, Annibal Albani, qui se rendait en Allemagne, de voir le duc; et s'étant assuré de ses religieuses dispositions, il les fit connaître aux cardinaux dans un Consistoire du 1^{er} décembre 1710. On y lut publiquement la lettre du prince, du 23 mai 1708, une circulaire publiée en Lorraine pour la promulgation du nouveau code, et une dernière lettre du duc, du 18 décembre 1710. Le Pape se félicita de cette heureuse conclusion, qui témoignait, en effet, du bon esprit de Léopold, et qui est remarquable dans un siècle où nous verrons trop rarement les princes montrer cette déférence pour les plus justes réclamations du Saint-Siège.

On fit quelques années après, en Lorraine, une autre tentative pour troubler la bonne harmonie entre les deux puissances. Il parut à Nancy une ordonnance du 20 mars 1714, qui défendit aux Réguliers de recevoir par legs ou don, ou d'acquérir tout immeuble, qui attribuait au fisc les biens qu'on leur donnerait ou vendrait, et qui ordonnait que ce qu'ils auraient acquis depuis le com-

mencement du siècle retournât aux mains laïques. Cette ordonnance renfermait plusieurs autres choses qui annonçaient des dispositions peu bienveillantes pour l'Église. Le duc, dont on avait surpris la religion, fit savoir au Pape qu'il avait empêché l'exécution de l'ordonnance, et qu'il l'annulerait par un édit contraire. Clément XI, dans un bref du 2 février 1715, le loue de ce dessein, et lui remontre qu'il est nécessaire de révoquer formellement un acte dont on ne manquerait pas d'abuser par la suite pour troubler la paix de l'Église.

1711.

— Le 17 avril. **MORT DE L'EMPEREUR JOSEPH I^{er}.** Ce prince régna depuis 1705. Il avait été élevé par Charles-Théodore-Otton, prince de Salm, seigneur aussi distingué par ses connaissances que par son zèle pour la religion catholique, qui, devenu ministre d'Etat, se conduisit toujours en politique chrétien, demanda longtems sa retraite pour ne s'occuper que de son salut, et obtint enfin de se retirer à Aix-la-Chapelle, où il mourut, le 10 novembre 1710, après avoir passé le reste de sa vie dans la prière et les bonnes œuvres, regretté des pauvres dont il était le soutien, et des églises d'Aix auxquelles il fit beaucoup de bien.

Joseph succéda sur le trône impérial à son père Léopold I^{er}, et suivit en tout sa politique. Il traitait, dit-on, les princes d'Allemagne et d'Italie avec beaucoup de hauteur, et il ne se montra pas toujours modéré envers le Pape lui-même. Piqué de ce que le Pontife avait reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, il lui fit essuyer plusieurs désagrémens. Il renvoya de Vienne le nonce Davia. Il exigeait que Clément XI privât de leurs emplois le cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat, et M. Pallavicini, gouverneur de Rome; qu'il lui remît Ferrare; et qu'il fit cesser le procès commencé contre le marquis del Vasto, ambassadeur de Charles III à Rome. Joseph fit publier en Italie

un écrit contre la puissance temporelle des Papes. Il envoya dans le Ferrarois des troupes qui s'emparèrent de quelques places, entre autres de Comachio. Il fit exercer dans les Etats de l'Eglise beaucoup de vexations et de pillages. Il fallut que le souverain Pontife, cédant enfin à la nécessité, reconnût Charles III pour roi d'Espagne, licencia ses troupes, et reçût celles de l'Empire. Toutefois il ne put obtenir ce qu'on lui avait promis, et Comachio ne lui fut point rendu.

Joseph se montra en cela d'autant moins généreux que Clément XI lui avait rendu des services importants. Le Pontife n'avait cessé d'improver la révolte de Hongrie, et de faire tout ce qui était en lui pour calmer les troubles de ce royaume. Il défendit aux ecclésiastiques de ce pays de prendre part à la révolte. Il écrivit pour qu'on envoyât à Rome l'évêque d'Agria, qui s'était joint aux mécontents. Il fut également contraire au prince Racoczi, qui s'était fait reconnaître souverain de la Transylvanie. Ces troubles occupèrent Joseph dans tout le cours de son règne. Le 16 mai 1707, l'assemblée générale d'Onod en Hongrie signa et publia l'acte d'interrègne. On y trouve les noms de neuf seigneurs, trois évêques, un abbé, vingt-quatre sénateurs, et quarante villes et comtés. Mais malgré l'éclat de cette démarche, les Hongrois ne purent se soutenir contre la cour de Vienne. Elle envoya des troupes nombreuses. Racoczi fut défait et obligé de passer en France, où il se retira chez les Camaldules de Grosbois. Il mourut dans les pratiques de la piété à Rodosto en Romanie, le 8 avril 1735, entièrement détaché des soins de l'ambition. Les mécontents hongrois se soumirent. Le 29 avril 1711, une amnistie leur fut accordée par la cour de Vienne. Elle fut signée à Zatmar, et acceptée le 1^{er} mai par le comte Caroli et par les autres chefs. Charles VI, frère de Joseph, lui succéda. C'est le même qui, sous le nom de Charles III, disputait depuis dix ans la couronne d'Espagne à Philippe V, et qui alors renonça à ses prétentions de ce côté. Il avait épousé la princesse de Brunswick, dont nous

avons parlé sous 1707, et fut père de Marie-Thérèse.

— Le 18 septembre. LE P. LUC CAVALLERO, MISSIONNAIRE JÉSUITE, EST MIS A MORT PAR LES PUYZOCAS, NATION DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE. Il venait de leur prêcher l'Évangile, et reçut le martyre pour prix de son zèle pour leur salut. Quelques Indiens convertis périrent avec lui. En 1702, le P. Cyprien Baraze, de la même Société, avait été mis également à mort par les Baures. Nous ferons connaître plusieurs autres victimes de leur dévouement apostolique dans ces contrées.

1712.

— Le 18 février, MORT DE LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE, ET PETIT-FILS DE LOUIS XIV. Il est plus connu sous le nom de duc de Bourgogne, qu'il avait porté longtemps. Né en 1682, il eut le bonheur d'avoir pour maîtres les hommes les plus vertueux de son temps. Fénelon et Beauvilliers furent chargés de former son esprit et son cœur. On sait quel fut le succès de leurs soins. Bientôt l'humeur arrogante et impétueuse du jeune prince fit place à une extrême douceur. A mesure qu'il croissait en âge, il développait les plus grandes qualités. Sincèrement attaché à Fénelon, il sentit tout le prix de l'amitié d'un si grand homme, et la disgrâce même de son maître n'étouffa point les sentiments d'estime et de reconnaissance qu'il lui avait voués. Privé du plaisir de le voir, il entretenait avec lui, dès qu'il le put, une correspondance assidue, et à plus de vingt-cinq ans, l'héritier d'un grand empire demandait encore avec empressement, et recevait avec déférence les conseils de son ancien précepteur. Entouré de toutes les séductions du pouvoir, il était livré aux exercices de la plus haute piété, édifiait tout le monde par la régularité de sa vie, reconrait fréquemment aux sacrements de l'Église, partageait son temps entre la prière et l'étude, et ne prenait de divertissements que ceux qu'exigeait absolument sa soumission pour le roi. Se préparant de loin

aux fonctions augustes pour lesquelles il était né, il s'instruisait soigneusement des devoirs d'un roi, étudiait les différentes parties de l'administration, portait partout un œil observateur, et se mettait en état de gouverner par lui-même. Un monde frivole lui reprochait sa vie sauvage et retirée. Mais le sage aimait à voir un jeune prince sacrifier ses plaisirs à ses devoirs, ou plutôt mettre tout son plaisir à remplir ses devoirs.

Nous conviendrons pourtant qu'on reprocha longtemps au duc de Bourgogne de ne pas rendre sa vertu assez aimable, et de montrer trop de roideur dans la pratique même du bien. Mais ce reproche doit tourner à sa louange, puisqu'il sentit ce défaut et qu'il eut la force de s'en corriger. Les exhortations de Fénelon l'aidèrent encore à remporter sur lui cette victoire, et ceux qui le regardaient auparavant comme un censeur incommode, finirent par l'aimer autant qu'ils l'estimaient. Le roi prit toute confiance en lui. Les ministres eurent ordre d'aller lui soumettre leur travail. Il s'appliqua au gouvernement de l'Etat, en même temps qu'il redoublait de respect et de soumission pour le roi. Un cœur sensible, des mœurs pures, une âme droite, une économie sévère, un grand éloignement pour les désordres et pour les injustices, laissaient entrevoir à la nation l'avenir le plus riant.

On se flattait déjà que ce fils de saint Louis allait faire revivre ses vertus et l'équité de son administration, quand une maladie courte précipita tout à coup tant d'espérances dans le tombeau. La dauphine, son épouse, étant morte le 12 février, lui-même tomba malade. Il prévit sur-le-champ qu'il allait mourir, et ne s'occupa plus que de l'éternité. Le duc de Saint-Simon, qu'on n'a pas accusé d'être flatteur, raconte d'une manière touchante, dans ses *Mémoires*, les derniers instants de la vie du vertueux prince : « Grand » Dieu, dit-il, quel spectacle vous donnâtes en lui ! Quel » surcroît de détachement ! Quels vifs élans d'actions de » grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en » aurait fallu rendre ! Quelle soumission ! Quel ardent

» amour de Dieu !..... La France tomba sous ce dernier » châtiment. » Il ne lui restait, pour toute ressource, qu'un enfant à peine âgé de deux ans. Aussi l'on sentit vivement cette perte. Combien on eût gémi davantage, si on eût pu prévoir les désordres et les malheurs dont on était menacé ! A une si grande distance de l'événement, nous ne pouvons encore penser qu'avec douleur à un si juste sujet de deuil. Nous songeons avec amertume à tout ce qu'eût fait pour le bonheur de l'État, un prince dans l'âme duquel, comme dit le même Saint-Simon, « cette grande et sainte » maxime, que les rois se doivent aux peuples, était imprimée si avant, qu'elle lui avait rendu le luxe et la » guerre odieux. »

On nous a conservé quelques écrits du pieux dauphin, qui attestent ses connaissances et sa sagacité. Il y en a sur plusieurs matières : sur la guerre, sur les finances, sur les impôts, sur l'agriculture, sur le commerce. Il y en a sur les occupations d'un roi, sur les choix à faire pour remplir les places. Il y en a sur les preuves de la religion, sur la foi, sur les miracles. Il y en a un sur la révocation de l'édit de Nantes, où il s'écarte du sentiment le plus commun ; enfin il y en a aussi un sur les disputes du temps, qui atteste sa soumission à l'Église et son attachement au Saint-Siège. Le roi, pour remplir les religieuses intentions de son petit-fils, fit présenter ce mémoire au Pape, qui fut touché d'une déclaration si précise et si orthodoxe. « Il s'est expliqué, dit-il, comme aurait pu faire, » non un empereur, mais un évêque. » Peu après, le monarque ordonna qu'on imprimât cette pièce. La lecture n'en fit pas plaisir à quelques personnes, et Petitpied, alors retiré en Hollande, fit paraître des *Réflexions*, où il prétendait que le mémoire était l'ouvrage de la cabale molinienne, et que le dauphin n'avait fait que le transcrire. Cette manière de raisonner était digne de pareils écrits. Ces *Réflexions* furent condamnées au feu par un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin.

— Le 10 mai. ÉDIT PUBLIÉ DANS LE TONG-KING CONTRE LA

RELIGION CHRÉTIENNE. Cet édit renouvela les alarmes et les vexations qu'avait déjà causées dans cette mission un précédent édit rendu en 1696. M. de Bourges, évêque d'Aurem et vicaire apostolique, fut arrêté, ainsi que M. Edmond Belot, qui était au Tong King depuis plus de vingt ans : l'évêque d'Aurem l'avait demandé pour coadjuteur et l'avait sacré en 1702, sous le titre d'évêque de Basilée. M. Guisain, autre missionnaire français, qui était parti pour le Tong-King en 1688, fut également pris. Après les avoir tenus tous les trois quelque temps en prison, on les embarqua sur un navire qui allait à Siam. Des chrétiens allèrent en bateau rejoindre ce navire en pleine mer et ramenèrent à terre l'évêque de Basilée et M. Guisain, qui se cachèrent dans la province de Nghé-An, la plus éloignée de la cour. L'évêque d'Aurem, étant fort âgé, continua sa route pour Siam, où il mourut dans les exercices de la piété, le 9 août 1714, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. L'évêque de Basilée devint alors vicaire apostolique du Tong-King occidental ; ce prélat était d'Avallon et était parti de France en 1682. Missionnaire plein de zèle, il eut beaucoup à souffrir pendant la persécution de 1712, après laquelle il reprit ses travaux. Une mort prématurée l'enleva le 2 janvier 1717.

— Le 22 mai. CLÉMENT XI CANONISE LES BIENHEUREUX PIE V, ANDRÉ D'AVELLINO, FÉLIX DE CANTALICE ET CATHERINE DE BOLOGNE. Michel Ghislery, depuis Pape sous le nom de Pie V, était né en 1504. Ses qualités l'élevèrent à l'épiscopat et ensuite au trône pontifical, qu'il n'occupa que six ans. Il est célèbre par ses vertus et par son zèle pour la pureté de la foi. Il mourut le 1^{er} mai 1572.

André d'Avellino, dont le nom de famille était Lancelotti, naquit au royaume de Naples en 1521, entra dans l'état ecclésiastique, et peu après dans l'ordre des Théatins, et s'y distingua par de grands exemples de sainteté. Il eut part à la confiance de saint Charles Borromée, et exerça avec succès le ministère de la prédication. Il mourut le 10 novembre 1608. Le Pape, dans les bulles de canonisa-

tion de ces deux bienheureux , rapporte les principaux traits de leur vie , rend compte des procédures suivies pour leur canonisation, et cite quelques-uns des miracles opérés par leur intercession. On sait avec quelle circonspection et quelle maturité on procède à Rome dans ces sortes d'informations.

On sait aussi quelle pompe accompagne la décision du souverain Pontife. C'est dans l'église de Saint-Pierre, au milieu des mystères de la religion , en un jour de fête, avec les cérémonies les plus augustes , après avoir souvent imploré les lumières de l'Esprit saint , et entendu les demandes et les vœux des cardinaux, que le Pape, entouré du sacré collège, des évêques, des prêtres et d'une multitude de fidèles, proclame la sainteté du héros de la foi, et annonce au monde chrétien un nouveau protecteur. Les bulles de canonisation sont ordinairement signées des cardinaux qui ont assisté à la cérémonie.

Clément XI ne promulgua pas son jugement par rapport à Félix et à Catherine. Ce ne fut que sous Benoît XIII que furent publiées les bulles, le 4 juin 1726.

Félix était né en 1513. Entré dans l'ordre des religieux capucins, il y vécut dans la pratique de toutes les vertus, et mourut saintement à Rome le 18 mai 1582.

Catherine de Bologne, née dans cette ville en 1413, et religieuse de Sainte-Claire, fut célèbre dans son siècle par son amour pour la perfection. Elle mourut à Bologne le 13 mai 1463.

— Les 24 et 25 mai, OCCUPATION ET PILLAGE DE L'ABBAYE DE SAINT-GALL PAR LES PROTESTANTS. L'abbaye de Saint-Gall, dans la partie orientale de la Suisse, avait des droits assez étendus. L'abbé était prince de l'Empire, et en même temps allié des cantons suisses. Il était souverain d'un territoire qui comptait environ 90,000 sujets. Parmi ses possessions était le comté de Toggenbourg, dont la population était aux deux tiers protestante. Cette population avait des privilèges dont elle se montrait fort jalouse. Elle avait eu plusieurs fois des différends à ce sujet avec l'abbé de Saint-

Gall. Ces différens se renouvelèrent sous Léger Burgisser, ci-devant doyen de Saint-Gall, élu abbé en 1696. Les habitants du Toggenbourg portèrent leurs plaintes à la diète suisse qui ne décida rien ; alors ils s'adressèrent au canton de Zurich, qui n'était pas fâché d'intervenir dans cette affaire. Le canton de Berne, qui n'avait aucun rapport avec le Toggenbourg, prit aussi fait et cause pour les habitants. On sait que ces deux cantons, les plus puissans de la Suisse, sont protestants tous les deux, et se sont toujours montrés fort zélés pour les intérêts de la réforme. D'un autre côté, les cantons catholiques de Lucerne, de Schwitz, d'Uri, de Zug et d'Underwald, se déclarèrent pour l'abbé. On négocia pendant plusieurs années pour trouver des moyens de conciliation, mais on ne put parvenir à s'entendre, et on arma de part et d'autre. Les habitants catholiques du Toggenbourg refusèrent de prendre part au soulèvement, et sept communes étaient pour l'abbé ; mais les protestants du pays étaient les plus forts. Ils étouffèrent les réclamations des catholiques à force de vexations, et condamnèrent même un prêtre à un bannissement perpétuel. La guerre éclata en avril 1712 ; d'un côté étaient Berne, Zurich et le Toggenbourg ; de l'autre côté l'abbé de Saint-Gall et les cinq cantons catholiques. Le pape envoya des secours d'argent à ceux-ci et les engagea à soutenir avec fermeté les droits de l'abbé, et il écrivit en leur faveur à Louis XIV et à l'empereur. Un écrivain suisse, qui a fait l'histoire de cette guerre (1), reproche aux catholiques d'avoir voulu en faire une guerre de religion, tandis que ce n'était qu'une guerre toute politique. Mais la conduite des protestants eux-mêmes, leur empressement à intervenir, leur zèle pour les Toggenbourgeois, et ce que nous allons les voir faire dans l'abbaye de Saint-Gall, montrent assez quel intérêt les animait.

A la fin de mai, les troupes des deux cantons occupèrent

(1) Voir *Etat et délices de la Suisse*. Cet ouvrage contient au tome II un mémoire sur les guerres de 1712.

presque tout le territoire de l'abbé de Saint-Gall. L'abbé Burgisser, forcé de se retirer, avait mis le monastère sous la sauvegarde des bourgeois de la ville de Saint-Gall, contiguë à l'abbaye. Mais ceux-ci, qui étaient protestants et indépendants de l'abbé, ne se crurent pas obligés de faire des efforts pour le soutenir. Ils ouvrirent aux vainqueurs les portes de l'abbaye par capitulation. Cette capitulation n'autorisait pas sans doute à piller l'église et le monastère, ainsi que le firent les troupes de Zurich et de Berne. Les religieux furent obligés de fuir et de se retirer en Souabe. L'office divin cessa, la bibliothèque, qui était nombreuse, fut en grande partie dispersée. On sauva seulement les manuscrits, trésor littéraire précieux par son antiquité. C'est dans cette bibliothèque qu'on avait trouvé, au commencement du quinzième siècle, les manuscrits de Silius Italicus, de Pétrone et de Valérius Flaccus.

Clément XI n'apprit pas sans douleur le désastre d'un si ancien et si célèbre monastère. Il écrivit, le 25 juin, à l'abbé Burgisser pour le consoler et l'encourager. Son zèle ne se borna pas à cette marque d'intérêt : il adressa un bref aux quatre cantons d'Uri, d'Underwald, de Schwitz et de Zug ; il louait leur courage, les exhortait à continuer de défendre les intérêts de l'abbé et leur envoyait de nouveaux secours. Le Pape paraissait moins satisfait du canton de Lucerne ; ayant appris qu'il était question d'un traité d'accommodement, il engagea, par deux brefs, l'évêque et les commissaires à ne pas souscrire à des conditions défavorables à l'Église. Il écrivit en même temps aux cantons de Fribourg, de Soleure et d'Appenzell pour les exciter à s'unir aux quatre cantons nommés ci-dessus, afin de repousser le traité que Berne et Zurich voulaient imposer. On trouve encore à cette époque des brefs très-pressants adressés à l'empereur et à Louis XIV pour les solliciter d'intervenir pour contrebalancer l'influence du parti protestant. Enfin le Pontife s'adressait, pour le même sujet, à tous les cardinaux français et allemands, pour qu'ils agissent auprès des deux princes, et aux évêques de Sion, de Lau-

sanne, de Coire, de Constance et de Bâle, pour qu'ils usassent de toute leur influence en faveur de l'abbé de Saint-Gall.

Les résultats ne répondirent pas au zèle du Pontife. Les troupes de Zurich et de Berne mirent le siège devant Bade, qui capitula le 1^{er} juin. Le château fut rasé et la ville perdit ses privilèges; elle était catholique. Le 18 juillet, il y eut un accommodement conclu à Arau entre les deux cantons protestants et ceux de Lucerne et d'Uri; mais les trois autres cantons catholiques n'y ayant point accédé, la guerre recommença. Les cantons catholiques furent défaits le 5 juillet à Villmergen. On reprit donc les négociations, et un traité fut conclu à Arau entre les cantons les 9 et 10 août de la même année. L'abbé de Saint-Gall, dépourvu de son territoire, porta ses plaintes à la diète de Ratisbonne, et le collège des princes de l'Empire arrêta de prendre connaissance de l'affaire. On nomma de part et d'autre des commissaires pour convenir des conditions d'un traité, mais ces conditions parurent trop dures à l'abbé Burgisser; il refusa d'y accéder, et le Pape l'encouragea par un bref du 28 septembre 1713. Dans ce traité, en effet, on rendait à l'abbé son territoire et on reconnaissait même sa souveraineté sur le Toggenbourg; mais ce n'était plus qu'une souveraineté nominale. Le prince aurait eu les mains liées et les protestants auraient acquis plus d'autorité. On voulait même faire payer à l'abbé les frais de la guerre après l'avoir privé de ses revenus. On lui enlevait des domaines pour les donner à la ville de Saint-Gall. En attendant, les protestants étaient maîtres de tout, ils vexaient les catholiques et jouissaient à leur aise des biens de l'abbaye. Clément XI exposa ces raisons à Louis XIV en réclamant sa protection pour l'abbé. Il agit dans le même sens auprès de l'empereur Charles VI.

Cependant les commissaires des deux parties, réunis à Roselias, arrêtèrent, en 1714, un traité qui continuait et étendait les privilèges du Toggenbourg, en assurant quelques avantages à la ville de Saint-Gall. L'abbé Burgisser

refusa encore d'y souscrire et le Pape approuva son refus. « Nous voyons, lui dit-il dans son bref du 5 mai 1714, que les protestants ne se sont proposé autre chose dans ce traité que de vous dépouiller, vous et vos successeurs, de presque toute votre juridiction et de la conférer à vos sujets, de diminuer les revenus du monastère et d'augmenter ses charges, de priver l'empire romain de ses droits pour les attribuer aux cantons protestants; et ce qui est plus fâcheux encore, de comprimer de plus en plus la religion catholique, et en même temps d'ouvrir la voie aux progrès de l'erreur. » L'abbé persista donc à ne pas consentir au traité. Pour l'en punir, ceux de Zurich mirent, en 1715, garnison dans ses terres et firent prêter serment aux habitants. La haine des protestants alla encore plus loin : en 1717, une troupe d'entre eux, animés par le fanatisme, se rendirent tumultueusement à l'abbaye de Saint-Gall, renversèrent les autels, pillèrent la sacristie, violèrent les tombeaux, mirent les tableaux en pièces, renversèrent les statues des saints, souillèrent le tabernacle, et livrèrent toutes les choses saintes à d'odieuses profanations. Le Pape déplora ces profanations dans des brefs des 18 et 19 mai 1717, au duc d'Orléans, régent, à l'empereur et à l'abbé Burgisser (1).

Celui-ci survécut peu à ce nouveau sujet de douleur; il mourut dans l'exil. Joseph de Rodolphi fut élu en sa place, et considérant le tort qu'une si longue occupation des protestants faisait à son abbaye, il se décida, quoique avec répugnance, à accéder au traité de Roselias. Il signa, le 15 juin 1718, à Bade, un accord avec les députés de Zurich et de Berne, et annonça cette conclusion à Clément XI par des lettres du 16 septembre 1718. Le Pontife lui répondit, le 20 du mois suivant, pour lui témoigner sa peine de

(1) Reboulet dans son *Histoire de Clément XI*, dit que l'abbé Burgisser fut massacré par les protestants, en voulant défendre les autels. Mais le pape ne parle point de cette circonstance dans les brefs aux princes que nous citons; et ce qui est décisif, c'est qu'il adresse un bref à l'abbé lui-même pour déplorer les profanations de l'église et lui faire espérer quelque appui.

ce traité, sans pourtant lui reprocher de l'avoir souscrit. Il lui annonçait en même temps qu'il avait dû protester contre plusieurs articles nuisibles aux intérêts de la religion et aux droits du monastère, et qu'il lui envoyait cette protestation pour être déposée dans les archives du monastère. Une bulle du 10 décembre indique les articles les plus répréhensibles du traité et le déclare nul.

Le nouvel abbé entra donc en possession de son abbaye et des terres qui en dépendaient. En 1719, les conditions arrêtées à Roseliac furent amplement expliquées dans un nouveau traité conclu à Arau entre les cantons de Zurich et de Berne et l'abbé. Ce traité est rapporté en grande partie dans l'*État et délices de la Suisse*, t. II, pag. 157 et suiv. On y a joint un mémoire sur la guerre de 1712; mais l'auteur, qui était protestant, raconte les faits tout à l'avantage de son parti et dissimule les excès commis à Saint-Gall. Il ne dit pas un mot des deux pillages de l'abbaye.

— Le 6 juin. LE PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, DU RIT GREC, RENONCE AU SCHISME ET SE RÉUNIT A L'ÉGLISE ROMAINE. Ce patriarche était Samuel Capasulès, de Chio, qui avait succédé à Gerasime Pallade. Il jouissait tranquillement de sa dignité, lorsqu'un certain Conra, évêque qui habitait Constantinople, donna de l'argent aux Turcs pour se faire patriarche, et obtint des ordres pour être installé. Les chrétiens ne voulurent point le reconnaître; mais Samuel n'en fut pas moins en butte aux plus fâcheuses contradictions. Cette épreuve, comme il le dit lui-même, lui fut utile. Ayant appris qu'un missionnaire catholique, Laurent de Saint-Laurent, gardien du saint Sépulchre de Jérusalem, était arrivé en Égypte, il souhaite le voir et trouva dans ses entretiens des consolations et des lumières. Les préventions qu'il avait contre l'Église romaine se dissipèrent. Le père Laurent ayant quitté l'Égypte, d'autres religieux missionnaires achevèrent son ouvrage. Le patriarche fit son abjuration entre leurs mains. Il s'expliquait formellement, dans sa profession de foi, sur les points controversés entre les deux églises, notamment sur la procession du

Saint-Esprit et sur la primauté du Pape. Il envoya à Rome sa profession de foi avec une lettre au Pape, par le père Mazet, franciscain de l'Observance, missionnaire de Terre-Sainte. Celui-ci étant arrivé à Rome vers la fin de mars 1713, Clément XI voulut le voir et apprendre de lui toutes les circonstances de la démarche du patriarche. Il fit communiquer les pièces à la Congrégation de la Propagande et indiqua, pour le 28 avril, un consistoire où furent appelés, outre les cardinaux, plusieurs prélats et les Grecs qui se trouvaient à Rome, le Pape ayant souhaité que tout se passât avec plus de solennité. On lut les lettres du patriarche en grec et ensuite une traduction des mêmes en latin. Le père Mazet confirma leur contenu par son témoignage. Le prélat Lambertini, avocat consistorial, adressa un discours au Pape, qui accorda le *pallium* au patriarche et se réjouit dans une allocution de son retour à l'unité. Le Pontife écrivit dans le même temps à l'empereur, à Louis XIV et à la république de Venise, pour les engager à intervenir auprès du Grand-Seigneur, pour obtenir qu'on laissât le patriarche tranquille. Il écrivit pour le même sujet au marquis des Alleux, ambassadeur de France à Constantinople, dont il avait éprouvé plus d'une fois la bonne volonté, pour défendre les intérêts de la religion contre les vexations des Turcs.

On voit Clément XI, pendant son long pontificat, perpétuellement occupé des catholiques d'Orient. On a deux brefs de lui, en 1703 et en 1705, à Jean, patriarche d'Alexandrie, un des prédécesseurs de Samuel, qui s'était montré favorable aux missionnaires. Le Pape le remerciait de les avoir accueillis, et faisait des vœux pour son parfait retour à l'unité. En 1713, il louait Athanase, patriarche d'Antioche, du rit grec, de son zèle pour la religion catholique. Il s'intéressait vivement aux Maronites et aux Chaldéens catholiques, les consolait et les soutenait dans leurs traverses, pacifiait leurs différends et écrivait en leur faveur aux princes d'Europe. Averti qu'Alexandre, patriarche des Arméniens, inclinait pour la doctrine catho-

lique, il lui écrivit, en 1710, pour le féliciter de ses bonnes dispositions et lui envoya une profession de foi à signer. De son temps, plusieurs évêques du rit grec rentrèrent dans le sein de l'Église, entre autres Macaire, archevêque de Tripoli; Parthène, évêque d'Héliopolis; Sylvestre, de Béryte; Anastase, archevêque de Nicosie; Cyrille, de Damas; Parthène, d'Anacidène. Le Pape ne manqua pas de leur adresser des brefs de félicitation et d'encouragement.

Clément entretenait aussi des relations avec les souverains même infidèles de ces contrées et sollicitait leur appui pour les missionnaires qu'il y envoyait. Ainsi, en 1701, il écrit au roi de Perse et à Mahabiet, patriarche des Arméniens, pour leur recommander cinq missionnaires dominicains, destinés spécialement pour les Arméniens. En 1703, il recommande au même prince, Étienne, archevêque de Naxivan et les catholiques de ses États. Le shah de Perse était alors Hussein, prince pacifique, qui avait écrit des lettres bienveillantes à Innocent XII, et qui avait favorisé Pierre-Paul, archevêque d'Anegra. Celui-ci étant mort, Clément XI envoya en Perse, en 1705, Élie, évêque d'Ispahan, et le chargea de lettres et de présents pour le shah. On trouve encore des lettres du Pontife au même prince, en 1713, en 1714 et en 1719. Dans le dernier bref, il sollicitait la protection du shah pour les missionnaires capucins et les catholiques arméniens de Téflis, qui avaient été pillés, frappés et dépouillés par les menées du patriarche arménien d'Écuicazin et de Minas Vertabiet. Il engagea le prince à réprimer la malveillance de ces ennemis des catholiques; il lui fit écrire dans le même sens par plusieurs souverains d'Europe. Vaktank, prince de Téflis, en Géorgie, mérita que le Pape lui adressât, en cette circonstance, un bref de félicitation.

Le Pontife ne montra pas moins de zèle pour la conversion de l'Éthiopie. Ayant appris par un missionnaire franciscain, Joseph de Jérusalem, les bonnes dispositions du roi de ce pays, il y renvoya ce même religieux en 1704,

avec d'autres missionnaires, en les chargeant d'une lettre pour ce prince qu'il exhortait à se réunir à l'église romaine. Mais ce roi mourut et les missionnaires ne purent même pénétrer en Ethiopie, soit à cause de la difficulté des communications, soit plutôt à cause des troubles du pays. En 1709, Clément XI écrivit à Dodemanut, fils et successeur du précédent roi, et l'engagea à favoriser la religion catholique ; il adressa dans le même sens des brefs à l'archevêque d'Ethiopie et à l'abbé général des moines éthiopiens de l'ordre de Saint-Antoine. Dodemanut étant mort peu après, le zélé pontife exhorta, en 1712, son successeur à bien accueillir d'autres missionnaires qu'il envoyait. Ce nouveau roi était probablement Jastos, auquel Clément écrivit encore en 1714 pour le remercier d'avoir bien reçu les missionnaires et pour lui en recommander de nouveaux (1).

Nous réunissons ici ce que nous trouvons dans les œuvres de Clément XI sur les missions de l'Asie occidentale et de l'Afrique. En 1701, il exhorte le roi de Nubie à embrasser la religion catholique et lui envoie deux missionnaires. En 1707, il félicite des princes africains qui avaient reçu le baptême : c'étaient le roi et la reine du Congo, la reine douairière de ce pays, la reine de Matamba et quatre autres princes ou chefs du pays. Il paraît que tous favorisaient les missionnaires. François de Pavie, capucin, missionnaire en ces contrées, avait rendu bon témoignage de leur zèle. Le 6 janvier 1714, le Pape adressa un bref de remerciements au roi de Lha-Ssa (2), qui se montrait aussi bienveillant pour les missionnaires, comme le Pape l'avait appris de l'un deux, Dominique de Fano, religieux capucin, qui retournait dans cette mission. En 1715, il recommanda à M. Bonnet, général de la congrégation de la mission, d'envoyer de bons missionnaires en Mingrêlic et dans les provinces ad-

(1) Voir l'*Histoire de Clément XI*, par Reboulet, tome II, page 46 et suiv.

(2) Lha-Ssa est la capitale du Thibet vaste région asiatique.

jacentes, qui avaient été confiées à sa congrégation par le Saint-Siège.

Ces soins ne suffisaient pas pour satisfaire la sollicitude du Pontife. Il écrivait fréquemment aux princes européens en faveur des catholiques d'Orient ; il les priaît d'être leur protecteur auprès des Musulmans. En 1701, il recommanda à l'Empereur, au roi de Pologne et à la république de Venise les Arméniens maltraités par les Turcs à Constantinople et ailleurs. Le patriarche arménien à Constantinople avait été condamné aux galères, et le patriarche syrien, d'abord délivré de prison par l'intervention des princes chrétiens, avait été ensuite réduit en esclavage et rudement frappé. En 1702, le Pape envoya à Constantinople un religieux carme, David de Saint-Charles, en le chargeant de porter aux pauvres chrétiens des consolations et des secours ; il recommanda ce religieux au cardinal de Kollonitsch, archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, qui témoignait beaucoup d'intérêt aux chrétiens de Constantinople, et qui venait de contribuer généreusement au dernier rachat des captifs dans cette ville. Le Pontife écrivit plusieurs fois à Louis XIV et à Philippe V en faveur des chrétiens d'Orient, des religieux de la Terre-Sainte et de différentes missions. Ainsi, ayant appris qu'on venait de découvrir des îles nouvelles du côté des îles Philippines, il voulut immédiatement y envoyer des missionnaires et réclama à plusieurs reprises le concours du roi d'Espagne pour cette pieuse expédition. On a plusieurs brefs qu'il adressa aux divers ambassadeurs de France à Constantinople, au marquis de Ferréol, au marquis des Allens, au marquis de Bourac, soit pour exciter leur zèle en faveur des chrétiens opprimés, soit pour les remercier de leurs efforts. En 1714, il s'intéressa vivement au sort de chrétiens captifs en Crimée et exposés à toute sorte de vexations ; et il réclama de différents princes des secours pour les missionnaires jésuites qui travaillaient à établir dans ce pays un hospice pour les vieillards et pour les enfants que l'on

cherchait à pervertir. En 1719, il réclame l'appui du roi de Portugal pour les missionnaires chassés du Congo par les intrigues d'un étranger, et prie ce prince d'obtenir leur retour par l'influence qu'il exerçait en ce pays. Ainsi les yeux du chef de l'Église se portaient successivement sur les missions les plus éloignées.

— Le 30 juillet. **BREF DE CLÉMENT XI CONDAMNANT LE RECEZ DE RELIGION POUR LE BAS-PALATINAT.** Les ducs de Neubourg avaient hérité en 1685 de l'Électorat palatin ; ils étaient rentrés un peu auparavant dans le sein de l'Église, et Jean-Guillaume, duc de Neubourg, devenu électeur à la mort de son père, en 1690 était un prince religieux. Les protestants n'avaient vu qu'avec dépit ce changement opéré dans un pays où le protestantisme dominait depuis plusieurs générations, et ils prenaient ombrage de tout ce que faisait l'électeur. Ce fut apparemment pour les calmer que le 21 novembre 1705 il donna, sous le nom de *recez de religion*, une ordonnance pour le Bas-Palatinat et les pays adjacents (1). Cette ordonnance allait au delà de ce qu'avait déjà accordé le traité de Westphalie aux protestants, et réglait sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique ce qui regarde les choses saintes, les églises et leurs revenus, les mariages et le gouvernement spirituel, l'administration des sacrements, l'union ou la division des paroisses, etc. On partageait les églises entre les catholiques et les protestants, de manière que ceux-ci en avaient les cinq septièmes et les autres seulement deux septièmes. On avait établi à Dusseldorf un conseil sous le nom de Conseil ecclésiastique réformé, pour la direction des affaires qui sont du ressort de l'autorité ecclésiastique. Ce conseil citait les ecclésiastiques, leur imposait des amendes, jugeait sans appel les affaires des réguliers, s'arrogeait le droit de visiter les églises, de corriger les abus, de nommer des commissaires laïques pour examiner les

(1) Dans le droit public de l'Allemagne, on appelle *recez*, un acte dans lequel, à l'issue d'une diète, on recueille les principaux projets de ses délibérations.

Éditeur.

comptes de l'administration des églises, de soumettre à un nouvel examen les prêtres que le synode diocésain avait jugés dignes du ministère pastoral. C'était ce conseil qui donnait aux doyens ruraux les pouvoirs qu'ils ne pouvaient tenir que des évêques. Enfin, il semblait que la juridiction épiscopale fût abolie dans tout le pays.

Le Pape écrivit à ce sujet au duc le 23 janvier 1708 : il ne pouvait croire que ce prince reconnût ou approuvât ces abus de pouvoir, et il l'exhortait instamment à y mettre ordre. Mais Jean-Guillaume ne prit aucune mesure, peut-être parce qu'il craignait d'irriter les princes protestants dont il était entouré, et qui épiaient toutes ses démarches. Clément XI attendit quelque temps et lui adressa le 3 juillet 1712 un nouveau bref plus pressant encore. Il y faisait l'analyse du *revez*. Il s'étonnait que l'électeur eût accordé des traitements aux professeurs de théologie protestante d'Heidelberg, afin, disait-on, de conserver à cette Université sa réputation et de la mettre en état d'être utile à toutes les religions. Le pontife faisait remarquer que les protestants profitaient du *revez* pour vexer de plus en plus les catholiques, pour frustrer les curés de leurs revenus, pour chasser les maîtres catholiques et leur en substituer de protestants, pour forcer les enfants des catholiques de fréquenter les gymnases protestants, pour faire élever dans l'erreur les enfants issus de mariages mixtes ; de telle sorte qu'il était visible que l'on tendait à anéantir la religion catholique dans cette partie de l'Allemagne. Il faisait observer enfin que le *revez* était formellement contraire au quatrième article du traité récent de Riswick. Par toutes ces raisons, il le condamnait, le déclarait nul, et défendait de l'observer ; et il exhortait l'électeur Palatin à préférer l'intérêt de la religion à toutes les considérations humaines.

Le prince fut sensible à ces reproches ; il écrivit au Pape qu'il lui avait déjà exposé les raisons qui l'avaient fait agir, mais qu'il « se soumettait humblement au jugement du Saint-Siège, prêt à donner, comme il convient

» à un prince catholique, les plus fortes preuves de sa
 » filiale obéissance envers Sa Sainteté, ne voulant man-
 » quer à rien de ce qu'il devait pour soutenir les droits
 » de l'Église, et ayant la confiance que Sa Sainteté ne lui
 » demanderait rien qui fût contraire aux constitutions de
 » l'Empire et aux traités faits successivement, qui étaient
 » inoffensifs pour la religion. » Ce sont les expressions de sa
 lettre datée de Dusseldorf le 28 août 1712 et rapportée à
 la suite du bref dans les œuvres de Clément XI, tome II,
 page 1735. On aime à voir un prince souverain montrer
 cette déférence pour le chef de l'Église. François-Louis
 de Neubourg, frère de l'électeur, et lui même, depuis élec-
 teur de Trèves, promit également de ne point observer le
recez dans le diocèse de Worms dont il était évêque.

L'électeur Jean-Guillaume continua d'être dans les
 meilleurs rapports avec Clément XI. On a plusieurs brefs
 du Pontife à ce prince. Dans l'un, daté du 1^{er} février
 1713, il le loue de l'intérêt qu'il avait montré pour la con-
 struction de l'église catholique de Hanovre, à laquelle il
 avait envoyé des pièces d'argenterie pour le service de l'é-
 glise et d'autres dons. L'électeur agit aussi avec zèle pour
 faire révoquer deux édits publiés à Clèves et à Juliers en
 faveur des protestants (1). Ce prince mourut le 8 juin
 1716: il avait épousé une archiduchesse d'Autriche, et en
 deuxième nocces la fille du grand-duc de Toscane. Il ne
 laissa point d'enfants, et l'électorat passa, après lui, à
 Charles-Philippe, son frère. Le Pape avait déjà écrit à
 ce prince du vivant de Jean-Guillaume, le 9 mars 1713,
 pour l'avertir de se mettre en garde contre les sollicita-
 tions des protestants en faveur du *recez*. Il lui réitéra ses
 recommandations le 8 octobre 1719, en lui rappelant son
 bref de 1712 au précédent électeur et les promesses que
 celui-ci lui avait faites. Enfin il avait cet objet tant
 à cœur qu'il écrivit le même jour sur ce sujet à l'électeur
 de Trèves, fils du deuxième électeur Palatin, pour lui de-

(1) Ces édits furent révoqués par l'intervention de l'empereur.

mander d'agir auprès de Charles-Philippe pour que le funeste *recez* ne fût point observé.

Vers le même temps, dans une partie peu éloignée de l'Allemagne, un autre *recez* excita la sollicitude de Clément XI. Ce *recez* avait été conclu entre l'électeur de Hanovre et le chapitre d'Hildesheim. L'électeur occupait depuis plusieurs années la principauté d'Hildesheim et voulait obtenir du chapitre, le siège vacant, un arrangement qui le laissât jouir des revenus de l'évêché, jusqu'à ce qu'on lui eût payé une somme pour les frais de la guerre que l'Empereur et l'Empire faisaient alors contre la France. Le Pape avait adressé le 25 février 1706 au chapitre d'Hildesheim un bref pour le détourner de se prêter à une semblable transaction. Il avait écrit pour le même objet à Maximilien-Louis-Joseph de Weychs, doyen du chapitre et vicaire apostolique, chargé d'administrer le spirituel et le temporel du diocèse. Le zélé Pontife avait cherché à intéresser à cette affaire l'Empereur et tous les princes catholiques d'Allemagne, et les avait sollicités de s'opposer aux prétentions de l'électeur protestant. Il fit connaître au chapitre d'Hildesheim ses démarches auprès du prince. Mais ses représentations et ses instances échouèrent contre des considérations politiques. L'Empereur croyait avoir intérêt de ménager l'électeur de Hanovre. On le laissa mettre garnison dans la ville d'Hildesheim et dans le château de Seine. Le Pape réclama vainement auprès du prince en mars 1711. Il chargea son neveu Annibal Albani qu'il envoyait à la diète de Francfort de plaider les intérêts de l'église d'Hildesheim. Mais les chanoines, cédant à la fin aux vexations et aux menaces, conclurent avec l'électeur, les 11 juillet et 17 novembre, un *recez* ou traité qui renfermait bien des clauses contraires aux intérêts de la religion, et en particulier à ceux de l'église d'Hildesheim et des pieux établissements du diocèse. Le Pape apprit avec chagrin la nouvelle de ce traité et le condamna par un bref du 12 mars 1712. Il avouait que la position du cha-

pitre était pénible, mais il regrettait que ses membres n'eussent pas montré plus de courage et de fermeté. Il les engageait à ne point observer le *reces* qu'il déclarait nul, comme contraire aux droits de l'Église catholique. Le chapitre d'Hildesheim reconnut qu'il avait cédé à la crainte et à la violence, mais on l'avait abandonné, disait-il, et on lui avait refusé de tout côté l'appui qu'il sollicitait. Il remercia le Pape d'avoir cassé les concessions qui lui avaient été extorquées, et promit de se joindre au Saint-Père pour défendre, autant qu'il serait possible, les droits et la liberté de l'Église. Cette lettre, adressée au Pape, le 9 juillet 1712, était signée du doyen et de tout le chapitre cathédral d'Hildesheim. Le Pontife recommanda encore vivement les intérêts de ce diocèse lors des négociations pour la paix d'Utrecht.

— Le 8 octobre. LETTRE DE SOUMISSION DES CHEFS DE LA RÉPUBLIQUE DE RAGUSE AU PAPE. Le recteur et les conseillers de la république de Raguse en Dalmatie avaient pris, en 1710, une mesure violente à l'égard de quelques prêtres et religieux. Ils avaient enjoint au grand-vicaire de l'archevêque de sortir de la ville et de se retirer à Mélite, île de Dalmatie, et à un autre prêtre, Michel Mauzolio, de s'exiler à Stagno, autre ville de Dalmatie. Deux sénateurs escortés de soldats s'étaient rendus au monastère de Saint-Jacques, à Mélite, avaient arrêté un religieux, Ignace Giorgi, et en avaient chassé un autre. Clément XI se plaignit de ces voies de fait dans un premier bref du 27 décembre 1710. Il ordonnait à l'archevêque de Raguse de procéder contre les auteurs de ces violences qu'il supposait être le fait de quelques particuliers plutôt que de l'autorité publique. Le recteur et les conseillers de la république écrivirent au Pape le 14 mars 1711 ; ils prétendaient avoir usé de leur droit en prenant ces mesures. Mais le Pontife n'admit point leurs excuses : « Il fallait, dit-il dans un bref du 5 septembre 1711, si les ecclésiastiques et les religieux étaient coupables, les déferer au Saint-Siège ou à l'archevêque, qui les eussent

punis comme il convient. » Il leur ordonne de réparer dans l'espace de trois mois ce qu'ils ont fait, sans quoi il sera procédé contre eux. Il les exhorte avec douceur en finissant à donner, comme ils l'ont fait souvent, des preuves de leur respect pour la liberté et l'autorité de l'Église. En effet ils firent savoir au Saint-Père par leur envoyé, Marin Caboga, qu'ils avaient tout remis dans le premier état, et, dans une lettre du 5 octobre 1712, ils protestèrent de leur soumission pour le Saint-Siège et de leur désir d'observer les règles de l'immunité ecclésiastique. Le Pape les félicite de ces sentiments dans un dernier bref du 15 novembre 1712 et les engage à se montrer bienveillants et respectueux pour leur archevêque. Il leur promet de rendre à eux et à leur république tous les bons offices qui seront en son pouvoir.

— Le 27 novembre. **ABJURATION DU PRINCE ÉLECTORAL DE SAXE A BOLOGNE.** Frédéric-Auguste, fils de l'électeur de Saxe, était né le 7 octobre 1696. Son père avait embrassé la religion catholique lorsqu'il fut élu roi de Pologne en 1697. Le fils eut longtemps encore des instituteurs protestants. C'était le sujet ordinaire des plaintes réitérées de Clément XI auprès du roi Auguste. Enfin en 1711 le prince déféra aux représentations du Pontife. Il confia son fils aux soins de Joseph Kos, Palatin de Livonie, homme grave et sincèrement religieux. Le Pape applaudit à ce choix et écrivit le 9 mai 1711 au Palatin pour l'engager à ne rien négliger pour faire revenir le jeune prince des préjugés dans lesquels on l'avait élevé. Dans un autre bref du 12 novembre de l'année suivante, il le félicite du succès de ses soins. Dans le même temps les princes protestants s'efforçaient de détourner Auguste du projet de ramener son fils à la religion catholique. Le jeune prince voyageait alors dans diverses cours de l'Europe avec le Palatin et le père Salomon, jésuite, chargé de son instruction religieuse. C'est dans ce voyage qu'il fit son abjuration à Bologne, entre les mains du cardinal Casoni, légat de cette province. Le prince annonça lui-

même cette nouvelle au Pape, mais on tint quelque temps sa démarche secrète. Clément XI pressa plusieurs fois le roi Auguste de la déclarer publiquement; il écrivit au jeune prince pour le confirmer dans son attachement à la religion catholique. En 1714 il engagea le Palatin Kos, qui songeait à se retirer dans ses terres, à rester encore auprès du prince et à le maintenir dans ses bonnes dispositions. Ce ne fut que le 11 octobre 1717 qu'il parut publiquement à la messe à Vienne. Jusquelà il ne l'entendait qu'en secret. Il écrivit au Pape pour l'instruire de cette démarche. Les luthériens de Saxe s'étaient flattés que le changement de religion du roi de Pologne n'aurait aucune suite par rapport à l'électorat, et que le fils persisterait dans leur communion. Quand ils apprirent sa conversion, leur zèle s'en alarma. Ils publiaient que la confession d'Angsbourg était en danger, que le *papisme* allait prévaloir, qu'on était sur le point de perdre tout le fruit de la réforme, qu'il fallait se mettre en garde contre les tentatives d'un prince catholique. Ces bruits faisaient impression sur des esprits ombrageux. On se plaignait de la destruction de cinq églises protestantes qui venait d'avoir lieu sur les frontières de Pologne. De nombreuses réclamations furent adressées à l'électeur. Ce fut pour dissiper les alarmes de ses sujets et de ses voisins qu'il publia une déclaration où il annonçait sa résolution de ne rien changer à ce qui était établi dans ses États pour l'enseignement, pour le règlement des Universités et pour les privilèges de la confession d'Angsbourg, sans pourtant qu'on pût imposer aucun contrôle à lui ou à ses successeurs pour l'exercice de leur religion.

Ces assurances semblaient devoir calmer les craintes. Cependant les cris se renouvelèrent en 1719 à l'occasion du mariage du prince électoral de Saxe, qui eut lieu le 20 mars avec l'archiduchesse Marie-Joséphine, fille de l'empereur Joseph I^{er}. En faveur de ce mariage, l'empereur Charles VI, oncle de la princesse, demanda qu'il y eût une église pour les catholiques à Dresde. La nou-

velle de cette proposition produisit presque un soulèvement en Saxe. Il semblait que cette concession menaçât le luthéranisme d'une destruction totale. L'esprit de tolérance pratique n'était guère connu alors chez les protestants; et en Angleterre, en Hollande, dans les États du Nord et dans plusieurs parties de l'Allemagne, les catholiques étaient tenus sous le joug le plus oppressif. Ils ne pouvaient ni posséder de biens fonds, ni exercer aucune charge. La prudence de l'électeur de Saxe aurait dû d'ailleurs ôter tout prétexte de mécontentement. Il souffrait que dans les chapelles dites de la cour on fit le service suivant le rit luthérien; et il se contentait d'avoir une chapelle intérieure, où il assistait à la messe et aux offices suivant le rit de l'Église romaine et où il admettait les catholiques de la ville. Cette chapelle était l'ancien théâtre de la cour, que l'on avait disposé pour servir d'église. Elle était assez grande, et l'électeur assigna des fonds pour son entretien. Ce n'est qu'en 1738 que l'on bâtit une autre église à Dresde, comme nous le dirons plus tard.

1713.

— Le 2 mars. JUGEMENT DES DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE NANTES CONTRE QUELQUES ÉCRITS SUR L'USURE. René de la Bigotière de Perchambault, président au parlement de Bretagne, avait publié à Rennes en 1709, et sans qu'aucun procès y eût donné lieu, un *Factum pour savoir si l'usage qui permet aux tuteurs de colloquer les deniers pupillaires à intérêts est autorisé*. Ce factum fut bientôt suivi d'un second et d'un *Traité de l'usure et de l'intérêt*, que l'auteur joignit à un *Commentaire sur la coutume de Bretagne*. Ces ouvrages firent du bruit. Un doyen de la chambre des comptes de Bretagne, de la Gibonnais, y opposa un *Traité de l'usure, intérêt et profit qu'on tire du prêt, ou l'ancienne doctrine sur le prêt usuraire opposée aux nouvelles opinions*. De Perchambault ayant appris que quelques docteurs de Sor-

bonne consultés sur son livre en avaient blâmé les principes, s'adressa à la Faculté de théologie de Nantes pour avoir son avis. Les docteurs lui envoyèrent une réponse dans laquelle ils discutaient ses écrits et ses raisons, et lui opposaient des autorités et des arguments contraires. Ils s'expliquaient non-seulement sur l'article des deniers pupillaires, mais encore sur le prêt en général, et blâmaient en général toute espèce d'intérêt. On avait espéré que le magistrat se rendrait à une décision qu'il avait lui-même provoquée. Il soutint au contraire son sentiment dans deux écrits qui engagèrent les docteurs de Nantes à lui faire une *réplique sommaire* ; ils y reprochent à l'auteur des contradictions, des méprises, de la dissimulation, peu de respect pour la tradition. La réponse et la réplique sont signées Clenet, Cassard, Lefèbre et Lefaon, et approuvées par plusieurs autres docteurs. L'une et l'autre sont longues, rédigées avec soin et méthode, et annoncent une grande connaissance de la matière en même temps qu'une extrême modération. Toutefois Perchambault persista dans son opinion, et ayant été attaqué la même année, 1713, par l'abbé Ecolasse, chanoine de Rennes, dans une lettre critique, il intenta procès à son adversaire comme calomniateur. Chacun d'eux publia des mémoires, et la Sorbonne était saisie de l'examen du livre, quand le roi, voyant les parties fort échauffées, jugea à propos de suspendre cette affaire (1).

— Le 8 septembre, CLÉMENT XI DONNE LA CONSTITUTION UNIGENITUS DEI FILIUS. Le Pape avait nommé, en février 1712, une congrégation particulière de cinq cardinaux et de onze théologiens pour l'examen du livre de Quesnel. On leur en avait distribué des exemplaires, et les examinateurs s'assemblaient tous les mercredis. Au mois d'août

(1) L'abbé Ecolasse publia seulement à Trévoux, en 1714, ses mémoires sous le titre de *Préjugés légitimes contre les livres dous de Perchambault*. Le même avait consulté quelques docteurs de Sorbonne à ce sujet ; et ceux-ci (Hubert, Le Mure, Léger et Pouget) donnèrent leur jugement qui est assez conforme à celui des docteurs de Nantes.

suivant, ils eurent ordre de tenir deux séances par semaine. En janvier 1713, les qualificateurs commencèrent à s'assembler au Saint-Office. Le Pape était très-exact à ces séances, qui se tenaient deux fois la semaine, et qui furent terminées le 2 août. Alors le Saint-Père ordonna des prières dans Rome, implora lui-même le secours du ciel, consulta plusieurs cardinaux et évêques, communiqua, comme on en était convenu, le préambule et le dispositif au cardinal de la Trémoille, supprima à sa prière quelques clauses qui auraient pu éprouver des contradictions en France, et donna enfin, après plus de dix-huit mois de travail et d'examen, la bulle *Unigenitus*, à jamais mémorable par l'importance du sujet, par le déchainement des passions contre ce jugement, et par l'assentiment qu'y donna toute l'Église.

[[Nous avons présenté dans le *Tableau historique* placé en tête de ce volume une courte analyse de cette Constitution apostolique. Nous avons aussi observé qu'on pouvait prendre sa publication comme le commencement d'une nouvelle période du jansénisme, qui continua à troubler l'Église pendant tout le dix-huitième siècle. Il nous semble qu'on peut partager cette période en quatre principales époques, ayant chacune un principal objet qu'on ne doit pas perdre de vue.

La *première* s'étend de 1713 jusqu'au concile d'Embrun, en 1727. C'est à cette époque surtout que se rapporte l'*appel*, si publiquement condamné par l'Église.

La *seconde* s'étend de 1727 jusqu'à l'encyclique adressée par Benoît XIV aux évêques de France en octobre 1756 : c'est le temps des prétendus miracles et des disputes au sujet du refus des sacrements aux appelants, question que ladite encyclique avait pour objet.

La *troisième* époque s'étend jusque vers 1772, et est surtout remarquable par la part que prirent les jansénistes aux attaques violentes et calomnieuses dirigées contre la Société de Jésus.

La *quatrième* époque s'étend jusqu'à la fin du siècle.

Elle est signalée par les atteintes schismatiques portées plus directement à l'autorité pontificale, et par la constitution civile du clergé, manifestement inspirée par le jansénisme, et en renfermant tout l'esprit.]]

— Le 20 septembre. MORT DE FRANÇOIS DE POSADAS, DOMINICAIN ESPAGNOL ET MISSIONNAIRE. François de Posadas était né à Cordoue le 25 novembre 1644. Il fut élevé dans la piété, entra chez les Dominicains en 1663, et fit ses vœux l'année suivante. Ordonné prêtre à San Lucar, ou l'employa au ministère de la prédication, et il y eut des succès extraordinaires. Il donnait des missions dans les villes, dans les campagnes, dans les prisons, les hôpitaux, faisait de grands fruits, et rappelait les pécheurs à Dieu. Son ministère dans le tribunal de la pénitence n'était pas moins efficace : et l'onction de ses paroles avait une grâce particulière pour toucher les cœurs. Un zèle qui n'était arrêté ni par les fatigues, ni par les obstacles, la visite assidue des pauvres et des malades, des austérités étonnantes, une humilité qui lui fit refuser l'évêché d'Alghero en Sardaigne et celui de Cadix, le faisaient regarder dans le midi de l'Espagne comme un saint. Il mourut presque subitement en venant de célébrer la messe. Il laissa des ouvrages de piété, un livre contre Molinos, des avertissements à la ville de Cordoue, et les Vies de saint Dominique, de Léonarde du Christ, religieuse dominicaine, et du père Christophe de Sainte-Catherine, fondateur d'un hôpital à Cordoue. D'autres ouvrages de lui sont restés manuscrits. On fit aussitôt après sa mort des informations sur ses vertus ; elles ont confirmé l'opinion publique sur sa sainteté. Pie VII a promulgué le 20 septembre 1818 le décret de sa béatification.

1714.

— Le 23 janvier. QUARANTE ÉVÊQUES ASSEMBLÉS A PARIS REÇOIVENT LA CONSTITUTION UNIGENITUS. La bulle étant arrivée en France, le roi résolut de la communiquer aussi-

tôt aux évêques. Il ordonna une convocation de ceux qui pouvaient se trouver à Paris, moyen qui avait déjà été pratiqué en plusieurs circonstances.

L'ouverture de l'assemblée fut fixée au 16 octobre 1713. Il fut décidé que le cardinal de Noailles y présiderait. Afin même de lui laisser cet honneur, le Roi engagea le cardinal d'Estrées, à qui la présidence eût appartenu par son ancienneté, à y renoncer, et à ne pas se trouver à l'assemblée. On usa encore envers M. de Noailles de toutes les autres condescendances qui pouvaient le flatter. A sa prière, l'archevêché fut indiqué, contre l'usage, pour le lieu des séances. On lui laissa le choix des commissaires, parmi lesquels on désira seulement qu'il nommât M. de Bissy, évêque de Meaux. On pouvait espérer que le cardinal allait suivre une autre route. Le 28 septembre, il avait donné un Mandement pour condamner le livre de Quesnel, en marquant que c'était pour tenir sa parole. Cependant, à la première séance, qui se tint le 16 octobre, et où se trouvaient vingt-neuf évêques, il prononça un discours où il chercha à justifier son approbation de 1695. Il s'appuya sur le suffrage de M. Vialart, son prédécesseur à Châlons, de M. d'Urfé, évêque de Limoges, et de M. Bossuet. On n'a cependant jamais rien cité d'authentique de M. d'Urfé. On a vu ce qu'il fallait penser de l'approbation de M. Vialart ; et quant à Bossuet, nous avons fait connaître également ses véritables sentiments sur l'ouvrage (1). Le discours du cardinal de Noailles fut donc écouté avec peine.

Le 21 octobre on dit la messe du Saint-Esprit, et les six commissaires nommés pour faire leur rapport sur la constitution, commencèrent leur travail. C'étaient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, MM. de Bezons et Desmarets, archevêques de Bordeaux et d'Auch ; de Sillery, de Bissy et de Berthier, évêques de Soissons, de Meaux et de Blois. Ce fut alors que Quesnel adressa aux

(1) Voyez *Tableau historique*, page 53.

évêques des mémoires en sa faveur. L'année précédente, on l'avait entendu dire dans une explication apologétique de ses sentiments : « Je sou mets très-sincèrement et mes *Réflexions sur le Nouveau Testament*, et toutes les explications que j'y ai apportées, au jugement de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, dont je serai jusqu'au dernier soupir un fils très-soumis et très-obéissant. » Ce même homme, ce fils soumis et obéissant, osa dire, en 1713, que la bulle « renversait la foi de fond » en comble; *qu'elle* frappait d'un seul coup cent une » vérités; *et que l'accepter* ce serait réaliser la prophétie » de Daniel, lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée » comme les étoiles du ciel. » A la vivacité de ce style, on reconnaissait un auteur dont l'amour-propre était blessé. Il faisait circuler différents écrits contre la bulle.

Afin de réfuter plus efficacement ces assertions téméraires, et de détromper une foule d'esprits prévenus, on convint qu'il serait dressé une Instruction pastorale, où l'on montrerait les vices de l'ouvrage. Le cardinal de Noailles avait d'abord approuvé ce moyen, mais il le rejeta dans la suite, lui et quelques évêques qui le suivaient en tout. Il en avait mandé à Paris plusieurs sur lesquels il comptait principalement, et ce fut dans une assemblée tenue entre eux, le 11 janvier, chez le cardinal, qu'ils arrê tèrent de déclarer à la majorité des évêques, qu'ils ne pouvaient plus assister à leurs délibérations, ni partager leurs sentiments. Ces prélats se retirèrent de suite au nombre de dix; mais ils eurent ordre du Roi de retourner prendre leurs places à l'assemblée pour y exposer librement leurs raisons. Ils continuèrent donc à assister aux séances et à opiner comme auparavant, et le cardinal de Noailles reconnut que les suffrages n'étaient aucunement gênés.

Le 15 janvier, la commission, établie au mois d'octobre précédent, commença son rapport. Il paraît que ce long intervalle avait été employé à tâcher de prévenir de funestes divisions. Le rapport dura six séances. Le rapporteur le termina en proposant de déclarer que l'assemblée avait

reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Église dans la constitution, qu'elle l'acceptait avec respect et soumission, qu'elle condamnait les livres et les propositions de la même manière que le Pape, et qu'avant de se séparer, elle arrêterait un modèle d'Instruction pastorale que les évêques publieraient avec la bulle. Les 22 et 23 janvier on recueillit les suffrages. Quarante évêques furent de l'avis de la commission : neuf autres dirent qu'avant de délibérer sur le fond, ils voulaient attendre l'Instruction pastorale. Ces prélats étaient le cardinal de Noailles; d'Hervant, archevêque de Tours; de Béthune, de Noailles, Soanen, de Langle, Desmarets, Dreuillet et de Clermont, évêques de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Senes, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne et de Laon; encore ce dernier revint-il depuis à l'avis de la commission. On fit tout ce qui était possible pour ramener le cardinal de Noailles, dont le suffrage eût entraîné le reste des opposants. On lui proposa de concerter avec lui l'Instruction pastorale, ce qu'il refusa constamment.

Le 1^{er} février on fit lecture de cette Instruction, qui fut approuvée de quarante évêques. Le cardinal de Noailles, parlant au nom des neuf autres, prononça un discours où il disait que la division des évêques ne roulait point sur la foi, et que lui et les siens prenaient le parti de demander des explications au Pape. On fut étonné d'entendre ce prélat assurer qu'il n'y avait point de division sur la foi, tandis que Quesnel venait d'écrire que la bulle la renversait. Ce n'était donc pas la peine de se séparer de ses collègues. Ce fut, à ce qu'il paraît, cette réflexion qui ramena l'évêque de Laon à l'avis des quarante. Quelques évêques auraient été d'avis que, puisque le cardinal trouvait qu'il ne s'agissait point de la doctrine, on l'obligeât à se réunir à la majorité. Ils s'appuyaient de l'exemple de l'assemblée de 1656, qui avait tenu cette conduite envers M. de Gondrin, archevêque de Sens; mais on préféra le parti de la douceur.

Le 5 février fut la clôture de cette célèbre assemblée,

qui s'était distinguée par la sagesse de sa conduite. *L'Instruction pastorale* qu'elle adopta est un monument subsistant de son zèle. Elle nous paraît surtout très-propre à bien faire comprendre ce qu'avaient de funeste différents points du système de Quesnel, qui ne sont peut-être pas assez connus, et qui expliquent cependant l'animosité avec laquelle une partie de la magistrature embrassa les nouvelles erreurs (1). On y fait voir le vice des différentes propositions, leurs conséquences, et l'on répond aux principales difficultés alléguées pour les justifier. [[Nous n'en citerons qu'un seul passage qui peut servir à montrer comment les prélats s'appliquaient à éclairer les esprits sur des propositions si artificieusement présentées. Il s'agit de cette proposition dont on abuse encore quelquefois pour faire illusion aux personnes qui ne connaissent pas les faits de cette époque : *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir.* « Si, disent les prélats, l'injustice de l'excommunication est constante, si le devoir est un devoir réel, » la proposition renferme une vérité à laquelle il est » impossible de se refuser. Mais si l'excommunication » n'est injuste que dans l'idée de celui qui en est frappé, » si le devoir est un faux devoir, s'il y a même de l'incer- » titude sur l'injustice de l'excommunication et sur la réa- » lité du devoir, la proposition est fautive, et d'autant » plus dangereuse, qu'elle se présente sous l'apparence » de la vérité. Cette proposition, vraie dans la première » supposition, fautive dans l'autre, est au moins captieuse » et favorable aux partisans de Jansénius. La circonstance » des temps et des erreurs qui affligent l'Église, la nature » de l'ouvrage, la situation de son auteur, tout semblait » exiger que, dans une matière aussi délicate, on s'expli- » quât clairement et sans ambiguïté; et tout détermine » au mauvais sens quand le vrai sens n'est pas mis en

(1) On peut voir cette Instruction dans les Oeuvres de Fénelon, qui l'adopta textuellement. *Oeuvres de Fénelon*, édition de Versailles, tome xiv, page 113.

» évidence. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à lire les
 » écrits, qui, depuis près de soixante ans qu'on a com-
 » mencé à demander la signature du Formulaire, ont été
 » répandus dans le public. Il y en a de l'auteur même
 » des *Réflexions morales*, où il s'explique clairement. Ils
 » enseignent qu'une *excommunication injuste ne dut ja-*
 » *mais empêcher de faire son devoir*. Mais ils décident en
 » même temps que le refus de la signature du Formulaire
 » est un vrai *devoir*; et que l'excommunication attachée
 » au refus de cette signature, est une *excommunication*
 » *injuste*. Reconnaissez donc, mes très-chers frères, les
 » justes raisons qui ont porté le souverain Pontife à con-
 » damner cette proposition : reconnaissez aussi l'artifice
 » avec lequel on a publié que l'esprit de la constitution
 » était qu'on déférât à toutes sortes d'excommunications,
 » sans excepter même celles qui seraient lancées pour
 » nous faire agir contre des devoirs essentiels et invinci-
 » bles, afin d'alarmer par cette supposition les fidèles
 » de tous les états et les magistrats en particulier. » Puis,
 » après avoir expliqué les différents sens dans lesquels une
 » censure peut être *injuste*, et avoir fait remarquer que
 » parmi *les devoirs* il en est qui changent quelquefois, et
 » dont on doit s'abstenir dans certaines circonstances, l'In-
 » struction conclut que les auteurs de la proposition n'avaient
 » « cherché qu'à rassurer ceux qui, par la crainte des cen-
 » sures, pouvaient être engagés à se soumettre aux consti-
 » tutions des souverains Pontifes, Innocent X et Alexan-
 » dre VII, » contre le jansénisme.

On a prétendu depuis que l'assemblée n'avait accepté que relativement, et que l'Instruction était une sorte d'*explication qui restreignait la bulle*. [[Ce que les jansénistes entendaient par ces mots, c'était, selon la tactique ordinaire du parti, que le clergé de France n'avait condamné les propositions que *selon un sens* particulier, qui n'eût pas été celui de l'auteur.]] La lecture du procès-verbal dément ces assertions. Les prélats commen- cent par *accepter*; et s'ils arrêtent ensuite une Instruc-

tion, ils ne se servent pas du mot d'*explication*. Ils annoncent seulement qu'ils ont voulu répondre aux chicanes des partisans de l'ouvrage. Voici les termes du *Modèle de disposition* qu'ils proposaient à leurs collègues : « Nous » reconnaissons dans la constitution de notre Saint-Père » le Pape la doctrine de l'Église; nous acceptons avec » soumission la Constitution; nous condamnons le livre » des *Réflexions morales* et les autres propositions qui en » ont été extraites de la même manière et avec les mêmes » qualifications que le Pape les a condamnées. » Aussi l'auteur de l'*Histoire du livre des Réflexions morales* convient que l'acceptation n'était point du tout relative. D'ailleurs, si elle l'eût été, les huit évêques, qui ne cherchaient, disaient-ils, qu'une acceptation de cette nature, n'auraient pu refuser de l'adopter. Ils avaient d'abord annoncé qu'ils écriraient au Pape pour lui demander des explications. Mais comme on exigea que leur lettre fût individuelle, et passât par les mains du Roi, ils prirent ces ordres pour une défense, et n'écrivirent point du tout. Seulement ils signèrent, avant de se séparer, un acte où ils protestaient qu'ils étaient très-éloignés de vouloir favoriser le livre des *Réflexions morales* ou son auteur, qu'ils reconnaissent que ce livre devait être ôté des mains des fidèles, qu'ils étaient résolus de le condamner, qu'ils s'opposeraient toujours aux progrès du jansénisme, et n'épargneraient rien pour faire observer dans toute leur force les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, et celle de Clément XI en 1705. En effet, presque tous ces évêques donnèrent des Mandemens contre le livre de Quesnel; et il est remarquable que, tandis que Quesnel et ses partisans vantaient les *Réflexions* comme l'ouvrage le plus utile et comme un trésor pour les fidèles, les prélats même les plus prévenus ne pouvaient s'empêcher de le condamner.

La conduite de ces huit évêques affligea beaucoup le Pape, et dans son bref du 17 mars aux évêques de l'assemblée, en réponse à la lettre qu'ils lui avaient écrite,

il les félicita de leur soumission et de leurs soins pour ménager la paix de l'Église, lona leur patience et leurs ménagements pour leurs frères, et gémit de ce que quelques-uns, sous le vain prétexte de demander de nouvelles explications, différaient par des questions sans fin à lui rendre la soumission qu'ils lui devaient.

— Le 14 février. LETTRES PATENTES DU ROI POUR LA PUBLICATION DE LA BULLE, ET LA SUPPRESSION DU LIVRE CONDAMNÉ. Le lendemain ces lettres furent portées au parlement de Paris. M. Joly de Fleury, avocat-général, en requit l'enregistrement dans un discours où il lona l'attention du prince contre les erreurs anciennes et nouvelles. Il dit que la forme extérieure de la constitution ne présentait point de ces clauses contre lesquelles les magistrats ont coutume de s'élever; et il ne demanda que la réserve générale de nos droits et de nos maximes. Il observa pourtant qu'on pourrait peut-être abuser des propositions sur l'excommunication, si, sous prétexte de leur condamnation, on voulait ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou prétendre que les excommunications injustes, que les menaces même d'une injuste censure pourraient suspendre l'accomplissement des devoirs les plus essentiels et les plus indispensables. Ce magistrat chercha sans doute à prévenir par là les fausses conséquences que des mal-intentionnés auraient voulu tirer de la condamnation de la proposition quatre-vingt-onzième. Il était sans doute bien éloigné de croire que le Pape eût voulu donner atteinte à l'indépendance des rois ou à la fidélité des sujets, en faisant craindre les excommunications même injustes. Il était manifeste que la bulle n'attaquait que la doctrine des novateurs, qui cherchaient à se rassurer contre la crainte des censures, soit en prétendant qu'elles sont injustes, soit en prétextant qu'il était de leur devoir de ne pas obéir.

Après les observations de l'avocat-général, on alla aux voix au parlement. Personne n'arguenta sur le fond : seulement l'abbé Pucelle, conseiller-clerc, qui sera plus

connu par la suite, parla contre un mot des lettres patentes où il était *enjoint* aux évêques de publier la bulle, et dit que cette expression n'était point convenable, et que le Roi n'avait aucun droit d'enjoindre aux évêques en pareille matière. Cette observation fut adoptée par quelques autres membres de la grand'chambre; mais du reste personne, comme je l'ai dit, n'incidenta sur le fond : l'enregistrement passa à la pluralité.

On a assuré depuis qu'il avait été rendu un arrêté secret, portant que le Roi serait très-humblement prié d'ordonner que la constitution fût envoyée à tous les évêques, « afin que leur suffrage se joignant à l'autorité du » Saint-Siège par l'acceptation qu'ils en feraient, et la pu- » blication qui en serait faite dans leurs diocèses en exé- » cution de leurs Mandements, le concours des membres » avec leur chef pût éteindre pour toujours dans le » royaume une division de sentiments aussi contraire au » bien de l'Église qu'à celui de l'État. » Je ne sais si cet arrêté fut rendu; mais l'on n'y découvre rien qui puisse favoriser ceux qui ont voulu s'en prévaloir.

Au surplus, le désir du parlement fut rempli : la bulle fut envoyée à tous les évêques, ainsi que l'*Instruction pastorale* et les délibérations de l'assemblée du clergé. Comme la constitution était connue depuis longtemps, on n'ignorait guère le sentiment de la plupart des évêques. Plus de soixante-dix de ceux qui étaient dans les provinces se joignirent aux membres de l'assemblée du clergé, et publièrent la bulle de l'Instruction. La constitution se trouva donc acceptée dans plus de cent diocèses.

Cependant il y eut quelques évêques qui tinrent une conduite particulière. Six ne publièrent point la bulle; ce furent MM. de Verthamon, de la Brone, Colbert, de Séve, Kervilio et de Rezai, évêques de Pamiers, de Mirepoix, de Montpellier, d'Arras, de Tréguier et d'Angoulême : M. de Coislin, évêque de Metz, donna un Mandement pour expliquer la bulle, et défendit de l'accepter dans un autre sens que lui. L'archevêque d'Embrun et

L'évêque de Sisteron s'exprimèrent, à ce qu'il paraît, à peu près comme M. de Coislin : encore le premier se réunit-il ensuite au corps épiscopal. Ainsi, il n'y avait, absolument parlant, que quatorze évêques qui se montrassent opposés formellement à la constitution. Trois ou quatre tenaient une conduite mitoyenne : tous les autres, au nombre d'environ cent dix, acceptèrent unaniment. Cette considération seule aurait dû mettre fin aux disputes.

— Le 5 mars. LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS REÇOIT LA CONSTITUTION. Le 28 février, le cardinal de Rohan avait remis au syndic de la Faculté, de la part du Roi, une lettre où il lui était ordonné de faire insérer la constitution dans les registres; mais on vit avec étonnement que, tandis que les docteurs se réunissaient en Sorbonne pour délibérer, un colporteur leur distribuait à la porte un Mandement du cardinal de Noailles, en date du 25 février, par lequel il défendait, sous peine de suspense, de rien statuer sur la bulle indépendamment de son autorité. La hardiesse d'une pareille défense surprit extrêmement. On ne pouvait concevoir comment un évêque défendait, sous peine de suspense, de recevoir une bulle émanée du Saint-Siège, approuvée par une assemblée d'évêques, et cela au moment même où, en vertu de cette acceptation, le Roi ordonnait de s'y soumettre. Cependant cette démarche resta impunie, et rien ne prouve mieux combien en ont imposé ceux qui ont voulu faire croire que Louis XIV avait eu souvent recours aux moyens de terreur pour faire recevoir la constitution.

Pour en revenir aux docteurs, M. de Noailles s'était flatté sans doute que son Mandement les empêcherait d'accepter : il n'ignorait pas que la Faculté comptait dans son sein plusieurs des partisans de Quesnel; le Cas de Conscience de 1701 l'avait prouvé. Aussi l'assemblée fut fort tumultueuse, et l'on ne put rien décider dans cette première séance. Le Roi fit expédier de nouveaux ordres; et le 5 mars la bulle fut reçue à la pluralité des suffrages.

Le décret portait que la Faculté recevait la bulle avec respect; qu'elle la ferait insérer dans ses registres; que tous ses membres auraient pour elle le même respect, et ne pourraient la combattre de vive voix ou par écrit, sous peine d'exclusion; et qu'on députerait au Roi pour lui présenter cet acte. Le 10, cette conclusion fut revue et confirmée par une assemblée générale: quatre jours après, douze docteurs allèrent assurer le prince de la soumission de la compagnie. Il ne fit sentir son mécontentement qu'à quelques turbulents: quatre docteurs furent exilés, et cinq autres eurent ordre de s'absenter des assemblées.

Toutes les universités et toutes les facultés de théologie du royaume suivirent l'exemple de la Sorbonne; comme tous les parlements, celui du parlement de la capitale. La faculté de théologie de Reims avait montré quelque opposition; mais elle se soumit bientôt.

Cependant le Pape condamna le Mandement du cardinal de Noailles, ainsi que ceux qui avaient été donnés à Tours, à Châlons, à Bayonne, à Boulogne, à Metz et à Mirepoix; et le Roi les supprima par des arrêts de son conseil. Clément XI écrivit à ce prince pour le remercier de son zèle; et il le pria de le seconder pour ramener les opposants à l'unité. Mais, dans le même temps, commencèrent ces longues négociations qui n'aboutirent à rien, et par lesquelles on n'avait cherché qu'à gagner du temps. Le cardinal de Noailles ayant écrit le 24 mars au Roi pour demander quelques délais, afin de travailler à une Instruction pastorale, on lui accorda sa demande, dans l'espérance de le voir revenir sur ses pas; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas des vues bien franches. « Il était persuadé, dit naïvement dans son Journal l'abbé » *Dorsanne*, son grand vicaire, qu'il n'avait rien de mieux » à faire que de négocier à Rome, et cependant d'amuser » les autres négociateurs, et que cette affaire n'était pas » de nature à se gâter en se prolongeant (1). » Les applau-

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, décembre 1714.

dissements du parti avaient séduit l'archevêque : il n'était pas insensible à l'idée de s'en trouver le chef.

Le même Journal parle très-sérieusement d'un discours d'apparat prononcé par le recteur de l'Université, et dans lequel l'hyperbolique rhéteur représenta le cardinal comme « le seul défenseur de la vérité, celui de qui toute » l'Église attendait la règle de la foi, et qui devait donner » la paix à l'Église (1). » Celui qui souffrait un encens si grossier, montrait bien de la faiblesse. Il amusa les négociateurs pendant six mois, promettant une Instruction où il accepterait, mais n'y travaillant que de loin en loin, chicanant sur toutes les expressions, voulant toujours justifier Quesnel, et n'avancant rien. Il est vraisemblable que, par ces lenteurs affectées, il espérait atteindre une époque plus favorable. Le Roi était fort avancé en âge et infirme : on pouvait, sans être prophète, prévoir que son règne ne serait pas long, et qu'on aurait plus de liberté sous son successeur. Le 17 octobre 1714, le cardinal envoya un projet d'Instruction ; mais comme il ne présentait rien de satisfaisant, le Roi, las de tant de longueurs, se décida à demander au Pape un concile où l'on jugerait les opposants. Il fit partir à cet effet, pour Rome, M. Amelot. Le Pape voyait des inconvénients dans ce plan, qui devait entraîner des lenteurs dont le parti aurait profité : cependant il s'était déterminé à seconder les désirs du Roi, lorsque l'événement le plus triste, la mort de ce grand prince, rompit toutes ces mesures.

— Le 7 septembre. LA PAIX EST CONCLUE ENTR^e LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'EMPIRE. Ce traité mit fin à la longue guerre qu'avait allumée la succession à la couronne d'Espagne. Nous n'en faisons mention ici que sous les rapports qui peuvent intéresser la religion et l'Église. Déjà la paix avait été conclue le 11 avril 1713, à Utrecht, entre la France et l'Angleterre. Le même jour, des traités séparés avaient été arrêtés avec la Savoie, le Portugal,

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, décembre 1714.

la Prusse et la Hollande. Le Pape avait offert sa médiation, qui ne put être acceptée; elle n'avait pas été agréable à l'Angleterre. Clément XI envoya cependant à Utrecht l'abbé Passionei, depuis cardinal, pour veiller aux intérêts de la religion. Il écrivit à Louis XIV et à d'autres princes catholiques pour lui recommander ces mêmes intérêts. Il souhaitait surtout que l'on maintint dans le nouveau traité le quatrième article du traité de Ryswick, dont les protestants poursuivaient avec ardeur la révocation. Sur ses instances, Louis XIV résista aux efforts des puissances protestantes pour le faire abroger. L'empereur n'accéda point au traité d'Utrecht, parce qu'il ne voulait pas renoncer à ses prétentions à la couronne d'Espagne. Ce ne fut que plus tard que des négociations s'ouvrirent entre lui et la France. Les préliminaires de la paix furent signés le 6 mars 1714, à Rastadt; et le traité définitif conelu le 6 septembre, à Baden, en Suisse. Le Pape y avait envoyé, comme à Utrecht, le prélat Passionei, qui était chargé particulièrement de veiller sur les intérêts des églises de Cologne, d'Hildesheim et des cantons catholiques.

Les troisième et dixième articles du traité de Baden confirmaient le quatrième article du traité de Riswick, et portaient même que si cet article avait reçu quelque atteinte, tout devait être rétabli comme il avait été stipulé par ce traité. Ainsi se trouvait implicitement révoquée l'ordonnance de l'électeur palatin, intitulée *Recez de religion*, et dont nous avons parlé plus haut. Le quinzième article du nouveau traité stipulait le rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière, dépouillés de leurs États, pour avoir pris le parti de la France; par là même devait être censé révoqué tout ce qui était fait dans leurs possessions contre les libertés de l'Église et des droits du Saint-Siège. L'article portait encore que l'archevêque de Cologne serait mis en possession de l'église d'Hildesheim, et y jouirait de toutes les prérogatives, droits et biens qui lui appartenaient, comme le faisaient avant la guerre les

évêques ses prédécesseurs, sans avoir égard à aucune difficulté ou prétention née ou à naître, de quelque part que ce fût ; ce qui annulait nécessairement les conventions auxquelles l'électeur d'Hanovre avait forcé les chanoines d'Hildesheim de souscrire comme on l'a vu sous 1712. Le traité de Baden portait encore, article 27, que dans les places cédées à l'empereur par la France, tout restait, relativement à la religion, sur le même pied qu'avant la guerre, que les magistrats ne pourraient être que catholiques, que les évêques, les chapitres, les couvens et tout le clergé conserveraient leur liberté, leurs droits et leurs honneurs, et qu'on rétablirait les choses dans l'ancien état, si elles avaient été changées. Enfin, l'article 30 stipulait la neutralité de l'Italie.

Le Pape, en annonçant le traité aux cardinaux dans le consistoire du 21 janvier 1715, insista particulièrement sur les articles que nous venons de signaler, et se félicita de ces stipulations, mais il ne dissimula point son chagrin à l'occasion de quelques autres articles, où les intérêts de la religion avaient été négligés ou sacrifiés. Il se plaignait, entre autres, qu'on eût confirmé les articles du traité de Westphalie les plus désavantageux à l'Église. Déjà le prélat Passionei avait fait des protestations le 10 septembre 1714, à Baden. Il avait adressé ces protestations aux plénipotentiaires de la France et de l'empereur, et à quelques autres, et les avait renouvelées le 20 septembre devant le gouvernement ou canton de la cour. Elles portaient sur les articles des traités d'Utrecht et de Rastadt, dont la religion et le Saint-Siège pouvaient avoir à se plaindre. Elles concernaient aussi le traité d'Arau passé entre les cantons suisses, dont nous avons parlé sous 1712. Le prélat lut ces protestations dans le consistoire du 21 janvier. Le Pape n'avait pas voulu s'expliquer clairement en public sur les droits du roi d'Angleterre, Jacques, il craignait de réveiller l'animosité des protestants, auxquels le nom seul des Stuarts faisait ombrage ; mais dans son allocution au consistoire secret, il ne crut

pas pouvoir omettre de rappeler succinctement l'injustice criante dont cette famille était victime.

— Le 12 décembre. DÉCRET PORTÉ A ROME CONTRE LE COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE DE BAYLE, SUR CES PAROLES DE L'ÉVANGILE : *Contrains-les d'entrer*. Il y avait eu, le 12 mars 1703, un autre décret contre le *Dictionnaire historique et critique* du même auteur, et depuis il y en eut un général contre toutes ses œuvres. On ne peut se dissimuler qu'elles méritaient bien d'être ainsi notées, et que c'est à juste titre que plusieurs évêques de France, et entre autres l'archevêque de Besançon, les avaient censurées. Elles ne pouvaient qu'être dangereuses par l'esprit de liberté qui y règne, et par une critique outrée qui ébranlait tous les principes reçus. Dans les *Pensées sur la Comète*, l'auteur agite toute sorte de questions de théologie, de métaphysique, de morale, et les décide bien rarement avec exactitude et sagesse. Il y soutient plusieurs paradoxes, entre autres celui-ci : Qu'il est moins dangereux de ne point avoir de religion que d'en avoir une fausse. Il prétend que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister; assertion combattue depuis par Montesquieu. Le *Commentaire philosophique* n'est digne de lui, dit-on dans la *Biographie universelle*, ni pour le style qui en est dur et embarrassé, ni pour le ton qui en est chagrin et amer. Le faux y est mêlé avec le vrai, et un bon principe y est souvent obscurci par des conséquences pernicieuses.

Le *Dictionnaire historique et critique*, en 4 volumes in-folio, est le principal ouvrage de Bayle. Il mécontenta également les personnes zélées de toutes les communions. Les protestants mêmes reprochèrent à l'auteur la complaisance avec laquelle il rapporte les arguments des manichéens et des pyrrhoniens, sans rien dire pour les réfuter, et les éloges qu'il fait des athées et des épicuriens. Les gens de goût blâmèrent des digressions interminables, des notes démesurément longues, et une profusion d'érudition sans choix, sans méthode, sans retenue. Les catho-

liques purent y reprendre encore bien d'autres défauts, des jugemens pleins de partialité, des sophismes, de la satire, des détails licencieux. Ils virent que Bayle prend un plaisir malin à ébranler toutes les vérités. Froid douteur, il étale avec affectation les objections des ennemis de la religion, et le plus souvent il ne daigne pas faire mention des réponses.

On ne peut nier que les livres de Bayle obtinrent une vogue funeste. Ils plurent malgré leurs défauts, et peut-être à cause de leurs défauts. Le scepticisme de l'auteur séduisit des gens qui voulaient aussi douter, et ses sophismes en imposèrent à des esprits peu exercés. On trouva du plaisir à voir heurter des principes que le temps avait consacrés. Toutefois, le mauvais effet de ces ouvrages fut lent, du moins en France, où l'on s'effraie davantage de la longueur d'un livre ; surtout sous Louis XIV, temps où l'esprit général était religieux. Pour rendre l'incrédulité de Bayle accessible à plus de personnes, il fallut que des écrivains, héritiers de son esprit, travaillassent à la réduire à de plus petits volumes. C'est à quoi plusieurs s'attachèrent par la suite avec un zèle et une persévérance dont nous n'avons pas à nous féliciter.

1715.

— [[7 janvier. MORT DE FÉNELON. François de Salignac, de la Mothe-Fénelon, n'était encore âgé que de soixante-cinq ans, étant né dans l'année 1651. Nous avons retracé plus haut le spectacle édifiant qu'offrait la vie de l'illustre prélat (1). Nous avons dit aussi que son âme tendre et sensible avait été douloureusement affectée de la perte de ses amis ; que l'amertume qu'il en avait ressentie avait contribué à hâter sa fin. Néanmoins sa douleur n'avait pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère. « Dans une visite épiscopale qu'il » fit quelques semaines avant sa maladie, dit le duc de

(1) Voyez *Tableau historique*, page 85.

» Saint-Simon, il versa dans un endroit dangereux, et
 » par suite de la commotion que lui causa cet accident, il
 » arriva incommodé à Cambrai. Fénelon vit aussitôt que
 » son heure était venue (1) ». Ce fut dans la soirée du
 1^{er} janvier 1715 qu'il fut attaqué de la maladie dont il
 mourut. C'était une fièvre continue; elle dura six jours et
 demi, et lui causa pendant tout ce temps des douleurs très-
 aiguës, dit un témoin oculaire qui mérite toute con-
 fiance (2). Il voulait qu'on lui lût l'Écriture sainte, dont
 il demanda plusieurs fois qu'on lui répétât certains en-
 droits relatifs à la fragilité des biens qui passent et à l'es-
 pérance de ceux qui demeurent à jamais. *Répétez, ré-
 pétez-moi*, disait-il, *ces divines paroles*. « Il les achevait
 » avec nous, ajoute son aumônier, autant que ses forces
 » le lui permettaient. On voyait dans ses yeux et sur son
 » visage qu'il entrait avec ferveur dans de vifs sentiments
 » de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, d'union à
 » Dieu, de conformité à Jésus-Christ, que ces textes ex-
 » primaient. Il se fit aussi répéter plusieurs fois les pa-
 » roles que l'Église a appliquées à saint Martin et met
 » dans la bouche de ce grand évêque de l'Église gallicane :
 » *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je*
 » *ne refuse point le travail. O homme qu'on ne peut assez*
 » *louer ! il n'a pas été surmonté par le travail ; il ne crai-*
 » *gnit pas de vivre, et il ne refusa pas de mourir.* » L'ar-
 » chevêque paraissait plein du même esprit d'abandon.
 » A l'imitation des disciples de saint Martin, je pris la
 » confiance de lui demander : *Pourquoi nous quittez-*
 » *vous ? Dans cette désolation, à qui nous laissez-vous ?*
 » *Peut-être que les loups ravissants viendront ravager*
 » *votre troupeau ;* il ne répondit que par des soupirs.
 » Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant de
 » chanter la messe de minuit, l'archevêque se confessa de
 » nouveau le second jour de sa maladie. Le troisième jour

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon, tome xvii, page 143.

(2) *Relation de la maladie et de la mort de Fénelon*, par son aumônier.
 Manuscrit cité dans l'*Histoire de Fénelon*, livre viii, n° 41.

» au matin il demanda le viatique, et il désira que tous
 » les membres du chapitre fussent présents : comme on lui
 » présentait que le danger ne paraissait pas assez pres-
 » sant : *Dans l'état où je me sens*, dit-il, *je n'ai point*
 » *d'affaire plus pressée*. Quelque sensible que je l'eusse
 » vu à la mort de l'abbé de Langeron, son intime
 » ami, et du duc de Bourgogne son élève, il vit sans
 » pleurer l'affliction et les larmes de toutes les personnes
 » qu'il aimait le plus tendrement. »

Le 6 janvier il reçut l'Extrême-Onction; et immédia-
 tement après, il dicta pour le P. Letellier, confesseur du
 Roi, la dernière de ses lettres (1), et il la signa. « Quelque
 » courte que soit cette lettre, dit celui qui l'écrivit, on
 » ne peut marquer ni un plus grand désintéressement
 » pour sa famille, ni plus de respect et d'attachement
 » pour le Roi, ni plus d'affection pour son diocèse, ni
 » plus de zèle pour la foi contre les erreurs des Jansé-
 » nistes, ni une docilité plus absolue pour l'Église mère
 » et maîtresse. »

Rien de plus touchant que le récit de ses derniers mo-
 ments. « Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant
 » sa dernière nuit; mais il se réjouissait d'être semblable
 » à Jésus-Christ souffrant. *Je suis*, disait-il, *sur la croix*
 » *avec Jésus-Christ*. Nous récitons alors les paroles de
 » l'Écriture qui regardent la nécessité des souffrances,
 » leur brièveté et leur peu de proportion avec la part si
 » immense de gloire dont Dieu les couronne. Ses douleurs
 » redoublant, nous lui disions ce que saint Luc rapporte
 » de Jésus-Christ, que dans ces occasions il redoublait ses
 » prières. *Jésus-Christ*, ajouta-t-il lui-même, *réitéra trois*
 » *fois la même prière*. Mais la violence du mal ne lui per-
 » mettait pas de continuer seul, nous continuâmes avec
 » lui : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne*
 » *de moi! Cependant que votre volonté se fasse, et non*
 » *la mienne*. *Oui, Seigneur*, reprit-il, en élevant autant

(1) Voyez cette lettre dans l'*Histoire de Fénelon*, livre VIII, n° 43.

» qu'il put sa voix affaiblie, *votre volonté, et non la*
 » *miennne*. Lorsque le redoublement de la fièvre cessait,
 » on le voyait aussitôt lever les mains au ciel, se soumettre
 » avec abandon, et s'unir à Dieu avec une grande paix.
 » Cet abandon plein de confiance, avait été, dès sa jeu-
 » nesse, le goût dominant de son cœur; et il y revenait
 » sans cesse dans ses entretiens familiers.

» Toutes les personnes de sa pieuse famille vinrent tous
 » l'un après l'autre, dans ces intervalles de liberté d'es-
 » prit, demander sa bénédiction, lui donner le crucifix
 » à baiser, et lui adresser quelques paroles d'édification.
 » Quelques personnes de la ville qu'il désignait, et en-
 » suite ses domestiques vinrent tous ensemble lui deman-
 » der sa bénédiction, et il la leur donna avec amitié.
 » M. Levayer, de la congrégation de Saint-Sulpice, supé-
 » rieur du séminaire de Cambrai, qui l'assista particuliè-
 » rement à la mort, cette dernière nuit, la reçut aussi
 » pour le séminaire et le diocèse....

» Nous croyons que notre pieux et saint archevêque
 » est mort saintement comme il a vécu.... On ne trouva
 » point chez lui d'argent comptant; les grandes dépenses
 » que lui avait causées le voisinage des armées, sans qu'il
 » eût retranché rien absolument des aumônes qu'il faisait
 » aux couvents, aux pauvres ordinaires, aux filles de la
 » Charité pour les pauvres malades, aux paroisses qu'il
 » visitait, aux étudiants de son diocèse qu'il entretenait
 » dans les universités, et à une multitude d'autres per-
 » sonnes, avaient *absolument* épuisé ses revenus.

» Il n'a rien laissé à sa famille du peu de son mobilier,
 » ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers. Il institua
 » par son testament M. l'abbé de Beaumont, son neveu,
 » pour exécuter ses pieuses intentions. M. l'abbé de Beau-
 » mont continua, jusqu'à l'arrivée du successeur, les mêmes
 » aumônes que M. l'archevêque faisait aux pauvres (1). »

(1) *Relation sur la maladie et la mort de Fénelon.* Il n'était pas sans doute nécessaire d'insérer un si long morceau : mais qui ne nous le pardonnera ?
 Éditeur.

Telle était encore néanmoins la situation de Fénelon avec la cour, que ses exécuteurs testamentaires, à l'avis desquels le chapitre de Cambrai s'en rapporta, jugèrent à propos qu'il n'y eût point d'oraison funèbre.

» Ils pensèrent, avec raison, dit son illustre historien, » que la gloire de Fénelon n'avait pas besoin du vain » appareil d'une cérémonie, et que, vu la difficulté de dire » tout ce que l'on pensait et l'on sentait, un silence ab- » solu était préférable à un langage contraint (1). »

Il faut d'ailleurs se souvenir que le testament de Fénelon portait textuellement : « Je souhaite que mon en- » terrement se fasse de la manière la plus simple. » Il voulait que la *modestie des funérailles des évêques ap- prit* aux laïques à modérer les dépenses des leurs.

Tout ce testament, comme le dit le même historien, « porte un caractère de modestie et de simplicité qui fait » mieux connaître l'âme de Fénelon, que tant d'ouvrages » qui ont honoré sa mémoire. On y observe la constante » occupation à justifier la pureté de ses intentions et à » constater toute l'étendue de sa soumission au jugement » prononcé contre son livre (2). » Ces dernières dispositions contrastent bien sensiblement avec l'obstination d'une secte dont nous allons bientôt raconter les excès.

— Le 19 février. CLÉMENT XI ABOLIT LE DROIT DE LÉGA-

(1) *Histoire de Fénelon*, par le Cardinal de Beausset, livre VIII, p. 47.

Pour n'être pas injuste envers Louis XIV, il faut pourtant recon aître que ses préventions contre Fénelon étaient bien affaiblies. La *Vie de Fénelon*, écrite par son petit-neveu, porte expressément « que le roi occupé de finir la » grande affaire qui agitait l'Eglise de France, pensait à rappeler l'Arche- » vêque pour se servir de lui dans ce grand ouvrage, et que quand on lui » apprit la nouvelle de sa mort, il répondit avec amertume : *Il nous manque » bien au besoin.* » Ce témoignage paraît bien confirmé par une lettre de Madame de Maintenon à Monsieur Le Gault curé de Saint-Sulpice sous la date du 10 janvier 1717, où elle dit : « Je suis fâchée de la mort de M. de Cambrai, » c'est un ami que j'avais perdu par le quiétisme. Mais on prétend *qu'il aurait » pu faire du bien dans le Concile*, si on pousse les choses jusque-là. » Voyez *Histoire de Fénelon*, livre VIII, n° 41, nouvelle édition.

Il paraît très-bien prouvé que le pape Clément XI avait l'intention d'élever Fénelon au cardinalat. C'est ce qu'assure positivement le cardinal Quirini, dans son *Commentaire historique*.

(2) Voyez le testament de Fénelon, dans son *Histoire*, tome VIII, n° 15.

TION HÉRÉDITAIRE EN SICILE ET LE TRIBUNAL DE LA MONARCHIE. Ce tribunal remonte au XI^e siècle. On assure qu'en 1098, Urbain II, alors souverain Pontife, accorda à Roger, comte de Sicile, et à ses successeurs, les droits et les facultés de légats du Pape dans cette île. De là l'érection d'un tribunal dit *de la monarchie*, parce qu'il réunit les pouvoirs spirituel et temporel. Ce point d'histoire a plusieurs fois occupé les savants. Baronius est un de ceux qui ont le plus contesté l'existence de la bulle d'Urbain. Le Pape saint Pie V avait fait quelques efforts pour abolir le tribunal de la monarchie. Il lui paraissait ridicule qu'un souverain exerçât les fonctions de légat, relevât des censures, et fît des actes de juridiction ecclésiastique. Mais les rois de Sicile étaient toujours restés en possession de ce privilège, quand un incident peu important en lui-même donna lieu de renouveler la dispute. M. Tedeschi, évêque de Lipari, ayant fait vendre des grains, fut choqué de ce qu'on lui avait fait payer le droit dont il devait être exempt. Il s'en plaignit, et comme on ne se pressait pas de le satisfaire (1), il alla jusqu'à excommunier deux commis préposés à la perception du droit. Ceux-ci s'adressèrent au tribunal de la monarchie, qui donna ce que nous appelons l'absolution *ad cautelam*, et envoya à Lipari un député pour y faire observer son décret. A cette occasion on exerça des violences condamnables. Le grand-vicaire et le confesseur de l'évêque furent tourmentés, emprisonnés, bannis. Le 18 juin 1712, le Pape confirme ce qu'avait fait M. Tedeschi, et déclare nulle l'absolution donnée par le tribunal. Il envoie son décret aux évêques de Sicile, avec ordre de le publier. Ces évêques l'ayant reçu, trois d'entre eux firent passer la lettre aux officiers du roi ; trois autres crurent devoir la rendre publique. C'étaient M. Milliacci, archevêque de Messine, MM. Ramirez et Riggio, évêques d'Agrigente et de Catane ; le vice-roi leur ordonna de révoquer leur publica-

(1) Histoire de Clément XI, par Reboulet.

tion, et sur leur refus, ils furent bannis du royaume. Les deux évêques interdirent leur diocèse en le quittant. Le tribunal de la monarchie ayant prétendu annuler cette censure, le Pape la confirma, et alléguait que lui seul peut connaître des excommunications portées par les ordinaires, et que les légats n'ont point ce droit. Mais les officiers du tribunal allaient toujours en avant, et voulaient empêcher l'observation de l'interdit.

De ce conflit résultèrent bientôt de grands troubles. Les prêtres et les religieux qui se conformaient aux ordres des évêques, étaient tourmentés et bannis. Ils s'enfuirent vers Rome où ils se trouvèrent bientôt au nombre de plus de cinq cents, et où le Pape pourvut généreusement à leurs besoins. On ne s'en prit pas seulement aux ecclésiastiques. Les laïques, les gens même du peuple qui observaient l'interdit, furent maltraités et emprisonnés. Ces mesures violentes ne firent qu'aggraver le mal, et la Sicile était en proie à des dissensions fâcheuses, quand par le traité d'Utrecht ce royaume échut au duc de Savoie. Alors les officiers du roi d'Espagne, qui avaient défendu avec le plus de chaleur les prétentions de leur maître, tinrent une conduite toute opposée. Le vice-roi, le président du Tribunal et ses assesseurs, ne voulurent point quitter l'île avant d'avoir blâmé hautement leurs démarches, et reçu du Pape l'absolution des censures. Ces exemples confirmèrent encore les peuples dans le désir qu'ils témoignaient qu'on satisfît le Saint-Siège. Mais le nouveau roi de Sicile paraissait vouloir soutenir le privilège de ses prédécesseurs. Clément XI ayant ordonné l'observation de l'interdit, et cassé les ordonnances des anciens officiers espagnols, le prince défendit d'exécuter aucun rescrit étranger sans son autorisation.

On négocia pour accommoder ce différent. Les diverses prétentions n'ayant pu se concilier, le Pape donna, le 11 janvier 1715, une bulle contre le dernier édit du roi. Le mois suivant, il abolit le droit de légation héréditaire et le tribunal de la *Monarchie*. Sa bulle était

signée de trente-trois cardinaux. On en interjeta appel pour le roi de Sicile. Il parut sur cette dispute beaucoup d'écrits, où chacun prenait parti suivant ses inclinations. Un de ceux qui soutinrent le plus vivement la cause des souverains de Sicile, fut le docteur Ellies Dupin, que son penchant ne portait guère d'ailleurs à se déclarer pour les Papes. Les contestations continuèrent, et la Sicile était encore divisée par cette querelle, quand Philippe V, étant redevenu maître de cette île, en 1718, songea à y rétablir la paix. Il fut convenu qu'on rappellerait ceux qui avaient été chassés pour avoir observé l'interdit, qu'on rétablirait dans leurs emplois les personnes qui les avaient perdus pour la même cause, que les censures seraient provisoirement observées, et que les corps des évêques de Catane et d'Agrigente, morts à Rome durant leur exil, seraient reportés en Sicile, et inhumés avec honneur dans leurs églises. Le Pape devait ensuite donner aux grands-vicaires des évêques qui avaient prononcé l'interdit, le pouvoir de le lever. Ainsi fut conclu cet arrangement, dans lequel il paraît qu'on eut plus d'égard au désir ardent que témoignaient les Siciliens de voir finir ce long différent, qu'aux prétentions, ou, si l'on veut, aux droits du souverain. Comme l'île changea peu après de domination, l'accommodement conclu avec Philippe V n'eut pas son entière exécution, et l'affaire ne fut totalement terminée que sous Benoît XIII, de concert avec l'Empereur, alors maître de la Sicile. Le 30 août 1728, ce Pape donna une bulle pour rétablir le prince dans le droit de légation, et pour déterminer en même temps la nature des causes à porter au tribunal de la monarchie, et la manière d'y procéder.

—Le 19 mars. CLÉMENT XI DONNE LA BULLE *Ex illa die* SUR LES CÉRÉMONIES CHINOISES. Le Pape commence par témoigner son vif désir de terminer les discussions qui s'élevaient élevées entre les missionnaires de Chine sur l'emploi de certains mots pour exprimer le nom de Dieu, et sur des rits en usage dans ce pays. Il rappelle des ré-

ponses faites par la congrégation du Saint-Office à des questions qui lui avaient été adressées par des missionnaires. Ces questions remontaient au pontificat d'Innocent XII qui chargea les théologiens de l'examiner et qui leur adjoignit Jean-François de Léonissa, de l'Ordre des Franciscains de l'observance réformée, évêque de Béryte et vicaire apostolique du Hon-Quang, alors de retour des missions. Les questions des missionnaires roulaient sur les sept articles du Mandement de M. Maigrot, évêque de Conon, dont on a parlé dans le *Tableau historique* (p. 211). Il y avait en tout dix-sept questions et les missionnaires exposaient en même temps les raisons qu'ils avaient de douter, et citaient des autorités à l'appui de leurs doutes. L'examen des questions continua pendant plusieurs années et se prolongea sous le pontificat de Clément XI. On entendit particulièrement les évêques de Béryte et de Rosalie, vicaires apostoliques en Chine, qui se trouvaient alors à Rome, et les pères Noël et Castner, Jésuites, envoyés pour cette affaire par les missionnaires de leur Société. On recueillit les avis des théologiens qu'illiciteurs, on les disputa devant toute la congrégation du Saint-Office et souvent en la présence du Pape. Ce ne fut qu'après ce long examen que la congrégation donna ces réponses qui furent approuvées et confirmées par Clément XI le 20 novembre 1704. Elles furent envoyées au patriarche d'Antioche, commissaire et visiteur apostolique en Chine avec ordre de les observer et de les faire observer par tous les évêques et les missionnaires en cette contrée.

Un autre décret du 25 septembre 1710 avait confirmé le Mandement de M. de Tournon du 25 janvier 1707 sur les cérémonies chinoises, et ordonné aux missionnaires de s'y conformer. Les généraux des Jésuites, des Dominicains, des Augustins, des Franciscains de l'observance, et des réformés, s'étaient engagés à faire observer le Mandement par leurs religieux.

Le Pape, dans la bulle *Ex illa die* rapportait la substance des réponses de la congrégation. Il y était dit que,

comme le vrai Dieu ne pouvait être désigné convenablement pour les Chinois par des mots européens, on devait se servir du mot *Tien-Chu* ou *Seigneur du ciel*, qui est en usage chez les missionnaires et les fidèles, et qu'on devait rejeter entièrement les mots de *Tien* ou *ciel* et de *Xang-Ti* ou *empereur suprême*. On ne devait point permettre dans les églises chrétiennes les tablettes avec l'inscription chinoise *King tien* : *Adorer le ciel*. Il était interdit aux fidèles d'assister ni de concourir aux sacrifices en l'honneur de Confucius et des parents défunts, ni aux cérémonies et oblations qui se font en certains temps en l'honneur du même Confucius, ni aux oblations dans les temples dédiés aux parents, ou devant leurs tablettes dans les maisons particulières ou dans leurs tombeaux : ces usages ne pouvant être séparés des rites superstitieux, on ne devait point les permettre aux chrétiens, même après avoir fait une protestation publique ou secrète qu'ils n'entendaient point rendre aux défunts un culte religieux, mais seulement un culte civil et politique. Cependant la congrégation ne condamne point une présence purement matérielle des chrétiens à ces superstitions des idolâtres, pourvu qu'ils n'y donnent aucune espèce d'approbation ou de concours, s'ils ne peuvent éviter autrement des haines et des inimitiés, et pourvu encore qu'ils fassent auparavant, s'il est possible, une protestation de leur foi, et qu'il n'y ait pas danger de séduction. Enfin on ne doit point permettre aux chrétiens d'avoir dans leurs maisons les tablettes de païens défunts avec l'inscription chinoise qui signifie le trône ou le siège de l'esprit ou de l'âme d'un tel, ni avec une inscription qui ait un sens semblable. Quant aux tablettes qui n'ont que le nom du défunt, on peut en tolérer l'usage, pourvu qu'il n'y ait point de scandale, et qu'il n'y ait rien qui sente la superstition. On ne défend point non plus par ce qui précède les autres usages à l'égard des païens, quand ils n'ont rien de superstitieux et qu'ils sont purement civils ; on en laisse le jugement aux envoyés du Saint-Siège et aux évêques.

Après avoir cité ces réponses, le Pape ajoute qu'il en a prescrit l'observation exacte le 25 septembre 1710, ainsi que du Mandement du cardinal de Tournon, sans avoir égard à aucun prétexte ni à aucun appel au Saint-Siège. Tout cela, continue la bulle, eût dû terminer la discussion ; cependant on a différé, sous différents prétextes, d'observer les réformes, et on a allégué le décret d'Alexandre VII, du 23 mars 1656. Voulant donc couper court à ces difficultés et à ces subterfuges, Clément XI ordonna, sous les peines les plus sévères, à tous les évêques et aux missionnaires, même aux Jésuites, de se conformer à ces réponses. Il veut que tous les missionnaires en fassent le serment et souscrivent une formule rapportée dans la bulle. Il indique ceux qui doivent recevoir ce serment, et défend aux missionnaires d'exercer aucun ministère avant d'avoir rempli cette condition. Ces serments doivent être envoyés à la congrégation du Saint-Office, et les supérieurs des ordres religieux doivent tenir la main à ce que leurs subordonnés se soumettent à ce qui leur est prescrit ici. La présente bulle doit leur être envoyée pour qu'ils la fassent observer.

— Le 22 août. COMMENCEMENT DE LA CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA SAGESSE, A LA ROCHELLE. Cette congrégation est une des plus utiles institutions qui se soient établies dans le dix-huitième siècle. Elle est due au zèle d'un pieux ecclésiastique, Louis-Marie Grignon de Montfort, qu'il convient de faire connaître. Il était né le 31 janvier 1673 à Montfort, diocèse de Saint-Malo, et il se distingua dès sa jeunesse par son penchant pour la dévotion. Il fit ses études à Rennes sous les Jésuites, et vint ensuite à Paris, où il entra dans une petite communauté formée auprès de Saint-Sulpice, et ensuite au petit séminaire Saint-Sulpice. On l'y remarqua comme un modèle de ferveur et d'humilité. Il fut ordonné prêtre, le 5 juin 1700 par M. de Flamanville, évêque de Perpignan, un des plus estimables prélats de cette époque. Il quitta Paris peu après et fut aumônier de l'hôpital de Poitiers, où

son zèle et sa charité trouvèrent à s'exercer. Il y formait quelques bonnes âmes à la piété. C'est là qu'il counut entre autres une jeune personne de Poitiers, Marie-Louise Trichet, qui fut dans la suite supérieure des filles de la Sagesse. L'abbé Grignon qui la dirigeait, la prépara à la vie religieuse, et l'engagea à se consacrer au soin des pauvres dans l'hôpital. Pour lui, il quitta peu après cet établissement, et se consacra aux missions. Il en donna en divers diocèses, et fit, en 1706, le voyage de Rome, où il reçut le titre de missionnaire apostolique. Nous ne le suivrons point dans cette pénible carrière, où il joignait une vie pauvre et austère à l'exercice assidu du ministère évangélique.

En 1713 il songea à former une société de missionnaires, et fit le voyage de Paris pour trouver des ouvriers qui voulussent se joindre à lui. Il s'adressa au séminaire du Saint-Esprit, établissement commencé en 1703 par l'abbé Poullard Desplaces, ecclésiastique du diocèse de Rennes. Claude-François Poullard-Desplaces, d'une famille de magistrats, avait renoncé au monde pour entrer dans l'état ecclésiastique et s'y livrer à la pratique des bonnes œuvres. Il réunit à Paris quelques élèves pauvres qu'il élevait pour l'état ecclésiastique et auxquels il inspirait l'esprit de piété, de désintéressement et de charité qui l'animaient lui-même. La maison comptait déjà soixante-dix jeunes gens, quand l'abbé Poullard-Desplaces lui fut enlevé, jeune encore, le 12 octobre 1709. L'établissement subsista après lui, et il fut connu sous le nom de séminaire du Saint-Esprit. Il envoyait des missionnaires de divers côtés : et depuis on le chargea de fournir des prêtres pour le service des colonies. Louis Bouic, prêtre du diocèse de Saint-Malo, gouverna le séminaire pendant près d'un demi-siècle. En 1723, le clergé de France accorda une pension à l'établissement, et en 1726 l'autorisa par lettres patentes. Les évêques de Meaux et de Verdun confièrent leurs séminaires aux prêtres de cette maison qui subsista jusqu'à la révolution, et qui

s'est même rétablie de nos jours par l'intelligence et l'activité d'un digne ecclésiastique, l'abbé Bertout, mort en décembre 1832. On nous pardonnera d'avoir mentionné en passant une œuvre édifiante et utile.

L'abbé Grignon de Montfort était compatriote et ami de l'abbé Poullard-Desplaces, et il avait voulu autrefois l'adjoindre dans les missions. Il ne le trouva plus dans son voyage à Paris en 1713, mais il espéra du moins rencontrer dans l'établissement des jeunes gens qui auraient cette vocation ; et, en effet, s'il n'emmena pas immédiatement des missionnaires, il s'as-ura que plusieurs se consacraient par la suite à ce ministère.

Cependant il ne perdait pas de vue mademoiselle Trichet qu'il avait laissée à l'hôpital de Poitiers et qu'il destinait à être l'âme de l'établissement des sœurs de la Sagesse. Vers la fin de 1714, il l'appela à la Rochelle pour y tenir une école de jeunes filles. Il avait fait prendre à mademoiselle Trichet le nom de Marie-Louise de Jésus et un costume particulier. Quelques pieuses filles se joignirent à elle. L'abbé de Montfort leur procura une maison à la Rochelle. Il leur fit faire une retraite et les admit à la profession le 22 août 1715 dans l'église des religieuses de la Providence. Il leur donna une règle que l'évêque de la Rochelle approuva. Ce prélat était M. de Champflou, homme estimable, ami du bien et qui favorisa constamment l'œuvre naissante. Malheureusement le pieux fondateur ne devait pas la diriger longtemps. Il mourut dans le cours de ses missions à Saint-Laurent-sur-Sèvres le 28 avril 1716 ; il n'avait que quarante-trois ans et trois mois. Il laissa dans tout le pays une grande réputation de sainteté, et dans ces derniers temps on a commencé des informations sur ses vertus (1).

A parler humainement, il semblait que la mort de l'abbé

(1) On a trois Vies de ce pieux missionnaire, la 1^{re} par l'abbé Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, en 1721 ; la 2^e en 1774 par l'abbé Picot de Larivière, ancien Jésuite ; la 3^e en 1839 par les missionnaires du Saint-Esprit, résidant à Saint-Laurent-sur-Sèvres.

de Montfort devait entraîner la ruine d'une institution à peine commencée. Il n'y avait encore que quatre sœurs de la Sagesse, et la sœur Marie-Louise ayant été obligée peu après de retourner à l'hôpital de Poitiers, la petite société paraissait devoir se dissoudre. Mais la Providence veillait sur l'œuvre naissante. Un missionnaire qui avait travaillé quelque temps avec l'abbé de Montfort, l'abbé Vatel, encouragea Marie-Louise à continuer sa pieuse entreprise. On lui conseilla d'aller se fixer à Saint-Laurent-sur-Sèvres, près du tombeau de son vénérable directeur. Deux personnes riches du pays, madame de Bouillé et le marquis de Magnans, homme veuf et tout dévoué aux œuvres de charité, lui en donnèrent les moyens. Ce dernier acheta une maison pour les sœurs; les évêques de Poitiers et de la Rochelle donnèrent leur consentement à la translation, et la paroisse de Saint-Laurent consentit, par acte du 24 septembre 1719, à recevoir les sœurs pour enseigner gratuitement les petites filles et visiter et soigner les malades. La sœur Marie-Louise se rendit à Saint-Laurent en juin 1720. Les commencements furent difficiles; la pauvreté de la maison était extrême, et de plus il s'y joignit d'assez fortes contradictions.

La petite communauté n'avait point de supérieur depuis la mort de l'abbé de Montfort; elle demanda pour le remplacer un missionnaire nommé M. Neulot, qui, dans les derniers temps, avait secondé l'abbé de Montfort dans ses travaux. L'évêque de la Rochelle agréa ce choix. M. Neulot et ses missionnaires allèrent se fixer à Saint-Laurent où le marquis de Magnans leur acheta une maison. Ainsi les deux congrégations, les missionnaires du Saint-Esprit et les sœurs de la Sagesse, s'unirent dès le principe et se soutinrent l'une l'autre. Les missionnaires dirigeaient les sœurs et donnaient des missions dans le pays. Ils ne furent jamais très-nombreux, mais la communauté des sœurs s'accrut d'année en année. Peu à peu elles furent appelées en différents lieux. En 1748, elles desservaient déjà vingt-sept établissements.

En 1749 mourut Neulot pendant qu'il donnait une mission à Questember, dans le diocèse de Vannes. Il eut pour successeurs jusqu'à la révolution, MM. Audubon, mort le 15 septembre 1755, Besnard, mort le 22 avril 1788, et Miquignon, mort le 18 janvier 1792. Le marquis de Magnans, bienfaiteur des deux congrégations, avait fini par se retirer chez les missionnaires, et il vécut avec eux dans la pratique d'une haute piété, jusqu'à sa mort arrivée le 15 mars 1750, à l'âge de quatre-vingt-six ans. On trouve une petite Notice sur lui dans l'*Abrégé de la Vie de Marie-Louise de Jésus*, par Allaire.

La congrégation des sœurs de la Sagesse prospéra de plus en plus. On avait voulu les assujettir aux tailles, mais une lettre de M. de Maurepas, adressée le 27 novembre 1732 aux intendants de Poitiers et de la Rochelle, défendit de les inquiéter. Elles furent successivement chargées de plusieurs hôpitaux et s'acquittèrent de ce soin avec autant de sagesse que de zèle. Le 28 avril 1759, elles perdirent leur fondatrice, sœur Marie-Louise de Jésus; sa mort fut aussi édifiante que sa vie l'avait été. Les sœurs avaient alors environ quarante établissements. Au mois de mars 1773, Louis XV leur accorda des lettres-patentes, qui furent enregistrées au parlement de Paris le 11 août suivant, et qui reconnurent les deux congrégations. A l'époque de la Révolution, celle des sœurs de la Sagesse comptait près de quatre-vingts hôpitaux ou écoles dirigés par elles. Que de services n'avaient-elles pas rendus pendant quarante ans à la religion, à la société, à tant de pauvres infirmes (1)?

En formant une société de missionnaires, l'abbé de Montfort s'était proposé aussi d'établir des frères du Saint-Esprit pour accompagner et aider les missionnaires, tenir les écoles, soigner les malades et s'occuper du tem-

(1) Pour ce qui précède, nous avons consulté principalement la *Vie de Montfort*, 1839, in-8, et l'*Abrégé de la Vie de Marie-Louise de Jésus* (par Allaire, chanoine de Poitiers), 1768, in-12. Voy. aussi l'*Essai historique sur l'influence de la Religion en France, dans le dix-septième siècle*, tome II, p. 427 et 431.

porcel des deux communautés. Un de ces frères, nommé Mathurin, suivait l'abbé de Montfort dans ses missions, faisant le catéchisme, présidant au chant des cantiques et récitant le chapelet. Il s'acquitta des mêmes offices pendant cinquante-cinq ans, sous les successeurs de l'abbé de Montfort, et mourut à Saint-Laurent en 1760. On cite encore les frères Jean, Jacques et Jiscan pour leurs vertus modestes et pour les services qu'ils rendirent aux deux communautés.

Ce serait trop anticiper sur les événements que de raconter ici les désastres des deux congrégations à l'époque de la Révolution et leur rétablissement au commencement de ce siècle : ce sera le sujet d'un autre article à la fin de ces Mémoires.

— Le 1^{er} septembre. MORT DE LOUIS XIV. Ce prince était âgé de soixante-dix-sept ans, et se trouvait dans la soixante-treizième année de son règne, l'un des plus longs et des plus mémorables que présente l'histoire. Ce n'est point ici le lieu d'en rappeler les grands événements. Assez d'autres les ont retracés et ont raconté avec étendue tant de victoires glorieuses, tant de provinces conquises, tant de beaux monuments, tant d'établissements utiles, des villes fortifiées, des arsenaux construits, des ports creusés, des canaux ouverts au commerce, les sciences florissantes, les arts encouragés, et les lettres portées au plus haut point de la perfection et du goût. Assez d'autres ont parlé de tant de grands hommes qui brillèrent sous ce règne, et ont célébré la valeur des généraux, l'habileté des ministres, l'éloquence des orateurs, le génie des poètes, tous les talents enfin se réunissant autour d'un monarque qui savait les apprécier avec justesse et les récompenser dignement. La France monta sous lui au premier rang des nations, et il a mérité de donner son nom à ce siècle. Mais ce n'est point sur de tels avantages que nous devons nous étendre ici. Ce dont nous devons féliciter Louis XIV, c'est d'avoir honoré et pratiqué la religion les trente dernières années de sa vie.

Il n'eût pas souffert des discours trop libres sur ce point, encore moins des écrits; et il avait trop de sens et de pénétration pour ne pas sentir que le mépris de la religion eût amené le mépris de son autorité. Aussi lui-même ne parlait-il jamais sur ce sujet qu'avec le ton de la soumission, sentant, comme il le dit dans ses *Mémoires*, que « la première partie de la politique est celle qui enseigne » à bien servir Dieu, *que c'est pécher contre la prudence,* » aussi bien que contre la justice, que de manquer de » vénération pour lui, *et que la dignité des rois se relève* » par tous les devoirs qu'ils lui rendent (1). »

Sa conduite répondait à ce langage. Nous avons parlé plus haut de la protection qu'il accordait à l'Église, de son zèle pour les missions. Il sut distinguer le mérite des Bossuet, des Fénelon, des Fléchier, des Huet, des Le Camus, et de tant d'autres prélats qui éclairèrent l'Église par leurs lumières, ou honorèrent l'épiscopat par leurs vertus.

On a beaucoup blâmé la conduite de Louis XIV relativement aux Jansénistes. Voltaire lui a reproché contre eux des petitesesses et des rigueurs, et plusieurs écrivains ont copié l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Il ne faudrait peut-être, pour disculper ce prince à cet égard, que se rappeler les troubles arrivés sous son successeur, pour n'avoir pas suivi la même marche. Et d'ailleurs, à quoi se réduisent ces rigueurs qu'on lui objecte? A l'exil de quelques intrigants et au bannissement de quelques factieux (2). Je ne vois là rien qui puisse nous faire accuser

(1) *Mémoires de Louis XIV, écrits par lui-même*. Paris 1806, 1^{re} partie, pag. 33 et suiv.

(2) Dans un ouvrage récent (*l'Histoire de France pendant le XVIII^e siècle* par M. Lacroix), on peint les jansénistes entassés à la Bastille et à Vincennes, et on les montre délivrés sous la régence, et défilant lentement au milieu de leurs parents et de leurs amis. On suppose que ce spectacle dut irriter les esprits contre la mémoire de Louis XIV. Mais dans cette occasion, comme dans quelques autres, l'habile historien a consulté des mémoires peu sûrs. J'ai sous les yeux un écrit publié en 1726, sous ce titre : *Preuves de la liberté de l'Église de France dans l'acceptation de la Constitution ou Re-*

la mémoire de Louis. On ne saurait contester aux dépositaires de l'autorité le droit de réprimer des hommes turbulents, et de prévenir l'effet de leurs menées. C'est surtout sur la fin du règne de Louis XIV que porte la critique de ses détracteurs. Il est vrai que cette fin fut malheureuse, et que le royaume fut réduit à l'état le plus déplorable. Faut-il en rendre responsable le monarque, qui se trouva engagé malgré lui dans une guerre presque inévitable, qui fit tout ce qui était en lui pour obtenir la paix et pour gagner ses ennemis, et qui vit fondre sur le royaume des calamités imprévues, l'hiver le plus rigoureux dont on ait conservé la mémoire, la disette et la misère qui venaient à la suite ? Mais il semble que ce n'est point là ce qui a excité les plaintes de quelques écrivains. Il faut le dire, c'est que Louis était devenu plus religieux que jamais ; c'est qu'il donnait plus d'attention aux affaires de l'Église ; c'est qu'il montrait beaucoup de confiance pour une femme célèbre, mais pieuse, qui n'usa de son crédit que pour le bien de la religion ; c'est que sa cour avait pris un aspect plus sévère ; c'est enfin, pour nous servir de l'expression employée par ses censeurs, c'est qu'il était dévot. Voilà son grand tort aux yeux de la philosophie. Mais nous oserons dire que ce prince, véritablement grand pendant sa vie, le parut encore plus dans ses dernières années. On voit dans les *Mémoires* de Torcy combien il était pénétré des malheurs des peuples, et que malgré sa constance, il laissait quel-

cueil des ordres émanés de l'autorité séculière pour faire recevoir la Bulle, in-4°. Cet écrit, pour ne pas lui donner d'autre nom, contient une énumération fort enflée de toutes les mesures prises contre les appelants, et présente souvent comme des rigueurs ce qui y ressemble le moins. Je veux bien néanmoins supposer vrais les détails qu'il donne. Or, il dit que jusqu'au mois d'octobre 1715, il avait été mis deux personnes à Vincennes, et quatre à la Bastille. Le *Recueil* les nomme. Ils étaient donc six en tout. Voilà la liste effrayante de ces malheureux *entassés* dans les cachots par le Tellier. Six prisonniers, qui pouvaient tenir ensemble dans un fiacre, ne durent pas former une procession bien longue, ni aigrir si fort les esprits contre le feu Roi. Il peut être permis à un historien de rechercher les effets dramatiques, mais ce ne doit jamais être aux dépens de la vérité.

quelquefois apercevoir ses larmes. Il vit avec douleur tomber avant lui les héritiers du trône. Mais ce fut surtout aux approches de la mort qu'éclatèrent sa religion et sa fermeté. Le duc de Saint-Simon, qui l'a peu ménagé dans ses *Mémoires*, lui rend pourtant justice en cette occasion. « Le Roi, dit-il, ne témoigna aucun regret en quittant la vie, et l'égalité de son âme fut toujours à l'épreuve de la plus légère impatience. Il ne s'importunait d'aucun ordre à donner. Il réglait tout avec sang-froid, et tout se passa jusqu'au bout avec cette décence, cette gravité, cette majesté qui avaient accompagné toutes les actions de sa vie. Dès qu'il était libre, et qu'il avait banni toute affaire et tous autres soins, il était uniquement occupé de Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à lui être échappé de dire : *Du temps que j'étais roi*. Absorbé d'avance en ce grand avenir, où il se croyait si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de ce qui n'était plus pour lui, il consolait ses domestiques qu'il voyait pleurer.... Et ce qui le rendit plus admirable, c'est qu'il se soutint toujours, témoignant une confiance en Dieu, fondée sur la miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, avec une résignation entière sur son état, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admira une fin si supérieure et en même temps si chrétienne ? »

Un autre écrit du temps (1) fait encore mieux connaître Louis XIV mourant, et rapporte avec fidélité toutes ses actions et toutes ses paroles. On le voit, dès les premières atteintes de son mal, recourir aux sacrements. Il reçut le Viatique et l'Extrême-Onction, puis mit ordre aux affaires avec un calme et une présence d'esprit qui étonnaient tous les assistants. Il appelait tour à tour les princes, les ministres et les seigneurs auxquels il avait à parler, et disait à chacun les choses les plus convenables, sans trou-

(1) Journal historique de ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV, par Le Febvre ; 1715, in-12.

ble et sans embarras, et de la manière la plus naturelle comme la plus noble. Il donna au jeune Dauphin les conseils les plus appropriés à son âge. Le même jour, ayant fait appeler ses officiers, il les remercia de leurs services, et les exhorta à témoigner la même affection au Dauphin. « Je m'en vais, *leur dit-il avec une simplicité qui nous paraît l'indice d'une âme forte*, mais l'État demeurera toujours; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets; soyez tous unis et d'accord.... » On remarqua que, pendant tout le temps qu'il parla, sa voix ne fut point entrecoupée ni interrompue. Pendant toute sa maladie, ce fut la même fermeté, la même précision, la même dignité. Lorsqu'il pouvait entendre la messe dans sa chambre, c'était en priant Dieu avec la même tranquillité qu'en parfaite santé. Il s'entretenait souvent avec son confesseur; et, depuis qu'il eût reçu les sacrements, il ne resta pas une heure sans parler de sujets de piété, soit avec le père Le Tellier, soit avec madame de Maintenon. Le premier se tenait toujours à portée, et couchait à côté de la chambre du Roi. Le vendredi, 30 août, le Roi fut dans un assoupissement presque continuel; cependant il s'unissait encore aux prières que l'on faisait autour de lui. Enfin, après une longue agonie, et après avoir montré constamment une parfaite résignation, il expira le dimanche 1^{er} septembre.

Les circonstances où il mourut rendirent sa perte plus sensible encore. Il avait ordonné dans les commencements d'août que l'on minutât une déclaration, par laquelle il était enjoint aux évêques opposants de se conformer à la majorité de leurs collègues, et de publier la constitution à laquelle il voulait donner force de loi dans son royaume. Ce projet de déclaration, qui devait servir de préliminaire à la tenue du concile proposé, excita les réclamations de quelques magistrats, qui prétendirent que c'était mettre la main à l'encensoir, et que le Roi ne pouvait commander ainsi à des évêques; comme si le souverain n'avait

pas le droit de prêter son appui à l'exécution des décrets de l'Église, et comme si la bulle n'avait pas acquis déjà, par l'acceptation de tant de premiers pasteurs, un degré d'autorité tel que l'on fût tenu de s'y soumettre. Aussi, le Roi, persuadé de l'équité de ses vues, persista dans son projet, et annonça un lit de justice où il ferait enregistrer la déclaration. Ceux qu'il voulait réduire étaient dans les alarmes, lorsque sa maladie ranima leurs espérances; et tandis que tous les amis de l'État et de l'Église étaient dans le deuil, tandis que les étrangers mêmes, que les merveilles de ce règne et la magnanimité du monarque avaient justement éblouis, lui rendaient ce qu'ils lui avaient refusé pendant sa vie, et honoraient sa mémoire par de justes éloges, sa mort devint pour les amis du trouble un sujet de triomphe et le signal d'une licence sans bornes. Leur joie éclata sans aucune bienséance. Ils insultèrent à celui qui avait su les contenir.

L'époque était favorable pour ces esprits inquiets. Un roi enfant succédait à un prince habile et respecté. La régence, malgré le testament de Louis, passa tout entière au duc d'Orléans, homme aimable et doué de talents, mais facile, ami des plaisirs, et s'y livrant avec excès, sans principes d'ailleurs, et assez indifférent pour la religion. Pour s'emparer de l'autorité sans partage, il caressa les parlements, qui, sous le dernier règne, avaient été tenus dans la dépendance, et qui, restreints à l'exercice des fonctions judiciaires, songeaient à reprendre quelque ascendant pendant les embarras d'une minorité. Le parlement de Paris, surtout, se rappelait le rôle qu'il avait joué dans des temps de troubles, et souhaitait vivement de rentrer dans la connaissance des affaires du gouvernement. Il obtint, pour prix de sa complaisance, d'être rétabli dans l'usage, ou, si l'on veut, dans le droit de présenter des remontrances avant l'enregistrement. [[C'est dans ce but que, sans aucune restriction, le régent faisait dire au jeune Roi, dans une Déclaration donnée quelques jours seulement après la mort de Louis XIV, le 15 septembre : « La

» fidélité, le zèle et la soumission avec lesquels notre cour
 » de parlement a toujours servi le Roi, notre très-honoré
 » seigneur et bisaïeul, nous engageant à lui donner des
 » marques publiques de notre confiance, et surtout dans
 » ces temps où les avis d'une compagnie aussi sage qu'é-
 » clairée peuvent nous être d'une si grande utilité; nous
 » avons cru ne pouvoir rien faire de plus honorable
 » pour elle, et de plus avantageux pour notre service
 » même, que de lui permettre de nous représenter ce
 » qu'elle jugera à propos avant que d'être obligé de
 » procéder à l'enregistrement des édits et déclarations
 » que nous leur adressons; et nous sommes persuadé
 » qu'elle usera avec tant de sagesse et de circonspection
 » de l'ancienne liberté dans laquelle nous les rétablis-
 » sons, que les avis ne tendront qu'au bien de notre État,
 » et mériteront toujours d'être confirmés par notre auto-
 » rité. »]] On verra bientôt quel abus le parlement fit de
 ces concessions. Ce grand corps n'avait pas été inacces-
 sible à l'esprit de nouveautés. Une partie de ses membres
 s'était laissé gagner par les artifices d'une secte adroite,
 et des gens de bien même avaient été attirés par les appa-
 rences du zèle et les dehors de la piété.

Le régent crut aussi devoir flatter un parti puissant. Le cardinal de Noailles reparut à la cour le jour même de la mort de Louis XIV, et il eut un long entretien avec le duc d'Orléans. Il fut fait président d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques. Ce choix montrait assez quelle marche on allait suivre. L'assemblée du clergé, qui se tenait à Paris, en fut alarmée, et fit des représentations qu'on n'écouta point. Le cardinal fit bientôt sentir son influence. Le père Le Tellier, confesseur du feu Roi, lui était odieux : on l'exila. On rappela les quatre ou cinq docteurs qui avaient été exilés. On encouragea les réfractaires à s'élever contre la constitution. Les dignités même de l'Église devinrent la récompense du zèle pour le cardinal et pour ses adhérents. Ce fut par son canal que les abbés de Lorraine, Bossuet, d'Entraigues, etc.,

obtinrent leur nomination à des évêchés, et ces choix indiscrets furent le présage de nouveaux troubles.

[[Un choix qui fut plus applaudi, fut celui de l'abbé Fleury, le célèbre historien, que le régent nomma confesseur du jeune Roi, emploi qu'il conserva jusqu'à sa démission, en 1722. On a souvent répété cette anecdote : que le régent lui disait qu'il l'avait nommé, parce qu'il n'était ni *janséniste*, ni *moliniste*, ni *ul'ramontain*. Le fait est qu'on ne voit nullement que le savant ami de Bossnet et de Fénelon ait trempé dans aucune des intrigues du temps. « J'ai bien entendu, écrit madame de Maintenon, qu'on » a accusé de jansénisme M. l'abbé Fleury, mais je n'ai » pas cru que M. de Beauvilliers et M. de Cambrai l'eussent » sent ignoré (1). »]]

Tout changea de face à la fois, et ce passage d'un règne à un autre fut marqué par une sorte de révolution en morale et en politique. A une cour grave et austère, succéda une cour frivole et dissolue. La retenue fut remplacée par la licence, et la décence fut tournée en ridicule. Non-seulement on devint immoral, mais on fit trophée de sa dépravation, et il fallut de nouveaux mots pour exprimer des vices inconnus.

Bientôt le régent accueillit ce système frauduleux qui enflamma la cupidité par l'appât d'un gain facile, qui fit préférer aux voies légitimes de s'enrichir, les manéges de l'agiotage, qui ruina les gens honnêtes pour enrichir les gens adroits, et qui apprit aux particuliers à se jouer, à l'exemple du gouvernement, de l'honneur et de la confiance, à chasser la bonne foi du commerce, et à mettre avant tout l'argent et la fortune. Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations de ce fameux système. Les résultats n'en sont que trop connus. Au bout de peu de temps, l'État se trouva aussi obéré qu'auparavant, et une foule de particuliers réduits à l'indigence maudirent la funeste manie dont s'était engoué un prince crédule. Un

(1) *Lettres de Madame de Maintenon*, tome vi., page 31

évêque de ce temps-là, écrivant au régent avec toute la liberté de son ministère, lui faisait une peinture déplorable des suites du système, et lui représentait le commerce anéanti, la morale perdue, les lois méprisées, et les peuples indignés d'avoir été si cruellement abusés et gémissant dans la misère. Tous les historiens ont remarqué la sinistre influence qu'eut cette époque fameuse, et des philosophes même ne l'ont pas dissimulée. La plupart d'entre eux pourtant ont beaucoup loué le régent; et il convenait en effet que les détracteurs de Louis XIV prônassent un neveu si différent de lui, et que ceux qui se moquaient de la religion et des grandes qualités du premier, excusassent volontiers l'immoralité, la légèreté funeste et l'insouciance du second.

— Le 25 et le 29 octobre. CENSURE DE DEUX OUVRAGES PAR L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ. Cette assemblée avait commencé du vivant même de Louis XIV, et avait arrêté, dès ses premières séances, l'examen de deux écrits qui venaient de paraître, les *Hexaples* et du *Témoignage de la vérité dans l'Église*.

Les *Hexaples* étaient un recueil des passages des Pères, rassemblés pour justifier les propositions de Quesnel : Fouilloux en était l'auteur. Tronquer ou altérer des phrases, les présenter sous un jour favorable, ne montrer que ce qui pouvait être utile à sa cause, c'est ce qu'il avait fait.

Le *Témoignage* n'était pas plus impartial. L'auteur, le P. la Borde, oratorien, y assujettissait les pasteurs aux peuples, exhortait à se décider par la voie d'examen, et ne parlait que de violence, de tyrannie et de persécution. Ce dernier ouvrage avait été supprimé par le parlement de Paris, le 21 février précédent.

L'assemblée du clergé crut devoir s'élever aussi contre ces deux productions, et nomma deux commissions pour les examiner; mais après la mort du Roi, on voulut empêcher la censure. Quelques-uns alléguaient le bien de la paix : les autres prélats crurent que leur silence, en

cette conjoncture, serait une timidité condamnable. Les deux censures furent dressées, approuvées et signées de tous les évêques et autres députés : on ordonna, de plus, qu'elles seraient imprimées et envoyées dans les provinces. Mais le régent en ayant défendu l'impression, les membres de l'assemblée en tirèrent eux-mêmes des copies. Les *Hexaples* et le *Témoignage* ont été aussi flétris par quelques évêques particuliers. On a opposé au premier de ces livres les *Anti-Hexaples*, recueil de textes où l'on montre la conformité de la constitution *Unigenitus* avec les livres saints et les écrits des Pères.

1716.

— Le 4 janvier. LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS DÉCLARE QU'ELLE N'A POINT ACCEPTÉ LA CONSTITUTION. COMMENCEMENT DE LA DIVISION ENTRE LES ÉVÊQUES. La licence était devenue extrême dans la Faculté. Les docteurs se donnaient pleine carrière dans leurs discours. On y insultait à la mémoire du feu roi. On s'y répandait en invectives contre le Saint-Siège, contre la constitution, contre les évêques. C'était à qui ferait les propositions les plus hardies. En vain des membres plus sages voulaient porter leurs collègues à la modération et à l'obéissance, leurs voix étaient couvertes par des clameurs tumultueuses. Le zèle impétueux du sieur Ravechet, syndic, entraîna son corps. [[La Faculté de théologie avait deux principaux officiers, le Doyen, qui était ordinairement le plus ancien des docteurs séculiers résidant à Paris, et qui présidait les assemblées de la Compagnie ; et le Syndic, qui était élu tous les ans par les docteurs, et qui, en qualité d'*agent général* de la Compagnie, était chargé d'examiner les thèses, de veiller à l'observation de la discipline, et de faire les réquisitoires.]] Ravechet attaqua d'abord son prédécesseur, le docteur Le Rouge, dont l'unique crime était d'avoir contribué, en 1714, à l'acceptation de la constitution. Il fit

prendre la résolution de tenir en suspens le décret du 5 mars. Il prétendit ensuite que la Faculté avait bien enregistré la constitution, mais qu'elle ne l'avait point acceptée. Enfin, le 2 décembre 1715, par ses menées, et celles de quelques autres têtes non moins ardentes, la Faculté déclara qu'il était faux qu'elle eût accepté. Il y eut des oppositions; on passa outre. Il y avait mille témoins de ce fait qu'on déclarait faux; on s'en moqua. Le 5 et le 16, on confirma encore cette conclusion mensongère. Le 4 janvier suivant, on revint encore sur cet objet. On prononça de nouveau que le décret de 1714 était faux et supposé. On le fit rayer des registres, et on priva du droit d'assister aux séances les docteurs qui s'étaient opposés à ce délire; car c'en était bien un. Aussi quelques évêques crurent devoir interdire cette école à leurs diocésains. L'évêque de Toulon, en particulier, le fit par une déclaration publique. Les docteurs s'en offensèrent. Ils ne ménageaient en aucune rencontre les évêques, et voulaient en être respectés. Ils traitèrent la déclaration du prélat, de *scandaleuse, téméraire et schismatique*, et le parlement de Paris vint à leur secours. Au reste, l'exemple de cette Faculté fut peu suivi. Il n'y en eut que deux ou trois qui se laissèrent aller au torrent.

[[Clément XI ne pouvait rester indifférent à des démarches aussi téméraires. Il exprima sa douleur dans un bref du 18 novembre 1716. Après avoir rappelé tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé de grâces et de faveurs à la Faculté de théologie de Paris, il peint avec de vives couleurs l'audace « de ces enfants rebelles, de ces disciples » dégénérés de l'ancienne école de Paris, qui, s'écartant » honteusement des vestiges de leurs pères, oubliant les » devoirs que leur imposait leur titre de docteurs, faisant » *peut-être* numériquement la plus grande, mais non » certainement la plus saine partie de leur corps, ont osé » déclarer que le décret d'acceptation était faux et sup- » posé. » Le Pape concluait que, voyant le mal croître de jour en jour, *il suspendait* tous et chacun des *privilèges et*

facultés accordés à ladite Faculté, suspense qui devait subsister tant qu'il plairait à Sa Sainteté.

Le parlement, qui avait recouvré sa liberté à la mort de Louis XIV, supprima ce bref par arrêt du 16 décembre 1716; et les docteurs prétendirent que le Pape n'avait pas le droit de leur retirer les privilèges qui avaient été accordés par ses prédécesseurs. C'est ce que porte l'acte d'appel de l'université, dont il sera parlé plus bas.

Au reste, les docteurs attachés à la saine doctrine n'ont cessé de protester contre ces intrigues et ces faussetés; et nous verrons, après quelques années, la Faculté de Paris elle-même réparer ces scandales.]]

Il se tenait dans le même temps à Paris des conférences des évêques opposants; elles avaient commencé dès la fin de l'année précédente. Le cardinal de Noailles était à la tête de ce parti. Il avait défendu, *sous peine de suspense encourue ipso facto, à tout ecclésiastique de son diocèse*, d'accepter la bulle *Unigenitus* indépendamment de son autorité. Maintenant on cherchait toute espèce de moyens pour l'é luder.

Les évêques qui se réunissaient avec lui étaient environ au nombre de douze. On avait fait espérer au régent quelque succès de ces assemblées. Elles ne servirent qu'à faire voir que ces prélats n'étaient pas même d'accord entre eux. « Les uns soutenaient que le livre de Quesnel » était bon, et qu'on ne pouvait le condamner et recevoir » la constitution. Les autres convenaient que le livre n'é- » tait pas sans de grands défauts, et que la bulle pouvait » être acceptée avec des explications (1). Les évêques de » Montpellier et de Senes étaient ceux qui se montraient » le plus opposés à toute voie de conciliation, » et Dorsanne avoue que « leurs meilleurs amis ne pouvaient » s'empêcher de les blâmer. » Il avait été question de travailler à un corps de doctrine, qui serait approuvé de tous, mais on fut obligé d'y renoncer, tant on s'entendait peu.

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, décembre 1715.

On proposa ensuite une autre voie. C'était que des évêques acceptants écrivissent au régent une lettre où ils demanderaient que le Pape expliquât la bulle. On s'était flatté que des explications demandées par des prélats non suspects, et données en conséquence par le Saint-Siège, ramèneraient les opposants. Le cardinal de Noailles chercha des signatures. Le régent voulut bien même se prêter à ses vues, et engagea quelques évêques à signer la lettre. Mais quand on l'eut obtenue avec les noms de dix-huit évêques, au lieu de s'en servir, on en fit trophée. On la représenta comme un aveu que faisaient les acceptants même, que la bulle avait besoin d'explications. On la mit dans les gazettes ; et alors plusieurs évêques des signataires furent obligés de protester contre les inductions que l'on voulait tirer de leur complaisance.

[[On peut voir, en effet, par les détails dans lesquels nous sommes entré, que les prélats de l'Assemblée de 1714 et ceux qui avaient suivi leur exemple, s'étaient à la vérité attachés, dans leurs instructions pastorales, à combattre les objections des esprits prévenus, en montrant le venin caché sous l'apparence trompeuse de quelques propositions ; mais qu'ils n'en avaient pas moins entendu accepter la bulle *simplement*, et condamner tout ce qu'elle condamne, *avec les mêmes qualifications*. La suite des faits dissipa bientôt ces nuages.]]

A ce moyen en succéda un autre. Le cardinal de Noailles envoya à Rome deux agents chargés, disait-on, de présenter au Pape un corps de doctrine. C'était l'abbé Chevalier et le P. la Borde, l'auteur du *Témoignage de la vérité*. Ces deux hommes n'étaient guère propres pour une négociation. Arrivés à Rome, ils prirent un ton de hauteur qui ne pouvait que les discréditer. On voit dans le Journal de l'abbé Dorsanne des échantillons de leurs dépêches en France. Ils voulaient « qu'on fit des coups » d'éclat, et qu'on profitât de la lumière répandue sur les » prétentions de la cour de Rome. Mollir, selon eux, c'était tout perdre. Il fallait prendre le ton impérieux, et

» menacer de rompre (1). » Tels étaient les conseils de ces fougueux agents; conseils qui auraient produit un schisme en France, si on les eût écoutés. Mais en peu de temps les deux négociateurs n'eurent plus rien à négocier. Méprisés à Rome, oubliés en France, peu d'accord entre eux, ils s'en dédommageaient, dit-on, par quelques intrigues, quand le Pape leur fit signifier de sortir de ses États.

—Le 3 mars. MARTYRE DE QUATRE MISSIONNAIRES EN ÉTHIOPIE. En 1704, Clément XI avait envoyé dans ce pays quatre religieux franciscains. Leurs noms étaient Liberato, Weis, Pie de Zerbe, et Samuel de Bienne. Après d'inutiles tentatives pour pénétrer par terre dans ce pays, ils prirent la voie de la mer, et arrivèrent, en 1712, à Gondar, capitale d'Éthiopie. Ils furent d'abord assez bien reçus, et convertirent quelques habitants. Mais le prince qui régnait alors étant mort, et un autre ayant été proclamé à sa place, le nouveau roi fit emprisonner les missionnaires, pour plaire à ceux qui n'avaient pu voir sans envie les succès du zèle de ces religieux. Le 2 mars, il leur fit subir un interrogatoire. On leur promit la vie, s'ils voulaient se faire circoncire, honorer Dioscore comme un saint, reconnaître une seule nature en Jésus-Christ, et participer aux sacrements usités en Éthiopie. Sur leur refus on les ramena en prison, d'où on les tira le lendemain pour les conduire sur une grande place, où était rassemblé un peuple nombreux, et où ils expirèrent accablés d'une grêle de pierres.

[[— 16 Novembre. ORDONNANCE PUBLIÉE PAR LE CARDINAL DE NOAILLES, POUR RÉTIRER TOUT POUVOIR AUX JÉSUITES. On peut regarder cet acte comme un des commencements des rudes épreuves auxquelles la Compagnie de Jésus allait être soumise. Le cardinal de Noailles avait déjà fait, en 1711 et 1712, un retranchement considérable dans le nombre des confesseurs que les Jésuites présentaient dans leurs

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, 1716 et 1717.

trois maisons de Paris; il s'était encore montré plus sévère au mois de novembre 1715 par rapport à ceux qui confessaient dans les couvents de religieuses. Le 16 août 1716, il envoya son secrétaire déclarer aux supérieurs des trois maisons (le Noviciat, la Maison Professe et le collège Louis-le-Grand), que ceux d'entre eux dont les pouvoirs expiraient, n'en auraient pas de nouveaux, et qu'à leur expiration, ils s'abstinsent de confesser, de prêcher, et même de faire des catéchismes; il en excepta pourtant cette fois ceux qui étaient attachés à la cour (1). Une circonstance augmenta son irritation. Le P. de la Ferté, fils du maréchal de ce nom, avait été nommé par le cardinal de Rohan, en sa qualité de grand aumônier, pour prêcher l'Avent à la cour. Le cardinal désapprouvait ce choix. Le Jésuite, ne voulant pas être la cause d'un conflit entre le grand aumônier et l'archevêque, demandait à se retirer : mais le grand aumônier obtint du régent, la veille de la Toussaint, l'ordre positif que ce Père eût à prêcher le lendemain devant le roi. De Noailles fut fort irrité; et il publia le 12 novembre une ordonnance qui retirait, pour la confession et la prédication, tout pouvoir aux Jésuites, à la seule exception de ceux auxquels s'adresseraient les princes du sang; et il la fit signifier par huissier aux supérieurs de leurs maisons, et en particulier au P. de la Ferté (2). On voit, par le Journal de l'abbé Dorsanne, que le régent fut très-mécontent de ce coup d'éclat (3).

Les Jansénistes commencèrent en même temps à répandre toute espèce de libelles contre les PP. Jésuites, en renouvelant l'accusation banale d'une *morale corrompue*, commune à toute la Compagnie. L'abbé Couët, ancien grand-vicaire de Rouen, publia d'abord *une réponse d'un*

(1) *Journal* de Dorsanne, tome 1, page 298.

(2) Voyez l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crépineau-Joly, tome IV et VI.

(3) Le P. de la Ferté s'était cependant désisté de prêcher l'Avent; et il avait fait goûter ses raisons au régent. « Le P. de la Ferté, écrit madame de Maintenon, est mal payé de son désistement. » *Lectres*, tome VI, page 313.

théologien à un prélat sur le refus que M. le cardinal de Noailles a fait de continuer les pouvoirs aux P. Jésuites, ouvrage que le cardinal récompensa en le nommant d'abord chanoine de sa métropole, et bientôt après son grand-vicaire; puis les *Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante: S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser* (1)? Plusieurs évêques imitèrent dans le même temps la conduite du cardinal de Noailles. C'est ce que firent, entre les autres, son frère Gaston de Noailles, évêque de Châlons, de Coislin, évêque de Metz, Colbert, évêque de Montpellier, et de Béthune, évêque de Verdun. Tous ces prélats donnèrent à cette époque des preuves de leur attachement au jansénisme, et figurèrent presque tous parmi les premiers appelants.]]

(1) On attribue généralement cet écrit à Couët, dit M. Picot dans un article curieux, qu'il rédigea sur cet ecclésiastique, et qui fut inséré par l'éditeur de la *Correspondance de Fénelon* dans la *Notice des personnages*, qui termine le XI^e volume.

Nous croyons devoir placer ici l'abrégé de cet article. L'abbé Couët, d'abord grand-vicaire de Rouen, passait pour fort attaché au jansénisme : on lui attribua le fameux *Cas de conscience*. (Voyez plus haut page 44.) Il fallut, pour se justifier qu'il donnât une *déclaration* sur ses sentiments. Bossuet entra dans cette affaire, comme on peut le voir par sa lettre à madame de Maintenon, du 9 juin 1703, lettre dans laquelle il dit que la soumission de l'abbé Couët *sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Église. Je souhaite, ajoute-t-il, que tout se réduise à l'obéissance.* (*OEuvres de Bossuet*, tome XLII, page 579.)

L'abbé Couët, longtemps après cet acte, ne laissa pas de se montrer très-favorable au même parti : on trouva son nom parmi les appelants de la bulle *Pastoralis officii*. Mais il paraît que peu à peu il se rapprocha du véritable chemin. Il prit d'abord beaucoup de part aux divers projets d'accommodement; puis on pense qu'il eut une grande influence sur les dernières démarches qui consommèrent le retour du cardinal par l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. On croit également qu'il contribua à changer les dispositions de d'Agnesseau dont il était l'ami, et qui devenu chancelier, se montra beaucoup plus favorable au parti de la soumission qu'il n'avait paru l'être, quand il n'était que chancelier.

Couët conserva les pouvoirs de grand-vicaire sous M. de Vintimille, prélat très-prononcé contre le jansénisme. Il périt en 1736, victime d'un odieux assassinat dont on ignore la cause. Comme il venait de célébrer la messe à Notre-Dame et rentrait à l'Archevêché, un garçon chapelier le frappa d'un coup de poignard. Probablement le fanatisme des convulsions ne fut pas étranger à cet attentat.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ÉCRIVAINS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CONSIDÉRÉS

SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX.

OBSERVATION DE L'ÉDITEUR.

[[Dans l'avis général placé en tête de ce volume, nous avons dit que nous ferions rentrer dans le corps même des *Mémoires*, les détails qui concernaient des hommes célèbres dont la mort pouvait être présentée comme un événement remarquable dans telle année. C'est ce que nous avons fait par exemple pour Bossuet, Bourdaloue, Fénelon. Nous avons dit que pour les autres nous nous contenterions de placer à la fin de chaque volume une table chronologique plus abrégée des écrivains ecclésiastiques, morts durant l'espace de temps compris dans le volume. Nous supprimerons en effet quelques noms très vulgaires, qu'on trouve du reste dans les dictionnaires historiques : mais nous laisserons tous les jugements que l'auteur des *Mémoires* a portés sur les ouvrages jouissant d'une certaine célébrité.

Nous croyons devoir présenter séparément 1° les écrivains morts dans la communion catholique, 2° placer dans un deuxième article les écrivains ecclésiastiques appartenant aux sectes séparées, et 3° en consacrer un troisième aux philosophes.

Cette marche nous a paru d'autant plus nécessaire, qu'il est important de suivre plus clairement dans le cours du dix-huitième siècle les progrès des sectes et les tentatives de l'impiété.]]

La date qui se trouve en tête de chaque article, est toujours l'époque de la mort de l'écrivain qui suit. Quand l'année n'est pas connue, nous l'indiquons par ces mots : *Vers ce temps*.

ART. I. — AUTEURS CATHOLIQUES.

1701.

17 avril. — Martin STEYAERT ; voyez le Tableau historique, page 152.

28 juin. — Pierre CHAMPION, jésuite, est connu par plusieurs biographies estimées, comme la *Vie du P. Rigoleuc*. — la *Vie du P. Lalle-*

mant, recueil très-estimé, réimprimé de nos jours, sous le titre de *Doctrine spirituelle du P. Lallemand*; — la *Vie des Fondateurs de retraite* (le P. Huby et M^le de Francheville).

5 juillet. — Pierre-Mathieu Petrucci, cardinal, évêque d'Iési, était né en 1658. Il se distingua comme théologien, et fut fait cardinal par Innocent XI en 1686. Il est auteur de quelques ouvrages où l'on crut voir les erreurs du quiétisme : *Lettres et traités spirituels et mystiques*; — *Énigmes mystiques révélées*; — *Contemplation mystique*; — *le Rien de la création et le tout de Dieu*; — *Courtes lettres spirituelles*, etc. — Ils furent notés par décret du 5 février 1688. Si Petrucci avait donné lieu à quelques reproches, il répara abondamment ses torts par la vie pieuse et même austère qu'il mena jusqu'à la fin de ses jours.

51 juillet. — Etienne AGARD DES CHAMPS, jésuite, né à Bourges en 1615, et mort à la Flèche, se fit estimer par ses connaissances et son caractère. Ses principaux ouvrages sont : *du Libre Arbitre*, — *de l'Hérésie jansénienne*, et quelques autres sur les mêmes matières. Ils sont en latin. L'auteur fut accueilli avec faveur par le Pape et les cardinaux. Le grand Condé l'honorait d'une estime particulière; et, dans sa vieillesse, il le choisit pour son confesseur.

6 août. — Ulric OBRECHT, professeur en droit et prêtre royal à Strasbourg, naquit dans cette ville en 1646. Il était protestant, et se fit catholique. Il traduisit le livre de saint Augustin, *du Mariage des adultères*, ainsi qu'un traité de controverse du P. Dez, jésuite, qui paraît avoir contribué à sa conversion. Il avait des relations étroites avec Bossuet, entre les mains duquel il avait fait abjuration; et il lui fut utile pour son *Histoire des Variations*.

1^{er} octobre. — Jean DE FONSECA, jésuite portugais, religieux d'une piété solide, composa des livres ascétiques, tels que *l'École de la doctrine chrétienne*, des *Instructions pour la communion*, etc., etc.

1702.

27 mars. — Dominique BOUHOURS, jésuite, né à Paris en 1628, professa longtemps la rhétorique, et fut chargé ensuite de l'éducation des jeunes princes de Longueville et de Jules de Colbert. Outre plusieurs ouvrages de littérature profane qui essayèrent beaucoup de critiques, tels que les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*; — *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*; — *Doutes et remarques sur la langue française* (1), il publia les *Pensées ingénieuses des Pères de*

(1) Voltaire dans le *Temple du Goût*, représente Bouhours derrière Bourdaloue et Pascal, marquant sur des tablettes toutes les fautes de langage et

l'Église, 1700), compilation bien légère pour un semblable sujet, et peu propre à désarmer les censures; — *l'Histoire de Pierre d'Aubusson, grand-maitre de Rhodes*, ouvrage écrit avec pureté et beaucoup d'intérêt; — la *Vie de saint Ignace*, 1670; — la *Vie de saint François-Xavier*, 1682 (ces deux Vies, malgré quelques défauts, ont joni d'une grande réputation, et sont dignes de la belle époque à laquelle ils ont paru); — la *Vie de madame de Bellefonds*; — une traduction du *Nouveau Testament*, 1697 et 1705. (Cette traduction, à laquelle avait aussi concouru le P. le Tellier, a été depuis reproduite par Lallemand dans ses *Réflexions morales*, ouvrage fort recommandé par Fénelon et d'autres évêques très-opposés au jansénisme). Le P. Bouhours était en rapport avec les beaux esprits de son temps, et il passait pour être lui-même très-versé dans la littérature.

1^{er} avril. — Jean-Baptiste THIERS, bachelier de Sorbonne, curé de Champrond, puis de Vibraie, naquit à Chartres en 1656. C'était un critique instruit, mais singulier, et même paradoxal. Son *Traité des superstitions* est plein de recherches; mais on y pourrait reprendre quelque exagération. L'auteur n'est pas plus réservé dans le *Traité de l'exposition du sacrement de l'autel*. Ses autres ouvrages sont: *l'Avocat des pauvres*, — *Dissertations sur les porches des églises*, — *Traité de la clôture des Religieuses*, — *Traité des jeux*, — *Histoire des perruques*, — *Traité des cloches*, — *Critique du livre des flagellants*, de l'abbé Boileau, quelques autres dissertations et faciums. L'abbé Thiers était vif, affectait l'originalité, et ne haïssait pas les disputes. Il descendait quelquefois jusqu'à la satire.

7 avril. — François PORTER, de l'étruite observance de Saint-François, était du comté de Meath, en Irlande. Il professa longtemps la théologie dans le couvent de Saint-Isidore à Rome. On a de lui deux écrits de controverse contre les protestants, un abrégé des *Annales ecclésiastiques d'Irlande*, — le *Système des décrets dogmatiques*, et un opuscule contre les prophéties attribuées à saint Malachie; le tout en latin.

31 août. — Henri-Marie BOUDON, grand-archidiacre d'Evreux, était né à la Fère en 1724, et eut pour marraine au baptême madame Henriette, fille de Henri IV, et depuis reine d'Angleterre. Ce fut un

toutes les négligences qui leur échappent; et il lui fait adresser cet avis par le cardinal de Polignac :

Quittez d'un censeur pointilleux
La pédantesque diligence;
Aimons jusqu'aux défauts heureux
De leur mâle et libre éloquence.
J'aime mieux errer avec eux
Que d'aller, censeur scrupuleux
Peser des mots dans ma balance.

des plus vertueux ecclésiastiques de son siècle. Livré aux fonctions du ministère, il prêchait et catéchisait dans son archidiaconé, et faisait même des missions au dehors. Aussi pieux que zélé, le soin de la sanctification des autres ne l'empêchait pas de travailler à la sienne propre. On lui doit quelques livres de piété, où quelques-uns ont cru trouver des propositions qui se rapprochaient du quiétisme. Mais l'abbé Boudon avait écrit avant la condamnation de cette erreur. Du reste personne n'était plus humble ni plus soumis que lui à l'autorité. Sa grande maxime était *Dieu seul*. Il jouissait de l'estime et du respect de tous ceux qui le connaissaient. Sa vie, écrite par Collet, présente de grands exemples de vertu, de zèle et de ferveur; et on lui attribue même des miracles.

17 octobre. — François GENET, évêque de Vaison, dans le Comtat, naquit à Avignon en 1640, et fut d'abord chanoine de cette ville. Il fut fait évêque en 1686. Ayant été impliqué dans l'affaire des *Filles de l'enfance*, il fut exilé pendant plusieurs années. On dit que ce fut à la prière du Pape que Louis XIV le laissa retourner à son diocèse. Ce prélat se noya en passant un torrent entre Avignon et Vaison. Il est connu par un cours de théologie, qui porte le nom de *Morale de Grenoble*, parce qu'elle fut adoptée par le cardinal le Camus, évêque de cette ville. Elle a essuyé quelques critiques, et a même été censurée par plusieurs évêques et par l'université de Louvain. Cependant on ne voit point qu'elle ait été réprouvée à Rome. Elle a été traduite en latin par l'abbé Genet, prieur de Sainte-Gemme, et frère de l'évêque. C'est le même à qui l'on doit des *Cas de conscience sur les sacrements*. Celui-ci mourut en 1716.

— Gommare HUYGENS, théologien de Louvain, était né dans le Brabant en 1651. Il était ami d'Arnauld et de Quesnel, et il écrivit dans leur sens. Ses ouvrages sont : *Méthode de remettre les péchés*, — *Conférence de théologie*, — *Thèses sur la Grâce*, mises à l'*Index*, — et un Cours de théologie en quinze volumes, sous le titre de *Courtes observations*; le tout en latin.

1703.

8 mai. — Innocent LE MASSON, chartreux, était né à Noyon, en 1628, et devint général de son ordre en 1673. Il est auteur d'une *Théologie morale*, — de l'*Introduction à la vie religieuse*, — d'une collection des *statuts* de son ordre, — et d'une *Vie de M. d'Aranthon, évêque de Genève*. Il était fort déclaré contre le jansénisme.

23 juin. — Jean-Pierre PINAMONTI, jésuite, compagnon des travaux du pieux et zélé Segneri, naquit à Pistoie, en Toscane, en 1642, et fit beaucoup de missions en Italie. Pieux, humble, austère,

il fut, comme Segneri, puissant en œuvres et infatigable dans ses prédications. Le grand-duc Cosme III le prit pour son directeur. Pinamonti a composé un grand nombre d'opuscules italiens sur des sujets de religion et de piété : *Considérations sur les souffrances*, — *la Synagogue détrompée*, — *l'Exorciste bien instruit*, etc. On les a réunis en un volume in-4° avec sa Vie ; Venise, 1742.

16 novembre. — Jules MASCARON, évêque de Tulle en 1671, puis d'Agen en 1679, né à Marseille en 1654, avait été d'abord oratorien. Il se distingua dans la chaire, et prêcha plusieurs stations devant Louis XIV. Ses *Oraisons funèbres* surtout eurent beaucoup de succès dans le temps. On loue sa conduite envers les protestants, et l'on dit qu'éloigné des mesures de rigueur, et se bornant aux moyens de persuasion qui convenaient à son ministère, il ramena par ses prédications, sa douceur et ses vertus, un grand nombre de calvinistes de son diocèse. Son diocèse lui doit la fondation d'un séminaire et d'un hôpital.

Vers ce temps. — Édouard MEREDITH, Anglais, né vers 1658, fut élevé à Oxford, et alla en Espagne, comme secrétaire d'ambassade, avec sir Guillaume Godolphin. Ils y embrasèrent tous les deux la religion catholique. De retour en Angleterre, Meredith se montra zèle pour sa croyance. Il publia des *Remarques sur le Julien l'apostat* de Johnson ; — le *Récit de la conférence entre le docteur Stillingfleet et le docteur Godden*, catholique, 1687 ; — des *Remarques sur la conférence entre le docteur Tenison et le jésuite Pulton*, suivies de *nouvelles remarques*. Meredith quitta l'Angleterre à la révolution de 1688, et mourut en Italie.

1704.

28 janvier. — Noël d'ARGONNE, chartreux, né à Paris, en 1640, et mort à Gaillon, publia un *Traité de la lecture des Pères de l'Église*, dont Mabillon faisait cas, et qui a eu plusieurs éditions.

25 février. — Henri NORIS, cardinal, né à Vérone, en 1651, d'une famille qu'on dit avoir été originaire d'Irlande, était entré dans l'ordre des Augustins, et professa la théologie avec distinction. Innocent XII, instruit de son mérite, l'appela à Rome, et le fit, en 1693, cardinal et bibliothécaire du Vatican. Le cardinal Noris était à la fois théologien, érudit, antiquaire et critique. Ses ouvrages sont : *l'Histtoire pélagienne*, déferée plusieurs fois au Saint-Siège, et qui n'a jamais été censurée à Rome ; — *Dissertation historique sur le cinquième concile général* ; — *Défenses augustiniennes* ; — *Dissertation sur Un de la Trinité qui a souffert dans La chair* ; — *Apologie des moines de Scythie* ; — *Réponses* à quelques écrits publiés contre lui. Il eut principalement les Jésuites pour adversaires, et releva les folies du père Hardouin.

On a aussi de lui des ouvrages sur des matières d'érudition et d'antiquité profanes, dans lesquelles il était très-versé; tous ses écrits sont en latin. En 1747, le grand inquisiteur d'Espagne, D. François Perez de Prado, évêque de Terruel, fit mettre au nombre des livres prohibés l'*Histoire pélagienne* et la *Dissertation sur le cinquième concile*. Benoît XIV écrivit, le 30 janvier 1748, au grand inquisiteur pour l'en blâmer. Le Pape lui dit dans sa lettre que les thomistes, les augustiniens et les molinistes peuvent soutenir librement leurs systèmes. Le grand inquisiteur fit des observations au Pape, et ne rétracta point sa note. Ce ne fut que sous son successeur, D. Manuel Quintano Bonifaz, archevêque de Pharsale, qu'une ordonnance du 28 janvier 1758, porta suppression et radiation de l'article de l'*Index* de 1747.

12 avril. — Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux, naquit à Dijon, en 1627, d'une ancienne famille de robe. Après ses premières études, il vint à Paris en 1642, et prit le bonnet de docteur dans la maison de Navarre, en 1652. Il fut fait chanoine de Metz, puis archidiaque, puis doyen du chapitre. Ce fut dans cette ville qu'il commença à montrer son talent pour la controverse. Il réfuta le Catéchisme de Paul Ferri, ministre protestant, et fit à Metz des missions et des conférences ecclésiastiques.

Étant venu à Paris en 1659, il commença à prêcher dans les chaires de la capitale, et ensuite à la cour. Il y parut plusieurs fois, et avec éclat, de 1661 à 1669.

L'attention du clergé et de la cour paraissait se porter principalement vers la conversion des protestants. Bossuet, qui avait étudié avec tant de succès la controverse, eut la gloire de rendre le maréchal de Turenne à la foi de ses pères.

En 1669, il fut nommé à l'évêché de Condom, et l'année suivante le Roi le choisit pour être le précepteur du Dauphin. Le nouveau prélat ne crut point que les fonctions de cette place importante fussent compatibles avec le soin de son diocèse, et il donna sa démission de son évêché. Dès lors il partagea son temps entre les soins de l'éducation du Dauphin et des travaux utiles à toute l'Église. Il tenait chez lui des conférences sur l'Écriture sainte. Il contribua à la retraite et à l'éclatante pénitence de madame de La Vallière, et parvint à rompre quelque temps les liaisons de Louis XIV avec madame de Montespan.

En 1671 parut l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, ouvrage qui avait été composé dès 1668 en faveur de l'abbé de Dangeau, qui avait produit sa conversion et celle du maréchal de Turenne, et qui, rédigé avec simplicité, clarté et modération, revêtu des approbations les plus imposantes, devint comme un bouclier contre lequel les protestants épuisèrent vainement leurs traits. Le talent de Bossuet ne parut pas moins dans la célèbre conférence qu'il eut avec le mi-

nistre Claude, en 1678, chez la comtesse de Roye; conférence qui fut suivie de la conversation de mademoiselle de Duras.

L'éducation du Dauphin étant finie, l'ancien évêque de Condom fut nommé évêque de Meaux en 1681, et il garda ce siège jusqu'à sa mort. Chaque année de son épiscopat fut marquée par de grands travaux, de savants traités publiés, des instructions, des services importants rendus à l'Église.

On sait l'influence qu'il eut dans l'assemblée du clergé de 1682. Il rédigea les quatre articles arrêtés dans cette assemblée, et les défendit depuis par un ouvrage savant et étendu. Dans ce traité, divisé en trois parties, l'auteur établit l'indépendance de la puissance temporelle et la supériorité des conciles sur le Pape. Il examine les motifs sur lesquels est appuyée l'opinion de l'infailibilité et de la supériorité du Pape. Il rassemble toutes les autorités et toutes les raisons qui militent en faveur des articles dressés par l'assemblée du clergé. Au surplus, il peut être à propos de remarquer ici une chose à laquelle on n'a pas toujours fait assez d'attention; c'est que l'assemblée de 1682 et son défenseur étaient bien éloignés de prétendre que les quatre articles fussent de foi ou touchassent la foi. « Les évêques de France, dit Bossuet lui-même, témoignent clairement n'avoir pas » en intention de faire un décret sur la foi, mais de choisir cette opinion comme meilleure et comme préférable. C'est donc une opinion, et non, comme l'objectait le cardinal d'Aguirre, une formule » de doctrine catholique faite pour lier les consciences. Ainsi, ils » s'abstiennent de toute censure, ils ne nomment jamais la foi, ils » ne croient pas pouvoir menacer personne d'excommunication. » Qu'on lise la Déclaration, qu'on pèse les paroles; il ne s'y trouvera » rien qui ressemble à une formule de foi. A la vérité, on lit en tête: » Décrets de l'Église gallicane. Mais sont-ce des décrets de foi auxquels on soit astreint sous péril de salut? Il n'y en a pas un mot. » Ces décrets n'ont fait qu'énoncer en termes très-clairs un sentiment » ancien et suivi dans ce pays, et non une doctrine qui obligeât tout le monde. » Ce passage, si précis, aurait dû arrêter des gens qui veulent en savoir plus que Bossuet sur nos libertés, et qui ont imaginé de faire des quatre articles des points de foi, sans s'embarasser si par-là ils mettaient dans la voie de l'erreur la plus grande partie du monde catholique, et en particulier l'Église de Rome. Vers 1696, Bossuet revit son ouvrage, et en commença une autre rédaction qu'il n'eut pas le temps d'achever. C'est alors qu'il composa cette *Dissertation préliminaire*, où il dit: « Que la déclaration devienne » ce qu'elle voudra: nous ne nous proposons point de défendre cette » déclaration elle-même, mais de prouver que le sentiment soutenu » depuis longtemps dans la Faculté de Paris, est à l'abri de toute » censure. » Il est bon d'ailleurs de faire observer que ce sage évêque composa son livre en latin, qu'il ne le publia point, qu'il n'en laissa

prendre qu'une ou deux copies, et qu'il paraît avoir désiré que son ouvrage ne vît pas le jour (1).

En 1682, Bossuet publia le *Traité de la communion sous les deux espèces*; en 1688, l'*Histoire des Variations des églises protestantes*; en 1689, l'*Explication de l'Apocalypse*; puis successivement les *Avertissements aux protestants*, contre les réponses de Jurieu à l'*Histoire des Variations*. Cette histoire, où la solidité et l'éloquence marchent de pair, peut être regardée comme le triomphe de l'art de raisonner. Jamais la controverse ne fut plus victorieuse. L'auteur manie son sujet avec une vigueur et une supériorité qui mettent dans le plus grand jour la bonté de sa cause. Il parut suscité pour montrer le vice de la réforme et pour dessiller les yeux de ses partisans. Ses écrits devaient faire d'autant plus d'impression sur eux, qu'en même temps qu'il les réfutait avec tant de force, il en agissait envers eux avec indulgence et douceur. Ceux de son diocèse éprouvèrent sa protection. Il les garantit des exécutions militaires. On attribue à son influence et à ses conseils des Instructions envoyées par la Cour aux intendants, en 1698, lesquelles modifiaient en plusieurs points les ordonnances antérieures, et défendaient toute contrainte; et M. de Bausset a cité dans son *Histoire* une lettre d'un ministre protestant, Bourdieu, qui rend hommage à la modération et à la sagesse du savant prélat envers ceux de sa communion.

Bossuet eut même quelque temps l'espérance de réunnir à l'Eglise une portion très-notable du troupeau égaré par les hérésiarques du seizième siècle. L'évêque de Neustadt, en Allemagne, avait commencé les négociations, et le docteur Molanus, théologien luthérien, ne s'y montrait pas opposé. Bossuet lia une correspondance avec ce dernier, qui paraissait y mettre de la droiture et de la bonne foi. Le célèbre Leibnitz entra aussi dans cette négociation. Voyez le *Tableau historique*, p. 158.

Les travaux de Bossuet contre le quiétisme furent plus heureux. Il triompha de son illustre adversaire, et publia dans cette dispute un grand nombre d'écrits où l'on trouve cette sagacité, cette force et cette exactitude de doctrine qui font le caractère de son génie. Les détails de cette éclatante controverse appartiennent au dix-septième siècle.

Bossuet fut membre de l'assemblée du clergé de 1700. Il contribua plus que personne à faire condamner un grand nombre de proposi-

(1) *l'Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, t. II, p. 418, rapporte dans les pièces justificatives un Mémoire très-curieux de l'abbé Bossuet, où on lit ces paroles. « L'abbé Bossuet se sent obligé de dire ici que ce sage évêque, touché uniquement de la gloire du roi, du bien de l'Etat, et de la crainte de voir alterer les prières des églises, répéta plusieurs fois qu'il ne pouvait y avoir qu'une utilité évidente, une nécessité absolue, qui dût obliger sa Majesté à consentir qu'on publiât un ouvrage de cette nature.

tions de morale relâchée, et de plus quatre autres propositions qui tendaient à favoriser et à renouveler le jansénisme. Il avait écrit autrefois aux religieuses de Port-Royal contre la distinction *du fait et du droit*. Dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, qui a été imprimée, il dit que les cinq propositions sont dans Jansénius, et que « tout ce qu'on a dit au contraire est une pure chicane, inventée » pour éluder le jugement de l'Eglise. » Dans la *Défense de la déclaration*, il parle du jansénisme comme d'une chose jugée (1).

Bossuet fut auteur de la partie dogmatique de l'ordonnance du cardinal de Noailles, du 20 août 1696, contre l'*Exposition de la foi*, de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran. Cette ordonnance ayant été attaquée par D. Thiéri de Viaixnes dans le *Problème ecclésiastique*, Bossuet se trouva engagé à en prendre la défense. Il fit un écrit pour montrer la différence qu'il y avait entre la doctrine du livre de l'*Exposition* et celle du livre des *Réflexions morales*, que le cardinal de Noailles avait approuvé. Il abandonna cet écrit à son ami pour la justification duquel il était fait; et il se plaignit, dit l'abbé Ledieu, son secrétaire, qu'en le publiant « on eût omis le meilleur de son » écrit, *c'est-à-dire* des corrections importantes et nécessaires au » livre de Que-nel. » Il fit dans les mêmes vues un *Avertissement* qui devait être joint à une nouvelle édition des *Réflexions morales*. « Il y répondait, *suivant le même secrétaire*, aux écrits des jésuites » et des jansénistes; et il se proposait de débrouiller ces matières, » à cause des jansénistes qui les ont embrouillées par leurs chicanes. » Ce travail est certainement dirigé contre tous les excès des jansénistes. » Bossuet voulait qu'on mit un grand nombre de cartons à l'ouvrage de Quesnel. Il en indiqua le nombre et l'objet dans un mémoire que Déforis eut entre les mains, ainsi qu'il paraît par une note de lui qui s'est trouvée dans les manuscrits de Bossuet. Ce mémoire a disparu, ainsi qu'un écrit sur le formulaire, un Panégyrique de saint Ignace, et peut-être encore d'autres pièces contraires aux préjugés des éditeurs. Bossuet retira son *Avertissement*, parce que l'on ne voulut pas se soumettre à ses corrections. C'est l'écrit qu'on a publié après sa mort, sous le titre de *Justification des Réflexions morales*, en supprimant la demande des cartons.

Dans sa *Défense de la tradition*, Bossuet censure « l'excès insou- » tenable avec lequel Jansénius s'est permis d'écrire que saint » Augustin est le premier qui ait fait entendre aux fidèles le mystère » de la grâce. » Sur la fin de ses jours, il commença un ouvrage sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques* et sur la *soumission qui leur est due*. Il n'a pu le terminer. Il disait « qu'Arnauld était inexusable » de n'avoir employé ses grands talents qu'à s'efforcer de faire illu- » sion au public. » Il écrivit aussi contre Dupin, et surtout contre

(1) Nous croyons sur ce point délicat devoir renvoyer le lecteur à la dissertation, insérée dans la *Correspondance de Fénelon*, t. VIII, p. 573, sur

R. Simon et contre sa version du Nouveau Testament. *Voyez* ce que nous en avons dit sous l'année 1702.

Nous avons parlé, sous l'année 1704, de la mort de Bossuet : mais à qui son *Histoire* écrite par la plume élégante du cardinal de Bausset n'est-elle pas familière ?

Les papiers du grand évêque de Meaux passèrent, après sa mort, entre les mains de l'abbé Bossuet, son neveu, depuis évêque de Troyes, qui a publié plusieurs des ouvrages de son oncle. En 1745, les manuscrits de l'évêque de Meaux passèrent à M. de Chazot, président au parlement de Metz, et neveu de l'évêque de Troyes. Ce magistrat les donna aux Bénédictins. Ils ont servi à M. de Bausset pour la composition de son *Histoire*.

L'édition de ses œuvres donnée à Versailles, chez Lebel, de 1813 à 1819, due aux soins de M. l'abbé Caron, de Saint-Sulpice, est un des plus beaux monuments de la typographie moderne.

4 mai. — Charles BOILEAU, abbé de Beaulieu, prédicateur du roi,

les véritables sentiments de Bossuet relativement au jansénisme. Le savant éditeur, après avoir rapporté que pendant quelque temps, surtout à l'époque de la controverse sur le *quiétisme*, il s'était élevé des bruits peu favorables à Bossuet, qu'on inculquait d'attachement au jansénisme, explique ce qui aurait pu donner lieu à ces soupçons, et s'attache à prévenir les conséquences fâcheuses qu'on en pourrait tirer contre la soumission de l'évêque de Meaux aux décisions du Saint-Siège.

Beaucoup d'endroits des écrits de Bossuet prouvent clairement que, non-seulement il était très-éloigné des sentiments des jansénistes sur la grâce; mais qu'il était très-convaincu sur le fait de l'attribution des propositions à Jansénius. Cependant l'auteur que nous citons est porté à croire que, pendant quelque temps, Bossuet ne s'était pas expliqué avec assez de netteté sur l'infailibilité surnaturelle de l'Église en ce qui concerne les faits dogmatiques, non qu'il eût lui-même aucun doute sur cette question, mais parce qu'il regardait cette sorte d'infailibilité comme une opinion théologique, sur laquelle on pouvait absolument disputer. Il paraît, en effet, très-bien prouvé que, même au commencement du xviii^e siècle, tel était le sentiment de plusieurs théologiens, universellement regardés comme orthodoxes. On peut voir dans le tome XII, des *Œuvres de Fénelon*, une lettre curieuse de M. de Bissy, évêque de Meaux à Fénelon, dans laquelle ce prélat, d'ailleurs si prononcé contre le jansénisme, soutient que l'infailibilité surnaturelle de l'Église, est un principe contesté. On trouvera à la suite la solide réponse de Fénelon.

Mais ce qui est certain, c'est que Bossuet, dans son dernier écrit sur l'autorité des jugements ecclésiastiques, enseigne expressément que tout fidèle doit au jugement de l'Église sur les faits dogmatiques une persuasion entière et absolue dans l'intérieur : (*Voyez Hist. de Bossuet*, t. III, n^o 2.) C'est encore que, dans plusieurs autres circonstances, il a très-clairement reconnu cette obligation rigoureuse; c'est que, dès l'année 1663, dans la célèbre lettre aux religieuses de Port-Royal, il leur inculquait que sur le fait de Jansénius, on exigeait d'elles une entière soumission de leur jugement. *Voyez Regnier De Ecclesiâ*, t. II, p. 93 et suiv. Éditeur.

membre de l'Académie française, est auteur d'*Homélies* et de *Sermons*, publiés par Richard, en 1712. Il ne faut pas le confondre avec Jacques Boileau, le frère du satyrique, qui sera cité sous 1716.

15 mai. — Louis BOURDALOUE, jésuite, né à Bourges en 1652, se consacra de bonne heure à la chaire. Il parut pour la première fois à la cour, en 1670, et prêcha l'Avent devant Louis XIV. Il fut fort goûté, et prêcha depuis, devant le roi, les Carêmes de 1672, de 1674, de 1675, de 1680 et de 1682, et les Avents de 1684, de 1686, de 1689, de 1691 et de 1695. Il ne fut pas moins recherché et admiré dans les chaires de Paris et dans celles des provinces. En 1686, on l'envoya à Montpellier pour y travailler à la conversion des protestants. Sa douceur le rendait très-propre à ce ministère de persuasion.

Sur la fin de sa vie, Bourdaloue se consacra aux assemblées de charité et aux prisons, assistant les malades, consolant les pauvres ; et il réussissait dans ces soins pénibles et touchants comme dans les fonctions les plus relevées de sa carrière évangélique. Sa connaissance parfaite de l'Écriture et de la théologie, la solidité de ses raisonnements, et le genre noble et précis de son élocution, l'honorent encore moins que sa piété profonde et son zèle pour le salut des âmes. Il était aimé et estimé des grands. On a, sur sa vie et ses vertus, une notice par madame de Pringy, une lettre du président de Lamoignon, qui l'avait beaucoup connu, et une autre du P. Martineau, son confrère.

Le P. Bertonneau a publié les sermons de Bourdaloue, qu'il a accompagnés d'excellentes analyses. On a dit avec raison que la conduite du P. Bourdaloue était la meilleure réponse aux *Provinciales*. Nous n'essaierons point d'apprécier le genre de son éloquence noble, forte et solide. On l'a souvent comparé à Massillon qu'il devança dans la carrière. Chacun peut, suivant son goût particulier, donner la préférence à l'un ou à l'autre. Tous deux peuvent être regardés comme les plus parfaits modèles des prédicateurs. Bourdaloue s'attache plus à convaincre : il est plus logicien et plus théologien.

2 octobre. — Jean GOTER, missionnaire catholique anglais, était né dans le comté de Southampton, et il fut élevé dans la religion anglicane. Mais s'étant fait catholique, il alla étudier au collège anglais de Lisbonne, et revint exercer les fonctions de missionnaire dans sa patrie. Sa résidence ordinaire était à Londres, et on le vit à la tête des controversistes sous le règne de Jacques II. Il mourut en se rendant à Lisbonne pour quelques affaires du clergé. Il avait été question de le faire évêque en 1702, et il méritait cette distinction par son zèle, ses talents et ses vertus. Il était humble, retiré et laborieux. Ses écrits, qui sont nombreux, se partagent en deux classes, ceux de controverse et ceux de morale et de piété. Ces livres sont encore goûtés des catholiques anglais. Les anglicans Claggett, Wake, Stratford, Williams, écrivirent contre Goter. Voyez Dodd, *Histoire de l'Église d'Angleterre*, tome III, pages 482 et 485.

16 octobre. — Pierre COUSTEL, de Port-Royal, né à Beauvais en 1621, resta laïque et travailla sous Nicole et de Sacy. On cite de lui des *Règles pour l'éducation des enfants*, 1687, 2 volumes, — et les *Sentiments de l'Eglise et des saints Pères sur la comédie*, Paris, 1694. Ce dernier écrit est dirigé contre la lettre du P. Caffaro.

Vers ce même temps. — François COURTOT, Cordelier, né à Vezelin, devint définitif général de son ordre, et mourut à Auxerre. Ses écrits sont : *Vie de François Solano*, 1677 ; — *Récit du martyre des onze religieux de Gorkum* ; — *Abrégé de la Vie de J. Pascal Baylon* ; *Vie de saint Pierre d'Alcantara*, etc.

1705.

29 avril — Claude-Hugues MAHTOUÉ, Bénédictin de Saint-Maur, né à Mâcon en 1622, et mort à Châlons-sur-Saône, se rendit éditeur des *OEuvres du cardinal Robert Pullus et de Pierre de Poitiers*. Il donna aussi deux écrits sur l'histoire ecclésiastique de Sens.

24 octobre. — Thyse GONZALÈS, général des Jésuites, né en Espagne, est auteur d'un traité contre les quatre articles du clergé de France de 1682, et d'un autre contre l'opinion de la probabilité, en 1687. Il la réfuta très-fortement. On a de plus de lui la *Vérité de la Religion chrétienne démontrée*, et *Conduite (manuductio) pour la conversion des mahométans* ; ces écrits sont en latin.

— Marcel CAVALIERI, évêque de Gravina, au royaume de Naples, était recommandable par son zèle et sa piété. Il forma avec soin son clergé, rebâtit son séminaire et construisit des églises. On lui doit entre autres ouvrages un *Traité sur la Messe*, publié à Naples en 1686.

Son frère Jean-Michel, aussi Dominicain, et théologien du cardinal Orsini, est auteur d'une *Histoire des Papes et des Evêques* de son ordre. — Enfin un autre Jean-Michel Cavalieri, Augustin, mort le 6 janvier 1757, a donné un *Commentaire sur les décrets de la congrégation des rits*.

— Nicolas DU MÉLÉQUE DE SAINT-GEORGES, laïque, né en 1640, est auteur du *Caractère des vrais chrétiens*, souvent réimprimé ; — d'une *Nouvelle traduction des Psaumes*, — et d'une traduction des *Méditations* de Savonarole, sur l'*Oraison dominicale et sur le Psaume L*.

1706.

5 janvier. — Nicolas THOYNARD, simple laïque, né à Orléans en 1629, était lié avec tous les savants de son temps. Il eut part aux *Epoques Syro-Macédoniennes* de Noris. Son principal ouvrage est son *Harmonie des quatre Evangélistes*, en grec et en latin. On a, de plus,

de lui un écrit sur la version du *Nouveau-Testament* de Bonhours, et sur celle de Mons, des *Notes sur la version du Nouveau-Testament*, de Richard Simon, et une *Harmonie des livres des Machabées*.

21 janvier. — Adrien BAILLET, critique, né près Beauvais en 1649, fut successivement professeur dans un collège, curé, puis bibliothécaire de M. de Lamoignon. Son principal ouvrage est les *Vies des Saints*, 4 vol. in-fol., où l'on trouva, dans le temps, une critique exagérée, et où elle n'est pas aussi sage que dans la collection de Butler, traduite par Godescard. Le livre *De la Dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*, donna aussi lieu à quelques plaintes contre Baillet. Les autres écrits, dont nous ferons mention, sont l'*Histoire des démêlés de Boniface VIII et de Philippe-le-Bel*, — la *Vie de saint Etienne de Grammont*, — celle de Richer et celle de Godefroi Hermant; — *Jugement des savants sur les ouvrages*, etc., neuf volumes in-12. Cet écrivain était instruit et fécond, mais pas toujours exact.

22 janvier. — Antonin MASSOULIÉ, Dominicain, né à Toulouse en 1652, refusa un évêché qui lui fut offert par le grand duc de Toscane, et mourut à Rome, où il était assistant du général de son ordre. Son principal ouvrage, *Saint Thomas interprète de lui-même*, qu'il composa en latin en faveur du thomisme, fut déféré à Rome et ne fut pas condamné.

15 mai. — Jean-Baptiste DE BENEDICTIS, Jésuite, né à Ostuni en 1622, professeur de théologie à Naples, se déclara contre la philosophie de Descartes et contre le jansénisme, et fut obligé, par suite de ces disputes, de quitter Naples; il se retira en Sicile, puis à Rome en 1705. Ses *Lettres apologétiques pour la défense de la théologie scholastique sous le nom de Benoît Alatin*, firent beaucoup de bruit.

16 mai. — Antoine VERJUS, Jésuite, frère du comte de Crécy, naquit à Joigny, en 1652, et fut procureur des missions du Levant. Ayant eu occasion d'aller chez les protestants d'Allemagne, il se fit estimer d'eux. Il procura beaucoup d'avantages aux missions, et les étendit. Ses écrits sont : *Vie de M. Le Nobletz, missionnaire en Bretagne*; *Vie de saint François de Borgia*; *Catéchisme pour les nouveaux Convertis*, traduit de Canisius. Le P. Verjus avait un autre frère, François, mort évêque de Grasse en 1710.

6 août. — Jean-Baptiste DUHAMEL, d'abord Oratorien, curé de Neuilly-sur-Marne, puis chancelier de l'église de Bayeux, était né à Vire en 1624. Secrétaire de l'Académie des Sciences, à Paris, il cultiva les sciences, et principalement la physique, et fut lié avec tous les savants de son temps. Ces études ne l'empêchaient pas d'être un théologien pieux et habile. Ses ouvrages en ce genre sont : *Théologie spéculative et pratique*, 7 vol., 1691; — un Abrégé de la même; *Institutions bibliques, avec des notes*, 1698; — et une grande *Bible* qu'il donna en 1705. Il était généralement estimé pour son caractère et ses

connaissances. *Voyez son Eloge*, par Fontenelle. Il y rend hommage aux vertus, à la piété et au désintéressement de ce saint prêtre.

8 octobre. — Joseph AGNELLI, Jésuite napolitain, né en 1621, mort à Rome, où il résidait depuis trente ans. Il était consultant de l'inquisition et prédicateur, et composa plusieurs livres de piété en italien. Le plus connu est l'*Instructeur paroissial*.

10 octobre. — Paul PEZRON, Bernardin, docteur de Sorbonne, naquit à Hennebon en 1659. Il remplit diverses places dans son ordre, et fut nommé, en 1697, à l'abbaye de la Charroy, dont il se démit en 1705. Il se livra à l'étude, et se distingua dans le genre de l'érudition. Son *Antiquité des temps rétablie* est destinée à soutenir la chronologie des Septante contre celle du texte hébreu. Depuis, il donna une *Défense* de cet ouvrage contre les pères Martianay et Le Quien, qui avaient écrit en faveur du texte hébreu. L'*Essai d'un Commentaire sur les Prophètes* fut plus généralement approuvé; mais sa production la plus estimée est l'*Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine*; 1696, deux volumes. Il y a beaucoup de recherches dans cette espèce de démonstration historique du christianisme. Le P. Colonia, Lardner, en Angleterre, et l'abbé Bullet, ont depuis traité ce sujet. Dans ces derniers temps, le baron de Sainte-Croix préparait, lorsqu'il mourut, une nouvelle édition de l'*Histoire évangélique* du P. Pezron. Il la regardait, avec raison, comme très-importante contre les incrédules.

18 octobre. — Jean-Baptiste LANGLOIS, Jésuite, publia divers écrits contre l'édition de Saint-Augustin donnée par les Bénédictins, et une *Histoire des Croisades contre les Albigeois*, qui est estimée. On lui doit aussi le recueil connu sous le nom de *Journée du Chrétien*.

8 décembre. Abraham-Nicolas AMELOT DE LA HOUSSAYE, laïque, né à Orléans en 1654, est auteur d'une traduction de l'*Histoire du concile de Trente*, de Fra-Paolo; — du *Traité des Bénéfices*, du même; — des *Homélies* de Palafox; — des *Mémoires historiques*. Cet auteur était plus fécond qu'exact, et est en général peu favorable au Saint-Siège.

— François DUCASSE, canoniste estimé, né au diocèse de Lectoure, fut grand-vicaire de Carcassonne, puis archidiaque de Condom. On a de lui la *Pratique de la Juridiction ecclésiastique*, — et un *Traité des chapitres*.

1707.

5 janvier. — Charles-Grégoire ROSSIGNOLI, Jésuite, auteur ascétique, né en 1651, est connu par les *Merveilles de Dieu dans le Saint-Sacrement*, et par quinze autres écrits de piété recueillis à Ve-

nise, 1725, 5 vol. in-4°. — Grégoire Rossignoli, son frère, Barnabite, mort le 5 juin 1723, écrivit sur le droit canonique, sur les sacrements, les contrats, les censures, etc.

26 février. Louis COUSIN, président à la cour des Monnaies, était, quoique laïque, fort versé dans la connaissance des Pères et de l'histoire ecclésiastique. Né à Paris en 1627, il avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fit sa théologie, et fut même reçu bachelier en cette faculté. Il conserva toujours du goût pour la science qui l'avait occupé dans sa jeunesse. Il publia, en 1672, la traduction de l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée*, — puis celle de *Socrate, de Sozomène et de Théodoret*, — celle des *Discours de saint Clément d'Alexandrie pour exhorter les païens à embrasser le christianisme*, etc. Il fonda six bourses à Paris pour de jeunes clercs, et donna sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Victor, avec vingt mille livres pour l'entretenir.

12 septembre. — Etienne LE CAMUS, cardinal, évêque de Grenoble, était né à Paris en 1652. Il fut docteur de Sorbonne, et remplit la place d'aumônier du Roi pendant plusieurs années. Ayant été nommé à l'évêché de Grenoble, en 1671, il n'accepta qu'avec peine ce fardeau, et montra qu'il était digne de le porter. Dès lors il embrassa la vie pénitente qu'il a toujours menée depuis. Il se levait à deux heures du matin, faisait maigre toute l'année, et partageait son temps entre la prière et les soins de son diocèse. La prédication, les visites pastorales, la réforme des abus, le soin de maintenir la régularité dans le clergé, l'attachement aux règles de la discipline et de la morale, distinguèrent son gouvernement. Créé cardinal par Innocent XI, en 1686, il ne changea rien à son genre de vie, et ne rabattit rien de son zèle. Il fallut que Clément XI lui écrivit pour l'engager à relâcher quelque chose de ses austérités. Il fonda deux séminaires, et institua les pauvres ses héritiers. On dit que c'est par ses ordres que fut rédigée la *Théologie morale*, dite de Grenoble. Lui-même composa quelques ouvrages : une *Défense de la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu, selon l'Écriture et les Pères*, Lyon, 1680; — un *Recueil d'ordonnances synodales*, — et un *Traité de l'Eucharistie*. Lalouette a publié un *Abrégé de la Vie* de ce prélat, et Gras-Duvillard a fait paraître sur le même sujet, en 1748, un *Discours* dont le fond est, dit-on, du P. Molinier, de l'Oratoire; seulement l'éditeur a corrigé ce qui rappelait trop les préventions de l'Oratorien. Dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine, on peint le cardinal Le Camus comme opposé aux Jésuites, et mécontent de leur doctrine et de leur conduite. Il est permis de croire que cet historien a été partial et inexact sur ce point, comme sur tant d'autres.

27 décembre. — Jean MABILLOX, Bénédictin de Saint-Maur, naquit près Mouzon en 1652. Associé par D. d'Achéri à son *Spicilège*, il prit de bonne heure le goût de la critique et de l'érudition, et l'habitude

du travail et des recherches. Il voyagea en Allemagne et en Italie, y découvrit plusieurs pièces importantes et plusieurs manuscrits curieux, et publia le journal de l'un et de l'autre voyages. Ses recherches et sa sagacité lui firent une réputation étendue. Ses ouvrages dans le genre qui nous occupe, sont : les *Actes des saints de l'ordre de saint Benoît* (ouvrage rempli des plus curieuses recherches, et très-important pour l'histoire ecclésiastique générale et pour celle de chaque province); — *Liturgie gallicane*; — *Dissertation sur l'usage du pain azyme*; — *Lettre sous le nom d'Eusèbe, Romain, sur le Culte des saints inconnus*; — *Annales de l'ordre de saint Benoît*, ouvrage digne des mêmes éloges que les *Actes des Saints*; — *Traité des Etudes monastiques*, etc. Le P. Mabillon eut, sur ce dernier livre, une controverse avec l'abbé de Rancé, qui croyait que des religieux devaient se livrer à la vie méditative et aux exercices de piété, et non aux études littéraires. Mabillon soutint la thèse contraire; et son exemple même servait à justifier son sentiment : car il n'était pas moins pieux que savant. Doux, modeste, sage dans sa critique, il fut un des ornements de sa congrégation; il entretenait, au dehors et au dedans, des relations avec beaucoup de savants. On doit encore à D. Mabillon trois éditions de *saint Bernard*. La seconde est la plus estimée. Il eut un grand nombre de disciples, qu'il forma au goût des bonnes études. *Voyez sa Vie*, par D. Ruinart.

— Jean SERGEANT, prêtre catholique, naquit en Angleterre, en 1621, de parents protestants, étudia à Cambridge, et fut d'abord secrétaire d'un évêque anglican. S'étant fait catholique, il alla étudier au collège anglais, à Lisbonne, et y fut ordonné Prêtre. En 1632, il retourna dans sa patrie, et y exerça les fonctions de missionnaire sous les noms de Sergeant, de Smith et de Holland. Car la persécution obligeait les prêtres à se déguiser ainsi. Ses confrères, peu après son arrivée, le firent chanoine et secrétaire de leur chapitre. Il eut un long différend avec Talbot, archevêque catholique de Dublin, qui l'accusa d'hétérodoxie. On trouve les détails très-circonstanciés de cette controverse dans *l'Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, de Dood. Il donne tout l'avantage à Sergeant, et il paraît en effet que le clergé catholique anglais était pour lui, ainsi qu'on le voit par les pièces que produit Dood. Sergeant écrivit aussi contre les protestants Casaubon, Taylor, Tenison, Stillingfleet et Whitby. Il composa un assez grand nombre d'ouvrages de controverse connus en Angleterre, et il travaillait encore dans un âge très-avancé pour le soutien de la foi catholique.

1708.

5 mars. — Charles Le Gobien, Jésuite, né à Saint-Malo, et mort à Paris à l'âge de 55 ans, publia *l'Histoire des îles Mariannes*, et une

très-grande partie du recueil utile connu sous le nom de *Lettres édifiantes et curieuses des Missionnaires de la Société de Jésus*. Il entra aussi dans les querelles concernant les cérémonies chinoises.

9 avril. — François DE MAUCROIX, chanoine de Reims, prêtre estimable et littérateur instruit, né à Noyon en 1619, traduisit l'*Histoire du Schisme d'Angleterre*, de Sanderus ; — les *Homélies de saint Jean-Chrysostôme au peuple d'Antioche*, — et le traité de la *Mort des persécuteurs*, de Lactance. Il donna la Vie des cardinaux Polus et Campége.

1^{er} mai. — Claude DE VERT, religieux Clunisien, naquit à Paris en 1643. Il s'appliqua à la liturgie, et justifia les cérémonies de l'Eglise contre Jurien. Son plus grand ouvrage est l'*Explication simple, littéraire et historique des Cérémonies de l'Eglise*, en 4 vol. in-8°. M. Languet, depuis archevêque de Sens, et d'autres théologiens, ont attaqué le système de cet ouvrage ; et Baudoin, chanoine de Laval, en a donné une apologie, où il prétend qu'il faut dire la messe tout haut, et que les fidèles doivent répondre *amen* à la consécration et à la communion. C'est un faux système que des théologiens plus modernes ont essayé de faire revivre. D. de Vert travailla au Bréviaire de Cluni, qui a servi de modèle à beaucoup d'autres. Il joignit une préface et des notes à la Règle de saint Benoît, et eut, à ce sujet, une controverse avec Mabillon.

5 juillet. — Jean PHELYPEAUX, chanoine et grand-vicaire de Meaux, était né à Angers. Bossuet, qui lui trouva du talent, le mit auprès de l'abbé Bossuet, son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. Ils étaient ensemble à Rome lors de l'affaire du quietisme, et l'évêque de Meaux les chargea de la suivre. L'abbé Phelipeaux eut sans doute part aux lettres un peu âpres de l'abbé Bossuet. Il composa une *Relation du Quietisme*, qui ne fut publiée qu'en 1752, l'auteur ayant recommandé de ne la faire paraître que vingt ans après sa mort. Il eût mieux fait de la supprimer entièrement. Elle montre une extrême partialité et même de l'aacharnement contre Fénelon. Elle fut flétrie, en 1752, et condamnée au feu. L'abbé de la Bletterie a réfuté Phelipeaux sur l'article des mœurs de madame Guyon, que celui-ci calomniait. Phelipeaux a de plus laissé des *Méditations*. L'*Histoire de Fénelon*, par M. de Bausset, ne donne pas une idée favorable de la délicatesse et de la modération de ce chanoine.

16 août. — Antoine BEAUGENDRE, Bénédictin de Saint-Maur, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, naquit à Paris en 1628. Il fut éditeur des *Oeuvres d'Hildebert*, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, et il y joignit les *Opuscules de Marbode*, évêque de Rennes. D. Massuet a revu cet ouvrage. Il est aussi auteur de la *Vie de M. Joly*, chanoine et instituteur des Hospitalières de Dijon.

25 septembre. — Claude AMELINE, Oratorien, archidiacre de Paris,

jouissait de la réputation d'un prêtre vertueux. Il composa un *Traité de la Volonté*, et un *de l'Amour du souverain bien contre le Quiétisme*. Il était ami de Malebranche.

Vers ce temps. — Pierre ATTARDI, de l'Oratoire, né à Girgenti en 1643, fut professeur de théologie, prévôt de sa congrégation et grand-vicaire du diocèse. Il a composé les *Constitutions du synode de l'évêque Ramirez*; Girgenti, 1704, in-4°; — *Leçons et Antiennes des Offices des SS. Grégoire et Gerland, évêques d'Agirgente*; — *Lettres spirituelles de la sœur Marie Crucifiée de la Conception*.

Il y a aussi de ce nom Bonaventure Attardi, religieux augustin, né en Sicile, qui publia quelques œuvres, mises à l'index par décret du 14 janvier 1757.

1709.

15 janvier. — Girard de VILLETHERRY, prêtre, né à Paris, y mourut à l'âge de soixante-huit ans. Il est auteur d'un grand nombre de livres de morale et de piété, comme le *Véritable pénitent*; — *Chemin du ciel*; — *les Vies des Vierges, des Riches, des Pauvres, etc., etc.* Il passait pour être attaché à Port-Royal.

20 janvier. — François DE LA CHAISE, Jésuite, et confesseur de Louis XIV, naquit dans le Forez en 1624. Il était, dit-on, neveu du père Cotton, et devint confesseur de Louis XIV en 1673. Le duc de Saint-Simon, qu'on n'accusera pas d'avoir ménagé les Jésuites, ne doit point être suspect dans le bien qu'il dit du P. la Chaise. C'était, selon lui-même « un homme juste, droit, sensé, doux, sage, modéré, fort » ennemi de la délation, de la violence et des éclats, affable, poli, modeste, respectueux même, et désintéressé. Il était seigneur de bons » choix pour l'épiscopat, facile à revenir quand il avait été trompé, et » ardent à réparer le mal que son erreur lui avait fait faire, d'ailleurs » judicieux et précautionné. Il ne voulut jamais pousser Port-Royal » jusqu'à la destruction. *Le Cas de conscience*, et tout ce qui se fit alors, » fut sans sa participation. Il ne voulut point non plus entrer trop avant » dans l'affaire de la Chine, et favorisa, tant qu'il put, Fénelon et le cardinal de Bouillon. Vers l'âge de quatre-vingts ans, il voulut se retirer, » et ne put l'obtenir du roi. Il fut généralement regretté. Les ennemis » mêmes des jésuites furent forcés de lui rendre justice, et d'avouer que » c'était un homme de bien, honnêtement né, et tout-à-fait propre pour » remplir sa place. » M. d'Aguesseau lui rend la même justice dans ses *Mémoires*. « Le P. de la Chaise, dit-il, était un bon gentilhomme » qui aimait à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. » Ces éloges ont quelque poids. La malignité de Saint-Simon est connue, et ce témoignage de deux contemporains non suspects sert de réponse à tant de portraits tracés depuis par l'ignorance et la calomnie. Le *Moréri* lui-même nous a conservé un trait qui prouve la modéra-

tion du P. la Chaise. Lorsque l'abbé Billard eut publié son libelle de la *Bête à sept têtes*, où il déchirait la société, le P. la Chaise se plut à faire adoucir la punition qu'il avait méritée par ses emportements, et il lui écrivit, en 1699, une lettre fort polie pour lui annoncer cet adoucissement. On ne nous dit point que cette modération ait touché le farouche auteur ; mais elle n'en fait pas moins d'honneur au bon cœur du Jésuite. On sait que le P. la Chaise avait la feuille des bénéfices, et Saint-Simon vient de nous dire qu'il était soigneux de bons choix.

19 janvier. — Michel MAUDUIT, Oratorien, né à Vire, et mort à Paris, se livra au ministère de la chaire ; mais il se fit plus connaître par les ouvrages suivants : *Traité de la religion contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens* ; *Méditations pour une retraite* ; *Analyses des Évangiles*, en quatre volumes ; *des Actes des Apôtres*, en deux ; et *des Epîtres*, en deux, avec des *Dissertations*. Ces *Analyses* sont faites avec beaucoup de méthode et de soin. Elles éclaircissent plusieurs passages obscurs, et développent avec sagacité le sens du texte.

28 janvier. — Nicolas FONTAINE, de Port-Royal, ami d'Arnauld et de Nicole, mourut à Melun à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Ses ouvrages sont : les *Vies des saints de l'Ancien Testament*, en 4 volumes ; — les *Vies des saints*, aussi en 4 volumes ; — les *Mémoires sur les solitaires de Port-Royal*, panégyrique minutieux et partial ; — la traduction des *Homélies de saint Jean-Chrysostôme sur les Epîtres de saint Paul*. Fontaine fut accusé de nestorianisme pour ce dernier ouvrage, que M. de Harlay, archevêque de Paris, condamna. L'auteur se rétracta, sans changer, dit-on, pour cela de sentiment. On lui doit quelques autres livres de piété. On lui attribue la Bible dite de *Royaumont*, à laquelle on croit que le Maistre de Sacy eut aussi part.

28 janvier. — Alexandre PINY, Dominicain, né en Dauphiné, était un religieux édifiant et un directeur estimé. Il a composé un *Abrégé de la Somme de saint Thomas*, — la *Clef du pur amour*, — l'*Oraison du cœur*, — la *Vie cachée*, — la *Vie de la mère Magdeleine de la Sainte-Trinité*. Quelques-uns ont cru découvrir dans ses écrits des traces de quiétisme. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le P. Piny n'était pas un bon écrivain.

9 juin. — Gilles de la VALLIÈRE, évêque de Nantes, en 1668, donna sa démission de ce siège dix ans après, et se retira à Périgueux, puis à Tulle. Il se fit jésuite en 1707. Ses ouvrages sont : *Lumière du chrétien*, — *Statuts synodaux*, — *Catéchisme pour la Confirmation*, — *Propre des saints du diocèse de Nantes*.

19 juin. — Isaac PAPIN, né à Bleis en 1657, de parents protestants, prêcha d'abord avec succès dans sa communion. Il croyait dès lors

qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine. Ce sentiment lui ayant fait des ennemis parmi les protestants, il revint en France, abjura le calvinisme entre les mains de Bossuet, et montra, par plusieurs écrits de controverse, que cette démarche était sincère de sa part. Il est auteur de *la Foi réduite à ses justes bornes*, de *la Tolérance des protestants et de l'autorité de l'Eglise*, et de *la Cause des hérétiques disputée et condamnée par la méthode du droit*. Henri Pajon, prêtre de l'Oratoire, son cousin publia ses ouvrages, 5 vol. in-12.

23 septembre. — Paul GODET DES MARAIS, évêque de Chartres, né en 1647, étudia à Paris, et y fut reçu docteur en théologie en 1677. Ce fut un des plus dignes élèves du séminaire de Saint-Sulpice, où il fut le disciple et l'ami du pieux Tronson. Il devint supérieur du séminaire des Trente-Trois, et il occupait cette place lorsque madame de Maintenon le choisit pour son directeur. Elle avait reconnu en lui, outre les vertus de son état, un désintéressement et une prudence rares. Le 11 février 1690, l'abbé des Marais fut nommé à l'évêché de Chartres. Les différends entre Rome et la France n'étaient pas encore apaisés. On a lieu de croire que l'abbé des Marais fut un de ceux qui administrèrent à cette époque avec les pouvoirs du chapitre. Il ne fut sacré que le 31 août 1692. L'année suivante, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres qui souffraient beaucoup d'une disette. Quoique fort appliqué à ses devoirs, ou plutôt par cela même qu'il en connaissait l'étendue, il fut le premier de l'avis que l'on partageât son diocèse en deux, et que l'on érigeât l'évêché de Blois, ce qui eut lieu en 1697. On sait la part qu'il prit aux disputes sur le quietisme. Il désapprouvait la doctrine de madame Guyon, et publia une Ordonnance contre ses écrits. Il s'efforça d'amener Fénelon à un désaveu, et condamna son *Explication des maximes des saints*. Mais l'historien de Fénelon a reconnu que, dans cette controverse, l'évêque de Chartres montra le désir de la paix et la modération qui étaient dans son caractère. Il fit, après la conclusion, des démarches pour recouvrer l'amitié de Fénelon. A un zèle sincère pour l'Eglise, ce prélat joignait un esprit de douceur et de conciliation. Il était très-déclaré contre le jansénisme, et il condamna le *Cas de conscience*. Il avait été fort lié avec le cardinal de Noailles, et s'affligeait de la faiblesse de ce prélat.

On lui doit la fondation de quatre séminaires et d'écoles pour l'instruction de la jeunesse. Simple, modeste, ami du bien, ne voyant que ses devoirs, plein de sagesse, de discrétion et de mesure, il refusa, dit-on, une place de conseiller d'Etat, et la nomination au chapeau de cardinal. Ses fonctions auprès de madame de Maintenon lui donnaient un crédit dont il n'abusa jamais. Toujours renfermé dans les travaux de son ministère, il n'excita ni plaintes, ni jalousie. Il eut beaucoup de part à la fondation de Saint-Cyr, et mourut dans son diocèse à l'âge de soixante-deux ans. Saint-Simon, quelque dif-

facile qu'il fût, lui a néanmoins rendu en général assez de justice dans ses *Mémoires*. « Ses mœurs, dit-il, sa doctrine, sa piété, ses » devoirs épiscopaux, tout était irréprochable. Il ne faisait à Paris » que des voyages courts et rares, logeait à Saint-Sulpice, et se mon- » trait encore plus rarement à la cour. Il était fort savant, avait de » de l'esprit et de la douceur, de la fermeté, de la finesse dont il ne » se servait guère. Son désintéressement, sa rare probité étaient son » seul lustre. »

29 septembre. — THIERRI RUINART, Bénédictin de Saint-Maur, né à Reims en 1637, fut l'élève, le collaborateur et l'ami du savant Mabillon. Il fut formé par lui aux travaux de l'érudition. Ses *Actes sincères des Martyrs*, en latin, virent le jour en 1689. Dans la Préface, il réfute l'anglais Dodwell, qui, outrant les règles d'une sage critique, diminuait extrêmement le nombre des martyrs. Ruinart restitue au christianisme le plus beau de ses trophées et la plus éclatante de ses preuves. On doit encore à ce critique les éditions de l'*Histoire de la persécution des Vandales*, et des *Oeuvres de saint Grégoire de Tours*, l'*Abbrégé de la Vie de D. Mabillon*, et la *Vie du Pape Urbain II*.

31 décembre. — PIERRE CALLY, curé de Saint-Martin de Caen. Voyez les *Mémoires*, sous 1701.

— ALEXIS DUBUC, Théatin, né à Sens, donna longtemps dans l'église des Théatins de Paris des conférences sur les matières de controverse. De 1672 à 1697, il reçut l'abjuration de deux cents protestants. Le clergé de France lui faisait une pension. Il publia en 1696 une traduction du *Combat spirituel* en français. Etant allé à Rome en 1698 pour assister au chapitre général de son ordre, le Pape l'y retint et le chargea de donner des conférences dans le collège de la Propagande. Il mourut au couvent de Saint-André della Valle. On trouve une petite Notice sur lui dans les *Scrittori teatini* de Vezzosi, t. 1^{er}, p. 1681. Le Père Dubuc est encore auteur d'*Élévations sur le temps de l'Avent*, 168.

— PIERRE FAYDIT, Oratorien, était né à Riom. Il quitta ensuite cette congrégation. C'était à la fois un esprit bizarre et un mauvais écrivain. Il fut mis à Saint-Lazare pour un livre sur ou plutôt contre la Trinité. Il l'avait intitulé : *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote*. Ses autres ouvrages ne valent guère mieux. Ce sont des mémoires contre ceux de Tillemont, et un pamphlet contre le Télémaque et son illustre auteur.

— BERNARDIN DE PICQUIGNY, religieux Capucin, né en 1633, mourut à Paris, après avoir composé un *Commentaire sur les Évangiles*, et une *Triple exposition des Épîtres de saint Paul*, qui lui valut des éloges de la part de Clément XI. Son neveu a donné en français un abrégé estimé du dernier ouvrage.

1710.

23 janvier. — André SEMERT, Jésuite, né à Reims, en 1650. Nous ne citerons de lui que sa *Courte défense de la vraie religion*, contre Jacques Piccini, ministre calviniste en Suisse. Celui-ci répondit, en 1712, au P. Semeri, qui mourut à Rome dans le collège romain.

15 février. — Thomas BLAMPIN, Bénédictin de Saint-Maur, né à Noyon, en 1740, donna ses soins à l'édition des *Œuvres de saint Augustin*, et l'exécuta d'une manière digne de la réputation de ce docteur. Cette édition est estimée surtout par rapport à la correction du texte. D. Blampin fut secondé dans cette entreprise par DD. Delfau, Coutant et Guesnié. Il mourut à Saint-Benoît-sur-Loire. ((Nous ne pouvons néanmoins dissimuler qu'on adressa à cette édition le reproche de favoriser le jansénisme en plusieurs endroits, dans les sommaires, titres, etc.; Fénelon, en particulier, en était fort mécontent; il attaqua avec énergie la Préface des Bénédictins, dont Mabillon avait été le rédacteur principal; comme on peut le voir dans un opuscule latin, qui se trouve dans les *Œuvres de Fénelon*, t. XV, il voulait qu'on publiât une nouvelle édition, et il offrait d'y travailler. *Correspondances*, t. VIII, c. 1, p. 585.))

16 février. — Esprit FLÉCHIER, évêque de Nîmes, était né près Carpentras, en 1652. Il entra dans la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, dont son oncle, le P. Audiffret, était général; mais il la quitta à la mort de ce dernier. Il se fit une réputation dans la chaire, et surtout dans le genre de l'oraison funèbre. Ses talents lui procurèrent, en 1685, l'évêché de Lavaur, d'où il fut transféré à celui de Nîmes. Il se fit estimer par sa conduite et ses vertus, et les protestants eux-mêmes ont loué sa modération à leur égard.

Ses ouvrages sont : *Panégryriques des saints*; — *Sermons*; — *Oraisons funèbres*, dont la plus célèbre est celle de Turenne : — *Histoire de Théodose*; — *Vie du cardinal Ximènes*; ouvrage curieux traduit de Gratiani; — *Mandements et Lettres pastorales* (1); — *Lettres* qui renferment des particularités curieuses sur les troubles des Cévennes. Fléchier donna alors un asile à beaucoup de fugitifs. L'abbé Ducreux a publié ses Œuvres en 10 volumes.

5 mai. — Nicolas-Joseph POISSON, Oratorien, mort à Lyon, donna une nouvelle *Somme des conciles*, en 2 volumes in-folio.

5 août. — Jean GISBERT, Jésuite, né à Cahors, en 1659, mourut à Toulouse, où il professa la théologie pendant dix-huit ans. On cite de lui un *Traité sur la Somme de saint Thomas*; — *l'Idée de la théologie*

(1) Voyez surtout celles des 25 mars et 6 septembre 1703 : elles respirent la sagesse et la charité. Comparez le *Tableau historique*, p. 210.

associée avec l'histoire ecclésiastique ;—des *Dissertations théologiques* ; —l'*Anti-Probabilisme*, où il combat la doctrine des opinions probables que l'on a tant reprochée à son corps, etc. Dupin loue beaucoup ce dernier ouvrage.

9 décembre. — Jean LE LORRAIN, prêtre de Rouen, était un liturgiste instruit. Il est connu par deux ouvrages, l'*Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes*, — et les *Conciles généraux et particuliers, et leur histoire*.

— Pierre LOMBERT, avocat à Paris, était attaché à Port-Royal. Il publia des traductions de quelques ouvrages des Pères, et entre autres de la *Cité de Dieu de saint Augustin*.

1711.

31 janvier. — Eustache LE NOBLE DE SAINT-GEORGE, magistrat, né à Troyes, en 1645, est auteur de l'*Esprit de David*, — d'une traduction des Psaumes en vers ;—d'une autre en prose avec des réflexions, in-8° ;—d'une *Dissertation chronologique sur la naissance du Sauveur*, 1695, in-12 ;—du *Dégout du monde* et d'un poëme intitulé l'*Hérésie détruite*. On lui attribue l'ouvrage intitulé l'*Esprit de Gerson*, et quelquefois le *Bouclier de la France ou les sentiments de Gerson et des casuistes touchant les différends des rois de France et des Papes*. Cet écrivain tomba dans la misère par ses dérèglements. Il fut banni par jugement et n'obtint de revenir qu'à condition de n'exercer aucun emploi.

26 février. — Claude FRASSEX, religieux Cordelier, docteur de Sorbonne, gardien de la maison de Paris, et définiteur-général de son ordre, était né à Péronne en 1620. Ses écrits sont une *Théologie*, en 4 volumes in-folio ;—*Recherches bibliques*, en latin. On l'accusa d'avoir beaucoup pris dans la *Démonstration évangélique*, de Huet. C'était un religieux estimé ; on lui doit quelques livres de piété.

29 mars. — Gabriel GERBERON, Bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Calais en 1628, retire en Hollande en 1682, arrêté avec Quesnel en 1705, renfermé quelque temps, rétracta, le 18 avril 1710, sa doctrine et ses livres, et mourut à Saint-Germain-des-Prés. C'était un homme ardent et un écrivain fécond. Il avait commencé par des éditions d'ouvrages utiles. Mais dans la suite il ne consacra sa plume qu'au soutien du parti qu'il avait embrassé. Son *Miroir de la piété chrétienne* fut censuré par les cardinaux Grimaldi et le Camus, et par Le Tellier, archevêque de Reims. *La Vérité catholique victorieuse* ; — *Avis salutaire de la bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets* ;—*Histoire générale du jansénisme*, et d'autres écrits de ce genre n'indiquent que trop quel était son zèle. Le *Moréri* lui-même avoue qu'il s'exphiquait avec trop de chaleur.

11 avril. — François LAMT, Bénédictin de Saint-Maur, né d'une famille noble au diocèse de Chartres, en 1656, fut quelque temps dans le service, et le quitta pour la vie religieuse. Il mourut à saint-Denis, où il était retiré depuis vingt-un ans, ayant renoncé aux charges de son ordre. Nous ne citerons de lui que le *Traité de la connaissance de soi-même* ; — Le *Nouvel athéisme renversé*, contre Spinoza ; — *l'Incrédule amené à la religion par la raison, ou Entretien sur l'accord de la raison et de la foi* ; — *De la connaissance et de l'amour de Dieu* ; — *Lettres théologiques et morales* ; — *Réfutation du Système de la grâce universelle*, de Nicole ; — *Réflexions sur le Traité de la prière publique*, de Duguet. Il était estimé pour ses connaissances, aimé pour ses belles qualités, et lié avec les gens de lettres les plus distingués de son temps. Il était entre autres ami de Fénelon.

1^{er} mai. — André-Chrysostôme ZALUSKI, évêque de Warmie, naquit en Pologne vers 1650. Après avoir voyagé en Europe pour solliciter des secours dans la guerre contre les Turcs, il se fit ecclésiastique, et fut fait abbé de Wacho. Il devint évêque de Kiew, en 1685, de Ploscho, en 1691, puis de Warmie, et grand-chancelier. Dans le temps de la guerre contre les Suédois, on le soupçonna de trahison, et on l'envoya en Italie en 1706. Il en revint l'année suivante. Il se retira dans son diocèse, et ne reparut à la cour qu'après le retour d'Auguste. On a de lui deux ouvrages, un recueil de discours en polonais et un de lettres latines. Les deux sont curieux. Ce prélat est célèbre par son zèle pour les lettres, sa belle bibliothèque, ses libéralités et son habileté dans les affaires. Il eut part à tout ce qui se passa de plus important de son temps en Pologne.

31 août. — Jean LE PELLETIER, laïque, né à Rouen en 1655, se rendit très-habile dans la connaissance des langues anciennes et modernes. Il s'en servit pour éclaircir divers endroits de l'Écriture, et il donna des dissertations, dont la plus curieuse et la plus utile est celle sur l'arche de Noé, où il explique la possibilité du déluge; et la manière dont tous les animaux ont pu tenir dans l'arche.

27 décembre. — David GILLI, ministre protestant à Baugé, avait fait abjuration le jour de la Pentecôte, 1685, entre les mains de l'évêque d'Angers, avec Courdil, ministre de Château-du-Loir, qu'il avait attiré à la foi catholique, Clément, ancien du consistoire de Sorges, et quatre autres protestants. Il prouva la sincérité de ce changement dans un livre intitulé *Conversion de Gilles*.

— Jean DELA ROCHE, Oratorien, né au diocèse de Nantes, se distingua dans la prédication. On a ses *Sermons*, en 8 volumes.

— Fauste NAIRON, savant maronite, né au Mont-Liban, professeur au collège de la Sapience à Rome, publia deux ouvrages sur la religion et l'histoire de son pays. Il y prouve que ses compatriotes ont toujours conservé la foi. Il mourut à Rome dans un âge avancé.

— Edouard CARY, d'abord officier dans les troupes anglaises du parti du roi, se fit ecclésiastique sur le continent, vint en Angleterre comme missionnaire, et fut estimé de ses collègues. Jacques II le fit chapelain de son armée pour les catholiques. Cary avait publié, en 1682, *le Catéchiste, relativement au serment d'allégeance*.

1712.

20 mars. — Claude CHASTELAIN, chanoine de Paris, né dans cette ville, était un liturgiste instruit. Il voyagea en France, en Italie et en Allemagne, pour y étudier la discipline des différentes églises. Il était lié avec le P. Papebroch, successeur de Bolland. On lui doit le *Dictionnaire hagiologique* et le *Martyrologe universel*. Chastelain était critique et érudit. Il travailla à plusieurs bréviaires.

11 avril. — Richard SIMON, prêtre de l'Oratoire, né à Dieppe en 1658, quitta sa congrégation en 1678, et fut quelque temps curé de Bolleville, en Caux. Ce fut un critique instruit, mais hardi, singulier ; esprit inquiet, controversiste ardent, écrivain caustique. Il travailla particulièrement sur l'Écriture sainte, et donna des Histoires du texte, des versions, et des commentateurs de l'Ancien et du Nouveau Testament. Sa traduction française du Nouveau Testament fut condamnée vers 1702, par le cardinal de Noailles et par Bossuet. Nous citerons encore de lui, *Cérémonies et coutumes des Juifs*, ouvrage dont Bossuet avait accepté la dédicace ; — *Réponse aux sentiments de quelques théologiens de Hollande* ; — *Inspiration des livres sacrés* ; — *Créance de l'église orientale sur la transsubstantiation*. Il se signala par d'autres écrits. Simon eut des disputes vives avec Dupin, Le Clerc, Spanheim et Jurieu. Bossuet le regardait comme favorable aux Sociniens, et le combattit avec ardeur.

12 septembre. — Jean DEZ, Jésuite, né près Sainte-Ménéhould en 1645, travailla à la conversion des calvinistes à Sedan, puis à Strasbourg. Il écrivit aussi sur les cérémonies chinoises, en faveur du livre de Fénelon, et contre le jansénisme. Il mourut à Strasbourg, où il avait été envoyé par Louis XIV. Ceux de ses écrits qui méritent d'être cités ici sont, *la Réunion des protestants de Strasbourg à l'Eglise romaine nécessaire*, — et *la Foi des chrétiens justifiée*, etc.

22 septembre. — Gatien de GALICZON, évêque d'Agathople, né en Anjou, fut longtemps chanoine de Tours, et s'y livra à l'étude de l'Écriture et des Pères. Il publia, en 1694, un recueil latin de quelques lettres des papes. Il seconda l'abbé Gervaise dans la correction de sa *Vie de Saint-Martin de Tours*. En 1708, il fut sacré coadjuteur de l'évêque de Babylone, et partit pour la Perse, où il obtint plusieurs avantages en faveur des missionnaires. Il mourut à Ispahan.

Moit.—Armand-Louis BONNIN de CHALUCET, évêque de Toulon, honora l'épiscopat par son zèle, ses connaissances et sa piété. Avant d'être évêque, il avait eu de fréquentes conférences avec des protestants, et avait été employé dans les missions du Poitou. Il fit, en 1682, une réponse à l'écrit de Claude, sur la présence réelle. On en loue la clarté et la précision. Le ministre Bossatran ayant voulu tourner à son avantage, dans un écrit public, ce qui s'était passé entre lui et l'abbé de Chalucet, dans une conférence tenue à Niort devant plusieurs personnes, celui-ci y fit, en 1684, une réponse; in-12. Il fut nommé, la même année, à l'évêché de Toulon, mais ne fut sacré qu'en 1692. Il rendit de grands services à cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par le duc de Savoie, en 1707, refusa de s'éloigner, encouragea les habitants, et distribua de l'argent et des vivres. Il publia, en 1704, des ordonnances synodales, fonda un séminaire et divers établissements de charité, et donna tout son bien aux pauvres.

— Prosper BOTTINI, de Lucques, chanoine du Vatican, avocat du fisc, promoteur de la foi, remplit successivement d'autres charges importantes. On connaît de lui un discours sur saint François de Sales; un autre sur saint François de Borgia; *Dissertation sur le culte de saint Job et autres saints de l'Ancien Testament*; *Vœux dans la cause de Palafox*. Faure s'en est servi dans son *Supplément aux remarques de Zampieri*.

1713.

1^{er} janvier.—Le B. Jean-Marie TOMMASI, cardinal. Nous le ferons connaître plus spécialement dans la notice que nous donnerons sur les principaux cardinaux promus par Clément XI. (Voyez *Mémoires*, année 1721.) Ses écrits sont, *Codices sacramentorum non-gentis annis vetustiores*;—*Psalterium explicatione dilucidatum*;—*Antiqui libri Missarum*;—*Institutiones theologicæ antiquorum Patrum*, 5 vol.;—*Divi Augustini speculum*, et d'autres encore sur des matières de théologie, de discipline, de liturgie et de piété.

Antoine-François VEZZELI, Théatin, donna, en 1764, une édition des œuvres de Tommasi en 7 vol. in-4°, et en 1769 une nouvelle édition en 11 vol. in-4°.

6 janvier.—François CHAUCHEMER, Dominicain, prêcha plusieurs fois à la cour. Il a laissé des *Sermons sur les Mystères*, et un traité de piété sur les *Avantages de la mort chrétienne*.

15 mars.—Pierre-Jean-François de PERCIN de MONTGAILLARD, évêque de Saint-Pons, né en 1655, composa un livre du *Droit et du devoir des évêques de régler les offices*. Il eut des disputes avec l'évêque de Toulon, au sujet du *Rituel d'Alet*; avec Fénelon, sur le

silence respectueux, et avec des religieux de son diocèse. Ses *Lettres à Fénelon* furent censurées à Rome par un bref du 18 janvier 1710. Ce prélat était vif, et aimait assez les disputes. Ses écrits contre les protestants, son livre *Sur les devoirs et les droits des évêques*, et d'autres ouvrages furent mis à l'index par décrets des 27 avril 1703 et 17 juillet 1709 ; sa lettre au pape, en 1715. On l'accusait de favoriser le jansénisme. Il avait écrit, en 1667, en faveur des quatre évêques. Son Mandement, du 31 octobre 1706, pour la justification du *Silence respectueux*, fit du bruit, et fut condamné à Rome ; il fut même question de soumettre l'auteur à un jugement canonique. On trouvera dans les *Oeuvres de Fénelon*, tome XII, page 579 et suivantes, les écrits par lesquels l'archevêque de Cambrai réfute l'évêque de Saint-Pons. L'*Avertissement* de l'éditeur placé à la tête du tome X, édition de Versailles, page 56, présente un précis succinct de cette controverse.

15 juin. — Paul SEGNERI, dit le Jeune, pour le distinguer de son oncle, le célèbre missionnaire mort en 1694, en suivit les exemples et se distingua comme lui par son zèle et sa piété. Né à Rome en 1675, il se fit Jésuite en 1689 et se consacra aux missions. La Toscane, l'état de Gênes, le duché de Modène, Lucques, furent le théâtre de ses travaux. Il mourut au milieu de ses courses à Sinigaglia, n'étant âgé que de 40 ans. Muratori a écrit la vie de ce missionnaire, et publié ses *Exercices spirituels*, 1720, 2 volumes. En 1795, on publia à Venise ses *Oeuvres* en 5 volumes in-8°. Elles renferment entre autres sa lettre inédite à Muratori sur la dévotion à la sainte Vierge. C'est une réfutation de la *Dévotion réglée* du bibliothécaire de Modène.

4 août. — Edme PIROT, docteur et professeur de Sorbonne, chanoine et chancelier de l'Eglise de Paris, était né à Auxerre en 1731. Il passait pour un théologien sage et habile, était souvent consulté et se trouve mêlé dans presque toutes les affaires ecclésiastiques de son temps. Il est question de lui dans les histoires de Bossuet et de Fénelon, par M. de Bausset. Il n'a rien fait imprimer, mais on connaît de lui en manuscrit une *Relation des derniers moments de la Brinvilliers* (célèbre empoisonneuse, exécutée à Paris, en 1676.) ; — une *Censure de l'Explication des maximes saintes de Fénelon* ; — un *Mémoire sur l'autorité du Concile de Trente*, etc.

7 octobre. — François LEDIEU, secrétaire et aumônier de Bossuet, puis chanoine de Meaux, était né à Péronne. Il doit être principalement cité pour un Journal dans lequel il rapporte une foule de faits de la vie de Bossuet, auquel il fut attaché vingt ans. Il fait bien connaître ce prélat, pour lequel il paraît avoir eu une religieuse vénération. M. de Bausset en a cité beaucoup de fragments. Ledieu travailla sur l'histoire et les antiquités de Meaux. En 1709, il publia le *Missel* de cette église, où il se permit d'ajouter des *Amen* pour le peuple, non-seulement aux oraisons de l'ordinaire de la Messe, mais encore aux paroles de la consécration et de la communion du prêtre. Le car-

dinal de Bissy, alors évêque de Meaux, condamna ces additions par un Mandement du 22 janvier 1710. On dit que Ledieu en mourut de chagrin. Son Journal manuscrit est conservé avec les manuscrits de Bossuet, et déposé à la bibliothèque du Roi.

24 octobre. — Jacques HOMMEY, religieux Augustin, né à Sées, mort à Angers à soixante-neuf ans, est auteur du *Milleloquium sancti Gregorii*, — et du *Supplementum Patrum*.

14 décembre. — Pierre LE-NAÏN, religieux Trappiste, né à Paris en 1640, était frère de Le-Nain de Tillemont, l'historien. Il fut sous-prieur de son abbaye, et y donna l'exemple de la pénitence et de l'humilité. Ses ouvrages sont, un *Essai de l'Histoire de l'ordre de Cîteaux*; — *Homélies sur le prophète Jérémie*; — *Vie de M. de Rancé*; — *Relation de la vie et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe*; et plusieurs petits traités de piété.

16 décembre. — Gaspard JUÉNIN, Oratorien, né en Bresse en 1630, professeur de théologie à Saint-Magloire, est auteur d'*Institutions théologiques* à l'usage des séminaires, écrites en latin. Elles furent condamnées à Rome, et en France par plusieurs évêques, et même par le cardinal de Noailles. L'auteur fut mandé par ce prélat, et donna, dit-on, des explications satisfaisantes. Il répondit au cardinal de Bissy et à M. des Marais, évêque de Chartres, qui avaient publié des Mandements contre son livre. Il composa de plus un *Commentaire historique et dogmatique sur les sacrements*, un *Abrégé de ses institutions*, une *Théologie morale*, en 6 volumes, et des *Résolutions des cas de conscience sur la vertu de justice*. Cet auteur passait pour être attaché au parti janséniste; ce qui fut cause qu'on examina sa théologie avec plus de sévérité.

— Jacques THORENTIER, Oratorien, exerça le ministère de la chaire avec succès à Paris, et publia des *Sermons*, etc.

1714.

Février. — Guillaume BONJOUR, religieux Augustin, né à Toulouse en 1670, fut attiré à Rome par le cardinal Noris, employé par Clément XI, et envoyé ensuite comme missionnaire en Chine où il mourut. C'était un orientaliste et un érudit. Ses *Dissertationes in Scripturam sacram*, 1706, in-folio, renferment beaucoup d'érudition.

29 juin. — Daniel PAPEBROCH, Jésuite, né à Anvers en 1628, fut associé par Bolland et Henschen à leur travail des *Acta sanctorum*. Il s'y livra dès 1660, et y consacra son temps jusqu'à sa mort, arrivée à Anvers. Il eut part aux mois de mars, d'avril, de mai et de juin. C'était un critique sage et exercé. Il eut une dispute avec les Carmes

sur l'ancienneté de leur ordre, et publia quelques écrits sur ce sujet. Voyez les *Mémoires* du P. d'Avrigny, sur le 14 novembre 1693.

29 juin.—Joachim TROTTI de la CHÉTARDIE, curé de Saint-Sulpice de Paris en 1696, né près Angoulême en 1656, refusa en 1702 l'évêché de Poitiers. Il a laissé *Homélies pour les dimanches et fêtes*; — *Catéchisme de Bourges*; — *Entretiens ecclésiastiques*; — *Explication de l'Apocalypse*. Il suit dans cet ouvrage un système nouveau, fondé sur les sept âges de l'Eglise. C'était un prêtre pieux et zélé, qui jouissait de l'estime et de la confiance générale.

20 novembre. — Fabio BRULART de SILLERY, évêque de Soissons en 1689, né en 1633, étudia les langues, l'Écriture et les Pères, et se fit un nom par son amour pour les lettres, et par ses libéralités. Il a laissé en manuscrits, des Traités de morale, des traductions des plus beaux endroits des Pères, des commentaires sur différents livres de l'Écriture, des sermons et des homélies. Il établit dans son diocèse des écoles, des séminaires et des hôpitaux, et employa plus de la moitié de son revenu à secourir les pauvres.

— Gabriel DE HENAO, Jésuite espagnol, jouit de beaucoup de considération pour sa sagesse et ses lumières. Ses ouvrages sont en onze volumes in-folio, tous en latin, dont un sur l'Eucharistie, trois sur le Sacrifice de la Messe, trois sur la science moyenne. [[Feller place sa mort en 1704. En effet il avait alors 95 ans.]]

Vers ce temps. — François NEPVEU, Jésuite, né à Saint-Malo en 1659, mort à Rennes, publia beaucoup de livres de piété, dont plusieurs sont encore lus avec grand fruit : *De la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ*; — *Méthode d'oraison*; — *Exercices intérieurs*; — *Retraite*; — *Manière de se préparer à la mort*; — *Pensées chrétiennes pour tous les jours*; — *Esprit du christianisme*.

1715.

7 janvier. — François de SALIGNAC de la MOTHE-FÉNELON, archevêque de Cambrai, naquit en 1651, au château de Fénelon, en Périgord. Il fut envoyé de bonne heure à Paris, et placé au collège du Plessis, puis au séminaire Saint-Sulpice où il prit, sous le respectable Tronson, le goût de la piété. Il fut attaché quelque temps à la paroisse de Saint-Sulpice où il exerça le ministère. Il paraît qu'il eut le dessein de se consacrer aux missions, mais il ne l'exécuta pas. On le nomma supérieur d'une communauté de *Nouvelles-Catholiques*, fonction modeste qu'il remplit avec zèle. En 1683, on l'envoya dans le Poitou pour y seconder les vues du gouvernement, qui avait fort à cœur la conversion des protestants. Les ecclésiastiques les plus recommandables de ce temps-là se faisaient un devoir de concourir aux

vues du prince, et d'aller prêcher contre l'erreur. Fénelon alla donc dans le Poitou, accompagné des abbés de Langeron, Fleury, de Berthier et Milon, qui se consacrèrent, comme lui, à cet honorable ministère. Il s'attacha à dissiper les préjugés des protestants par sa douceur, par des instructions mises à la portée de tous, par de bons exemples, par des insinuations paternelles; et le peu de détails qui nous sont restés de sa conduite, comme missionnaire, répond à l'idée que nous avons de son caractère, et de l'esprit qui l'anima toujours. Sa mission finie, il revint à Paris, et reprit encore ses fonctions de supérieur des *Nouvelles-Catholiques*.

En 1689, Fénelon fut nommé précepteur du duc de Bourgogne. On sait quel fut le succès de ses soins. Il fit de son élève un prince vertueux, appliqué, modeste, pieux; et il en fit aussi son ami.

L'éducation du prince finie, Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, et fidèle aux lois de modération et de désintéressement qu'il s'était prescrites, il se démit de son abbaye de Saint-Vaéry. C'est alors que commença l'affaire du quietisme. Il ne peut convenir à notre plan de nous étendre sur cette querelle si vive, où Fénelon n'entra d'abord qu'incidemment, et où il joua ensuite le principal rôle. Il composa sur ces matières un très-grand nombre d'écrits, et lorsque son livre de l'*Explication des maximes des saints* eût été condamné à Rome, il se soumit à ce jugement qui termina la controverse. L'histoire de ces détails appartient au siècle précédent.

Au commencement du dix-huitième siècle Fénelon se trouva engagé dans une controverse à laquelle bien plus de gens prenaient part, qui produisit un bien plus grand nombre d'écrits, et qui eut des suites plus graves, plus durables et plus étendues. L'archevêque de Cambrai donna plusieurs ouvrages sur le jansénisme, depuis 1704 jusqu'en 1714, tantôt sur le *Cas de conscience*, — tantôt sur le *Formulaire*, — sur l'*Infailibilité de l'Eglise dans les jugements qu'elle porte des textes des livres*, — sur le *Silence respectueux*, etc. Il traita ces diverses matières avec étendue. Il n'aimait point, disait-il, ces Mandements secs et arides qui exigent une croyance intérieure sans rien motiver; et ses Instructions pastorales étaient de véritables traités, où il posait les preuves, réfutait les objections, et cherchait à éclairer et à convaincre. Un tel adversaire incommodait les partisans de l'erreur. Ils se vengèrent par des injures, et un malheureux écrivain osa imprimer dans son délire, que Fénelon *était un auteur sans conséquence, à qui il était permis de tout écrire sans que personne se mit en devoir de lui répondre*. Un tel jugement n'a heureusement pas fait fortune. Un siècle écoulé a encore accru la réputation de l'archevêque de Cambrai.

Fénelon fit, pendant vingt ans, le bonheur d'un grand diocèse. Il réalisa dans son épiscopat ces maximes de vertu et d'équité qu'il avait autrefois tracées pour les princes. Un mélange heureux de fermeté et de douceur, une prévoyance assidue, un esprit qui savait embrasser

les plus petits détails sans minutie, et se porter aux plus grands objets sans effort, une tendre compassion pour les malheureux, une libéralité tout à fait chrétienne et épiscopale, une piété exemplaire, une conduite saine, noble, prudente, telles sont les qualités que Fénelon déploya à Cambrai. Il faisait lui-même des instructions à ses séminaristes, confessait dans sa métropole, y disait la messe tous les samedis, visitait exactement son diocèse, même au milieu des armées ennemies, prêchait régulièrement le catéchisme dans quelque église de sa ville épiscopale, et remplissait tous les devoirs d'un pasteur vigilant et zélé. Pendant la guerre, sa ville et son palais devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades et blessés. Il abandonnait ses magasins pour la subsistance de l'armée, il apaisait une sédition en payant de ses deniers la solde du soldat. Il eut la douleur de voir périr avant lui le prince qu'il avait formé pour le bonheur de la France, et il perdit successivement ses vertueux amis. *Il mourut*, dit le *Moréri*, *sans argent et sans dettes*. Nous avons donné, sous l'année 1715, quelques détails sur sa mort. On sait que quelques modernes ont voulu faire de lui un partisan secret de leur système d'indifférence sur la religion. Voltaire l'a insinué, et d'autres l'ont répété après lui. La conduite, la vie et tous les écrits de Fénelon réclament contre une aussi odieuse imputation.

Les ouvrages de Fénelon sont trop nombreux pour que nous en fassions ici l'énumération. Chacun connaît la belle édition des *OEuvres* et de la *Correspondance* de Fénelon, donnée chez Lebel, et enrichie par un savant éditeur de tant de doctes avertissements et remarques littéraires (1).

18 janvier.—Clément PISELLI, des Clercs-Réguliers-Mineurs, professeur de morale à la Sapienza, publia l'*Abrégé de la vie du P. François de Caraccioli, fondateur des Clercs Réguliers-Mineurs*; — des *Mémoires historiques* sur cet ordre, in-folio; — *Somme de théologie morale*, Rome, 1710, ouvrage qui mérite d'être plus connu.

29 janvier.—Bernard LAM, Oratorien, né au Mans en 1645, mort à Rouen, fut partisan zélé de la philosophie de Descartes. Il se consacra particulièrement à l'étude de l'Écriture et de la théologie. On a de lui, *Démonstration de la sainteté et de la vérité de la morale chrétienne*; — *Introduction à l'Écriture sainte*; — *Du tabernacle, de Jérusalem*.

(1) Nous ne passerons pas sous silence l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, publiée pour la première fois en 1808, en 3 vol.; une seconde édition fut donnée par l'auteur en 1819, 4 vol. Cet ouvrage, qui fait parfaitement connaître Fénelon, est un des plus beaux monuments qu'ait produits de nos jours la littérature historique. La nouvelle édition donnée en 1850, par l'éditeur des *OEuvres de Fénelon*, a été enrichie d'un grand nombre d'additions et d'observations, qui ont obtenu les suffrages de tous les hommes éclairés.

salem et du temple ; *Harmonie ou Concorde évangélique*, en latin, ainsi que le précédent. Dans ce dernier ouvrage, il avança, sur quelques points de l'histoire de l'Évangile, des sentiments particuliers qui excitèrent contre lui les critiques des savants. Ses *Entretiens sur les sciences*, Lyon 1684, — et l'*Art de parler*, Paris 1675, l'ont placé au rang des philosophes distingués. Cet auteur était en même temps estimé pour son caractère.

28 février. — Jérôme de GONNELIEU, Jésuite, né à Soissons en 1640, composa beaucoup de livres de piété, comme les *Exercices de la vie intérieure* ; *De la présence de Dieu* ; *Méthode de bien prier* ; *Pratiques de la vie intérieure* ; *Instruction sur la confession et la communion*. On prétend qu'il n'est point l'auteur de la traduction de *l'Imitation* publiée sous son nom, et qu'elle est de Jean Cusson, avocat.

22 juillet. — Louis-Pierre DU VANCEL, ami d'Arnauld, naquit à Evreux. Il fut secrétaire de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Depuis, il fut envoyé à Rome comme agent du parti janséniste, et il y passa plus de dix ans en cette qualité, s'y cachant sous le nom de Valloni. Du Vancel était ami de Charlas, et se déclara en faveur du Pape lors des disputes sur la régale. Il écrivit contre les cérémonies chinoises, contre le *Nodus* de Sfondrate, et contre Molinos. Son zèle pour sa cause lui fit entreprendre beaucoup de voyages. Il mourut à Maestricht.

15 octobre. — Nicolas MALEBRANCHE, métaphysicien, naquit à Paris, en 1658, d'une famille honorable. Après ses premières études, il se destina à l'état ecclésiastique, et entra dans l'Oratoire en 1669. Il eut d'abord pour guides les PP. le Cointe et Simon, qui voulurent l'initier dans les recherches d'érudition et de critique ; mais ayant eu occasion de lire le *Traité de l'homme*, de Descartes, il en fut si charmé, qu'il abandonna toute autre étude pour celle de la philosophie. Dix années de méditations et de travaux le mirent en état de composer sa *Recherche de la vérité*, où règnent beaucoup d'art, de méthode et de clarté. Son système y est noble en lui-même, et intéressant par la manière dont il est exposé. L'auteur y voit Dieu partout. Dieu est le *seul agent comme cause*, et dans le sens le plus étroit. Les causes secondes ne sont que des *occasions*. C'est ce qu'on a appelé le *système des causes occasionnelles*. De plus, Malebranche prouve ou explique quelques points de la religion, comme le péché originel.

Il acheva de développer la manière dont il accordait la religion avec sa philosophie, dans ses *Conversations chrétiennes*, en 1677, auxquelles il joignit depuis des *Élévations à Dieu*. Le fond du système de Malebranche est que Dieu agit sur les esprits, comme sur les corps, par des lois *générales*, et il se flattait de répondre par là aux plus grandes objections qui se font contre la Providence. Ce principe avait mené le sage Oratorien à des conséquences un peu différentes de

celles qui commençaient à prévaloir dans son corps. Quesnel était encore dans l'Oratoire. Arnauld et lui y avaient beaucoup de partisans, et il leur parut nécessaire d'attirer un homme dont l'influence pouvait accréditer leurs opinions. On indiqua donc, en 1679, une conférence chez le marquis de Roucy. Arnauld, Quesnel et le comte de Tréville s'y trouvèrent avec Malebranche et Le Vassor. Il paraît que Malebranche put à peine s'y faire entendre. Doux et modeste, il n'était pas né pour la dispute, tandis qu'au contraire, Arnauld, vif, impétueux, disert, y avait tout l'avantage. Il fut convenu que Malebranche mettrait ses sentiments par écrit, et qu'Arnauld lui répondrait. C'est ce qui produisit le *Traité de la nature et de la grâce*, que Malebranche envoya à Arnauld en manuscrit. Celui-ci ne lui ayant pas répondu, l'Oratorien se décida à faire imprimer son livre, et Arnauld voulut en vain arrêter l'impression. Il s'en vengea par son ouvrage *Des vraies et des fausses idées*, où il attaquait bien plus la *Recherche de la vérité* que le *Traité de la nature et de la grâce*. Il se moquait de l'opinion de Malebranche, que nous voyons tout en Dieu, et finissait par des accusations graves et invraisemblables (1).

En 1685 et 1684, le philosophe cartésien donna les *Méditations chrétiennes et métaphysiques* et le *Traité de morale*. Arnauld, de son côté, fit paraître, l'année suivante, ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le Traité de la nature et de la grâce*, où il prétendit renverser tout-à-fait la nouvelle philosophie ou théologie du P. Malebranche. Il avait un parti nombreux qui se chargea de chanter victoire pour lui. L'Oratorien, étranger à toute cabale, ne se défendit qu'avec ce calme et cette modération qui étaient dans son caractère. Il répondait à son pétulant adversaire qu'il n'avait pas le mérite de

(1) La question sur la nature des idées, objet du débat entre Arnauld et Malebranche, est de l'ordre le plus élevé en métaphysique. L'un et l'autre reconnaissent ce grand principe proclamé par saint Augustin, que par l'idée nous percevons en Dieu les vérités éternelles et immuables, comme dans le principe de toute vérité, qui se manifeste lui-même à nous. Mais Malebranche, disant de plus que nous voyons en Dieu les idées de ces vérités, semblait dire que nous voyons en Dieu les objets sensibles, et généralement toutes les choses que nous connaissons par nos idées. Bossuet, dans la lettre à l'évêque de Castorie, du 23 juin 1683, *Œuvres de Bossuet*, édit. de Versailles, xxxvii, p. 283, trouvait que le livre d'Arnauld sur les vraies et fausses idées réfutait parfaitement les *paralogismes* de Malebranche sur la nature des idées; et il s'en réjouissait parce qu'il trouvait que cette première réfutation ouvrait la voie à une autre dispute à laquelle il attachait bien plus d'importance, sur la nature de la *grâce chrétienne*, point sur lequel il trouvait le système de Malebranche entièrement faux, nouveau et dangereux.

Une autre partie de la dispute purement philosophique entre Arnauld et Malebranche roulait sur cette proposition opposée au système des stoïciens: que le plaisir rend l'homme heureux et la douleur malheureux. Arnauld reprochait à Malebranche d'étendre cette proposition même aux *plaisirs des sens*.

l'invention ; que sa philosophie était celle de Descartes ; et sa théologie celle de saint Augustin, et il paraît en effet que Malebranche était nourri des écrits de ce saint docteur, qu'il avait étudiés avec un peu plus d'impartialité que n'avait fait l'ardent Arnauld. Les objets de ces contestations ont perdu beaucoup d'intérêt dans un siècle indifférent à la religion. On ne lit guère Malebranche ; mais ceux qui ouvriront ses livres seraient peut-être étonnés et de la noblesse de ses idées et des grâces de son style. La plus belle imagination s'unissait chez lui à la philosophie la plus relevée. C'est de Platon du christianisme. Dans sa dispute avec Arnauld, on le voit d'autant plus fort qu'il est toujours calme (1). Son adversaire n'avait pas tout-à-fait le même avantage. L'un, chaud controversiste, avait vieilli dans la dispute, et ne haïssait pas les combats ; l'autre, philosophe pacifique, craignait le bruit, et n'avait pas à sa disposition les trompettes de la Renommée.

[[Un autre adversaire, qui n'eût pas manqué d'attirer l'attention du public, composait dans le même temps une *Réfutation de Malebranche*, qui n'a vu le jour qu'après la mort de l'un et de l'autre : c'était Fénelon (2) : il avait communiqué cet écrit à Bossuet, avec lequel il était alors en parfaite intimité ; et l'illustre évêque de Meaux l'avait revu avec soin, et l'avait même annoté. Fénelon s'attacha surtout à combattre les deux principes sur lequel Malebranche faisait reposer une grande partie de ses opinions : 1^o que le monde créé avait la plus grande perfection possible ; ce qui impliquait, selon lui, que l'incarnation du Verbe divin était nécessaire dans l'hypothèse de la création du monde ; 2^o et que Dieu gouverne le monde par le plus petit nombre possible de lois *générales*, plutôt que par des décrets particuliers. L'ouvrage de Fénelon sur ces importantes questions est digne d'un philosophe qui joignait à la solidité et à la profondeur des vues métaphysiques, une parfaite élégance et clarté de style. Nous croyons qu'il serait utile que cet écrit fût plus connu.]]

Bossuet n'était pas plus favorable au système de Malebranche ; dans sa lettre à l'évêque de Castor, du 22 juin 1685, il accuse l'auteur du *Traité de la nature et de la grâce* d'avancer sur la grâce des opinions fausses, insensées et pernicieuses, et d'être plus hânable encore dans ce qu'il dit de Jésus-Christ et de sa sainte âme. On trouve, sous la date du 21 mai 1687, une autre lettre, dirigée aussi

(1) On ne laisse pas d'être étonné de trouver dans les réponses de Malebranche bien des personnalités, dont Arnauld se plaint avec raison dans sa quatrième lettre à Malebranche, datée du 4 juillet 1694 : tant il est difficile, même pour les esprits les plus élevés, de se *tenir toujours calme*, dans les querelles littéraires. Voyez dans la *Biographie universelle*, l'article ARNAULD.

Éditeur.

(2) Voyez *OEuvres de Fénelon*, t. III. Voyez aussi l'analyse que l'éditeur des *OEuvres de Fénelon* en a faite dans l'avertissement placé en tête du premier volume et dans l'*Histoire de Fénelon*.

contre Malebranche, mais qui est déjà d'un style et d'un ton bien différents de la première. On s'aperçoit aisément que les idées de Bossuet s'étaient un peu adoucies dans l'intervalle (1). Il avait eu précédemment avec Malebranche une entrevue; l'Oratorien qui avait éprouvé le mauvais succès de ses disputes verbales, n'avait pas voulu entrer en discussion avec un prélat dont le rang, la réputation, l'autorité et l'éloquence lui en imposaient trop. Bossuet paraît avoir été blessé de ce refus, et ce fut alors qu'il écrivit sa lettre à l'évêque de Castoré. Mais depuis il fut étonné de voir, sinon la foule, au moins des hommes d'un très-grand mérite se déclarer pour Malebranche. Le duc de Chevreuse, le marquis d'Allemands, le P. Lami, Bénédictin, professaient beaucoup d'estime pour le vertueux Oratorien. Le grand Condé avait voulu le voir, l'avait attiré à Chantilly, et s'était montré aussi satisfait de ses entretiens que de ses écrits. Bossuet, averti par de si grandes autorités, se mit à lire avec attention des ouvrages que ses grands travaux l'avaient empêché d'examiner à loisir, et sur lesquels il s'en était peut-être rapporté aux avis de quelques juges un peu moins impartiaux que lui. Dès lors disparurent les préventions qu'il avait pu concevoir. Quoiqu'il n'adoptât point toutes les opinions de Malebranche, il reconnut du moins qu'elles étaient exemptes d'erreur, et par un procédé digne de sa grandeur d'âme, il alla lui-même chez Malebranche lui offrir son amitié. Ce fut le marquis d'Allemands et le P. Lami, Bénédictin, qui ménagèrent cette réconciliation. Malebranche en a parlé lui-même, mais très-mo-^{de}rement, au tome III, page 51, du recueil qu'il a publié, à Paris, en 1709. Une Vie manuscrite de Malebranche, par le P. André, son ami et son disciple, confirme ces détails.

Malebranche publia encore le *Traité de l'amour de Dieu*, en 1697, à l'occasion du livre du P. Lami; — *De la connaissance de soi-même*; — *le Traité contre la prévention*, qui est encore relatif à sa querelle avec Arnauld; — *l'Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur la nature de Dieu*, — et les *Réflexions sur la pré-*

(1) Voyez *OEuvres de Bossuet*, éd. de Versailles, t. xxxvii, p. 373.

Nous ne comprenons pas comment M. Picot a trouvé dans la lettre de 1687 que les idées de Bossuet sur Malebranche s'étaient adoucies. Il écrit à un des adversaires de ce philosophe, et il lui dit avec franchise qu'il ne remarque en lui qu'un attachement tous les jours plus aveugle pour son patriarce. « Tout vous plaît dans cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre, quoique je ne me souviens pas d'avoir jamais vu aucun exemple d'un pareil galimatias. » Il dit ensuite ces paroles, dont on nous paraît avoir bien abusé dans ces derniers temps : « Je vois, non-seulement en ce point, mais en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Eglise, sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie, etc. » Bossuet trouvait en particulier tous les inconvénients du pélagianisme dans le nouveau système.

Editeur.

motion physique, contre le livre *De l'action de Dieu sur les créatures*, de Boursier. Tels sont les principaux travaux de Malebranche. Ils décèlent un homme plein de sagesse, de l'esprit le plus pénétrant, livré aux plus profondes méditations, enchaînant ses idées avec une logique admirable, et les développant avec beaucoup de clarté et de noblesse. C'était de plus un ecclésiastique humble, et de la piété la plus tendre. Fontenelle l'a très-bien apprécié dans ses *Eloges des académiciens*.

[[Dans ces derniers temps, on a présenté Malebranche comme un janséniste *appelant*. Mais d'abord, pour ce qui est de l'*appel au futur concile*, il est à remarquer que Malebranche était mort dix-huit mois environ avant les premiers commencements de cet acte malheureux. Quant au jansénisme, il est très-certain que sur les questions spéculatives ses sentiments étaient bien éloignés de ceux de Jansénius ou de ses disciples, qu'il combat presque partout, et qu'il a plutôt été accusé de pélagianisme. On voit même en plusieurs endroits de ses réponses qu'il reconnaît que les cinq propositions *ont été condamnées dans le sens où Jansénius le défendait*. Mais voici ce qui a donné lieu à l'accusation : Malebranche, comme les autres membres de la communauté de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à laquelle il appartenait, avait signé, en 1665, le Formulaire prescrit par le Pape Alexandre VII. Mais, après la *paix de Clément IX* de 1668 (1), il conçut des doutes sur la *question du fait*, et il retracta sa signature du Formulaire, par un acte du 16 juillet 1675, qu'il envoya au monastère de Port-Royal, pour être déposé dans les archives (2) : fait très-singulier qui montre dans quelle confusion tombaient alors des esprits même éminents, en s'imaginant que le Pape avait toléré la distinction du *fait* et du droit (5). Plus tard, dans sa controverse avec Arnauld, on engagea celui-ci à faire usage de cette pièce, qui aurait mis Malebranche en contradiction avec lui-même : « Rien, aurait répondu Arnauld, ne » serait plus malhonnête que d'abuser de cette confiance; j'aimerais » mieux qu'on me coupât la main (4). » Loin qu'on puisse présumer que Malebranche ait résisté aux décrets de l'Eglise, surtout après la bulle *Vincam Domini*, le dernier de ses écrits, publié l'année même de sa mort, et intitulé *Réflexions sur la prémotion physique*, prouve clairement qu'il repoussait la doctrine de Jansénius avec autant d'horreur que celle de Luther et de Calvin.]]

— Sylvestre JENKS, prêtre catholique anglais, fut élevé à Douai, et envoyé en mission en 1686. Jacques II le fit un de ses prédicateurs. En 1715, Clément XI le nomma vicaire apostolique du nord; mais le modeste missionnaire refusa cette dignité. Il a laissé des sermons,

(1) Voyez plus haut le *Tableau historique*, p. 38 et suiv.

(2) *Histoire générale de Port-Royal*, par Clément, tome vi, page 432.

(3) Voyez *Histoire de Fénelon*, édit. de 1850, tome 1, page 94.

(4) *Biographie universelle*. ART. ARNAULD.

Vers ce temps. — Laurent-Alexandre ZACAGNI, garde de la bibliothèque du Vatican, publia, en 1698, un volume in-4° sous le titre de *Mouuments anciens de l'Eglise grecque et latine*.

1716.

5 janvier. — Pierre HÉLYOT, religieux de la maison de Piepus, près Paris, recueillit dans ses voyages les matériaux de son *Histoire des ordres monastiques*, en 8 volumes in-4°, ouvrage vraiment utile, plein de recherches généralement exactes, et intéressant.

19 janvier. — René MASSUET, Bénédictin de Saint-Maur, né au diocèse d'Évreux en 1665, seconda Mabillon dans plusieurs de ses ouvrages, et en particulier dans les *Annales de l'ordre de saint Benoît*. Il donna, en 1710, une édition de saint Irénée avec des dissertations et des notes. Il travailla à l'édition de saint Bernard, aux *Actes des Saints de l'ordre de saint Benoît*, et à la *Défense* de l'édition de saint Augustin.

5 avril. — Luc VAUBERT, jésuite, né à Noyon en 1644, publia plusieurs livres de dévotion sur l'Eucharistie. Le plus connu a pour titre : *Dévotion à Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie*.

10 avril. — Charles VUITASSE, docteur et professeur de Sorbonne, né à Chauni en 1660, fut privé de sa chaire, en 1711, pour son refus de recevoir la constitution *Unigenitus*. Il cherchait à se faire rétablir sous la régence, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie. On a de lui des traités de théologie, qui ont eu de la réputation.

1^{er} juillet. — Jacques Le FÈVRE, docteur de Sorbonne, et grand-vicaire de Bourges, né à Lisieux, mourut à Paris, après avoir donné, *Critiques de l'Histoire de l'arianisme, et des iconoclastes* du P. Mainbourg ; *Critique de l'Histoire ecclésiastique* du P. Alexandre, etc. On dit qu'il travailla aux *Hexaples*.

1^{er} août. — Jacques BOILEAU, chanoine de la Sainte-Chapelle, et docteur de Sorbonne, naquit à Paris en 1655, un an avant son frère, le célèbre satirique Boileau-Despréaux. Jacques Boileau, qui ordinairement publiait ses livres sous un nom de guerre, *Claudius Fontenius, Marcellus Ancyranus*, etc., était un critique instruit, mais singulier, caustique et paradoxal. Ses écrits sont : *De antiquo jure presbyterorum in regimine ecclesiastico* ; — *De antiquis et majoribus episcoporum causis* ; — *De sanguine corporis Christi post resurrectionem* ; — *Historia confessionis auriculariæ* ; — *Disquisitiones de residentia canonicorum* ; — *Historia flagellantium, sive de recto et perverso usu flagellorum apud christianos* ; ouvrage mis à l'index, en 1709 ; — *Disquisitio de re vestiariâ hominis sacri* ; — *De re beneficiariâ* ; — *De librorum circa res theologicas approbatione* ; — *Abus des nudités* ; — *De*

la contrition nécessaire; — *Traité des empêchements de mariage*. Plusieurs de ces ouvrages lui ont attiré de justes critiques.

21 septembre. — Louis DOUCIN, Jésuite, né à Vernon, mort à Orléans, est auteur d'une *Histoire du nestorianisme* et d'une autre de *l'origénisme*. Ces deux ouvrages, pleins de recherches curieuses, sont estimés.

25 novembre. — Jacques FÉLIBIEN, chanoine de Chartres, né dans cette ville en 1656, est auteur d'*Instructions morales sur les Commandements de Dieu*; du *Symbole expliqué par l'Écriture*, et de quelques traductions d'ouvrages. Son *Pentateuque historique*, 1705, parut contenir des choses répréhensibles, et fut supprimé par arrêt du Conseil du 11 décembre 1705.

5 décembre. — Gui DRAPPIER, curé à Beauvais, né dans cette ville, prit part aux querelles de son temps contre la bulle *Unigenitus*. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des oblations*; — *Traditions de l'Église touchant l'Extrême-Onction*; — *Gouvernement des diocèses en commun*; — *Défense des abbés commendataires et des curés primitifs*. C'est plutôt un pamphlet contre les uns et les autres.

ART. II. — AUTEURS PROTESTANTS.

1701.

24 février. — Samuel CLARKE, ministre presbytérien anglais, perdit sous Cromwell une place qu'il avait à l'université de Cambridge. Il se retira à Wichcombe, où il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, laissant des notes sur toute la Bible, une *Concordance* de la même, un *Traité de l'autorité divine de l'Écriture*, et quelques autres ouvrages sur le même sujet, tous en anglais. Ce ministre avait fait une étude particulière des livres saints. Il ne faut pas le confondre avec le célèbre Samuel Clarke, littérateur, théologien et métaphysicien, mort en 1729.

9 juin. — Grégoire LETI, né à Milan en 1650, se fit calviniste à Lausanne, et s'établit à Genève en 1660. Il erra ensuite en France, en Angleterre et en Hollande, où il mourut. Écrivain vif et fécond, il s'attacha à l'histoire. La cour de Rome avait en lui un ennemi emporté, qui ne l'a pas épargné dans plusieurs de ses livres, tels que sa *Vie de Sixte V.* — le *Népotisme de Rome*, — le *Syndicat d'Alexandre VII, etc., etc.* Plusieurs de ses ouvrages sont des satires grossières. Inexact, mordant et partial, Leti ne mérite pas qu'on fasse grand fonds sur ce qu'il rapporte. C'est le jugement qu'en ont porté les protestants eux-mêmes. « Les ouvrages de Leti, dit Sennebier,

» se ressentent de la rapidité de leur composition. Il écrivait tout ce qu'il imaginait, et ne corrigeait jamais. » (Sennebier, *Histoire générale de Genève*, t. II, p. 45.)

1^{er} octobre. — Bernard de SANDEN, théologien luthérien, était né en Prusse en 1656. Etant devenu premier pasteur de la cour à Königsberg, il sacra en cette qualité, le 18 janvier 1701, le premier roi de Prusse, avec l'évêque Ursinus. On lui donna aussi à cette occasion le titre d'évêque, quoique l'Église calviniste n'en reconnaisse point, et on lui envoya des habits épiscopaux. Mais il mourut avant de les avoir reçus. Il est auteur de quelques traités de théologie. Un de ses fils, Bernard de Sanden, né en 1666, mourut, en 1721, premier prédicateur de la cour de Prusse. Il laissa aussi quelques ouvrages de théologie et de controverse, entre autres un qui est intitulé : *Préjugés contre la Bulle Unigenitus*.

— Frédéric SPANHEIM, théologien protestant, né à Genève en 1652, devint professeur de théologie à Leyde, où il mourut. Il l'avait été auparavant à Heidelberg. Il écrivit sur les disputes du cocceianisme, se livra à la controverse, et attaqua successivement Bossuet, le P. Noël Alexandre et Maimbourg. On a réuni ses ouvrages en trois volumes in-folio. Ils sont presque tous en latin, et roulent sur l'Écriture sainte, la théologie, la critique, l'histoire et la morale. Il est auteur entre autres d'une *Histoire ecclésiastique*. Il était fort considéré dans sa communion.

1703.

20 avril. — Lancelot ADDISON, théologien anglican, fut chapelain de Charles II et archidiacre de Coventry. Il était savant, et il a écrit sur l'état des Juifs, sur le mahométisme et sur la morale. C'était un partisan de la *haute église* ; ce qui l'empêcha de devenir évêque. Dans la Convocation ecclésiastique de 1689, il exprima si ouvertement son attachement aux principes torys, qu'il s'ôta toute espérance d'avancement sous le gouvernement que la révolution venait de faire triompher. Il fut père de Joseph Addison, littérateur très-célèbre, mort le 17 juin 1719, et à qui on doit un écrit en faveur de la révélation.

27 novembre. — Richard KIDDER, évêque anglican de Bath, prêcha, en 1695, les sermons de la fondation de Boyle, nouvellement établie. Il publia une *Démonstration du Messie*, ou *Commentaire sur le Pentateuque*, des Sermons, des Traités de morale.

8 décembre. — Elie SAURIN, ministre protestant, né en Dauphiné en 1659, fut pasteur successivement à Venterol, à Embrun, à Delft et à Utrecht. Il est auteur de l'*Examen de la théologie de Jurieu*, de trai-

tés *De l'Amour de Dieu et du prochain*, et de quelques autres écrits contre Jurieu et Bayle.

— Charles LE CÈNE, ministre protestant, né à Caen, en 1647, fut ministre en France, puis en Angleterre, où il passa après la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut à Londres. C'était un théologien instruit, qui poussait, dit-on, la tolérance assez loin. Il était lié avec le fameux Jean le Clerc et partageait ses opinions latitudinaires. Ses écrits sont : *De l'Etat de l'homme après le péché, et de la Prédestination au salut*. — *Entretiens sur les questions de la grâce*. — *Du Libre arbitre et du péché originel* (la deuxième partie est de le Clerc). — *Conversation sur la tolérance*. La Cène entreprit une nouvelle version française de la Bible, qui ne parut qu'après sa mort, et où on l'accuse de s'être donné tant de licences.

1705.

24 octobre. — Philippe-Jacques SPENER, théologien protestant, né à Rizbeauville, en Alsace, en 1653, est regardé comme le principal fondateur du *Piétisme*. Nous avons fait connaître le but et les principes de cette branche de luthéranisme, dans le *Tableau historique*, p. 142. Parmi les ouvrages de Spener, nous signalerons surtout ses *Pia desideria*, et *Science générale de Dieu*.

1706.

20 janvier. — Humphrey HODY, théologien anglican, professeur à Oxford, écrivit contre les *non-juros* Dodwell et Collier, et eut part à quelques autres controverses de son église. En 1704, il publia *Des textes originaux des livres saints*, en latin. On a aussi de lui la *Résurrection dans le même corps prouvée*.

19 juin. — Guillaume SHERLOCK, théologien anglican, écrivit contre les non-conformistes, et surtout contre les catholiques. A la révolution de 1688, il refusa les nouveaux serments, puis surmonta ses scrupules, ce qui l'exposa à quelques reproches et à des plaisanteries. En 1691, il donna sa *Défense de la doctrine de la sainte Trinité*, où on l'accusa d'expliquer ce mystère d'une manière nouvelle et qui favorisait le trithéisme. On écrivit contre lui, et l'université d'Oxford condamna son système en 1695. Sherlock combattit le système de Locke sur les idées innées. Il fut père de Thomas Sherlock, évêque anglican de Londres, dont il sera parlé sous 1761.

25 juin. — Jean MILL, ministre anglican, né vers 1645, est célèbre par ses connaissances bibliques et par sa belle édition du *Nouveau Testament grec*, dans laquelle il a recueilli toutes les variantes qu'il a

pu trouver. La meilleure édition est celle d'Amsterdam, en 1710. Whitty reprocha à Mill d'avoir multiplié les variantes outre mesure, et d'avoir ainsi affaibli l'autorité de l'Écriture. Whiston et Bentlei répondirent à ce reproche. Un autre protestant du même nom a donné une bonne édition des LXX, 4 vol. in-12; Amsterdam, 1723.

1708.

1^{er} janvier. — Esdras EDZARDI, ministre luthérien, et habile hébraïsant, né à Hambourg en 1629, s'attacha principalement à ramener les Juifs au christianisme par ses discours et par ses écrits, et l'on dit qu'il parvint à en gagner plusieurs. Il eut trois fils : Jean-Esdras, Georges-Eléazar et Sébastien, tous trois connus par leurs écrits. Le dernier s'occupa, comme son père, de guérir les Juifs de leurs préventions contre la révélation chrétienne. Il fut ministre à Wittenberg, travailla sur l'Écriture, et mourut le 10 juin 1756. L'aîné fut ministre à Londres, et il a écrit sur l'histoire ecclésiastique d'Angleterre.

5 mars. — Guillaume BEVERIDGE, évêque anglican de Saint-Asaph, né en 1658, fut un savant orientaliste, qui travailla sur les langues anciennes et les antiquités ecclésiastiques. Il établit l'authenticité des canons, et en donna une collection. Il a de plus laissé beaucoup de sermons. Ses *Pensées sur la Religion* avaient en besoin d'être retouchées. C'est le fruit de la jeunesse de Beveridge, qui ne les publia pas lui-même. On les a traduites en français sous le titre de *Pensées secrètes ou libres sur la Religion*; Amsterdam, 2 vol., 1751, 1744, 1736. Elles ne s'accordent guère avec ces éloges que la *Biographie britannique*, et après elle la *Biographie universelle*, de MM. Michaud, donnent au zèle et à la piété de Beveridge.

15 octobre. — Isaac JAQUELOT, ministre protestant, né à Vassy en 1647, se retira, lors de la révocation de l'édit de Nantes, d'abord à Heidelberg, puis à La Haye, et enfin à Berlin. C'était un homme habile et instruit. Il eut de vifs démêlés avec Bayle, dont il releva les erreurs dans quelques écrits. Ses autres ouvrages sont : des *Dissertations sur l'existence de Dieu*, contre Epicure et Spinoza;—des *Dissertations sur le Messie*, — un *Traité de l'Inspiration des livres sacrés*, — des *Sermons*, — et un *Avis sur le Tableau du Socinianisme*, de Jurieu. Ce dernier écrit attira des chagrins à Jaquelot, qui était du parti des remontrants.

1709.

17 février. — Eric BENZÉLIUS, archevêque luthérien d'Upsal, était né en Suède en 1642. Il fut professeur de théologie, et devint arche-

vêque en 1700. Il donna, en 1705, une édition de la Bible en suédois. On a aussi de lui un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* et quelques ouvrages sur l'Écriture sainte et la théologie. Une particularité remarquable, c'est que trois de ses fils, Eric, Jacob et Henri, devinrent successivement archevêques d'Upsal. Le second est auteur d'un *Abrégé de théologie*.

51 décembre. — Jean BRAUN, professeur de théologie et de langues orientales à Groningue, était né à Kayserslautern en 1628. Ce calviniste est connu par des ouvrages pleins de recherches sur l'Écriture, et par un *Traité de la véritable religion hollandaise*, en 1675, qui l'a fait accuser de sabellianisme et de coccéianisme, et qui fut réfuté par son collègue Jean Mark. (On appelle Coccéiens ceux qui, à la suite de Coccéius, expliquent toute l'Écriture d'après un *figurisme* exagéré.)

1710.

17 février. — Georges BULL, évêque anglican de Saint-David's, naquit en 1654. Son *Harmonie apostolique*, où il s'éloignait des sentiments reçus dans son église sur le prix des œuvres, fut attaquée par un grand nombre de zélés protestants; mais il leur répondit, et il a eu le mérite d'avoir changé sur ce point la doctrine anglicane; tant on y est peu sûr de son fait. Sa *Défense de la foi de Nicée* et son *Jugement de l'Eglise catholique*, en latin, qui sont dirigés contre les ariens, lui ont mérité les éloges du clergé de France. Bossuet le cite avec honneur. Il lui avait adressé quelques questions, et mourut avant d'avoir reçu sa réponse. Bull passait, dans sa communion, pour un prélat pieux, et il était certainement très-savant.

7 avril. — Thomas ITIGIUS, luthérien, fut professeur de théologie à Leipsick. Il écrivit en latin, et ses ouvrages sont estimés dans sa communion. Ce sont principalement : une *Dissertation sur les hérésiarques des temps apostoliques*; — une *Histoire des synodes nationaux tenus en France par les protestants*; — une *Histoire ecclésiastique des deux premiers siècles*, et des Œuvres théologiques.

1711.

7 juin. — Henri DODWELL, théologien anglican, naquit à Dublin en 1641; il s'est fait un nom par son érudition et par ses écrits. Après quelques productions de peu d'importance, il publia, en 1682, ses *Dissertations sur saint Cyprien*, qui étaient destinées à être jointes à la belle édition des Œuvres de ce père, par Fell, évêque anglican d'Oxford. C'est dans la onzième de ces *Dissertations* qu'il prétend prouver que le nombre des martyrs était peu considérable dans les

premières persécutions, et qu'il a été augmenté par les martyrologes. Il parlait mal, à ce sujet, des catholiques. Dom Ruinart, et même l'évêque Burnet, lui répondirent, et Voltaire s'est depuis servi de ses arguments. Après quelques écrits, Dodwell donna six *Dissertations sur saint Irénée*. En 1688, il fut élu professeur d'histoire à Oxford; mais il fut privé de cette place pour avoir refusé les serments à Guillaume. Il se joignit aux évêques anglicans dépossédés par ce prince, et fut un des plus ardens défenseurs de ce qu'on appela le schisme des *non-jureurs*. Cependant, sur la fin, il se réunit aux nouveaux évêques. Dans un *Discours épistolaire*, publié en 1706, il s'efforça de prouver que l'âme était mortelle de sa nature, et que l'immortalité était une sorte de baptême conféré à l'âme par un don de Dieu, et par le ministère des évêques de l'Eglise véritable. Il croyait relever ainsi les pouvoirs du sacerdoce, dans cette église privilégiée, dont il se croyait membre. Il joignit une *Dissertation* pour montrer que l'absolution sacerdotale est nécessaire pour la rémission des péchés, même à ceux qui sont vraiment pénitents. Ces différentes assertions soulevèrent contre lui plusieurs docteurs anglicans. Le célèbre Clarke, entre autres, écrivit contre lui. Dodwell, dans ses défenses, alla plus loin encore. Il prétendit que la collection des quatre Evangiles avait été faite du temps de Trajan, et que cela n'était rien à leur autorité. Il montra, dans ces disputes, beaucoup d'érudition, mais de l'attrait pour le paradoxe. C'était un homme très-savant, laborieux, frugal, désintéressé, modeste; malheureusement ardent et singulier. Il a beaucoup écrit, tant sur des matières d'antiquité profane, que sur des sujets d'érudition ecclésiastique. On a pu remarquer que, bien qu'il fût très-opposé aux catholiques, il s'était néanmoins rapproché de leur doctrine sur le point de l'absolution. Il eut deux fils, Guillaume et Henri, dont nous parlerons sous 1785.

27 décembre. — Jean NORRIS, théologien anglican, né en 1657, se fit connaître par son goût pour la métaphysique, et même pour la mysticité. Il eut quelque différend avec le quaker Vickeris, et avec Locke, qui le tourna en ridicule. Il répondit au *Christianisme sans mystère*, de Toland. Mais son grand ouvrage est l'*Essai sur la théorie du monde idéal*, où il adopta la métaphysique de Malebranche.

— Gabriel FABRI, ministre protestant, né en 1666, fut pasteur à Genève, et auteur de deux volumes de Sermons et d'un Recueil de tous les miracles de l'Ecriture.

1712.

30 avril. — Philippe de LIMBORCH, théologien calviniste, du parti des remontrants, naquit à Amsterdam en 1653. Ses principaux écrits

sont : *Conférence pacifique (Amica collatio) avec un Juif sur la vérité de la religion chrétienne* ; — *Corps complet de théologie* ; — *Histoire de l'inquisition*. Ce livre a eu beaucoup de vogue chez les protestants, qui se persuadaient que Limborch n'a rien dit que de vrai dans cet ouvrage. Il est permis de croire que ses préjugés ont un peu influé sur ses recits. On a de plus de lui des commentaires et des sermons. Limborch était tolérant, et passait pour incliner vers les opinions soci-niennes.

12 novembre. — Jean-ERNEST GRABE, ministre anglican, né Kœnigsberg, en Prusse, en 1666, mort à Londres, est éditeur d'un *Spicilegium Patrum*, de l'Apologie de saint Justin, des ouvrages de saint Irénée, et de ceux de Bull. Il donna aussi l'édition de la Version des Septante, d'après le manuscrit alexandrin qui se conserve dans le palais de Saint-James. Whiston ayant prétendu que Grabe était de son avis sur les *Constitutions apostoliques*, celui-ci fit imprimer, à Oxford, un démenti formel.

29 décembre. — Daniel-Séverin SCHULTET, théologien luthérien, né à Hambourg en 1645, écrivit des traités de controverse contre Bossuet, Jurieu, contre Pictet de Genève, et autres. Il attaqua à la fois les catholiques, les réformés, les sociniens et les anabaptistes.

1713.

11 janvier. — Pierre JURIEU, ministre protestant, né à Mer en 1657, professeur à Sedan, puis à Rotterdam, est fameux par ses disputes et ses emportements. Ses écrits sont nombreux. Les principaux sont : *Apologie de la morale des réformés*, contre Arnauld ; — *Préservatif contre le changement de religion* ; — *Politique du clergé de France* ; — *Préjugés légitimes contre le papisme*, et beaucoup d'autres écrits où il se rehait à communiquer à ses co-religionnaires l'ardeur de son faux zèle. Il donna une *Explication de l'Apocalypse*, où on l'accusa d'avoir fait ses efforts pour soulever les peuples, et mettre l'Europe en feu. « C'était, dit un écrivain protestant, un enthousiaste qui ajoutait foi » à une foule de présages ridicules. Il se brouilla avec ses meilleurs » amis, eut des querelles avec tout le monde, et eut le chagrin de » voir que partout on se moquait de ses prédictions. » Il annonça, à plusieurs reprises, la chute de l'Eglise romaine, reculant toujours l'époque à mesure que l'événement démentait sa prédiction. Il eut surtout des démêlés très-vifs avec Bayle, Ba-nage et Saurin. Ses excès ont déplu à ceux même de sa communion.

1^{er} mars. — Thomas ELLWOOD, quaker anglais, né en 1659, composa un grand nombre d'écrits pour sa secte. Nous ne parlerons que de son *Histoire sacrée*, qui est de ce siècle. C'était un homme habile.

4 août. — Guillaume CAVE, théologien anglican, né en 1637, mort à Windsor, était très-érudit. Il connaissait à fond les Pères et l'antiquité ecclésiastique. Ses ouvrages sont savants et estimés : *Histoire littéraire des auteurs ecclésiastiques*; — *Christianisme primitif*; — *Antiquités apostoliques*; — *Tables ecclésiastiques*; — *Vies des saints contemporains des apôtres*; — *Vies des Pères de l'Eglise du 1^{er} siècle*; — *Dissertations sur les évêques, les métropolitains et les patriarches*. Ces écrits supposent beaucoup de recherches et d'érudition.

[[Cave fut accusé de socinianisme : mais il paraît que ce fut sans raison. On doit le louer au contraire d'avoir témoigné dans tous ses écrits plus de respect pour les grands monuments de la tradition que n'en ont communément les Protestants. Au surplus, il faut convenir que cet éloge lui est commun avec beaucoup d'auteurs anglicans, qui se sont toujours par-là distingués des autres réformés. (Voyez plus haut Bull, Bevéridge, etc.) C'est ce qui a servi plus d'une fois à en ramener quelques-uns à l'Eglise. Cave, donne d'excellentes règles pour apprendre à discerner les vrais ouvrages des Pères de ceux qui sont supposés. Cependant ses préventions lui ont fait avancer que les Catholiques avaient altéré plusieurs éditions des Pères; reproche entièrement destitué de fondement, et auquel répondent péremptoirement les travaux de nos Bénédictins. (*Biographie universelle*, art. *Cave*.)

6 août. — Jean OLEARIUS, théologien luthérien, né à Hall en 1659, professeur de théologie à Leipsick, fut un des plus savants et plus féconds écrivains de son temps. Ses ouvrages de théologie sont nombreux, et estimés chez les siens. Son fils, Godefroi Olearius, aussi professeur de théologie, né en 1672, et mort le 10 novembre 1713, est connu également par beaucoup d'ouvrages, et entre autres par une *Dissertation théologique*, où il réfute les sociniens.

30 septembre. — Claude GROSTÈTE, ministre protestant, frère de l'abbé Desmahis, qui avait été ministre à Bionne, et qui abjura en 1681, se retira à Londres, en 1685, et devint ministre de la Savoie. Il a laissé des *Sermons*; — *Traité contre les sociniens*; — *le Devoir du chrétien convalescent*, etc.

31 octobre. — Salomon VAN-TIL, théologien protestant, né près Amsterdam, en 1644, fut ami de Coccéius, et partisan de sa doctrine. Il devint professeur de théologie à Leyde, et y mourut. Nous nous bornerons à citer dans ses écrits, les suivans : *Explication littérale et morale des Psaumes*; — *Démonstration évidente de la divinité de la loi de Moïse*; — *Commentaire sur Moïse*; — *Habacuc et Malachie*; — *Introduction sur l'Ecriture-Sainte*; — *Abrégé de théologie*; — *Commentaires sur les Prophètes, les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul*. Ces écrits sont dans le sens des coccéiens, c'est-à-dire qu'ils donnent dans un figurisme outré.

1714.

26 août. — Edouard FOWLER, évêque anglican de Gloucester, né en 1652, de parents presbytériens, se fit anglican, mais fut toujours opposé à la doctrine rigide des premiers réformateurs. Il écrivit en faveur des théologiens latitudinaires pour la défense de la Trinité, et contre les catholiques.

Vers ce temps. — Homphrey DITTON, ministre anglican, ami de Whiston, est auteur de la *Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ*, 1712, qu'Armand de la Chapelle a traduit en français. Son livre eut beaucoup de réputation et de succès en Angleterre.

1715.

16 janvier. — Robert NELSON, Anglais, né en 1656, était un laïque qui s'occupait toute sa vie d'objets de religion. Il écrivit contre la transsubstantiation, refusa de prêter les serments à Guillaume, et se joignit aux *non-jureurs*. Il fit revivre parmi les protestants le sentiment que l'Eucharistie était un sacrifice. Il était de toutes les sociétés établies en Angleterre, pour la propagation de l'Évangile, pour la réformation des mœurs, pour la construction des églises, pour la fondation d'écoles; et à sa mort, il laissa tout son bien pour cette dernière œuvre. En 1709, il se réunit à l'église établie. On a de lui la *Vie de l'évêque Bull*, son ami, où il examine quelques passages de l'écrit de Clarke sur la Trinité. Il a aussi composé quelques ouvrages de morale. C'était un homme estimable et fort attaché au christianisme. Sa femme était catholique, et résista à toutes ses instances pour changer de religion. Nelson fut en relation de lettres avec Bossuet.

17 mars. Gilbert BURNET, évêque anglican de Salisbury, était né à Edimbourg en 1645. Il s'attacha au prince d'Orange en faveur duquel il écrivit; il fut un des instigateurs les plus actifs de la révolution de 1680, et il accompagna en qualité de chapelain Guillaume III, lors de son invasion en Angleterre. Il en fut récompensé par l'évêché de Salisbury. Son grand ouvrage est son *Histoire de la réformation*. Il y a moins cherché l'exactitude que les intérêts de sa communion, dont il colore, le mieux qu'il lui est possible, le vice originel. [[M. Guizot en a porté ce jugement remarquable : « Cet ouvrage abonde en » recherches savantes : mais ce n'en est pas moins un livre de parti, » plein de vues étroites, de réticences, de jugements passionnés, et » qui, malgré son prodigieux succès, ne mérite aujourd'hui l'estime » ni du philosophe, ni de l'historien. » M. Guizot, *Notice sur Burnet*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*.]] Burnet éprouva des démêlés au sujet d'une *Explication des trente-*

quatre articles, qui forment la constitution de l'Eglise anglicane. Il l'avait publiée à la sollicitation de la reine Marie et de l'archevêque Tillotson, pour servir à la réunion des anglicans et des presbytériens. Il reléguait dans la classe des opinions théologiques, tout ce qui n'est pas compris dans le Symbote des Apô res. La chambre basse de la convocation voulut le censurer; mais il fut soutenu par la chambre haute. Cet évêque était tolérant, tant pour les *non-jureurs* que pour les *dissenters*. Son caractère politique n'a pas été moins censuré que ses écrits. L'historien Smolett le traite fort mal. Burnet était ardent ennemi de la France.

27 septembre. — Thomas BURNET, ministre anglican, né en Ecosse en 1655, fut accusé de scepticisme par ses confrères. Sa *Théorie sacrée de la terre*, où il prétend faire l'histoire des révolutions passées et futures du globe, est un roman aujourd'hui oublié. Son *Traité de la foi et des devoirs des chrétiens*, et plus encore celui *De l'état des morts et des ressuscités*, sont remplis de choses singulières. Il attaque nettement dans ce dernier l'éternité des peines, et veut qu'à la fin tout le genre humain soit sauvé. L'*Archéologie philosophique* n'est pas moins hardie. Burnet y transforme en allégories beaucoup de faits de l'ancien Testament.

15 décembre. — Georges HICKES, prêtre anglican, né en 1642, refusa les serments à la révolution de 1688, perdit ses bénéfices, et devint un des chefs des *non-jureurs*. Il vint à Paris, en 1695, pour voir le roi Jacques dont il soutenait les droits. De retour en Angleterre, il se fit sacrer évêque par les préats dépossédés. C'était un homme instruit, qui a beaucoup écrit en faveur des *non-jureurs*, contre Sherlock, Burnet, Tillotson, contre les catholiques et sur diverses matières ecclésiastiques. Il laissa des sermons.

1716.

8 juillet. — Robert SOWTH, prêtre anglican, né en 1635, prêcha d'abord contre les indépendants, et ensuite contre les presbytériens. Il écrivit contre Guillaume Sherlock en faveur de la Trinité, et prit part aux autres controverses de son église. Il était partisan de Sacheverell. C'était un théologien instruit, mais ardent dans la dispute. Ses écrits sont assez nombreux.

ART. III. — PHILOSOPHES.

1704.

7 novembre. — Jean LOCKE, philosophe anglais, né en 1632, forma, en 1670, le plan de son *Essai sur l'entendement humain*. Etant passé

en Hollande, il s'y lia avec Limborch et Le Clerc, et d'autres théologiens arminiens ou sociniens, dont les opinions influèrent sur les siennes. Il publia, en 1689, sa première *Lettre sur la tolérance*, et retourna en Angleterre sur la flotte qui mena la princesse d'Orange, femme de Guillaume III. En 1690, il publia l'*Essai*, et peu après le *Christianisme raisonnable*, pour répondre aux vues de la cour, qui souhaitait une réunion des dissidents avec l'église établie. Le docteur Edwards l'attaqua, en 1696, dans son *Socinien démasqué*. Locke se défendit. Il eut une dispute plus vive avec Stillfleet sur l'*Essai*. A sa mort, il reçut les sacrements chez lui, suivant le rite de l'église anglicane, et dit au ministre qu'il était « dans les sentiments d'une charité parfaite envers tous les hommes, et d'une union sincère avec » l'Église de Jésus-Christ, sous quelque nom qu'elle fût. » Cette déclaration, dit la *Biographie britannique*, est conforme à toute la conduite de Locke, qui n'avait pas plus d'attachement pour l'église anglicane que pour les autres communions protestantes. Il regardait l'Écriture comme la seule règle de foi. Il croyait en Dieu, en la Providence, en une vie future. Il parle de ces deux dogmes dans une lettre à Collins, datée du 23 août 1704. Il ne paraît pas qu'il admit la divinité de Jésus-Christ; il ne le considérait que comme le Messie. Les Anglais font cas de ses *Paraphrases et notes sur les Épîtres de saint Paul*. Les déistes anglais modernes le regardent comme un de leurs précurseurs. Il a cependant trouvé quelques défenseurs parmi les amis de la révélation. C'est un grand préjugé contre lui d'avoir eu pour amis et pour disciples les écrivains de cette époque les moins favorables au christianisme. L. P. Taberaud, dans son *Histoire du philosophisme anglais*, présente un examen sévère, mais bien fait, de la philosophie de Locke. Voyez au-si le *Traité de la nature de l'âme et de l'origine de ses connaissances, contre le système de Locke* : 1759, 2 volumes. L'auteur est Antoine-Marin Roche, précédemment confrère de l'Oratoire, mort à Paris, le 22 janvier 1755.

[[Ce qui a donné le plus de célébrité à Locke, c'est surtout le système qu'il cherche à établir sur l'origine des idées dans ses *Essais sur l'entendement humain*. Le but principal de l'auteur était de réfuter le système cartésien, sur les *idées innées*. Il chercha donc à établir que nous naissons sans *aucune idée quelle qu'elle soit*; mais que l'âme les acquiert, en recevant les impressions sensibles, et en réfléchissant sur ses propres opérations. C'était une application plus ou moins légitime des principes de Bacon, qui avait pris l'expérience pour base de la philosophie. Il est aisé de comprendre pourquoi les vues de Locke ont eu de nombreux partisans dans un siècle où le matérialisme fit tant d'adeptes. Le temps n'était pas loin où Condillac et son école devaient venir enseigner que toute idée, quelle qu'elle fut, n'était qu'une *sensation transformée*. Locke était encore loin de cette exagération : il reconnaît formellement dans l'esprit des idées qui n'ont pas une origine sensible, et que l'âme doit à la réflexion qu'elle fait sur

ses propres opérations ; mais la manière défectueuse dont il traita un sujet si délicat prépara la voie à des penseurs bien plus hardis et dangereux. Voyez d'autres observations que nous avons faites sur Locke dans le *Tableau historique*, p. 16.]]

1706.

28 décembre. — Pierre BAYLE, né à Carlat, au comté de Foix, en 1647, fut élevé dans le calvinisme, se fit catholique à l'âge d'environ vingt ans, et retourna, peu de temps après, à son ancienne communion. Obligé de sortir de France, à cause de ce changement, il se retira à Copet, près Genève, puis à Sedan, où il fut professeur de philosophie en 1675. Sa chaire ayant été supprimée, en 1681, il passa en Hollande ; on érigea pour lui, à Rotterdam, une chaire de philosophie et d'histoire. Il en fut destitué, en 1696, par les efforts de Jurieu, ministre protestant, son adversaire déclaré, aux plaintes duquel Bayle donnait assez lieu par sa hardiesse. Comme on le soupçonnait de n'être pas plus attaché dans le fond à la cause protestante qu'à la croyance catholique, il eut de vifs démêlés avec plusieurs théologiens de sa communion, et surtout avec Jurieu et Laquetot.

Ceux des ouvrages de Bayle dont nous ferons mention sont : *Pensées diverses sur la comète de 1680* ; — *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile* : Contrains-les d'entrer, ouvrage publié à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes ; — *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme*, du P. Maimbourg ; — et surtout le *Dictionnaire historique et critique*. Nous sommes dispensés de parler au long de ces diverses productions, en ayant déjà fait mention dans le *Tableau historique*, p. 15, et dans le corps des *Mémoires*, sous le 12 décembre, année 1714. On en connaît l'esprit et le but. Elles tendent à infirmer les grands principes du christianisme. Bayle se plaisait à répéter sur toutes les matières des objections anciennes et à en inventer des nouvelles. Il a été réfuté par un grand nombre d'écrivains des deux communions, et a passé ses dernières années dans des disputes et des traverses qu'il avait provoquées par son imprudence et par son scepticisme. On lui attribue l'*Avis aux réfugiés*, qu'il désavoua toujours. Les protestants y sont p. u. m. nagés. On cite encore de lui quelques autres écrits : *Ce que c'est que la France toute catholique sous Louis le-Grand* ; — *La porte des cieux ouverte à toutes les religions par Jurieu*, ouvrage dirigé contre ce ministre, etc.

Parmi les réfutations de Bayle, nous ne ferons mention que de l'*Examen critique des ouvrages de Bayle*, par le P. Le Fèvre, jésuite. La philosophie de ce critique y est assez bien appréciée.

1713.

4 février. — Antoine Ashley-Cooper, comte de Shaftesbury, né à Londres en 1671, était petit-fils du grand-hancelier Ashley, ami intime de Locke. Le jeune Shaftesbury reçut quelques leçons de ce philosophe, voyagea, et comut en Hollande Bayle, Le Clerc, Limbork, Le Cène, Van-Dale, et les autres littérateurs de ce temps-là qui ne se piquaient pas de trop de crédulité, et qui, s'ils n'attaquaient pas le corps de la religion, comme les déistes anglais, l'ébranlaient au moins par leurs opinions hardies et sociniennes. Shaftesbury fit deux voyages dans ce pays, et y séjourna assez longtemps pour prendre l'esprit des théologiens dont nous venons de parler. Il publia ensuite plusieurs écrits, qui ont été réunis en 3 volumes, sous le titre de *Caractéristiques*. Sa *Lettre sur l'enthousiasme*, dirigée contre les fanatiques des Cévennes, contient une critique sur des objets plus respectables. On l'en reprit, et il prétendit se justifier par le *Sens commun*, ou *Essai sur la liberté de l'esprit et sur l'usage de la raillerie*. Il y donne le ridicule comme la pierre de touche de la vérité. Le moins répréhensible de ses ouvrages est intitulé ; *Recherches sur le mérite et la vertu*, que Diderot a traduit, ou plutôt arrangé à sa manière. Shaftesbury y soutient l'optimisme. Il n'admettait ni le péché originel, ni l'éternité des peines. Ce dernier dogme le révoitait surtout, et il épuise, pour le combattre, les raisonnements, l'adresse et l'ironie. Il admet l'indifférence entière en fait de religion.

Quelques Anglais ont cherché à justifier Shaftesbury du reproche de déisme ; mais Balguy, Brown, Warburton ont bien saisi le caractère de ses principes, et en ont montré les conséquences. Leland, qui n'a pas mis dans la liste des écrivains déistes de son pays tous ceux qui avaient droit d'y être inscrits, n'a pu néanmoins se dispenser d'y assigner une place à Shaftesbury, et son témoignage a d'autant plus de force, qu'outre les preuves sur lesquelles il est appuyé, il l'énonce avec la modération qui lui est propre.

1716.

14 novembre. — Godefroi-Guillaume DE LEIBNITZ, célèbre philosophe, naquit à Leipsick, en Saxe, en 1649. Après s'être distingué par une éducation brillante, il s'attacha aux princes de Brunswick, qui le destinèrent à écrire l'histoire de leur maison. Pour cela, il parcourut l'Allemagne et l'Italie, et fit de grandes recherches dans les archives des villes et des abbayes. Quoique appliqué par les devoirs de sa place à des recherches historiques, il ne négligeait aucune

branche des connaissances humaines, et on ne comprend pas comment sa prodigieuse activité suffisait à tant de travaux, qui supposent des recherches et des méditations profondes. Le droit naturel, la jurisprudence positive, les mathématiques, la poésie même, l'occupèrent tour-à-tour, et il a laissé dans chacun de ces genres des preuves de son génie. On connaît sa dispute avec Newton sur le système des fluxions : ils prétendaient l'un et l'autre avoir inventé le calcul infini-tésimal ou *différentiel*, et un grand nombre de savants auteurs ont adopté de préférence les termes et les démonstrations du philosophe allemand. Leibnitz n'usait pas seulement de sa langue maternelle : il écrivait en latin et en français avec une égale facilité ; il est même remarquable qu'il a préféré notre langue pour un très-grand nombre de ses ouvrages. C'est surtout comme métaphysicien qu'il nous paraît avoir jeté un plus grand éclat ; et sa philosophie a dominé en Allemagne jusqu'à cette sorte de révolution qui s'est opérée du temps de Kant. Mais, de plus, on peut le considérer comme théologien dans l'acception rigoureuse de ce mot. Il avait étudié les Pères et les docteurs, et il connaissait tous les monuments de la tradition ecclésiastique. Sa philosophie est tellement mêlée à sa théologie, que, selon l'observation du sage et savant Emery, il est impossible d'entendre l'une sans avoir une idée de l'autre (1).

[[Nous nous bornerons à rappeler quelques points de sa philosophie. Ses vues sur la logique et la méthode se trouvent principalement exposées dans ses *Méditations sur la connaissance, la vérité et les idées*, et dans un *Discours sur la méthode de la certitude*. Les principes de toute science sont, selon lui, le *principe de contradiction*, et celui de *la raison suffisante*, en vertu duquel rien n'arrive, sans qu'il ne soit possible, à celui qui connaît bien les choses, de rendre raison pourquoi il en est ainsi, et non autrement. Leibnitz a spécialement développé ce second principe ; et l'application exagérée qu'il en a faite, l'a conduit à admettre l'optimisme dans la création.

Sur l'origine des idées, il a combattu le système de Locke dans ses *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, qu'on doit regarder comme un des fruits les plus mûrs de son esprit. A cet axiome du sensualisme : *Rien n'est dans l'intelligence qui n'ait été d'abord dans les sens*, il oppose cette vive réplique : *Rien, en effet, si ce n'est l'intelligence elle-même avec sa nature et ses propres fonctions*.

Une des parties les plus curieuses de son système sur la nature des choses est la *Monadologie*. Au lieu que, selon les Cartésiens, la divisibilité à l'infini et l'étendue étaient les attributs de la matière, pour Leibnitz il n'y a pas de substances divisibles à l'infini ; il n'y a que des substances individuelles, simples et sans étendue, et douées d'activité et de propriétés diverses. Les corps eux-mêmes ne sont que des

(1) *Pensées de Leibnitz, Discours préliminaires, p. Lxx.*

agrégations de monades : l'espace n'est que l'ordre entre les co-existants ; comme le temps n'est que l'ordre des successifs. Ce qui spécifie spécialement les monades, c'est l'état dans lequel elles se trouvent, les unes ayant la conscience de leurs opérations, les autres en étant privées ; c'est ce qui distingue principalement les âmes des corps.

L'harmonie préétablie est une conséquence du système sur les monades. Chaque monade ayant en elle-même son principe d'action, et ne pouvant agir sur les autres, il fallait trouver le moyen d'expliquer les phénomènes qui naissent des relations entre les âmes et les corps auxquelles elles sont unies : c'est ce qu'il a cherché à expliquer par la volonté du Créateur, qui a réglé d'avance les opérations des âmes et des corps, de manière à ce qu'il y eût entre les unes et les autres l'accord le plus parfait, ce qui s'explique par la comparaison de deux horloges, qui, en vertu du mécanisme préétabli par l'ouvrier, seraient toujours d'accord (1).]]

Le principal ouvrage de Leibnitz est la *Théodicée, ou Essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, et l'origine du mal*, 2 vol. in-52, (1710) Cet ouvrage est précédé d'un *Discours sur la conformité de la raison avec la foi*. Ce seul titre indique qu'il ne s'y borne pas à la pure métaphysique, mais qu'il s'applique aussi à défendre la religion révélée. Dans le corps de l'ouvrage, il s'attache particulièrement à réfuter Bayle, qui avait cherché, comme on le sait, à renouveler les arguments des Manichéens sur l'origine du mal ; et il glorifia la Providence.

Précédemment, en 1671, il avait défendu le dogme de la Trinité contre le Jésuite Wissovats, par un écrit intitulé : *Sacro-Sancta Trinitas per nova inventa logica defensa* ; et il s'attache à y prouver que toutes les subtilités, par lesquelles on attaque cet art de fondamental, ne viennent que d'une logique defective. Ce qui est plus étonnant encore, ce sont ses vues sur l'Eucharistie. On sait que les luthériens n'admettent pas la transsubstantiation ; mais Leibnitz, au contraire, s'est appliqué à justifier ce dogme de l'Eglise catholique ; et il prétendit en prouver la possibilité d'après les principes même de la philosophie, comme le prouve une correspondance suivie pendant les sept dernières années qui précédèrent sa mort, avec le P. Desbrosses, Jésuite. Il était aussi fort favorable à l'autorité des Papes, et même il voulut qu'ils eussent un certain pouvoir sur le temporel ; idée assez remarquable de la part d'un protestant.

Plusieurs se flattaient que Leibnitz n'était pas éloigné d'embrasser la religion catholique. C'était l'espérance de Fénelon, qui eut avec lui une correspondance suivie sur la réunion des catholiques et des protestants ; c'était aussi celle du docteur Pirot, d'Arnauld, qui était

(1) Nous n'avons pas à apprécier ces systèmes, dont le seul énoncé indique cependant des vues élevées et profondes.

en relation de lettres avec le philosophe. Nous avons parlé dans le *Tableau historique* de sa correspondance avec Bossuet sur la réunion. Elle montre un homme exercé dans la controverse. Il est difficile, en examinant les détails de cette affaire, de ne pas reconnaître que Leibnitz en empêcha le succès par des considérations politiques bien peu dignes d'un ami de la vérité. Quelques-uns n'ont vu en lui qu'un rigide sectateur de la loi naturelle; mais cette imputation vient sans doute des ministres luthériens, mécontents de l'orthodoxie de Leibnitz, et qui le voyaient avec chagrin pencher vers le catholicisme. Dans tous ses écrits, et même sans ses lettres familières, il n'y a pas un mot qui puisse autoriser le plus léger soupçon contre le christianisme de ce grand homme. Il ne parle jamais de la religion qu'en homme qui la révérait. S'il était tolérant, c'était dans le sens qu'il croyait que la persuasion était le seul moyen dont on devait se servir pour amener les hommes à la croyance de la religion. Du moins il pensait, quoique protestant, qu'on pouvait faire son salut dans l'Eglise romaine.

On apprendra à connaître les sentiments de Leibnitz par ses *Pensées sur la religion et la morale*, publiées par M. Emery en 1805. L'éditeur y a rassemblé un grand nombre de passages du philosophe, qui montrent en lui un esprit judicieux et un défenseur zélé des grands principes de la religion. On voit combien il avait l'athéisme en horreur. Il s'exprime en général comme le théologien le plus orthodoxe; et il propose de nouvelles démonstrations de la vérité de la religion. On trouvera, dans les volumes de ses *Pensées*, des morceaux précieux sur l'histoire, sur la discipline, sur des reproches faits aux catholiques, et sur des questions de critique. Ces morceaux annoncent un controversiste exercé, et son langage sur le clergé, sur les papes, sur les ordres religieux, ferait honte à plus d'un catholique.

Depuis la publication de ces *Pensées*, M. Emery avait découvert un autre écrit fort curieux de Leibnitz, qui était déposé dans la bibliothèque publique de Hanover. M. Emery s'étant procuré, quoique avec peine, cette pièce importante, se proposait de la publier avec quelques autres dans un supplément qu'il devait donner aux *Pensées* de Leibnitz. Il avait passé l'hiver qui précéda sa mort à déchiffrer le manuscrit, qui est entièrement de la main de Leibnitz, et chargé d'additions et de corrections toutes de lui. Il se flattait de compléter ses *Pensées* par un morceau qu'il regardait à la fois comme honorable pour Leibnitz et comme important pour la cause de la religion. La mort n'ayant pas permis au vénérable supérieur de publier ce livre, les Supérieurs achevèrent cette œuvre en 1818, sous le titre de *Systema theologicum*. On peut voir ce que nous avons dit de cet ouvrage dans le *Tableau historique*, page 459. Quelles qu'aient été les vues de Leibnitz dans la rédaction de cet écrit, qu'il a laissé incomplet, on ne

peut qu'admirer la manière ferme et méthodique avec laquelle il envisage la plupart des points de controverse, justifiant presque partout la foi catholique, par le simple enchaînement qui lie toutes les parties de la doctrine. Il n'en est que plus regrettable qu'un tel homme soit mort hors de la communion catholique.

— Christian WOLF, professeur de Leipsick, puis à Hall et à Marburg, quoique mort dix-huit ans plus tard, ne nous paraît pas devoir être séparé de Leibnitz.

Les ouvrages de Leibnitz ne formaient pas un cours régulier et systématisé, propre à l'enseignement Christian Wolf, essaya d'y suppléer en publiant une série de traités philosophiques systématiquement unis dans un plan d'ensemble; il y suit presque toujours les principes de Leibnitz, avec quelques modifications. Ce cours, écrit en latin, selon une marche scolastique et selon la méthode mathématique, offre en beaucoup d'endroits des observations très-utiles, et des raisonnements très-solides, et l'on y retrouve généralement les pensées de Leibnitz : mais il est souvent obscur, très-difficile à suivre, et en général très-prolix; il fait près de 20 vol. in-4°.

Wolf fut souvent attaqué avec beaucoup d'animosité : ses adversaires lui reprochaient de porter atteinte à la foi, par l'étendue des droits qu'il attribuait à la raison, ainsi que par les développements qu'il donnait à la religion naturelle, et de tendre au panthéisme dans son *Ontologie*. Nous n'avons pas à discuter ces accusations. Il mourut en 1754.

TABLE ANALYTIQUE DU PREMIER VOLUME.

AVIS DE L'ÉDITEUR DE LA TROISIÈME ÉDITION.	v
NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. PICOT.	vii
PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION.	xvj
RÉPONSE A QUELQUES CRITIQUES.	xxvii
TABLEAU HISTORIQUE	
DE L'ÉTAT DE LA RELIGION ET DE L'ÉGLISE	
AU COMMENCEMENT DU XVIII ^e SIÈCLE.	1
PREMIÈRE PARTIE. — De l'état général de la religion à l'ouverture du XVIII ^e siècle.	2
Caractère religieux du XVIII ^e siècle.	<i>Ibid.</i>
Préludes de l'impiété philosophique.	9
SECONDE PARTIE. — Précis de l'histoire du jansénisme jusqu'au commencement du XVIII ^e siècle.	18
<i>Première époque</i> du jansénisme, depuis Baius jusqu'à la condamnation de Jansenius en 1665.	19
<i>Seconde époque</i> du jansénisme. — Distinction entre le <i>fait</i> et le <i>droit</i> , jusqu'à la condamnation du silence respectueux en 1705.	28
<i>Troisième époque</i> du jansénisme — Le Quesnellisme, jusqu'à la condamnation de Quesnel en 1715.	49
TROISIÈME PARTIE. — Situation de l'Eglise catholique dans les principales parties de l'Europe, au commencement du XVIII ^e siècle.	62
ITALIE. — Son état politique. — Le pape Clément XI et le Sacré-Collège au commencement du siècle ; hommes distingués par la science ou la piété. — Troubles en Sicile, en Savoie, etc.	62
FRANCE. — Situation du clergé séculier et régulier. — Communautés religieuses ou ecclésiastiques plus célèbres. — Prélats distingués : Le Camus, Bossuet, Fénelon, de Riencourt, Godet-Desmarais, de Béthune, Lepelletier, etc.—Ecclésiastiques du second ordre : de la Chétardie, Lefèvre, Gourdan, etc. — Travaux littéraires du clergé. — Louis XIV, sa famille, la cour.—Laiques vertueux.—Femmes distinguées par leur piété. — Situation des protestants.	75
ESPAGNE. — Etat général. — Inquisition. — Clergé. — Avènement de Philippe V, et guerre de la Succession.	118
PORTUGAL. — Etat général, sous don Pedro II.	126

ALLEMAGNE. — Situation politique de l'Eglise dans les neuf cercles de l'empire. — Clergé allemand. — L'empereur Léopold I ^{er} — Divers projets pour la réunion des Eglises protestantes. — Etat des sciences chez les protestants. — Commencement du piétisme.	127
SUISSE. — Etat de la Suisse par rapport à la religion. — Clergé. — Savants catholiques et protestants.	146
BELGIQUE et HOLLANDE. — Intrigues des Jansénistes. — Université de Louvain; Steyaërt; Van-Espen, etc.	150
HOLLANDE. — Situation du clergé catholique. — Funeste influence du jansénisme. — Division entre les protestants.	155
POLOGNE. — Clergé. — Situation politique. — Lutte entre Auguste et Stanislas.	161
DANEMARCK, SUÈDE et RUSSIE. — Situation religieuse.	165
ANGLETERRE, ECOSSE et IRLANDE. — Esprit général de l'Angleterre par rapport à la religion. — Etat des catholiques sous Charles II et Jacques II. — Révolution de 1688 et ses conséquences. — Etablissements formés pour subvenir à l'Eglise d'Angleterre.	166
Etat de la religion catholique en Ecosse.	179
Situation de l'Eglise d'Irlande durant le cours du xvii ^e siècle. — Capitulation de Limerick en 1692, presque aussitôt vidée par les mesures les plus cruelles. — Etablissements irlandais sur le continent. — Episcopat irlandais.	182
Situation de l'Eglise <i>Anglicane</i> à la fin du xv ^e siècle. — Ecrivains distingués. — Ecart et erreurs manifestes de beaucoup d'Anglicans. — Progrès de l'incrédulité. — Sectes dissidentes.	195
MISSIONS. — Leur situation à la fin du siècle.	200
LEVANT. — Etat de la religion en Turquie, en Perse.	201
INDE. — Principaux établissements catholiques.	204
CHINE, SIAM, TONG-KING et COCHINCHINE. — De la Mission en Chine. — Controverse sur les cérémonies chinoises. Organisation de la Mission au Tong-King et en Cochinchine. — Persécution dans ce dernier pays.	205
AFRIQUE. — Principales Missions.	218
AMÉRIQUE DU NORD. — Fondation de l'Eglise du Canada et de l'évêché de Québec. — Admirables exemples. — Missions dans le Maryland et la Louisiane. — Etat de l'Eglise au Mexique.	219
AMÉRIQUE DU SUD. — Missions du Paraguay. — Situation du Brésil. — Missions dans l'intérieur des terres.	224
ANTILLES. — Leur situation religieuse.	227
CONCLUSION.	<i>Ibid.</i>

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

1701.	50 mars. — Ordonnance de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, contre Cailly.	229
—	40 avril. — Sentence portée à Dijon contre un prêtre accusé de quiétisme.	250
—	16 septembre. — Mort de Jacques II.	252
—	5 décembre. — Clément XI nomme un légat pour la Chine.	254
1702.	24 juillet. — Soulèvement des Cévennes.	255
—	29 septembre. — Ordonnance de Bossuet contre la traduction du Nouveau-Testament, dite de Trévoux.	247
1705.	14 janvier. — Concile de la province d'Albanie.	248
—	12 février. — Condamnation du <i>Cus de Conscience</i> (voyez <i>Tableau historique</i> , p. 44).	250
—	25 mai. — Enlèvement et déportation de l'archevêque de Sorrento, dans le royaume de Naples.	<i>Ibid.</i>
1704.	17 mars. — Jugement rendu en Angleterre contre des écrits matérialistes.	255
—	12 avril. — Mort de Bossuet.	255
—	15 mai. — Mort de Bourdaloue.	257
—	25 juin. — Mandement de M. de Tournon, légat du Saint-Siège, contre les rits malabares.	258
—	10 juillet. — Nouvelles mesures vexatoires contre les catholiques irlandais.	260
—	26 octobre. — Laurent Buti, évêque de Carpentras, érige la communauté des prêtres de Sainte-Garde.	266
1705.	6 mai. — Mort de l'empereur Léopold 1 ^{er} .	270
—	15 juillet. — Bulle <i>Vincam Domini</i> .	<i>Ibid.</i>
1706.	15 janvier. — Bref du Pape à la dernière assemblée du clergé.	<i>Ibid.</i>
1707.	5 janvier. — Jugement rendu à Londres contre les fanatiques des Cévennes.	275
—	25 janvier. — Mandement de M. de Tournon, légat apostolique, contre les cérémonies chinoises.	276
—	28 avril. — Décision des docteurs luthériens d'Helmstadt, en faveur de la religion catholique. — Conversions remarquables.	280
—	17 mai. — Bulle de Clément XI sur des entreprises contre la liberté et la juridiction de l'Eglise dans les Etats du duc de Savoie.	289
—	27 juillet. — Clément XI confirme la Congrégation des Bethléhémites.	294
—	5 novembre. — A Constantinople, martyre de Der-Gounidas, prêtre arménien catholique.	<i>Ibid.</i>

1708.	15 mars. — Bref condamnant le livre des <i>Réflexions morales</i> du P. Quesnel.	297
1709.	12 février. — M. de Tressan, évêque du Mans, approuve la Congrégation des Sœurs de la Charité, de la Chapelle-au-Riboul (aujourd'hui d'Evron).	<i>Ibid.</i>
—	28 août. — L'archiduc Charles d'Autriche révoque des décrets rendus en son nom à Naples et à Milan.	299
—	9 octobre. — L'abbé Sidotti débarque au Japon.	505
—	29 octobre. — On ferme le monastère de Port-Royal-des-Champs.	504
1710.	29 janvier. — Anne, reine d'Angleterre, charge le clergé anglican de prendre en considération l'état de la religion.	507
—	15 juillet. — Ordonnance des évêques de Luçon et de La Rochelle, contre le livre des <i>Réflexions morales</i> .	310
—	15 septembre. — Rétractation de Baccarelli.	512
—	1 décembre. — Allocution de Clément XI sur les ordonnances du duc de Lorraine.	<i>Ibid.</i>
1711.	17 avril. — Mort de l'empereur Joseph 1 ^{er} .	515
—	18 septembre. — Le P. Cavallero, martyrisé.	517
1712.	18 février. — Mort de Louis, dauphin de France (connu sous le nom de duc de Bourgogne).	<i>Ibid.</i>
—	10 mai. — Edit de persécution au Tong-King.	519
—	22 mai. — Clément XI canonise les saints Pie V, André d'Avellino, etc.	520
—	24 mai. — Pillage de l'abbaye de Saint-Gall par les protestants : exil de l'abbé, etc.	521
—	6 juin. — Le patriarche grec d'Alexandrie se réunit à l'Eglise romaine. Zèle de Clément XI pour la conversion de l'Orient.	526
—	50 juillet. — Bref de Clément XI contre le <i>recez</i> de religion du Bas-Palatinat.	551
—	8 octobre. — Lettre de soumission de la république de Raguse au Pape.	555
—	27 novembre. — Abjuration du prince électoral de Saxe.	<i>Ibid.</i>
1715.	2 mars. — Jugement des docteurs de Nantes sur l'usure.	558
—	8 septembre. — Bulle <i>Unigenitus</i> .	559
—	20 septembre. — Mort du B. François de Posadas.	541
1714.	24 janvier. — L'assemblée du clergé reçoit la bulle <i>Unigenitus</i> .	<i>Ibid.</i>
—	14 février. — Lettres patentes du roi pour la publication de la bulle.	548
—	5 mars. — La faculté de théologie reçoit la bulle.	550
—	7 septembre. — Traité de paix de Baden.	552
—	12 décembre. — Décret contre Bayle.	555
1715.	7 janvier. — Mort de Fénelon.	556

1713.	19 février. — Clément XI abolit le tribunal de la monarchie en Sicile.	560
—	19 mars. — Bulle contre les cérémonies chinoises.	565
—	22 août. — Fondation de la congrégation de la Sagesse, par Grignon de Montfort.	566
—	1 ^{er} septembre. — Mort de Louis XIV. Régence du duc d'Orléans.	571
—	27 octobre. — Censure des <i>Hexaples</i> , etc.	579
1716.	4 janvier. — Acte de la faculté de Paris contre la bulle <i>Unigenitus</i> .	580
—	15 mars. — Martyre de missionnaires en Ethiopie.	584
—	16 novembre. — Ordonnances du cardinal de Noailles contre les Jésuites.	<i>Ibid.</i>

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ECRIVAINS DU XVIII^e SIÈCLE.ARTICLE PREMIER. — *Auteurs catholiques.*

1701.	— Steyaërt. — Champion. — Petrucci. — Des Champs. — Öbrecht. — Fonseca	587
1702.	— Bouhours. — Thiers. — Porter. — Boudon. — Genet. — Huyghens.	588
1705.	— Le Masson. — Pinamonti. — Mascaron. — Meredith.	590
1704.	— D'Argonne. — Noris. — Bossuet. — C. Boileau. — Bourdaloue. — Goter. — Coustel. — Courtot.	591
1705.	— Mathoud. — Gonzalès. — M. Cavalieri. — M. J. Cavalieri. — Mélicque de Saint-Georges.	398
1706.	— Thoynard. — Baillet. — Massouillé. — De Benedictis. — Verjus. — Duhamel. — Agnelli. — Pezron. — Langlois. — Amelot de la Houssaye. — Ducasse.	<i>Ibid.</i>
1707.	— Rossignoli. — Cousin. — Le Camus. — Mabillon. — Sergeant.	400
1708.	— Le Gobien. — De Maueroix. — Phelippeaux. — Beau-gendre. — Ameline. — Attardi.	402
1709.	— Villethierry. — De la Chaise. — Maudnit. — Fontaine. — Piny. — Mme de la Vallière. — Papin. — Godet Desmarais. — Ruinart. — Calli. — Dubuc. — Faydit. — Bern. de Pecquigny.	404
1710.	— Semeri. — Blampin. — Fléchier. — Poisson. — Gisbert. — Le Lorrain. — Lombert.	408
1711.	— Le Noble de Saint-Georges. — Frassen. — Gerberon. — F. Lami. — Zaluski. — Le Pelletier. — Gilli. — De La Roche. — Nairon. — Cary.	409
1712.	— Chastelain. — Simon. — Dez. — De Galiczon. — De Chalucet. — Bottini.	411
1715.	— Le B. Tommasi. — Vezzeli. — Chauchemer. — De Montgaillard. — Segneri. — Pirot. — Ledien. — Hommey. — Lenain. — Juénin. — Thorentier.	412

1714. — Bonjour. — Papebroch. — De la Chétardie. — De Sil- lery. — De Hénao. — Nepveu.	414
1715. — Fénelon. — Piselli. — P. Lami. — Gonnellieu. — Du Vaucel. — Malebranche. — Jenks. — Zaëgni.	415
1716. — Hélyot. — Massuet. — Vaubert. — Vuitasse. — Le Fèvre. — J. Boileau. — Doucin. — Félibien. — Drappier.	425

ARTICLE II. — *Auteurs protestants.*

1701. — Clarke. — Leti. — Sanden. — Spanheim.	424
1705. — Addison. — Kidder. — Saurin. — Lecène.	425
1705. — Spéner.	426
1706. — Hody. — Sherlock. — Mill.	<i>Ibid.</i>
1708. — Edzardi. — Beveridge. — Jaquelot.	427
1709. — Benzélius. — Braum.	<i>Ibid.</i>
1710. — Bull. — Ittigius.	428
1711. — Dodwell. — Norris. — Fabri.	<i>Ibid.</i>
1712. — Limboreh. — Grabe. — Schultet.	429
1715. — Jurieu. — Ellwood. — Cave. — Olearius. — Grostète. Van-Til.	450
1714. — Fowler. — Ditton.	452
1715. — Nelson. — G. Burnet. — T. Burnet. — Hicckes.	455
1716. — Sowth.	<i>Ibid.</i>

ARTICLE III. — *Philosophes.*

1704. — Locke.	455
1706. — Bayle.	455
1712. — Shaftesbury.	456
1715. — Malebranche. (Voyez <i>Auteurs catholiques.</i>)	
1716. — Leibnitz. — Wolf.	456

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

- Pag. xvi, publiée en 1843, lisez publiée en 1815.
 Pag. 155, ligne 5 de la note, Duciant, lisez Désirant.
 Pag. 220, en note, *Louis XVI*, etc., lisez *Louis XIV*, son gouver-
 nement, etc.
 Pag. 250, pag. 444, lisez pag. 44.
 Pag. 298, Ebron, lisez Evron.
 Pag. 336, le Père Salomon, lisez Salerno.



**PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET**

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX
1361
P5
1853
T.1
C.1
ROBA

